LE

PARLER FRANÇAIS

Bulletin de la Société du Parler français au Canada

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

XIII





Médaille-souvenir du Premier Congrès de la Langue française au Canada : 1912.—(*Avers et revers.*)

LE
PARLER FRANÇAIS

Bulletin de la Société du Parler français au Canada

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Organe officiel du Comité permanent de la Langue française.

VOL XIII

SEPTEMBRE 1914 — SEPTEMBRE 1915

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC



Imprimeur
L'ACTION SOCIALE Ltée
Typographie et Reliure
103, RUE SAINTE-ANNE, 103
QUÉBEC



Dépositaire
HONORÉ CHAMPION
Libraire et Éditeur
9, QUAI MALAQUAIS, 9
PARIS



ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. Gilliéron *et l'abbé* Rousselot

Lettres françaises. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z,* ont la même valeur qu'en français.

g=*g* dur (*g*âteau); *s*=*s* dure (*s*a); *œ*=*eu* français (h*eu*-r*eu*x); *w*=*ou* semi-voyelle (*ou*i); *y*=*i* semi-voyelle (p*i*ed); *ẅ*=*u* semi-voyelle (h*u*ile); *ė*=*e* féminin (j*e*); *h* marque l'aspiration.

Lettres nouvelles. *ʉ*=*ou* français (*c*o*u*c*o*u); *c*=*ch* français (*ch*ez).

Signes diacritiques. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l̯* (son voisin de *l*+*y*, *l* mouillée italienne), *k̯* (son voisin de *k*+y), *g̯* (son voisin de *g*+*y*), *n̯* (*gn* français de a*gn*eau).—Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (soŋs voisins de *t*+*s*, *d*+*z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de p*a*tte), *e* (*e* de p*é*ril), *o* (*o* de b*o*tte), *œ* (*eu* de j*eu*ne).—Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de p*â*te), *é* (*e* de chant*é*), *ó* (*o* de p*o*t), *œ́* (*eu* de *eu*x).—Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il p*a*rt), *è* (*e* de p*è*re), *ò* (*o* de enc*o*re), *œ̀* (*eu* de p*eu*r).—Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de s*an*s), *ẽ* (*in* de v*in*), *õ* (*on* de p*on*t), *œ̃* (*un* de l*un*di).—Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves; *a*·, *i*·, etc.; de deux points, elles sont longues: *a*:, *i*:, etc; précédées d'un accent, elles sont toniques: *'a*, *'i*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ* [*o*]=*o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ABREVIATIONS

acc.=acception
adj.=adjectif,—tivement
adv.=adverbe,—bialement
anc.=ancien
ang.=anglais, anglicisme
arch.=archaïsme
barb.=barbarisme
can.=canadien
cf.=comparez
dial.=dialectologie, dialectal
ex.=exemple
f.=féminin
fig.=figurément
fr.=français
fr.-can.=franco-canadien
gr.=graphie
gram.=grammaire
intr.=intransitif
lat.=latin
litt.=littéralement
loc.=locution
m.=masculin
m. s.=même signification
néol.=néologisme
phon.=phonétique
pl.=pluriel
pop.=populaire
pron.=prononciation
propt=proprement
rem.=remarques
s.=substantif
sign.=signifie,—fication
sing.=singulier
sol.=solécisme
t.=terme
tech.=technique
tr.=transitif
v.=verbe, voyez
var.=variante
vx=vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

* Devant le mot qui forme la tête d'un article du *Lexique*, l'astérisque indique que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer même dans le discours soigné ; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc. Devant un mot latin, l'astérisque indique une forme hypothétique, non attestée.

→ Ce signe indique l'étymologie, la filiation, l'origine du mot, de la locution, de la tournure, de la prononciation, qui suit ou qui précède, suivant le sens de la flèche.

— Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.

= Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.

|| Le tiret double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.

| Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.

Dans le *Lexique*, les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES et les titres d'ouvrages en *italiques*.

Vol. XIII, N° 1—Septembre, 1914.

A LA DOUCE, AUGUSTE ET SAINTE MÉMOIRE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE

PIE X

QUI DAIGNA BÉNIR NOTRE PREMIER CONGRÈS

« LE PARLER FRANÇAIS »

OFFRE PIEUSEMENT L'HOMMAGE

DE SA PROFONDE DOULEUR ET DE SA FILIALE RECONNAISSANCE.

HONNEURS PONTIFICAUX

Parmi les catholiques distingués de Québec que le Saint-Siège a tenu à décorer, à l'occasion des fêtes cardinalices, en juin dernier, pour récompenser de beaux états de service dans le domaine de l'action sociale catholique, le Comité permanent de la Langue française en Amérique et la Société du Parler français au Canada sont fiers, à juste titre, de saluer et de féliciter tout particulièrement l'honorable M. Thomas Chapais, vice-président du Comité permanent de la Langue française en Amérique, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, l'honorable M. Boucher de la Bruère, directeur de la Société du Parler français au Canada, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, et M. Adjutor Rivard, président de la Société du Parler français au Canada et secrétaire général du Comité permanent de la Langue française en Amérique, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Il nous fait plaisir de constater, tout en offrant aux nouveaux chevaliers pontificaux les chaleureuses félicitations du *Parler français*, que le Saint-Père, en récompensant ainsi des laïques qui ont toujours montré un zèle remarquable pour les intérêts de la cause catholique, chez nous, s'est trouvé à décorer, en même temps, quelques-uns des plus énergiques défenseurs de la cause française en Amérique. Tant il est vrai de dire qu'au Canada, catholique et français ne font qu'un et que la langue française n'a pas d'ambition plus élevée que celle d'y être l'auxiliaire et la gardienne de la foi catholique.

COLLABORATEUR.

LE CANADA A RUDYARD KIPLING

POÈTE DE L'ENTENTE CORDIALE (1)

Salut à toi, Rudyard Kipling, dont le cœur sonde
Tout ce qui bat de vie aux artères du monde,
Prôneur de toute force et de toute fierté,
Toi qui joins dans l'honneur, chantre anglais de la France,
Les deux peuples longtemps rivaux, dont la vaillance
Orne le plus d'orgueil la vieille humanité !

Le Canada, Kipling, t'applaudit et t'appelle !
Passe les mers ! Viens voir, si puissante et si belle,
Sa large terre jeune entre deux Océans !
Viens voir, pour la marquer d'une royale empreinte,
Comment, sous ton drapeau, de quelle immense étreinte
Vivent unis les deux géants !

C'est là qu'un jour tous deux, au front d'un promontoire,
Se sont si bien saisis corps à corps, que l'Histoire
Jamais dans ce champ clos ne les a séparés ;
Là, que pour mieux bénir la naissante patrie,
Wolfe et Montcalm, tombés ensemble, l'ont pétrie
De leurs deux sangs aussi sacrés !

C'est là qu'avidement les Titans des deux races,
En se cherchant le cœur au travers des cuirasses,
Sans l'atteindre, ont compris tout ce qu'il peut valoir ;
Que, sans frémir au froid de l'acier qui pénètre,
Les yeux droits dans les yeux, ils ont su se connaître,
S'admirer dans leur même ambitieux vouloir !

---

(1) Ces vers furent lus par l'auteur, à la fête de la Confédération canadienne, à Paris, le 1er juillet 1914.

Et maintenant les deux athlètes, sans rancune,
Mais sans rien abdiquer — dans la tâche commune,
Dans une égale ardeur de rêve conquérant,
Dans un égal conseil de leur gloire passée,
Luttent pour cet espoir, cette unique pensée :
Un Canada toujours plus grand !

Chacun vante à bon droit sa langue et son génie ;
Et, comme sur le luth forment une harmonie
Deux cordes qu'un doigt touche ensemble ou tour à tour,
Rapprochés et distincts, les deux preux pacifiques,
Emules de courage et de vertus civiques,
Restent deux cœurs vibrants avec un seul amour !

Viens donc voir là, Kipling, adorateur de vie,
Les deux peuples élus que ton chant magnifie
Travailler par leurs fils en la même cité ;
Viens voir, au clair matin d'un monde qui s'éveille,
Comme chacun s'efforce, et, jaloux, chacun veille
Sur son trésor de liberté !

Viens d'une nation contempler la genèse,
Poète ! Penche-toi sur l'ardente fournaise,
Où, parmi des ferments de fécondes vigueurs,
Pour créer un destin, deux familles superbes
Ont mêlé leurs exploits, les splendeurs de leurs verbes,
Le plus pur métal de leurs cœurs !

La Canada, Kipling, t'invite à cette fête
D'alliance, regarde, et dis-nous, ô prophète,
Comment s'en va demain l'univers rajeunir ;
Dis-nous ce que l'accord des rivales anciennes
Apprête aux vastes bords des eaux laurentiennes
De riche et joyeux avenir !

GUSTAVE ZIDLER.

1er juillet 1914.

SOLIDARITÉ DES GROUPES FRANÇAIS

La Société du Parler français au Canada initiatrice des œuvres du Comité permanent de la Langue française. — Importance de la solidarité des groupes de langue française. — Le concours de la province de Québec et le rôle du Comité permanent auprès des groupes extérieurs. — Résultats précieux qu'on peut espérer de cette collaboration active. — Le « Ralliement catholique et français » comme lien d'union et agent de conquête.

QUELQUES NOTES D'EXPÉRIENCE, RESPECTUEUSEMENT SOUMISES À LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, À L'UNIVERSITÉ LAVAL, LE 4 FÉVRIER 1914.

Monsieur le Président,
Messeigneurs, [1]
Mesdames et messieurs,

S'il est une ambition que nous caressons tous, et avec une dilection particulière, à l'endroit de notre Société du Parler français au Canada : directeurs intrépides et inlassables, amis fidèles et dévoués, ou simples pioupious de la troupe, et modestes militants de la grande cause, éventuellement désignés à l'honneur des avant-postes ou de la ligne de combat, par une trop flatteuse attention des chefs ou

S. E. le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, NN. SS. Gauthier, archevêque d'Ottawa, Larocque, évêque de Sherbrooke, Labrecque, de Chicoutimi, Brunault, de Nicolet, Mathieu, de Régina, Forbes, de Joliette, Brunet, de Mont-Laurier, Latulipe, Vicaire Apostolique du Témiscamingue, Charlebois, Vicaire Apostolique du Keewatin, et Roy, évêque auxiliaire de Québec.

par une confiance généreuse, que les services rendus ne réussisent pas toujours à justifier — et c'est mon cas, en ce moment-ci ; s il est une gloire plus spéciale que nous revendiquons, par dessus tout, pour notre chère association des « volontaires de la Langue française au Nouveau Monde », c'est bien, n'est-il pas vrai, de la voir devenir aussi féconde en ses résultats qu'elle est digne par sa tenue et louable par ses travaux ?

Or, puisque l'on a jugé bon d'infliger à l'incompétence dont je ne me sens que trop frappé l'enviable sort de « comparoir » devant le haut et distingué tribunal qui m'écoute — et à cette noble assemblée le destin bien pire d'entendre disserter, durant une fraction d'heure, le pauvre comparant que je suis — , il m'a semblé qu'il vous serait peut-être de certain intérêt que je vous dise, à la suite d'expériences récentes qu'il me fut donné de faire, comment et dans quelles conditions notre Société du Parler français, après dix années d'efforts discrets, patients, laborieux, a vraisemblablement trouvé la formule de son maximum de fécondité.

C'est en préparant de longue main, par la vertu d'un labeur caché, mais tenace, intensif, épuisant — tel qu'il a pu contribuer notablement à abattre avant l'âge, et dans la pleine maturité de son talent, l'un des deux vaillants initiateurs de la vaste entreprise : un preux chevalier du beau langage et du bon droit, le regretté abbé Lortie, au nom de qui nous nous inclinons toujours, avec respect, laissant seul son digne compagnon dans la tâche ingrate des heures lourdes et mélancoliques du défrichement, seul a supporter tout le poids de notre gratitude admirative, M. le Président ; c'est en préparant, dis-je, et en faisant réussir comme il a réussi, le premier Congrès de la Langue française au Canada.

Le jour où le mémorable Congrès de 1912, à Québec, fit résonner les échos des deux mondes des accents vibrants de la vitalité française en Amérique ; au moment où, sur le point de terminer ses séances, après six jours de vie fraternelle, délicieuse et réconfortante, il confia à un Comité permanent, choisi dans son sein, la charge de perpétuer sa mission et de faire rayonner partout son action bienfaisante, dès cette heure là, en effet, la Société du Parler français, mère et maîtresse de ce Congrès, l'ALMA PARENS, put se flatter d'avoir vu consacrée sa fécondité indéniable, sa pratique utilité pour la cause française sur notre continent.

Elle venait de créer la solidarité, si désirable, entre les divers groupes français disséminés à travers les immenses espaces du Nouveau Monde. En même temps, elle avait su prendre les moyens efficaces d'assurer le développement progressif de ce sentiment salutaire. Elle aiguillait ,du même coup, sur la voie du triomphe

des traditions et de l'influence franco-catholiques, la puissante machine sortie de l'effort de ses patientes recherches, de ses profondes méditations, de son labeur obstiné.

La Société du Parler français avait prouvé que l'idiôme chéri, notre langue française, *épurée, défendue, propagée, illustrée* par ses soins, depuis dix ans déjà, n'est pas seulement l'instrument d'élite, au service des pensers élevés et des nobles desseins, un dépôt qu'il faut garder avec une piété jalouse ; mais qu'elle peut et doit être, de plus, un lien vivant et puissant d'union, un gage de concorde, une garantie de solidarité entre tous les groupes issus de sang français, sur quelque point de l'Amérique du Nord qu'ils se soient implantés et qu'ils grandissent.

Entre maintes œuvres excellentes, déjà mises à son crédit, cette fois, la Société du Parler français avait, incontestablement, réalisé son chef-d'œuvre d'action française, et l'on peut ajouter sans crainte d'action catholique également, puisqu'aussi bien, et la démonstration n'en est plus à faire, la langue que nous parlons, elle est, chez nous, « la gardienne de la foi ».

***

Ce qu'elle a si heureusement fondé, dans une heure d'inspiration providentielle : ces relations de fraternel concours et de mutuelle assistance entre nos groupes français d'Amérique, la Société du Parler français, par le fils de ses prédilections, le Congrès de la Langue française, et celui-ci au moyen de son Comité permanent, se proposent bien de les maintenir, de les affermir, d'élargir leur champ d'opération.

Jusqu'à quel point la chose est souhaitable, la preuve irrécusable en fut faite bien victorieusement, au Congrès même de 1912, lorsqu'on vit dix mille délégués, représentant tous les descendants de la France en Amérique, accourir joyeusement de partout vers Québec, le foyer béni de la race en ce monde nouveau. Ils y venaient trouver, dans le rappel de nos communes convictions et de nos aspirations identiques, dans la légitime fierté des victoires passées, méditées ensemble, et dans l'entente cordiale pour les luttes à soutenir demain, le réconfort, l'appui, les conseils dont tous éprouvent pareillement le besoin, surtout les rejetons les moins vigoureux, ceux que menacent davantage les semences d'ivraie de l'homme ennemi, parce qu'ils sont plus éloignés de la maison de famille.

C'est une vérité indéniable : une étroite solidarité est nécessaire entre tous les groupes français d'Amérique, pour assurer leur propre survivance ethnique, le triomphe de l'influence religieuse

et nationale qu'ils personnifient, et ce fut œuvre pieuse à la Société du Parler français que de fournir à ce sentiment l'occasion d'éclore, ou du moins de s'affirmer, puis de lui procurer les chances voulues de vivre, de s'étendre, de s'intensifier. De cette vérité, non moins concluantes et parfois encore plus touchantes qu'au Congrès de Québec furent les preuves que nous avons eu l'occasion de recueillir, au sein de nos groupes français de l'extérieur, lorsque nous sommes allées, répondant à de chaleureuses invitations, participer, au nom du Comité permanent de la Langue française, à leurs réjouissances nationales ou aux congrès régionaux des intérêts français que, depuis 1912 surtout, ils adoptent la pratique de convoquer et de tenir régulièrement, sur différents points du territoire canadien et de celui des Etats-Unis.

Au fond des prairies de l'Ouest, à Edmonton et à Calgary en Alberta ; dans le nord comme au sud de la Saskatchewan, à Régina et à Prince-Albert ; au cœur du Manitoba, à Saint-Boniface ; à Ottawa, sur les confins de la province de Québec, et nous en renouvellions l'épreuve tout récemment encore, comme dans l'Ontario du Nord, à Haileybury et à Colbalt ; au sein de la riante Acadie, à Shédiac comme à Caraquet ; à Manchester dans la Nouvelle-Angleterre ; partout, chez tous nos gens du dehors, depuis les vingt mois qui nous séparent du Congrès de juin 1912, nous avons constamment rencontré la même volonté, le même besoin affirmé de se maintenir en relations d'union intime, d'échanges de services, de collaboration suivie avec le gros des forces françaises d'Amérique, le groupe de la province de Québec.

Ces frères éloignés du toit paternel, par un dessein providentiel, il convient de s'en assurer, plutôt que par les vicissitudes du sort, et disséminés aux quatre coins de l'horizon, ils avaient fini par perdre un peu, et souvent beaucoup, le contact avec leurs co-héritiers français de la province de Québec. Dans certains cas, le désintéressement à peu près fatal, qui naît de l'absence et de l'éloignement, s'était mué en un germe de rancœur, lequel menaçait de grandir et de devenir un funeste désaccord de famille. Ils se croyaient justifiables d'en vouloir à ceux de la province de Québec, qui leur paraissaient avoir, décidément, séparé leur cause de celle des exilés ; qui semblaient même les oublier, pensaient-ils, et peut-être qui sait, témoigner d'un peu de dédain à leur égard. Ils n'étaient pas loin, ces irrités à plus ou moins juste titre, de songer à rompre entièrement avec leurs frères, qu'ils jugeaient ingrats, cantonnés dans leur égoïsme, au bords du Saint-Laurent. Quelques-uns de ces groupes se disposaient déjà à s'arranger de façon à se suffire, afin de jouer seuls la partie de leur survivance ou de leur effacement national.

Le Congrès de 1912 vint à point, pour faire tomber la plupart de ses préventions fâcheuses et délétères. Il prouva, avec éclat, que la province de Québec est toujours fière et digne de son rôle de grande sœur et de tutrice ; qu'elle ne songe pas à le trahir, au plus grand détriment des jeunes frères lointains, mais qu'au contraire elle entend y faire honneur de son mieux ; en un mot qu'« elle se souvient » !

Les frères éloignés ne furent pas lents à se laisser convaincre : tout au fond de leur cœur, ils n'aspiraient qu'à voir détruire la pénible impression sous le poids de laquelle s'assombrissait leur âme toujours française. Ils accoururent, à l'envi, à l'appel qui sonnait, du seuil de la demeure ancestrale, et le Congrès de Québec, en 1912, fut cette magnifique démonstration de solidarité, d'union franco-canadienne, dont le monde civilisé, tout entier, s'est ému, et dont il conserve encore le souvenir édifiant.

Puis, ils retournèrent dans leurs foyers, au loin, animés d'un nouveau zèle pour la cause nationale, forts de la conviction rajeunie que la tradition française en Amérique *veut* et *doit* encore compter sur l'unanime collaboration de tous ceux qui se réclament d'elle.

Ils se mirent à organiser, sur place, leurs forces respectives, comme le Congrès de Québec leur en avait inspiré le désir et démontré la nécessité. De grandes, d'imposantes manifestations d'énergie française, se multiplièrent un peu partout, et de tous côtés également, on se prit à convier le Comité permanent de la Langue française, héritier et continuateur du Congrès de Québec, à venir y figurer par quelques représentants officiels.

L'on semble prendre l'accoutumance, de plus en plus, de voir et d'acclamer la province de Québec présente en la personne de ces délégués spéciaux du Comité Permanent de la Langue française. Et c'est vraiment plaisir, de constater combien ils sont heureux, dans ces fêtes régionales de la race française, nos frères cadets, si sympathiques, d'avoir au milieu d'eux le frère aîné ; de l'entourer, de le choyer, et de l'écouter avec délices, pendant qu'il les entretient des chers souvenirs de la maison paternelle, des espoirs communs de la famille, des mesures à prendre, de concert, afin d'assurer la réalisation de ces espoirs.

***

S'ils sont ainsi contents, nos groupes français extérieurs, de voir la province de Québec venir à eux de la sorte, en toute loyauté et avec un parfait dévouement, pour prendre part à leurs réjouissances et, au besoin, fournir l'appoint appréciable de l'expérience

acquise, dans leurs délibérations stratégiques, ils ne se trouvent pas moins rassurés de la sentir à leurs côtés, prête à les encourager, à les soutenir, à faire de leurs combats les siens, aux heures d'angoisse et d'épreuve.

Cette collaboration précieuse pour eux les rend plus confiants et plus forts. Elle leur fait entrevoir le succès moins hors d'atteinte, dans leurs justes revendications. Cela les empêche aussi de se risquer autant en d'incertaines aventures, que pourraient les y exposer les funestes conseils de l'inexpérience ou de l'isolement, d'avoir avec eux l'aîné pour les avertir, les encourager, les guider, en tout dévouement, au moyen des conseils d'une expérience parfois bien douloureusement gagnée.

La province de Québec doit peut-être se faire le reproche d'avoir trop longtemps négligé l'exercice de ce rôle tutélaire, dont Dieu semble l'avoir bien évidemment chargée à l'égard de tous ces essaims canadiens-français, si intéressants, dont elle a parsemé à profusion les plaines et les vallons du Nouveau Monde. Il était temps pour elle de se ressouvenir que sa nature apostolique a, dans une réelle mesure, reçu charge d'âmes, d'après le plan divin. L'initiative salutaire de la Société du Parler français et du Congrès de la Langue française en ce sens s'est produite à l'heure utile.

Ce que nous avons vu, depuis moins de deux ans, ce qui s'opère encore aujourd'hui sous nos yeux, et les perspectives qui s'ouvrent sur l'avenir démontrent bien que le mouvement de salut s'est produit au bon moment et que ses promoteurs ont lieu d'en bénir le Ciel, en se disant : *Hoc erat in votis ;* c'était le bon vouloir de Dieu !

***

Cette entente entre frères, dont les mains se sont ressaisies et dont les cœurs se sont remis à battre à l'unisson ; cette solidarité profonde et éclairée, rétablie entre tous nos groupes nationaux et orientée sagement, en ses efforts concertés vers l'accomplissement les destins réservés à chacun d'entre eux, comme à l'ensemble de notre élément français en Amérique ; cette active collaboration de tous au mieux-être temporel et au perfec- tionnement moral de chacun, non moins qu'à nos groupes extérieurs, elles ne sauraient manquer de profiter largement au groupe central et principal, celui de la province de Québec.

Une bienfaisante émulation ne peut que s'établir entre ces frères qui s'appliquent ainsi à harmoniser, de mieux en mieux, leurs desseins et leurs efforts. Le souci de donner sans cesse le bon exemple que doit l'aîné, aussi bien que l'ambition louable de conserver soi-

gneusement le prestige qui s'attache à sa situation privilégiée, induira la province de Québec à tendre constamment vers plus de progrès matériel et plus de vertu civique et religieuse. Elle ne voudra pas perdre de vue, sous l'œil scrutateur de ses jeunes frères, que c'est de sa foi, comme aussi de ses mœurs saines et laborieuses, qu'elle a fait son passé de gloire et de prospérité ; elle se souviendra pareillement que seuls les mêmes moyens peuvent lui garantir l'avenir.

Les groupes français extérieurs se feront gloire d'imiter d'aussi bons exemples. Recevant du vieux Québec concours assidu et appui efficace, dans toutes leurs nécessités, ils seront prêts également à se ranger à nos côtés, dans chaque occasion où l'intervention unanime de tout l'élément français en Amérique paraîtra opportune. Et l'on peut supposer, sans vaine présomption, qu'un élan pareil de toute une race unie, avec ses trois millions d'âmes, serait, dans la plupart des cas irrésistible.

Il adviendra de la sorte que la nationalité française ainsi organisée, et pourvue d'une telle mentalité, sera capable, non seulement de défendre et de conserver, en Amérique, les positions qu'elle occupe présentement, mais encore d'étendre peu à peu le cercle de ses conquêtes pacifiques ; d'imprimer le cachet de son influence, de ses traditions, de sa physionimie propre, dans le caractère des peuples nouveaux qui sont, de nos jours, en voie de se constituer, sur le sol américain.

***

Afin de réduire en actes de la vie pratique ce sentiment de solidarité entre les groupes français d'Amérique, tel que le Congrès de 1912 l'a fait renaître, et tel qu'on l'a vu s'étendre et s'affirmer ensuite sur tous les points du Canada et des Etats-Unis où se rencontre quelque agglomération un peu notable de Franco-Américains ; pour en favoriser la propagande, la durée et l'efficacité, le Comité permanent de la Langue française, chargé des pouvoirs exécutifs du Congrès et de la Société du Parler français à cette fin, a cru devoir créer un organisme spécial, qui répondît pleinement aux vœux très formels des congressistes de 1912.

Après une étude consciencieuse de la question, et à la suite des travaux préliminaires qui s'imposaient, comme l'établissement de vingt-cinq Secrétariats régionaux de la Langue française, parmi le même nombre de groupes des nôtres, dans la province de Québec ou à l'extérieur, le Comité permanent fondait, le 20 avril 1913, le « Ralliement catholique et français en Amérique ».

Il s'agit, dit le communiqué officiel de notre Secrétaire général du Comité permanent, faisant connaître au public cette nouvelle

fondation, « il s'agit d'une fédération morale qui, sans nuire à l'autonomie des groupes, les unisse cependant pour une action commune, chaque fois qu'il sera besoin ; d'une fédération des énergies catholiques et françaises de l'Amérique du Nord, qui permette de soutenir, par l'effort de tous, les louables initiatives de chacun ; d'une coopération organisée, enfin, qui, suivant les expressions de M. le Sénateur Belcourt, au Congrès de Québec, fournisse au Comité permanent et à ses Secrétariats régionaux les moyens de continuer l'œuvre du Congrès de 1912, et de prélever les fonds nécessaire à la défense de notre langue ».

Présenté sous ce jour aux réunions diverses des groupes de langue française du dehors, chaque fois que le Comité permanent fut appelé à s'y rendre, le projet du « Ralliement catholique et français en Amérique » y fut partout accueilli et approuvé avec la plus grande faveur.

On peut, à bon droit, espérer que le cadre qu'il fallait a été trouvé, pour embrigader les forces catholiques de langue française, et pour les conduire à la bataille avec ensemble — ce qui offre déjà un premier présage de victoire — sur le terrain spécial des intérêts nationaux. Une telle pensée, du moins, est celle qu'inspire la satisfaction générale dont cette création a ravi partout l'unanime temoignage : dans la presse canadienne de langue française, comme dans les congrès de nos gens, et jusqu'à Paris, en France, où notre bienveillant Secrétariat correspondant, ayant à sa tête l'ami si dévoué de la France d'Amérique qu'est Gustave Zidler, le bon poète français-canadien, félicite le Comité permanent de son initiative, tout en lui engageant son plus entier concours.

Le « Ralliement catholique et français en Amérique » consiste dans l'organisation en cohortes bien disciplinées de tous les patriotes de langue française, acceptant de recevoir, à l'occasion, le mot d'ordre d'une direction centrale, et de faire ainsi partie d'une grande armée nationale, compacte et homogène. Ses adhérents consentent encore à souligner et à confirmer l'une légère cotisation annuelle, graduée selon les ressources des différentes classes, l'honneur et l'importance qu'ils attachent à cette adhésion, comme aussi à l'œuvre patriotique qui doit s'en suivre.

Le Ralliement a été combiné de façon à être accessible à tous les amis de la cause française, qui peuvent s'y inscrire dans l'une de ses sept classes de membres : *Coopérants, Fondateurs, Bienfaiteurs, Souscripteurs, Participants, Inscrits au Denier de la Langue*

ou au *Sou des Enfants*. La cotisation annuelle est fixée de façon à convenir à toutes les bourses, depuis $25.00 jusqu'à *un sou*, celui des enfants.

Contrarié tout d'abord, en son premier essor, par des circonstances imprévues, le « Ralliement catholique et français en Amérique » ne fait que d'inaugurer sa propagande régulière, tant au Secrétariat général que dans chacun des Secrétariats régionaux du Comité permanent.

Il a déjà recueilli quelques adhésions, sinon encore imposantes par leur nombre, du moins fort précieuses par leur qualité.

Serait-ce trop présumer des effets bienfaisants d'une conviction qu'il nous a semblé voir naître et grandir, en fréquentant quelques-uns des milieux où s'agite le plus activement la question vitale de l'avenir religieux et national de notre race — cette conviction que l'entente absolue et la solidarité étroite entre les groupes français d'Amérique sont devenues indispensables —, serait-ce trop présumer que de formuler, en conclusion, cet espoir : le « Ralliement catholique et français », si lourde qu'en soit l'entreprise, est assuré du succès ?

Et je veux me persuader qu'il trouvera le gage certain de ce succès définitif dans le patronage, empressé autant que généreux, que ne manqueront point de lui accorder toute la province de Québec en général, mais plus particulièrement la bonne ville de Québec.

Celle-ci aura à cœur de donner, une fois de plus, comme aux jours du Congrès de 1912, si glorieux pour elle, l'exemple qui soulève, entraîne et électrise. Elle tiendra à se conserver un crédit tout spécial, dans les annales des pionniers de l'œuvre, quand le « Ralliement », bien lancé, commencera à porter ses fruits de force et de conquête, faisant l'étonnement des amis comme des adversaires de la langue française en Amérique, et que l'Histoire, émerveillée de ce sursaut magique de l'influence française au Nouveau Monde, inscrira de nouveau, à l'une de ses pages les plus brillantes :

Quand Dieu frappe un grand coup, c'est par la main des Francs.

AMÉDÉE DENAULT.

—

ECHOS FRANÇAIS

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LITTÉRATURE SPIRITUALISTE DE 1914

Poésie : Prix de la fondation, prix Claire Virenque : Paul Bonté, *Méditations sur la beauté du monde*. Les autres prix de poésie : Louis Tiercelin, *Sous les neiges* ; Paul Harel, *Oeuvres* ; René Preslefont, *La Grand'Route* ; Adrien de Carné, *Hymne à la Beauté* ; Gaston Armelin, *Girard de Vienne* ; Charles Lemercier, *Le Livre d'Heures* ; Dominique La Bonnardière, *La fenêtre ensoleillée*. — Romans : Noël Francès, *Tante Aymée* ; Mlle Yvonne Durand, *Les Abeilles* ; Pierre Billaud, *Grichemidi*. — Mentions : Adolphe Bourgoin, Louis Gauthey, Louis Morin, Emmanuel Soy, Mlle Marthe Pollet.

PRIX LANDRY.—L'année dernière, l'honorable M. Philippe Landry offrait aux élèves de l'Université d'Ottawa un prix annuel pour récompenser l'auteur du meilleur travail, en langue française, sur les droits et les privilèges de notre race au Canada.

Chaque année, deux médailles, l'une en argent, l'autre en bronze, seront donc à l'avenir décernées aux deux lauréats du concours.

Cette médaille, œuvre d'art remarquable, qui fut exposée au dernier salon, est l'œuvre de M. Exbrayat. Elle porte à l'avers l'effigie du généreux donateur, et au revers l'inscription « Au doux parler de nos aïeux », entourant un joli paysage canadien.

En 1914, la médaille d'argent a été méritée par M. Joachim Sauvé ; la médaille de bronze, par M. Rosario R. Barrette.

PLACE AU FRANÇAIS.— C'est le titre d'un dialogue *patriotique* écrit par M. l'abbé J.-R. Granger, et que publie la bonne petite revue du Pensionnat de Sainte-Anne (Lachine). Dans la première partie, intitulée : *L'Anglomanie*, on y parle beaucoup de notre revue, ce qui n'est pas pour nous déplaire ; on y donne surtout de bonnes leçons aux anglomanes.

POUR ACCUEILLIR LE "CANTIQUE DU DOUX PARLER"

Cantique jailli du cœur d'un poète de France, Zidler, vole des rives de la Seine aux rives d'Amérique, et que tous mes frères les Canadiens, ceux du Fleuve et du Grand Ouest comme ceux de la Louisiane, du Vermont et du Maine, puisque tu t'adresses à eux tous, avec joie t'accueillent.

Allègre comme alouette à l'aube, tendre et clair, chante-nous, ô Cantique, la « divine parlure », ses amoureux et défenseurs, poètes e beaux chevaliers, qui la fêtèrent par la Muse, la servirent par l'Epée, Roland, Geoffroi de Villehardouin, de Béthune, Bayard, Joinville, preux« si bien emparlés », dis le Saint d'Assise, « chanteur de Dieu », et celui qui l'estima « la plus délitable », maître Brunet-Latin, nomme Jehanne qui l'entendit de lèvres divines, nomme le « premier Capitaine des Muses », son fidèle chantre vendômois, qui « jugeait sa mission grave et sainte » , le doux Ronsard.

Cantique, magnifie la Mère généreuse, France, infatigable à porter la lumière au monde, dis les bienfaits de son parler conquérant, dis le don de son Ame à l'Amérique, ses fils venus sur nos rivages, Cartier le Découvreur, premier à ériger la Croix, Champlain, La Salle, Marquette et Joliet, dont les noms s'unirent à la grandeur des fleuves et des lacs, Maisonneuve, qui donna une ville à Marie, les grands apôtres ; Laval, père de notre Église, Brébeuf, martyr doux et fort, les Héros de l'Epée : Montcalm, Lévis, Frontenac, Iberville, Dollard, le héros du sillon, Hébert et les Saintes, l'Ursuline au grand cœur, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys et la sublime de Verchères, chante, ô Cantique, tous ceux qui étendirent la gloire des Lys, ornèrent la Terre vierge de noms français, et des rudes Royaumes du Golfe au pays illinois et par delà les Rocheuses, portèrent l'Évangile.

Cantique, glorifie le beau Canada, celui du berceau, menacé par les hordes sauvages, défendu par des fils si courageux, protégé par Notre-Dame et son Fils, qui chasse les dieux d'erreur comme un soleil levant dissipe ténèbres et brumes.

Chante l'épreuve des Ancêtres, au pays des savanes, leur amour pour leur Saint-Laurent, pour toute la terre foulée par les découvreurs et rougie du sang de leurs martyrs, dis leur vaillance à fonder des villes, ériger des clochers, créer leur pays.

Dis la survivance française au Canada, la religion du souvenir dans le cœur de ses fils, leurs vertus, leur endurance, leur grandeur dans l'abandon, rappelle Carillon, Sainte-Foy, Monongahéla, les tragiques Plaines d'Abraham, toute l'Histoire écrite par eux sur le sol du Nouveau Monde, Histoire courte mais belle comme les pages de l'héroïsme Gaulois, dis la Mère qui oublie et l'Enfant qui se souvient, puis les regrets de la Mère en voyant ses marins saluer Québec, dis la joie, les larmes de l'Enfant revoyant les Voiles de France et criant, par Crémazie, tout l'amour de son sang.

Chante pour l'Enfance canadienne, pour l'École où la Race se renouvelle et s'instruit, suscite au cœur des maîtres et des écoliers grande fierté pour le doux parler natal, pour la grande et noble terre canadienne.

Cantique, que le vent t'emporte à travers mon pays, et merci au poète qui te chante !

ALBERT FERLAND.

Montréal, le 9 juin 1914

QUESTIONS ET RÉPONSES

Que faut-il penser du verbe *corser*, au sens de *serrer dans un corset*, comme dans cette phrase lue dans une revue canadienne : « sans être *corsées* comme des guêpes » ?

Corser, en français, n'a pas ce sens : c'est plutôt donner du montant, donner de la force, rendre consistant. On peut donc *corser* un vin, on peut *corser* l'action d'un drame, une intrigue ; une affaire *se corse*, quand elle devient sérieuse.

L'adjectif *corsé* signifie : qui a du corps, de la consistance, du ton, du montant. Au figuré, une semonce *corsée* est plus énergique qu'une autre ; une histoire *corsée* contient des détails scabreux.

Au sens canadien, le verbe *corseter* est employé, bien qu'il ne soit pas enregistré dans les dictionnaires.

LES LIVRES

Fénelon Gibon. *Petite histoire de la Révolution française*, avec une préface de G. Gautherot, et des illustrations. Paris (Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères), 1914, in-18, VI+237 pages.

Cet ouvrage s'applique à redresser les préjugés en cours sur les causes et sur les faits de la Révolution. La légende de la Révolution *libératrice* tombe devant ce réquisitoire appuyé sur une sûre documentation.

Review of Historical publications relating to Canada. Toronto (University Pres), 1914, in-8, 27 c.×18 c., 245 pages.

Dans l'appréciation des quelques ouvrages canadiens-français qu'elle mentionne, la revue bibliographique de l'Université de Toronto ne se montre pas, en ce 18e volume, aussi juste qu'elle a coutume.

Sylva Clapin. *Inventaire de nos fautes les plus usuelles.* Worcester Mass. (J.-A. Jacques), 1913, 19 c.×13 c., 182 pages

Vocabulaire, ou mieux recueil de « Dites — ne dites pas », qui devra rendre de bons services.

Dans une première colonne se trouve le mot cherché ; dans une seconde un exemple de l'emploi impropre de ce mot ; la troisième colonne enseigne ce qu'il faut dire, et la quatrième contient, au besoin, des observations.

Nous sommes heureux d'approuver entièrement le programme que l'auteur s'est tracé. Il n'a voulu, et justement, introduire dans son vocabulaire, uniquement destiné à la correction du langage, aucun canadianisme de bon aloi et frappé à la bonne marque. On y trouve ni brunante, ni *portage*, ni *poudrerie*, etc. D'autres expressions d'usage courant, comme *être flush*, *être fair*, etc., ont été aussi éliminées ; « ces expressions ne sont pas à proprement parler vicieuses, dit M. Clapin, et celui qui s'en sert ne fait que glisser dans son langage un mot anglais qu'il sait parfaitement être anglais ».

Nous recommandons cet ouvrage à tous ceux qui veulent épurer leur parler, mais tout spécialement aux élèves de nos écoles, de nos collèges, de nos couvents.

Le T. R. Père Alexis, capucin. *L'Eglise catholique au Canada* Québec (*L'Action Sociale Catholique*), 1914, 19 c. 5×13 c., 93 pages.

On trouvera dans cet utile opuscule tous les renseignements nécessaires sur le mouvement de la population catholique du Canada. Ouvrage d'un intérêt tout particulier à l'heure actuelle.

A. R.

SARCLURES

*** Nous revenions de Ste-Anne-de-Beaupré, un ami, Français de France, et moi. En route, un employé dont la casquette portait les initiales *Q. R. L. & P. Co.* nous remit un feuillet imprimé. Mon ami s'empressa, avec une courtoise curiosité, de prendre connaissance du contenu.

Après un instant, il m'interrogea :

— Je vois que la Compagnie m'invite à prendre une de ses voitures pour faire un tour de ville, et à remarquer sur le trajet des monuments de valeur diverses, et des sites variés. Mais expliquez-moi ce titre : *Points d'intérêt*. Je suppose que cela ne signifie pas que je ne prendrai « point d'intérêt » à mon voyage ?

Je fus heureux que ma connaissance de la langue anglaise me rendit utile — une fois de plus depuis qu'il était en *Nouvelle-France* — à mon ami.

— Traduisez littéralement, lui dis-je, « Points d'intérêt » par l'anglais : « Points of interest », et apprenez que ces mots signifient effectivement *choses intéressantes, remarquables, dignes d'attention*. C'est un terme générique, dont le sens se spécifie, selon le génie de la langue anglaise, par le contexte ; ici il veut dire : sites et monuments intéressants, remarquables, ainsi que vous l'aviez préjugé d'après la liste qui vous en est offerte.

Et, tout fier de ma science de grammairien, je priai mon ami de *remarquer* les chutes Montmorency.

Le Sarcleur.

CORDONNERIE DOMESTIQUE

CHEZ L'HABITANT D'IL Y A CINQUANTE ANS PASSÉS.

(A LA-BAIE-DU-FEBVRE)

A cette époque— ç'a été dit cent fois — on vivait de sa propre industrie, on fabriquait à la maison à peu près tout ce qui constituait le *roulant*, le matériel mobilier de la ferme.

. On travaillait dur ; on était au règne de la faucille et de la *faux nue*, du fléau et de la barratte à main. Mais la vie était calme et paisible. On aimait la terre ; le luxe d'aujourd'hui n'avait pas encore atteint nos mœurs alors douces et pures. On portait encore le blé au moulin-à-vent de la *grand'côte ;* le métier, vieux domestique, tissait encore toutes les étoffes de literie et de vêtements. Le four de *terre glaise* et le *poêle à deux ponts* tenaient toujours la huche occupée et remplie, et la table garnie de plats sains et substantiels.

Le titre de cet article indique que nous entrons dans l'intérieur de l'un de ces foyers d'autrefois, où le travail ne répugnait jamais pour aucune besogne honnête. La cuisine est convertie en atelier de cordonnerie. — Ça lui arrivait souvent, par exemple, vers la fin de la *saison morte*, l'hiver, à la veille de commencer les *sucres* ou de faire les semailles. — On est à l'œuvre. Le banc, avec sa boîte et tous ses accessoires, est en place près de la fenêtre qui ouvre sur le midi. Chacun vient s'y asseoir à son tour, parce que tout le monde sait travailler ou apprend à *travailler à la cordonnerie*. Garçons et filles peuvent manier l'alène et la *babiche*, voire même le ligneul ; tous peuvent, sinon tailler une empeigne et la monter sur la forme, au moins poser une pièce ou une semelle au soulier qui en a besoin.

Peut-être découvrirons-nous là des choses intéressantes. Qui sait ? Nous verrons peut-être que l'habitant de 1850 savait aussi bien que nous et avant la lettre faire de l'action sociale ! Assurément il savait comment s'y prendre pour empêcher les ouvriers des villes de se chamailler entre eux, comme ils le font aujourd'hui, quand il s'agit de manufacturer des souliers et des bottes pour les gens de la campagne. [1]

I

SOULIERS

Soulier sauvage (*suyé savà:j*) — Chaussure de travail, faite de gros cuir, qui recouvre le pied jusqu'à un peu au-dessus de la cheville.

Parties du soulier sauvage

1. **Empeigne et semelle** (*ãpèn*) (*sumèl*) — D'une seule pièce taillée dans la meilleure partie du *côté de cuir*, pièce carrée à sa base, demi-circulaire à son sommet, d'une couple de pouces plus longue que la mesure du pied à chausser.

   La *forme* [2] posée sur le milieu de cette pièce couvre la semelle, tandis que ses côtés et la partie arrondie relevés et arrêtés sur la forme donnent l'empeigne.

2. **Talon** (*tàlõ*) — Une échancrure carrée enlève ce qui dépasse de la semelle en arrière de la forme, laissant intact le prolongement des côtés de l'empeigne que l'on replie sur le talon et que l'on coud bout à bout ainsi qu'à leur base avec le fond de l'échancrure. Les deux coutures du talon présentent la figure d'un T renversé: ⊥.

---

(1) Les expressions [illegible], *faux nuc*, *grand'côte*, *terre glaise*, *poêle à deux ponts*, [illegible], *commencer les sucres*, *travailler à la cordonnerie*, ont été étudiées dans la *Maison de mon grand'père*; on les trouvera dans l'index des volumes X et XI du *Bulletin du Parler français*.

(2) Nous faisons suivre ce travail d'un vocabulaire où l'on retrouve ces expressions dans l'ordre alphabétique. — Au prochain numéro.

3. Dessus-de-pied (*désu tpyé*) — Pièce qui couvre l'avant-pied, demi-circulaire par un bout pour être adaptée et cousue à la partie arrondie de l'empeigne jusqu'au cou-de-pied qu'elle remonte ; de là indépendante et un peu échancrée sur ses côtés.

4. Langue (*lã:g*) — Ce bout rétréci qui couvre le cou-de-pied s'appelle la langue.

5. Hausse (*hó:s*) — Large bande de cuir de veau ou de mouton qui enveloppe la cheville du pied, et dont les bouts se replient audessus de la langue, où ils sont retenus par le cordon.

6. Cordon (*kòrdõ*) — Qu'on enfile dans l'empeigne chaque côté du soulier. — Retient par son milieu la hausse sur la langue ; ses bouts se croisent sur le cou-de-pied et s'enroulent autour de la jambe au-dessus de la cheville.

Soulier mou (*suyé mu*) — *Soulier sauvage* proprement dit, fabriqué par les sauvages, sur lequel s'est modelé le soulier décrit plus haut. Ne diffère de celui-ci que par la préparation du cuir, généralement de peau d'orignal.

Le procédé de préparation est spécial aux sauvages et donne un cuir mou, souple comme le chamois et de même couleur jaune clair.

Soulier-à-bas-quartier (*suyé à bá kàrkyé*) — Sorte de pantoufle que porte la fermière, en été ; c'est le soulier sauvage, sans langue, ni hausse.

Mitons (fr. chausson) (*mitõ*) — Grosses pantoufles en laine, qui ne se portent guère qu'à la maison par les malades ou les personnes âgées.

Chaussons (fr. chaussettes) (*cósõ*) — Demi-bas que portent les hommes, les enfants.

Chausson à-bas-talon (*cósõ à bá tàlõ*) — Sorte de pantoufle tricotée, qui se met, l'hiver, par-dessus la chaussette, dans le soulier sauvage.

Nippe (*nip*) — Guenille dont les sauvages et les pauvres s'enveloppent les pieds en guise de chaussette.

Pichou
(*picu*)

Soulier que se faisaient autrefois les sauvages, et, à leur imitation, les habitants, avec la peau, garnie de son poil, d'un jarret d'orignal ou de bœuf.

Ce soulier était tout d'une pièce.

La peau d'au-dessus de l'articulation du jarret, formant la hausse, était fendue de haut en bas et rattachée par un cordon sur le cou-de-pied ; celle d'au-dessous, avec sa courbe naturelle, se prêtait bien à recevoir et à couvrir le talon et le reste du pied. Il n'y avait dans ce soulier qu'une seule couture, c'était celle qui *fermait le pied*. Encore ne la voyait-on pas, perdue sous les longs poils jaune rouge qui semblaient donner à un homme le pied d'un ours.

Le *pichou* faisait peur aux enfants ; « laid comme un *pichou* », disait-on ; mais on s'en trouvait fort bien pour voyager dans les grands froids d'hiver. C'était particulièrement la chaussure de choix du *marcheur en raquettes*.

Raquettes
(*rakyèt*)

(Ang. *snow shoes :* chaussures pour la neige.) Treillis de cuir cru, de forme ovale, entouré d'un cadre de bois flexible, qui s'attache au pied par le milieu et qui permet de marcher à l'aise sur une épaisse couche de neige, à travers les bois et les champs.

Savates
(*savàt*)

1. Vieux souliers délabrés qu'on va bientot jeter aux rebuts.

« Se promener avec des *savates* aux pieds », pour dire d'une personne qu'elle n'est pas fière de ses chaussures, est un dicton populaire se rapportant à cette acception.

2. Souliers souvent pris au rancart, qu'on rapièce et convertit en espèce de pantoufles ; que l'on relègue dans un coin pour s'en servir à l'occasion, pour aller, par exemple, *tirer les vaches* à l'étable l'hiver, pour marcher dans les en-

droits boueux, ou encore dans les cendres des bûchers de souches demi-éteints, là où l'on *fait de la terre neuve.*

La *savate*, au sens 2, est plus moderne, et a remplacé le

Sabot
(*sàbó*)

Pour protéger et ménager les chaussures d'usage journalier et les conserver propres.

Pardessus
(*pardæsu*)

Haut et ample soulier en feutre avec semelle en caoutchouc qu'on met par dessus la chaussure pour se garantir du froid et de l'humidité.

Claques
(*klàk*)

Sandales en caoutchouc couvrant le bas de la chaussure pour la garantir de la boue.

Le pardessus et la claque sont d'invention relativement récente et ne peuvent être que les accessoires des *chaussures fines* d'aujourd'hui. Autrefois le *soulier sauvage* et la *mocassine*, que nous allons décrire, n'avaient d'autres tuteurs que le *sabot* et parfois la *savate*, tel que remarqué plus haut.

II

MOCASSINE
ou
BOTTE SAUVAGE

Mocassine
(*mòkàsin*)

Que les habitants appellent plus communément :

Botte sauvage
(*bòt savà:j*)

Est une chaussure de travail dont la semelle,le talon et l'empeigne sont d'une seule pièce de gros cuir de bœuf, et dont la tige en peau de veau enveloppe la jambe jusqu'au genou.

Elle comprend deux parties principales : le *pied* et la *jambe*.

1. Le *pied*, à savoir : le talon, le dessus-de-pied, l'empeigne, se fabrique de même façon que pour le soulier sauvage.

à l'exception de la langue qui ,n'étant que d'un peu plus d'un pouce de large, a plus de vraisemblance à s'appeler ainsi. En outre lorsque la botte est faite à

Nez-de-bœuf (*né d bœ̈*)

Le dessus-de-pied diffère encore davantage de celui du soulier : il n'est guère plus large que la langue et s'arrête au milieu de l'avant-pied, où les deux côtés de l'empeigne se rejoignent pour former, avec leur couture *faite-en-dedans*, ainsi que celle du bout du pied à laquelle elle est perpendiculaire, la figure dite « nez-de-bœuf ».

2. La *jambe* (fr. tige), de cuir moins fort, mais plus souple, ordinairement en peau de veau, surmonte le quartier et l'empeigne, enveloppe la jambe de la cheville au genou. Est arrêtée à son haut avec une petite lanière, le

Cordon de botte (*kòrdõ d bòt*)

D'une seule pièce la jambe se ferme en arrière par une couture qui coïncide avec la verticale du talon. Cette couture se *fait en dedans* et *au ligneul*. On intercale dans l'assemblage une étroite bande de cuir, la

Navelure (fr. nervure) (*nàvlu:r*)

Qui remplit le joint, le rend plus rigide et lui donne belle apparence.

Boucle (*bukl*)

Courroie dont les bouts sont joints à l'empeigne au-dessus du *creu-du-pied* par une couture commune avec elle et la jambe, et se bouclent sur le cou-de-pied.

A pour effet de tenir le quartier en état et d'empêcher le talon de s'éculer.

III

BOTTE MALOUINE

La botte malouine (*bòt maluin*)

Tenait bien encore de la *mocassine*, par sa tige, de mine un peu sauvage.

Mais avec son avant-pied tout d'une pièce, son quartier soutenu par un *renfort* et sa semelle de *goudrier* au talon rehaussé, elle avait des airs de civilisée, rendant assez juste l'appellation honorifique qui la distinguait des autres. On pouvait en effet, sans illusion, trouver en elle quelque ressemblance avec la botte légendaire qui jadis avait chaussé l'illustre découvreur du pays et ses braves marins.

L'on présume facilement que bien nettoyée, bien huilée, elle devait avoir les honneurs de l'église, le dimanche, et de la *grand'chambre*, le soir aux *grand'veillées*, de préférence au soulier et à la botte sauvages, mais elle n'en restait pas moins chaussure de manœuvre, la semaine. On aimait à s'en servir pour travailler sur un sol dur et rocailleux, mais la *mocassine* était moins lourde dans une terre molle et humide, et peut-être était-elle plus étanche aussi.

IV

BOTTE FRANÇAISE

Ses parties, sa légende

Botte française
(*bòt frãsè:z*)

En fait de chaussures, la *botte française* était considérée autrefois comme la perfection même.

Celle-là, par exemple, ne pouvait être fabriquée que par un professionnel.

La peau de veau français, préparée et noircie, était un cuir importé du *vieux pays*, et d'un prix élevé. Seule une main de maître pouvait et devait en extraire les deux grands morceaux qui constituaient la botte presque dans son entier, l'

Avant-pied et le **quartier** (*avã pyé*) (*kàrk̠yé*)

Qui se surmontaient et allaient jusqu'à mi-hauteur du genou former la tige.

Les coutures plates qui, à chaque côté, réunissaient ces deux parties principales, la semelle et son talon finement découpés, le

Rabat (*ràbá*)

Petite pièce de cuir rouge cerise qui recouvrait la tige à son rebord, jusqu'aux petites ganses qui aidaient à la fourrer, et auxquelles on donnait le gentil nom de

Oreilles de la jambe (*arèy dlà jã:b*)

Tout cet ensemble de jolies choses faisaient admettre, au bon vieux temps, qu'en effet la botte française était l'élégance même.

Aujourd'hui, repus que nous sommes de nouveautés qui surgissent à tout instant, nous avons la mémoire courte, nous ne nous rappelons presque rien, nous oublions tout. Qui voudra croire, par exemple, que la botte française d'autrefois, comme le *chapeau de castor*, son antipode, n'était jamais et ne pouvait jamais être portée par les enfants, ni par les adolescents — faudrait-il ajouter — encore moins par les dames ? Ah ! certes, non ! aucun pied féminin, ni de marmouset, mignon tant que vous voudrez, n'est entré sérieusement dans la botte française ! Tout adulte même, à moins qu'il eût pris place dans le monde, ne pouvait en faire usage sans violer les convenances sociales. Cela peut paraître excessif à qui n'est pas suffisamment averti des bons usages du passé.

La botte française, voyez-vous, avait son histoire, une histoire qui faisait dévier le vieil adage, parce qu'elle assurait à son héroïne une carrière exceptionnelle et des plus heureuses.

Son entrée en scène se faisait ordinairement à l'occasion du mariage de son

propriétaire. Etait-ce une coïncidenc fortuite? Non, une coutume de longue tradition voulait que la botte française fût l'article obligé de la garde-robe du nouvel époux.

Une attention jalouse devait donc dès lors s'attacher à elle. Ainsi s'expliquent les soins et les prévenances dont elle était l'objet. Ses services étaient toujours de courte durée. La lune de miel n'était pas encore entrée dans son premier quartier que depuis longtemps déjà l'aristocratique chaussure était rentrée et bien serrée au fond du vieux buffet.

Reine de la chaussure, on laissait à ses sujets,le *soulier sauvage*, la *mocassine*, la *malouine*, etc.,les fonctions d'exercice pénible ou malpropre. Sa constitution délicate, du reste, et son rang l'en exemptaient, ne lui permettant pas même de s'exposer au froid, à la pluie. Comme la reine des abeilles, elle ne sortait qu'en été, les jours de grandes fêtes et de beau soleil. A l'église, elle annonçait elle-même sa présence au

Craque (ment) (*kràk*)

Très reconnaissable de sa semelle sur le bois de la *grande allée*, et faisait prendre à son maître une façon de marcher qui n'était pas commune du tout.

Le trajet à l'église se faisait en voiture à cause d'elle. Si parfois elle touchait la terre humide, c'était par accident. On évitait encore — toujours pour elle — les endroits poudreux. Le

Noir-à (de) **-fumée** (*nuèr à fumé*)

qui lui donnait son luisant eût perdu son effet.

Entourée de pareils égards, *il ne faut pas se demander* si elle devait mener loin son existence. Elle la menait parfois au delà de 15, 20 ans.

Le croira qui voudra, mais quelqu'un assure avoir vu, de ses yeux vu, M. Un

Tel, âgé de 25 ans, se marier dans les bottes que son père avait chaussées le jour de ses propres noces ! N'allez pas vous récrier, on pourrait vous en dire davantage.

V

CHAUSSURES FINES

pour femmes et jeunes gens

La *jeunesse* en général chaussait le *soulier sauvage*, pour aller à l'école, la semaine, et à la messe, le dimanche.

Cependant, petit à petit s'introduisit chez les habitants à l'aise une mode nouvelle du soulier.

Vers 1860 plusieurs de nos jeunes gens allaient chercher de l'ouvrage aux États-Unis ; le ruineux mouvement d'émigration commençait à se dessiner. Ils en rapportèrent une façon de chaussure qui devait exercer le savoir-faire de nos cordonniers.

C'était une espèce de brodequin en cuir que les Américains appelaient *cow-boot*, « soulier de vache », parce qu'il était fait en peau de vache, plus mince et plus souple.

Cobotte (*kòbòt*)

Notre langue, encore pure d'alliage, se pliait mal aux anglicismes. Elle eut tôt fait de polir l'intrus. *Cow-boot* (*káóbu:t*) en peu de temps devint *cobotte*, durant que bon nombre, sans se soucier de donner un son canadien aux mots qui arrivaient de l'étranger, disaient tout simplement « bottine ».

Le devons-nous à cette heureuse apathie, ou au peu de succès obtenu ici dans l'imitation de l'art américain, le néologisme *cobotte*, bien que refait à notre façon, n'eut cependant sur nos rivages

qu'une existence relativement courte.

Nos cordonniers n'avaient pu, dès l'abord, suivre qu'imparfaitement le point de la *cow-boot*. Ce qu'ils présentèrent au public était de forme et de mine aussi agrestes que le nom : une sorte de demi-botte *malouine*, en cuir rouge et brut, préparé au pays, qu'attachait une grosse *babiche* pour cordon, remontant en lacets sur le cou-de-pied.

L'appellation « bottine », en concurrence avec *cobotte*, s'était maintenue, surtout chez les femmes, pour désigner un certain soulier qu'elles portaient endimanchées. Mais quand on eut trouvé le moyen de teindre le cuir en noir, la bottine regagna du terrain du côté des hommes. On aurait dit alors qu'elle prenait les airs du pays, qu'elle s'apparentait avec la *botte française* et qu'elle lui empruntait un peu de son élégance.

C'en fut assez pour lui assurer la prépondérance sur l'anglicisme américain. *Cobotte* reçut son coup de grâce et disparut de notre parler sans espoir de retour.

Blaguebolle (*blàgbòl*)

Cependant son passage avait laissé des traces. Le mot *blaguebolle* (ang. *black ball*), qui était venu avec lui, demeure encore parmi nous.

Noir à fumée (*nwèr à fumé*)

Noir à (de) *fumée*, qui lui correspond, bien en cours et de longtemps, n'a pas réussi encore à le faire disparaitre. Il devra déguerpir un jour ou l'autre, si on s'avise une bonne fois de recourir au mot usité en France : cirage.

Comme à cette époque un vent qu'on appelait le progrès soufflait de tout côté et presque en tempête, le vocable« bottine » devait infailliblement se trouver bientôt en face d'un nouvel intrus.

D'où venait-il, celui-là ? Sans doute du fait que la bottine avait subi encore une modification. Mais le nom qu'il portait, *congresse* (*Congress*), était suggestif, il semblait bien américain et paraissait, pour s'accréditer, vouloir en-engager le prestige même du Parlement de Washington. Ce pressentiment fit cette fois encore mettre au compte de nos émigrés la cause de cette intrusion dans notre cordonnerie et dans notre parler.

Congresse (*kõgrè:s*)

Quoi qu'il en soit, c'est bien à cette époque d'oubli des convenances, où la crinoline et la *grecian band* vinrent insolemment braver le bon goût et narguer le bon sens, où les corsets commencèrent à étouffer notre sexe faible, que la bottine, *cobotte* durant quelque temps, devint *congresse*, avec ses élastiques qui la flanquaient à chaque côté, et qu'ainsi étriquée, elle s'est mise à nous serrer la cheville du pied comme pour nous étouffer, si l'on pouvait l'être par ce bout là.

Le prix qu'elle coûtait, les ennuis et le malaise qu'elle imposait, rien ne put empêcher la vogue de la *congresse*. Qu'y pouvait-on faire ? Elle était la mode, et, comme aujourd'hui, le diable s'appelait la mode, en 1860.

La *congresse* est donc restée reine et maîtresse, pendant plus de quarante ans, dans nos ateliers de cordonnerie.

Mais la véracité historique nous oblige à dire qu'au moins les femmes — du reste assez malmenées par ailleurs — gardèrent une sage réserve quant à la chaussure. Elle ne voulurent jamais subir le supplice de la *congresse*. Elles patronnèrent la bottine primitive, la bottine proprement dite, à cordons ou se boutonnant à côté, se contentant

de légères modifications que suggérèrent le temps et le bon goût français.

Soulier fin (*suyé fê*)

Cuir-à-patent (*kuir à patã*)

Ou bien elles portaient le *soulier fin*, chaussure à bas quartier, le *soulier de cuir-à-patente*, de forme délicate, que décorait une double boucle de soie, ou une agrafe en métal simulant une rose d'or ou d'argent.

L'abbé V.-P. Jutras.

(*à suivre*)

CARNET D'UN LISEUR

L'abbé Thellier de Poncheville. *Le Retour de Jeanne d'Arc.* Tourcoing (Duvivier, 108, rue de Guisnes), 29 pages.

Eloquent panégyrique prononcé en l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris, le 26 mai 1914, jour de la fête de la Bienheureuse.

Jules Goujet-Raverat. *Georges-Etienne Cartier.* (*Le Télégramme*, Toulouse ; 18 juin.)

Jean Frollo. *Les Canadiens français.* (*Le Petit Parisien*, 18, rue d'Enghien, P. ; 18 juin.)

Comte d'Haussonville. *La survivance française au Canada.* (*Le Gaulois*, rue Drouot, P. ; 20 juin.)

Comte Catta. *S. Em. le Cardinal Bégin.* (*L'Univers*, P. ; 5 juin.)

REVUES ET JOURNAUX

Nous ne pouvons que noter les principaux articles concernant le Canada, parus depuis le dernier numéro de notre *Bulletin* dans les journaux de France

PAUL JULIEN-CHATEL. *L'automobile au Canada.* (*L'Economiste moderne*, 5, Quai Voltaire, P. ; 23 juin, pp. 1-3, etc.) Subséquemment publié en brochure.

ANDRÉ SIEGFRIED. *Le Canada sera-t-il canadien ou sera-t-il américain ?* (*Le Petit Hâvre.*, Le Hâvre ; 3 juillet.)

DONATIEN FRÉMONT. *L'expansion française dans l'Ouest canadien.* (*L'Express de l'Ouest*, Nantes ; 7 et 8 juillet.)

JEAN DES NEIGES. *Au Canada français.* (*La Croix*, 5, rue Bayard, P. ; 26 juin.)

J. REYNIER. *Une visite au Canada.* (*Les Amitiés françaises*, 36, Boulevard Haussmann, P. ; mai, pp. 12-15.)

A. SARRADIN. *Le Cantique du doux parler.* (*Le Petit Versaillais*, Versailles ; 14 mai.)

MAURICE BARRÈS. *La survivance française au Canada.* (Préface du livre de M. le prince de Beauvau-Craon). (*L'Echo de Paris*, 6, Place de l'Opéra, P. ; 16 mai . Etc.)

ANDRÉ SIEGFRIED. *Le Canada et le militarisme européen.* (*Le Hâvre*, 30 juin.)

GALLUS. *La lutte pour la langue française.* (*L'Action française*, 21 juin.)

ANDRÉ SIEGFRIED. *Sir Wilfrid Laurier.* (*Le Petit Hâvre*, 26 juin.)

D. ROMA. *Evêques américains à Rome.* (*L'Eclair*, P. ; 27 juin.)

G. D. *Rimouski.* (*Le Temps*, 5, rue des Italiens, P. ; 31 mai.)

ALCIDE EBRAY. *La Pensée de France.* (*Le Soleil*, 25, rue de Richelieu, P. ; 3 juin.)

COMTE CATTA. *Les luttes de nos frères canadiens.* (*L'Univers*, 19, rue des Saints-Pères, P. ; 15 juin.)

L'abbé ETIENNE BLANCHARD. *L'Anglomanie.* (*La Pensée de France*, 79, rue de la Seine, P. ; 20 mai, pp. 214-219.)

A. R.

Il nous faut omettre, faute d'espace, un grand nombre d'articles non signés, de notices intéressantes, etc.

GARDE TON CŒUR

Je te vois venir, au bord de la route,
Brunette des champs, fille de chez nous.
A te voir passer plus d'un gâs, sans doute,
De près ou de loin, te font les yeux doux ;

Ne les laisse pas te conter fleurette,
Ils ne peuvent point t'offrir le bonheur.
Ah ! garde ton cœur, faluron lurette,
Ah ! garde ton cœur pour un moissonneur !

Si les beaux messieurs d'une belle ville,
Jolis chapeaux durs et jolis souliers,
Esclaves du luxe et de l'or servile,
Viennent déposer leur cœur à tes pieds ;

Ne les laisse pas te conter fleurette.
Ils ne peuvent point t'offrir le bonheur.
Ah ! garde ton cœur, faluron lurette,
Ah ! garde ton cœur pour un moissonneur !

Car le ciel te veut à la place même
Où doivent germer les blés d'autrefois.
Aux beaux cavaliers qui diront : je t'aime !
Réponds fièrement de ta douce voix :

Ah ! ne venez pas me conter fleurette.
Vous ne pouvez point m'offrir le bonheur.
Je garde mon cœur, faluron lurette,
Je garde mon cœur pour un moissonneur !

BLANCHE LAMONTAGNE.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

—

(*suite*)

Innocent (*inòsã*) adj. et s. m.

|| Fou, aliéné.

FR. *Innocent* = qui a l'esprit faible, borné, ACAD. ; simple, crédule, niais, LITTRÉ.

DIAL. *Innocent* = idiot, Normandie, MOISY ; Picardie, CORBLET ; Ille-et-Vilaine, ORAIN ; Saintonge, ÉVEILLÉ.

Inrâclabe (*ẽrâklàb*) adj.

|| Qu'on ne peut râteler.

Inracmodabe (*ẽrakmòdàb*) adj.

|| Qui ne peut être raccommodé.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER. *Inraccommodable* = m. s., Normandie, MAZE.

Inrassasiabe (*ẽrasázyàb*) adj.

|| Insatiable, qu'on ne peut rassasier.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Inrâtlabe (*ẽrâtlàb*) adj.

|| Difficile à râteler. *Ex.* : C'tte *plairie*-là, c'est *inrâtlabe*.

Inrecevabe (*ẽrsèvàb*) adj.

|| Non recevable.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Inréconciliabe (*ẽrékõsilyàb*) adj.

|| Irréconciliable.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Inregardabe (*ẽrgardàb*) adj.

|| Laid, défiguré, pas regardable.

Inrémédiabe (*ẽrémédyàb*).

|| Irrémédiable.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Inremuabe (*ẽrmüàb*) adj.

|| Qu'on ne peut remuer, pas remuable.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Inréparabe (*ẽréparàb*) adj.

|| Irréparable.
VX FR. « Doleur *inréparable* », EUST. DESCHAMPS, *Œuvres*, I, 95.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, MAZE.

Inréprochabe (*ẽrépròcàb*) adj.

|| Irréprochable.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Inrespirabe (*ẽrèspiràb*) adj.

|| Irrespirable.

Inrestable (*ẽrèstàb*) adj.

1° || Infatigable, qu'on ne peut fatiguer : ce cheval est *inrestable*.

2° || Inhabitable, qu'on ne peut habiter : C'est *inrestable*, une maison comme ça.

Insarvabe (*ẽsarvàb*) adj.

|| Inutilisable, qui ne peut servir.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Insarviable (*ẽsarvyàb*) adj.

1° || Inutilisable.

2° || Inserviable (LAR.), pas serviable, pas obligeant, qui ne rend service à personne.

3° || Difficile à servir, que les serviteurs ne peuvent jamais contenter.

Insécrabe (*ẽsékràb*) adj.

|| Insupportable.

Insinifiant (*ẽsinifyã*) adj.

|| Insignifiant.
DIAL. *Id.*, Picardie, HAIGNERÉ.

Insolenter (*ẽsòlãté*) v. tr.

|| Insulter. *Ex.* : Elle a été *insolentée* par des voyous.
VX FR. *Insolenter* = traiter avec violence. LAR., DARM.
DIAL. *Insolenter* = insulter, Saintonge, ÉVEILLÉ ; Centre, JAUBERT ; Normandie, DUBOIS, MOISY.
FR.-CAN. « Les Anglais nous ont *insolentés* = insultés. » P. POTIER, 1743.

Insortable (*ẽsòrtàb*) adj.

|| (Temps) où il est impossible de sortir. *Ex.*: C'est un temps *insortable*.

Installement (*ẽstalmã*) s. m.

1° || Installation.
2° || Mobilier.

Installeur (*ẽstalœ:r*) s. m.

|| Commis qui fait l'installation des marchandises.

Instalment (*ẽstalmã*) s. m.

|| Versement, paiement périodique, paiement par acomptes.
ÉTYM. Ang. : *instalment*, m. s.

Instruction (*ẽstruksyõ*) s. f.

|| Recevoir *instruction* de ... = être chargé de ...

Insuparabe (*ẽsuparàb*) adj.

|| Inséparable.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Intardire (*ẽtàrḍi:r*) v. tr.

|| Interdire.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Intarêt (*ẽtàrè*) s. m.

|| Intérêt.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Intention (*ẽtãsyõ*) s. f.

|| Attention. *Ex.* : J'ai manqué d'*intention* pendant la messe. — Faites donc *intention !*
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Intarboliser (*ẽtàrbòlizé*), **interboliser** (*ẽtèrbòlizé*) v. tr.

|| Interloquer, interdire, troubler ; importuner, déranger. *Ex.* : En apprenant ça, je suis resté tout *interbolisé* = tout interdit. — Les enfants m'*interbolisent* par leur caquet = me dérangent . .

DIAL. *Interboliser*, m. s., Anjou, VERRIER. On trouve aussi *interboler* et *interbolir*, dans l'Anjou, VERRIER, la Normandie, DELBOULLE, le Haut-Maine, MONTESSON.

FR.-CAN. « Quand Goio a bu deux coups d'eau de vie, il est tout *interbolisé* = étourdi, à demi ivre », P. POTIER, au Détroit, 1744. — « Il ne fait que m'*interboliser* = me troubler, m'interrompre. » P. Potier, à Lorette, 1743.

Intonation (*ẽtònásyõ*) s. f.

|| Détonation.

Introduction (*ẽtroḍuksyõ*) s. f.

|| Présentation, action de faire connaître une personne à une autre.
ETYM. Cf. ang. : *introduction*, m. s.

Introduire (*ẽtroḍẅi:r*) v. tr.

1° || Présenter (une personne à une autre).
2° || Proposer, présenter, offrir aux délibérations. *Ex.* : *Introduire* un bill = présenter un projet de loi.
ETYM. Cf. ang. : *to introduce*, m. s.

Inusabe (*ènuzàb*) adj.

|| Inusable.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY ; Picardie, HAIGNERÉ

Inutile (*ènuțil*) adj.

|| Inutile.

Inventer (s') (*s èvãté*) v. réfl.

|| S'aviser.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, ROBIN.

Inventionner (*èvãsyònè*) v. tr.

|| Inventer.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Inventionner (s') (*s èvãsyònè*) v. réfl.

|| Imaginer, s'ingénier ; s'aviser.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Invention (*èvãsyõ*) s. f.

|| Comme une *invention* = à la perfection, d'une manière parfaite, très bien. *Ex.* : Il parle *comme une invention* = admirablement. — Drôle *comme une invention*.

FR.-CAN. Une *invention* est ici un mécanisme parfait. — Voir *avention*, *èvention*.

Inventionneux (*èvãsyonœ̀*) adj.

|| Ingénieux, inventif.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. Syn. : *estéqueux*.

Inverse (à l'). (*a l èvèrs*) loc. adv.

|| A l'envers. *Ex.* : Sa charrette est tombée *à l'inverse*.

Investir (*èvèsti:r*) v. tr. de l' ang. *to invest*, m. s.

|| Placer. *Ex.* : J'ai *investi* toute ma fortune dans une compagnie de chemin de fer. — Il avait *investi toute* son argent dans sa grange, et elle a brûlé.

FR.-CAN. Aussi *èvestir*.

Invictime (*ẽviktim*) s. f.

|| Injure, invective (discours violent où l'on s'emporte contre quelqu'un.)

Invictimer (*ẽviktimé*) v. tr.

|| Injurier, accabler d'injures, invectiver.

Invitant (*ẽvitã*) adj. verb.

|| Qui invite volontiers. *Ex. :* C'est des gens *ben invitants*.
FR. *Invitant* = séduisant, engageant, BESCH., LAR.
DIAL. *Id.*, dans l'Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. S'emploie aussi dans le sens français.

Iote (*iyòt*) s. f.

|| Iode. *Ex. :* Teinture d'*iote* = teinture d'iode.

Iou (*iu*), **iyou** (*iyu*), **iousque** (*iyuskè*, *yuskè*).

|| Où.
DIAL. *Ioù*, *iyou*, *iousque*, se disent en Normandie, DUBOIS, MOISY, MAZE, ORAIN, ROBIN ; *ioù*, dans le Centre, JAUBERT, l'Anjou, VERRIER, le Haut-Maine, MONTESSON.
FR.-CAN. Aussi *là iousque*, *là di iousque*, *éyou*, *éou*, *évousque*.

Ioubine (*yubin*) s. f.

|| Tout objet dont on ignore le nom. *Ex. :* Donne moi donc cette *ioubine*.

Iouk (*yuk*) s. m.

|| Joug. (Voir *yoke*.) — Une robe à *youk*.
FR.-CAN. Voir *yoke*, et *neck youk* (*neck-yoke*).

Irrépondu (*irrépõdu*) part. passé.

|| Sans réponse. *Ex. :* J'ai laissé ces articles *irrépondus*.

(*à suivre*)

LE COMITÉ DU BULLETIN.

CE QUI SE DIT DANS LA PRESSE

Brises de France

Il ne saurait être question, pour nos lecteurs, de trouver en cette première livraison de notre nouvelle série du *Parler français*, même dans le raccourci le plus condensé, un aperçu général de tout ce qui s'est dit et s'est fait, « au service des intérêts français », au point de vue simplement du Canada, depuis les jours déjà lointains de juin dernier. L'espace que nécessiterait une pareille entreprise nous fait absolument défaut.

Contraint de renoncer à cette revue d'ensemble, qui ne manquerait certes pas d'intérêt, pourtant, nous devrons nous borner à retenir quelques brèves notes, parmi les meilleures, choisies dans le grand nombre de celles qui se sont accumulées dans nos cartons, au cours des dernières vacances. Ce sont de modestes jalons que nous poserons à la hâte, pour faciliter la reprise de la campagne régulière, dès que les circonstances le permettront.

Et d'abord, évoquons quelques-uns des plus chaleureux encouragements qui sont venus aux défenseurs de la civilisation et de l'influence françaises en Amérique, de la part de nos « grands cousins » de France. La généreuse mère patrie d'origine se penche, avec une tendresse sans cesse grandissante, vers ses humbles rejetons du Canada, trop longtemps ignorés d'elle. Et voici qu'en ces derniers temps, elle leur a prodigué les marques de la plus touchante affection et d'un dévouement plein de promesses, jusqu'à l'heure solennelle, marquée dans les décrets divins, où des circonstances imprévues mais d'une force supérieure à toute humaine volonté viennent de l'entraîner dans la plus terrible tourbillon de guerre qu'elle ait connu dans les cent dernières années.

Bénissons la Providence qui nous a donné de voir la Gaule magnanime entrer, avec un calme et une résolution vraiment admirables, dans la fournaise, ouverte par des mains criminelles, de la grande guerre européenne attendue et prédite depuis un quart de

siècle. Ce calme, cette résolution, sont un présage des plus rassurant, et il est permis d'espérer que la France victorieuse sortira de l'épreuve, épurée, et pressant sur son sein, dans un élan de joie maternelle bien compréhensible, ces autres fils arrachés à son amour maternel, il y a quarante-trois ans, ceux d'Alsace-Lorraine !...

Il nous faut aussi rendre grâces au Ciel de ce que nos deux mères patries : celle de nos origines et celle de notre allégeance politique, marchent côte à côte, à ce combat de géants, dans une « entente vraiment cordiale », gage assuré d'un avenir meilleur, s'il plaît à Dieu, non seulement en Europe mais aussi sur notre terre canadienne.

Ceci noté pour l'histoire, voyons brièvement ce que sentaient et témoignaient encore, envers le Canada français, à l'heure solennelle où allait soudain s'ouvrir la « lutte héroïque » qui doit disposer du sort de la civilisation latine dans le monde politique, quelques-uns des plus généreux fils de la France contemporaine.

Aux jeunes Canadiens

Commençons par le bon poète régional François Fabié, et citons de lui quelques beaux vers sans prétention qu'il adressait naguère à un groupe d'écoliers de notre pays, qui lui avaient fait savoir de quelles jouissances ses œuvres si saines et fortifiantes étaient pour eux la source.

A vous, jeunes amis qui, par delà les mers,
Apprenez le français que parlaient vos ancêtres,
. . . .
J'adresse le lointain salut d'un vieux poète
Qui n'a jamais voulu chanter que son berceau,
Ses genêts et ses blés, ses bois et son ruisseau,
Et son clocher sur qui chante aussi l'alouette.

Et je vous dis : « Merci d'aimer nos exilés. (1)
Et de faire pour eux l'épreuve moins amère ;
Parlez-leur bien souvent le parler de leur Mère,
En attendant qu'ils soient par Elle rappelés ! »

"L'Église a gagné cette victoire"

Voici, maintenant, quelques passages typiques d'une remarquable préface écrite pour « La survivance française au Canada », récit de voyage d'un Français distingué, le Prince de Beauvau-

(1) Délicate allusion aux religieux exilés de France.

Craon, par l'illustre académicien et député de France, Maurice Barrès, récemment porté à la présidence de la Ligue des Patriotes, comme successeur de l'inoubliable Paul Deroulède.

Le certain, écrit Barrès, c'est que, là-bas, on continue de sentir à la française et de parler français. Les mères continuent d'endormir leurs enfants avec les chansons de la vieille France, les curés prêchent leurs ouailles comme ils l'eussent fait dans un village de notre Ouest ou de la Basse-Normandie. Voilà qui tient du prodige...

Comme toujours, ce sont des religieux français qui ont maintenu et développé l'amour de la France dans le cœur de ces vaillantes populations de Québec et de Montréal. « Sans négliger la valeur propre, conclut M. Barrès, des émigrés canadiens, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ici l'intelligence ecclésiastique a gagné la victoire. »

La lutte pour la culture française

Dans *le Petit Parisien*, Jean Frollo écrit :

« Ce que les Canadiens français ont gardé avec un soin jaloux, c'est le culte de notre langue ; ils ne cessent de lire nos auteurs, de se cultiver dans l'étude de nos livres. Une jeune littérature canadienne et française est en train de créer de belles œuvres.

On ne saura jamais avec quel zèle les Canadiens français défendent notre parler contre les empiètements de l'anglais ; depuis un temps déjà lointain la lutte est ouverte entre les deux langues ; elle a donné lieu à maintes escarmouches et la paix n'est pas près d'être signée.

Nous ne devons, à aucun moment, nous désintéresser des efforts courageux tentés par les Canadiens français pour maintenir autour d'eux les conquêtes de notre langage. S'ils se sentaient mieux soutenus par nous, peut-être livreraient-ils encore des assauts plus rudes. Quoi qu'il en soit, il nous faut saisir toutes les occasions de leur témoigner notre admiration. »

Pour la foi comme pour la langue

Du Comte Catta, dans *l'Univers* :

« La cause du français paraît ne pas être celle des seuls Franco-Canadiens. La foi des catholiques de langue anglaise eux-mêmes a ses intérêts en jeu, là aussi. Les Irlandais d'origine sont, en raison de leur langue, très exposés à la contagion protestante. Des faits nombreux le prouvent surabondamment, et, chose remarquable, les Orangistes, tant honnis en Erin par les catholiques, sont dans les meilleurs termes avec les Irlandais du Canada et font cause commune avec eux.

Mais, ce qui vaut mieux encore que les discours et que toutes les combinaisons de résistance, les petits Canadiens font entre eux des ligues de défense, en priant avec ferveur. Et dans ce pays où les communions précoces sont nombreuses, ce sont des troupes de petits anges qui se mettent en mesure de faire violence à la Providence et de mettre Dieu de leur côté. »

" Nous nous souvenons "

D'une intéressante et sympathique correspondance signée *Gallus*, publiée par *l'Action Française* et relatant les détails de la lutte pour les écoles bilingues dans l'Ontario, cette réconfortante conclusion :

« Nous qui « nous souvenons », comme dit notre devise, nous savons que si nous perdions notre langue, nous perdrions notre foi et notre caractère propre. Aussi répéterons-nous avec le grand Mistral, pour terminer cette lettre : « Intrépides gardiens de notre parler gentil — gardons-le franc et pur, et clair comme l'argent — car tout un peuple là s'abreuve ; — car, face contre terre qu'un peuple tombe esclave, — *s'il tient sa langue il tient la clef — qui le délivre de ses chaînes.*»

CE QUI S'ACCOMPLIT CHEZ NOUS

Dans l'Ouest français

Nos chers compatriotes de langue française, dans les trois provinces de l'Ouest : Alberta, Saskatchewan et Manitoba, ont tenu, avec un plein succès, leurs grandes manœuvres annuelles, au cours de juin et au premier juillet derniers.

Il y aurait des pages à écrire pour rendre justice à leur vaillance inlassable et à l'ingéniosité, jamais en défaut, de leur effort tenace pour survivre, et pour élargir la place que peu à peu on les laisse se tailler au grand soleil de la vie nationale.

Il y aurait à faire, notamment, de consolantes réflexions sur la fière attitude qu'ont su garder les nôtres au Manitoba, lors de leurs élections générales provinciales du 10 juillet, pour répondre dignement aux provocations vilaines d'un aveugle fanatisme.

Nous contentant de les en féliciter tout de suite, bien chaleureusement, nous laissons le soin des détails à fournir, sur la situation que nos gens occupent dans l'Ouest et sur les perspectives d'avenir qui leur sourient, à la plume plus exercée de notre estimable collaborateur, M. l'abbé J.-A. D'Amours, rédacteur en chef de *l'Action Sociale*. Ayant visité l'Ouest français, au cours de juin passé, en sa double qualité de publiciste averti et de délégué spécial du Comité permanent de la Langue française, dont il avait bien voulu accepter le mandat, auprès des congrès d'Edmonton et de Prince-Albert. M. D'Amours promet de réserver à nos lecteurs, pour une prochaine livraison, un fidèle résumé de ses impressions de voyage.

Les Canadiens français d'Ontario

C'est assurément ici, dans les circonstances persistantes, le groupe le plus intéressant de tous ceux de langue française qui se développent en Amérique.

Son histoire des deux derniers mois peut se résumer dans la fameuse expression historique : *la bataille continue !*

Nous ne saurions nous promettre encore que la crise, qui va s'accentuant toujours, pour nos estimés frères ontariens, et qui va devenir inquiétante, avec la réouverture des classes, au mois de septembre, est sur le point de prendre fin. Toutefois, nous osons l'espérer de la miséricorde divine. Car la phase aiguë est sûrement arrivée, et il est nécessaire qu'un dénouement se produise, sans trop de retard.

Nous voulons l'espérer, par suite de la position ferme et énergique prise par nos compatriotes français de l'Ontario, aux élections générales provinciales du 29 juin, et qui fut de nature à bien faire entendre au gouvernement de l'Ontario que la détermination des opprimés n'est pas « un feu de paille », comme on l'en avait convaincu. Le fait que l'élément français de sa province s'est tourné contre lui en bloc n'a certes pu manquer de faire réfléchir ce pouvoir oppresseur ?... Souhaitons que ses réflexions l'amènent bien vite à une meilleure conception de son devoir.

Nous voulons l'espérer du « fait nouveau » qui s'est produit, avec l'éclosion de la guerre européenne, remettant en pleine vigueur « l'entente cordiale » anglo-française, qu'on n'osera point faire fleurir en Europe, pour la bafouer ici plus à l'aise, dans notre Canada, asile vanté de la liberté britannique ?...

Nous nous plaisons à l'espérer, enfin, des soins d'une maternelle Providence qui, après avoir menacé nos frères ontariens de ravir à leur affection leur chef le plus vénéré, S. G. Mgr Latulipe, évêque du Témiscamingue, semble s'être laissé toucher par les prières ardentes de toute une nationalité, atterrée par l'épreuve, et paraît condescendre à rendre à la santé le noble prélat que, là bas et partout au Canada français, on estime être le Josué destiné à introduire son peuple dans la terre promise des droits sacrés reconquis.

Et c'est en toute confiance, malgré l'incertitude des temps, que nous répétons avec eux, la belle prière à la Bienheureuse Jeanne d'Arc, composée par leur saint évêque-missionnaire (Mgr Latulipe) et que le Saint-Père daigna approuver de sa main auguste, à la demande de l'auteur et à l'intention des Canadiens français d'Ontario, comme aussi de la France toujours aimée, cette belle prière que voici :

O Christ, ami des Francs! Vous qui, par le bras d'une humble vierge, avez jadis sauvé la France, inclinez vers nous la grande miséricorde de votre Sacré-Cœur. Nous vous en prions, par les mérites et l'intercession de la Bienheureuse Jeanne d'Arc que nous choisissons comme patronne, protégez nos institutions, notre langue et notre Foi.

O Christ, notre Roi! nous vous jurons fidélité éternelle! Faites que nourris du pain de votre Sainte Eucharistie, nous croissions en « UN PEUPLE PARFAIT » *que nous méritions de continuer, sur cette terre d'Amérique, les glorieuses traditions de la « Fille Aînée de l'Eglise».*

O Dieu de Jeanne d'Arc, sauvez encore une fois la France! Sauvez notre cher Canada ; et vous, Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous. Ainsi soit-il.

Imprimatur

† Élie-A. Évêque de Catenna,

V. A. T.

(*Autographe*) Adprobatur. — Die 21. II. 911.

PIUS, PP. X.

En Acadie

Trois grandes démonstrations acadiennes ont marqué le cours des trois derniers mois : les Noces d'or du Collège-Université S.-Joseph, à Memramcook ; le Congrès pédagogique annuel, au Cap-Pelé, et la célébration solennelle de la fête nationale acadienne, au Monument fraîchement parachevé de l'Assomption, sous l'égide du vénérable Mgr Richard, à Rogersville.

Chacune de ces manifestations qui, toutes, se déployèrent avec beaucoup d'éclat et laisseront les traces les plus durables comme les plus fécondes dans les annales du valeureux groupe acadien, mériterait un compte rendu spécial, auquel nous force de renoncer, pour l'instant, l'espace restreint dont nous disposons.

Ce n'est que partie remise, cependant, et l'occasion propice ne manquera point de nous être offerte, avant longtemps, de revenir sur l'édifiante expansion de la vie acadienne, et de donner à l'étude de ce phénomène consolant, et si captivant aux cœurs français, un peu plus de l'attention pieuse qu'elle mérite.

Les nôtres en Nouvelle Angleterre

Là encore le rameau français continue de fleurir de façon réjouissante. Nous nous bornerons, pour cette fois, à en signaler tout simplement la plus récente preuve, la création officielle, par « l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique », de la « Caisse de l'Écolier ». Et bien cordialement nous faisons nôtres les belles pro-

messes d'avenir que formule *l'Union*, en annonçant cette création, promesses que notre dévoué confrère de Woonsocket, R. I. résume comme suit :

« Lorsque nous aurons de nombreux jeunes gens, choisis dans nos divers centres franco-américains, à éducation et à instruction supérieures, et que l'expérience sera venue leur apporter le fini nécessaire et leur donner la connaissance suffisante des choses et des hommes, alors vraiment la société franco-américaine sera enrichie d'un élément qui lui insufflera puissamment une plus grande mentalité française, l'aidera plus vigoureusement à défendre ses principes d'honneur, de patriotisme et de foi, consacrés déjà si brillamment par plus de trois siècles de fidélité et d'héroïques luttes. »

Dans la province de Québec

Toute une chronique ne serait pas de trop pour narrer les exploits de l'activité française, dans la province-mère — comme on se plaît à désigner, de plus en plus, dans nos groupes du dehors, le cher vieux Québec — pendant les trois derniers mois écoulés.

Congrès de l'Enseignement secondaire, à Québec ; congrès décennal de l'A. C. J. C., à Montréal ; congrès pédagogique remarquable, à Hull, etc., etc. : c'est presque un volume complet qu'il y aurait à faire pour rendre justice à toutes ces brillantes manifestations de la vie française au Canada, et de l'assurance dont elle s'anime pour le futur.

On nous pardonnera d'y renoncer, et de remettre à plus tard les développements qui viendraient tout naturellement sous notre plume, n'était la réserve que les circonstances nous imposent.

Nous aurions encore à dire tout le bien qu'il faut penser de l'excellent manifeste lancé par notre ami si dévoué, M. l'abbé Émile Chartier, pour marquer l'établissement officiel du Secrétariat régional de la Langue française dans le diocèse de Saint-Hyacinthe — et le chagrin que nous apporta, tout de suite après, le départ soudain de ce précieux collaborateur, quittant le Séminaire de Saint-Hyacinthe pour passer à l'archevêché de Montréal, avec, d'un autre côté, les légitimes espoirs que cette transition est capable de faire naître...

Force nous est d'ajourner toutes ces réflexions, et combien d'autres de même nature, à une meilleure occasion prochaine. — A. D.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

—

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

—

LA NAVIGATION FLUVIALE

Expressions fautives	Expressions correctes
Barge à *steam*	Barge à vapeur.
Boat américain	Barge américaine.
Boat bleu	Barge bleue (de la Cie Murphy).
Breast (aller *breast*)	Côte-à-côte.
Clairer (ça va être juste pour...)	Éviter (un bateau qu'on rencontre).
Click	Taquet (pièce de bois ou de fer servant à amarrer les cordages).
Coltar (angl. : coaltar)	Goudron (pour les joints).
Cook	Cuisinier, coq (cuisinier du bord).
Cookerie	Cuisine, coquerie (cuisine du bord pour l'équipage).
Show-boy	Marmiton.
Steward	Maître d'hôtel, intendant.
Waiter	Garçon, servant.
Crank	Bossoir (potence de bois ou de fer pour mettre l'ancre sur le pont).
Deck	Pont.
Derrick	Grue.
Pièces de la grue :	
Brake	Frein.
Catch	Butoir (petite pièce de fer fixée à la cuve pour l'empêcher de basculer).

Clam	Grue-élévateur (treuil à vapeur avec pelle mécanique double).
	Pelle mécanique (la pelle elle-même).
Djamé (angl. : *to jam*)	Bloqué, serré
Djinne	Poulie de chèvre (qui se met au sommet du bôme).
Guy	Mauban (cordage pour retenir le mât de la grue).
	Écoute (petit cable qui sert à diriger la marche des cuves ou des fardeaux).
Plate	Crapaudine (pièce de fer sur laquelle pivote le mât).
Pole	Cheville (de fer ou de bois, qui ser à fixer un madrier).
Slinn	Ceinture (en cable, qu'on met autour d'un fardeau).
Strap	Courroie.
Tub	Cuve (assez élevée, avec une anse et un butoir).
Ware (angl. : wire)	Cable métallique.
Winch	Treuil simple (avec tambour d'enroulement, roue d'aire, pignon et roue à rochet).
Pawl	Cliquet (petite pièce de fer qui s'appuie sur la roue à rochet pour retenir le treuil).
Dock	Bassin de radoub.
Dradge (angl. : dredge)	Drague, dragueur.
Driller	Foreur, perforeur.
Stone-lifter	Arrache-pierres.
Drosser	Dériver, aller à la dérive.
Écore	Accore (endroit où le lit du fleuve est coupé à pic).
Gangway	Passerelle.
Hiver (angl. : *to heave*)	Lever, hisser.
Notch (angl. : *hatch*)	Écoutille.
Light	Phare, lumière.
Lock	Écluse.
Locker	Écluser.
Lockman	Éclusier.

(*à suivre*)

Vol. XIII, No 2—octobre, 1914.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, POUR L'ANNÉE 1913-14

Le présent rapport est le 13e de son espèce et comme ses devanciers il doit donner comme une vue d'ensemble de l'année académique dont il s'occupe : un mot donc de nos travaux, de nos œuvres, et des principaux événements pour l'année 1913-1914.

La Société a déployé son activité habituelle dans les Comités d'étude du lundi et les assemblées générales de chaque mois.

Les soirées du lundi ont été consacrées au travail du Glossaire franco-canadien : les mots de la lettre R ont été étudiés en partie, mais on s'est davantage occupé de la révision des mots de la lettre A, en vue de la publication aussi prochaine que possible du Glossaire projeté.

Aux assemblées générales de décembre, janvier, février et mars les membres ont étudié et approuvé le 63e et une partie du 64e Rapport du Comité d'étude.

La séance publique de février a attiré, comme les années précédentes, une foule considérable et manifestement sympathique.

Les travaux qui y ont été lus nous ont valu de nombreux éloges ; on nous a signalé surtout le travail de M. Alphonse Charron, président de l'Association d'Éducation de l'Ontario, sur « La langue française et les petits Canadiens français de l'Ontario.»

Au mois de mars, M. le Président recevait du Gouvernement provincial la somme de $500.00, mise aussitôt à la disposition de M. le Trésorier. Monsieur le Premier Ministre a eu l'amabilité d'envoyer lui-même le chèque à notre Président et de lui adresser, en même temps, une lettre des plus gracieuses où il consignait la promesse qu'un chèque de même valeur nous serait envoyé dès le commencement du prochain exercice financier : notre trésor sera donc sous peu encore augmenté.

Nous sommes désormais assurés de deux choses : la bienveillance de nos gouvernants et leur générosité à notre égard ; et

notre trésorier qui « dormait en paix sur sa caisse vide », lors de la séance publique en février, parce qu'une « parole d'or » nous avait été donnée, tressaille d'aise aujourd'hui sur la caisse à moitié remplie de « bon argent sonnant ».

Nous renouvelons à Sir Lomer Gouin et au Gouvernement provincial l'expression de notre meilleure gratitude, et nous osons compter qu'ils combleront tantôt notre espoir.

Le 25 mai 1914 Sa Sainteté le Pape Pie X élevait à la dignité de Cardinal de la Sainte Église Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Québec. La Société a enregistré avec fierté cette heureuse nouvelle dans ses annales, et acclamant avec allégresse dans le nouveau Prince de l'Église le plus illustre de ses membres, elle s'est empressée de déposer à ses pieds l'hommage de sa vénération, de son attachement et de sa gratitude.

Quelque semaines après cette glorieuse journée, au retour de Rome de Son Éminence le Cardinal Bégin, la Société avait encore l'insigne honneur et la grande joie de voir son Président, l'un de ses directeurs, et plusieurs de ses membres décorés par le même bien-aimé Pape Pie X. Monsieur Adjutor Rivard, dont on ne compte plus les services rendus à la cause catholique, a été fait Chevalier de Saint-Grégoire le Grand ; l'honorable M. P. B. de la Bruère, directeur de la Société, l'honorable Sir F.-X. Lemieux, juge en chef, l'honorable M. Thomas Chapais et M. le notaire Cyrille Tessier, membres de la Société, ont été faits Commandeurs, et M. le Docteur Jules Dorion, autre membre, a été fait Chevalier du même ordre de Saint-Grégoire le Grand.

La Société est tout heureuse de présenter aux nouveaux Commandeurs et Chevaliers pontificaux ses plus vives, ses plus chaleureuses félicitations.

La Société s'est fait représenter aux Congrès des Canadiens français de l'Alberta et de la Saskatchewan, tenus à Edmonton et à Prince-Albert, en juin dernier, par le délégué du Comité permanent de la Langue française, Monsieur l'abbé J.-A. D'Amours.

Le bulletin de la Société, dont l'importance et l'intérêt ont augmenté en même temps qu'il devenait l'organe officiel du Comité permanent de la Langue française, a été publié chaque mois à 40 pages au moins. Le prix de l'abonnement en a été porté de $1.00 à $2.00, ce qui entraîne pour l'avenir la disparition des « membres adhérents » de la Société, pour ne laisser que des « membres bienfaiteurs » et des « membres titulaires ». Il a aussi été décidé de modifier le titre du même bulletin, qui s'appellera désormais *Le Parler français*.

Le nombre des membres n'a pas augmenté sensiblement au cours de l'année ; il est actuellement de 1,400 environ.

Nous avons eu la douleur de perdre, cette année, l'un de nos membres les plus distingués et les plus actifs, Monsieur Alcée Fortier, président de l'Athénée Louisianais de la Nouvelle-Orléans. Le *Bulletin* d'avril lui a consacré tout un article nécrologique, mais nous tenons à renouveler ici, à la mémoire de cet ardent défenseur de la langue et des traditions françaises en Louisiane, l'expression de notre sympathie, de notre reconnaissance et de notre admiration.

Puisse la Providence susciter sur tous les points de l'Amérique des imitateurs de ce vaillant et pur représentant de notre race sur ce continent!

Et puisse cette même Providence prodiguer à notre Société l'abondance de ses faveurs!

CYRILLE GAGNON, ptre,
Secrétaire général.

28 septembre 1914.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS POUR L'ANNÉE 1914-15

A la première réunion de l'Assemblée générale, tenue le lundi 28 septembre dernier, à l'Université Laval, la Société a dépouillé le scrutin pour l'élection de deux nouveaux directeurs, Mgr C.-O. Gagnon, et l'honorable M. P. Boucher de la Bruère ont été réélus. Le Bureau a fait ensuite l'élection de ses officiers, et il se trouve maintenant constitué comme suit :

Président d'honneur : Mgr A.-E. Gosselin, Recteur de l'Univ.
Président : M. le Docteur P.-C. Dagneau, M. D.
Vice-président : M. l'abbé Ant. Huot.
Secrétaire-général : M. Adjutor Rivard.
Archiviste et Trésorier : M. l'abbé Cam. Roy.
Directeurs : S. G. Mgr P.-E. Roy.
Mgr C.-O. Gagnon.
L'hon. M. P. Boucher de la Bruère.
M. J.-E. Prince.
M. le Dr Arth. Vallée, M. D.
M. l'abbé Cyr. Gagnon.
M. O. Héroux.

NOTRE VIE DANS L'OUEST

SIMPLES CONSTATATIONS ET RÉFLEXIONS

Bien des causes contribuent à rendre profondément intéressante et vivement agréable, pour un habitant du vieux Québec, la visite de l'Ouest canadien et surtout des Canadiens de l'Ouest.

L'Ouest canadien, si éloigné de chez nous qu'il faut plus de deux jours et de deux nuits, en chemin de fer rapide, seulement pour l'atteindre et arriver au Manitoba, si étendu qu'il faut encore plus de trente heures pour aller du Manitoba aux Montagnes Rocheuses, — Québec est à 4,032 kilomètres de Banff, placé sur le versant est des Rocheuses — est encore, en effet, une portion de notre héritage national. C'est la vaillance de nos explorateurs et de nos missionnaires, de ceux venus de France et de ceux nés au Canada, qui a découvert cet immense pays et qui l'a conquis pacifiquement à la civilisation. C'est notre religion et notre langue qui y ont les premières fait resplendir le flambeau de la foi au vrai Dieu. Elles n'ont pas cessé de l'y maintenir, sans jamais le laisser éteindre ni même pâlir.

***

Quand on a mesuré un peu de ses propres regards ces immenses étendues, que l'imagination seule a peine à se représenter par elle-même ; quand on pense aux semaines et aux mois qu'il fallait autrefois pour aller péniblement de Québec aux Prairies à pied, en canot, ou dans des chariots traînés par des bœufs ; quand on réfléchit ensuite à toutes les autres privations, à tous les autres sacrifices courageusement et souvent joyeusement acceptés par les missionnaires de l'Évangile et les pionniers de la civilisation, on n'est pas seulement ravi d'admiration pour leur courage et leur vertu, on est encore plus fier d'être de leur foi et de leur sang.

Ces souvenirs héroïques aident aussi à comprendre le courage et les espérances qui animent encore aujourd'hui les rejetons vivaces de cette foi et de ce sang, que l'on trouve, avec plus de joie que de surprise, implantés un peu partout dans notre Ouest, gardant la volonté bien arrêtée d'y pousser de profondes racines et d'y grandir, fidèles à eux-mêmes, sous la poussée d'une fécondité intarissable, bénie de Dieu.

Dans l'Ouest, en effet, comme partout où les a portés le vent providentiel qui secoue les forts et souples rameaux du tronc canadien pour porter au loin son impérissable semence, les nôtres ont emporté avec eux comme principale richesse, comme viatique inépuisable de leurs lointaines pérégrinations, la foi en leur Dieu, la fidélité à leur Église, l'attachement à leurs prêtres, à leurs traditions et à leur langue, la fierté de leurs héroïques souvenirs, la confiance en leurs immortelles destinées.

C'est grâce à cet idéal plus élevé, à cette fierté de ses souvenirs et de ses espérances, de sa foi et de sa langue, que le canadien français, très sociable et parfois trop modeste dans ses relations sociales, est, de toutes les races qui habitent ce continent, celle qui jusqu'ici se conserve le plus longtemps ethniquement identique à elle-même, celle qui résiste le plus vigoureusement aux absorptions et aux assimilations qui modifient plus rapidement le caractère et les mœurs des autres races.

On le constate, on le voit, on le sent, et avec combien de joie et de fierté ! en arrivant, même à l'improviste, au milieu du premier groupe de Canadiens-français rencontré là-bas. Non seulement dans les villes, où les nôtres sont en nombre considérable comme Saint-Boniface et Edmonton, mais dans les simples villages, l'accueil que nous font les compatriotes de l'Ouest dit, par son émotion discrète ou par son empressement expansif, combien cher et grand leur reste toujours au cœur l'attachement à tout ce qui leur rappelle le pays d'origine, le vieux Québec, qu'ils jugent peut-être un peu lent à progresser, mais qu'ils savent si fidèle aux grands souvenirs du passé.

Entendre parler de Québec, de la vieille province-mère, savoir ce que dans Québec l'on pense et l'on dit de leurs luttes et de leurs travaux, intéresse au plus haut degré le cœur et l'esprit de nos compatriotes de l'Ouest. Pas n'est besoin d'être éloquent ni dissert pour captiver leur attention, il suffit de les entretenir de ce qui constitue partout notre âme nationale : de notre vie d'autrefois et de nos aspirations présentes, des luttes du passé, de celles d'aujourd'hui et de demain.



Ce sont précisément ces luttes incessantes qui nous rendent plus cher l'idéal qu'il nous a fallu constamment défendre. Ce sont ces luttes qui fortifient encore aujourd'hui les chers liens qui unissent dans une même âme tous les groupes Canadiens-français de l'Amérique du Nord.

Or, actuellement, c'est surtout du côté de l'Ouest que la lutte est engagée contre nous. Plus vive et plus acharnée dans l'Ontario, elle se continue aussi dans les trois provinces de l'Ouest, toujours principalement autour de l'école, au sujet du français, que l'on voudrait supprimer pour ne plus voir s'élever cette barrière protectrice, derrière laquelle s'abritent, attardées dans leur vieil idéal français et catholique, des âmes de citoyens canadiens.

C'est pour mieux soutenir cette lutte, mieux concerter leurs plans, mieux unir leurs efforts et réchauffer ensemble leurs nobles ardeurs, que nos courageux frères de l'Ouest ont organisé et tenu en ces dernières années, dans chaque province, leurs congrès annuels, C'est dans ce but qu'ils font appel à leurs frères de l'est et qu'ils les invitent à ces congrès.

Puisque les intérêts de chaque groupe sont les intérêts de tous et puisque la lutte est partout engagée autour d'intérêts qui sont sensiblement partout les mêmes, il importe doublement à tous les combattants de se bien connaître et de bien déterminer ensemble les conditions, en autant qu'elles dépendent d'eux, où il leur faut se défendre et soutenir la lutte.



Pour bien soutenir la lutte il faut connaître les adversaires, leurs armes ou leurs moyens, il faut aussi connaître le terrain où il faudra les rencontrer. Or on apprend tout cela, très facilement et très sûrement, dans un congrès bien fait comme ceux tenus en juin dernier à Edmonton et à Prince-Albert, auxquels nous avons eu l'honneur de représenter le Comité permanent de la Langue française.

Les adversaires n'assistent pas, il est vrai, aux congrès, mais ceux qui ont appris à les connaître et qui ont été en contact quotidien avec eux y assistent. Il leur suffit donc de mettre en commun le fruit de leurs observations et de leurs expériences pour bien faire connaître la mentalité des adversaires avec lesquels ils ont à lutter.

Ces adversaires, dont quelques-uns seraient mieux dénommés des ennemis, de notre langue et de notre race, ce sont en général

tous ceux, à quelque race ou à quelque croyance qu'ils appartiennent, qui ont pour principe que l'unité nationale exige l'unité de langue et que l'État, par l'école ou autrement, a le droit d'imposer cette unité de langue, en dépit de la liberté et du droit de l'individu et des familles. Ce sont les partisans de la théorie que les majorités peuvent imposer leur volonté à la minorité, sans s'occuper des droits et de la volonté de celle-ci, du moment qu'elle n'est pas à craindre comme nombre. Telle est, en somme, la théorie du peuple souverain ne reconnaissant d'autre autorité et d'autre droit que ceux qu'il établit ou qu'il reconnaît lui-même par la majorité de ses votes.

Le principe sur lequel s'appuient les gouvernements qui proscrivent de l'école la langue d'une minorité, est le même que celui en vertu duquel les gouvernements s'emparent, chez beaucoup de peuples atteints du mal révolutionnaire, de l'école elle-même, de son organisation, de sa direction, de ses programmes et de son fonctionnement.

Tous ceux qui admettent le principe de l'État enseignant, émancipé du droit naturel et du droit divin, ne peuvent logiquement dénier à cet État le droit d'imposer aux enfants la langue qu'il croit nécessaire, ou simplement fort utile, par le moyen de ce qu'ils appellent l'*école nationale*, par opposition évidemment à ce que les partisans de la vraie liberté et les défenseurs du droit naturel appellent l'école familiale ou paroissiale.

C'est dans ces fausses idées, implantées dans beaucoup d'esprits, qu'il faut voir d'abord les adversaires de nos droits scolaires. C'est parce que ces erreurs ont empoisonné beaucoup d'intelligence, que les usurpations contre les droits des parents sur l'instruction de leurs enfants ont trouvé des partisans si convaincus et n'ont rencontré souvent qu'une résistance si nulle ou si veule chez ceux qui auraient dû être les défenseurs du droit. Pour bien défendre le droit, il faut voir la vérité qui en est le fondement.

Les gens pour qui les principes ne sont qu'occasions d'éloquence ou affaires d'opportunisme, sont incapables de défendre logiquement et énergiquement les droits des parents sur l'instruction des enfants, en face des accaparements des majorités qui croient avoir le droit de transformer en lois tous les caprices de leur bon plaisir. On ne l'a déjà que trop bien vu.

***

Une autre mentalité opposée à la conservation de notre langue dans l'Ouest et ailleurs, une mentalité exploitée par nos adver-

saires, mais qui n'est pas entretenue seulement par eux, c'est celle qui est inspirée par un utilitarisme étroit et à courte vue, qui conseille d'abandonner la lutte pour la défense du français.

A quoi bon, disent ses partisans, lutter pour la conservation du français, puisqu'il faut tout de même apprendre l'anglais ? Somme toute, celui-ci est plus avantageux.

En effet, à part la facilité avec laquelle les étrangers l'apprennent vite d'une façon passable, l'anglais a pour lui la réputation de servir à faire de l'argent, encore que beaucoup de gens sachant très bien l'anglais n'arrivent jamais qu'à rester bien pauvres. Il a de plus l'avantage d'être la langue des diverses administrations civiles publiques ; la langue pratiquement officielle, dans tout l'Ouest. Il est aussi la langue des écoles publiques, mais c'est là un point sur lequel nous ne voulons pas présentement insister, puisque nous devons en parler bientôt.

A côté de l'anglais, le français dans l'Ouest garde sans doute sa renommée d'être une fort belle langue, que les étrangers distingués et cultivés tiennent à connaître, mais que les étrangers, simples gens du peuple, n'apprennent ni volontiers, ni facilement. Il passe pour complètement inutile, ou à peu près, quand il s'agit de faire de l'argent, dans le commerce ou dans les affaires. C'est une forte présomption contre lui, surtout dans les milieux où la préoccupation de faire de l'argent, pour vivre ou pour s'enrichir, tient une place de plus en plus considérable.

Contre cette présomption, fondée sur une affirmation trop catégorique mais vraie pour une bonne part, il faut établir d'abord que si le français ne sert guère à faire de l'argent, c'est bien un peu la faute de ceux qui le parlent, et qui ne veulent pas s'en servir dans cette fin. Ensuite, si le français ne sert pas directement à faire de l'argent dans l'Ouest, comme il y sert avec l'anglais dans les provinces de l'Est, y compris celle de l'Ontario, il sert partout à une chose meilleure, plus précieuse et plus difficile : il sert à donner une formation qui perfectionne les intelligences et les âmes ; il sert à conserver à une race l'âme qui la garde digne de ses ancêtres et de son passé, digne de ses traditions belles entre les plus glorieuses, digne de la mission qu'elle croit la sienne et à laquelle elle ne veut pas renoncer. Si cette langue ne sert pas à faire de l'argent, elle sert à quelque chose de bien supérieur : elle sert à garder et à entretenir la vie d'une race immortelle. Aux yeux de tout Canadien qui a de l'intelligence et un cœur, aux yeux de tous les Canadiens, c'est quelque chose d'infiniment plus précieux que de faire de l'argent.

Il faut, certes, du courage et même parfois de la générosité pour garder la langue française et la faire garder aux enfants dans le milieu plutôt anglais et utilitaire de l'Ouest ; mais c'est justement parce qu'il y faut mettre du courage qu'on peut compter que les Canadiens-français voudront et sauront la garder.

C'est une tradition chez nous, depuis la cession du Canada à l'Angleterre, d'accepter et de faire des sacrifices pour garder l'avantage vital de parler notre langue. Si nos ancêtres avaient voulu vendre leur langue et leur foi, ils auraient certainement fait beaucoup plus d'argent qu'ils en ont fait. Ils ont mieux aimé vivre pauvres avec honneur que mourrir riches, mais déshonorés. Ils n'ont pas voulu vendre l'âme ni l'avenir de leur race. Que ceux qui les en blâmeraient renoncent au français ; ils ne sont pas dignes de le parler, s'ils ne sont pas capables de faire un sacrifice par amour pour lui. Ils ne sont plus les fils de nos fiers et généreux ancêtres.

Mais, grâces à Dieu et grâces aux nobles sentiments qui animent notre race, fidèle à elle-même partout où elle se trouve, ceux-là ne sont pas nombreux dans l'Ouest, pas plus qu'ailleurs. Là-bas comme plus près de nous, dans le peuple ouvrier ou agricole tout autant et plus peut-être que dans la classe réputée plus fortunée, tous veulent garder la langue, sans refuser, bien entendu, d'apprendre l'anglais. Ils sont, en effet, tous convaincus que celui-ci leur est toujours utile et leur est même nécessaire pour leurs relations d'affaires ou de commerce et pour l'accomplissement de beaucoup de leurs devoirs civiques.

***

L'attachement des Canadiens français de l'Ouest pour leur langue est si bien marqué aux yeux de tous et le peu d'efficacité des influences contraires au français, pourtant puissantes, plus haut signalées est également si bien constaté, qu'il a fallu, pour combattre cette puissante vitalité, recourir au moyen réputé le plus efficace et demander à l'école publique de l'arracher de l'âme plus tendre et moins résistante des enfants.

On sait comment sont organisées les écoles des provinces de l'Ouest, au point de vue du français. L'organisation légale de ces écoles et leur fonctionnement pratique ont été bien des fois examinés et discutés.

Que l'on réduise l'enseignement du français aux deux premières années du cours élémentaire, comme on prétend bien le faire dans la Saskatchewan, ou qu'on espère même l'étendre à tout le cours primaire, comme dans l'Alberta, le français n'a, en somme,

dans les écoles de l'Ouest que la situation humiliée de serviteur passager de l'enseignement de l'anglais, ou celle, un peu meilleure, mais encore trop inférieure, d'un suspect dont les droits sont constamment mis en question. Cette situation humiliée le déprécie plus sûrement qu'une lutte violente aux yeux des enfants, et s'ajoute contre lui aux labeurs d'une étude dont il faut surmonter les nombreuses difficultés, avant d'en apprécier les avantages et d'en goûter les beautés.

Nous verrons, dans un prochain article, comment nos compatriotes surmontent ces difficultés, et espèrent bien définitivement faire triompher leur belle cause.

J.-A. D'Amours, ptre.

PENDANT LA GUERRE

LES BLÉS

Ce matin, plus lourds, dans la brise,
Les blés se sont mis à pleurer ;
Au fond de leur prunelle grise
J'ai vu des larmes s'égarer.

Courbés sous le poids de leur peine,
Ils ont penché leurs fronts trop lourds,
Et leurs pleurs brillaient dans la plaine,
Comme un bijou sur du velours...

— « Nous pleurons en un deuil suprême.
« La douleur, aux sombres courrous,
« Nous a touchés de sa main blême,
« Et verse sa détresse en nous.

« Etendant nos bras en prières,
« Vers la face du Tout-Puissant,
« Nous sentons croître en nos paupières
« Des larmes, des larmes de sang!...

« Ah! bien grande est notre souffrance,
« Me dirent les blés canadiens :
« Nous pleurons pour les blés de France,
« Qu'écrasent les canons prussiens! »

LES FLOTS

Depuis que la guerre s'élève,
Et met dans nos cœurs des sanglots,
J'entends soupirer sur la grève
Les flots.

Quels terribles bruits leur apporte
La brise en son manteau vivant ?
Quelles sombres rumeurs leur porte
Le vent ?

Est-ce la voix de ceux qui tombent,
Dans l'égorgement des combats,
Et le cri de ceux qui succombent,
Là-bas ?

Sont-ce nos frères, qui reviennent,
Les petits Français, aux yeux doux,
Qui sont morts, et qui se souviennent
De nous ?

Sont-ce les soldats de vaillance,
Couchés par un bras sans merci,
Attendant le réveil de France,
Ici ?

Nul ne répond. Le fleuve pleure
En lourds sanglots, durant la nuit ;
Et l'oiseau quittant sa demeure
S'enfuit...

Dans le ciel, où le soleil plombe,
Une rougeur monte et descend.
On croirait que, sur nous, il tombe
Du sang...

— O France ! ô ma mère ! sois forte !
De tes ennemis sois vainqueur !
Je t'aime, et, de loin, je t'apporte
Mon cœur !

BLANCHE LAMONTAGNE.

LES LANGUES INDIGÈNES DANS LE PARLER FRANCO-ACADIEN

Mémoire présenté au Congrès de la Langue française au Canada (Québec 1912)

L'influence des langues indigènes ne s'est pas plus fait sentir sur le parler acadien que sur celui des Canadiens français : à de rares exceptions près, ce sont les Indiens qui ont appris le français plutôt que les Français n'ont appris les langues des tribus avec lesquelles ils venaient en contact. Néanmoins, de même qu'un certain nombre de mots français se sont infiltrés dans le vocabulaire indien, ainsi certains termes indigènes sont entrés dans la langue acadienne comme dans celle des Canadiens français.

Ce qui est difficile, dans cette question, ce n'est pas de reconnaître ces mots indigènes, mais de savoir à quel dialecte indien il convient de les rattacher. Cet embarras s'explique historiquement par la vie errante que menaient les Indiens, par l'infiltration qui se produisait des termes d'un dialecte dans un dialecte voisin, par le fait enfin que les Acadiens, comme leurs frères du Canada, sont venus en rapport tour à tour avec les tribus les plus diverses. Ainsi les peuplades que rencontra Champlain, en 1603, à Stadaconé et à Hochelaga, n'appartenaient pas du tout à la même lignée que ceux qu'avait entrevus Cartier, soixante-dix ans auparavant. D'après les indications de ce dernier, dans les récits où il a consigné un vocabulaire assez imparfait de leur langue, ceux-ci se rattachaient à différentes tribus de la famille huronne-iroquoise disséminée à l'est du Mississipi, depuis le golfe du Mexique jusqu'à la mer d'Hudson ; au temps de Champlain, ils avaient mystérieusement disparu des bords du Saint-Laurent où l'on ne trouvait plus que les tribus algonquines. Cet éparpillement si rapide, joint au fait que les indigènes n'ont jamais écrit leurs annales, rend donc très difficile la connaissance de leurs divers dialectes et l'attribution à tel de ces dialectes plutôt qu'à tel autre des mots qui ont reçu droit de cité dans le parler des Acadiens.

On sait du moins, avec assez de certitude, le nom des principales tribus avec lesquelles ceux-ci eurent à faire. C'est d'abord celles des Algonquins, dont les dialectes étaient aussi largement parsemés que les rameaux de ce tronc vigoureux ; on les entendait tout le long de l'Atlantique, depuis le cap Hattéras jusqu'aux régions arctiques. Sur les rives du Kennebec et de la Penobscot, ainsi

qu'en Acadie, vivaient les Abénakis, les fidèles amis des Français. Les Etchemins, appelés *canoemen* par les Anglais, habitaient l'est et l'ouest de la rivière appelée Sainte-Croix par de Monts. La Nouvelle-Écosse, le cap Breton et l'île Saint-Jean étaient habités par les Micmacs ou Souriquois, renommés pour leur cruauté : on sait cependant que les missionnaires acadiens convertirent à la foi chrétienne leur chef Membertou. Enfin, tout le long du Saint-Laurent, depuis l'embouchure jusqu'à Québec, erraient les Montagnais, de la famille algonquine.

Si ces notions permettent de dire à quelle famille indienne appartiennent les mots indigènes infiltrés dans l'acadien, elles ne permettent cependant pas d'attribuer tel mot à telle tribu de cette famille plutôt qu'à telle autre, vu encore une fois l'intrusion fréquente des mots d'un dialecte dans un dialecte voisin. Aussi, renonçant à une appropriation certaine que seule rendrait possible l'étude comparée des langues indigènes, nous nous contenterons de constater les faits linguistiques. Nous rechercherons les termes indiens qui se sont glissés dans le vocabulaire acadien sans nous occuper de remonter, dans la plupart des cas, jusqu'à la source de ces mots.



Le nombre de ces sauvages intrus tend à disparaître : au dire de ceux qui habitent la côte nord de la Baie-des-Chaleurs, les vieux paysans emploient beaucoup plus de mots d'origine indienne que les jeunes gens. D'autre part, il est très peu de ces termes introduits dans l'acadien qui ne se retrouvent en même temps dans le franco et même l'anglo-canadien : bien plus, il semble que la plupart de ces emplois ont été adoptés d'abord par les Anglais, puis, après un détour par les Antlilles, ont été transmis aux Français.

En voici la liste, aussi complète que nos études nous permettent de la dresser [1] :

1 *àlpàká*, f. = alpaca. Ce mot est emprunté au nom péruvien de l'animal qu'il désigne. L'accent porte plutôt sur la pénultième que sur la dernière syllabe, effet, probablement, de l'accent anglais.

2 *àmàk*, m. = hamac. Cf. esp. *hamaca*. Mot venu des Indes occidentales.

3 *atòká*, m. = pomme des prés. On trouve ce mot écrit de plusieurs façons : *atoka*, *atocca* (Chamberlain, N. et Q., v. I, pp. 221), *otoca* (Elliott, A. J. P., v. VIII, p. 338). Tout autour de la Baie-

1. Sur ces mots, voir les articles du professeur Chamberlain (*American notes and queries*, V. I-II, 1888-89, *passim*), une etude du professeur Elliot (*American Journal of philology*, pp. 145-151, 338-340) et le *Dictionnaire* de Sylva Clapin. Ce dernier, qui abonde en renseignements utiles, contient beaucoup de mots de provenance indienne que les ouvrages de même nature publiés depuis. Nous renverrons souvent le lecteur à ce livre ainsi qu'aux deux revues signalées : nous abrégeons seulement la mention du titre (v. g. N. et Q., A. J. P.). Autres abréviations : B. P. F. C. = *Bulletin du Parler français au Canada* ; H. D. T. = *Dictionnaire général* de Hatsfeld, Darmesteter et Thomas.

Consulter aussi le *Glossaire franco-canadien*, d'Oscar Dunn et les *Notes* de l'abbé Caron.

des-Chaleurs on se sert de ce mot, en anglais *cranberry*. Bibaud le signale dans son *Mémorial*, p. 56. Clapin dit : prononcez *ataka* ; dans l'*Appendice*, p. 345, il l'épelle *atoca* et cite l'abbé Cuoq (Cf. BPFC, III, pp. 254-293 ; V, p. 65).

4 *bàbic*, f. Chamberlain épelle *babiche* et définit : « lanière de cuir ou de peau » (I, p. 232) A Carleton on applique ce mot à une espèce de courroie (cf. Clapin, p. 32 et p. 345 ; BPFC., II, p. 145 ; III, p. 19 ; V, p. 65).

5 *bukã*, m. = boucan. A l'origine, petit endroit où les Caraïbes fumaient la viande. Emprunté au dialecte des Caraïbes ; voir H. D. T. (Chamberlain, I, p. 232 ; cf. Clapin ; BPFC. II, p. 76 ; III, p. 181).:

vá dõ pá dã st mèzõ lò, sè ã̃ rrè bukã.

va donc pas dans cette maison-là, c'est un vrai boucan.

6 *bukàné* = boucaner ; dérivé de *boucan*, mais usité au sens de « fumer, sécher la viande », sens primitif du mot (cf. BPFC., III, p. 181) ; *bukan* = boucane, s'applique à la fumée même (ibidem, et II, p. III) :

vá dã là bukànèri mà càrcé œn bàyèt dérã bukàné.

va dans la (boucanerie) me chercher une baguette de hareng boucané.

Au lieu de *baguette*, on entend aussi *œn bròcté* (brochetée) qui veut dire « bon nombre filé ensemble ». Dans l'Ouest, selon Chamberlain (*The vocabulary of Canadian French*. Québec, Dussault et Proulx, 1906, -p 12, n° 15), *boucanière*, f., veut dire une *tente indienne*, nommée ainsi à cause de la « boucane » ou fumée qui s'en échappe.

7 *bukànèri*, f. (boucanerie). C'est l'endroit où l'on fume la viande ; voir l'exemple qui précède. Le Comité du BPFC (III, p. 182) définit : « Établissement de celui qui fume la viande ».

8 *dòré* et *dóré*, f. = anglais *dory*. Probablement d'origine indienne ; nom donné dans les Indes occidentales et aux alentours du golfe du Mexique, au canot que l'on fabrique tout simplement en creusant une grosse bûche. Il paraît probable que le mot est venu de l'anglais.

9 *kànòt*, m. = canot. On sonne le *t* final ; caraïbe : *canaoa* ; cf., pour l'étymologie, Chamberlain (I, p. 259) et Clapin. Celui-ci dit que le mot *canot* fut employé au Canada avant de l'être en France et dérive de l'espagnol *canoa*, se rattachant au dialecte des Caraïbes. Il cite aussi Lescarbot, qui, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, appelle *canao* un « petit bateau tout d'une pièce.»

kẽ ! gàrd lé kànòt ḳi pá:s ó làrj ; y á ã̃ sòvà:j e àn sàràjès ḳi pàgd:j.

tiens ! regarde le canot qui passe au large ; il y a un sauvage et une sauvagesse qui (pagayent).

10 *kàribu*, m., caribou, le renne de l'Amérique septentrionale ; d'origine huronne (cf. Chamberlain, I, p. 270 ; Clapin, p. 68).

11 *mànitu*, m., manitou. Selon Littré : « Nom des divinités de l'Amérique du Nord. » Dans le dialecte de Carleton, bien que le mot se rattache à une divinité, pourtant le sens en est assez

vague. D'origine algonquine (voir Chamberlain, I, pp. 305-6). Le *Grand Manitou* est celui qui est placé au-dessus de tous les « manitous ». Cf. Clapin, pp. 209, 359 ; BPFC., IV, p. 65, où l'on trouve un usage du XVIIIe siècle (1744) : « Ce chien avait le Manitou pour la perdrix, c'est-à-dire il chassait bien. »

12 *màògni*, m. = l'anglais *mahogany* (*mahògèni*) = acajou. Chamberlain cite diverses autorités sur l'étymologie de ce mot. Il paraît être venu de l'Amérique du Sud et être entré dans le dialecte en passant par l'anglais. Selon Chamberlain, ce mot est en train de supplanter la forme populaire canadienne *àrkaju* = acajou (I, p. 365). Dunn donne *mahogany* comme le font aussi Caron et Clapin. La prononciation canadienne-française est *mò:gné* :

vlá ti æ̀n bèl tàb ; àl è fèt ã màògèni.

voilà (ti) une belle table ; elle est faite en *mahogany.*

13 *maskwábiná*, m. Nom d'un sorbier ou d'un cormier ; d'origine algonquine ; voir Chamberlain (II, p. 2). Le mot est cité par Bibaud dans *le Mémorial*, p. 56 ; il l'écrit *mascouabina* (Cf. Clapin, p. 359, qui l'écrit de la même façon).

14 *mékòk*, m. Usité au lieu du terme français populaire *savane.* Chamberlain écrit « mohok » et dit que le mot est d'origine micmac. A Carleton on traduit ainsi ce mot : Savane, forêt d'arbres résineux. Clapin (p. 362) écrit *mokoh* et dit « . . . usité surtout parmi les Acadiens » :

õn á été ramá:sé dé bòlwè dã lè mékòk à djó.

on a été ramasser des bluets dans le « mokoh » à « Jo ».

Dans le *Vocabulary of Canadian French*, de Chamberlain, n° 10, p. 7, on trouve : « Maskeg m. Mot d'origine Crise, désignant un marais, une savane. » Ce renseignement est emprunté, comme le dit Chamberlain, à Clapin, p. 359. Ce dernier fournit encore les renseignements suivants : « Le P. Petitot définit le *maskeg* : marais, ou plaine remplie de lichens. Dans le dialecte Otchipwe on trouve la forme *mashkig* ». Chamberlain dit que le père Petitot écrit aussi *masquèque.*

15 *mikmàk*, m. = Micmac, nom donné à une tribu d'Indiens. Le sens *embarras, intrigue*, qu'on trouve dans le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn, n'est pas celui de Carleton : Ce sens provient peut-être des luttes continuelles entre les Micmacs, fidèles alliés des habitants français, et les Anglais. H. D. T. dit : « Origine inconnue ». (Cf. Chamberlain, II, p. 17 ; Clapin, p. 361.)

16 *mikwàn*, f. = grande cuiller en bois. Selon les autorités citées par Chamberlain, II, p. 17), probablement d'origine algonquine. Dunn écrit *micouenne.* Le mot est aussi signalé par Bibaud dans le *Mémorial*, p. 56, et il est écrit *micouanne.* Clapin écrit *micouenne*, p. 217 et p. 361. Cf. le BPFC, (II, p. 78) où l'on voit que cette cuiller est celle dont on se sert pour fabriquer le sucre d'érable. On y trouve les formes *micoine*, III, p. 220 ; *micouenne*, IV, p. 144 ; *micouanne*, V, p. 65.

17 *mitas*, f. = grandes guêtres ou jambières ; d'origine algonquine (Chamberlain, II, p. 30 ; Elliott, AJP., p. 148). Dunn écrit *mitasse*, Bibaud *mitas*, Clapin *mitasse.* Au XVIIIe siècle, on

trouve *mitasses de poule, de dinde* = le bas de la cuisse (BPFC., III, p. 291).

18 *mògàsin*, m. = mocassin. Selon Chamberlain (II, p. 31) d'origine algonquine. Dunn écrit *mocassin* (Cf. Elliott, AJP, VIII, p. 339 ; Clapin, pp. 218, 362). BPFC (II, p. 146) donne la forme *mogassines* :

s fè:r fè:r dé mò:gàsin pur àle ó bwá kã:t i fè frèt.

se faire faire des mocassins pour aller au bois quand il fait froid.

19 *màgwà.* Selon des renseignements recueillis à Carleton, on entend de temps en temps, dans la bouche des *vieux*, cette expression. Elle est censée être d'origine sauvage et on l'emploie pour dire *je ne peux pas.*

20 *nàgàn*, f. Ce mot est venu de Québec. Selon l'explication fournie par les gens de Carleton, c'est le nom d'une valse populaire composée par Louis Lionais. Selon Chamberlain (II, p. 31) le mot est d'origine algonquine et veut dire : *berceau indien.* Le poète canadien-français, Louis Fréchette, s'en est servi. On l'écrit ordinairement *nagane.* Clapin écrit *nagane* et *nugâne* et définit : « Sorte de filet servant aux mères indiennes pour porter leurs enfants sur le dos » ; cf. aussi la page 362, pour des renseignements plus précis.

21 *nigòg*, m. La maîtresse d'école du petit village de Carleton, Mlle Elmina Allard, prétend que ce mot désigne un outil quelconque. En consultant Champlain (II, p. 52), on trouve que c'est le nom d'un harpon pour attraper le poisson, harpon dont on se sert dans les parages acadiens. Probablement d'origine micmac. Il s'écrit ordinairement *nigog* ou *nigogue.* Clapin le définit bien (p. 227).

22 *pĩbiná.* Ce mot paraît avoir le même sens que celui du n° 13, *maskwabina*, c'est-à-dire *sorbier* ou *cormier.* Il ressemble à un mot qu'enregistre Clapin. Celui-ci écrit *pimbina* (p. 246) et définit : « Michaux et Gray le considèrent comme une variété de la canneberge du Maine et du Canada. »

22*a* *pàgà:y*, f. = pagaie. Ce mot a dû être tiré du français *pagaie* où l'on a supprimé la terminaison – *aie* que l'on a remplacée par la terminaison très populaire *à:y* ou *a:y.* On entend aussi le verbe *pagàye*, pagayer, c'est-à-dire « se servir de la *pagà:y* » pour conduire le canot. M. Rivard commente comme suit : « *paga:y* est inconnu ici. Quant au verbe, nous disons (autour de Québec) *pàgeyé* ». Chamberlain dit (II, p. 62) : « . . . pas dérivé des dialectes du Canada, mais de quelque dialecte employé dans les parages de la Guienne française ». Clapin donne : « *pagaie*, petit aviron court dont l'usage nous vient des sauvages » ; il attribue aussi au verbe *pagayer* le sens de « ramer avec une *pagaie* ».

23 *pàpinà*, m. Une autre forme du n° 22 ; le sens est le même.

24 *pàtàt*, f. = patate, du mot haïtien *batata*, selon Chamberlain (II, p. 63). *pàtàt* est le mot usité pour la *pomme de terre* commune qu'on distingue en français de la *patate* ou pomme sucrée. (Cf. Rinfret.) Clapin dit : « On dit aussi « pataque » et « petaque » (Cf. *tomak* pour *tomate*) ».

25 *pikwá*, m. Mot entendu dans l'expression : *mèg kòm ã pikwá*, maigre comme un (picois). Chamberlain (II, p. 76) donne le mot *picouille* dans le sens « animal maigre à l'excès ; origine obscure ». On devra déterminer s'il y a des rapports entre *pikwá* et *picouille*. Clapin donne : « *picouille*, du sauvage Cri *piku*, signifiant briser, fracasser. Tout animal étique, maigre, décharné à l'excès ».

26 *pinkẽ*, m. C'est le nom, selon les indications fournies à Carleton, d'un oiseau ou d'un poisson. Chamberlain donne (II, p. 63) *pécan*, l'animal connu des pêcheurs sous le nom *martes canadensis*. Cf. Clapin, *pécan*. Il faudra d'abord établir l'identité de *pinkẽ* et de pécan.

27 *pirog*, f. = pirogue, en anglais *pirogue* ou *dugout*. Chamberlain dit (II, p. 77) : « De quelque dialecte des Indes Occidentales ou des Caraïbes ; cf. *periagua* ». Clapin écrit *piroque* et définit : « Mot sauvage francisé, et désignant soit un canot d'écorce, soit un canot fait d'un tronc d'arbre creusé. »

28 *sézã*, m. Épelé, par la maîtresse d'école de Carleton, *cézan* et traduit « dessus de souliers appelés mocassins » :

jé tá:ye mõ sézã d suye tró pti.

j'ai taillé mon (cézan) de soulier trop petit.

Peut-être y a-t-il des rapports entre *cézan* et *mìgàsin* (N° 18).

29 *skwá*, f. C'est le mot usité en anglais : *squaw*. Parmi les Acadiens *saràjès* est plus commun ; cf. l'exemple cité au n° 9. « *Skwá* est venu des Algonquins de l'est et s'est introduit de bonne heure dans le parler anglais. » (Chamberlain, II, p. 88.)

30 *càgàmó*, m., = chef. C'est, sans doute, le mot *sagamo* = chef indien, noté par Chamberlain (II, p. 87). Dans le Massachusetts, on appelait ce chef *sagmore*. Clapin donne « *sagamos*, chef de tribu indienne ».

31 *tàbá*, m. = tabac. Chamberlain dit que les deux mots *tabac* et *petun* ont survécu au Canada. Parmi les Caraïbes, *tabaco* signifiait le *tuyau* au moyen duquel les Indiens fumaient le tabac.

32 *tamòhòk*, m. = tomahawk, mot qui a pénétré dans le français et dans l'anglais (cf. Chamberlain, II, p. 88).Clapin cite Lacombe « qui fait dériver ce mot du dialecte Cri : *otomahuk*, assommez-le, ou *otamahwaw*, il est assommé ».

33 *tabàgàn* = toboggan, mot que l'on emploie tel quel et en anglais et en français. Selon Chamberlain (II, 88), *tabagan* ressemble plus aux formes de l'algonquin de l'est qu'à celle de l'ouest. La forme micmac est *tubagun*. Dunn écrit *tobogane*. Clapin *tabagane*, *tabogine*, *tobagane*, et il ajoute, après avoir expliqué l'origine et le sens du mot : « On dit aussi traîne sauvage » (Cf. BPFC., II, p. 47 : *tabàgàn* = tobagane).

34 *wòwàrõ*, m., = grosse grenouille dont, apparemment, le nom imite le cri rauque ; en anglais, *bullfrog*. Selon Chamberlain, l'origine en est huronne ou iroquoise. Dunn donne *ouaouaron* et *wawaron*. Legendre (Langue française au Canada, 1890, p. 31) dit : « Il vient du mot huron *ouarounc* et rend exactement le cri de l'animal. » Bibaud commente le mot (*Mémorial*, p. 56) et termine en citant le *Vocabulaire de la langue huronne* du Récollet Sagard.

Clapin le définit bien. On trouvera un bon exemple de l'usage qu'en fait la littérature canadienne-française dans BPFC. (IV, p. 184.)

Comme on peut en juger par cette liste de trente-quatre mots indiens, le vocabulaire indigène n'a pas envahi le parler franco-acadien.

La même constatation ressortirait d'une étude qui aurait pour objet tout le Canada. Et cependant si, pour classifier les phénomènes linguistiques, on divisait ce dernier en sections géographiques de grandeur égale, sans doute l'on ne découvrirait pas plus de mots indiens dans chacune d'entre elles qu'en Acadie ; mais dans telle section, on trouverait à coup sûr beaucoup de termes indiens différents de ceux que l'on emploie dans telle autre section. La somme des mots différents usités dans les diverses sections formerait donc un total assez respectable.

***

Ce phénoméne d'intrusion indienne doit d'autant plus attirer l'attention des lexicographes américains, et surtout canadiens, que ces mots auront vite fait de disparaître avec la fuite des années et l'extinction graduelle des tribus sauvages. Il se passera bientôt dans tout le Canada ce qui est en train de se produire en Acadie, où *les vieux* presque seuls emploient aujourd'hui ces expressions. C'est en prévision de ce danger que les savants du Canada doivent appliquer de ce côté leur esprit de recherche ; ils auront beau chercher, ils ne trouveront nulle part de phénomène plus intéressant.

Pour contribuer au succès de leur tâche, il nous semble utile de ne pas terminer ce mémoire sans ajouter un certain nombre de termes indiens qui, croyons-nous, n'appartiennent pas au vocabulaire franco-acadien (1). Ce sont, par exemple :

1	*achigan*	*ăcigă*	perche noire ; anglais *black bass*
2	*almouchiche*	*álmucic*	variété de chiens
3	*apanac*	*àpànàk*	farine
4	*apola*	*àpolà*	variété de ragoût
5	*assinabe*	*àsinàb*	lourde pierre qui sert à retenir un filet au fond de l'eau
6	*autmoin*	*ótmwẽ*	prêtre ou sorcier indien
7	*batiscan*	*batiskă*	sapristi
8	*cacaoui*	*kakàwi*	variété de canard
9	*canaoua*	*kànàwa*	terme dérisoire appliqué aux sauvages par les blancs
10	*canaouache*	*kànàwàc*	v. *canaoua*
11	*cannibal*	*kànibàl*	anthropophage
12	*caouin, -e*	*kàwẽ, kàwin*	terme dérisoire pour sauvage, sauvagesse
13	*chouayen*	*cwàyẽ*	terme dérisoire appliqué aux Can. fr., particulièrement aux « bureaucrates » de 1837-1838

(1) On se renseignera davantage sur ces mots en consultant soit le *Dictionnaire* de Clapin, soit la liste publiée par le Père Lacasse (B P F C, v. pp. 65-6).

14	*dodiche*	*dodic*	jupon d'enfant
15	*esurgnis*	*esurŋi*	graines de porcelaine avec lesquelles les sauvages confectionnent des colliers
16	*iroquois*	*iròkwá*	langage incompréhensible
17	*kayak*	*kàyàk*	canot de pêche
18	*kini-kinik*	*kinikinik*	je mêle
19	*machicoté, matchicoté*	*macikòte, màtcikòte*	jupe, jupon
20	*mackinaw*	*màkina*	couverture de laine, pelisse
21	*malachigan*	*màlàcigã*	cf. no. 1 *mal + achigan ?* variété d'*achigan*
	manachigan	*mànàcigã*	mal conformé
	manacigan	*mànàsigã*	
22	*maskeg*	*màskèg*	marais, savane
23	*maskinongé*	*màskinõje*	variété de brochet
24	*matachias*	*màtàcias*	rassades dont les sauvagesses ornent leurs habits
25	*matachier*	*màtàcyé*	s'enjoliver la figure, le corps
26	*micoinée*	*mikwané*	ce que contient la cuillère appelée *micoine*
27	*ondatra*	*õdàtra*	rat musqué
28	*oualamiche ouananiche*	*wàlàmic wananic*	poisson d'eau douce, fort estimé
29	*ouragam*	*uràgàm*	ouragan
30	*outiko*	*utikó*	géant, monstre fabuleux
31	*pacane*	*pàkàn*	noix du noisetier ou du coudrier
32	*petun*	*p(é)tœ̃*	tabac
33	*petuner*	*ptœ̀né*	prendre du tabac, fumer
34	*petuneur petuneux*	*ptœ̀nœ̀:r ptœ̀nœ́*	fumeur de tabac
35	*pétouane*	*pétwàn*	arbuste, arbrisseau
36	*pembina*	*pẽbina*	(corruption de *pipeybinao*) (cf. 22 et 23 ; liste précédente)
37	*pémican*	*pémikã*	viande empaquetée
38	*péribonka*	*péribõka*	se rassembler
39	*piwi*	*piwi*	duvet des oiseaux
40	*ouache*	*wàc*	conduit souterrain du castor
41	*ouiche*	*wic*	retraite du castor
42	*quiliou*	*kiliu*	grand aigle royal
43	*sawayenne*	*sàwàyèn*	racine bienfaisante
44	*sakawa*	*sàkàwá*	il pousse des cris pour empêcher quelqu'un de parler
45	*sagamité*	*sàgàmité*	bouillie quelconque
46	*tikouapé*	*tikwape*	l'homme au caribou
47	*watap*	*watàp*	racine d'épinette

James Geddes, Jr.

Université de Boston.

CORDONNERIE DOMESTIQUE

CHEZ L'HABITANT D'IL Y A CINQUANTE ANS PASSÉS.

(A LA-BAIE-DU-FEBVRE)

VOCABULAIRE

CORDONNERIE DOMESTIQUE

A

A propos de bottes (*à propó d bòt*) fr. — Locution française, pour signifier qu'on s'occupe d'une tout autre chose que celle dont on parle.

B

Babiche (*bàbic*) can.-fr. ←■ abénakis — Petite lanière de cuir avec laquelle, en guise de ligneul et au moyen d'une grosse alène, l'on joint ensemble deux morceaux de gros cuir, l'on pose des pièces pour réparer les semelles usées des bottes sauvages et des souliers de gros cuir.

Bavelle (en) (*bàvèl*) fr. — En biseau, manière de polir et de façonner les bords de la semelle et du talon en *goudrier*.

Blague-bolle (*blàg bòl*) ←■ ang. *black ball* — Cirage. Noir de fumée préparé, dont on se sert pour donner du luisant aux chaussures fines, bottines, *congresses*, bottes françaises.

Boire (faire)
(*bwé:r*)
fr.
Faire disparaître un excès de longueur, en faisant plus grands les points de couture sur un morceau de cuir plus long qu'un autre, auquel on le joint.

Boîte à cordonnerie
(*bwèt à kòrdònri*)
fr.
Boîte par compartiments, dans laquelle le cordonnier serre les outils et les articles, soies, chanvre, brai, etc., dont il se sert pour exercer son métier.

Brai
(*bré*)
←= Norm.
Poix dont il enduit le ligneul.

C

Chaumer
(*cómé*)
v. fr. *chauler*.
Traiter par la chaux une peau crue.

Chevilles
(*cèviy*)
fr.
Petites pointes de bois, dont on se sert pour ressemeler.

Clous
(*klu*)
fr.
Petites chevilles de fer, au même usage que les *chevilles*.

Ressemeler *à la cheville* veut dire se servir de pointes de bois — *aux clous*, de pointes de fer.

Côté de cuir
(*kóté dė kẅi:r*)
can.-fr.
L'une des pièces d'une peau tannée divisée en deux, de la tête à la queue.

Coudre à la babiche
(*kudr à là bàbic*)
can.-fr.
Se servir de *babiche*, pour raccommoder et rapiècer les souliers sauvages.

—— au ligneux
(*kudr ó liṇá*)
can.-fr.
Se servir de ligneul pour faire une couture. Voir *ligneux* (*couture au*).

Cou-de-pied
(*ku dė pyé*)
fr.
Partie supérieure du pied, à l'endroit où il s'articule avec la jambe.

Coupe-chevilles
(*kupcèviy*)
can.-fr.
Lime à manche replié, pour émousser à l'intérieur de la chaussure les pointes des chevilles de la semelle.

Couture-en-dedans
(*kuṭur ã ddã*)
can.-fr.
Couture à l'envers des morceaux à joindre, comme il y a lieu de la faire pour fermer le talon du soulier sauvage,

à sa base, et pour l'assemblage du *dessus-de-pied* et de l'empeigne de la chaussure à nez-de-bœuf.

Couture-en-dehors (*kutur à dhò:r*) can.-fr.
Couture sur l'endroit du cuir, comme on la fait, par exemple, pour joindre à l'empeigne la *jambe* et *dessus-de-pied*.

Craque (*avoir du*) (*kràk*) can.-fr. vx.
Se dit d'une chaussure dont la semelle posée à la cheville, fait du bruit quand on en fait usage, surtout après l'avoir laissée longtemps à la garde-robe.
Cf. les mots « craquelin, craquer » — Darm.

Craqué (*kràkyé*) can.-fr. vx.
Craquelé, fendillé légèrement en tous sens.

Creu-du-pied (*krø du pyé*) can.-fr.
La partie arquée de la plante du pied, du talon aux articulations.

Crevassé (*kræ̀vàsé*) fr.
Se dit du cuir dont la surface est fendue en plusieurs endroits.

Croupe (*krup*) fr.
Se dit d'un cuir pris dans la partie de la peau qui couvrait les hanches de l'animal.

Cuir-à-patente (*kẅir à pàtã*) can.-fr. vx.
Cuir breveté, enduit d'un vernis qui avec quelque soin conservait son luisant longtemps, plusieurs années même. Ce cuir faisait par excellence la chaussure fine, la chaussure de luxe des femmes.
— « *Se marier avec du gros* de *Nape*
« (Naples) et du *cuir à patent*, c'était
« pour un habitant prendre en mariage
« une fille d'un trop haut rang et d'un
« train de vie trop dispendieux. »

Cuir rouge (*kẅir ru:j*) can.-fr.
Cuir simplement tanné, sans autre couleur que celle que lui donne le tannage, rouge foncé.

D

Damas (*damá*) fr.
Couteau à lame mince et large, à deux tranchants très vifs, se terminant comme une épée, pour amincir le cuir des semelles et des renforts.

Dessus-de-pied (*désu dépyé*) can.-fr. — Pièce qui recouvre l'avant-pied et qui se coud à l'empeigne.

Dos (*dó*) fr. — Cuir taillé dans la partie de la peau qui couvrait le dos de l'animal.

Double semelle (*dub sumèl*) fr. — Semelle de deux pièces de goudrier posées l'une sur l'autre.

E

Étau (*étó*) fr. — Fait de deux planches pour tiges, biseautées aux mâchoires et rapprochées à volonté à l'aide d'un gros boulon en bois, qui les traverse et présente à l'extérieur un bout mortaisé, dans lequel on enfonce graduellement un coin, selon que l'on veut plus ou moins resserrer les mâchoires. Est d'usage presque continuel, servant à tenir en état les pièces à coudre ensemble.

Étamperches (*étãpàrc*) vx. fr. — Traverses en bois placées horizontalement sur deux poteaux, en plein air, et sur lesquelles on étend les peaux pour les faires sécher après le tannage.

F

Fausse-semelle (*fós sumèl*) can.-fr. — Pièce de cuir mince,de la forme d'une semelle, qui se met à l'intérieur d'une chaussure à ressemeler, pour en garnir le fond, et sur laquelle l'on émousse et rive les pointes des clous et des chevilles de la semelle.

Fermer le pied (*fèrmé l pyé*) fr. — Terminer le tricotage d'un bas.

Flanc (*flã*) fr. — Partie du côté-de-cuir où la peau couvrait les flancs et les aisselles.

Forme (*form*) fr. — Pièce de bois qui a la figure d'un pied, sur laquelle le cordonnier monte la chaussure qu'il fabrique.

G

Goudrier (*gudriyé*) fr. — Cuir d'une préparation spéciale, épais et compact; sert à faire les semelles.

Graisser (*gresé*) fr. — Huiler. On enduit d'huile les souliers et les bottes sauvages pour empêcher l'humidité de pénétrer dans le cuir, et aussi pour tenir ces chaussures en bel état. De ce dernier chef vient la locution proverbiale; « graisser ses bottes » = se préparer à quelque éventualité importante.

Gros cuir (*gró k̦üï:r*) can.-fr. — Cuir de la croupe et du dos, par opposition à celui des flancs.

L

Laid comme un pichou (*lè kòm ẽ picu*) can.-fr. — Se dit d'une laideur propre à l'état sauvage.

Ligneul (*liŋœ́*) fr. — Fil de chanvre enduit de poix, dont les bouts sont munis de pointes. (V. ce mot.)

Ligneul (*couture au*) (*kuṭur ó liŋœ́*) can.-fr. — Couture spéciale qui se pratique à plat, en poussant l'alène horizontalement et à mi-cuir dans les bords des pièces à joindre, de manière que dans chaque piqûre les deux pointes du ligneul se rencontrent et se croisent, et laissent voir au-dessus de l'assemblage deux lignes de points égaux qui se correspondent.

Lime (*lim*) fr. — Dont se sert le cordonnier pour polir les semelles et les talons en goudrier.

M

Marteau (*màrtó*) fr. — — Léger, à tête ronde et plate, sert au ressemelage à la cheville.

Mettre sur la forme
(*mèt su là fòrm*)
can.-fr.
Introduire une forme dans une chaussure pour la retaper ou l'agrandir.

Mi-cuir (à)
(*miküi:r*)
can.-fr.
A mi-épaisseur du cuir.
Voir : *ligneul* (couture au)

Monter une paire de bottes
(*mõté un pèr dæ bòt*)
can.-fr.
En tailler les pièces, les ajuster et les fixer sur la forme avec des pointes de clous.

P

Passer une peau
(*pásé un pó*)
fr.
La soumettre au tanin, la faire tanner.

Peau passée
(*pó pásé*)
fr.
Peau tannée.

Petassé
(*pétàsé*)
can.-fr.
Crevassé.
Voir *craqué*, plus haut.

Pièce
(*pyès*)
fr.
Morceau de cuir rouge qu'on coud à la babiche, soit au talon,soit à l'avant-pied, pour réparer la semelle des bottes sauvages et des souliers sauvages troués par l'usure.

Piquenard
(*piknòr*)
can.-fr.
Courte alène à long manche, qu'on enfonce au marteau dans la semelle de goudrier, pour le ressemelage à la cheville.

Plisser
(*plisé*)
fr.
Contracter, en le faisant boire, le cuir d'un morceau plus long qu'un autre, auquel on le joint.

Poinçon
(*pwẽsõ*)
fr.
Syn. de *piquenard*.

Pointes
(*pwẽ:t*)
fr.
Soies de porc dont sont munis les bouts du ligneul.

Pointe du pied
(*pwẽ:t du pyé*)
fr.
La partie de la chaussure qui enveloppe la pointe du pied.

Pomme du pied (*pòm ḍu pyé*) can.-fr. — (Paume du pied.) La partie de la plante du pied au-dessous des articulations.

R

Raccommoder (*rakmòdé*) fr. — au ligneul — à la babiche — à la cheville. Réparer une chaussure selon qu'on se sert de ligneul, de babiche ou de chevilles pour poser une pièce.

Raculer (ses talons) (*rakulé*) — Pris dans le sens d'éculer, rabattre, en marchant, le cuir de sa chaussure sur le talon.

Ravauder (*ravódé*) fr. — Repriser en parlant des bas, des chaussettes.

Rapiécer (*rapyésé*) fr. — Raccommoder en mettant des pièces.

Râpe (*rá:p*) fr. — On désigne ainsi parfois le coupe-chevilles et la lime.

Renfort (*rãfò:r*) can.-fr. — Pièce de goudrier demi-circulaire, qui sert à renforcer la partie de l'empeigne qui entoure le talon.

Réparoir (*réparwé*) can.-fr. — Outil à bout tranchant pour polir et régulariser les bords des semelles et des talons.

Ressemeler (*rsàmlé*) fr. — Poser, en goudrier, semelle et talon.

Retaper (*rtàpé*) fr. — Réparer une semelle usée, en posant *à la cheville* de nouvelles pièces.

S

Savate (*savàt*) fr. — Vieille chaussure délabrée. Se dit surtout des souliers sauvages percés et hors d'usage. V. ce mot.

Semelle fine (*sumèl fin*) can.-fr. — Semelle simple, travaillée et polie, pour chaussure fine.

Soie (*swè*) fr. — Poil long et raide qui pousse au dos du porc au-dessus des épaules. Sert à faire les pointes du ligneul.

Souliers fins (*suyé fè*) can.-fr.	A cuir de grain fin, bien vernis et toujours tenus en bon état, portés par les femmes. S'appellent encore « Souliers des dimanches », parce qu'on ne les met généralement que pour aller à la messe.
Souliers des dimanches (*suyé dé ḍimã:c*) can.-fr.	
Souliers percés (*suyé pèrsè*) fr.	Troués par l'usure, de bien pauvre qualité.
Souliers revirés (*suyé rviré*) can.-fr.	Déformés par manque de soins.
Suiffer (*sẅifé*) fr.	Enduire de suif. On enduit le ligneul de suif, après l'avoir passé au brai pour le rendre plus coulant dans la piqûre de l'alène.
Sumelle (*sumèl*) fr. semelle	Désigne généralement la partie de l'empeigne qui est sous la plante du pied, mais en cordonnerie domestique et pour la botte sauvage, « semelle » se prend plutôt pour la pièce de goudrier garnie de talon, qu'on pose pour raccommoder la chaussure usée.

T

Tailler une chaussure (*táyé un cósu:r*) fr.	Voir «monter une paire de bottes»
Talon reviré (*tàlõ rviré*) can.-fr.	Talon éculé. (Voir plus haut.)
— tourné (*turné*)	Voir : *Raculer* (ses talons)
Tanner (*tàné*) fr.	Soumettre des peaux crues à l'acide que fournit l'écorce de pruche, qui a la propriété de les dessécher, de leur enlever leurs matières grasses, les rendant ainsi imputrescibles, tout en leur conservant leur souplesse.
Trousquin (*truské*) fr. trusquin	Outil dont on se sert pour conduire une couture.

V.-P. Jutras, ptre.

POUR LE PARLER FRANÇAIS

Monsieur le Directeur du *Parler français,*

Québec.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, de la part du Couvent de Jésus-Marie, de Lauzon, l'exposé très intéressant des travaux que fait cette éminente institution pour enseigner le bon langage à ses élèves. L'accueil qu'elle a fait à notre œuvre, dès sa naissance et le dévouement que depuis elle n'a cessé de lui témoigner, suffiraient déjà pour que le *Bulletin* se plût à publier ces quelques lignes qui lui sont destinées, mais l'écrit est si intéressant par lui-même, qu'il se recommande déjà à l'attention et mérite une mention toute particulière.

On admirera la manière si habile dont on procède, au Couvent de Lauzon, pour inculquer aux élèves l'amour du beau langage. A part ce fait que la méthode est très apte à exciter l'émulation, elle dirige encore l'esprit vers les matières les plus propres à instruire et qui sont nécessaires à notre éducation canadienne. C'est ainsi, par exemple, que les thèmes sur lesquels on s'exerce comprennent, entre autres, l'histoire et notamment la connaissance de nos auteurs canadiens. Si, par hasard, il y avait un choix à faire, on peut se fier là-dessus au tact, au goût et à l'expérience littéraires de l'excellente religieuse qui préside aux exercices du Cercle et qui, précisément, est l'auteur de l'exposé qui suit :

Les religieuses et les élèves du Couvent de Jésus-Marie, à Lauzon, veulent apporter leur petite pierre à l'édifice national de la conservation et de l'épuration de la langue. Les concours et les prix de bon langage étaient depuis longtemps en honneur dans cette institution, mais depuis trois ans on a essayé de faire davantage en inaugurant un Cercle du Parler français, accessible à la fois aux pensionnaires et aux quart-pensionnaires. Voici l'organisation de ce Cercle.

Il y a, tous les quinze jours, réunion plénière des membres. Dans l'intervalle se fait, de la manière suivante, le Concours proprement dit du Parler français. Chaque concurrente reçoit d'abord un certain nombre de points en papier ; c'est son capital. Pour toute faute de français qu'elle signalera, l'élève correctrice aura le droit d'enlever un point à l'élève corrigée ; ces points forment l'*Intérêt* de son *Capital*. — C'est ainsi qu'aux heures de récréation et même aux heures de classe, les membres du Cercle sont

tenues de parler correctement sous peine d'être bien vite dépouillées de leur fortune. Il en résulte parfois de petites altercations. . .,rien de grave d'ailleurs, puisque le fait seul de se dire des paroles peu courtoises constitue un écart de langage, lequel délit comporte l'amende de quelques bons points. A la fin de la quinzaine, l'avoir de chacune est calculé consciencieusement ; liste en est faite pour la proclamation au jour de la réunion générale.

Voilà pour les luttes individuelles — passons aux luttes collectives :

Les élèves sont divisées en groupes de trente à trente-six. Les profits de chaque groupe ou *Section* sont aussi fidèlement supputés que les profits de chaque membre. Au jour des assises solennelles, ce sera un sujet de gloire pour la section victorieuse.

Les maîtresses institutrices et surveillantes attachées à chaque groupe sont chargées d'en diriger les efforts, de soutenir les vaillantes et de stimuler celles qui seraient tentées de ralentir le pas. Elles sont, au besoin, conseillères et juges dans les questions douteuses, dans les petites discussions sur les fautes de syntaxe, l'impropriété des termes, les anglicismes, etc.

Le Concours n'aboutit pas seulement à une proclamation revenant deux fois par mois, et risquant d'être fastidieuse à force de se ressembler toujours. Non. — Les membres du Cercle sont des soldats qui peuvent, à force d'exploits, conquérir des grades, voire même des palmes. . . académiques (ce qui est moins belliqueux). Le gain de cent points, joint au succès dans une composition écrite, sur un certain nombre d'anglicismes, donne droit au titre d'Aspirante et au port d'un ruban rouge. Le gain de 400 points, avec succès dans une composition écrite, sur les anglicismes et un concours de lecture expressive, donne droit au titre de Candidate, et au port du ruban blanc. Pour obtenir le grade d'Académicienne, le plus convoité et le plus pompeux, il faut avoir conquis, à la pointe de. . . la langue, une fortune de mille points, donner des marques non équivoques d'un parler correct et soigné, faire un concours écrit (toujours sur les anglicismes), plus difficile que pour les autres grades, et y joindre une composition épistolaire correcte. Une petite épingle en forme de feuille d'érable attache sur l'épaule ces rubans aux couleurs significatives : bleu, blanc, rouge, feuille d'érable ! N'est-ce pas français et canadien tout à la fois ?

Après chaque réunion plénière sont inscrits au Tableau d'honneur les noms des élèves victorieuses et le chiffre du gain obtenu par la Section qui s'est le plus signalée pendant la quinzaine.

L'étude des anglicismes (quatre ou cinq chaque jour) se fait régulièrement dans chaque classe. On y joint l'étude biographique

des écrivains soit français, soit canadiens. Cette étude se fait surtout à l'heure des récréations, dans les causeries entre maîtresses et élèves : on trouve que c'est une excellente manière de relever le niveau des conversations, toujours portées à descendre dans le domaine de la frivolité et de l'insignifiance. De la sorte, près de cinquante écrivains sont connus des membres du Cercle, à la fin de l'année scolaire, et cela sans empiètement sur les autres études.

Et voilà l'humble appoint apporté par les petites Canadiennes françaises du Couvent de Jésus-Marie, Lauzon, au grand travail que toute la race canadienne-française vient d'entreprendre. Voilà ce qu'elles font et ce qu'elles veulent continuer de faire pour Dieu, pour la patrie et pour leur belle langue maternelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Prince.

Québec, août 1914.

GLANURES

« Frères canadiens, nés du sang des provinces que je connais bien, Anjou, Maine, Vendée, Normandie, Bretagne ou Poitou, restez dignes de cette bonne maison d'où vous sortez, la famille paysanne ancienne, la plus solide, la plus tendre, la plus laborieuse, la plus heureuse, parce qu'elle était chrétienne dans les moelles. Développez-vous dans le sens de vos origines. Et, si vous doutiez de votre noblesse, venez voir ce qui nous en reste, dans les campagnes demeurées fidèles à la foi : c'est plus beau que tous les musées de l'Europe ! »

René Bazin.

(*Le Paysan de France*, dans *le Soleil du Midi*, Marseille, 15 juillet 1914.)

TABLEAU D'HONNEUR

DES

LAURÉATES ET LAURÉATS

DU PARLER FRANÇAIS EN 1914

Ainsi que nous l'avions promis, nous commençons à publier, en cette livraison, le Palmarès *ou liste des écoliers et écolières, dans l'Amérique française, à qui furent décernées quelques-unes des quelque douze cents récompenses distribuées, en juin dernier, par le Comité permanent de la Langue française, à titre de « Prix de Parler français ».*

Ces récompenses consistaient surtout en exemplaires du « Cantique du Doux parler », le beau recueil de vers franco-canadiens du poète ami du Canada, M. Gustave Zidler, de Versailles, en maints autres volumes offerts par divers zélateurs de la cause française : le bon vieux poète canadien, M. Pamphile LeMay, l'honorable M. Thomas Chapais, Mgr Amédée Gosselin, M. l'abbé Camille Roy, M. L. Leau de Paris ; aussi, en volumes des « Comptes rendus » et en quelques médailles du Congrès de 1912.

Nous avons cru devoir, pour aujourd'hui, substituer cette intéressante nomenclature de lauréats de la langue française à notre chronique mensuelle des intérêts français, convaincus que l'on pourait difficilement trouver meilleures prouesses à raconter « au service des intérêts français ».

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, QUÉBEC

Les maisons d'éducation suivantes avaient sollicité et obtenu des « prix de Parler français » à distribuer, dans le ressort du Secrétariat général, à Québec :

Académie Saint-Joseph, rue Saint-Jean ; Académie Commerciale, rue Cook ; Académie de Saint-Roch ; Académie de Saint-Sauveur. — Académie de Saint-Malo. — Petit Séminaire de Québec. — Couvents des Ursulines, de Bellevue, de Sillery, de Saint-Roch, de Limoilou, de Charlesbourg, de Sainte-Foy, de Saint-Malo, de Saint-Sauveur. — Académies de Notre-Dame du Chemin, du Bon Pasteur, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Louis de Gonzague, Pensionnat Saint-Jean-Berchmans. — Orphelinats Youville et Nazareth. — Écoles normales Laval, pour les garçons et pour les filles. — Collège des Frères et Pensionnat à Beauport. — Pensionnat de Loretteville. — Pensionnat de Des-

chambault. — Couvent de La Tuque. — Collège classique et collège des Frères à Lévis. — Pensionnat de Jésus-Marie, Lévis. — Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. — Couvent de Sainte-Croix de Lotbinière. — École ménagère de Saint-Pascal (Kam.). — Collège des Frères à Aylmer, P. Q. — Collège classique et École normale à Salaberry de Valleyfield, P. Q. — Couvents de Beauharnois et de Sainte-Martine (diocèse de Valleyfield). — Collège des Frères à Sainte-Marie-de-Beauce. — Couvent des Sœurs de la Charité, Lévis. — Collège Notre-Dame, Académie des Frères, Académie des Sœurs et École normale, à Hull, P. Q. — Académie des Frères, Beauharnois. — Collège Saint-Joseph et Académie des Frères Saint-Viateur, Montmagny. — École modèle, Berthier-en-bas. — Collège Bourget, Rigaud (diocèse de Valleyfield). — Couvent de Saint-Liguori (diocèse de Joliette). — Collège et École normale de Joliette.

D'après les rapports qui nous ont été fournis, conformément à la demande que nous en avions faite, voici la liste des Prix de Parler français qui ont été distribués, dans la juridiction du Secrétariat général de Québec, et dans l'ordre même où ces rapports nous ont été transmis.

Lauzon (Saint-Joseph-de-Lévis). — Collège des Clercs de Saint-Viateur : MM. *Damase Gagnon, Adjutor Gosselin, Harold Toohy* et *Léopold Boulianne*.

Sainte-Martine (Chateauguay). — Couvent des SS. NN. de Jésus et de Marie. — Mlle *Henriette Schinck*.

Berthier-en-bas. — École modèle : Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie. — Mlles *Rose-Marie Talbot, Eustelle Deschêne* et *Yvonne Mercier*.

Québec. — Petit Séminaire. — MM. *Edgar Chouinard, Henri Bernier, Arthur Laberge, Roch Rochette, Aimé Gagnon, Chs Rinfret, Ls-Ph. Picard*.

Québec. — Couvent de Bellevue : Sœurs de la Congrégation. — Mlles *Lucie Champoux, Marguerite Fortier, Noëlle Paradis, Anna-Marie Fortier*.

Rigaud (diocèse de Valleyfield). — Collège Bourget : Clercs de Saint-Viateur. — M. *Armand Dufresne*, Saint-Césaire (Rouville).

Québec. — Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague : Sœurs de la Charité. — MM. *Eugène Lefebvre* et *Paul Robert*.

Québec. — Couvent de Saint-Malo : Sœurs de la Congrégation. — Mlles *Maria Turgeon* et *Laure Guay*.

Aylmer-est. — Collège des Clercs de Saint-Viateur. — MM. *Lionel Séguin* et *Melgund Bouchard*.

Sainte-Marie (Beauce). — Académie des Frères des Écoles Chrétiennes. — MM. *Gérard Lessard* et *Louis Audet*.

Saint-Liguori (Montcalm, diocèse de Joliette). — Pensionnat Saint-Joseph. — Mlle *Bernadette Desrosiers*.

Lauzon (Saint-Joseph-de-Lévis). — Pensionnat de Jésus-Marie. — Mlles *Marguerite Samson, Marie-Reine Bourget, Marie-Antoinette Blais* et *Marie-Berthe Bourget*, Lauzon ; *Germaine Fortin*, Sherbrooke ; *Julienne Emond*, Lévis, et *Gabrielle Hamel*, Québec.

Sillery. — Pensionnat de Jésus-Marie. — Mlles *Cécile Langis, Alida Gauthier* et *Germaine Larery*.

Beauport. — Pensionnat. — Mlle *Juliette Rodrigue*.

Sainte-Foy. — École paroissiale : Sœurs du Bon Pasteur. — Mlle *Jeanne Berthiaume*. M. *Edmond Tessier*.

Deschambault. — Pensionnat des Sœurs de la Charité. — Mlles *Marie-Reine Paquet* et *Agathe Bouillé*.

Québec. — Académie des Sœurs du Bon Pasteur. — Mlles *Juliette Laliberté, Béatrice Miller, Juliette Lefèvre, Marguerite-Marie Laliberté* et *Sophie Côté*.

Québec. — Pensionnat Saint-Jean-Berchmans : Sœurs du Bon Pasteur. — MM. *Gaston Alain* et *Paul Bergeron*.

Beauharnois. — Académie Saint-Clément : Clercs de Saint-Viateur. — MM. *Louis-Joseph Lefebvre* et *Emile Lemay*.

La Tuque. — Pensionnat des Sœurs de l'Assomption. — Mlles *Anne-Marie Pagé* et *Irène Riberdy*.

Québec. — Académie des Frères, à Saint-Malo. — MM. *Roméo Dompierre* et *Henri Goulet*.

Sainte-Anne-de-la-Pocatière. — Collège classique. — MM. *Wilfrid Latulipe* et *Pierre Gagnon*.

Loretteville. — Pensionnat Saint-Louis. — Mlles *Hélène Guay* et *Anne-Marie Gagné*.

Charlesbourg. — Pensionnat du Bon Pasteur. — Mlles *Juliette Coulombe* et *Marie-Louise Huot*.

Québec. — Orphelinat Nazareth : Sœurs de la Charité. — MM. *Pierre Goulet* et *Lorenzo Lemieux*.

Québec. — Orphelinat d'Youville : Sœurs de la Charité. — Mlles *Fabiola Rajotte* et *Lucile Gervais*.

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DES TROIS-RIVIÈRES

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Les Trois-Rivières : Couvents des Filles de Jésus et des Ursulines. — École des Frères des Écoles Chrétiennes. — École Normale. — Séminaire. — **Cap-de-la-Madeleine** (*Champlain*) : Couvent des Filles de Jésus. — **Champlain :** Couvent du Bon-Pasteur. — **Grand'Mère** (*Champlain*) : Couvent des Ursulines, École des Frères de l'Instruction Chrétienne. — **Louiseville** (*Maskinongé*) : École des Frères de l'Instruction chrétienne, Couvent des RR. SS. de l'Assomption. — **Pointe-du-Lac** (*Saint-Maurice*) : École des Frères de l'Instruction Chrétienne, Couvent des Sœurs Grises. — **Sainte-Anne-de-la-Pérade** : École des Frères du Sacré-Cœur, Couvent des RR. SS. de la Congrégation N.-D. — **Saint-Barnabé** (*Saint-Maurice*) : Couvent des RR. SS. de l'Assomption. — **Saint-Maurice** (*Champlain*) : Couvent des SS. de l'Assomption. — **Saint-Paulin** (*Maskinongé*) : Couvent des SS. de l'Assomption. — **Saint-Stanislas** (*Champlain*) : Collège des Frères de Saint-Gabriel, Couvent des Filles de Jésus. — **Saint-Tite** (*Champlain*) : École des Frères de Saint-Gabriel, Couvent des Sœurs de la Providence. — **Sainte-Ursule** (*Maskinongé*) : Couvent des Sœurs de la Providence. — **Shawinigan** (*Saint-Maurice*) : École des Frères de l'Instruction Chrétienne, Couvent des Ursulines. — **Yamachiche :** École des Frères des Écoles Chrétiennes, Couvent des SS. de la Congrégation.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Louiseville (*Maskinongé*) : — Les Sœurs de l'Assomption. — Mlles *Alice Girard* et *Yvonne Vassard*.

Pointe-du-Lac (*Saint-Maurice*). — Les Sœurs Grises. — Mlles *Stella Lambert* et *Rachel Gareau*.

Grand'Mère (*Champlain*). — Académie du Sacré-Cœur. — M. *Jean-Charles Deslauriers*.

Sainte-Anne-de-la-Pérade (*Champlain*) : — Les Sœurs de la Congrégation. — Mlles *Alice* [illegible] et *Clara Gauthier*.

Cap-de-la-Madeleine (*Champlain*). — Couvent des Filles de Jésus. — Mlle *Alma Dupont*.

Champlain : — Couvent du Bon Pasteur. — Mlle *Gisèle Shink*.

Saint-Tite (*Champlain*) : — École des Frères de Saint-Gabriel. — MM. *Joseph Dorval, Antoine L'Heureux* et *Maurice Buist.*

Les Trois-Rivières : — Pensionnat des Ursulines. — Mlles *Valentine Lapointe* et *Séverine Jourdain.*

Yamachiche (*Saint-Maurice*) : — École des Frères des Écoles Chrétiennes : MM. *Roméo Deslauriers* et *Antonin Descoteaux.*

Louiseville (*Mask.*) : — École des Frères de l'Instruction Chrétienne. — MM. *Jules Lemyre* et *Armand Deschênes.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE SAINT-HYACINTHE

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Saint-Hyacinthe : Séminaire. — Académie Girouard. — Couvent de N.-D. de Lorette. — École Normale. — Pensionnat du S.-C. — **Belœil** (village) : Couvent de Jésus-Marie. **Farnham-ouest** : Collège des Frères. **Granby** (*Shefford*) : Collège Commercial. **Iberville** : Collège des Frères. — Pensionnat. **Monnoir** : Pensionnat. **Saint-Armand** (*Missisquoi*) : Pensionnat. **Saint-Césaire** (*Rouville*) : Collège des Frères. **Saint-Denis** (*Saint-Hyacinthe*) : Collège des Frères. **Saint-Pie** (*Bagot*) : Couvent de la Présentation. **Saint-Romuald de Farnham** (*Missisquoi*) : Couvent des RR. SS. de la Présentation. **Sorel** : Académie des Frères. — Couvent de la Congrégation. — Mont Saint-Bernard.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Saint-Pie (*Bagot*). — Les Sœurs de la Présentation de Marie. — Mlles *Marie-Laure Palardy* et *Bernadette Bouchard.*

Saint-Hyacinthe : — Séminaire. — MM. *Antonio Paulhus, Ls-Philippe Phaneuf* et *Antonio Duphily.*

Saint-Denis-sur-Richelieu : — Collège Saint-François-Xavier. — MM. *Georges L'Heureux* et *Florentin Fortin.*

Saint-Hyacinthe : — Académie Girouard. — MM. *Pierre Messier, Gaston Palardy* et *Roméo Brouillard.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE SHERBROOKE

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Sherbrooke : Séminaire Saint-Charles-Borromée. — Couvent du Mont Notre-Dame. — Académie Commerciale. **Coaticook** : Couvent des RR. SS. de la Présentation. **Stanstead** : Couvent des Ursulines.

LAURÉATES

Coaticook : — Couvent de la Présentation de Marie. — Mlles *Suzanne Desroyaux* et *Marguerite Simoneau.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE MONT-LAURIER

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Labelle ; — Couvent des RR. SS. de Sainte-Croix. — **Maniwaki** : Couvent des Sœurs Grises de la Croix. — **Mont-Laurier** : — Académie des RR. SS. de la Providence. — **Nominingue** : Collège. — Couvent de Sainte-Croix. — **Sainte-Agathe** (*Terrebonne*) : Académie des Filles de la Sagesse. — Collège Commercial des Frères. — **Saint-Jovite** : Académie des Filles de la Sagesse.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Sainte-Agathe : — Académie N.-D. du S.-C. — Mlles *Marcelle Villecourt* et *Germaine Martineau.*

Sainte-Agathe : — Collège Commercial. — MM. *Paul Forget* et *Henri Leblond.*

Maniwaki : — Couvent Saint-Joseph. — Mlles *Georgette Fontaine* et *Irène Mitchell.*

Nominingue : — RR. SS. de Sainte-Croix. — Mlles *Alma Parent, Gabrielle Boucher, Marie-Rose Adam, Armandine Viau* et *Antoinette Cyr.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE MONTRÉAL

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Montréal : Académie Saint-Urbain. — Académie de la Sainte-Famille. — (*SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie*). — Académie de la Sainte-Famille (*Frères de l'Instruction Chrétienne*). — Académie Saint-Jean-Baptiste. — Académie Saint-François-Xavier. — Académie Saint-Stanislas (*RR. SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie*). — Académie Saint-Joseph. — Académie Commerciale. — Académie Saint-Jean-Berchmans. — Académie Saint-François-Xavier. — Académie Saint-Stanislas (*Les Frères de l'Instruction Chrétienne*). — Académie de l'Archevêché. — Académie Saint-Antoine. — Académie Marie-Rose. — Académie Saint-Louis de Gonzague. — Académie Marchand. — Académie Laurier. — Académie Saint-Édouard. — Académie des RR. SS. de Sainte-Anne. — Académie du S.-C. — Académie des SS. NN. de Jésus et de Marie. — Les Clercs de Saint-Viateur. — Collège N.-D. du Sacré-Cœur. — Collège Sainte-Marie. — Collège de Montréal. — Couvent Sainte-Angèle. — Couvent de Saint-Henri. — Couvent des SS. NN. de Jésus et de Marie (*Ac. Mont-Royal*). — Couvent des SS. NN. de Jésus et de Marie (*Saint-Jean-Baptiste*) — Couvent de Villeray. — Couvent des RR. SS. de Sainte-Croix (*rue Saint-Hubert*). — Couvent des RR. SS. de Sainte-Croix (*Youville*) — École Normale des Jeunes Filles — École Saint-Louis — École Saint-Pierre. — École Marie-Immaculée — École Normale Jacques-Cartier (*élèves instituteurs*). — École Normale Jacques-Cartier (*élèves institutrices*). — École d'Enseignement Supérieur. — École Saint-Jean l'Évangéliste — École Saint-Stanislas. — École Viger. — École Garneau. — École de Saint-Pascal-Baylon. — École Saint-Jean-de-la-Croix — École Saint-Charles — École Meilleur — École Plessis — École Sainte-Hélène (*rue Chaboillez*). — École Saint-Joseph. — École Salaberry. — École Olier — École Belmont — École Champlain — École Montcalm — École Jeanne-Leber — École Saint-Eusèbe. — École N.-D. des Anges. — École Sainte-Catherine. — École Bour-

geoys. — École de la Visitation. — École Saint-Joseph. — École Saint-Louis. — École Saint-Vincent de Paul. — Pensionnat de Jésus-Marie (*Hochelaga*). — Pensionnat des RR. SS. de Sainte-Croix. — Pensionnat du S.-C. — Pensionnat du Mont-Sainte-Marie. — Pensionnat de Villa-Maria. **Boucherville** : Collège du S.-C. **Contrecœur** (*Verchères*) : Couvent de N.-D. du Saint-Rosaire. **Lachine** : Pensionnat de Villa-Anna. **Lachute** : Couvent de Sainte-Anastasie. — École Saint-Adolphe. **Laprairie** : Académie Saint-Joseph. **L'Assomption** : Collège de l'Assomption. **Longue-Pointe**: École Saint-Joseph. — École Vinet. **Longueuil**: Académie des Frères. — Académie des RR. SS. de Jésus-Marie. — Collège des Frères. — **Outremont** : Pensionnat de Jésus-Marie. **Pointe-aux-Trembles** : Pensionnat de la Congrégation N.-D. **Saint-Eustache**: Les Clercs de Saint-Viateur. **Saint-Jean d'Iberville** : Collège. **Saint-Jerôme** : Collège. **Saint-Lambert** : Académie des C. S. V. — École Saint-Michel. **Saint-Laurent** : Collège de Saint-Laurent. — Pensionnat des RR. SS .de Sainte-Croix. **Saint-Rémi** (*Napierville*) : Collège Commercial. **Sainte-Rose** (*Laval*) : Couvent des RR. SS. de Sainte-Croix. **Sainte-Scholastique** (*Deux-Montagnes*) : Pensionnat Saint-Gabriel. **Sainte-Thérèse** : Collège de Sainte-Thérèse. **Sault-au-Récollet** : Pensionnat du S.-C. **Terrebonne** : Collège des C. S. V. **Varennes** : Collège Saint-Paul. — Couvent des RR. SS. de Sainte-Croix. **Verchères** : Pensionnat de Jésus-Marie. **Viauville** : Académie Sainte-Émélie.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Ecole Belmont (*Montréal*) : M. *Raoul Prévost*.

Collège du Sacré-Cœur (*Boucherville*) : M. *Willie Courtois*.

Académie Saint-Jean-l'Évangéliste (*Montréal*) : Mlles *Emméline Dansereau, Albertine Troie, Adrienne Gendron* et *Noëlla Roy*.

Couvent de Jésus-Marie (*Verchères*) : Mlles *Marguerite Dansereau* et *Emérentine Chagnon*.

Couvent du Mont Sainte-Marie : Mlles *Marie-Reine Lahaie, Rhéa Davignon* et *Gilberte Cousineau*.

Pensionnat des SS. NN. de Jésus et de Marie (*Hochelaga*) : Mlles *A. Poiterin, J. Marcotte* et *A. Duquette*.

Couvent des RR. SS. de Sainte-Croix (*Lachûte*) : Mlle *Alice Montour* et M. *Armand Fournier*.

Académie Bourgeoys (*Montréal*) : Mlle *Yvonne Da Sylva*.

Académie des SS. NN. de Jésus et de Marie (*Montréal*) : Mlles *Simonne Barrette* et *Marie Gauthier*.

Pensionnat de Sainte-Anne (*Lachine*) Mlles : *Marie-Rose Descarries, Gertrude Gauthier* et *Germaine Beaulieu*.

Ecole Garneau (*Montréal*) : Mlles *Yvonne Brousseau* et *Marie-Jeanne Courtien*.

Académie Sainte-Emélie (*Viauville*) : Mlles *Germaine Matte* et *Marguerite Gates*.

Ecole d'Youville (*Montréal*) : Mlles *Claire Gravel* et *Louisa Dubreuil*.

Académie Marchand (*Montréal*) : Mlles *T. Martel* et *Y. Lanctot*.

Ecole Saint-Louis (*Montréal*) : MM. *Emile Rozand, Gaston Daunais, Rodrigue Gagné, Hercule Vézina, Henri Paquette* et *Lucien Boucher*.

Ecole N.-D. du Rosaire (*Montréal*) : MM. *Chs Cabana, Arthur Benoit, Armand Donais, Albani Ouimette, Albert Maillé, Chs-Auguste Saint-Amour* et *Paul Cloutier*.

LES LIVRES

Abbé ARTHUR ROBERT. *Leçons de Logique.* Québec (L'Action Sociale Ltée. 103, rue Sainte-Anne) 1914.

Notre belle langue française, mise dans cet ouvrage au service de la philosophie thomiste, y fait, comme partout d'ailleurs, excellente figure et excellente besogne. Le livre s'adresse plutôt, comme le déclare l'auteur dans l'avant-propos, aux élèves des cours académiques des Écoles Normales et des Couvents, ainsi qu'à la classe instruite, en général ; mais nous sommes sûrs que non seulement ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas aborder les traités plus complets écrits dans la traditionnelle et scholastique langue latine, mais bien d'autres, parmi nos étudiants surtout, trouveront intérêt et profit dans ces « Leçons de Logique », que vient de publier M. l'abbé Arthur Robert, professeur de Philosophie à l'Université Laval, et ancien Directeur de notre Société.

La matière est divisée avec soin, avec clarté, et la raison des divisions, que l'auteur n'oublie pas de donner dans les préliminaires des divers chapitres et articles, aide puissamment l'esprit à bien saisir les liens qui rattachent entre elles les différentes parties du livre et en font un tout complet et bien ordonné.

Les définitions et les règles sont énoncées et expliquées avec précision et netteté, et les exemples sont pour la plupart bien choisis : on peut dire que cette partie de l'ouvrage fait sa principale valeur.

Les thèses, après un exposé bref et clair, sont ordinairement prouvées dans un raisonnement concis et solide ; il nous a paru toutefois — pour dire toute notre pensée — que certaines preuves pouvaient être fortifiées et expliquées davantage.

Quant au côté purement matériel de l'ouvrage, format, papier, caractère typographique, aspect général du volume, on ne saurait demander mieux. Il n'y a qu'une chose que nous n'aimons pas, c'est que certains chapitres commencent tout piteusement dans le bas des pages, lorsqu'il serait si facile, pour quelques lignes sacrifiées à l'élégance, de leur donner la première place à la page suivante.

Nous félicitons très cordialement M. l'abbé A. Robert de son zèle, de son activité, et de ce dernier fruit de son travail. Par ses

« Leçons de Logique » il a rendu un réel service à tous les élèves auxquels elles sont destinées d'abord, et au progrès intellectuel en notre pays ; tous les gens curieux de choses de l'esprit et « amants de la sagesse », qui se procureront cet ouvrage, y passeront comme nous d'intéressants et utiles moments.

Nous souhaitons large diffusion et plein succès aux *Leçons de Logique*, et nous attendons avec impatience les *Leçons de Métaphysique* et les *Leçons de Morale* qui nous sont promises par l'auteur.

C. G.

REVUES ET JOURNAUX

La Pensée de France, du 20 juillet, reproduit l'étude de M. Henri d'Arles sur Laure Conan et son œuvre : *Une romancière canadienne.*

Des journaux de France qui, dans leurs comptes rendus du Congrès Eucharistique de Lourdes, ont en particulier parlé des discours de Mgr Gauthier et de M. Henri Bourassa, mentionnons :

L'Express du Midi. (Toulouse, 24 juillet.)
Le Nouvelliste. (Bordeaux, 25 juillet.)
L'Univers. (Paris, 25 juillet.)
Le Journal de Vienne. (Poitiers, 25 juillet.)
La Liberté du Sud-Ouest. (Bordeaux, 25 juillet.)
Le Journal de Bruxelles. (Bruxelles, 26 juillet.)
La Libre Parole. (Paris, 25 juillet.)
L'Eclair. (Paris, 25 juillet.)

Le 25 juillet, *la Libre Parole* rendait compte aussi de la séance de projections, donnée à la salle Jeanne-d'Arc par M. l'abbé Belleney, sur le Congrès de Montréal, et qui fut présidée par Mgr P.-E. Roy.

M. Louis Arnould a fait paraître, dans *le Correspondant* du 25 juillet, une étude, pleine de renseignements, sur *le Livre français au Canada.*

Dans un article de *la Nation*, de Bruxelles (15 juillet), sur *la Question des langues en Turquie*, nous lisons :

Au Canada, les langues française et anglaise sont indifféremment employées, et jamais, même les Anglais, maîtres du pays, n'ont tenté d'imposer leur idiome à tous leurs concitoyens.

C'est que l'Anglais, homme de beaucoup d'expérience et de sens pratique, n'ignore pas que la lutte contre les langues est une lutte décevante, dont les résultats sont généralement nuls et parfois même tout différents de ceux que l'on espérait.

L'auteur, s'il avait connu la situation faite à la langue française dans toutes les provinces du Canada, aurait noté plusieurs exceptions.

La veille, 14 juillet, *le Journal des Débats* publiait un impartial article de M. Jacques Bardoux sur la lutte que livrent pour la conservation de leurs droits nos frères de l'Ontario : *Une bataille canadienne pour la culture française.*

Dans *France-Canada* (août, p. 18), M. Paul Balbaud, professeur à l'Université de Toronto, publie une *Lettre du Canada*, où il dit comment se développe l'influence française à Toronto.

Partout maintenant l'étude du français a une place prépondérante. Deux langues se disputent les préférences des étudiants des écoles, des universités, des pensions libres, etc. : le français et l'allemand. Le français tient la corde et compte infiniment plus d'adeptes que n'en possède la langue de nos voisins teutons.

Dans *la Pensée de France* (librairie R. Duval, 74, rue de Seine, P. ; 20 juillet) : étude sur le *Cantique du Doux Parler*, de M. Gustave Zidler :

Le Cantique du Doux Parler, en même temps qu'une œuvre patriotique, est un admirable recueil.

Comptes rendus de *Pour préparer l'avenir*, du R. P. Bellavance, et de *Questions et Œuvres sociales*, de M. Arthur Saint-Pierre.

A. R.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

—

(*suite*)

Iroquois (*iròkwa*) s. m.

|| Vaurien, individu dont il faut se défier, qu'on craint. *Ex.* : Vous pouvez bien le recevoir, c'est pas un *iroquois*.

Itanies (*itani*) s. f. pl.

|| Litanies. *Ex.* : I répond ben mal aux *itanies*. — Débiter des *itanies* de *bêtises*.

DIAL. *Id.*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

FR.-CAN. Aussi *zitanie* : Ma *zitanie* sera pas longue = ma prière ne sera pas longue. — Une *zitanie* de grands mots.

Itou (*itu*), **tou** (*tu*) adv.

|| Aussi, de même, pareillement. *Ex.* : Tu vas au concert, moé '*tou* = moi aussi.

VX FR. *Itou* = aussi, GODEFROY, BOS, BOREL, LITTRÉ, ROBIN, ORAIN, DUBOIS ; dans le Maine, MONTESSON, DOTTIN ; en Picardie, CORBLET ; en Saintonge, ÉVEILLÉ ; dans l'Anjou, VERRIER ; le Poitou, FAVRE ; la Bresse, GUILLEMAUT ; le Centre, JAUBERT, LAPAIRE. Voir LITTRÉ, *Hist. de la lang. fr.*, II, 127.

FR.-CAN. Aussi *étou*.

Jabotte (*jàbòt*) s. f.

|| Poèle à frire à longue queue.

Jacapon (*jakapõ*) s. m.

|| Le diable.

Jacasse (*jàkàs*) s. f.

|| *Avoir de la jacasse* = être bavard. *Ex.* : Elle en a de la *jacasse !*
Fr. *Jacasse*, subst. verb. = fille, femme qui bavarde d'une façon fatiguante, Darm.

Jacasseur, euse (*jàkàsœ:r,–œ́:z*) s. f. m. et f.

|| Bavard, bavarde. *Ex.* : C'est une *jacasseuse* à n'en *pus* finir.

Jacassière (*jàkàsye:r*) s. f.

|| Jacasse, fille, femme qui jacasse.
Dial. *Id.*, en Normandie, Maze.

Jache (*jàc*) s. f.

|| Hache. (Permutation de la lettre h avec j ; on dit aussi *jardes*, *jangar*, etc., pour hardes, hangar.)

Jack (*djàk*), **jack-screw** (*djàk-scru*) **skrew** (*skru*) s. m. (ang.).

1° || Cric, machine destinée à soulever des fardeaux.
2° || Tire-botte.
3° || *Jack* = traîneau long de six à sept pieds, sans lisses, fait de planches de bois franc minces, et recourbées à l'avant. On s'en sert pour « courir les érables » dans les « sucreries ». Une baguette clouée sous le traîneau l'empêche de *faucher*, de glisser de côté.

Jack (*djàk*) s. m.

1° || Individu de haute taille. *Ex.* : Un grand *jack*. — As-tu jamais vu un *jack* pareil ?
2° || Bouffon, personne qui cherche à faire rire par de grosses plaisanteries : par ext. niais, imbécile, individu bizarre. *Ex.* : Faire son *jack*.
Fr. Cf. *Faire le Jacques* = l'original. (Cf. B. P. F. VII, p. 54).
3° || *Tomber de son jack* = tomber du haut mal ; faire le bouffon.
Fr.-Can. Aussi : *tomber dans son jack* = m. s. — Crise : « Son *jack* le reprend ».

Jack-ass (*djàk às*) s. m. (ang.).

1° || Imbécile, niais.
2° || Vieillerie (se dit des choses et des animaux).

Jalouserie (*jàluzri*) s. f.

1° || Jalousie, ombrage que nous donne celui qui jouit d'un avantage que nous désirons pour nous-mêmes. *Ex.* : En voilà des *jalouseries* pour rien.

2° || Jalousie, persienne, contrevent formé de minces planchettes parallèles, fixées ou mobiles, servant à garantir contre le soleil.

DIAL. *Jalouserie* = jalousie, dans les parlers lillois, rouchi, wallon et boulonnais, HAIGNERÉ.

Jam (*djàm*) s. f. (ang.).

1° || Prise, accumulation de bois flotté, chassé par le courant et fermant une rivière, un cours d'eau.

FR. *Prise* = accumulation de bois flotté, chassé par le courant dans les angles des rives, LAR.

FR.-CAN. Par extension, *jam* se dit d'une accumulation de personnes ou de choses en mouvement dont l'arrêt subit ferme le passage. *Ex.* : En descendant du train, tout à coup y a eu une *jam*, je me suis trouvé pressé par cinq ou six individus, et quand j'ai pu sortir, je me suis aperçu que mon porte-monnaie était disparu.

2° || Jetée, barrage. *Ex.* : Une *jam* en béton.

3° || Confitures, gelée (de fruits, etc.).

Jambée (*jãbé*) s. f.

|| Enjambée.

VX FR. *Jambée* = enjambée, GUÉRIN.

FR.-CAN. Aussi *éjambée*.

Jambette (*jãbèt*) s. f.

1° || *Clôture à la jambette*, voir le mot *clôture*.

2° || *Tirer à la jambette* se dit d'un jeu où deux lutteurs couchés sur le dos, côte à côte et tête bêche, s'accrochent par une jambe et essayent de se renverser.

3° || *Couteau à la jambette* = gros couteau de poche à lame recourbée qui se replie dans le manche.

FR. *Jambette* = petit couteau de poche dont la lame se replie dans le manche, LAR.

4° || Faire quelque chose *à la jambette* = rapidement et négligeament.

Jambon (*jãbõ*) s. m.

|| Individu compassé et raide.

Jamin (*jamẽ*) adv.

|| Jamais.

Jammer (*djamé*) v. tr. et intr,

1° || Entasser, arrêter, presser (les uns sur les autres), amonceler. (Voir *jam.*) *Ex.* : Les billots sont *jammés* en haut de la jetée.

2° || *Pris absolt*, s'arrêter, s'entasser, etc. *Ex.* : Le bois a *jammé*.

Fr.-can. Aussi *jemmer*.

Jangar (*jãgá:r*) s. m.

|| Hangar, remise.

Fr.-can. Aussi *shed*. (angl.)

Janvier (*jãvyé*) s. m.

|| Jambier (pièce de bois qui maintient écartées les jambes d'un cochon abattu).

Dial. *Id.*, Haut-Maine, Montesson.

Fr.-can. Aussi *goton*.

Jaque (*djàk*).

|| Veston.

Vx fr. *Jaque*, anct : habillement d'homme, court et serré. Darm. Cf. ang. *jacket* = veston.

Jaquette (*jakèt*) s. f.

|| Chemise de nuit.

Jarbe (*jàrb*) s. f.

|| Gerbe.

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

Jarcer (*jàrsé*) v. tr.

|| Gercer.

Dial. *Id.*, Bas-Maine, Dottin.

Fr.-can. Syn. = *crevasser*.

Jarser (*jàrsé*) v. tr.

|| Herser.

Jarçure (*jàrsu:r*) s. f.

|| Gerçure.
DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

Jardinages (*jàrḑinà:j*) s. m. pl.

|| Jardinage (s. m. sing.) (produits du jardinage, plantes potagères produites par un jardinage). *Ex.* : Vendre des *jardinages* = du jardinage. — Faire de l'argent avec ses *jardinages* = avec son jardinage.

Jarfaut (*jàrfó*) s. m.

|| Gerfaut.

Jargaude (*jàrgó:d*) s. f.

|| V. *geargaude*.

Jargeau (*jàrjò*) s. m.

|| Vesce.
DIAL. *Jargeau* = gesse sauvage, Haut-Maine, MONTESSON. — *Jarzeau* = mauvaise herbe très semblable à la jarosse, Anjou, VERRIER. — *Jergiau* = gesse sans feuille, JAUBERT. (Voir LITTRÉ, Vo *Gerzeau*.)

Jarmain (*jàrmẽ*) adj.

|| Germain.
DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

Jarme (*jàrm*) s. m.

|| Germe. (Voir *gearme*.)
DIAL. *Id.*, DOTTIN.

Jarmer (*jàrmé*) v. intr.

|| Germer. *Ex.* : As-tu envie de *jarmer*, que tu restes là planté, à ne rien faire ?

Jarmille (*jàrmiy*) **s. f.**

|| Charmille.

Jarnigoine (*jàrnigwèn*) **s. m. et f.**

1° || Habileté, talent, initiative. *Ex.* : Ce garçon-là fera son chemin, il a du *jarnigoine* comme pas un. — Il en a, une *jarnigoine* !

2° || Intelligence. *Ex.* : Il n'a pas plus de *jarnigoine qu'une dinde.*

3° || Amabilité. *Ex.* : Voilà un homme plaisant, il a ben du *jarnigoine.*

4° || Audace, effronterie. *Ex.* : Il en faut de la *jarnigoine* pour demander ça ! — Faut avoir de la *jarnoigine* pour arriver dans le monde.

Fr.-can. Parfois *génigoine.*

Jarrett' (*jarèt*) **s. f.**

|| Jarret.

Fr.-can. *Avoir du jarret* = être bon marcheur.

Jars (*já:r*) s. m.

|| Imbécile, niais. *Ex.* : Va-t-en, espèce de *jars* !

Jasage (*jázà:j*) **s. m,**

|| Cancans, bavardage.

Jase (*já:z*) **s. f.**

1° || Loquacité, faconde. *Ex.* : Avoir de la *jase* = parler beaucoup, avoir la parole facile.

2° || Causerie, entretien familier. *Ex.* : Venez donc sans cérémonie faire une petite *jase* = faire la causette. — Ils ont eu une grosse *jase* ensemble.

Jasements (*jázmã*) s. m. pl.

|| Cancans, commérages, bavardages malveillants, médisances, calomnies. *Ex.* : Il va s'en faire des *jasements*, sur ce mariage-là !

Fr. *Jasement* = action de jaser. Littré.

Vx fr. *Jasement* = babil, caquet. Cotgrave, La Curne.

(*à suivre*)

Le Comité du Glossaire.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

LA NAVIGATION FLUVIALE

Passe	Permis, autorisation (de passer par le canal).
Natch	Craquette (pièce de fer à ailettes qui sert à retenir le câble).
Office	Bureau.
Pitch pine	Pin rouge.
Purser	Commis, commissaire.
Rack	Brancard (pour retenir le bois).
Rod	Mât (avec cable métallique, qui sert à garder la tonture d'une barge).
	Cable métallique (le cable lui-même).
Rudder	Gouvernail.
Shed	Hangar, entrepôt.
Sheerer (angl. : *to sheer*)	Louvoyer, tirer des bordées.
Slack	Mou, lâche.
Slaquer (angl. : *to slack*)	Mollir, lâcher tranquillement.
Steamboat	Bateau à vapeur.
Steamer, steamship	Paquebot, transatlantique.
Tow	Remorque, toue, touée (suite de bateaux à la remorque, l'ensemble).
Tow-line, heaver-line	Ligne, cordelle (petit câble qu'on envoie d'abord, pour pouvoir ensuite donner un câble plus gros).
Trustle, trestle	Quai sur pilotis.
Tug	Remorqueur, toueur.
Exhaust	Éjecteur (tuyau d'échappement de la vapeur).
Wheelhouse	Cabine du pilote.

FOURNITURES SCOLAIRES

Badge	Plaque, insigne, brassard, écharpe
Base-ball	Balle au champ, balle au camp.
Bat	Bâton, batte (fém.).
Black-board	Tableau noir.
Blotter	Buvard, buvard-tampon, buvard-rouleau, sous-mains.
Book-keeping	Tenue de livres, comptabilité.
Day-book	Journal, brouillard.
Ledger	Grand-livre.
Botché, devoir botché	Gâché, bousillé, fait à la course.
Calendrier-journal	Bloc-mémorandum.
Cap	Casquette, béret.
Palette	Visière.
Carte d'admission	Billet d'admission, d'entrée.
Clavigraphe	Dactylographe, machine à écrire.
Clavigraphiste	Dactylographe.
Clip-clip	Coupe-ongles, onglier.
Crillon de plomb	Crayon de mine, de graphite, de plombagine.
Crayon vissé	Porte-mine.
" affilé	Aiguisé (prononcer *uï*).
Affileur	Aiguisoir, taille-crayons.
Douille	Étui protège-pointe, douille.
Efface	Gomme.
Encrier *fancy*	Encrier de fantaisie.
Fastener	Pince-notes, serre-notes.
Foolscap	Papier écolier (rayé), papier ministre (sans raies). Papier tellière, grand format. Une *main* = 25 feuilles. Une *rame* = 20 mains, 500 feuilles. Une ramette = une rame de papier à lettres.
Football	Ballon.
Rugby	Ovoïde, ballon ovoïde.
Foxer, skipper	Renarder, déserter, s'échapper, faire l'école buissonnière, s'esquiver.
Grippe, petite main	Pince-notes, happe-notes, serre-notes, pique-notes.

(*à suivre*)

Vol. XIII, No 3—novembre, 1914.

BELGICISMES ET CANADIANISMES

Un correspondant nous écrit :

On retrouve dans le parler des Belges bon nombre de mots que la langue française classique n'admet pas, et qui sont usités au Canada. Ne devriez-vous pas en tenir compte et signaler ces rapprochements dans votre *Lexique* ?

Notre correspondant a raison quand il dit que plusieurs canadianismes sont aussi des belgicismes. Plus d'une fois, nous avons, en passant, fait remarquer que certaines formes relevées dans le franco-canadien se retrouvaient dans les parlers wallons. Mais ces rapprochements, toujours intéressants, n'offrent pas pour nous un intérêt suffisant pour qu'on apporte à les chercher un soin particulier.

Car il faut ajouter que les canadianismes qu'on peut ainsi rapprocher des belgicismes sont, en réalité, des archaïsmes. Le parler belge ne nous a rien fourni, et aucun de ses néologismes ne se rencontre dans notre langage. Mais il a conservé des mots anciens, qui se sont pareillement maintenus chez nous. Ces mots, c'est directement du vieux français, ou des dialectes d'oui, que nous les avons reçus.

Entre canadianismes et belgicismes, il y a donc parfois parenté, il n'y a jamais filiation.

C'est pourquoi il est moins intéressant de rattacher nos formes vieillies ou dialectales au parler belge qu'au francien et aux dialectes français.

Pour montrer comment c'est surtout par des archaïsmes communs et en remontant au vieux français que le parler belge et le nôtre s'apparentent, il suffit d'examiner les formes et les acceptions identiques qu'on trouve dans l'un et dans l'autre.

Voici quelques exemples : [1]

On dit couramment, en Belgique, comme au Canada, *marier quelqu'un*, pour « l'épouser ». Or, dès le XVIIe siècle, cette tournure était considérée comme archaïque. Dory, dans ses *wallonismes*, en a fait la remarque.

Le parler belge dit, comme le franco-canadien, *couverte* pour « couverture (de lit) ». C'est un archaïsme. Au XVIe siècle,

(1) Je prends ces exemples dans l'étude de M. Gustave Cohen, *le Parler belge*, présentée au Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, 1905. Pour plus de détails, je renvoie à cette étude, insérée dans le Compte rendu, Paris (Champion), 1906.

Bonaventure des Périers écrivait : « Il fut contraint de s'apaiser pour une *couverte* de Catalogne que lui donna le sire André.» [1]

Un chacun, tout un chacun : belgicisme, canadianisme, mais surtout archaïsme. Cette tournure, qu'on trouve dans Montaigne, Amyot, Balzac, Régnier, Molière, Bossuet, Massillon, Fléchier, a vieilli, dit Littré.

Astheure (à cette heure), pour « maintenant », est belge et canadien ; il appartient aussi aux patois français ; mais on sait qu'il est surtout vieux. Cette expression était courante encore au XVII[e] siècle.

Cru, pour « humide et froid », est aussi un archaïsme. « Si Godefroid, dit M. Cohen, avait été Belge, il aurait mieux interprété la phrase de Froissart : « Pour chou qu'il faisoit si *crut* temps et si « plouvieux » (*Chron.* III, 244), où le lexicographe entend *dur et pénible.*» Godefroid n'aurait pas hésité non plus, s'il avait été canadien-français.

En Belgique comme au Canada, une « servante » est une *fille*. Ce sens ne semble pas à M. Cohen étranger au XVII[e] siècle, et il cite Molière : « Vous êtes, ma mie, une fille suivante. . . » (*Tartufe*, I, 1.)

L'archaïsme *bande*, pour « troupe de musiciens », connu aussi des Belges, remonte, d'après Godefroid, au moins à 1428.

De même, on entend en Belgique comme chez nous, *consulte* pour « consultation », *médecine* pour « remède », *doutance* pour « doute ». . . Mais *consulte* se trouve dans Scarron ; *médecine*, maintenant vieilli en ce sens, a été employé par Molière ; *doutance* était fréquent au moyen âge. . .

L'histoire interne du parler belge ne peut donc pas nous éclairer sur l'origine de nos canadianismes. Mais on ne saurait étudier avec trop de soin son histoire externe. Il y a là des leçons à prendre. En Belgique, comme au Canada, deux langues sont en présence, deux civilisations s'affrontent. Et la lutte sans merci que là-bas le flamand livre au français, dans les écoles, dans les parlements, devant les tribunaux, dans le commerce et l'industrie, c'est la lutte que l'anglais livre ici à notre langue maternelle. L'histoire du mouvement nationaliste flamand et de la résistance du français est, pour nous, hautement instructive. Plusieurs devraient y apprendre, comme le disait M. Oscar Grojean, que « le progrès d'une langue ne dépend pas du décret de quelques parlementaires, mais bien du libre jeu de forces sur quoi la loi ne peut rien ». [2]

ADJUTOR RIVARD.

(1) *Contes*, XI (dans LITTRÉ).

(2) *La Langue française en Belgique*, rapport présenté au Congrès international, etc., 1908. Voir aussi le rapport de M. ROBERT CATTEAU, *la Langue française et la question flamande en Belgique*, au Congrès de 1905.

LES PARLERS DE FRANCE AU CANADA

Etudes sur les Parlers de France au Canada, par Adjutor Rivard, Québec (*J.-P. Garneau, éditeur,*) 1914, 7 p. 3 x 4 p. 5, 282 pages.

Notre secrétaire général vient de nous donner un livre depuis longtemps désiré. Ceux qui ont lu les études si consciencieuses, si précises, si nouvelles que M. Adjutor Rivard a écrites pour le *Bulletin du Parler français au Canada* regrettaient que ces pages ne fussent pas réunies en volume, et offertes à un plus large public. Il faut bien le dire, au risque de blesser la modestie de M. Rivard, on n'avait pas, avant lui, à ce point étudié et fouillé l'histoire de notre parler, et recherché avec autant de diligence les lois de son développement. Il importait donc que de tels travaux fussent mis au grand jour et rendus plus accessibles aux lecteurs.

Cela est fait maintenant. Les *Etudes* de M. Rivard nous reviennent en belle toilette, dans un livre de belle apparence, éditées avec bon goût, et remaniées avec un soin tout particulier. L'auteur a voulu que ces études fussent de telle sorte agencées et juxtaposées, qu'elles offrissent une suite logique d'observations et de discussions. Il s'est imposé la tâche, pour éviter d'inutiles répétitions et des développements incohérents, de refondre certaines dissertations, et de les faire ainsi mieux entrer dans le plan général du livre.

Ce livre n'est pas un groupement d'études disparates ; il est fait selon un plan qu'il est facile de découvrir, et d'apprécier. Histoire, grammaire, défense de notre langue franco-canadienne : voilà les trois objets principaux des *Etudes* de M. Rivard. On peut y ajouter des souhaits exprimés en termes les meilleurs pour la vie de notre parler, pour la bonne santé de nos vieux mots populaires : c'est le toste, qui fut si applaudi, le 29 juin 1912, au banquet du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

***

Quel fut le parler des premiers colons de la Nouvelle-France ? Cette question, la première qui se pose dans l'histoire de notre langue franco-canadienne, est la première qui soit traitée dans l'ouvrage de M. Rivard. Elle se complique, évidemment, de la

question des lieux de provenance des premiers habitants de la colonie. S'appuyant sur une documentation judicieuse établie par le regretté abbé Lortie, et sur d'autres travaux de Ferland, Garneau, Rameau, et M. Benjamin Sulte, M. Rivard a pu déterminer de façon satisfaisante l'apport proportionnel des différentes provinces de France qui ont fourni des colons au Canada ; et il a donc pu démontrer avec la plus grande vraisemblance, avec la plus grande certitude possible, quels furent les patois ou dialectes qui furent ici transportés.

Car les patois ou parlers provinciaux existaient encore en France au dix-septième siècle ; ils survécurent à l'introduction officielle du français dans les affaires de l'administration ; on en retrouve même encore aujourd'hui dans maintes régions de la France : il est donc légitime de conclure qu'ils furent ici en usage à l'époque de l'établissement de la colonie. Sans doute, nos premiers colons, même ceux qui venaient des campagnes de France, n'ignoraient pas tous le français. On sait aujourd'hui, grâce surtout aux travaux si précis et si solidement documentés de Mgr Gosselin, [1] que les premiers colons du Canada apportaient ici, en général, une instruction primaire très convenable, et qu'ils avaient donc appris le français à l'école ; et cela explique en une bonne mesure comment le français devint si tôt la langue commune de nos populations ; mais, sans nul doute aussi, beaucoup de ces premiers colons, et en particulier, ceux qui venaient des campagnes, devaient se servir dans leurs relations familiales du patois qu'ils avaient là bas entendu et pratiqué. Normands, Poitevins, Saintongeois, Angevins, Beaucerons, Champenois, Manceaux, Picards, Tourangeaux, apportèrent ici la bonne langue savoureuse et naïve des parlers populaires.

Les colons partis de l'Ile-de-France, les colons venus des villes et qui devaient être familiers avec la langue française, les gens de l'administration et les ecclésiastiques parlaient le français : et il paraît bien certain que le français fut pour cela, dès le commencement, la langue dominante. Mais cette langue dominante s'est trop chargée de mots empruntés aux dialectes provinciaux, et on retrouve encore aujourd'hui des traces trop nombreuses de ces patois pittoresques, pour qu'il ne soit pas logique de conclure que ces dialectes ou ces patois furent ici parlés.

M. Rivard a résumé sa thèse historique dans un paragraphe plein et vigoureux qu'il faut citer.

« Pour le nier (pour nier que les patois français aient été parlés au Canada, pendant un certain temps, au moins chez le peuple),

---

(1) cf. *L'Instruction au Canada sous le régime français.*

il faudrait pouvoir expliquer de quelque autre manière comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques étrangers au français, qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève aujourd'hui dans nos campagnes ; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français ; comment aussi notre morphologie aurait pu donner naissance à quelques flexions que ne connut jamais la langue classique ; comment enfin et d'où nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un accent, tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français, et qui, tantôt normande, tantôt berriaude, saintongeoise au commencement d'un mot et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Ile-de-France, sans jamais y ressembler complètement ». [1]

***

Quelle fut donc, au juste, l'influence des dialectes sur notre parler français, c'est ce qu'essaie de préciser dans d'autres chapitres M. Rivard.

Il est évident que la langue française, déjà dominante aux premiers jours de la colonie, s'est bien vite substituée, même dans les foyers patoisants, aux dialectes provinciaux. Nécessité de se comprendre avec l'administration ; nécessité de se comprendre même avec des voisins venus d'une autre région de France, et dont on n'entendait pas le patois ; caducité inévitable de dialectes qui ne sont pas assez isolés, qui sont trop mêlés à d'autres, et qui s'effacent bientôt devant la langue commune : toutes ces circonstances devaient assurer le triomphe du français et son règne incontesté. Mais les lèvres ne se déshabituent pas aisément des mots familiers, pleins de sève et de verdeur, forts et expressifs, qui sont le lot et la richesse précieuse des parlers populaires. Ces mots restent aux lèvres et au vocabulaire des habitants. M. Rivard, en recherchant les traces de nos patois dans la langue que nous parlons aujourd'hui, cite un grand nombre de ces mots qui émaillent de façon pittoresque les conversations du peuple.

Il n'y a que des traces de dialectes dans notre langue française : mais ces traces sont assez multiples, et encore assez profondes pour qu'on les puisse reconnaître nettement, et pour que l'on soit en

---

(1) Pages 18-19.

mesure de déterminer quelle fut en somme l'influence de ces dialectes sur notre parler, et quels caractères principaux ils lui ont laissés.

Notre langue française n'est pas la langue classique, comme on l'a quelquefois imprudemment et naïvement affirmé ; elle n'est pas non plus du français corrompu, comme le pensent encore quelques anglais d'Amérique ; et surtout elle n'est pas du patois, comme je l'ai entendu dire un jour par un homme *instruit* de l'Ontario. M. Rivard en donne une définition qui est fort juste : « Le franco-canadien, écrit-il, est un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France. Ajoutons qu'il a gardé, comme tous les parlers exportés, un caractère archaïque par rapport à celui de la mère patrie, et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact quelques éléments étrangers. [1]

Rien de plus probant, que la démonstration que fait de cette définition M. Rivard, dans son étude sur les principaux caractères du franco-canadien. C'est un chapitre où la lexicologie, la grammaire, la sémantique fournissent à l'érudit philologue les observations les plus ingénieuses et les plus raisonnables. Il faut lire ce chapitre, et celui-là aussi qui traite du genre des noms dans notre parler populaire, et celui-là encore qui dresse une liste si intéressante de nos superlatifs analytiques et métaphoriques.

Nous retrouvons la même diligence et le même souci de l'exactitude dans les études sur l'agglutination de l'article, sur le suffixe *eur* auquel nos gens substituent si souvent la terminaison *eux*, sur la réduction de l'hiatus par l'introduction d'une consonne entre deux mots dont l'un finit et l'autre commence par une voyelle. Sans doute ces phénomènes ne sont pas particuliers au parler franco-canadien ; on les retrouve partout dans les provinces de France, mais il était utile de nous renseigner sur ces analogies si caractéristiques.



L'anglicisme est un élément considérable, encombrant aujourd'hui, de notre idiome français. Anglicismes de mots, ou anglicismes de construction syntaxique : il faut lutter contre les uns et les autres sous peine de voir bientôt notre langue perdre les plus précieuses qualités de son génie. La Société du Parler français s'est souvent employée à combattre cet ennemi envahisseur, et M. Rivard a mis au service de cette cause son patriotisme et sa

(1) Page 40.

verve. Il estime qu'il faudrait bien rejeter tant de mots anglais dont nous n'avons pas besoin, parce que nous avons chez nous leurs équivalents, et que nous ne devrions naturaliser que ceux-là « qui apportent avec eux une idée nouvelle et qui prennent au dépourvu nos propres ressources linguistiques ».

Mais encore faudrait-il les naturaliser, et mettre sur leur forme matérielle l'empreinte du parler français. Il faudrait, pour parler comme M. Rivard, « plonger ces mots dans le creuset populaire et n'accorder le droit de cité qu'à ceux qui sortiraient de l'épreuve transformés et habillés à la française ». Notre peuple a fait subir cette transformation à beaucoup de vocables saxons ; témoins : *flasse*, *valvetine*, *mitaine* (meeting), *cheniquer*, et bien d'autres. Mais aujourd'hui que le peuple lit autant qu'il parle, et que « l'influence de l'orthographe est telle que, selon le mot de Darmesteter, la prononciation s'incline devant l'écriture, le parler populaire n'a plus le pouvoir assimilateur qu'il avait autrefois, et si la langue écrite elle-même ne s'efforce, le départ du bon et du mauvais dans nos emprunts pourrait bien ne jamais se faire, les mots anglais introduits dans notre langage pourraient bien y rester toujours sous leur forme étrangère ». [1] Et c'est grand dommage. Ces mots anglais passés tels quels dans notre vocabulaire seront toujours des intrus ; leur mine suffit à les signaler comme d'insolents métèques.

M. Rivard s'est plu à étudier certaines déformations que notre parler populaire a fait subir à des mots anglais qu'il a déjà assimilés ; il en a dégagé quelques lois d'évolution phonétique qui paraissent suffisamment démontrées : c'est selon de telles lois qu'il conviendrait de faire passer en langage français les vocables anglais qui s'imposent à nous. Ce chapitre de la francisation des mots anglais est le résultat des plus patientes observations.

Le même souci de protéger contre l'anglais notre langue maternelle a dicté à M. Rivard son étude sur la traduction des noms de lieux. Il n'est que trop véritable, que l'on fait souvent subir aux noms géographiques français de notre province la torture de la traduction.

S'il y a en d'autres pays, dans l'ancien continent, quelques noms de lieux que l'usage a traduits, et qu'une longue prescription fait ainsi accepter en deux langues différentes, comme par exemple *Londres* et *London*, il n'en reste pas moins incontestable que le principe de la double nomenclature est faux, et que les noms de lieux, comme les noms propres, — et ils sont des noms propres — sont intraduisibles. Le nom que nos découvreurs ont donné à notre

---

(1) Page 148.

fleuve, c'est *Saint-Laurent*, et non pas *Saint-Lawrence*. Et il serait ridicule de remplacer sur nos cartes — fussent-elles à l'usage exclusif de nos compatriotes anglais — *Maisonneuve* par *Newhouse*. Le principe de la double nomenclature est faux, et il est regrettable qu'on l'ait laissé pénétrer un peu et trop dans la rédaction des cartes géographiques. C'est d'ailleurs contre nous, contre les noms français de lieux qu'on l'a toujours appliqué. Je ne m'imagine pas qu'on puisse l'employer dans l'Ontario, et que nos amis de là bas consentent à laisser traduire officiellement leurs noms de lieux anglais.

Pour établir solidement sa thèse, M. Rivard rappelle quelques notions générales sur l'origine des noms propres, il en dégage les lois élémentaires qui doivent régler la vie de ces mots, et il applique à notre géographie ses judicieuses conclusions. L'exemple des États-Unis, qui ont maintenu la nomenclature française des noms de lieux de la Louisiane, est propre à stimuler chez nous, contre des exemples contraires, la plus active résistance. Il n'est que juste d'ajouter ici que ceux qui représentent notre province dans la commission de géographie du Canada, se sont énergiquement employés depuis quelques années à faire respecter les noms français de notre terre canadienne.

***

A ceux qui sont curieux de réforme orthographique, et qui veulent connaître les raisons de la réforme proposée, il y a quelques années, et la mesure convenable qu'elle ne doit pas franchir, l'étude de M. Rivard, sur ce grave sujet, fournira les plus amples informations.

Le livre se termine par un hymme à la gloire du parler canadien. C'est le toste « au parler des aïeux ». Il y a dans les strophes de ce cantique une piété harmonieuse et réfléchie, où s'exprime la plus ardente fidélité. Le vieux parler des anciens, venu au Canada sur des lèvres vaillantes, portait en lui, en ses racines profondes, l'âme d'une France nouvelle. L'orateur définit cette âme généreuse signifiée par tant de vocables tendres ou robustes, et il évoque en une énumération brillante tous ces mots anciens qui assurent la survivance de notre parler : « mots sans heurts ni secousses, et dont les syllabes se déroulent comme les légères ondulations de la plaine bourbonnaise ; mots doux et riants comme les campagnes et les horizons nivernais ; mots du Berry, pittoresques, pleins de grâce et de poésie, et qui conviennent singulièrement à l'âme populaire, amante de la terre ; mots de la Saintonge, saupoudrés de sel gaulois ; mots du Poitou, expressifs dans leur forme vieillie de la langue d'oui, et plus doux dans leurs syllabes d'origine occitane ; mots

normands, aventureux et conquérants, qui gardent encore les accents savoureux de la langue de Wace et la richesse de forme de l'idiome de Théroulde ; mots du « mol » Anjou, doux comme les habitants et le climat de cette province, et qui peignent toute chose en rose ; mots de la Touraine, qui savent rire ; mots de la Bourgogne, subtils et primesautiers, gais et colorés, pleins d'entrain, de verve et de bonne humeur ; mots picards, rustiques et terriens, semeurs de sentiments et de sensations... »

Cette litanie pieuse et descriptive, qui déroule en dernière page du livre ses évocations patriotiques, résume toute la sincère dévotion de M. Rivard pour notre « doux parler ». Elle laisse apercevoir, avec la science de son auteur, son goût très sûr pour les formes suaves ou rustiques de nos vieux mots. Nous laisserons le lecteur sous l'impression heureuse de ce chant d'hommage : nulle autre ne pourrait mieux lui révéler la haute inspiration et la valeur rare des *Etudes sur les Parlers de France au Canada*.

CAMILLE ROY, ptre.

ENQUÊTE

Les membres de la Société du Parler français apporteraient aux études de nos Comités une précieuse contribution, s'ils voulaient bien répondre aux questions qui pourront être, de temps en temps, posées sous ce titre.

1° En Normandie (à Thaon, Calvados), on distingue : « la semaine *prochaine* » = celle qui suit immédiatement la semaine en cours, de : « la semaine *qui vient* » = une des semaines à venir, c'est-à-dire plus tard, ou jamais (par ironie).

Le français populaire du Canada fait-il cette distinction ? « La semaine qui vient », n'est-ce pas toujours, chez nous, « la semaine prochaine » ?

2° La prononciation populaire de « plus » varie-t-elle, suivant que « plus » est accompagné ou non de la négation ? En d'autres termes, la prononciation populaire *pu* est-elle générale et se rencontre-t-elle dans tous les cas ? Prononce-t-on différemment l'adverbe « plus » dans : « Il en a plus que lui », et : « Il n'en a plus » ?

3° Quels sont les verbes intransitifs avec lesquels on a pu remarquer, dans notre parler populaire, l'emploi *impropre* de l'auxiliaire « avoir » ?

4° Quels sont les verbes réfléchis avec lesquels on a remarqué, dans notre parler populaire, l'emploi impropre de l'auxiliaire « être » ?

RÉDACTION DU « PARLER FRANÇAIS. »

JEANNE LE BER

(De l'*Épopée canadienne*, en préparation)

A peine trouvera-t-on dans l'étendue de la chrétienté du vieux monde une femme qui ait eu le courage de renouveler, comme l'a fait Jeanne Le Ber, la vie sublime des anciens anachorètes.

ABBÉ P. DE BELMONT.

S'arrachant aux douceurs d'une maison prospère,
Et disant aux amis un éternel adieu,
Jeanne Le Ber, bien jeune encor, quitta son père
— Qui vit dans son départ la volonté de Dieu —
Pour aller s'enfermer dans l'ombre et le mystère.

Au fond d'un cloître morne, en un coin écarté,
Elle voulut se faire une prison obscure,
Aveugle à tout éclat, sourde à toute gaîté,
Elle entra là portant la robe blanche et pure,
Tissée avec les lis de la virginité.

Dans son étroit réduit la chaste anachorète,
Au soir, le chapelet ou l'aiguille à la main,
En un recueillement de mage et de prophète,
Prenait le vague aspect d'un être surhumain
Dont un rayon d'or eût auréolé la tête.

L'ange transparaissait à travers sa beauté,
Jeanne à peine effleurait son chevet misérable,
Tournée incessamment vers la Divinité,
Soulevée à demi par un vent ineffable
Que lui semblait parfois souffler l'éternité.

Sublime ascension digne de cette femme,
Que devait exalter et bénir Montréal!
Comme Enoch, comme Elie, elle laissait son âme
Planer dans l'infini du monde sidéral,
Et levait vers le ciel des prunelles de flamme.

Ayant pour horizon les murs de ce cachot
Qu'elle-même s'était ouvert au bord du Fleuve,
L'hiver, souffrant du froid, l'été souffrant du chaud,
Pour son grand bourg natal fondé par Maisonneuve,
La recluse priait constamment le Très-Haut.

Jeanne Le Ber priait pour la race française,
— Qui sur nos bords traçait, sans jamais dévier,
Des sillons qu'aujourd'hui l'on contemple et l'on baise —
Avec toute la foi d'un saint François-Xavier,
Avec toute l'ardeur d'une sainte Thérèse.

Des ais de sapin brut, sous son toit froid et noir,
Séparaient son grabat de la prochaine abside;
Et l'ascète, souvent, dans la nuit, croyait voir
A travers la cloison épaisse autant qu'humide
Sortir comme un nuage odorant d'ostensoir.

Tel le doux rossignol gémit dans le silence
Des bois, sans s'émouvoir de quelque aboi lointain,
Inattentive aux cris de la foule en démence,
Jeanne exhalait dans l'ombre un murmure divin
Fait d'incessants soupirs d'amour et d'espérance.

Vainement le printemps fondait neige et verglas;
Vainement gazouillaient l'oiseau, le vent, la vague;
Vainement embaumaient les sureaux, les lilas:
Rien ne lui parlait plus, hors le grondement vague
De l'orgue et la rumeur imprécise du glas.

De l'aube radieuse au sombre crépuscule,
Dieu la voyait prier et travailler sans fin,
Et sa main, où le feu du mysticisme brûle,
Cousait chasuble, étole, aube, nappe, coussin,
Vingt objets dont l'aspect enchantait la cellule.

Sur quelque riche étoffe aux lourds et larges plis
Ondés comme les eaux d'où le cygne s'élève,
Avec un fil d'argent ou d'or ses doigts pâlis
Brodaient calices, croix, cœurs transpercés de glaive,
Colombes, pélicans, agneaux, roses et lis.

Sous son œil, éclosaient les choses les plus belles ;
Dans son art rayonnait ce sourire des cieux
Qui transforme en trésors moires et brocatelles...
Et des saints vêtements ouvrés pour les saints lieux
Jeanne faisait des dons aux plus pauvres chapelles.

Bien souvent, au milieu des nuits de notre hiver,
Où sur les toits neigeux sanglote la rafale,
Elle allait dans le temple, à son âme si cher,
Méditer, à genoux, les pieds nus, sur la dalle,
Pendant que le cilice affreux mordait sa chair.

Sa chair ! Qui donc saura nous dire les tortures
Qui la faisaient frémir quand, songeant à Jésus
Criblé de coups de fouet, couvert d'éclaboussures,
La recluse, parmi les précieux tissus,
A son sein virginal infligeait des blessures.

Non comme Madeleine, au front échevelé,
Versant des flots de pleurs pour laver ses souillures,
Jeanne mortifiait son corps immaculé
En expiation des milliers d'impostures
Commises chaque jour par un monde affolé.

Parfois, à l'oraison mêlant la rêverie,
L'ermite interrogeait le lointain avenir,
Et devant son esprit charmé Ville-Marie
Grandissait, grandissait toujours, pour devenir
Une vaste cité dans sa jeune patrie.

Et le soleil Progrès, l'étoile Liberté,
S'élevant dans un ciel calme, rose et limpide,
Sur des champs infinis épandaient leur clarté...
Mais, hélas ! tout à coup un nuage livide
De son ombre couvrait Montréal attristé.

Le mal, onde fougeuse, envahissait nos rives :
Notre race souffrait sous un pouvoir jaloux
Alors, en essuyant quelques larmes furtives
La vierge se laissait tomber sur les genoux,
Comme le Christ priant au Jardin des Olives.

Puis, aussitôt après, dans son œil anxieux
Se rallumait l'éclair de la joie extatique ;
L'espoir rassérénait son beau front soucieux ;
L'oraison remontait à sa lèvre angélique ;
Et son âme s'ouvrait aux colloques des cieux

D'une immolation sans nom donnant l'exemple,
Dans une ombre où n'a lui ni soleil, ni flambeau,
Devant un crucifix, qu'elle seule contemple,
Longtemps Jeanne vécut comme dans son tombeau...
— Telle la Vierge fut douze ans recluse au Temple.

Vingt ans, à toute heure, elle éleva l'ostensoir
De son cœur tout brûlant de la flamme sacrée
Vers un ciel invisible en son gîte si noir,
Où nulle lueur d'or n'était jamais entrée,
Où seule rayonnait la lampe de l'Espoir.

Vingt ans elle connut les souffrances divines,
Heureuse de meurtrir son corps et son esprit,
Elle porta la croix, la couronne d'épines...
Et ce qu'elle accomplit pour toucher Jésus-Christ
Eloigna de nos bords les guerres, les famines..

Et les pleurs et le sang qu'en un sublime excès
Jeanne Le Ber versa sur un nouveau calvaire,
Dans un lieu qu'on devrait vénérer à jamais,
Ont éteint des brasiers de haine séculaire
Et sacré le berceau du Canada français.

W. CHAPMAN.

LA LUTTE CONTRE LA LITTÉRATURE PORNOGRAPHIQUE

Mémoire présenté au Congrès de la Langue française au Canada (Québec, 1912)

A une dame qui lui demandait la permission de lire de mauvais livres, le Cardinal Dechamps adressait cette lettre pleine de bon sens et de fermeté chrétienne :

« Madame,

« Si je pouvais accorder la permission dont vous me parlez, sans blesser ma conscience, je le ferais tout de suite, mais je n'ai pas ce pouvoir, parce que le motif allégué ne peut évidemment pas suffire.

« En effet, Madame, la vie n'est ordinairement pas assez longue pour lire les grandes et belles œuvres littéraires des grands siècles et de notre siècle. Elles sont cependant si peu connues du monde que chacune d'elles pourrait aujourd'hui passer pour une nouveauté et pour une brillante nouveauté, tandis qu'un trop grand nombre de livres publiés de nos jours sont oubliés le lendemain de leur publication et méritent ordinairement cet oubli.

« Il faut donc me pardonner, Madame, si, en présence de tant d'or, je ne puis vous autoriser à préférer le cuivre prohibé par l'Église à cause du vert de gris qui le couvre. »

Pareillement, tout en préconisant une circulation plus active de l'or excellent des trésors littéraires de la douce France, le Congrès de la Langue française entend s'opposer énergiquement aux publications obscènes, et en conséquence, il inscrit à son programme : « La lutte contre la pornographie. » C'est de ce vert de gris, dont se couvre facilement le cuivre français que j'ai à parler ou plutôt dont je ferai parler par d'autres. Car, je n'ai eu ni le temps, ni le goût, ni la volonté d'en scruter les immondices. Il ne m'est plus resté que la ressource de rassembler les opinions de quelques hommes plus experts que moi en la matière, et de les rapporter fidèlement, voire même textuellement.

I

Que faut-il entendre par littérature pornographique ?

D'après le « Nouveau Larousse », la pornographie, c'est « la production en public de propos, cris, chants, écrits, livres, imprimés, annonces, spectacles, obscènes ou contraire aux bonnes mœurs ».

Ce mot désigne spécialement, d'après le même dictionnaire, « l'immoralité de certaines œuvres littéraires ou artistiques ». Nous n'avons à parler que des œuvres littéraires.

Quelles œuvres sont immorales ? Toutes les œuvres qui mettent le lecteur ou l'auditeur dans le danger de pécher contre la chasteté. Il n'est peut-être aucune matière où la conscience soit plus nettement avertie.

Henri Lavedan l'a fort bien dit : « La mauvaise lecture est celle que l'on se reproche secrètement de faire. Elle n'est pas la même pour tous, bien entendu, mais pas un de nous qui n'ait, à l'expérience, éprouvé ce blâme sûr et tacite qui ne trompe jamais. »

Ce blâme qui ne trompe jamais, c'est celui de la raison que le bon Dieu nous a donnée pour guide dans le chemin de la vie. Sa lumière ne se contente pas de nous indiquer le mal ; elle nous intime encore l'obligation d'en fuir le danger. Les passions ont beau soulever des nuages d'objections, elles ne peuvent empêcher un homme de bonne foi de reconnaître, et d'approuver dans sa conscience, cette loi de droit naturel : il faut fuir les dangers sérieux de pécher.

Si donc vos yeux tombent sur un livre qui s'oppose aux bonnes mœurs, au point d'exciter en vous des curiosités malsaines, des imaginations troublantes, des passions mauvaises, dites hardiment : « Ce livre est immoral ! » et la voix de votre conscience ne vous aura pas trompé !

Henri Lavedan a raison de dire que « la mauvaise lecture n'est pas la même pour tous ». Mais parce que le péril n'est pas égal pour toutes les classes de lecteurs, faudra-t-il proclamer qu'il n'y a pas de livres absolument mauvais et interdits à tout le monde ? Gardons-nous en bien. Comme il y a des compagnies défendues à tout le monde, il y a des livres absolument dangereux, menaçants pour tous, et par conséquent, mauvais pour tous. L'impudicité est défendue à tout âge et dans toutes les conditions, et beaucoup de livres sont faits de telle sorte qu'ils l'enflamment et la produisent chez tous (à de très rares exceptions près), et ne peuvent que conduire aux plus graves désordres de l'esprit et de la conduite.

Le scandale provient des doctrines, des tableaux, des personnages, des illustrations, et d'ordinaire de toutes ces choses à la fois.

Certains écrivains poussent la perversité jusqu'à se faire les apologistes du mal. « Ils s'appliquent à justifier le péché, écrit l'abbé Bethléem, et c'est ce qui met le comble au scandale. Pour garantir leurs lecteurs contre le remords intime, et leurs œuvres contre le mépris public,» ils prêchent ouvertement, ou ils insinuent habilement que le vice aussi a ses droits, que des circonstances le justifient, qu'il a comme la vertu sa noblesse et sa générosité.

Par contre, d'autres ouvrages qui n'offrent pas de péril pour le commun des hommes, sont une occasion prochaine de chûte pour certains lecteurs que l'âge, l'éducation, le tempérament, ou la faiblesse morale n'ont pas préparés, à pareille lecture. Souvent c'est l'assiduité plutôt qu'une lecture passagère qui amène peu à peu une profonde perversion. En tout cas, dès qu'une lecture porte au mal, elle est interdite à tous ceux qui n'ont pas, pour faire cette lecture, un devoir d'état et la grâce qui l'accompagne.

II

Le mal que peut faire la lecture pornographique

La corruption. Vous devinez facilement le mal que peut faire aux bonnes mœurs la littérature pornographique. De fait, le roman et le théâtre ont été les principaux instruments de la corruption raffinée, dévergondée, et si popularisée de notre temps.

Un de ses plus illustres représentants, dans un article de la revue *Je sais tout*, 1910, Henri Lavedan, apprécie justement la funeste influence du mauvais livre. « Si tu me vois sévère pour la coupable lecture, fait-il dire par un oncle à son neveu, c'est que tu ne peux encore t'imaginer les ravages qu'elle cause, même chez ceux à qui elle n'apprend rien, et qui, alors, se persuadent, les imprudents, « qu'ils n'ont plus à se gêner ». Elle trouble, agite, rompt l'équilibre des forces supérieures ; et surtout elle salit l'âme, l'éclabousse. On sort d'un mauvais livre avec l'esprit crotté et des taches au cœur qui ne partent plus que difficilement dans la suite, malgré les nettoyages. Certains ne s'en lavent jamais. Elles ont l'air de disparaître avec le temps, et puis elles reviennent, et toujours au moment critique où on souhaiterait le plus que l'étoffe fût blanche...

« Quand les sceptiques avertis te garantiront qu'il n'y a pas de mauvaises lectures, qu'il n'y a que de mauvais lecteurs, tu leur répondras que l'on ne doit lire que ce qui satisfait les plus nobles,

les plus sains et les plus irréprochables de nos désirs et de nos élans. » [1]

Il n'y a pas que les représentations malsaines et les images lubriques qui soient pour les sens un foyer de dangereuses excitations. L'analyse excessive des passions malsaines infuse aussi dans l'âme un venin d'autant plus nuisible qu'il est plus caché.

« On ne voit pas dans ces livres, remarque S. Alphonse, la luxure s'étaler à découvert, mais en allumant dans le cœur, avec un art merveilleux, des amours profanes, ils obscurcissent l'esprit et l'inclinent au mal avec une telle violence qu'à la première occasion on se précipite facilement dans les plus honteux désordres et qu'on y persévère ensuite avec obstination. »

Lorsque ces peintures s'impriment dans la sensibilité, il se peut qu'il ne se produise aucun trouble, mais elles y restent, comme un mauvais levain ; elles s'y développent dans l'ombre jusqu'à ce qu'elles éclatent enfin en redoutables impulsions vers le mal.

Au scandale des tableaux et des émotions déshonnêtes s'ajoute l'influence, autrement profonde et durable, des doctrines et des personnages.

Au dire de tous les philosophes, la tendance de l'homme au bonheur est nécessaire et continuelle. Si donc un homme est persuadé que le bonheur consiste dans les jouissances les plus basses, cet homme poursuivra ces plaisirs en tout temps et à tout prix.

Or, n'est-ce pas cette fausse et basse conception de la vie que prônent le roman et le théâtre modernes, et que réalisent couramment auteurs et acteurs, héros et héroïnes, et bientôt, hélas! liseurs et spectateurs ? Depuis J.-J. Rousseau, leur père, romantiques et naturalistes ne chantent-ils pas sur tous les tons que la vie est détestable, et qu'il faut, coûte que coûte, et au prix même de l'honneur et de la religion, la réformer, l'assaisonner et l'embellir ; que l'amour permis est une bagatelle, et qu'il n'y a de vraiment beau que l'amour défendu, la seule chose qui vaille la peine de vivre ; qu'en tout cas la passion est la maîtresse absolue de la volonté et que la liberté est une chimère ?

Distillez le venin de ces pernicieuses doctrines dans des âmes de jeunes gens, de jeunes filles, toutes neuves, faciles aux premières influences et crédules aux premiers maîtres et imaginez le résultat !

---

(1) Pourquoi faut-il que les ouvrages de H. Lavedan satisfassent « d'autres désirs et d'autres élans ? » et que lors de la réception de l'auteur à l'Académie, M. Costa de Beauregard ait pu lui infliger cette élégante flétrissure : « Vos œuvres, lui dit-il, sont d'un joli cynisme. Vous aimez à promener votre esprit sur les pires marécages ... Vous vous complaisez à peindre des âmes pourries ... *Votre rire fait des cadavres.* »

Le résultat, c'est, non pas une chûte passagère, mais l'orientation de toute la vie vers la débauche la plus éhontée.

III

Comment la littérature pornographique s'introduit-elle chez nous, et quelle classe de lecteurs menace-t-elle surtout ?

Son origine : — Bien peu d'œuvres immorales sont d'origine canadienne. Les réimpressions de publications étrangères, jadis fréquentes, se font très rares, depuis que la loi internationale sur la propriété littéraire a été reconnue au Canada. Il n'y a plus guère que les feuilletons de journaux qui reproduisent les romans d'outre-mer, mais toujours expurgés des plus grossières immondices. Les publications pornographiques sont donc au Canada un « article d'importation ». Ne parlons que de celles qui nous viennent de France.

Dans notre ancienne patrie la production littéraire est extrêmement active. D'après M. Émile Pourésy, agent général de « La Ligue Française de la Moralité publique », « le chiffre des publications immorales, romans, journaux, brochures, revues, notoirement obscènes, atteint près d'un demi-milliard d'exemplaires... Chaque semaine plus de cinq cent mille exemplaire sont mis en vente ».

Cette pullulation s'explique-t-elle uniquement par l'âpre désir du gain exploitant la sensualité du public ? Mgr Baunard ne le pense pas, et il écrit sans hésitation : « Vous saurez qu'il existe aujourd'hui une conspiration très savante, très consciente d'elle-même, laquelle s'est donné pour tâche de démolir les mœurs, et de les démolir par le livre. Le mot d'ordre part des loges maçonniques et des sociétés secrètes, aujourd'hui maîtresses de la presse comme des institutions. »

Malheureusement, au témoignage de d'Azambuja, c'est cette catégorie de productions malsaines qui alimente presque exclusivement l'exportation littéraire de la France.

Le Canada ne fait pas exception, d'après M. Chapais, qui disait, dans sa conférence de 1905 :

« Dans ce flot tumultueux et incessamment renouvelé de livres et de brochures qui vient déferler jusque sur nos rivages, les ouvrages mauvais sont la règle, les ouvrages entièrement bons sont l'exception infime. Et que l'on ne crie pas à l'exagération et à l'outrance. En notre âme et conscience, nous affirmons comme rigoureusement certaine la proposition que nous venons d'énoncer. »

Hélas ! des informations que j'ai prises depuis quelques mois, m'ont prouvé que cette affirmation de l'éloquent conférencier n'est que trop vraie. Il se fait d'inlassables et très fructueuses tentatives pour inonder notre pays des flots boueux de la production pornographique.

Marchandise prohibée. — Les portes ne sont pas également ouvertes à toutes les ordures. L'accueil est bien différent selon qu'il s'agit de l'immoralité qui est de mise dans le monde corrompu et corrupteur, mais élégant et bruyant, ou de celle qu'il réprouve et repousse.

Le monde des salons et des critiques littéraires est excessivement tolérant, mais quand cependant un auteur dépasse certaines bornes, il lui crie : « Halte-là ! » Au nom de quel principe, il ne le sait pas, mais toujours est-il qu'il moralise parfois, et c'est cet oracle qu'au Canada on suit pour interdire, mettre à l'index, certains ouvrages nauséabonds « plus sales que ceux de Zola », me disait un connaisseur, ou plutôt, pour laisser passer les autres appelés, le plus souvent alors, « les classiques ».

En tout cas, de fait, il est des œuvres d'une obscénité si révoltante, souvent illustrées de gravures si ignobles, dont les titres même sont si scandaleux, qu'elles ne peuvent encore pénétrer chez nous qu'à la sourdine.

Cependant, durant la saison de navigation, il ne se passe guère de mois sans que les libraires de Paris n'en expédient de nombreux échantillons, qu'à la douane on a grand soin de brûler ou de retourner, si toutefois on peut les attraper.

Il en échappe, et des libraires de villes en tiennent dans des cachettes sûres, ou en importent sur commande et fréquemment, pour les « acheteurs sérieux, » qui souvent les payent deux ou trois fois leur valeur.

A quelqu'un qui menaçait le commerce d'ouvrages d'une crudité répugnante, une vendeuse répondait spontanément : « Mais, Monsieur, c'est ce qu'on vend le mieux. On ne nous demande guère que cela. »

Un autre apprenant qu'un curé avait dénoncé en chaire un livre scabreux, en riait en disant : « Mais c'est un des moins mauvais. »

Le commerce des mauvais livres, malgré les prohibitions de la loi, se fait donc encore trop librement chez nous. Et, quand une fois il est sorti de la boutique du libraire, par combien de mains un mauvais livre passera-t-il ? Des débaucheurs le feront circuler. Demandez aux lecteurs de ces infâmes productions : « Où avez-vous pris ce livre ? » Neuf fois sur dix, ils vous répondront : « On me

l'a prêté ». Ce n'est pas là un échappatoire ; rien, en effet, ne se prête plus facilement qu'un mauvais livre.

Certains jeunes gens mettent du zèle à les faire lire par leurs compagnons et compagnes de travail et de rencontre.

Un de ces trop généreux prêteurs, m'a-t-on assuré, réussit à en tenir quelques centaines en circulation gratuite.

Grâce à Dieu, nos jeunes filles pieuses ont assez de conscience, de courage et d'honneur pour repousser ces saletés, mais combien d'autres succombent !

Mais parlons des livres qui « passent à la douane » et se vendent ouvertement.

Indubitablement, le *roman* tient le record, et d'un grand bout, au point qu'il ne s'avance guère qu'en « collection », formidable, à 20, 30, 65, 95 etc., centimes le volume.

Vous pouvez distinguer dans maintes vitrines, sur des volumes à couvertures voyantes, plus ou moins indécemment illustrées : Moderne-bibliothèque, Publications modernes, le Livre populaire, les Beaux Romans, les Meilleurs Romans, les Maîtres humoristes, etc.

Vous ne trouverez aucune de ces collections qui ne contienne des romans immoraux, quelques-unes même n'ont guère d'autre chose.

Telle est, par exemple, la collection « Roman-Succès », que je sais pertinemment avoir été en vente au pays, cette année même.

Le « Roman-Succès », d'après Romans-Revue, 1911, p. 95, ne poursuit qu'un succès de scandale. Les auteurs ne sont nullement choisis parmi ceux qui jouissent d'une renommée littéraire plus ou moins considérable, mais bien parmi ceux qui pour flatter les passions, ne reculent devant aucune audace.

Presqu'à chaque page de leurs romans, c'est la glorification des instincts les plus bas, c'est la peinture complaisante et affinée du vice sous toutes les formes que l'on rencontre. Il ne faut pas oublier qu'une règle de l'Index défend la lecture des livres foncièrement immoraux et je crois que cette règle s'applique à de nombreuses publications de « Roman-Succès. »

Les œuvres complètes de maints romanciers, fort répandues chez nous, méritent la même note.

Voulez-vous vous faire une idée *sommaire* des mauvais livres qui sont dans le commerce des grandes villes, demandez chez un libraire de Montréal une feuille de souscription imprimée et intitulée : « Tous les chefs-d'œuvre de la littérature française en 100 volumes. »

Sur cette feuille, qui contient une dizaine d'auteurs à l'Index, Bossuet et Fénelon figurent pour un volume chacun, mais Musset

pour huit à lui seul. On en compte huit aussi, au nom de Rousseau qui a dit : « Je ne regarde aucun de mes livres sans frémir ; au lieu d'instruire, je corromps. » Bourdaloue, Massillon et Fléchier sont entassés dans un seul volume, mais Voltaire en possède cinq, Montaigne six, et Balzac quatre. Lamartine et Hugo sont ignorés, mais Diderot et les encyclopédistes sont en honneur. C'est un véritable échantillon de la librairie moderne, où l'erreur et le mal l'emportent de beaucoup sur la vérité et le bien. [1]

Malheureusement, on dépense plus d'activité et d'habileté à protéger les mauvais livres qu'à répandre les bons.

Modes de propagande. — Pour ne parler que des romans mauvais, ou mondains, légers, passionnés et suspects, je puis assurer qu'il s'en fait une diffusion très active dans les grandes villes et surtout à Montréal, particulièrement depuis cinq à six ans.

Des importateurs ou des libraires de la métropole commerciale et d'ailleurs, obtiennent de Paris de grandes réductions sur le prix de cette marchandise corruptrice. Ils en importent d'énormes stocks par petite vitesse et la détaillent, soit par eux-mêmes, soit par des intermédiaires de toutes sortes, avec tant de succès qu'ils s'enrichissent rapidement.

Ils en déposent chez les petits libraires, les hôteliers, les marchands de nouveautés, les débitants de tabac, dans les gares, sur les bateaux et les chars, et, détail caractéristique, la plupart s'engagent à reprendre ce qui n'aura pas été écoulé, et détruisent ainsi la répugnance des petits commerçants à courir des risques dans la vente des livres.

Les détaillants vendent ces volumes à des prix encore relativement très bas, les louent sur garantie à cinq sous le volume, échangent un volume neuf contre deux découpés qu'ils revendent ou relouent à petite réduction. L'un ou l'autre marchand donne de ces opuscules aux acheteurs d'autres denrées, meubles, cigares, ou de pareilles primes aux abonnés de ces publications.

Périodiquement, des commis ambulants promènent ces œuvres mauvaises ou suspectes de porte en porte, afin de les vendre ou

---

(1) Voici mieux, ou plutôt pire. Jeudi dernier, le 21 juin 1912, dans une des vitrines d'une librairie de Montréal, j'ai remarqué des crucifix et des statuettes pieuses, et dans une autre vitrine de la même librairie, au milieu, j'ai vu plusieurs livres de la collection scabreuse Roman-Succès et du pornographe Willy, à peu près tout Victor Hugo, etc.

Les deux côtés étaient tapissés, de haut en bas, de romans encore plus communs pour le prix, le titre, l'image, l'auteur et le contenu. Devant cette vitrine se tenait un petit garçon fort absorbé dans la contemplation des titres ou des images. C'est une scène typique : elle nous représente la jeunesse des villes se gavant de connaissances et d'imaginations lubriques.

d'abonner les gens à un volume hebdomadaire pour dix sous par semaine. S'ils sont refusés, ils laissent quand même un volume anodin pour allécher la clientèle.

Naturellement, je suis moins bien renseigné sur les autres villes que sur Montréal où je demeure. Je puis affirmer cependant que le mal n'y est pas inconnu, si son extension est moindre. D'autres grandes villes ont aussi des bibliothèques publiques bien garnies de romans immoraux à la mode et des librairies pornographiques dont quelques-unes ont été poursuivies devant les tribunaux. Dans les petites villes, on rencontre souvent un importateur complaisant, qui s'empresse de vous faire venir sur commande tout ce que vous désirez.

Cette contagion a-t-elle atteint *nos campagnes ?* Il semble que non, en général du moins, d'après ce que m'assurent quelques curés et plusieurs missionnaires. Cependant, on signale quelques exceptions aussi effrayantes qu'elles sont rares. On surprend quelquefois les livres les plus sales parcourant les campagnes les plus éloignées. Il ne faut pas s'en étonner. Les nombreux voyages et déplacements qui sont dans nos mœurs, les chars et les bateaux sur lesquels on en vend parfois, et surtout les marchands ambulants, suffisent amplement à expliquer ces exceptions. Je me suis laissé dire qu'un libraire de Montréal a fait parcourir les campagnes par ses agents et vendre aux curés des livres de théologie et de piété, mais aux paroissiens des romans pornographiques et des contes immoraux. Quelques campagnes ont déjà leur petite librairie bien fournie de livres scabreux.

Les liseurs. — Quelle classe de lecteurs menace surtout cette littérature malpropre ?

Le caractère du roman moderne est d'être populaire et d'atteindre toutes les classes. Les scènes passionnantes qu'il dépeint, le style simple et compris de tous qu'il emploie, le bon marché extrême auquel il se vend, les images alléchantes qui l'illustrent, les titres affriolants qu'il étale, tout le met à la portée de tout le monde.

De fait, ces livres sont lus par les grandes dames aussi bien que par leurs servantes, par les gens de profession comme par les commis, par les ouvriers comme par les patrons, par les vieillards comme par les fillettes et les jeunes gens.

Mais c'est assurément parmi les garçons et les filles des villes que ce fléau fait le plus de ravages et menace d'en faire encore davantage.

ADALBERT GUILLOT, C. SS. R.

(La fin prochainement.)

AUTANT DE PRIS

L'affaire n'a pas grande importance. Au Secrétariat du Parler français, il s'en produit tous les jours de pareilles, et nul n'est tenté d'en publier la nouvelle.

Mais celle-ci a cela de particulier qu'elle date de 1905 ! Si je la rappelle et fais connaître qu'elle a enfin abouti, c'est uniquement pour montrer comment, même en ces petites choses, il ne faut jamais désespérer, et qu'avec de la persévérance on finit par réussir.

Donc, il y a neuf ans, le 22 avril et le 8 mai 1905, le secrétaire de la Société du Parler français, s'adressant à la Compagnie québecoise de traction, d'éclairage et de force motrice — en d'autres termes, et plus simplement : à la Compagnie des *Petits Chars* de Québec — lui faisait remarquer que le texte *français* (?) de l'avis imprimé au verso de ses billets de correspondance était parfaitement ridicule, et demandait que ce texte fût modifié. Le gérant de la Compagnie accueillit favorablement ces observations et cette requête ; notre secrétaire s'empressa alors d'établir et de communiquer à la Compagnie un texte, où il avait fallu suivre d'aussi près et rendre aussi exactement que possible les phrases de la version anglaise, et qui n'avait donc rien de littéraire, mais qui au moins était français. Le gérant s'étant déclaré prêt à modifier la rédaction de cet avis, dès que les coupons déjà imprimés seraient écoulés, on pouvait espérer que bientôt disparaîtrait le risible baragouinage des bulletins de correspondance... [1]

On attendit. En protestant de nouveau, de temps en temps on attendit un an, deux ans... De nouveaux bulletins furent imprimés : l'ancien texte, incompréhensible et barbare, y était maintenu. On réclama encore, toujours en vain. On attendit et on reclama pendant neuf ans !

A la fin, notre Société allait abandonner la partie, quand, l'été dernier, un de ses membres dévoués, M. le notaire Robert de la Chevrotière, revint à la charge, et proposa de nouveau à la Compagnie notre texte de 1905.

---

(1) J'ai raconté cette *histoire* dans *le Bulletin*, 1909, vol. VII, p. 296, où j'ai reproduit les textes et la correspondance.

La Compagnie comprit qu'il suffisait d'avoir persévéré dans le ridicule pendant neuf ans. Elle vient d'adopter, avec quelques légères modifications (qui ne sont pas heureuses, mais qui n'ont pas d'importance), la version française que notre secrétaire lui avait proposée en 1905.

Il a fallu lutter pendant neuf ans pour obtenir ce résultat. Mais on l'a obtenu enfin !

Et cela encouragera peut-être ceux qui travaillent avec nous et dont les efforts ne sont pas tout de suite couronnés de succès. « Patience et longueur de temps... »

ANTOINE.

REVUES ET JOURNAUX

M. Henri Froidevaux a rendu compte, dans le *Polybiblion* de juillet dernier, du tôme Ier de l'*Histoire du Canada* de Garneau (édition Hector Garneau), de *Louis Jolliet* par M. Ernest Gagnon, de *Montcalm et Lévis* par M. l'abbé H.-R. Casgrain.

A propos des retouches que M. Hector Garneau a faites au texte de son grand-père, M. Froidevaux écrit :

> Cette *Histoire du Canada* est-elle bien celle qu'eût écrite François-Xavier Garneau, s'il eût vécu à notre époque ? Aurait-il approuvé la manière d'agir de son petit-fils, qui a été reprendre dans les premières éditions des pages supprimées par l'auteur ? C'est une question qu'il est permis de se poser.

A. R.

Aubes martiales (1)

ALEA JACTA EST

Et maintenant le sort en est jeté... L'Histoire
Va-t-elle, dès demain, de son stylet d'airain
Enregistrer l'arrêt du Destin souverain
Pour notre écrasement suprême ou notre gloire ?

Notre foi magnifique est celle de tous ceux
Dont les desseins sont purs et dont les cœurs sont fermes
Et qui ne souffrent pas, ayant pesé leurs termes,
Qu'un sabre altier s'oppose à d'équitables vœux.
Puisque nous nous levons à ta voix, ô Justice !
Et puisque, dans le vent d'un orageux été,
Tu brandis de nouveau nos drapeaux, Liberté !
Nous disons sans frémir : « Nos destins s'accomplissent ! »
Et nous marchons plus résolus au bruit du fer
Qu'on aiguise, là-bas, sur la Meuse et l'Oder !

(1) Un des plus fidèles amis du Canada français, M. Joseph-Émile Poirier, le bon conteur normand à qui nous sommes redevables de ce livre intéressant et sympathique, *les Arpents de neige*, nous fait l'amabilité d'adresser au *Parler français* quelques poèmes d'un patriotisme vibrant, « les derniers, nous écrit-il, que lui ait inspirés la Muse, avant le départ sous les drapeaux »...

DEBOUT !

A mon ami G. P. ., en souvenir
de journées d'anxiété et d'espoir...

Ah! souviens-toi du jour où vint forcer nos portes
La gueuse aux mains de sang dont les nations fortes
Contemplent, malgré tout, la face avec horreur,
Plus affreuse aujourd'hui, plus lourdement cynique
D'arborer à son front le casque germanique
Et d'avoir ceint le ceinturon d'un Empereur.
Souviens-toi de cette heure unique en une vie :
Une rumeur qui naît peu à peu... Des tambours
Battant la générale à tous les carrefours :
Les cloches déchaînant sur la ville saisie,
Dans le ciel orageux, l'alarme du tocsin.
Toutes ces voix d'airain criant : « A l'assassin! »
Parce que, quelque part, deux monarques, complices,
Foulent sous leurs talons le Droit et la Justice :
Et puis, ce grand frisson de sentir, de partout,
Monter le grondement de la France debout!

Souviens-toi : nous allions vers la place publique,
Parmi des gens pressés. Mais pas un cri. Les yeux
De tous étaient emplis d'un feu mystérieux,
Car tous, tenants du Prince ou de la République,
Nous n'avions plus qu'une âme et qu'une volonté.

Rien de trouble non plus, d'excessif, d'effronté ;
Devant l'Hôtel de Ville entouré par la foule,
Le Maire, au premier, haranguait cette houle ;
Silencieux, à ses côtés, un officier,
Tête nue et les mains sur la garde d'acier
De son épée, était debout. Et la Nouvelle
Dans ce couple vivait, terrible et solennelle.
Ah! qu'importe les mots qui furent dits ? Soudain
Cette marée humaine avait un son d'airain,
Tandis que, jaillissant, unanime, de lèvres
Et de cœurs qui battaient d'une commune fièvre,
Le nom de la Patrie explosait seul!... Ce fut
Comme un brusque et grand vent de pureté, de force,
Qui parut arracher à la foule une écorce,
Et mettre, d'un seul coup, toute son âme à nu!

JOSEPH-ÉMILE POIRIER

QUESTIONS ET RÉPONSES

Comment s'explique l'expression populaire : « Il est *dans ses bonnes* » ? Peut-on la rattacher à la locution française : « En dire de *bonnes* » ?

« Il est dans ses bonnes » se dit en Normandie. Guerlin de Guer l'explique par l'ellipse d'un substantif : « Il est dans ses bonnes (journées) ».

Je trouve dans un livre anglais la phrase suivante : « He thinks himself *descended from the great Cadwallader* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? et comment pourrait-on traduire en français cette expression ?

« The great Cadwallader » ne m'est pas connu, je l'avoue. Mais il me semble évident qu'on pourrait traduire : « Il se croit *de la côte d'Adam.* »

Quel est le français pour la formule anglaise : « E. & O. E. », c'est-à-dire : « *errors and omisions excepted* »?

Le français est plus élégant et plus exact : « sauf erreurs et omissions », qu'on abrège ainsi : « S. E. et O. »

Quel est le sens des lettres « S. M. T. F. » qu'on emploie, ou qu'on employait, en parlant du roi du Portugal ?

« S. M. T. F. » signifie : « Sa Majesté Très Fidèle. »

Quelques-uns abrègent « Mademoiselle » par « Mlle », d'autres par « Melle ». Quelle est la meilleure forme ?

L'abréviation pour « Mademoiselle » est « Mlle » ; pour « Mesdemoiselles », « Mlles ».

Comment se prononce le mot *obus* ?

La prononciation de « obus » n'est pas fixée.

Michaëlis et Passy, dans la dernière édition de leur *Dictionnaire phonétique* (1914) transcrivent deux formes : *òbus* et *óbus* ; ils font sonner l'*s* finale dans les deux cas.

D'après Rousselot et Laclotte, on pourrait dire *obuz* ou *obu* ; ils ajoutent : « Les militaires disent plutôt *obu* ». Les militaires doivent s'y connaître.

Dans tous les cas, *obus* est encore un mot sur lequel il est difficile de faire une grosse faute de prononciation, puisque toutes ces formes se rencontrent chez d'honnêtes gens.

Comment s'écrit *coupe-jarret* au pluriel ?

L'Académie l'indique dans un exemple : « Il est toujours accompagné de *coupe-jarrets.* »

Là-dessus, Laveaux fait les remarques suivantes :

« La pluralité doit tomber ici sur le mot sous-entendu *hommes*, des hommes qui coupent les *jarrets* ; et l'on devrait écrire au singulier *un coupe-jarrets*. Mais puisque l'usage veut que l'on écrive au singulier *un coupe-jarret*, il faut écrire, au pluriel, des *coupe-jarret*, car il s'agit ici de plusieurs hommes, et non pas de plusieurs jarrets. »

Cela paraît juste. Mais, puisque l'Académie écrit *un coupe-jarret, des coupe-jarrets*, il n'y a qu'à faire comme elle.

Le mot *factum*, pour désigner un mémoire présenté à un tribunal lors de l'audition d'un procès, est-il reçu en français ?

Le mot *factum*, emprunté au latin, est devenu français. « Ce terme, dit un grammairien, a été employé dans le style judiciaire, lorsque les procédures et les jugements se rédigeaient en latin, pour exprimer *le fait*, c'est-à-dire les circonstances d'une affaire. On a ensuite intitulé et appelé *factum* un mémoire contenant l'exposition d'une affaire contentieuse. Ces sortes de mémoires furent ainsi appelés, parce que, dans le temps qu'on les rédigeait en latin, on y mettait en tête le mot *factum*, à cause qu'ils commençaient par l'exposition du fait, qui précède ordinairement celle des moyens, et depuis que François Ier eut ordonné, en 1533, de rédiger tous les

actes en français, on ne laissa pas de conserver au palais quelques termes latins, du nombre desquels fut celui de *factum*, que l'on mettait en tête des mémoires. Depuis longtemps on a substitué le terme de *mémoire* à celui de *factum.*»

Au Canada, *factum* est resté en usage.

Quelques personnes écrivent toujours *je fesais, nous fesons, fesant*, au lieu de *je faisais, nous faisons, faisant*. N'est-ce pas une faute ?

C'est une faute, parce que l'Académie s'est constamment opposée à ce changement. Plusieurs écrivains ont cependant écrit *je fesais*, etc. ; et les réformistes font remarquer qu'autrefois on écrivait *je fairai*, qui est devenu *je ferai*, et ils ajoutent qu'il serait logique d'écrire aussi par *e* les autres temps du verbe *faire* où *ai* se prononce *e*. Mais, malgré eux, l'usage s'est maintenu d'écrire *je faisais*, et c'est donc l'orthographe qu'il faut garder encore.

LE CHERCHEUR.

TABLEAU D'HONNEUR

DES

LAURÉATES ET LAURÉATS

DU PARLER FRANÇAIS EN 1914

(Suite et fin. — Voir livraison d'octobre.)

(Suite et fin. — Voir livraison d'octobre.)

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE NICOLET

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Drummondville : Collège Saint-Frédéric. — **Nicolet :** École Normale, Pensionnat des RR. SS. de l'Assomption, Séminaire. — **Pont-Gravé :** Écoles paroissiales. — **Saint-François-du-Lac :** Écoles paroissiales. — **Victoriaville :** Collège des Frères du S.-C., Couvent de la Congrégation N.-D.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Nicolet : Séminaire. — MM. *Emile Pellerin, Georges Désilets, Emile Robitaille, Franck Noël* et *Henri Lacharité.* — **Pensionnat de l'Assomption :** Mlles *Marie-Antoinette Béland, Joséphine Duguay, Bella Gravel, Jeanne Tourigny, Florette Laperrière, Antoinette Edge, Lucienne Pitt, Eveline Martin, Marie-Ange Tessier* et *Parmélia Ravenelle.*

Drummondville : Collège Saint-Frédéric. — MM. *Raoul Garceau* et *Antoine Niquet.*

Victoriaville : Collège des Frères du Sacré-Cœur. — MM. *Léonard Gareau,* de Verdun, P. Q. et *Ivan Ménard,* de Biddeford, Me.

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE CHICOUTIMI

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Chicoutimi : Couvent du Bon Pasteur, École Normale, Séminaire. — **Roberval :** École Ménagère.

LAURÉATES

Chicoutimi : École Normale. — Mlles *Annette Larue, Blanche Tremblay, Georgette Villeneuve* et *Marie-Luce Touzin.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE RIMOUSKI

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Rimouski*: Couvent des Ursulines, École Normale, École des Frères de la Croix de Jésus, Séminaire.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Rimouski*: Séminaire. — MM. *Eugène Boucher, Emile Côté, Alexandre Chouinard, François Thibault, Régis Grenier* et *Émile Gagnon.*

Rimouski : Couvent des Ursulines. — Mlles *Yvonne Lepage, Marie Gagnon, Rosalie Gagné* et *Bernadette Lenghan.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DU TÉMISCAMINGUE

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Cobalt-Nord : Collège classique et commercial Saint-Joseph. — **Haileybury** Pensionnat des RR. SS. de l'Assomption. — **Ville-Marie** : Académie de N.-D. de Lourdes.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Cobalt-Nord : Collège classique et commercial Saint-Joseph. — MM. *Joseph Baribeau*, Ile d'Orléans ; *Pierre Maltais*, Cobalt, Ont., *Jean Bellireau*, Cochrane, Ont.

Haileybury, Ont. : Pensionnat des RR. SS. de l'Assomption. — Mlle *L. Bafreau.*

Ville-Marie, P. Q. : Académie de N.-D. de Lourdes. — Mlles *Émilienne Bérubé*, de Ville-Marie, et *Marguerite Bouchard*, de Lorrainville.

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE CHATHAM

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Baker Brook (*Madaw.*) : École paroissiale. — **Bathurst** : Couvent de la Sainte-Famille, École paroissiale, École du Village. — **Bouctouche** : Couvent paroissial. — **Campbelton** : Couvent. — **Caraquet** (*Glouc.*) : École paroissiale, Collège du S.-C., Couvent. — **Dalhousie** (*Rest.*) : Couvent des Filles de Jésus. — **Edmunston** : École paroissiale. — **Grande-Anse** : École paroissiale. — **Grand Falls** : École paroissiale. — **Lac Baker** (*Madaw.*) : École paroissiale. — **Lamèque** (*Glouc.*) : École paroissiale. — **Petit Rocher** (*Glouc.*) : École paroissiale. — **Rogersville** (*North.*) : Couvent. — **Saint-Basile** (*Madaw.*) : École de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph. — **Saint-Jacques** (*Madaw.*) : École paroissiale. — **Saint-Léonard** (*Madaw.*) : École paroissiale. — **Shippagan** (*Glouc.*) : École paroissiale. — **Tracadie** (*Glouc.*) : École paroissiale, Couvent.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Shippagan (*Glouc.*) : École paroissiale. — Mlle *Alma De Grâce.*

Saint-Basile (*Madaw.*) : École de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph. — Mlles *Anna Cyr* et *Corinne Nadeau* ; M. *Roméo Morneault.*

Dalhousie : Couvent des Filles de Jésus. — Mlles *Lola Doucet, Elen Troy* et *Roméa Lavoie.*

Bathurst : Couvent de la Sainte-Famille. — Mlle *Elizabeth Bertin.*

Caraquet : Collège du Sacré-Cœur. — MM. *Rufin Arsenault, Albini LeBlanc, Omer LeGresley, Joseph Maullé, Alphonse Allard, Adalbert Léger, Emile Martel, Eddie Dionne* et *Philippe Laughen.*

Bouctouche : Couvent paroissial. — Mlles *Eléonore Bourgeois, Edna LeBlanc* et *Jeanne Robichaud.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL D'ONTARIO

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Hawkesbury (*Prescott*) : Couvent des RR. SS. Grises de la Croix. — **Mattawa :** Hôpital Général des RR. SS. Grises. — **Ottawa :** Académie du Sacré-Cœur, Couvent des RR. SS de la Croix, Académie de la Salle, École Brébeuf, École Sainte-Anne, École Sainte-Famille, Juniorat du Sacré-Cœur, Université. — **Hull :** Académie Sainte-Marie, Académie des Frères des Écoles Chrétiennes, Collège Notre-Dame, École Normale.

Sturgeon Falls : Couvent des Sœurs de la Sagesse, École Modèle. — **Sudbury :** Collège du S.-C. — **Saint-Eugène** (*Prescott*) : Couvent des RR. SS. de Sainte-Marie.

Deux cent cinquante écoles, en plus de celles qui ont été mentionnées ci-dessus, ont bénéficié des prix de Parler français.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Ottawa : Université. — MM. *Joseph-S. Marion* et *Joachim Sauvé.*

Ottawa : Couvent des RR. SS. Grises de la Croix. — Mlles *Marguerite Richard, Emma Roy* et *Alice Ménard.*

Hawkesbury : Couvent des RR. SS. Grises de la Croix. — Mlles *Bertha Duchesneau, Laura Filion, Thérèse Saint-Denis, Adrienne Richard, Estelle Foucault, Danielle Ménard, Ernestine Dragon, Dorothée Taillon, Yvonne Cayen, Vivianne Guilbeault, Gabrielle Leroux, Jeanne Leduc* et *Aimée Laviolette.*

Sudbury : Collège du Sacré-Cœur. — MM. *Guillaume Belcourt, Joseph Jean* et *Noël Paré.*

Ottawa : École Brébeuf. — MM. *René Marier, Raoul Séguin, Émile Fournier, Léonide Gollain, Gabriel de Varennes, Emile Roquet, Onésime Boileau* et *Omer Turgeon.*

Ottawa : École Sainte-Anne. — Mlles *Antoinette Clément, Dora Deneault, Rhéa Larose* et *Rita Roy.*

Saint-Eugène (*Prescott*) : Couvent des RR. SS. de Sainte-Marie. — Mlles *Marie-Ange Labrosse, Alice Genest, Agnès Villeneuve, Berthe Villeneuve* et *Ida Pilon.*

Sturgeon Falls : Couvent des Sœurs de la Sagesse. — Mlles *Thérèse Fortier, Eva Serré, Imelda Gatien, Alice Zourgault* et *Emérentia Leblanc.*

Ottawa : École Sainte-Famille. — Mlles *F. Drouin, F.-A. Lepage, E. Bourguignon, S. Martin, N. Caron, Y. Lavoie, J. Charbonneau, R.-A. Michon, A. Leblanc, Eugénie Soublière, G. Martin, J. Ouellette, B. Bray* et *P. Charlebois* ; MM. *J. Bourque, F. Parent, J. Drouin, F. Larocque, A. Bois, Omer Poirier, J. Gauthier* et *A. Bisson.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE MONCTON

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Memramcook : Université du Collège Saint-Joseph. — **Moncton :** Écoles paroissiales et couvent. — **Shédiac :** Couvent de Sainte-Anne. — **Saint-Joseph :** Académie N.-D. du Sacré-Cœur.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Mamramcook : Université du Collège Saint-Joseph. — MM. *Vital-H. LeBlanc*, Collège Bridge ; *Désiré-F. Allain, Emile J. Boucher*, Rivière-du-Loup ; *Aimé-A. Léger, Gaspard-J. Boucher*, Kamouraska ; *Alfred-H. Belliveau, Oswald Léger*, Saint-Joseph ; *Marc-Émile Nadeau.*

Shédiac : Couvent de Sainte-Anne. — Mlles *Azélie Boudreau* et *Elzire Thériault* ; M. *Aurèle Bourque.*

Saint-Joseph : Académie N.-D. du Sacré-Cœur. — Mlles *Clara LeBlanc* et *Agnès Boudreau.*

Moncton : Écoles paroissiales françaises. — Mlles *Estelle Bourque, Eléonore Comeau, Albertine Sincennes* et *Amanda LeBlanc* ; MM. *Désiré Bourque, Arthur Richard* et *Joseph Pitre.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE CHURCH POINT

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Church Point : Collège Sainte-Anne. — **Arichat :** Écoles paroissiales. — **Eastern Harbor :** Écoles paroissiales. — **Météghan :** Couvent paroissial.

En outre, différentes écoles non mentionnées ici ont obtenu des prix.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Church Point : Collège Ste-Anne. — MM. *Alfred Léger, Charles Demort, Camille Le Blanc, Léon Martin, Eugène Cantaloup* et *Napoléon Labrie.*

Météghan : Couvent paroissial. — Mlles *Léna Deveau, Lorette Belliveau* et *Eva Robichaud.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE SAINT-BONIFACE

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Winnipeg : Académie Ste-Marie. — **Saint-Boniface :** Collège des RR. PP. Jésuites, Petit Séminaire, Académie Ste-Marie, Juniorat de la Ste-Famille, Académie St-Joseph.

LAURÉATS ET LAURÉATES

Saint-Boniface : Collège des RR. PP. Jésuites. — MM. *Aimé Bertrand, Alfred Brunelle, Marius Benoist, Gabriel Bernuy* et *Armand Bertrand.*

Winnipeg : Académie Ste-Marie. — Mlles *M. Denis, S. Chaurière* et *E. Chabot.*

Saint-Boniface : Académie St-Joseph. — Mlles *Carmel Ducharme, Antoinette Baril, Lucie Lagimodière* et *Claire Grymonpré.*

Saint-Boniface : Juniorat de la Ste-Famille. — MM. *Vital Letain, Léon Beaudoing, Aimé Nadeau, Georges Lavoie* et *Camille Laflèche.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE PRINCE-ALBERT

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Delmas : Pensionnat. — **Domrémy :** Couvent paroissial. — **Duck Lake :** Pensionnat. — **Howell :** Pensionnat. — **Prince-Albert :** Académie de Sion. — **Saint-Louis :** Pensionnat.

LAURÉATES

Domrémy : Couvent paroissial. — Mlles *Camille Guillet* et *Anna Marsollier.*

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE RÉGINA

Plusieurs prix ont été accordés à différentes institutions de la région.

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

INSTITUTIONS GRATIFIÉES

Adams (*Mass.*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **Attleboro** (*Mass.*) : Les Sœurs de Ste-Croix. — **Central Falls** (*R.-I.*) : Collège du Sacré-Cœur. — **Grosvernordale** (*Conn.*) : Les Sœurs de Ste-Croix. — **Hookset** (*N.-H.*) : Les Sœurs de Ste-Croix. — **Lowell** (*Mass.*) : Couvent Saint-Joseph. — **Manchester** (*N.-H..*) : Académie Saint-Augustin, Couvent des RR. SS. de Ste-Croix, École Saint-Georges. — **Marlboro** (*Mass.*) : Académie Ste-Anne. — **Nashua** (*N.-H.*) : Académie Saint-Louis de Gonzague, Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **New-Bedford** (*Mass.*) : Les trois couvents des Sœurs de Ste-Croix. — **New-Market** (*N.-H.*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **Bedford** (*N.-Y.*) : Les Sœurs de Ste-Croix. — **Rochester** (*N.-H.*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **St-Albans** (*Vermont*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix, École des SS. Anges. — **St-Johnsbury** (*Vermont*) : Collège Commercial. — **Somersworth** (*N.-H.*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **Springfield** (*Mass.*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **Suncook** (*N.-H.*) : Couvent des Sœurs de Ste-Croix. — **Woonsocket** (*R.-I.*) : Collège du Sacré-Cœur. — **Worcester** (*Mass.*) : Collège de l'Assomption.

Des prix ont aussi été distribués à de nombreuses écoles qui ne sont pas mentionnées ici.

LAURÉATS ET LAURÉATES

St-Johnsbury (*Vt.*) : Collège des Frères. — MM. *Victorien Paradis* et *Eugène Fournier.*

New-Bedford (*Mass.*) : Couvent de Ste-Anne. — Mlles *Laure Paré, Imelda Perreault* et *Rose Damplaise.*

Waterbury (*Conn.*) : M. *Roland Lapointe.*

St-Albans (*Vt.*) : École des SS. Anges. — Mlle *Emma Thibault* ; MM. *Alcide Deslauriers* et *Ernest Duquette*.

Holyoke (*Mass.*) : École paroissiale de l'Immaculée-Conception. — Mlle *Dolorès Plouffe* et *M. Rosario Benoit*.

Concord (*N.-H.*) : École paroissiale. — Mlle *Irène Boissert* et M. *Albert Drouin*.

Auburn (*Me.*) : Couvent des Petites Sœurs Franciscaines de Marie. — Mlles *Cora Asselin* et *Mélina Brisson*.

Manchester (*N.-H.*) : Sœurs de Ste-Croix. — Mlles *Albertine Soucy*, *Alice Gadbois* et *Cécile Dionne* ; M. *Léona Charbonneau*.

Lynn (*Mass.*) : École paroissiale. — Mlle *Alice Dionne*.

Suncook (*N.-H.*) : Sœurs de Ste-Croix. — Mlles *Corinne Martel*, *Blanche Tondreau*, *Liola Lavallée* et *M. Ernest Dancault*.

Hooksett (*N.-H.*) : Sœurs de Sainte-Croix. — Mlle *Georgianna Morgan*.

Fall-River (*Mass.*) : École paroissiale de Saint-Roch. — Mlles *Blanche Tisdelle* et *Léonie Hamel*.

Woonsocket (*R.-I.*) : Couvent des Religieuses de la Présentation de Marie. — Mlles *Blanche Hubert* et *Florina Gaulin*.

New-Bedford (*Mass*) : Couvent des Sœurs de Sainte-Croix. — Mlles *Flore Jetté* et *Yvonne Massé*.

Nashua (*N.-H.*) : Couvent des Sœurs de Sainte-Croix. — Mlles *Yvonne Deschênes* et *Rose-Alma Bélanger*.

Taunton (*Mass.*) : École Saint-Jacques. — Mlles *Lorette Riendeau* et *Cécile Nadeau*.

Worcester (*Mass.*) : Collège de l'Assomption. — MM. *Armand Benoit*, de Cohoes, N. Y., *Henri Landry*, de Fall-River Mass., *Joseph Demers*, de Sanford, Me., *Orica Pleau*, de Three-Rivers, Mass. et *Georges Plante*, de New-Bedford, Mass.

Worcester (*Mass.*) : École du Saint-Nom de Jésus. — Mlles *Cécile Métras* et *Marie-Anne Gagnon*.

Arctic (*R.-I.*) : Pensionnat des Sœurs de la Présentation de Marie. — Mlles *Nina Legris* et *Fleur-Ange Jodoin*.

Springfield (*Mass.*) : École Saint-Joseph. — Mlle *Blanche Labelle* et M. *Michel Ducharme*.

Marlborough (*Mass.*) : Académie des Religieuses de Sainte-Anne. — Mlles *Marie-Stella Saint-Yves*, de Manchester, *Léontine Généreux*, de Southbridge, Mass., *Yvonne Cournoyer*, de Worcester, Mass., *Laure Audette*, de Salem, Mass., *Marguerite Lemaitre*, de Lowell, Mass., et *Corinne Hogue*, de Marlboro, Mass.

Lowell (*Mass.*) : Couvent Saint-Joseph. — Mlles *Marie-Anne Sawyer* et *Bernadette Gagné*.

Fall-River (*Mass.*) : École paroissiale Saint-Anne. — Mlles *Anne-Marie Langlois* et *Marie Cyr*.

Newburyport (*Mass.*) : École Saint-Louis. — Mlle *Aurore Gagnon* et M. *Albert Tardif*.

Adams (*Mass.*) : École Notre-Dame. — Mlle *Marie-Louise Mercier* et M. *Raoul Ouellet*.

North Adams (*Mass.*) : École Notre-Dame. — M. *Ernest Brosseau*.

Greenville (*N.-Y.*) : Couvent des Sœurs de l'Assomption. — Mlles *Irène Caron* et *Rose-Alma Chrétien*.

LE PARLER FRANÇAIS.

LES LIVRES

Thomas O'Hagan. *The French Language in Ontario.* Windsor, Ont. (*Record* Printing Co.), 1914, 8 pages.

M. O'Hagan a publié sous ce titre le discours qu'il prononça, le 4 mars 1914, au Monument National, à Montréal, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste. On a lu, dans les journaux, des traductions de ce beau discours, plein de justes aperçus et de nobles sentiments.

Un souffle de poésie traverse l'éloquence de M. O'Hagan. C'est que l'orateur est aussi un poète. Il a déjà fait paraître quatre recueils de vers. Le dernier a été publié à Toronto (chez William Briggs), en 1914 : *In the Heart of the Meadow* — « Au cœur de la Prairie » (47 pages).

Je serais fort embarrassé, s'il me fallait apprécier un livre de vers anglais, et les lecteurs du *Parler français* ne s'attendent pas à trouver ici cette appréciation, mais nous devons au moins signaler avec éloge l'œuvre poétique de cet ami de la langue française.

Reynès-Monlaur. *La Vision de Bernadette.* Paris (Grasset), 1914, in-16, 329 pages.

Dans la préface qu'il a écrite pour ce livre, S. É. le Cardinal de Cabrières fait remarquer que l'auteur du *Rayon* a pu lire, dans les archives épiscopales de Tarbes et de Lourdes, toutes les paroles authentiques de Bernadette Soubirous, et qu'on lui a communiqué les trésors de l'Institution chrétienne de Nevers, dans lesquels il est parlé de la Sœur Marie-Bernard. Cependant, Madame Reynès-Monlaur n'a pas écrit une nouvelle vie de la sainte enfant : « elle est allée droit à une âme, exceptionnellement appelée à contempler les lumières divines, à entendre les divins accents ; et c'est de cette âme virginale, simple et pure, qu'elle a esquissé les traits. » Il fallait sans doute la main délicate d'une femme pour peindre, « avec autant de fidélité que d'amour, la vraie physionomie de cette autre

femme, choisie par la Vierge elle-même pour être la confidente de ses secrets».

Une première partie raconte « la vision de Bernadette ». Puis trois chapitres disent « ce qu'elle demande et comment la terre lui répond ». Enfin, les dernières pages sont consacrées à « ce qu'elle donne».

La documentation très sûre et inédite de la *Vision de Bernadette* en fait un ouvrage de première valeur et que tous les catholiques voudront posséder.

Annuaire Statistique de la Province de Québec. 1ère année. Québec (Cinq-Mars), 1914, in-8°, 454 pages.

Le Bureau des Statistiques de Québec a été établi en 1912. Le premier rapport de ce Bureau devait nécessairement, pour servir comme point de départ, donner des renseignements d'ordre général qui ne seront sans doute pas répétés dans les rapports suivants. C'est ainsi que toute une partie de l'ouvrage est consacrée à une description de la Province : physiographie, esquisse géologique, faune, flore, climatologie. L'étude sur la flore de la province de Québec a été écrite par M. l'abbé V.-A. Huard.

Le reste du volume comprend des statistiques détaillées sur le territoire et la population, le mouvement économique, et l'administration publique.

Alfred Pelland. *Vastes champs offerts à la Colonisation et à l'Industrie. La Gaspésie.* Québec, 1914, in-16, 276 pages.

Publication officielle d'une esquisse historique de la Gaspésie, avec une étude sur ses ressources, ses progrès et son avenir. Nombreuses et intéressantes gravures.

Charles-Édouard Lavergne. *Georges-Etienne Cartier.* Montréal (Langevin et L'Archevêque), 1914, in-8°, 16c. 5+11c., 91 pages.

Cartier est l'un des hommes qui ne doivent subir l'oubli. Au moment où l'on va fixer ses traits dans le bronze, il est bon qu'un écrivain ait donné cette étude sobre et sincère sur la vie et les œuvres d'un de nos plus grands hommes politiques.

M. Édouard Montpetit a écrit de belles pages en préface au livre de M. Lavergne. Nous aimons à citer ce passage :

« Tous les hommes d'action ont été des poètes. L'énergie naît de l'idéal ; et ceux qui n'ont pas rêvé n'ont jamais osé. Ne perdons pas cette illusion latine. Comment voir dans le lointain, quand la vie nous enchaîne à ses mesquineries, quand la terre retient nos pas, quand l'existence nous suffit ? »

L'abbé Thellier de Poncheville. *Le retour de Jeanne d'Arc.* Tourcoing (Duvivier), 1914, 29 pages.

Éloquent panégyrique prononcé à Notre-Dame de Paris, le jour de la fête de la Bienheureuse, 24 mai 1914.

A. R.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Jaser (*jázé*) v. intr.

|| Conter, raconter. *Ex.* : Venez me voir, je vous *jaserai* cela.

Jasette (*jázèt*) s. f.

1° || Loquacité, faconde. *Ex.* : Il a de la *jasette* comme une vraie pie.
2° || Causette, jaserie. *Ex.* : Il est à faire une petite *jasette*.
3° || Caquet, babillage d'enfants.

Jaseux. (*jázœ*) adj.

|| Jaseur.

Jaspinage (*jaspinà:j*) s. m.

|| Action de jaspiner. *Ex.* : Ça va-t-i finir, ce *jaspinage-là* ?
Fr. Argot, Larousse.

Jaspiner (*jaspiné*) v. intr.

1° || Causer, bavarder, jaser.
Fr. Argot, Larousse.
Vx fr. *Id.*, Lacombe.
Dial. *Id.*, Bresse, Guillemaut ; Normandie, Dubois, Delboulle, Maze, Moisy ; Centre ; Jaubert ; Poitou, Favre.
2° || Maugréer, gronder, critiquer.
Dial. *Id.*, Normandie, Dubois ; Anjou, Verrier ; Bas-Maine, Dottin. Taquiner, Centre, Jaubert ; Normandie, Dubois ; Bas-Maine, Dottin. — *Se jaspiner* = se disputer, Berry, Lapaire ; Bresse, Guillemaut.

Jaspineux, -euse (*jaspinœ́, œ́:z*) adj.

1° || Qui *jaspine*.
2° || Qui maugrée, gronde sans cesse.

Jaunasse (*jónàs*) adj.

|| Jaunâtre.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Jaunasser (*jónasé*) v. intr.

|| Devenir jaune. *Ex.* : L'avoine commence à *jaunasser*.

Jaunasseux (*jónasœ́*) adj.

|| Jaunâtre.

Jaunezir (*jónzi:r*) v. intr.

|| Jaunir, devenir jaune. *Ex.* : Comme te v'là, t'as ben *jaunezi* !

Jaunisse (*jónis*) s. f,

|| « C'est une vraie *jaunisse* » se dit d'un paresseux.

Javasse (*jàvàs*) s. f.

|| Loquacité, manie de bavarder. *Ex.* : Avoir de la *javasse*.
DIAL. *Javasse* = femme bavarde, Anjou, VERRIER.

Javasser (*jàvàsé*) v. intr.

|| Bavarder.
DIAL. *Id.*, Poitou ,FAVRE.

Javelier (*javélyé*) s. m.

|| Faux armée (munie d'une espèce de ratelier qui reçoit les épis, à mesure qu'ils sont coupés, et les laisse choir en *javelles* sur le sol).
VX FR. *Javelier* = m. s., COTGRAVE.
DIAL. *Gavelier* = m. s., Normandie, MOISY.

Javotte (*jàvòt*) s. f.

1° || Bavard, bavarde.
Fr. Pop., Guérin, Timmerman.
2° || Loquacité, faconde.
3° || Enfant qui commence à parler.
4° || Individu négligé, débraillé.

Je (*jé*) pron. pers.

|| Nous (sujet). *Ex.* : *J'allons* aller vous voir betôt.—*J'arons* de la pluie demain.

Vx fr. « Ce sont les mieux parlans qui prononcent ainsi : *j'allons, je venons, je soupons* », H. Estienne. — « *J'arons* espérance qu'y fera beau temps ». Lettres de la reine de Navarre.

« Pensez à vous, ô courtisans,
Qui, lourdement barbarisans,
Toujours *j'allions, je venions* dites.»
H. Estienne, *Du lang. fr. italianisé.*

Voir, dans Molière, les remarques de Bélise à Martine, Femmes Savantes, a. II, sc. 7, a. V, sc. 3.

Dial. *Id.*, Normandie, Robin, Delboulle, Dubois, Moisy ; Picardie, Corblet ; Maine, Dottin, Montesson ; Centre, Jaubert; Anjou, Verrier ; Bresse, Guillemaut.

Fr.-can. Voir Léon de Tinseau, *Sur les deux rives*, 1909, p. 80.

Jenne (*jèn*) adj.

|| Jeune.
Dial. *Id.*, Anjou, Verrier ; Centre, Jaubert ; Normandie, Moisy, Dubois ; Saintonge, Éveillé.

Jennesse (*jènès*) s. f.

|| Jeunesse.
Dial. *Id.*, Normandie, Dubois, Moisy.

Jésus (faire bon) (*fe:r bõ jézu*) loc.

|| Joindre les mains d'un air pieux (geste de petit enfant).
Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.
Fr.-can. On dit aussi : *faire le petit Jésus, faire son petit Jésus.*

Jetée (*jèté, eté*) s. f.

1° || Endroit où l'on empile le bois en grume (*billots*), sur le bord d'un cours d'eau, au moment de la coupe, et d'où on le jette à l'eau au moment du flottage.

Fr.-can. Aussi *lindaine* (ang. *landing*), *landaine*.

2° || Par ext. Tout endroit d'où l'on jette du bois.

3° || Amas de billes empilées sur une *jetée*.

4° || Chemin d'évitement que l'on trace en hiver à côté du chemin principal pour faire les rencontres. Appelé aussi : *rencontre* (croisée.) *Ex.* : C'te année, y a pas mal de neige, faut attendre aux *jetées* pour rencontrer ; l'année passée, on rencontrait n'importe iyou.

Jeteux de sorts (*jètœ t sò:r*).

|| Jeteur de sorts, sorcier dont les maléfices sont redoutés.

Dial. *Id.* Centre, Jaubert.

Jeu d'eau (*jœ d ó*).

1° || Jet d'eau.

Fr. Cf. : « Faire *jouer* les grandes eaux.»

Dial. *Id.*, Centre, Jaubert ; Normandie, Moisy, Dubois ; Anjou, Verrier.

2° || Seringue.

Jeton (*jètõ, etõ*) s. m.

1° || Bulletin de bagage.

Fr.-can. Aussi *check* (ang.)

2° || Rejeton, tigette qui pousse aux aisselles des plantes. *Ex.* : Des *jetons* de tabac.

Jetonner (*jètòné, etòné*) v. intr.

1° || Pousser des *jetons*.

2° || Couper, enlever les *jetons*.

Fr.-can. Aussi *échetonner*.

Jeu (*jœ*) s. m.

1° || *Entendre le jeu* = entendre la plaisanterie.

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

Fr.-can. Aussi : *entendre la risée*.

2° || *Jeu de chiens* = jeu qui tourne mal, qui dégénère en querelle.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Jeucher (*jœcé*) v. intr.

|| Jucher.

Jeumeau, -elle (*jœmó,-jœmèl*) adj.

|| Jumeau, jumelle.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Jeument (*jœmã*) s. f.

|| Jument.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Normandie, DUBOIS.
FR.-CAN. Aussi *joument*.

Jeun (à cœur) (*a ķœr jẽ*) loc.

|| A jeun. (Voir *cœur*.)
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Jeunesser (*jœnèsé, jènèsé*) v. intr.

|| S'amuser à la manière des jeunes gens (des *jeunesses*), mener la vie libre et joyeuse des jeunes gens. *Ex.* : Regardez-moi cet enfant-là, ç'a pas encore de barbe au menton, et ça commence à *jeunesser* ! — Trois mois après la mort de sa femme, il s'est mis à *jeunesser*.

Jib (*djib*), **jible** (*djibl*) s. m.

|| Foc, voile triangulaire qui se place à l'avant du vaisseau, le long d'un cordage.
ÉTYM. Ang. *jib*, m. s.
FR.-CAN. « *Lâcher le jib* » = se laisser aller, en prendre à son aise.

Job (*djòb*) s. m. et f.

1° || Tâche, besogne, travail, emploi. *Ex.* : J'ai trouvé une *job* = un emploi. — V'là ta *job* pour la journée = ta besogne. — Voilà une bonne *job* de faite = voilà une bonne tâche accomplie.

FR.-CAN. Spéct: Tâche difficile. *Ex.* : C'est une *job* d'élever des enfants !

2° || Entreprise, affaire. *Ex.* : Obtenir une bonne *job* = entreprise. — Frapper une *job* (*to strike a job*) = trouver de l'ouvrage, une affaire.

3° || Forfait. *Ex.* : Travailler à la *job* = travailler à forfait, (ou) à la pièce.

FR.-CAN. « Alors j'ai dit au *foreman* : « Les *filles de job* (qui travaillent à forfait) n'ont pas d'ouvrage pendant que les *filles de semaine* (qui travaillent à la semaine) font leur *score.*»

4° || Par ext. : *à la job* = sans précaution. *Ex.* : Cet ouvrage ne vaut rien, c'est fait *à la job.*

5° || Occasion, solde de marchandises. *Ex.* : Vendre des *jobs.*— Faire un *job* = vendre à réduction.

6° || (Imprimerie) Ouvrage de ville.

7° || Entreprise véreuse, tripotage. *Ex.* : Monter une *job* = monter une entreprise véreuse. — Il y a des *jobs* dans cette affaire-là = du tripotage.

ÉTYM. Ang. *job.*

Jobbable (*djòbàb*) adj.

|| Qu'on peut entreprendre à forfait.

Jobbage (*djòbà:j*) s. m.

|| Action de *jobber.*

Jobber (*djòbé*) v. tr.

1° || Entreprendre (un ouvrage) à forfait. *Ex.* : J'ai *jobbé* cette maison-là.

2° || Faire négligemment (un ouvrage).

ÉTYM. Ang. *job.*

FR.-CAN. Aussi *cochonner.*

Jobbeur (*djòbœ:r*) s. m.

1° || Celui qui entreprend un ouvrage à forfait, entrepreneur.

2° || Spéculateur qui achète en gros des marchandises pour les revendre aux détailleurs.

3° || Ouvrier à la tâche ; *par ext.* : ouvrier qui travaille sans précaution.

4° || (Imprimerie) ouvrier typographe employé aux ouvrages de ville.

Jocrisse (*jòkris*) s. m.

|| Hypocrite, canaille.

Jofflu (*jòflu*) *adj.*

|| Joufflu.

Joies (*jwa*) s. f. pl.

|| *Faire des joies* = faire des signes de joie, marquer sa joie.

Joliment (*jòlimã*) adv.

1° || Beaucoup, très. *Ex.* : Il a *joliment* d'argent. — Ma terre est *joliment* grande. — Il est *joliment* laid.

Fr. *Joliment* est du français familier, au sens de beaucoup, extrêmement, Darm., Littré. Mais le fr.-can. abuse de cet emploi.

Dial. *Id.*, Picardie, Corblet, Haigneré ; Normandie, Delboulle.

2° || Passablement. *Ex.* : Son garçon est *joliment* capable.

Fr.-can. Aussi prononcé *jeliment.*

Jonction (*jõksyõ* et *djõksyõ*) s. f.

|| Gare de chemin de fer située au point de jonction de deux voies ferrées ; gare de raccordement.

Jonglard (*jõglá:r*) adj.

|| Songeur.

Fr.-can. Appliqué par les écoliers aux élèves des classes de philosophie dans les collèges.

(*à suivre*)

Le Comité du Glossaire.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

FOURNITURES SCOLAIRES

(*suite*)

Expressions fautives	Expressions correctes
Grippe à copies	Punaise, attache métallique, crochet à papier.
In-door games	Jeux d'intérieur.
Lacrosse, une lacrosse	Une crosse.
Livre *écointé*	Livre écorné.
Couvert de livre	Couverture.
Grandeur	Format.
In-huit	In-octavo.
Imprimé en grosses lettres	En gros texte, en gros caractères.
Plein de barbots	Couvert de pâtés.
Lunch	Goûter, collation.
Napkin	Serviette.
Manche de plume, plume	Porte-plume.
Boîte à plumes	Plumier.
Marbre, marble	Bille.
Moine	Toupie.
Net	Filet.
Pad, tablette	Bloc-notes.
Paper-clip	Pince-notes.
Pea-blow, pea-shot, pea-shooter	Sarbacane (jouet d'enfant : long tuyau qui sert à lancer, en soufflant, de petits projectiles).
Petite imprimerie	Boîte-imprimerie (comprenant : le *composteur* : règle où l'on assemble les caractères ; le *tampon*: linge imbibé d'encre pour humecter les caractères ; les jeux de chiffres, le dateur, le numéroteur, etc.).

Planches (de bureau), bibliothèque	Tablettes, rayons, étagère, casier.
Plume-fontaine	Plume-réservoir.
Clip-clap	Bague-agrafe.
Emplisseur (filler), suce	Compte-gouttes.
Self-filler	—Automatique.
Portefeuille	Ne pas confondre avec porte-monnaie.
Prospectus, palmarès, annuaire et catalogue	Ne s'emploient pas indifféremment.
Prospectus	Programme qui donne la description d'un établissement, etc.
Palmarès	Liste des lauréats d'une distribution de prix.
Annuaire	Recueil contenant le résumé des événements de l'année écoulée.
Catalogue	Liste des noms des élèves.
Punch	Poinçon.
Pupitre	Pupitre, bureau, secrétaire.
Couvert (du pupitre)	Couvercle, abattant.
Pupitre élevé	Un écrit-debout.
Reader (first, second, third reader)	Livre de lecture anglaise, premier, deuxième, troisième livre anglais.
Sac d'école	Sac de cours, cartable, serviette.
Sac à dîner	Gibecière, havresac.
Satchel	Sacoche, valise, sac de voyage.
Strap	Courroie.
Scrap-book	Album à découpures, calepin, portefeuille.
Scribbler, waste-book	Cahier brouillon, brouillon.
Papier *rough*	Papier brouillon.
Set de bureau	Accessoires, garniture de bureau (grattoir, pose-plumes, essuie-plumes, mouilleur, épinglier, coupe-papier, ouvre-lettres, pèse-lettres, etc.).
Bloc de verre	Presse-papier.
Couverture, tapis de bureau	Housse.
Divisions, séparations	Rayons, cases, casiers, classeurs, serre-papier.

(*à suivre*)

Les grands morts

POUR ALBERT DE MUN

Il n'est plus, le héros dont la vaillante épée,
Jadis, avait sabré les soudards d'Outre-Rhin.
Son verbe était de feu, sa poitrine d'airain,
Et d'un acier très pur son âme était trempée.

Tour à tour ses accents se faisaient mélopée,
Chant sacré, jet de flamme, hymne, ou mâle refrain...
A notre impatience ils tenaient lieu de frein,
Pour mieux nous préparer à la Grande Epopée.

Ne pouvant plus se battre, il consolait nos cœurs...
« Tenir bon, disait-il, et nous serons vainqueurs ».
C'est ainsi qu'on écrit les Gestes de la France.

Le Paladin du Christ, digne de ses aïeux,
Est tombé sur la brèche. Il nous crie : « Espérance!... »
Ecoutons cette Voix : elle nous vient des cieux!...

Pierre de Maigremont. (1)

---

(1) Monsieur le Directeur de *la France littéraire et politique*, l'une de nos nombreuses revues d'échange qui ont momentanément suspendu leur publication, a bien voulu réserver au *Parler français* l'honneur de publier le sonnet qu'on vient de lire.

LA LANGUE ET L'ESPRIT

Un peuple parle la langue qui convient le mieux à son esprit, qui rend le plus exactement sa manière de penser, qui exprime avec le plus de fidélité sa conscience. « Le langage est le miroir de la société », disait Sayce. [1] On risque sans doute de se tromper, si l'on concluait du langage à la race ; il est juste de conclure du langage à l'esprit du peuple qui le parle, à son mode de penser, et, presque toujours, à son état de civilisation.

La constitution mentale de la nation se manifeste dans tous les faits qui caractérisent une langue ; mais c'est dans la syntaxe surtout que son âme transparaît. De là vient la plus grande difficulté de la traduction. Si l'expression est exactement adaptée à une manière particulière de penser, on ne peut guère trouver dans la langue étrangère que des équivalents, le plus souvent approximatifs et peu satisfaisants : la *traduction* est presque impossible.

Ces difficultés, parfois insurmontables, de la traduction se rencontrent surtout dans les idiotismes, dans les locutions proverbiales et familières, parce que ces façons de parler, qui font la saveur d'une langue, révèlent peut-être mieux la mentalité, la tournure d'esprit de ceux qui parlent.

Comparez, par exemple, la plupart des locutions proverbiales françaises avec leurs équivalents anglais. Il se trouve sans doute de ces locutions qui se répondent assez exactement d'une langue à l'autre ; il n'y a guère de différence entre : « Crier mea culpa », et : *To cry peccavi.* Mais que de tournures spéciales au français, et que l'anglais ne peut pas *traduire*, parce qu'elles sont l'expression d'une manière de penser française, et que les Anglais ne pensent pas de cette façon ! Un Français « fait ses orges » ; un Anglais *feathers his nest.* Essayez de traduire : « Il a dit le grand oui » ; l'anglais ne connait pas cette douce ironie : *He married*, dira-t-il presque brutalement. « Partir à l'anglaise », dit le Français ; l'Anglais, qui ne trouve, sans doute, pas de comparaison équivalente, doit se contenter de *to leave abruptly.*

---

(1) *Principes de Philologie comparée*, trad. Ernest Jovy, 2e édit., 1893. p. 133

Il existe des recueils de proverbes anglais et français, où il est facile de trouver les termes de pareilles comparaisons. [1]

Il suffira de quelques exemples encore pour faire voir quel intérêt offre cet examen.

Ce qui frappe d'abord, c'est que le français, plus que l'anglais, aime les images, les comparaisons, qui adoucissent l'idée, la nuancent, lui donnent de l'air ; le français ne fait souvent qu'indiquer, il glisse, il effleure ; il laisse au contexte le soin de préciser. L'anglais, au contraire, préfère dire crûment les choses ; il exprime tout et ne laisse rien à l'imagination.

Voici quelqu'un qui est libre, qui ne dépend de personne, qui emploie son temps comme il le veut : « Il n'est pas sujet au coup de cloche », disons-nous. L'anglais ne peut pas traduire cela : *He is his own master.* Et si l'anglais se sert d'une figure, voyez comme elle est rude au prix de la française : « Il peut tailler en plein drap » — *he is free to cut and hew.*

Si un Français est « dans la gêne », l'aveu ne peut lui en coûter beaucoup. Mais comment l'Anglais n'hésiterait-il pas à confesser qu'il est *hard up ?*

De même, on se résigne facilement à être « de petites gens » ; mais allez donc, sans rougir, dire que vous appartenez à cette classe, s'il vous faut la désigner sous l'appellation de *low people !*

Vider les arçons n'est pas très agréable, je l'avoue ; mais il s'y ajoute, ce me semble, un soupçon déshonorant, si l'on est brutalement *unhorsed.*

Il y a des gens qui souffriront qu'on les accuse de « faire passer douze pour quinze », mais qui seront offensés si vous leurs dites : *You cheat !*

Il est ennuyeux de s'entendre dire : « On vous a monté un bateau » ; mais que pensez-vous de : *They have fooled you ?*

Si on rappelle que « vous avez été la gauffre » dans une affaire, le souvenir peut être cuisant ; moins cependant que si l'on dit : *You were between two fires.*

« La faim qui épouse la soif », cela n'est-il pas moins brutal que : *one beggar marying another ?*

Un médecin allait donner ses soins à un malade, assez loin de la ville où il exerçait sa profession. Le patient exprimait un regret : « Quelle longue course vous êtes obligé de faire, docteur, pour me venir soigner ! » Et le médecin de répondre : « Ne vous mettez pas en peine, cher ami : j'ai un autre malade dans les environs, et je

---

(1) Je signale en particulier au lecteur le *Recueil de locutions françaises traduites par leurs équivalents anglajs* de Billaudeau (Paris), Boyveau et Chevillet, 1903, et les *French Idioms* de Marchand (Paris, Terquem, 1910).

fais d'une pierre deux coups.» Voyez-vous la tête du malade, si le médecin avait parlé en anglais : . . . *I kill two birds with one stone ?*

Les images, les comparaisons anglaises paraissent souvent terre à terre, brutales parfois, à côté des nôtres.

Le français « vole de ses propres ailes ». L'anglais *paddles his own canœ.*

Celui qui, en France, « ne bat plus que d'une aile », est, en Angleterre, *on his last leg.*

« Il ne faut pas juger du bois sur l'écorce », dit le Français. L'Anglais pense à sa marine : *Judge not a ship as she lies on the stocks ;* ou à sa cuisine : *The proof of the pudding is in the eating.*

Si « vous vous trompez d'adresse », en abordant quelqu'un, l'Anglais, songeant cette fois à son commerce, vous dit : *You come to the wrong shop.*

« Gras comme un moine », ce qui est doucement ironique, devient *as fat as a pig*, ce qui est insultant.

Du reste, l'anglais ne connaît pas l'ironie.

« On l'a mis à l'abri » — *he was put away.*

« Briller par son absence » — *to be absent.*

***

Or, nous avons aussi nos locutions proverbiales, et il est fort intéressant de constater que nous sommes restés en cela bien Français, que nos idiotismes n'ont à peu près rien emprunté à l'anglais, et qu'un esprit de même tournure façonne les proverbes chez nous et en France. Nos lecteurs pourront s'en convaincre. Car *le Parler français* aura l'avantage de publier, l'an prochain, un recueil de locutions proverbiales et d'idiotismes usités dans le français du Canada, avec explications, notes diverses et exemples. Ce recueil, fruit d'un long travail, résultat de patientes et consciencieuses observations, a été établi par M. l'abbé V.-P. Jutras, le fidèle et infatigable collaborateur, à qui nous devons déjà tant et de si précieuses études.

L'examen de ces locutions canadiennes-françaises présentera pour nous un intérêt singulier, et nous aurons sans doute l'occasion d'y rattacher quelque étude où il sera facile de démontrer que la langue française a gardé chez nous son esprit.

En attendant la publication du recueil de M. l'abbé Jutras, j'ai voulu seulement montrer comme il est curieux de comparer les expressions proverbiales d'une langue avec leurs équivalents dans une autre, et d'en examiner les formes différentes pour y découvrir l'esprit qui les a dictées, pour y voir comment l'un et l'autre peuple entendent différemment les choses et ne les voient pas du même biais.

ADJUTOR RIVARD.

CHEZ NOUS [1]

Chez nous, il y avait deux *bers* : l'un était *bleu-coffre*, et l'autre *rouge-huche*. Ils étaient de style différent, le premier étant plus *fini* que le second. On passait par le premier d'abord ; et si le bébé prenait trop son temps pour devenir raisonnable, il était au bout de l'an prié de céder sa place, et d'aller faire ses dents... dans l'autre.

Chez nous, le *poêle* avait deux ponts ; il était bas sur pattes et massif. Il a dévoré je ne sais combien de bûches d'érable, et fourni aux pincettes je ne sais combien de tisons pour allumer les pipes. Autour du poêle on s'empressait, l'automne, dès qu'il commençait à *gelauder ;* et pendant l'hiver, il ne se gênait pas, le poêle, de ronfler lorsque les vieux contaient des histoires...

Chez nous, il fallait bien guetter l'*heure des vaches*. Parce que les vaches pacageaient toujours dans le clos d'en haut, ou bien au ruisseau des pins, l'autre bord du bois. Il fallait donc aller les chercher, vers cinq heures, au plus tard. Dame, il y avait tant de fraises sur le coteau, ou dans la *frênière* !...

Chez nous, on allait au foin *en grand'charrette*. Et la grand'-charette en était une vraie, « à deux roues, avec échelles, aridelles, fausses barres et queues d'aronde ». Les hommes se plaçaient aux *fausses barres* d'avant, du côté gauche, du côté où l'on n'avait pas mis la perche, et aux *fausses barres* d'arrière, même côté. Les enfants s'asseyaient sur le fond du *ber* de la charette. Et quand la grise trottait — elle le faisait rarement, sachant « qu'une charrette à foin n'est pas une voiture de course » — quand la grise trottait, on se faisait secouer, je vous assure, et tant et tant... que les enfants se levaient debout.

Chez nous, il venait beaucoup de *quêteux*. On leur demandait à tous : « Etes-vous de loin ? » — D'ordinaire, ils venaient de Saint-Raphaël, de Saint-Gervais, ou de l'enfer de Saint-Thomas. Tous ces quêteux prenaient de la farine, de la laine, ou des œufs. Quand ils avaient empoché l'obole, ils s'en allaient contents ; et si

(1) Adjutor Rivard. *Chez Nous*, Québec (l'*Action Sociale Catholique*) 1914, 7 p. 3×4 p. 5, 148 pages.

le chien menaçait de les inquiéter, on disait au chien : « Champion, viens-cite, va te coucher... » Et le chien docile rentrait à la maison, et s'en allait reprendre sa place sous la table ou devant le poêle...

Chez nous, quand il y avait de l'orage, de la pluie et des éclairs, il arrivait que le tonnerre tombait sur les bâtisses. Quelquefois, il tombait *en pierre ;* alors il dérangeait bien des choses dans la maison, mais rien ne brûlait. D'autres fois, il tombait en boule de feu. C'était un désastre. Tout y passait : car l'eau ne peut pas éteindre le feu du tonnerre.

Une après-midi, le tonnerre était tombé sur la grange à Jean-Marie, notre deuxième voisin. Les tasseries étaient pleines de foin ; c'était à la fin de juillet. Quel incendie ! Ça flambait comme des allumettes : mes yeux de dix ans n'avaient rien vu de tel ! On apercevait ça de dessus le côteau, et les gens de la Micami venaient en hâte aider les autres. Au feu ! au feu ! criaient les enfants. Tout le monde était *transporté.* Mais pas moyen d'éteindre le feu. Allez donc éteindre le feu quand tout flambe dans les tasseries et sur le *fanil*, et quand le feu a été mis par le tonnerre.... Le lendemain, c'était bien triste de voir les ruines de la grange chez Jean-Marie. J'ai soulevé de mes doigts la grande chaine du moulin à vent qui était là, toute rouillée, dans l'herbe et sous les décombres...

Je me rappelais toutes ces choses, et combien d'autres, hier soir, en lisant le *Chez nous* de M. Rivard. Ce livre est essentiellement évocateur ; et il est évocateur parce qu'il est vrai. En le lisant, on se dit : oui, c'est bien ça ; et tout de suite une image se superpose à celle qui passe sous les yeux ; un souvenir personnel chevauche sur celui de l'auteur. Et ce phénomène est le plus significatif de la vérité ou de la vraisemblance d'un récit.

Choses vues et vécues, choses anciennes, et familières, et aimées : le petit livre de M. Rivard en est plein. Vous y trouverez quelques-unes des formes les plus pittoresques, les plus amusantes, les plus caractéristiques de la vie populaire. Et c'est plaisir quand on a vécu à la campagne, ou même quand on a été élevé en ville, de lire *le Ber, le Poêle, l'Heure des vaches, En grand'charrette, la Maison condamnée, les Quêteux, les Ecumeurs de tonne, Au feu !* etc., etc. Ces chapitres sont de petits tableaux de genre, où se dessinent, se colorent et s'animent des scènes très originales de vie canadienne.

Chez nous est aussi tout émaillé, enjolivé et parfumé de vocables paysans. Rien qu'à entendre parler ces gens-là on se croit en pleine campagne. Écoutez donc jaser, autour du poêle, les voisins qui sont venus *fumer ;* ou bien mettez vous dans la grand'charrette à côté de Gédéon, qui conte des histoires ; ou

bien encore, interrogez les quêteux qui viennent vous demander *la charité*. Ce petit livre de souvenirs populaires est une illustration vivante, démonstrative, des *Etudes sur les Parlers de France au Canada*, que nous donnait cet automne M. Rivard.

On n'avait pas encore, je crois, décrit avec tant de relief sobre et net les mœurs de nos bonnes gens. C'est d'un réalisme voulu, mais de bon goût et d'excellente tenue. Le livre sera demain — on me dit qu'il l'est déjà — dans toutes les mains. En le lisant, les petits enfants, les jeunes, Antoine et Georgine, à qui il est paternellement dédié, tous les Antoines et toutes les Georgines, s'instruiront du passé ; et les anciens, tous les anciens, se souviendront . . .

M. Rivard, tous vos lecteurs le disent par ma plume : il nous faut une deuxième série de *Chez nous*.

CAMILLE ROY, ptre.

NOTRE VIE DANS L'OUEST (1)

MOYENS DE CONSERVATION

Pour résister à l'ambiance anglicisante de l'Ouest et y conserver l'âme de notre race, avec sa langue et avec sa foi ; pour neutraliser les effets bien constatés d'une législation scolaire qui a trop sacrifié leurs droits et leurs intérêts, nos courageux compatriotes de là bas ont senti le besoin de mieux s'unir et de s'organiser par eux-mêmes. Ils n'ont pu se contenter des organisations ordinaires des pouvoirs publics ; ils se sont fiés moins que nous aux combinaisons et aux influences de la politique des partis.

Disons en passant que ce dégagement, inachevé encore, des entraves des partis leur a été rendu relativement facile par leur mélange avec des éléments nouvellement arrivés au pays, étrangers aux traditions et à la discipline de nos partis politiques, autant peut-être que par le sentiment des nécessités vitales de leur nouvelle condition. Quoi qu'il en soit, il faut les féliciter de savoir mettre souvent les intérêts de leur race et de leur foi, qui sont d'ailleurs en parfaite harmonie avec les intérêts supérieurs et généraux du Canada, au-dessus des intérêts et des succès du parti politique auquel ils sont habituellement attachés.

Les succès de leur conservation sont dus à leur union sur les terrains où tous ils peuvent se rencontrer : terrains des groupements paroissiaux, des sociétés nationales, des congrès nationaux, des œuvres d'enseignement et d'éducation.



Si le malheur d'un certain nombre des nôtres dans l'Ouest est de s'y être établis un peu au hasard, en cédant aux sollicitations d'agents ou d'intermédiaires intéressés, et de s'y trouver isolés, loin de la société de compatriotes qui leur seraient un réconfort

(1) Voir livraison d'octobre 1914.

et un appui, il faut cependant reconnaître que le plus grand nombre d'entre eux sont assez bien groupés pour se prêter un mutuel appui et se maintenir.

Ainsi, sans parler des groupes plus anciens et des belles paroisses mieux connues du Manitoba, il y a un fort beau groupe des nôtres dans la belle région du nord de l'Alberta. Edmonton, la capitale provinciale, avec ses cinq ou six mille Canadiens avantageusement établis, sert de point d'appui et de centre de ralliement à ce groupe prospère qui étend ces ramifications jusqu'à Grouard et même au delà.

Un autre groupe moins considérable mais encore notable, est établi dans le sud de la Saskatchewan où, il faut le dire, les nôtres sont en général plus disséminés que dans la province voisine.

A part ces deux groupements considérables on en compte un grand nombre, plus ou moins importants, répartis comme des îles, ici et là, dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest.

Du moment qu'ils sont assez nombreux pour former une paroisse à eux, ne fût-ce qu'une petite paroisse, où ils se soutiennent mutuellement autour d'un curé qui peut parler le français et qui leur est sympathique, nos Canadiens sont en état de se conserver victorieusement contre bien des tentatives d'assimilation, même de celles qui sont en elles-mêmes redoutables. La paroisse, dans l'ouest comme dans l'est, est la cellule-mère, l'organisation primordiale, la place forte et tenace, qui abrite et même entretient la vie nationale, en résistant merveilleusement à toutes les entreprises adverses dirigées contre elle.

Si ceci est vrai de toute paroisse un peu organisée, à plus forte raison faut-il le constater et le dire de toute paroisse assez considérable pour avoir son influence dominante dans la commune ou dans la municipalité. Là où ils sont ainsi en nombre, ils peuvent en effet profiter des avantages que leur laissent la constitution et les lois scolaires, soit pour avoir leur école séparée, soit pour donner à l'école publique un caractère et une orientation plus acceptables pour eux et pour leurs enfants.

Il importe donc que ceux des nôtres qui sont déjà dans l'Ouest et surtout que ceux qui veulent y aller, sachent s'unir à d'autres compatriotes pour combiner leurs forces dans des groupements solides et compacts, afin de former ensemble des paroisses et des municipalités bien établies, où s'abritera, se conservera et même, au besoin, se défendra la bonne vie nationale canadienne. Pour obtenir ce bon résultat, il leur faudra savoir discerner entre les bons et les mauvais conseils qu'on voudra leur donner. Sur ce point, comme sur bien d'autres, ils se trouveront bien d'avoir écouté les avis des

missionnaires et des bons patriotes de l'Ouest, qui connaissent le pays et qui ont à cœur d'y sauvegarder nos meilleurs intérêts.

***

Avec les groupements de paroisse, de commune, de canton et même de comté, si efficaces pour le maintien de notre vie dans l'Ouest, et dont tous ceux qui ont à cœur là-bas notre conservation reconnaissent l'absolue nécessité, il faut aussi y favoriser, comme on l'a fait d'ailleurs très bien, l'extension, l'organisation et l'influence des sociétés nationales. Ces sociétés nationales catholiques, qu'elles soient économiques ou simplement patriotiques, s'occupant de protéger les intérêts de la foi et de la race sur le terrain de la vie publique, leur sont plus nécessaires encore à eux qu'à nous. Ils en ont un absolu besoin pour concerter leurs projets et unir leurs efforts, pour orienter leur action dans un mouvement d'ensemble, qui seul peut lui assurer l'efficacité nécessaire.

C'est dans ce but que nos compatriotes ont organisé dans l'Ouest, en plus de la société Saint-Jean-Baptiste et des sociétés mutuelles d'assurance et de secours, la Société du Parler français de l'Alberta et l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan.

Ces deux sociétés servent de centres et d'organes de ralliement pour l'étude et la surveillance des intérêts catholiques canadiens, pour la revendication des droits de la religion et de la langue, pour l'organisation des réunions et des congrès où le patriotisme s'éclaire et se fortifie pour les bons combats.

Ces sociétés s'occupent de colonisation, aident les missionnaires colonisateurs, fournissent des renseignements aux colons, s'emploient auprès des pouvoirs publics pour aider les groupements et les entreprises de colonisation en faveur des nôtres ; elles s'occupent des questions d'enseignement et d'éducation, étudiant et aidant la meilleure interprétation possible et même l'amélioration de la législation scolaire, encourageant les professeurs et les élèves dans l'étude du français, cherchant de bons instituteurs et de bonnes institutrices pour les écoles qui en manquent.

L'association de la Saskatchewan favorise aussi la presse catholique, qui possède, à Prince-Albert, un excellent organe dans *le Patriote de l'Ouest*.

L'une et l'autre société groupent les organisations locales et particulières pour leur donner les avantages de la fédération, sans leur ôter leur caractère particulier, et pour augmenter l'efficacité de leur action. Elles couvrent ainsi assez bien tout le champ d'action

d'un vrai et bienfaisant patriotisme ; elles répondent à un besoin urgent de la situation de nos compatriotes de l'Ouest, en même temps qu'elles font honneur à leur intelligence et à leur manifeste bonne volonté.

Jusqu'ici ces sociétés nationales de l'Ouest n'ont eu qu'assez peu de relations avec nos organisations de l'Est ; même le Ralliement catholique et français, organisé par le Comité permanent du Congrès de la Langue française, pour toute l'Amérique du Nord, a trouvé assez peu de ralliés parmi nos frères de l'Ouest. Le temps viendra où ils apprécieront mieux les bienfaits et la nécessité de ce ralliement, qui a besoin de leur concours pour pouvoir les aider, et qui est destiné à leur être plus utile encore qu'à nous.

Ce ralliement, par les relations qu'il gardera avec eux, par les délégués qu'il leur enverra pour prendre part à leurs travaux, entretiendra de l'est à l'ouest et d'eux à nous, une circulation de vie nationale qui profitera particulièrement à ceux qui sont les plus éloignés et les plus isolés.

Tous d'ailleurs en profiteront, et ceux de la vieille province de Québec gagneront eux-mêmes à mieux connaître l'activité et les succès, les difficultés et les revers de leurs courageux frères de l'Ouest. C'est une source de vif intérêt et un grand profit pour nous de voir de nos yeux quels avantages et quelles difficultés les nôtres rencontrent dans l'Ouest, de constater, par nous-mêmes, comment ils profitent des uns et combattent les autres, d'être témoins de leurs délibérations dans leurs réunions ordinaires et surtout dans leurs congrès plus importants.

Ces congrès provinciaux, comme les congrès régionaux, auxquels s'ajoutera peut-être bientôt un grand congrès général des délégués des trois provinces, sont un des moyens efficaces de conservation et de défense qu'ont adoptés et dont veulent profiter nos compatriotes de l'Ouest. Unis aux autres éléments de même foi et de même langue qu'aux, français ou belges, ils s'instruisent, se fortifient, s'organisent et s'encouragent pour la bonne défense de leur foi et de leur langue, gardiennes de notre nationalité.

A leurs deux derniers congrès de l'été dernier, à Edmonton et à Prince-Albert, nous avons admiré non seulement la bonne organisation et le bel enthousiasme de ces bons patriotes, mais nous avons admiré encore davantage leur bonne entente, leur clairvoyance dans l'examen des problèmes à résoudre, leur énergique volonté d'employer les meilleurs moyens pour sauvegarder leurs droits, pour assurer leur survivance.

Sans se faire d'illusion sur des dangers qu'ils ne songent pas à dissimuler, sachant bien quels adversaires ils ont à rencontrer et

sur quels alliés ils peuvent compter, calculant leurs forces de résistance et la puissance des influences liguées contre eux, ne cherchant pas à cacher leurs points faibles, sans désespérer jamais de leur sainte cause, ils se concertent, reforment leurs organisations et leurs cadres, raniment leur vigueur d'âme et leur enthousiasme, soutiennent leurs espérances en rappelant les bons succès qui récompensent partout, chez eux, les vaillants efforts.

A travers tous ces travaux du congrès : études, rapports, exposés, discussions, résolutions, vœux entremêlés d'éloquentes paroles et de vibrants appels, on sentait, et, avec quel plaisir, on reconnaissait la bonne humeur, la gaieté, l'entrain, qui font partie de l'héritage gaulois, avec les chants joyeux de chez nous et les bons éclats du franc rire canadien. Avec cela, une langue bien française, qui n'a pas fléchi sous le poids des anglicismes, qui ne s'est pas non plus étiolée ni amaigrie dans l'isolement forcé qu'elle a parfois dû subir.

Ces congrès de l'Ouest, comme ceux de chez nous, surtout s'ils sont aussi bien préparés, aussi bien réussis, que ceux auxquels nous avons assisté, sont pour nos compatriotes de là bas d'excellents moyens et des moyens absolument nécessaires pour entretenir et défendre notre vie nationale dans l'Ouest. Ils offrent aussi aux Canadiens de l'Est une occasion des plus favorables pour aller porter à des frères éloignés leurs encouragements, leur sympathie, le témoignage de leur admiration ; pour aller étudier chez eux leur situation réelle, pour se rendre compte des problèmes redoutables que nous devons les aider à résoudre.

L'un de ces problèmes, nous l'avons dit, et nous n'y insistons pas présentement, est celui de l'école primaire. Pour l'enseignement secondaire, les nôtres sont mieux partagés, ayant, depuis l'an dernier, avec l'excellent collège de Saint-Boniface, un autre établissement fort bien organisé dès son début, celui d'Edmonton.

Il était de souveraine importance pour nos frères de l'Ouest d'avoir à leur portée les avantgges d'un bon cours classique sagement adapté aux exigences de leur situation. Il leur faut une classe dirigeante recrutée chez eux, connaissant parfaitement leurs besoins et les conditions de leur milieu, pouvant les renseigner, les guider et les défendre. Le collège de Saint-Boniface a déjà rendu, à ce point de vue, de précieux services, dont toute l'Ouest devra lui être reconnaissant, mais il ne pouvait, situé à 850 milles, répondre aux besoins du fort groupe canadien de l'Alberta, dont Edmonton est le centre.

Il appartient encore à la Compagnie de Jésus, dont la forte constitution et le prestige sont un garant de succès et de sécurité,

d'assumer une entreprise aussi importante, en bravant les difficultés considérables et inévitables d'un début, qui a heureusement donné plus qu'il ne promettait. Le collège d'Edmonton, avec son double cours bilingue, classique et commercial, a vu affluer, dès sa première année, plus d'élèves qu'il en avait espéré. Les parents qui lui ont confié leurs enfants ont également vu dépasser leurs espérances par les succès de leurs enfants.

Ces encouragements du début n'étaient d'ailleurs pas de trop pour soutenir les courages et les bonnes volontés que la crise financière, plus redoutable encore dans l'Ouest que dans l'Est, allait soumettre à une passagère mais redoutable épreuve. Une maison naissante ne vit pas seulement du succès de ses classes et du mérite de ses directeurs, il lui faut même autre chose que le nombre des élèves, qu'une crise économique peut temporairement diminuer. Espérons que le beau collège d'Edmonton, qui offre de si belles espérances et même de si consolantes réalités, saura sortir plus fort et mieux affermi de la crise, dont il doit nécessairement se ressentir, comme tout le monde dans l'Ouest. Pour le maintien de notre foi, pour la survivance de notre race, pour l'honneur de tous ceux qui l'ont encouragé et soutenu, il faut qu'il continue la belle œuvre entreprise et si bien commencée. L'honneur de nos compatriotes de l'Ouest et des patriotes de l'Alberta en particulier, est engagé dans son succès.

Avec leurs beaux collèges, leurs sociétés, leurs congrès, leurs groupements solides, les Canadiens de l'Ouest, fiers d'une héroïque tradition et encouragés par de réels succès, envisagent l'avenir sans terreur ni découragement, malgré les difficultés nombreuses dont se hérisse sur leur route. A leur solide vigueur et à leur courage s'ajoutent les organismes efficaces qui doivent donner à leur action l'efficacité et le succès.

Nous suivons des yeux et du cœur leurs travaux et leurs combats aux avant-postes de notre extension pacifique sur le sol de notre patrie. Les luttes qu'ils soutiennent, leurs succès et leurs épreuves sont pour toujours les nôtres. Ni leurs peines ni leurs joies ne peuvent nous laisser indifférents. Ils ont besoin de nous sentir avec eux. Nous avons nous-mêmes besoin de leur rester fidèles, pour ne pas déchoir de la grande mission de foi et de civilisation chrétienne qui reste la nôtre.

J.-A. D'Amours, ptre.

LA GUERRE

L'universelle réprobation que provoque la guerre actuelle ne vient ni du nombre des peuples qui y sont engagés ni des engins destructeurs qui sèment le ravage et la mort. Elle vient tout droit de deux causes: l'injustice de l'agression et l'immoralité des moyens avec lesquels l'agresseur conduit les opérations. C'est ce caractère du conflit qui soulève dans la présente guerre la conscience universelle. Peu de guerres, si même il en exista jamais de semblables, auront à ce point indigné le monde et trahi la civilisation. Il n'en existe aucune, dans les temps modernes, qui lui ressemble. Les fameuses campagnes de Napoléon ne sauraient lui être comparées. Napoléon ne fit jamais la guerre qu'à la puissance publique, l'Allemagne fait la guerre à la puissance publique et aux particuliers. La France s'étant donné des institutions répugnant à la monarchie européenne, quelque blâmable que fût la révolution qui les avait amenées et quelque raison qu'il y eût pour les rois d'intervenir, on peut dire que Napoléon combattait pour un principe. Mais, en vérité, de quel nom affubler les motifs d'orgueil et de rapacité qui ont déterminé cette lutte abominable ? De quel nom décorer la série des crimes qui s'y commettent ? Il n'y a là nulle ombre de règle, de tradition ou de droit. Une telle agression, préparée de si longue main, une telle méthode de conduire la guerre, dans ce siècle, est incompréhensible. Si, à la rigueur, des abus ont pu se produire autrefois, ce ne peut être que dans des époques où la conscience des peuples n'existait pas, dans un temps où les distances et les communications les tenaient à l'écart les uns des autres, au temps des « guerres privées », par exemple. Il suffisait alors aussi, pour affermir les courages et soutenir les combattants, de la dévotion au pouvoir agresseur. Le nom du souverain, le sort d'une dynastie pouvait composer aux soldats une solide foi dans l'épreuve. Mais, aujourd'hui, grâce aux relations multiples qui relient entre elles toutes les parties de l'univers, rien n'échappe à la connaissance des hommes. Tous peuvent suivre jour par jour les péripéties d'un pareil drame et les événements prouvent qu'il n'est plus possible de mener à bien une grande guerre si elle n'est appuyée sur des motifs

de justice et conduite suivant les règles de la morale et du droit. Heurter le sentiment général là-dessus, c'est pour ainsi dire se mettre au ban de l'humanité, c'est s'isoler, et, au point de vue de la simple tactique, mettre contre soi les plus grandes chances possibles de défaite.

C'est ce qu'illustre si admirablement un article du philosophe Bergson, intitulé : « *La force qui s'use et celle qui ne s'use pas* », [1] dans le passage suivant que je demande la permission de transcrire.

« La guerre, telle qu'elle (l'Allemagne) la pratique, dit Bergson, fait chez elle une effroyable consommation d'hommes ; pourtant, ici encore, tout ravitaillement est impossible, aucune aide ne viendra du dehors, parce qu'une entreprise lancée pour imposer la domination allemande, la « culture » allemande, les produits allemands, n'intéresse et n'intéressera jamais que ce qui est allemand. Telle est la situation de l'Allemagne, en face d'une France qui garde son crédit intact et ses ports ouverts, qui se procure vivres et munitions comme il lui plaît, qui renforce ses armées de tout ce que ses alliés lui apportent, et qui peut compter, parce que sa cause est celle de l'humanité même, sur la sympathie de plus en plus agissante du monde civilisé...

« L'énergie morale des peuples, comme celle des individus, ne se soutient que par quelque idéal à eux, plus fort qu'eux, auquel ils se se cramponnent solidement quand ils sentent vaciller leur courage.

« Où est l'idéal de l'Allemagne contemporaine ? Le temps n'est plus où ses philosophes proclamaient l'inviolabilité du droit, l'éminente dignité de la personne, l'obligation pour les peuples de se respecter les uns les autres. L'Allemagne maîtrisée par la Prusse a rejeté loin d'elle ces nobles idées qui lui venaient d'ailleurs, pour la plus grande part de la France du 18ème siècle et de la Révolution. » Cette source évidemment sera contestée. — Le philosophe continue : « Elle (l'Allemagne) s'est fait une âme nouvelle, ou plutôt elle a accepté docilement celle que Bismarck lui a donnée. On a attribué à cet homme d'État le mot célèbre : « La force prime le droit ». A vrai dire, Bismarck ne l'a jamais prononcé, car il se fut bien gardé de distinguer le droit de la force : le droit était à ses yeux ce qui est voulu par le plus fort, ce qui est consigné par le vainqueur dans la loi qu'il impose au vaincu. Toute sa morale se résumait ainsi.

« L'Allemagne actuelle n'en connaît pas d'autre. Elle a, elle aussi, le culte de la force brutale. Et comme elle se croit la plus forte, elle s'absorbe tout entière dans l'adoration d'elle-même. Son

---

(1) *L'Economiste français*, n° du 7 novembre.

énergie lui vient de cet orgueil. Sa force morale n'est que la confiance que lui inspire sa force matérielle. C'est dire qu'ici encore elle vit sur ses réserves, elle n'a aucun moyen de ravitaillement. Bien avant que l'Angleterre eût commencé le blocus de ses côtes, elle s'était bloquée elle-même, moralement, en s'isolant de tout idéal capable de la revivifier.

« Elle verra donc s'user en même temps ses forces et son courage. Mais l'énergie de nos soldats est suspendue, elle, à quelque chose qui ne s'use pas, à un idéal de justice et de liberté. Le temps est sans prise sur nous. A la force qui ne se nourrit que de sa propre brutalité, nous opposons celle qui va chercher en dehors d'elle, au-dessus d'elle, un principe de vie et de renouvellement. Tandis que celle-là s'épuise peu à peu, celle-ci se refait sans cesse. Celle-là chancelle déjà, celle-ci reste inébranlée. Soyons sans crainte, ceci tuera cela.»

Si l'on ajoute à cela le sentiment de blessures que le temps n'avait jamais fermées dans l'âme française, et le réveil d'une foi en Dieu que l'on sait protecteur de tous les droits, l'on saura pourquoi notre espoir dans l'issue heureuse de la lutte ne saurait être trompé.

J.-E. Prince.

LE MONSTRE

Je regarde, pensif, ta carte, ô sombre Empire,
Qui, hargneux, écrasant un monde au poids du fer,
Te plaisais, par la voix de ton monarque, à dire :
« Allemagne, ton peuple est pareil à la mer :
Les autres sont la grève. Il est, lui, la marée...
Il doit, un jour prochain, force neuve et sacrée,
Sous sa puissance immense égale à ses destins
Submerger à jamais et Celtes et Latins! »
Je la regarde donc, ta formidable masse
Et, suivant lentement ta frontière du doigt,
Je me dis qu'il te faut bien mépriser le droit
Pour prendre, dans ce coin d'Europe, cette place ;
Je songe à ce qu'il a fallu verser de sang
Pour lier le ciment horrible qui rassemble
Tant de principautés et fait de leur ensemble
Le monstre que l'Europe en dégoût porte au flanc.
Mais le jour est venu de régler tous les comptes,
Ecoute : des grondements de fureur sourde montent
Autour de toi, du fond du cœur des nations :
Car il ne leur plaît pas qu'un Gambrinus obèse,
Du poids de son orgueil et de ses haines, pèse
Sur les travaux sacrés et la paix des sillons!
Afin que l'arc-en-ciel tende à nouveau son arche,
Afin que l'olivier croisse et prospère, afin
Que le ciel soit plus pur, plus beau notre destin
Nous suivons d'un seul pas, la Liberté qui marche,
Nous disons que la haine est stérile et déssert :
Nous croyons que, dans l'ombre, une obscure justice
Apprête des fléaux, dont le monstre pâtisse...
Car ce qui naît du fer doit périr par le fer.
Les plus ambitieux vont suivre les plus sages.
Dans l'air qui sent la poudre ils flairent des partages...
Ils jaugent d'un coup d'œil subtil leurs intérêts ;
On sent que les clairons de la charge qui sonnent
Vont, de leur souffle épique, emporter des couronnes...
Tous les peuples, la main sur le glaive, sont prêts!

JOSEPH-ÉMILE POIRIER.

QUESTIONS DE VOCABULAIRE

A quelqu'un qui demandait « quel est le mot français pour désigner la clef qui sert à accorder les pianos », M. Benjamin Sulte répondait jadis : (1)

« Si vous n'êtes pas pianiste, qu'est-ce que cela vous fait ? Si vous êtes pianiste, vous devriez le savoir. Et va te promener ».

M. Sulte voulait rire. Aujourd'hui encore, cela est plaisant. Est-ce juste ? Sans être pianiste, on peut avoir l'occasion de parler de cet instrument ; et, alors, n'est-il pas plus élégant de dire : l'*accordoir*, que : la *chose*, la *machine*, l'*affaire*, la *clef* pour accorder les pianos ? Et puis, malgré la boutade de M. Sulte, il est permis d'être pianiste ; on devrait, dans ce cas, connaître le mot *accordoir*, soit ! mais, si on le connaît pas, est-ce un grand crime que de s'informer là-dessus ?

« La paresse, ajoute M. Sulte, empêche celui-ci et celui-là d'apprendre le nom des instruments qu'il manie tous les jours dans son état ou profession.»

Cela est vrai, sans doute ; mais est-ce une raison pour refuser un renseignement à ceux qui, n'étant pas paresseux, veulent apprendre ?...

On se plaint depuis longtemps, et avec raison, que notre vocabulaire est pauvre, que nous ne savons comment nommer un grand nombre d'objets, que nous n'avons pas les mots qu'il faut. Dans le fait, n'est-ce pas là la brèche par où l'anglicisme s'introduit le plus facilement chez nous ? S'il n'y avait pas, dans notre vocabulaire français, tant d'emplois vacants, l'anglais ne pourrait pas si aisément s'y installer.

Cette vérité n'est pas nouvelle, et nos lecteurs sont, là-dessus, gens avertis. Le souci constant de plusieurs est d'enrichir leur lexique. Tous les jours, nous recevons des lettres où l'on nous demande quels mots il faut employer pour désigner proprement certains objets, certains instruments, etc. Nous répondons de notre mieux à toutes ces questions. Quelques-unes de ces consultations paraissent dans

(1) *La Langue française en Canada*, p. 70.

notre revue, sous la rubrique *Questions et Réponses ;* la plupart sont données directement à nos correspondants. Mais la répétition de certaines questions nous font croire que plusieurs y prennent intérêt. C'est ce qui nous engage à publier des *Questions et Réponses* sur le vocabulaire, bien qu'elles soient spéciales et parfois bizarres.

Quand il s'agit d'instruments propres à un métier, bien que nous n'adoptions pas la manière de voir de M. Sulte, nous comprenons bien que le nom technique ne peut intéresser un grand nombre de personnes. Par exemple, il n'importe pas beaucoup à un avocat ou à un médecin de savoir que le rouleau de métal dont la surface est découpée en pointes de diamant et que les cimentiers emploient est, en français, une *boucharde ;* seuls, sans doute, les chasseurs aimeraient à appeler *chargette* la petite éprouvette à manche avec laquelle ils mesurent la poudre et le plomb d'une charge de cartouche ; si l'on n'est pas marin, on n'a peut-être pas souvent l'occasion de parler de ces échelons en corde disposés entre les haubans, ni par conséquent le besoin de connaître le mot *enfléchure ;* il suffit encore que les musiciens sachent que c'est avec une *mailloche* qu'on bat la grosse caisse ; les peintres, que c'est avec une *queue-de-morue* qu'ils appliquent la colle sur les papiers peints dont ils couvrent les murs d'un appartement ; les maçons, que la planche, munie d'un manche, à l'aide de laquelle ils étendent le plâtre frais est une *taloche*, et leur ciseau en forme de palette un *riflard ;* les chapeliers, que l'instrument à pièces mobiles avec lequel ils déterminent la mesure et le contour exacts de la tête du client est un *conformateur ;* etc., etc.

Mais que de mots nous manquent, qui se rapportent à des objets d'un usage plus général ! Le dictionnaire peut nous instruire, cela est vrai ; mais comment chercher dans le dictionnaire un mot qu'on ne connaît pas ?

Voilà pourquoi on pose des questions ; et voilà pourquoi peut-être jugera-t-on que des *Questions et Réponses*, comme celles que nous donnons aujourd'hui, quelque simples qu'elles soient, ne sont pas complètement inutiles.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. — Comment désigner l'espèce de petites voitures à deux roues que des marchands ambulants poussent devant eux, et sur lesquelles ils entassent des marchandises diverses — surtout des fruits, des bonbons — qu'ils vendent aux passants ?

Réponse. — Ces voiturettes de marchands ambulants sont des *baladeuses.*

Question. — De quel nom français appeler ces pâtisseries très minces, roulées en forme de cornet, et dans lesquelles des marchands ambulants servent des glaces à leurs clients ?

Réponse. — On appelle *plaisirs* ces oublies roulées en forme de cornet.

Question. — Quel est le nom des supports triangulaires sur lesquels on dispose des cierges, dans les églises, par exemple, aux coins d'un catafalque ?

Réponse. — Ce sont des *ifs.*

Question. — Quel est le nom du jeu qui consiste à jeter sur une table un certain nombre de petits bâtons préparés, et ensuite à les enlever un à un avec un crochet, sans déranger ceux qui restent ?

Réponse. — Le *jeu des jonchets.* Les petits bâtons sont les *jonchets.*

Question. — Quel nom donner aux jeux qu'on voit parfois installés sur nos places publiques, autour des cirques, des expositions, etc., et où les joueurs s'efforcent de renverser, à coups de balles, des poupées, des figures diverses ? Celui qui renverse un certains nombre de poupées empoche l'enjeu.

Réponse. — C'est le *jeu de massacre.*

Question. — Sur un carton fort et qu'on dresse à l'aide d'un support, est peinte une figure grotesque ; dans la bouche ouverte du personnage, on cherche à lancer des boules. Quel est le nom français de ce jouet d'enfant ?

Réponse. — Un *passe-boules.*

Question. — Comment s'appelle le jouet que forme une petite figure de bois, de carton ou de celluloïde, dont la base est lestée, de telle sorte qu'on ne peut la renverser et qu'elle revient toujours à la position verticale ?

Réponse. — Ce jouet est un *poussah* ou un *ramponneau.*

Question. — Par quel mot désigner cette espèce de cage, en forme de disque, et qui tourne ? On y renferme des écureuils, parfois des souris, qui en courant la font tourner.

Réponse. — Une *tournette.*

Question. — Comment désigner l'anneau de métal placé autour du manche d'un outil ?

Réponse. — *Virole.* D'où : *couteau à virole.*

Question. — Le nom, s. v. p., de cette pièce ajoutée à une table, et qu'on abaisse à volonté ?

Réponse. — Cette *allonge* (ou *rallonge*) s'appelle un *abattant.*

Question. — De quel nom appeler l'appareil à bascule, dont on se sert dans nos campagnes, pour tirer l'eau d'un puits ? (Je veux parler de ce que nous appelons, chez nous, la *brimbale.*)

Réponse. — La *brimbale,* dans nos campagnes, n'est-elle pas seulement la pièce qui fait levier ? En ce cas, *brimbale* n'est pas mal trouvé, puisque proprement c'est le levier qui fait mouvoir le piston d'une pompe. Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que l'appareil entier ait un nom parfaitement accrédité en France. Tout de même, nous pouvons vous donner le mot *chadouf,* qui désigne cet appareil, employé en Tunisie et dans le midi de l'Europe, dit Larousse.

Question. — Les espaces qu'on laisse, pour l'écoulement des eaux, entre les pierres d'un mur — comme celles qu'on peut voir dans le mur du Parc Montmorency qui borde la côte de la Montagne, à Québec — ont-elles un nom particulier?

Réponse. — Ce sont des *chantepleures.*

Question. — Y a-t-il, en français, un mot pour désigner l'espèce de treuil établi à l'arrière d'une charrette, et sur lequel s'enroule une corde ou une chaîne, pour assujettir la charge.

Réponse. — Ce treuil est un *pouliot.*

Question. — Qu'est-ce, en français, que cette bande, attachée aux deux côtés d'une guêtre et qui passe sous le pied?

Réponse. — C'est le *sous-pied.*

Question — Quel nom donner à l'appareil, composé de deux pièces de bois reliées par des barres de fer, dont on se sert pour faire glisser d'un camion des tonneaux, des caisses, etc.?

Réponse. — *Poulain.*

Question. — Comment nommer l'espèce de barrière, faite de deux pièces de bois en croix qui tournent sur un pivot de façon à ne laisser passer qu'une personne à la fois?

Réponse. — Tout simplement un *tourniquet.* On dit aussi *moulinet.*

Question. — Les bandes dont les militaires se couvrent les jambes, en les enroulant du pied jusqu'au genou, ont-elles un nom en français?

Réponse. — Ce sont des *molletières*, des *bandes molletières.*

LES MEMBRES DU "RALLIEMENT CATHOLIQUE ET FRANCAIS EN AMERIQUE"

PREMIERE LISTE DES INSCRITS

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ PERMANENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Ainsi que nous l'avions promis, nous donnons aujourd'hui, dans cette dernière livraison du Parler français *pour l'année* 1914, *une première liste des membres actuels du « Ralliement catholique et français en Amérique ».*

Cette liste n'est pas bien volumineuse : elle ne se compose encore que d'une élite des amis de la cause française en Amérique, dont les unités sont venues s'inscrire à notre œuvre spontanément, pour ainsi dire, et à peu près sans autre sollicitation que la simple communication de son programme d'action. Elle s'allongera davantage, nous aimons à l'espérer, quand des circonstances moins difficiles que celles où nous nous sommes trouvés, depuis quelques mois, permettront au Secrétariat général et à nos Secrétariats régionaux de consacrer plus d'activité à la propagande et au recrutement. Nous n'en devons que plus de reconnaissance aux personnages distingués et aux institutions patriotiques qui ont tenu à prendre place parmi les pionniers de l'entreprise.

Bien que nous ne nous y fussions pas engagés, en ce qui concerne la souscription du Sou des Enfants, *nous avons tenu, pour cette fois, à donner tous les noms des enfants qui ont adhéré à la croisade française, dans les écoles du premier de nos Secrétariats régionaux où ce mouvement a été lancé, et avec un plein succès, celui de la Nouvelle-*

Ecosse. On se sentira doucement ému de la belle unanimité avec laquelle tous ces petits patriotes acadiens, fillettes comme garçons, ont répondu, les premiers, à l'appel pour « l'organisation de la défense française ». Leur noble et généreux exemple, déjà partiellement imité sur d'autres points, est propre à susciter partout une louable émulation.

Il est de nature à provoquer la démonstration consolante que, dans tous les groupes français d'Amérique, la génération qui naît à la vie civique, au moins autant que celle qui supporte aujourd'hui le poids de la lutte, saisit bien la nécessité qu'il y a de savoir s'imposer quelques légers sacrifices, afin de mieux discipliner les esprits et les cœurs, pour le travail urgent de protéger les intérêts français et de propager la civilisation française en nos milieux.

Et de cela nous disons un sincère merci à la « jeune Acadie » !

Fondateurs (1)

S. É. le Cardinal Bégin, archevêque de Québec.

S. G. Mgr Louis-Philippe-Adélard Langevin, O. M. I., archevêque de Saint-Boniface, Man.

S. G. Mgr Alexis-Xyste Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe.

L'honorable sénateur N.-A. Belcourt, Ottawa, Ont.

M. le Commandeur Cyrille Tessier, président de la Caisse d'Économie, Québec.

M. Georges Bellerive, avocat et publiciste, Québec.

Institutions coopérantes (2)

L'Action Sociale Catholique, Québec, P. Q.

Le Conseil central de la Croix Noire, Québec, P. Q.

La Société Saint-Jean-Baptiste, Québec, P. Q.

La Ligue de la Presse Catholique, Québec, P. Q.

Le Syndicat des Œuvres sociales, Ottawa, Ont.

Pensionnat du Mont-Sainte-Marie (Sœurs de la Congrégation Notre-Dame), Montréal.

Collège du Sacré-Cœur (RR. PP. Jésuites), Sudbury, Ont.

Collège Sainte-Anne (RR. PP. Eudistes), Church Point, N.-É.

Collège Bourget (Clercs de S.-Viateur), Rigaud, P. Q.

Collège classique de Lévis, Lévis, P. Q.

Pensionnat Villa-Anna, (Sœurs de Ste-Anne), Lachine, P. Q.

---

(1) Cotisation annuelle de vingt-cinq ($25.00) piastres ou plus

(2) Cotisation annuelle minima de dix ($10.00) piastres.

Bienfaiteurs (1)

S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie, Québe P. Q.
S. G. Mgr Albert Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert, Sask.
S. G. Mgr Arthur Béliveau, évêque de Domitianopolis, Saint-Boniface, Man.
M. l'abbé Ferdinand Massé, aumônier, Sillery, P. Q.
M. le Chevalier Adjutor Rivard, Québec, P. Q.
M. J.-M.-Amédée Denault, Québec, P. Q.
M. l'abbé A.-E. Monbourquette, curé, Arichat, N.-É.
M. Arthur Roy, Saint-Pie (Bagot), P. Q.
M. l'abbé J.-C. Arsenault, curé, Loretteville, P. Q.
M. C.-A. Langlois, Québec, P. Q.

Souscripteurs (2)

S. G. Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., Vicaire Apostolique du Keewatin, Le Pas, Man. (Souscr. spéc., $5.00).
S. G. Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, Les Trois-Rivières, P. Q.
Mgr C.-A. Marois, P.-A., V. G., Québec, P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
Mgr C.-O. Gagnon, P. D., Québec, P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
Mgr L.-A. Paquet, P. A., V. G., Québec, P. Q.
M. l'abbé L. Roy, Rimouski, P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
R. P. J. Lortie, O. M. I., Ottawa, Ont. (Souscr. spéc., $5.00).
M. l'abbé Edmond Grenier, curé, Saint-Germain-de-Grantham, P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
M. F.-F. Houde, Québec, P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
M. l'abbé Irénée Lecours, Lévis, P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
M. L.-J. Riopel, New-Carlisle (Bonaventure), P. Q. (Souscr. spéc., $5.00).
L'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française, Montréal, P. Q.
Madame L.-A. Plante, Saint-Jean-d'Iberville, P. Q.
M. l'abbé Chs Beaulieu, Québec, P. Q.
M. J.-T. Chénard, Québec, P. Q.
M. l'abbé Onés. Desrosiers, curé, Somersworth, N.-H.
M. l'abbé P.-A. Mouttet, curé, Saint-Bruno-de-Guigues, P. Q.

---

(1) Cotisation annuelle de dix ($10.00) à ($25.00) vingt-cinq piastres.
(2) Cotisation annuelle minima de trois ($3 00) piastres.

Rév. Fr. Louis-Marius, Lévis, P. Q.
Dr J.-R. Hurtubise, Sudbury, Ont.
M. l'abbé J.-A.-R. Plamondon, curé, East Angus, P. Q.
Révérendes Sœurs Grises de la Croix, Mattawa, Ont.
M. l'abbé P.-S. Hudon, curé, Rockland, Ont.
M. Onésime Guibord, Clarence Creek, Ont.
M. l'abbé Onés. Lalonde, Ottawa, Ont.
M. Jos.-J. De Blois, Ottawa, Ont.
M. Olivier-A. Dion, Ottawa, Ont.
M. Narcisse Belleau, Lévis, P. Q.
M. l'abbé S. Deschènes, curé, Saint-Michel (Bellechasse), P. Q.
M. l'abbé L. de G. Lepage, curé, Saint-Fabien (Rimouski), P. Q.
M. l'abbé J.-A. Poulin, Québec, P. Q.
M. l'abbé J.-E. Laberge, aumônier, Québec, P. Q.
M. J.-C. Chapais, Saint-Denis (Kamouraska), P. Q.
Noviciat des Clercs de Saint-Viateur, Joliette, P. Q.
M. l'abbé Lucien Pinault, au Collège, L'Assomption, P. Q.
M. l'abbé L.-A. Groulx, au Collège, Salaberry de Valleyfield, P. Q.
M. l'abbé Antoine Hébert, au Collège, Salaberry de Valleyfield, P. Q.
M. l'abbé Arthur Pigeon, au Collège, Salaberry de Valleyfield, P. Q.
M. l'abbé Armand Fugère, curé, Mont-Carmel (Témiscamingue), P. Q.
M. Alphonse Labrecque, Québec, P. Q.
M. l'abbé J.-P. Desrosiers, curé, Ville Saint-Pierre, près Montréal, P. Q.

Participants (1)

Madame Amédée Denault, Québec.
M. François Vachet, colon, Albertville, P. Q. (1914-1916).
M. l'abbé T.-E. Voyer, curé, Saint-Pierre-Baptiste, P. Q.
M. l'abbé L. de G. Lepage, Memramcook, N. B.
M. Louis Hacault, publiciste, Bruxelles, Man.
M. l'abbé J.-C. Arsenault, curé, Loretteville, P. Q.
Madame A. Black, Rivière Météghan, N.-É.
Couvent Mont-Notre-Dame, Sherbrooke, P. Q.
M. le Chan. C.-A. Carbonneau, curé, Saint-Simon (Rim.), P. Q.
M. J.-Ad. Caron, publiciste, Ottawa, Ont.
M. J.-T. Kelliher, publiciste, Boston, Mass.
M. Ths Poulin, journaliste, Ottawa, Ont.

---

(1) Cotisation annuelle d'une ($1.00) piastre.

M. ARTHUR BARRETTE, typographe, Ottawa, Ont.
M. CHS GAUTHIER, typographe, Ottawa, Ont.
M. L.-A. ROBITAILLE, Québec, P. Q.
L'HON. M. WILFRID GARIÉPY, Edmonton, Alberta.
M. J.-A. BENOIT, Truro, N.-É.

Inscription patriotique au Denier de la Langue [1]

M. EPIPHANE GAGNON, Chicoutimi, P. Q. (25 sous).
CERCLE DU PARLER FRANÇAIS DU PENSIONNAT VILLA-ANNA, Lachine, P. Q. ($5.00).
ÉLÈVES DU COLLÈGE BOURGET, Rigaud, P. Q. ($6.00).
LES PETITS ENFANTS DES ÉCOLES PRIMAIRES, Loretteville, P. Q. ($5.00).
ÉLÈVES DU COUVENT DES SS. NN. DE JÉSUS ET MARIE, Longueuil, P. Q. ($1.25).
MADAME ALPHÉ SULLIVAN, Meteghan, N.-É. (20 sous).

Le Sou des Enfants [2]

Enfants de la famille J.-M.-A. Denault, Hayda-Maria, René-Bernard, Jean-Marc, Marie-Andrée et Marie-Solange, Québec (24 sous).
Enfants de la famille J.-Ad. CARON, Ottawa, Ont. (25 sous).

SECRÉTARIAT RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉCOLE DE CHURCH POINT, DIGBY, N.-É. — Émile LeBlanc, 4 sous ; Ulysse Thibault, 2 ; Bernadette Stebelin, 2 ; Eulalie McLaughlin, 5 ; Mathilde LeBlanc, 5 ; Édouard LeBlanc, 5 ; Marguerite LeBlanc, 3 ; Isaac LeBlanc, 3 ; Marguerite Gaudet, 2 ; Honorine Melanson, 4 ; Rose Melanson, 3 ; Gustave Belliveau, 5 ; Arsène Doucet, 5 ; Clovis Thibault, 2 ; Asilda Trahan, 5 ; Adéline Trahan, 5 ; Bernadette Stuart, 5 ; Alfred Muise, 1 ; Louis Belliveau, 1 ; Pierre Saulnier, 2 ; Marguerite Doucet, 5 ; Regina Thibodeau, 5 ; Pricilla Theriault, 2 ; Thérèse Melanson, 3 ; Edmond Melanson, 3 ; Jérémie Saulnier, 2 ; Lucie Saulnier, 2 ; Bernadette LeBlanc, 5 ; Moïse Blinn, 5 ; Pierre Blinn, 5 ; Emerie LeBlanc, 2 ; Siméon LeBlanc, 2 ; Regina McLaughlin, 1 ; Ignace LeBlanc, 1 ; Philippe LeBlanc, 5 ; François Belliveau, 2 ; Camille Thibodeau, 5 ; Joseph Gaudet, 2 ; Léo LeBlanc, 1 ; Willie LeBlanc, 1 ; Michel Thibault, 1 ; Françoise Blinn, 1 ; Élie LeBlanc, 1 ; Lorette Gaudet, 1 ; Rosalie Muise, 1 ; Camille LeBlanc, 2 ; Madeline LeBlanc, 25.

---

(1) Cotisation de cinq sous et plus.
(2) Cotisation individuelle de 1 à 5 sous.

École des Grosses Coques. — P.-E. Melanson, 25 sous ; Madeline-A. Dugas, 5 ; Évangeline Dugas, 5 ; Élizabeth LeBlanc, 5 ; Thérèse LeBlanc, 5 ; Anselme LeBlanc, 3 ; Lucie-W. Belliveau, 5 ; Rita Thibault, 5 ; Cécile LeBlanc 5 ; Annie Comeau, 5 ; Lorette LeBlanc, 5 ; Constance Blinn, 3 ; Séverin Blinn, 2 ; Eulalie LeBlanc, 5 ; Eulalie-T. LeBlanc, 5 ; Marguerite LeBlanc, 1 ; Denis LeBlanc, 5 ; Nazaire Belliveau, 5 ; Charlotte LeBlanc, 3 ; Irène LeBlanc, 3 ; Rosie Deveau, 1 ; Annie LeBlanc, 2 ; Blanche LeBlanc, 1 ; Léo Belliveau, 1 ; Evé LeBlanc, 1 ; Ives Comeau, 3 ; Charles Comeau, 2 ; Émile LeBlanc, 2 ; Philippe Comeau, 1 ; Charles Melanson, 1 ; Léo Thibault, 1 ; Benedict Melanson, 1 ; Joseph Melanson, 1 ; Edesse Dugas, 1 ; Madeline Melanson, 1 ; Antoine Dugas, 5 ; Théophile LeBlanc, 2 ; Adeline Martin, 1 ; Rose Melanson, 1 ; Rose-I. Melanson, 2 ; Élizabeth Comeau, 1 ; Catherine Thibault, 1 ; Philomène LeBlanc, 1 ; Rose-Anne Comeau, 1 ; Camille Belliveau, 5 ; Émélie Belliveau, 5 ; Charles Belliveau, 1 ; Léo Belliveau, 1 ; Denis Belliveau, 1 ; Camille Melanson, 5 ; Angélina Belliveau, 1 ; Ulysse Comeau, 1 ; Gustave Blinn, 1 ; Charles Robichaud, 1 ; Bernadette Thibault, 3 ; Eva Thibault, 2 ; Isabelle Belliveau, 1 ; Eveline Belliveau, 2 ; Virginie Belliveau, 1 ; Regina Comeau, 1 ; Willie Belliveau, 5 ; François Boudreau, 1 ; Charles Melanson, 2 ; Thomas LeBlanc, 1 ; Emma Thibault, 1 ; Céleste Thibault, 1 ; Pierre Thibault, 1 ; Philippe Thibault, 1 ; Agnaud Belliveau, 1 ; Willie Belliveau, 1.

École de Comeauville, Digby, N.-É. — Symphorien Thériault (instituteur), 5 sous ; Mme Symphorien Thériault, 1 ; Louise Thériault, 1 ; Lucie Comeau, 1.

École du Petit Ruisseau, Digby, N.-É. — Marie-Rose Saulnier, 1 sou ;

École de Saulnierville, Digby, N.-É. — Hélène Thibault, 5 sous ; Catherine Thinot, 1 ; Ralph Saulnier, 1 ; Délina Saulnier, 1 ; Jean-A. Saulnier, 1 ; Delphine Blin, 2 ; Amos Blin, 2 ; Freddie Saulnier, 1 ; Flora Saulnier, 1 ; Albert Saulnier, 1 ; Charles-H. Saulnier, 1 ; Josephine Comeau, 3 ; Charles Comeau, 2 ;Rita Saulnier, 1 ; Zoé Thinot, 3 ; Alma Comeau, 1 ; Ida Comeau, 1 ; Eveline Comeau, 1 ; Denis Comeau, 1 ; Blanche-M. Surette (institutrice), 5 ; Bertha Melançon, 5 ; Willie Comeau, 1 ; Herbert Comeau, 1 ; Édouard Surette, 1 ; Bennie Comeau, 1 ; Roy Saulnier, 1 ; Clifford Amirault, 1 ; Leslie Amirault, 1 ; Marguerite Saulnier, 1 ; Louis Saulnier, 1 ; Willie McColly, 1 ; Jules McColly, 1 ; Florence Melançon, 5 ; Wallace Thinot, 5 ; Charlie Thimot, 5 ; Edmond Saulnier, 5 ; Margaret Duffy, 1 ; Adelise Saulnier, 1 ; Léa Saulnier, 1.

École de Lower West Pubnico. — Ambrosine-J. Amirault (institutrice), 5 ; sous ; Blanche d'Entrimont, 5 ; Mercedes d'Entremont, 5 ; Oliver d'Entremont, 2 ; Henry d'Entremont, 3 ; Rita d'Entremont, 1 ; Evangeline d'Entremont, 2 ; Florise d'Entremont, 2 ; Henry d'Entremont, 2 ; Edith-S. Amirault (institutrice), 5 ; Florence-A. d'Entremont, 3 ; Clémente-A. d'Entremont, 5 ; Adeliza-A. d'Entremont, 1 ; Abel-A. Surette, 3 ; Frances-R. Surette, 3 ; Gertrude-M. d'Entremont, 5 ; Laure-E. d'Entremont, 3 ; Isabel-M. d'Entremont, 2 ; Esther-I. d'Entremont, 1 ; Marie-M. d'Entremont, 3 ; Narcisse-L. d'Entremont, 3 ; Aubrey-L. d'Entremont, 5 ; Neri-T. d'Entremont, 2 ; Ralph-E. d'Entremont, 2 ; Jane-R. d'Entremont, 1 ; Hélcodore-J. d'Entremont, 1 ; Maggie-A. Morris, 1 ; Ida-L. d'Eon, 2 ; Chantal-A. d'Entremont, 1 ; Lucie-A. d'Entremont, 3 ; Luella-M. d'Entremont, 5 ; Craig-T. d'Entremont, 2 ; Théodore-G. d'Entremont, 1 ; Sadie-M. d'Entremont, 2 ; Irmine-A. d'Entremont, 3 ; Céleste-L. d'Entremont, 2 ; Rose-Anne d'Eon, 2 ; Ulysse-R. d'Entremont, 2 ; Florise-J. d'Eon, 2 ; Adèle-M. d'Entremont, 2 ; Eldridge-F. d'Entremont, 2 ; Célestine-A. d'Entremont, 3 ; Esther-J. d'Entremont, 3 ; Robert-J. d'Entremont, 2 ; Albanie-A. d'Entremont, 2 ; Bridget-N. d'Entremont, 2 ; Vital-A. d'Entremont, 1; Frances-M. d'Entremont, 1 ; Viola-M. d'Eon, 2 ; Anne-Estelle Surette (institutrice), 5 ; Cleveland-R. d'Entremont, 5 ; Winnie-M. d'Entremont, 5 ; Sadie-C.

d'Entremont, 2 ; Lena-E. d'Entremont, 5 ; Leopold-J. d'Entremont, 5 ; Bernice-M. d'Entremont, 2 ; John-M. d'Eon, 2 ; Arthénise-M. d'Eon, 4 ; Edith-E. d'Entremont, 4 ; Nelson-F. d'Entremont, 2 ; Nelson-F. d'Eon, 2 ; Willeta-F. d'Entremont, 2 ; Benoit-J. d'Entremont, 1 ; Isaïe-C. d'Entremont, 2 ; Mamie-A. d'Entremont, 2 ; Valerie-P. Morris, 2 ; Arthur-R. d'Eon, 1 ; Donald Belliveau, 1 ; Donald-A. d'Entremont, 2 ; Eva-L. d'Eon, 1 ; Joseph d'Entremont, 1 ; Louis-A. d'Entremont, 1 ; James-E. d'Entremont, 1 ; Hélène-M. Surette, 1 ; Abel-U. Surette, 1 ; Louise-F. d'Eon, 1 ; Stillman-L. d'Entremont, 1 ; Eliza-J. d'Entremont, 1 ; Marie-Magdelaine d'Entremont, 4 ; Regina-T. d'Entremont, 3 ; Béatrice-A. d'Entremont, 1 ; Erite-M. d'Entremont, 1 ; Esther d'Entremont, 1 ; Cléopha d'Entremont, 1 ; Rosie-L. d'Entremont, 1 ; Justinien d'Entremont, 1 ; Isiah-M. d'Entremont, 1 ; Eva d'Entremont, 3 ; Clarence d'Entremont, 2 ; Régina-E. d'Eon, 1 ; Clayton-J. d'Eon, 1.

École de Belleville Centre, Yarm., N.-É. — Alma Bourque, 5 sous ; Lauretta Pothier, 5 ; Eulalie Bourque, 5 ; Gustave Bourque, 5 ; Béatrice Surette, 2 ; Annie Pothier, 1 ; Jean Surette, 1 ; Henri Pothier, 2 ; Irène Pothier, 2 ; Geneviève Pothier, 1 ; Laurent Pothier, 5 ; Irène-L. Pothier, 2 ; Régina Surette, 1 ; Roger Pothier, 5 ; George Pothier, 5 ; Thomas Pothier, 5 ; Florence Pothier, 4 ; Lucy Pothier, 3 ; Joséphine Pothier, 3 ; Marguerite Babin, 5 ; Elizabeth Babin, 3 ; Paul Bourque, 5; Mamie Bourque, 5 ; Joseph Vey, 5 ; Angélina Pothier, 5.

École Sainte-Anne, Eel Brook, Yarm., N.-É. — Sœur Marie-Séraphie (institutrice) : Mlles Dora Pothier, 5 sous ; Christine LeBlanc, 5 ; Estelle Pothier, 5 ; Catherine Bourque, 5 ; Rose Amy Surette, 5 ; Célina Babin, 5 ; Louise Bourque, 5 ; Hermeline Surette, 5 ; Elise Surette, 5 ; Emma Bourque, 5 ; Béatrice Bourque, 5 ; Florence Lorjorée, 5 ; Emilienne Babin, 5 ; MM. Vincent Pothier, 5 ; Philomond Pothier, 5 ; Henri-F. Bourque, 5 ; Pierre Surette, 5 ; Henri Doucet, 5 ; Adolphe Melançon, 5 ; Armice Moulaison, 2 ; Mlle Hélène Bourque, 3.

École Sainte-Anne, Eel Brook, Yarm, N.-É. — Sœur Marie-Eugénie (institutrice) : Jules Surette, 5 sous ; Irénée Babin, 5 ; Joseph Babin, 5 ; Joseph, LeBlanc, 5 ; Joseph Surette, 1 ; Joseph Bourque, 5 ; Albénie Muis, 1 ; Louis Muis 5 ; Wallace Surette, 1 ; Laurent Bourque, 1 ; Georges Lorgéré, 5 ; Albénie Surette, 2 ; Arthur Dulin, 2 ; Georges Muis, 1 ; Hélène Deveau, 5 ; Augusta Surette, 5 ; Etta Babin, 1 ; Anne Doucet, 5 ; Marie Muis, 5 ; Marie Deveau, 5 ; Hélène Muis, 5 ; Georgine Doucet, 5 ; Anne Surette, 5 ; Émilie Deveau, 1 ; Françoise Deveau, 1 ; Alma Surette, 1 ; Cécile Bourque, 1 ; Lucie Bourque, 1 ; Sylvie Muis, 5 ; Abel Doucet, 5.

École des Concessions, Digby, N.-É. — Régina Comeau, 5 sous ; Léonie Comeau, 2 ; Prescille Doucet, 2 ; Zita Comeau, 5 ; Delena Boudreau, 2 ; Regina O'Neil, 5 ; Georgina Comeau, 2 ; Émile Comeau, 1 ; Sylvie Muise, 2 ; Thérèse Doucet, 2 ; Louis-Philippe Thériault, 2.

École de Little Brook Sta., Digby, N.-É. — Lizzie Comeau, 5 sous ; Elizabeth Melançon, 5 ; Mary-Rose Melançon, 5 ; Edesse Melançon, 5 ; Viola Thibeau, 5 ; Marie-Mazie Comeau, 2 ; Melie B. Comeau, 2 ; Elizabeth Dugas, 2 ; Edmond Dugas, 2 ; Marguerite Dugas, 2 ; André Dugas, 2 ; Francis Comeau, 2 ; René Melançon, 2 ; Lorette Comeau, 3 ; Émile Comeau, 3 ; Denis Comeau, 2 ; Jean-Baptiste Comeau, 2 ; Léance Comeau, 3 ; Thérèse Comeau, 2 ; Thérèse-W. Comeau, 1 ; Fred. Comeau, 1 ; Émile-W. Comeau, 1 ; Pierre LeBlanc, 2 ; Denis LeBlanc, 2 ; Régine Doucet, 2 ; Marie-Elizabeth Doucet, 1 ; Jannie Melançon, 3 ; Cécile Melançon, 3 ; Paul Melançon, 2 ; Véronique Melançon, 2 ; Camille Comeau, 1.

École de Lower Wedgeport, Yarm., N.-É. — (*Degré supérieur*) : Israël-J. Pothier, 5 sous ; Alma-M. LeBlanc, 5 ; Lillian-A. Pothier, 5 ; Françoise-L. Doucette, 5 ; Marguerite-M. Doucette, 5 ; Augusta-M. Pothier, 5 ; George-D. Pothier, 1 ;

Floretta-C. Pothier, 2 ; Emilda-R. Boudreau, 5 ; Minnie-A. Richard, 5 ; Leo. Richard, 5 ; James-L. Richard, 5 ; Eva-May Smith, 5 ; Minnie-N. LeBlanc, 5 ; Jessie-M. Pothier, 3 ; George-L. Pothier, 5 ; Mamie-A. Pothier, 5 ; Léonice-E. Pothier, 5 ; Austin-L. LeBlanc, 4 ; Decima-F. LeBlanc, 4 ; Irène-F. LeBlanc, 2 ; Ella-L. Boudreau, 5 ; Roy-L. LeBlanc, 2 ; Georgine Richard, 5 ; Lillian-A. Richard, 2 ; Jessie-M. Richard, 2 ; Tressie Doucette, 5 ; Régina Richard, 2 ; Louis-E. Pothier, 1 ; **Rhoda-Marie d'Entremont (institutrice), 25.**

École de Lower Wedgeport, Yarm., N.-É. — (*Degré primaire*) Mme Marthe Pothier (institutrice), 25 sous ; Agnès-G. Doucette, 5 ; Zita-M. Pothier, 5 ; Odelle-M. Pothier, 5 ; Adéliza-R. Pothier, 1 ; Viola-E. Pothier, 2 ; Hattie-R. Pothier, 5 ; Ella-H. Richard, 1 ; Agnès-D. Richard, 1 ; Marguerite-R. Pothier, 3 ; Serena-L. Jacquard, 1 ; Estella-M. Jacquard, 1 ; Isabella-M. Pothier, 5 ; Émile-D. Jacquard 1 ; Anita-A. Doucette, 1 ; Évangéline-R. Doucette, 1 ; Abel-P. Pothier, 2 ; Élie, Moïse Pothier, 5 ; Léodo-G. Boudreau, 5 ; Edward-G. LeBlanc, 2 ; Ambroise-E.-Doucette, 5 ; Céleste-A. Doucette, 2 ; Adrienne LeBlanc, 1 ; Clarence-J. Boudreau, 5 ; Sigefroi-B. Jacquard, 5 ; Laurent-E. Richard, 5 ; Anne-E. Pothier, 1 ; Sara-R. LeBlanc, 1 ; Lydie-M. Richard, 2 ; Virgine-P. Boudreau, 1 ; Irène-M. Pothier, 5 ; Lillian-M. Boudreau, 10 ; Ernest-A. Boudreau, 15 ; Vincent Richard, 15 ; Aubrey-G. LeBlanc, 2 ; Pius-G. Richard, 1 ; Hilaire-A. Pothier, 1 ; Laura-M. Richard, 1 ; Adolphe-T. Doucette, 5 ; Lottie-Agnès LeBlanc, 5 ; Augustin-C. Doucette, 1 ; Léonard-J. LeBlanc, 1 ; Willie-A. Boudreau, 2 ; Alfred-J. LeBlanc, 1 ; Mary-Hilda **Doucette, 5 ; Eddie-H. Babine, 2.**

École de Amirault's Hill, N.-É. — Edna d'Entremont (institutrice) : Émilie Amirault, 5 sous ; Léo Amirault, 5 ; Léo Hubbard, 5 ; Roger Doucette, 5 ; Hilda LeBlanc, 5 ; Jannie Mleuse, 5 ; Marguerite Doucette, 5 ; Alcide Doucette, 2 ; Maranta Doucette, 3 ; Rosie Amirault, 3 ; Mathilda Amirault, 3 ; Constance Amirault, 2 ; Jeannette Landry, 5 ; Peter Mleuse, 5 ; Madeleine Amirault, 5 ; Marguerita Moulaison, 5 ; Modeste Amirault, 5 ; Charlotte Muise, 5 ; Estelle Bourque (institutrice) : Émilienne Mieuse, 2 ; Jules Amirault, 5 ; Eugène Amirault, 5 ; Ozilda Doucet, 2 ; Emma Mieuse, 3 ; Henriette Mieuse, 2 ; Elizabeth Amirault, 5 ; Anselme Amirault, 1 ; Marion LeBlanc, 1 ; Léonie LeBlanc, 1 ; Estelle Mieuse, 1 ; Louise Mieuse, 1 ; Alphée Amirault, 5 ; Exilda Amirault, 5 ; Augusta Amirault, 5 ; Jean Mieuse, 5 ; Ulysse Amirault, 2 ; Ben Mieuse, 1 ; Flora Amirault, 2 ; Caroline Moulaison, 2 ; Robert, Mieuse, 5 ; Laurie Amirault, 2 ; Cécile Mieuse, 2 ; Émile Doucet, 2 ; Odillon Landry, 1 ; Élie Mieuse, 1 ; Chantale Mieuse, 1 ; Delima Amirault, 2 ; Morris Mieuse, 3 ; Frances Amirault, 1 ; Béatrice Veno, 2 ; Laurie Moulaison, 2 ; Jérôme Mieuse, 2 ; Alfred Mieuse, 1 ; Léo Amirault, 5 ; Marie-Anne **Doucet, 5 ; Obéline LeBlanc, 5 ; Cécile LeBlanc, 5.**

École de Mid.-E. Pubnico, N.-É. — Catherine Belliveau (institutrice), 5 sous; Esther Amirault, 1 ; Lorette LeBlanc, 1 ; Louis LeBlanc, 1 ; Leopold LeBlanc, 1 ; Eveline LeBlanc, 1 ; Marie-Delsie Amirault, 1 ; Aline Amirault, 1 ; Marie LeBlanc, 5 ; Eleanor d'Entremont, 5 ; Anita Amirault, 1 ; Henri Amirault, 1 ; Vaun Amirault, 1 ; Roy Amirault, 1 ; Elsior Amirault, 1 ; Therese Amirault, 2 ; Mathilda Belliveau, 5 ; Emilda Amirault, 1 ; Alfred Amirault, 1 ; Leslie d'Entremont, 1 ; Evangeline Amirault, 1 ; Fidelis Amirault, 1 ; Pauline Amirault, 5 ; Louis LeBlanc, 2 ; Alfred LeBlanc, 2 ; Albert Amirault, 3 ; Wilfrid Amirault, 1 ; Lucille d'Entremont, 2 ; Rose-Marie d'Entremont, 2 ; Pierre d'Entremont, 2 ; Paul d'Entremont, 2 ; Oswald Belliveau, 5 ; Donald Amirault, 1 ; Gladys Amirault, 1 ; Bradford Amirault, 1 ; Eunice Nickerson, 1 ; Muriel Nickerson, 1 ; Hilda Amirault, 1 ; François LeBlanc, 1 ; Cécile Amirault, 1 ; Jennie Amirault, 1 ; Alfred Amirault, 1 ; Jennie d'Entremont, 5 ; Elizabeth d'Entremont, 2 ; Marc d'Entremont, 2 ; Madeline Amirault, 1.

École de Pointe-du-Sault, N.-É. — Marguerite-Emilie Burke (institutrice) ; Adolphe Babin, 1 ; Bertie Amirault, 1 ; Zoé Bourque, 5 ; Lorette Mius, 5 ; Ulysses Bourque, 2 ; Gertrude Bourque, 2 ; Hilaire Bourque, 2 ; Estelles Mius, 1 ; Enos Babin, 1 ; Isaac Bourque, 1 ; Lydia Boutchie, 5 ; Dexter Amirault, 1 ; Eliza Bourque, 5 ; Ambrosine Bourque, 5 ; Florence Pothier, 5 ; Théodore Doucet, 5 ; Alvène Burke, 3 ; Émilienne Burke, 2 ; Alcide Pothier, 3 ; Estelle Mius, 1 ; Edgar Mius, 2 ; Evangeline Bourque, 1 ; Lizzie Mius, 1 ; Wilfrid Bourque, 2 ; Léon Bourque, 2 ; Moïse Mius, 1 ; Frances Mitchell, 1 ; Régina Mius, 2 ; Gérôme McManus, 2 ; Rose-Anne Bourque, 1 ; Edouard Bourque, 1 ; Olive Bourque, 1 ; Enos Mius, 5 ; Joseph Mius, 5 ; Emilie Mius, 1 ; Lorette Mius, 1 ; Pius Moulaison, 1 ; Urbain Moulaison, 1 ; Augustin Landry, 1 ; Remie Mius, 1 ; Eloi Mius, 1 ; Marguerite Amirault, 1 ; Marguerite-Emilie Burke, 9 ; Ludger Bourque, 5.

École de Pointe-du-Sault, N.-É. — Marie-Nellie Mius (institutrice) ; Marie-Rosalie Bourque, 5 sous ; Véronique-Esther Bourque, 5 ; Ernest Babin, 5 ; Anne-Philomène Mius, 5 ; Marie-Emérantienne Bourque, 5 ; Marguerite-Modeste Mius, 5 ; Marie-Thérèse Bourque, 5 ; Marie-Clémente Bourque, 2 ; Anne-Estelle Pothier, 5 ; Jacob Pothier, 5 ; Rose-Etta Mius, 5 ; Anne-Catherine Amirault, 5 ; Raymond-Eugène Burke, 5 ; Jean-Narcisse Mius, 5 ; Marie-Berthe Babin, 5 ; Marie-Laure Mius, 5 ; Zelphéanne Amirault, 2 ; Alice Moulaison, 3 ; Marie-Léonie Mius, 5 ; Lucien-Marcel Mius, 3 ; Marie-Nellie Mius, 10.

École de Abram's River, Yarm., N.-É. — Rosalie Bourque, 5 sous ; Irène LeBlanc, 2 ; Dorothy LeBlanc, 2 ; Modeste Moulaison, 1 ; Mildred LeBlanc, 1 ; Célina LeBlanc, 2 ; Béatrice Moulaison, 1 ; Léo LeBlanc, 5 ; Simon LeBlanc, 3 ; Théodore LeBlanc, 2 ; Léo LeBlanc, 2 ; Claude LeBlanc, 1 ; Hilaire LeBlanc, 1 ; Martin LeBlanc, 1 ; Alcide LeBlanc, 1 ; Elise LeBlanc, 1 ; Levi Leblanc, 1 ; Lillian LeBlanc, 1 ; Marguerite LeBlanc, 1 ; Jimmy LeBlanc, 1 ; Béatrice LeBlanc, 2 ; Charlotte LeBlanc, 2 ; Josué LeBlanc, 2 ; Alma Leblanc, 1 ; Henri LeBlanc, 1 ; Jimmy LeBlanc, 1 ; Estelle LeBlanc, 1 ; Loretta LeBlanc, 1 ; Léo Moulaison, 1 ; Nelson LeBlanc, 3.

École de la Rivière Météghan, N.-É. — Edith Comeau, 5 sous ; Azelle Comeau, 5 ; Delima Comeau, 5 ; Odille LeBlanc, 5 ; Resther Comeau, 5 ; Joseph-C. Comeau, 5 ; Léa Comeau, 5 ; Evangeline LeBlanc, 5 ; Elizabeth Comeau, 5 ; Alma Comeau, 5 ; Zenaïe Comeau, 5 ; Elsie Saulnier, 2 ; Minnie Saulnier, 2 ; Irené Comeau, 5 ; Emilie-J. Comeau, 5 ; Marjorie Saulnier, 5 ; Charles-J. Comeau, 5 ; Auguste Comeau, 5 ; Françis Comeau, 5 ; George Comeau, 5 ; Modeste Thibedeau, 5 ; Carine Saulnier, 2 ; May Comeau, 5 ; Mimmie Saulnier, 2 ; Regine Comeau, 1 ; Lillie Comeau, 2 ; Marguerite Comeau, 1 ; Odile Comeau, 2 ; Edouard Saulnier, 1 ; Ellen Comeau, 1 ; Monique Surette, 1 ; Ellen Comeau, 1 ; Auguste Comeau, 1 ; Gustave Comeau, 1 ; Elzé Saulnier, 1 ; Bennie Comeau, 1 ; Léo Saulnier, 5 ; Laura d'Entremont, 5 ; Louise Melanson, 5 ; Loretta Belliveau, 5 ; Jean Pothier, 5 ; Céleste LeBlanc, 5 ; Françis Jeddry, 5 ; Elise Dugas, 5 ; Minnie Deveau, 5 ; Lena Deveau, 5 ; Eva Robichaud, 5 ; Amy Belliveau, 5 ; Agnès Saulnier, 5 ; Nemerise d'Entremont, 5 ; Eunice Melanson, 5 ; Helen Belliveau, 5 ; Rose-Anne Belliveau, 5 ; Zita Belliveau, 5 ; Dora Amirault, 5 ; Muriel Comeau, 5 ; Jessie-Fitz-Gerald, 5 ; Nellie Condon, 5 ; Mary Burke, 5 ; Delina d'Entremont, 5 ; Gertrude Risser, 5 ; Rita Mallet, 5 ; Eva Pendergast, 5 ; Ruth Hearn, 5 ; Françis Pottier, 5 ; Théotiste d'Entremont, 5 ; Florence Brownell, 5 ; Gertrude Brownell, 5 ; Lucy Sullivan, 2 ; Emma Thériault, 5 ; Denis Comeau, 5 ; Eugénie Comeau, 5 ; George Maillet, 5 ; Elizabeth Gaudet, 5 ; Gladys Gaudet, 3 ; Marie Gaudet, 3.

École de Lower-East Pubnico, Yarm., N.-É. — Célestine-M. Amiro, 5 ; Cécilia LeBlanc, 5 ; Olive Amirault, 5 ; Stanley Amirault, 2 ; Maria Amirault, 2 ; Jane Amirault, 1 ; Marc LeBlanc, 1 ; Lillian Amirault, 1 ; Muriel Amirault, 1 ; Olive Amirault, 1 ; Alpha Amirault, 2 ; Ralph LeBlanc, 2 ; Anselme Amirault, 2 ; Roy Johnson, 2 ; Edward d'Entremont, 5 ; Léon Amirault, 2 ; Ernest Amirault, 1 ; David d'Entremont, 5 ; Mary LeBlanc, 5 ; Isabelle Amirault, 5 ; Henri d'Entremont, 5 ; Edgar Amirault, 5 ; Cassie Amirault, 2 ; Edith Johnson, 2 ; Emily Johnson, 2 ; Gertrude Amirault, 2 ; Almina Amirault, 2 ; Blanche Amirault, 4 ; Evelyn-B. Amirault, 2 ; Bernice Amirault, 5 ; Annie Amirault, 5 ; Clarisse Amirault, 5 ; Aline Amirault, 5 ; Alvinie Lorgéré (institutrice), 5.

École de Cap-Ste-Marie, Digby, N.-É. — Lucie Doucet, 5 sous ; Simon Doucet, 5 ; Irène Robichaud, 5 ; Mable Doucet, 5 ; Delima Maillet, 5 ; Marguerite Doucet, 5 ; Johnnie Doucet, 5 ; George Doucet, 5 ; Clovis Comeau, 5 ; Wilfred Comeau, 5 ; Charles Fevens, 5 ; Guy Fevens, 5 ; Albert Doucet, 3 ; Marie-Rose Doucet, 3 ; Odelia Doucet, 2 ; Helen Fevens, 2 ; Bertha Frautain, 2 ; Bernard Fevens, 2 ; Mandé Comeau, 1 ; Melburne Frautain, 1 ; Fred Doucet, 1 ; Freeman Doucet, 1 ; Everett Doucet, 1 ; Hervey Comeau, 1 ; Léo Doucet, 1 ; Gilbert Doucet, 1 ; Louis Comeau, 1 ; Emile Frautain, 1 ; Philippe Doucet, 1 ; Edoilard Doucet, 1 ; Léonard Doucet, 1 ; Olive Doucet, 1 ; Adèle Doucet, 1 ; Louise Frautain, 1 ; Liza Doucet, 1 ; Marguerite Frautain, 1 ; Rita Doucet, 1 ; Lena Doucet, 1 ; Gladiée Doucet, 1 ; Edith Comeau, 1.

École de West-Pubnico, Yarm., N.-É. — Clara d'Entremont, 5 sous ; Hélène d'Entremont, 1 ; Eva d'Entremont, 2 ; Etienne d'Entremont, 1 ; Esther d'Entremont, 2 ; Frances d'Entremont, 1 ; Bernard d'Entremont, 1 ; Jane-Rose d'Entremont, 1 ; Léonard Doucette, 2 ; Berthie d'Entremont, 1 ; Adeline d'Entretremont, 1 ; Pius d'Entremont, 1 ; Louis d'Entremont, 1 ; Richard Doucette, 2 ; Doris d'Entremont, 2 ; Jeannette d'Entremont, 3 ; Albert d'Entremont, 1 ; Regine d'Entremont, 1 ; Anna d'Entremont, 1 ; Delima d'Entremont, 1 ; Théodore d'Eon, 1 ; Adolphe d'Eon, 3 ; Goldie d'Eon, 3 ; Laura D'Eon, 5 ; Céleste d'Entremont, 5 ; Jeannette D'Eon, 5 ; Carmel d'Entremont, 5 ; Estelle D'Eon, 5 ; Emily Amirault, 5 ; Lucy-M. D'Eon, 5 ; Catherine-M. Pothier, 5 ; Lorette-F. D'Eon, 2 ; Elise-A. D'Eon, 2 ; Annie-Azel. Amirault, 2 ; Regina-O. D'Eon, 2 ; Esther-E. Amirault, 1 ; Delille-S. D'Eon, 2 ; Olive-E. D'Eon, 5 ; Domitille d'Entremont, 5 ; Exilda Bourque, 3 ; Alfreda Amirault, 5 ; Constance d'Entremont, 5 ; Narcisse d'Entremont, 4 ; Abel-C. D'Eon, 2 ; Luxine-E. D'Eon, 3 ; Justinien-H. d'Entremont, 1 ; Marie-Laure d'Entremont, 2 ; Françoise D'Eon, 2 ; Virginie D'Eon, 3 ; Sarah D'Eon, 3 ; Annie D'Eon, 3 ; Edna D'Eon, 2 ; Mildred D'Eon, 2 ; Isaïe D'Eon, 1 ; Bernise D'Eon, 1 ; Desiré D'Eon, 2 ; Edgar D'Eon, 2 ; Adalbert D'Eon, 5 ; Edouard D'Eon, 1 ; Narcisse D'Eon, 1 ; Nathan D'Eon, 5 ; Marguerite D'Eon, 3 ; Edith Bourque, 2 ; Lucie Amirault, 1 ; Sylvestre Amirault, 4 ; Ethel Doucette, 1.

École du Lac-Doucet, Digby, N.-É. — Melburne Deveau, 5 sous ; Léo Deveau, 5 ; Jean Robichaud, 5 ; Irénée Deveau, 5 ; Agathe Deveau, 5 ; Addie Robichaud, 5 ; Catherine Robichaud, 5 ; Agnès Burridge, 5 ; Léa Deveau, 5 ; Maxime Melançon, 5 ; Johnie Melançon, 5 ; Ivan Melançon, 5 ; Wilfrid Deveau, 5 ; Emilie Melançon, 4 ; Céleste Deveau, 3 ; Willie Deveau, 2 ; Denis Deveau, 2 ; Adèle Deveau, 1 ; James Burridge, 1 ; Willie Deveau, 1 ; Alphonse Deveau, 1 ; Daisy Saulnier, 1 ; Maria-May Deveau, 1 ; Lizzie Deveau, 1 ; Ariel Deveau, 1.

École de Saint-Joseph, Concession, N.-É — Lizzie Melançon, 5 sous ; Rosalie Comeau, 5 ; Jérémie Comeau, 5 ; Adèle Comeau, 5 ; Catherine Comeau, 5 ; Théodore Comeau, 5 ; Loretta Comeau, 5 ; Charlotte Comeau, 1 ; Estelle Comeau,

2 ; Anselme Comeau, 1 ; Lucien Comeau, 1 ; Antoinette Comeau, 1 ; Anne-Marie Comeau, 1 ; Edith Comeau, 1 ; Thérèse Muise, 1 ; Chantale Muise, 1 ; Thérèse Robichaud, 1 ; Lima Robichaud, 2 ; Charlie Thibault, 1 ; Willie Thibault, 1 ; Exyste Thibault, 1 ; Délima Thibault, 1.

École de Mavillette, Digby, N.-É. — Léo Deveau, 5 sous ; Harvey Deveau, 5 ; Jean Deveau, 5 ; Robert, Wilfrid et Edward Maillet, 3 ; Joseph Babin, 5 ; Estelle Babin, 5 ; Béatrice Mallet, 2 ; Edmond Boudreau, 5 ; Laurent Maillet, 2 ; Emelie Boudreau, 1 ; Marc Boudreau, 2 ; Charles Trahan, 1 ; Xavier et Henri Trahan, 2 ; Ruth White, 3 ; Ambroise Deveau, 5 ; Charles Deveau, 2 ; Xavier Deveau, 2 ; Marguerite Robicheau, 2 ; Agnès Robicheau, 2 ; Emile Deveau, 1 ; Anselme Deveau, 5 ; Elizabeth Deveau, 2 ; M.-E. Deveau (institutrice), 5 ; Hattie-L. d'Entremont (institutrice), 5 ; Thérèse Deveau, 5 ; Vilda Maillet, 5 ; Fedora Saulnier, 5 ; Esther Maillet, 5 ; Anne Maillet, 5 ; Irène Maillet, 5 ; Isaac Deveau, 5 ; François LeBlanc, 5 ; Ernest-L. Maillet, 5 ; Ernest-J. Maillet, 5 ; Emile Deveau, 5 ; Wilfred Deveau, 5 ; Alexandre Maillet, 5 ; Thomas Deveau, 5 ; Zacharie Maillet, 5 ; Alphonse LeBlanc, 5 ; Adolphe Trahan, 2.

École de Météghan, N.-É. — Marguerite Robichaud, 4 sous ; Evelyn Saulnier, 5 ; Marie-M. Comeau, 5 ; Laura Maillet, 5 ; Marguerite Deveau, 2 ; Lena LeBlanc, 5 ; Emilie LeBlanc, 5 ; Estelle Robichaud, 5 ; Pauline Robichaud, 2 ; Gertrude Robichaud, 3 ; J. Maillet, 5 ; Laurent German, 1 ; Edouard German, 1 ; Wilfred German, 1 ; Alphonse Maillet, 1 ; Denis Robicheau, 5 ; Alfred LeBlanc, 5 ; Harold Doucet, 1 ; André Deveau, 2 ; Howard Deveau, 5 ; Louis Deveau, 5 ; Irénée Comeau, 4 ; Eveline Saulnier, 1 ; Estelle Deveau, 2 ; Eugènie German, 1 ; Cécile German, 1 ; Elise-J. Deveau, 1 ; Bernadette Deveau, 5 ; Elise-H. Deveau, 1 ; Marie Babin, 5 ; Dolorès Doucet, 1 ; Julie Deveau, 2.

École de Wedgeport, N.-É. — Julie Surette, 5 sous ; Marguerite LeBlanc, 5 ; Maurice Surette, 10 ; Thérèse Surette, 10 ; Lennie Cotreau, 15 ; Anty Cotreau, 5 ; Elizabeth Cotreau, 8 ; Louise Cotreau, 2 ; André Cotreau, 5 ; Ulysse Cotreau, 5 ; Madeleine Surette, 4 ; Henri Cotreau, 2 ; Léo Murphy, 3 ; Cléophas Cotreau, 1 ; Laurent Surette, 2 ; Jeanne Cotreau, 3 ; Mammie LeBlanc, 5 ; Eveline LeBlanc, 5 ; Isabelle Saulnier, 10 ; Adèle Surette, 5 ; Elmer Surette, 5 ; Human Cotreau, 2 ; Jeannette Surette, 3 ; Alfreda LeBlanc, 5 ; Joseph Cotreau, 2 ; Herman LeBlanc, 2 ; Léo LeBlanc, 2 ; Josué Cotreau, 10 ; Estella Cotreau, 3 ; Madeleine Cotreau, 5 ; Linda Cotreau, 5.

École de Météghan River, Digby, N.-É. — M.-Artémise Comeau (institutrice), 15 sous ; Evénie Doucet, 5 ; Edée Saulnier, 5 ; Mandée Saulnier, 2 ; Lucie Saulnier, 2 ; Azèle Saulnier, 3 ; Elie Saulnier, 2 ; Marguerite Saulnier, 1 ; Ferdinand Saulnier, 1 ; Nora Saulnier, 2 ; Ernest Saulnier, 2 ; Rose-Amma Saulnier, 1 ; Evénie Deveau, 2 ; Martin Deveau, 1 ; Emile Deveau, 1 ; Léanise Deveau, 1 ; Elizabeth Saulnier, 1 ; Emile Saulnier, 1 ; Léger Saulnier, 1.

École de l'Anse-des-Belliveau, Digby, N.-É. — Mattie d'Entremont, 5 sous ; Grace Trahan, 5 ; Delphine LeBlanc, 5 ; Alice Deveau, 5 ; Elizabeth LeBlanc, 5 ; Catherine Doucette, 5 ; Eva Thériault, 5 ; Harold Rogers, 5 ; Adolphe LeBlanc, 5 ; Edithe LeBlanc, 5 ; Edmond LeBlanc, 5 ; Denis Theriault, 5 ; Adolphe Amirault, 5 ; Ethel Trahan, 5 ; Camille Belliveau, 5 ; Madeleine Michaud, 5 ; Zelphis Theriault, 5 ; Joseph-P. Doucet, 5 ; Thérèse Comeau, 5 ; Elise Doucette, 5 ; Charles Belliveau, 5 ; Lucie Belliveau, 5 ; Benjamin Belliveau, 5 ; Madeleine Belliveau, 5 ; Resther Comeau, 5 ; Rebecca Gaudet, 3 ; François Belliveau, 5 ; Zita Gaudet, 5 ; Mabel LeBlanc, 3 ; Bertha d'Entremont, 5 ; Estelle Theriault, 5 ; Willie Thériault, 5 ; Philippe Comeau, 5 ; Delphis Doucet, 5 ; Vincent LeBlanc, 5 ; Alcadre Theriault, 5 ; Katie Melançon, 5 ; Constance Gaudet, 5 ; Françoise

Soucie, 5 ; Agnès et Marguerite Comeau, 5 ; Edouard Comeau, 2 ; Charlotte et Simide LeBlanc, 4 ; Denis Belliveau, 2 ; Gustave Theriault, 2 ; Walter Blin, 2 ; Désiré Theriault, 2 ; Benoît Belliveau, 2 ; Rosalie Belliveau, 2 ; Bernadette Belliveau, 2 ; Millenne LeBlanc, 2 ; Frankee Rogers, 1 ; Pius Theriault, 1 ; Louis Doucet, 1 ; Adolphe Doucet, 1 ; Benedict Comeau, 1 ; Edé LeBlanc, 1 ; Adeline LeBlanc, 1 ; Regina Leblanc, 1 ; Marie-Marthe Thibodeau, 1 ; Augustin Thibodeau, 1 ; Irène Mélançon, 1 ; Thérèse Belliveau, 1 ; Hathe Melançon, 1 ; Marie-E. Comeau, 1 ; Eugénie Garant, 1 ; Léo Romain, 5 ; Laura Theriault, 5 ; Basile Belliveau, 5 ; Pius Belliveau, 5 ; Marguerite Doucet, 2 ; Catherine Theriault, 2 ; Louise LeBlanc, 1 ; Melburn Blin, 1 ; Céleste Comeau, 1 ; Elvina Deveau, 5 ; Rogers LeBlanc, 2 ; Regina LeBlanc, 2 ; Vincent Belliveau, 5 ; Rosie LeBlanc, 5 ; Abbie Blinn, 5 ; Madeleine Theriault, 5 ; Eloi Gaudet, 5 ; Thomas Gaudet, 5 ; Luc LeBlanc, 5 ; Ulysse Theriault, 5 ; Denis Gaudet, 5 ; Nelson LeBlanc, 5 ; Marius Theriault, 5 ; Célénie Comeau, 5 ; Mercédès Comeau, 5 ; Clara Belliveau, 3 ; Yvonne Theriault, 5 ; Urbain Belliveau, 2 ; Hilarion Comeau, 5 ; Alfred Theriault, 5 ; Lina Theriault, 5 ; Estelle Georgian, 1 ; Rosaline Gaudet, 1 ; Anthonie LeBlanc, 3 ; Charles Gaudet, 5 ; Fred Rogers, 1 ; Ernest Doucet, 5 ; Annie Aubée, 5 ; Théodore Michaud, 5.

École de Saulnierville-Station, N.-É. — (Classe des petits). — Rita Smith, 5 sous ; Arthur Shédiac, 5 ; Emelie Comeau, 5 ; Alphie Comeau, 3 ; Léonie Comeau, 2 ; Willie Comeau, 2 ; Marie Thibodeau, 1 ; Félix Comeau, 5 ; Agnès Comeau, 5 ; Thérèse Maillet, 3 ; Hélène Maillet, 2 ; Joseph Thériault, 5 ; Zita Comeau, 5 ; Ben Comeau, 3 ; Camille Comeau, 2 ; Willie Saulnier, 5 ; Benjamin LeBlanc, 5. — (Classe des grands) : — Elva Comeau, 5 ; Célénie Fournier, 5 ; Emilienne Melançon, 3 ; Rita Shédiac, 5 ; Ignace Melançon, 2 ; Adolphe Smith, 1 ; Elizabeth Comeau, 5 ; Yarish Shédiac, 5 ; Philippe Theriault, 1 ; Albénie Thibodeau, 2 ; Amédée Doucet, 1 ; Angus Doucet, 2 ; Willie Doucet, 1 ; Herby Doucet, 1 ; Bernard Doucet, 1 ; Léa Comeau, 5 ; Thérèse Comeau, 3 ; Margrite Comeau, 2 ; Camille Gaudet, 5 ; Gilbert Gaudet, 5 ; Stanislas Gaudet, 3 ; Augusta Gaudet, 2.

École de Corberrie, Digby, N.-É. — Régina-L. Babin, 5 sous ; Stella-M. Saulnier, 5 ; Denis-J. Saulnier, 5 ; Léger-I. Saulnier, 5 ; Elsie-M. Saulnier, 5 ; Pauline-M. Saulnier (institutrice), 75.

École de Meteghan River, Digby, N.-É. — Estelle Comeau, 1 sou ; Arthur Comeau, 1 ; Edouard LeBlanc, 1 , Hilaire LeBlanc, 1 ; Elzé Comeau, 5 ; Viateur LeBlanc, 1 ; Benoît LeBlanc, 1 ; Thérèse d'Entremont, 1 ; Lennie Thériault, 1 ; Raymond Cyr, 1 ; Réna Cyr, 1 ; Alda Comeau, 5 ; Resther Robichaud, 2 ; Gracie Amirault, 10 ; Elise Comeau, 5 ; Louis Comeau, 5 ; Adolphe Comeau, 5 ; Camille Comeau, 1 ; Catherine Comeau, 1 ; Gertrude Theriault, 5 ; Céleste Comeau, 2 ; Némérise et Léo LeBlanc, 2 ; Edna Comeau (institutrice), 10 ; Joanna Amirault 10 ; Agathe Robichaud, 10 ; Elizé Robichaud, 5 ; Desiré d'Entremont, 5 , Celeste Robichaud, 5 ; Millie et Eugénie LeBlanc, 6 ; Léo et Charlie Comeau, 2 ; Lorette LeBlanc et Elisé Theriault, 2 ; Angélina Comeau et Lizzie Melançon, 2 ; Joseph Melançon et Albert Comeau, 20 ; Lucy et Rita Comeau, 20 . Hector Robichaud et Delbé Comeau, 15 ; Margaret Thibodeau et Existe Robichaud, 10 ; Precille Robichaud, 5 ; Margaret McCaulay et Margaret Robichaud, 3 ; Emma LeBlanc et Laurent Comeau, 2 ; Lorette Comeau et George Comeau, 11 ; Eddie Saulnier et Evangéline d'Entremont, 2 ; Albert Comeau et Marie Comeau, 5 ; Adèle Theriault et Marie Comeau, 5 ; Adèle Theriault et Irène Robichaud, 2 ; Rosalie Robichaud, 2 ; Margaret Bourque (institutrice), 10 ; Emile Comeau, 10 ; Emma Comeau, 10 ; Angelle Robichaud, 5 ; Léa-C. Comeau, 10 ; Céline Comeau, 2 ; Léa-

M. Comeau, 3 ; Amédée Comeau, 5 ; François LeBlanc, 5 ; Ulysse Robichaud, 5 ; Marie d'Entremont, 5 ; Désiré Comeau, 5 ; Laurent Comeau, 5 ; Emilie Saulnier, 2 ; Charles Robichaud, 5 ; Delina Robichaud, 10 ; Elise Comeau, 5 ; Robert Comeau, 5 ; Gustave Comeau, 5 ; Louis Robichaud, 5 ; Joseph Thériault, 2 ; Marie-A. Lombard, 10.

École de Salmon River, N.-É. — Lucie-M. Comeau (institutrice), 25 sous ; Eddie Deveau, 5 ; Harry Laberge, 4 ; Henri Deveau, 5 ; Ellen Fratus, 5 ; Jeanne Deveau, 5 ; Marie-Florence Deveau, 2 ; Léa Deveau, 1 ; Dora Deveau, 5 ; Rose-Anne Saulnier, 5 ; Alphé Maillet, 1 ; Mabel Maillet, 2 ; Alfred Comeau, 1 ; Edmund Comeau, 1 ; Frederick Deveau, 1 ; Maggie Deveau, 2 ; Louise LeBlanc, 2 ; François Dugas, 5 ; Frances Geddry, 5 ; Joseph Deveau, 1 ; Lina Deveau, 2 ; Louise-Marie Pothier (institutrice), 16 ; Emilie Boudreau, 10 ; Nazaire Deveau, 5 ; Robert Laberge, 5 ; Jeannette LeBlanc, 5 ; Marie Deveau, 5 ; Théophile Deveau, 5 ; Jean Comeau, 5 ; Charlotte Deveau, 5 ; Emilie Deveau, 5 ; Françoise Deveau, 5 ; Lester Foley, 5 ; Evangeline Deveau, 2 ; Denis Deveau, 2 ; Isabelle Doucette, 5 ; Willie Foley, 5 , Raymond Doucette, 5 ; Françoise Saulnier, 5.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

—

(*suite*)

Jongler (*jõglé*) v. intr.

1° || Songer, rêver. *Ex.* : C'est un bon à rien, il passe son temps à *jongler*.

2° || Réfléchir, penser sérieusement. *Ex.* : Je *jonglerai* à ça et je vous donnerai ma réponse demain. — Y as-tu ben *jonglé* avant de te décider ?

3° || Avoir commerce avec les esprits, deviner l'avenir. *Ex.* : Le sauvage se mit à *jongler*.

Jongleur,-euse (*jõglœ:r jõglǿ:z*) s. m. et f. et adj.

1° || Songeur, songeuse ; rêveur, rêveuse. *Ex.* : Je ne sais pas ce qu'il a depuis huit jours, il est *jongleur*, ne parle pas. . .—Quand je lui ai dit ça, il est devenu *jongleur*.

2° || Sorcier, sorcière.

Fr.-can. *La Jongleuse*, titre d'une légende canadienne.

Fr. *Jongleur* = bateleur qui fait des tours de passe-passe, Darm.

Jongleux-euse (*jõglǿ, jõglǿ:z*) adj.

|| Songeur. *Ex.* : Il est *jongleux* depuis la mort de sa femme.

J'ons (*jõ*).

|| Nous avons.

Dial. *Id.*, Haut-Maine, Montesson ; Franche-Comté.

Jopine (*jòpin* s. f.)

|| Chopine.

José (*jósé*) s. m.

|| Joseph, nom propre.
DIAL. *Id.*, Normandie, *Revue des P. P.*, I, 73 ; ROBIN, MAZE ; Anjou, VERRIER ; Poitou, FAVRE ; Ille-et-Vilaine, ORAIN.

Joson (*józõ*) s. m.

|| Joseph, nom propre.
DIAL. *Id.*, Poitou, VERRIER.
FR.-CAN. *Espèce de Joson* = espèce d'original.

Jote (*jòt*) s. f.

|| Grosse joue. *Ex.* : En a-t-il, des *jotes* !
VX FR. *Jode* = joue, DARM, LITTRÉ, LA CURNE.
DIAL. JOTE = grosse joue, Berry, LITTRÉ, JAUBERT ; Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. Aussi *bajote*.

Joté (*jòté*) adj.

|| Qui a de grosses joues. *Ex. :* Voilà un gars qui est ben *joté*.
FR.-CAN. Aussi *bajoté*.

Joual (*jwal*) s. m.

|| Cheval.
FR.-CAN. Au pl., *jouaux :* chevaux. — Acadien : *mon jouau*, *mes jouals*.

Joualet (*jwalèt*) s. m.

|| Chevalet.

Jouc (*juk*.) s. m.

1° || Joug.
DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.
2° || Juchoir, perchoir.
VX FR. *Id.*, COTGRAVE, LACOMBE, LA CURNE. D'un avocat qui francisait le latin : « Il usoit quelquefois de si rudes termes que les poules en fussent tombées du jouc. » DES PERRIERS, I, p. 102, cité dans LA CURNE.
DIAL. *Id.*, Saintonge, ÉVEILLÉ ; Normandie, MOISY, *Bulletin des P. N.*, 301 ; Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT.

3° || Gorge, ustensile servant à porter des seaux d'eau. (Voir *joug*).

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Picardie, HAIGNERÉ ; Centre, JAUBERT.

FR.-CAN. Cf. *néquiouque* (ang. *neck-yoke*).

Joue (*ju*) s. f.

|| Côté d'un sillon de labour relevé en pente.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

Jouement. (*jumã*) s. m.

|| Jeu, manière de jouer. *Ex. :* En v'là un beau *jouement.*

Jouer (*jwé*) v. intr.

1° || *Ça va jouer* = il y aura contestation, lutte sérieuse. *Ex. :* C'est moi qui va lui répondre, et *ça va jouer* s'il l'emporte.

2° || *Jouer de son reste* = jouir de son reste.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

FR.-CAN. Par ext., achever de perdre la raison.

Jouerie. (*juri*) s. f.

|| Manière de jouer.

Joueux. (*jwœ́*) s. m.

|| Joueur.

DIAL. *Id.*, Haut-Maine, MONTESSON.

Joug (*jug*), **jouc** (*juk*) s. m.

|| Gorge, morceau de bois échancré que les porteurs d'eau se mettent sur les épaules pour y suspendre leurs seaux.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Normandie, MOISY.

Jouir (*jwi:r*) v. intr.

|| *Jouir de* = venir à bout de, dompter. Se dit surtout en parlant d'un enfant ou d'un animal. *Ex. :* Il est malcommode, y a pas moyen d'en *jouir*.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT ; Normandie, DUBOIS ; Picardie, HAIGNERÉ.

FR.-CAN. S'emploie avec le sens de souffrir : *Jouir* d'une mauvaise santé.

Joument (*jumã*) s. f.

|| Jument.
FR.-CAN. Aussi *jumẽ*, *humẽ*.

Jouquer (*jukė*), **se jouquer** (*sė jukė*) v. intr. et réfl.

|| Jucher, se jucher ; percher, se percher.
VX FR. *Id.*, LA CURNE.
DIAL. *Id.*, Marne, HEUILLARD ; Anjou, VERRIER ; Normandie, MOISY, ROBIN, DELBOULLE, *Revue* P. P., I, 44 et 146, DUBOIS ; Picardie, HAIGNERÉ ; Bas-Maine, DOTTIN.

Jouquoir (*jukwà:r*) s. m.

|| Juchoir, perchoir.
DIAL. *Id.*, Picardie, LITTRÉ, CORBLET.

Jouquois (*jukwuà*) s. m.

|| Juchoir, perchoir.
DIAL. *Id.*, Picardie, HAIGNERÉ.
FR.-CAN. Cf. *nichois*.

Jouquouèr (*jukwè:r*) s. m.

|| Juchoir, perchoir.

Jouquoué (*jukwué*) s. m.

|| Juchoir, perchoir.

Jour. (*jur*) s. m.
|| Banc, chevalet des scieurs de long.

Jour (*jur*) s. m.

1° || *Au jour d'aujourd'hui* = aujourd'hui.
DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT ; NORMANDIE, MOISY.
2° || *Jour de semaine* et *jour sur semaine* = jour ouvrable.
DIAL. *Jour sus semaine*, m. c., Anjou, VERRIER ; Franche-Comté.
3° || *De jour (travailler de jour)* = le jour.
FR.-CAN. *Etre de jour* = travailler le jour.
4° || *Jour juridique* = jour utile.
5° || *Etre en tous les jours* = être revêtu de ses habits de tous les jours.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Picardie, HAIGNERÉ.

6° || *Jour à jour* = à jour, de part en part (percé).

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT.

7° || *Jour de ma vie ! jour de la vie !* et *jour de Yeu (Dieu) !* exclamation de surprise.

DIAL. *Id.*, Picardie, HAIGNERÉ.

8° || *Jour libre* = jour de liberté.

Journalistique (*jurnalistik*). adj.

|| De journal, propre au journalisme. *Ex. :* Style *journalistique.*

FR. Se trouve dans LAROUSSE.

Journaux (*jurnó*) s. m. p.l

|| Les douze jours qui suivent Noël. (Syn. de *ajets.* Voir ce mot).

Journée (*jurné*) s. f.

1° || *Aller en journées* = travailler à la journée, gagner sa vie comme journalier. *Ex. :* Qu'est-ce que fait ta mère pour faire vivre la famille ? — A va *en journées.*

DIAL. *Aller à sa journée* = m. s., JAUBERT.

Journée de la vie.

|| Exclamation de surprise.

Jouser (*juzé*) v. intr.

|| Jouer. Usité à la 3e personne du pl. de l'ind. présent : *I' jousent* = ils jouent ; à l'imp. : *Jousez donc* = jouez donc ; au subj. : *Que je jouse*, etc. = que je joue, etc.

DIAL. *Id.*, au subj., Anjou, VERRIER : « Si je voulons gangner, faut que *je jousions* mieux que ça ».

FR.-CAN. Comp. *risiez.*

Jouxte (*jukst*) adv.

|| Près de. *Ex. :* Ma maison est *jouxte* le chemin.

VX FR. *Id.*, DARM, LITTRÉ, LAR. — *Jouster* = placer auprès, joindre, LA CURNE.

DIAL. *Jouxte* = proche, attenant à : « Ma maison est *jouxte* la sienne », Normandie, MOISY, DUBOIS. — *Jouste* = près, auprès,

Poitou, FAVRE ; Anjou, VERRIER. — *Jouter* se dit de deux maisons ou de deux terres qui se touchent, Berry, LAPAIRE.

FR.-CAN. Syn. : *aras, auras.*

Joual, jouaux (*jwal, jwó*) s. m.

|| Cheval, chevaux.

Joualet (*jwalèt*) s. m.

|| Chevalet.

Jubé (*jubé*) s. m.

|| Galerie, tribune avec balustrade, construite sur le pourtour, dans les églises, ou seulement au fond de l'église. — *Jubé de l'orgue* = tribune des chantres.

FR. *Jubé* = galerie, dans une église, entre la nef et le chœur, DARM.

Judi (*judi*) s. m.

|| Jeudi.

DIAL. *Id.*, Picardie : « Ch'est demain *judi*, la semaine s'enfuit », HAIGNERÉ.

Jual (*jüal*) s. m.

|| Cheval.

Jualet (*jüalèt*) s. m.

|| Chevalet.

Judicature.

|| Jugement, bon sens.

Jueux (*jüœ́*) s. m. pl.

|| Cheveux.

FR.-CAN. *Avoir mal aux jueux.*

Juge à paix (*juj a pè*) s. m.

|| Juge de paix.

FR.-CAN. « *Le juge à paix* est officier de paroisse pour la province de Québec », par Richard Burn, traduit par Jos.-F. Perrault. Montréal, chez-Fleury et Mesplet, 1789.

Jugeotte (*jujòt*) s. f.

|| Jugement, bon sens.
Fr. *Id.*, pop., Larousse ; néol., Besch.
Dial. *Id.*, Ille-et-Vilaine, Orain ; Anjou, Verrier ; Bresse, Guillemaut.

Juger (*jugé*) v. tr.

|| Juger bon. *Ex. :* Il a *jugé* de faire cela = il a jugé bon de faire cela.

Jugerie (*jujri*) s. f.

|| Magistrature. *Ex. :* Toute la *jugerie* était là. — Voilà un avocat qui voudrait bien entrer dans la *jugerie*.
Vx fr. *Jugerie* = ressort, juridiction d'un juge, La Curne, Du Cange.
Dial. *Jugerie* = lieu où l'on juge, manière de juger, Saintonge, Éveillé.

Juille (*jüiy*) s. f.

|| Cheville. *Ex. :* Un trou, une *juille* (c'est-à-dire : je te répliquerai autant de fois que tu m'interpelleras !)
Dial. *Juille* = cheville, Maine, Dottin, Montesson.

Juiller (*jüiyé*) v. tr.

|| Cheviller. *Ex. :* Il a la vie *juillée* dans le corps.
Dial. *Id.*, Maine, Dottin.

Juisant (*jüiza*) s. m.

|| Jusant, descente de la marée qui baisse.
Fr.-can. P. Potier, S. J., de Québec à Détroit, 1743.

Juivrerie. (*jwivrèri*) s. f.

|| Juiverie.

Jumper (*djòmpé*) v. intr.

1° || Sauter, danser. *Ex. :* On a *jumpé* toute la nuit.
Etym. Ang. *to jump :* m. s.
2° || S'enfuir, disparaître.
3° || Laisser un emploi. *Ex. :* Son assistant a *jumpé*, il en cherche un autre.

Jumper (*djòmpàr*) s. m. ang.

|| Robe échancrée à emmanchures japonaises.

Jun (*jã*), **jin** (*jẽ*) s. m.

|| Juin.
Vx fr. *Jun :* m. s., Lacombe.
Dial. *Jun :* m. s., Saintonge, Éveillé ; Centre, Jaubert.

Junesse (*junès*) s. f.

1° || Jeunesse.
Dial. *Id.*, Moisy.
2° || Jeune homme. (Voir *jeunesse.*)
Dial. Jeune fille, Normandie, Moisy.
Fr.-can. Aussi *jennesse.*

Juquer (*juké*) v. intr.

|| Jucher, percher. (V. *jouquer.*)
Dial. *Id.*, Moisy, Dubois, Maze.

Juquois (*jukwà*) s. m.

|| Juchoir, perchoir.

Juquoué (*jukwé*) s. m.

|| Juchoir, perchoir.

Jurable. (*juràb*) adj.

|| Qu'on peut déclarer sous serment. *Ex. :* C'est pas *jurable* une affaire comme ça.

Jurer (*juré*) v. intr.

|| Gronder (en parlant d'un chat).
Fr.-can. P. Potier, à Lorette, 1743 : « Le chat *jure* = gronde »

Le Comité du Glossaire.

(*à suivre*)

LES PARFAITS EN --IS

Le parler populaire franco-canadien connaît les parfaits en — *is* des verbes de la 1ère conjugaison et de quelques verbes en — *oir* ou en — *re* dont le prétérit régulier est en — *us*. Il les emploie fréquemment : *je tombis, il marchit*, etc.

Ce sont là des formes analogiques : elles auraient donc pu se produire ici même ; sans même les rattacher à aucun fait connu dans le français, on les expliquerait très bien. Mais ces prétérits empruntés se rencontrent dans le vieux français, et dès le moyen âge ; ils se trouvent dans les parlers populaires de France, et jusqu'à nos jours : il est donc probable qu'ils ont été apportés de France au Canada.

Dans le français moderne, le parfait en — *is*, d'origine latine, est propre aux verbes en — *ir* (sauf *courir* et *mourir*, qui ont le prétérit en — *us*, et *tenir* et *venir* qui sont irréguliers). Il s'applique aussi à deux verbes en — *oir*, *seoir* et *voir*, et leurs composés (sauf *pourvoir*), et aux verbes en — *re* (sauf *lire*, *élire*, *exclure*, *conclure*, *plaire*, *taire*, *boire*, *croire*, *moudre*, *résoudre*, *absoudre*, *dissoudre*, *vivre*, *être*, et les verbes en — *aître* (à l'exception de *naître*) et en — *oitre*). En d'autres termes, et plus simplement, la désinence — *is* est attribuée au prétérit dans les verbes de la conjugaison inchoative, et dans ceux de la conjugaison morte qui ne font pas leur parfait en — *us*.

Ces verbes, moins nombreux que ceux en — *er*, n'ont pu exercer sur ces derniers une grande influence. Cependant, la terminaison propre à leur passé défini s'est de bonne heure étendue à la 1ère conjugaison, de sorte que, dès le moyen âge, — *is* remplaçait parfois — *ai*. Nyrop (*Gram. hist.*, II, 56), en cite plusieurs témoignages : *trovit*, *aportirent*, *devancist* (*Romania*, VII, 191). [1] Paul Meyer a signalé *arestit* dans un texte manuscrit du XIVe siècle (*Romania*, VI, 46). On trouve, à l'époque de la Renaissance : *je me couchy* (*chansons pop. du XVe siècle*), *j'engagis* (Anc. th. fr., II, 267), *frappit* (*ibid.*, I, 276), et dans Rabelais : *tombit*, *arrachit*, *tranchit*, etc.

Les parfaits en — *is* étaient même connus à Paris, « ce qui ressort, entre autres preuves, dit Meyer-Lübke, [2] de la critique

(1) Voir Nyrop, *loc. cit.* et II, 129, où la plupart des autres faits que je rapporte sont aussi cités et commentés. Voir aussi Meyer-Lubke, II, 273.
(2) *Gram. des langues romanes*, II, 273, p. 350 de la traduction Doutrepont.

qu'en fait Henri Estienne ». En effet, Henri Estienne écrivait en 1578 : « Au parfait, plusieurs disent : *j'alli, tu allis, il allit, je bailli, je mandi,* pour *j'allay, tu allas, il alla, je baillay, je manday,* et au contraire *je cueillay, j'escrivay, je renday, je venday* pour *je cueilli, j'escrivi, je rendi, je vendi* ». [1]

On le voit, non seulement Paris connaissait les parfaits en — *is* de la 1ère conjugaison, mais encore les parfaits analogiques en — *ai* ; ces derniers ont aussi été signalés chez nous, mais les témoignages reçus sur ce phénomène ne sont pas assez précis pour qu'on soit assuré que ce ne sont pas des cas isolés.

Une épigramme de Marot sur *Quelques mauvaises manières de parler* montre encore qu'au XVIe siècle les prétérits en — *is* et en — *ai* étaient fréquents, puisque non seulement les grammairiens mais les poètes même devaient les combattre :

Collin s'en *allit* au Lendit
Où n'*achetit* ni ne vendit,
Mais seulement, à ce qu'on dit,
Dérobit une jument noire.
La raison qu'on ne le *penda*
Fust que soubdain il *responda*
Que jamais autre il n'*entenda*,
Sinon que de la mener boire,

Meyer-Lübke (*loc. cit.*) cherche à expliquer cette assimilation des deux conjugaisons ; mais nulle part en français on ne peut trouver de trait d'union entre les deux classes de verbes qui paraissent s'être mêlés à cette époque. Souvent la force analogique opère sur le langage, sans qu'il soit possible d'en saisir sur le vif la raison.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au XVIIe siècle les parfaits analogiques en — *is* avaient disparu de la langue littéraire. Mais ils se maintenaient dans les patois et dans les parlers populaires.

Écoutez parler Lucas du *Médecin malgré lui :*

« Un petit enfant de douze ans se *laissit* choir du haut d'un clocher, de quoi il eut la tête, les jambes et les bras cassés ; et vous, avec je ne sais quel onguent, vous fîtes qu'aussitôt il se *relevit* sur ses pieds, et s'en fut jouer à la fossette ».

Les chansons populaires offrent de nombreux exemples pareils : « Il m'*enfermit* dans notre cave — Et me *traitit* comme un esclave — J'y *demeuris* toute la nuit » (XVIIe s., *Paris burlesque*, p. 111) ; *retournit, liit, presentit, regardit, envoyit* (témoignages reproduits de *Romania*, X, 367, 376, 378, XI, 587), etc. ; et les vers sur Carabi : « Monta sur un arbre — Pour voir ses chiens couri — Mais la branche *cassit* — Et Carabi *tombit* ». [1]

---

(1) Cité par Nyrop, *loc. cit.*
(2) Cités par Nyrop, *loc. cit.*

Enfin, les prétérits analogiques en — *is* se rencontrent aujourd'hui encore dans les patois français, et dans la littérature dialectale moderne.

Citons ces deux vers de *Meite Piâre Marcut*, dans son *Jharbot de bouquet saintonjhouê* (p. 25) :

« In jhour de thiet hivar, boune jhen ! *arrivit*
Que le pauvre animau de veyesse *orr'sit.*»

Nisard relève dans le langage populaire de Paris : *je couris, je véquis, je voulis, je recevis, j'apercevis, je croyis, etc.* [1]

La terminaison — *is*, appliquée par analogie aux verbes en — *er* et à ceux de la conjugaison morte qui font leur prétérit en — *us*, a pu se développer chez nous et, dans certains milieux, se généraliser. Mais vraisemblablement, elle nous était venue des parlers de France au XVIIe siècle.

ADJUTOR RIVARD.

GLANURES

On a relevé dans le parler des Métis français de l'Ouest canadien cette tournure : « *Pierre son livre* », pour : « le livre de Pierre ». Après avoir assisté à des jeux d'animaux dressés, un Métis disait : « L'as-tu vu, le singe, boy ? il a monte sur *le cheval son dos !* »

Cette construction germanique s'est acclimatée en Belgique, où elle est populaire : « *Mon frère sa fille* va venir nous voir » signifie : « La fille de mon frère va venir nous voir ». Mais elle se trouve aussi dans le patois de l'Allier. On lit dans *le Napoléon*, conte en patois de l'Allier, par R. Darsiles : « Nous v'nons d'découvrir que *l'gueulard sa grand'mère*, et ma grand'mère à moi, elles étaient tout's deux d'Bodenhausen ». (Voir *Recherches et trouvailles grammaticales* de G.-O. D'Harvé, p. 40).

Comment ce germanisme, ou ce belgicisme, que le franco-canadien ne connaît pas, s'est-il introduit dans le parler des Métis français de l'Ouest ? Ne serait-ce pas une tournure empruntée directement de l'anglais ?

(1) NISARD, *Langage pop. de Paris*, p. 222.

A. R.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

FOURNITURES SCOLAIRES

(*suite*)

Expressions fautives	Expressions correctes
Set à cacheter..................	Nécessaire à cacheter.
Étampe, stamp............	Sceau, chiffre, monogramme, cachet, timbre.
Set à dessin....................	Articles de dessin. (Règle, double-décimètre, équerre, rapporteur, té, compas, tire-lignes, etc.).
Set à se peigner................	Trousse, toilette de poche.
Shade, palette.................	Abat-jour, visière.
Shot.........................	Plomb, balle, bille, dragée.
Sling, sling-shot...............	Fronde.
Slim.........................	Ceinture.
Spare........................	De rechange, de reste.
Stand, lutrin.................	Porte-livres, appui-livres, liseuses porte-copies, pose-plumes.
Stationer....................	Papetier.
Stationery...................	Papeterie, fournitures scolaires.
Stock (de livres)...............	Fonds, approvisionnement.
Stoqué.......................	Bien mis, bien habillé.
Style (dernier style)...........	Dernière mode, dernier goût, dernier cri.
Swell........................	Faraud, gentil, à la mode, à croquer.
Type-writer...................	Dactylographe.

VÊTEMENTS

(Nouveautés, confection, chaussure, chapellerie, mercerie, bonnetterie)

Badge	Insigne, plaque, médaille. [1]
Baptiste	Batiste.
Bargains	Soldes. [1]
Les *bargains* sont au *basement*	Les *soldes* se vendent au *sous-sol*.
Bill	Facture, mémoire (masc.).—Connaissement (déclaration des compagnies de transport).
Black boll, noir à chaussure	Cirage.
Bottes lacées	Brodequins.
Braid [2]	Galon, soutache, passement ou passementerie, brandebourg, tresse, milleret, ganse, mignardise, lacet.
Braid militaire	Soutache (sorte de galon étroit qu'on applique sur les costumes militaires et les vêtements de femme). Passement (tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc., dont on orne des meubles, des habits). Brandebourg (passementerie, galon, formant des desseins variés ou entourant les boutonnières ou même tenant lieu de boutonnières).
Braid à boutonnières	Ganse (cordonnet de soir, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton). Brandebourg.
Braid mignardise	Mignardise (petite soutache qui sert de garniture ou à faire certaines dentelles).
Braid à dentelles	Lacet (tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles).

(1) *Bulletin du P. F.*, mai 1907

(2) *Bulletin du P. F.*, fév. 1907.

(à suivre)

L'action française en Amérique

LE PREMIER CONGRÈS DU PARLER FRANÇAIS

De « l'*Épopée Canadienne* », en préparation

Appuyés sur la foi d'un solennel traité,
Les Canadiens, durant un siècle, avaient lutté
Pour conserver intact, sur nos plages prospères,
Le vieux parler français apporté par leurs pères
— Qu'à travers l'infini des mers l'Espoir guida —
Du sol de la Bretagne au sol du Canada.
Bien souvent nous avions craint que la tyrannie
Hélas! ne supprimât cette langue bénie,
Pure comme le lait, douce comme le miel,
Où semble palpiter un vague écho du ciel.
Mais, grâce au dévoûment de hardis patriotes,
Chaque fois nous avions triomphé des despotes ;
Toujours à nos foyers l'idiome ancestral
Sur nos lèvres restait sonore et sans rival ;
Toujours nous poursuivions, conduits par la Prudence,
Le chemin que jadis avait frayé la France,
Au nom du Dieu vivant et de la Liberté,
Dans les sombres forêts d'un monde illimité
Où seul avait mille ans régné le cannibale.
Avec la fermeté de toute âme loyale,
Pour le Roi nous faisions des efforts triomphants ;
Et, l'œil sur l'avenir, nous marchions confiants
Vers le but où tendait l'esprit de notre race.
Revêtus de l'honneur comme d'une cuirasse,
Alliés des vainqueurs devenus tolérants,
Nous ne redoutions plus la rancœur des tyrans ;

A nos regards s'offraient de roses perspectives,
Quand tout à coup d'un flot d'ineptes invectives,
Lancé par une presse inclinée aux excès,
Jaillit sur nous ce cri : Mort au parler français !

Pour couvrir un tel cri de rage et de vengeance,
Un chaleureux appel, fier comme la vaillance,
Retentit . . . Et, grisés partout de cet appel,
Les nobles champions du langage immortel
Qui le premier ravit les échos de nos fleuves,
Brusquement menacés de conflits et d'épreuves,
S'en vinrent, narguant toute entrave et tout échec,
Se grouper sur le roc solennel de Québec.
Et la vieille cité normande, austère et sainte,
De fierté tressaillit de voir, dans son enceinte,
Sous l'étendard du Christ, de l'Art et du Progrès,
Réunis en un calme et fraternel congrès,
Dix mille chevaliers sans peur comme sans haine
Prêts, pour garder leur langue, à bondir dans l'arène
Où leurs pères jadis avaient versé leur sang.

Le spectacle fut beau, grandiose, imposant.
Consciente de sa valeur héréditaire,
Sans manquer à la foi donnée à l'Angleterre,
Cette élite, debout en face de la croix,
Comme un drapeau leva la charte de nos droits.
Et de maintes cités de la vaste Amérique,
Du sol acadien, des bords du Pacifique,
Du clair Mississipi, du sombre Saguenay,
Des plaines de l'Ouest au terroir fortuné,
Où la fécondité du soleil surabonde,
Les plus nobles enfants affirmèrent au monde
Que la France revit et croît comme l'aiglon
Dans le monde nouveau découvert par Colomb.
La nature semblait sourire à ces assises :
La chanson des oiseaux, le gazouillis des brises,
Le babil des flots lourds de pénétrants parfums,
S'y mêlaient à la voix des bardes, des tribuns,
Des fiers législateurs et des modestes prêtres,
Ivres d'enthousiasme, exaltant les ancêtres.
Comme pour applaudir ces zélateurs puissants,
Le grand fleuve exhalait des nuages d'encens

Sur quoi le ciel de juin mettait des teintes chaudes ;
Lévis et ses bosquets aux reflets d'émeraudes
Projetaient sur Québec d'éblouissants rayons ;
L'altier Montmorency de ses blancs tourbillons
Laissait monter un hymne aussi joyeux qu'immense
Vers les bois modulant leur sauvage romance ;
Sous les foins mûrissant la côte de Beaupré,
Où les vergers fleuris embaumaient chaque pré,
Rutilait dans les feux du jour qui l'ensoleille ;
Et l'île d'Orléans, gigantesque corbeille
Échouée au milieu des larges flots mouvants,
Étalait mille aspects nouveaux et captivants,
Pendant que, réfléchi dans de beaux lacs limpides,
Étincelait au loin le front des Laurentides.
Et les admirateurs de l'œuvre du Congrès,
Grisés par la rumeur des eaux et des forêts,
Éblouis par l'étrange éclat du paysage,
Ne cessaient de redire en un vibrant langage
Que jamais décor plus vaste, plus empoignant,
Du Pôle à l'Équateur, de l'Aurore au Ponant,
Ne pouvait encadrer plus grande et noble scène
Que celle où les enfants de la Gaule chrétienne
Proclamaient, au soleil des libres nations,
La force et la beauté de leurs traditions.

Interprêtes ardents de la race féconde
Qui peupla de ses fils les bords du Nouveau-Monde,
Les nombreux délégués des villes et des bourgs
En des accents de feu jurèrent que toujours,
Jusqu'au dernier soupir, partout, de tout leur être,
Ils défendraient le doux langage de l'ancêtre
Qui, mère au flanc robuste, ignorant tout déclin,
Enfanta Jeanne d'Arc, Bayard et Duguesclin ;
De soixante milliers de colons misérables,
Vaincus par les Saxons au pays des érables,
Fit surgir, en cent ans de lutte et de succès,
Trois millions et plus d'ambitieux Français
Que demain vont choyer la Fortune et la Gloire.

Fiers de leur ascendance et fiers de leur histore,
Rayonnants de l'orgueil des devoirs accomplis,
Les dix mille vaillants, assemblés sous les plis

Du drapeau rappelant leurs vertus ataviques,
Entonnèrent en chœur le plus beau des cantiques ;
L'ancienne capitale en ses murs vénérés
Entendit un concert aux accords inspirés.
Où chantait et priait l'âme de la patrie ;
Près de son acropole, une foule attendrie
Et pleurant sur la mort des martyrs, des héros,
Toujours enthousiaste, acclama de bravos
Vibrants comme des coups de clairon ou d'épée
Le fougueux dithyrambe et l'ardente épopée ;
Puis l'orgue et les hautbois unirent leurs accents
A travers les brouillards de cinname et d'encens
Montant des lieux sacrés vers le dôme céleste ;
L'hymne national et la chanson de geste
Alternèrent avec l'unisson souverain
Des trompettes de cuivre et des cloches d'airain ;
A leurs foyers, le soir, les mères et les vierges,
Devant le crucifix, à la lueur des cierges
Brûlant sur de petits autels improvisés,
Redirent sur des airs dolemment cadencés
Et jaillis du terroir de la Nouvelle-France,
Des ballades d'amour, de deuil et d'espérance...
Quelle fête! Quels jours de triomphe et d'orgueil!
Un nouvel astre d'or resplendissait au seuil
Des logis comme au seuil auguste des églises...
Le Te Deum *ouvrit et ferma ces Assises,*
Où, sans courber les bois, sans rider le flot bleu,
Semblait parfois passer le grand souffle de Dieu
Planant sur l'infini de la forêt voisine.

Tous ces adorateurs de la langue divine
Avaient communié dans le culte des mots
Propagés par la voix si mâle des héros
Venus avec Cartier, Champlain et Maisonneuve
Explorer et peupler les rives du grand fleuve.
Et Québec redira longtemps avec fierté
Qu'il fut, durant huit jours, sous un soleil d'été,
Le siège de ce grand concile œcuménique
Du vieux parler français dans la jeune Amérique.

W. Chapman.

LA LUTTE CONTRE LA LITTÉRATURE PORNOGRAPHIQUE

Mémoire présenté au Congrès de la Langue française au Canada Québec (1912)

(suite et fin) (1)

IV

Comment organiser la lutte contre la pornographie

Il va sans dire qu'il faut l'organiser. Seule, son organisation a triomphé ailleurs du mal dont nous souffrons.

Réaction en France. En France, pour flétrir et combattre la littérature immorale, plus de soixante-dix associations ont surgi et se sont fédérées, des syndicats d'écrivains et d'artistes dramatiques se sont mis de la partie, des congrès ont été tenus, une conférence internationale a réuni à Paris, en 1910, les représentants de seize nations, et formulé d'excellentes résolutions destinées à servir de base à la législation antipornographique de chaque pays représenté.

Les effets de la lutte ne se sont pas fait attendre. Le deuxième Congrès national de la « Société pornographique de France », réuni à Paris le 18 février dernier, pouvait le proclamer avec une légitime fierté. Son vaillant président, M. Bérenger, sénateur, fit remarquer que les adversaires de la Société avaient voulu la tuer en se servant du ridicule, mais qu'ils n'avaient pas réussi ; qu'au contraire, elle ne s'en portait que mieux pour poursuivre avec plus d'énergie que par le passé son œuvre de salubrité publique. Dans un rapport documenté, le très actif M. Pourésy nous apprend que la production pornographique est en baisse, que son écoulement est plus difficile ; que les libraires sont devenus plus circonspects, que

(1) Voir livraison de novembre 1914.

la Bibliographie de France, journal de la librairie, refuse systématiquement de publier les annonces des livres obscènes.

Évidemment, la mode change, constate *le Figaro*, avec la compétence d'un organe qui a dû si longtemps au demi-monde une prospérité qu'il regrette encore, recherche et ne retrouve plus ! La mode change, proclame M. Alfred Capus, avec une pointe d'exagération, car, « le jeu de sensation banale qui fut infligé aux Parisiens vers le temps où une pornographie quasiment officielle occupait sur le marché littéraire une place excessive, encombrante, scandaleuse, nous fait aujourd'hui l'effet d'un très vieux jeu. Les générations nouvelles ont totalement oublié certaines renommées d'antan, qui s'imposaient à force de réclame et de bluff, au public mystifié. Aujourd'hui, c'en est fait de l'amour libre, et nous avons enfin retrouvé par une vision plus aigue l'efficacité des règles et des conditions essentielles, et la nécessité de s'y soumettre si on veut demeurer dans la civilisation. C'est par le respect des lois naturelles que l'on résistera de plus en plus aux aberrations d'une pornographie qui, en ravalant la bête humaine au-dessous de la condition des animaux à quatre pattes, contrariait évidemment la destinée originelle et la vocation primitive de l'humanité.»

A qui est dû ce relèvement social ? A quelques hommes intelligents qui ont organisé des sociétés antipornographiques, et dans ces derniers temps, ont réussi à s'attirer le concours efficace des meilleurs auteurs.

On ne les compte déjà plus, écrit *la Revue du monde*, les écrivains français, qui ont rompu en visière avec les pornographes, qui savent subordonner l'intérêt au devoir, et qui préparent courageusement le succès de l'œuvre d'épuration que poursuivent des hommes de bien.

« Ces écrivains de bonne foi et de bonne volonté, ose espérer *le Temps*, on ne les oubliera pas, alors que le moment sera venu de célébrer, par des manifestations oratoires ou par des consécrations officielles, les résultats acquis par l'effort des esprits justes, des cœurs généreux et des volontés droites. Ils ont lutté contre une pornographie d'autant plus puissante et redoutable qu'elle était encouragée par la faveur des pouvoirs publics, par les sourires des politiciens et par le geste bénisseur des ministres paternes. On a compris que la meilleure manière de décourager les mauvais écrits, c'est d'encourager les bons écrivains. L'heure est favorable à cette réparation, d'autant plus souhaitable qu'elle est plus tardive. Et puisqu'un souffle d'idéalisme, de poésie et d'espérance vient de passer sur la France rajeunie, il est temps que ceux qui furent à la peine soient enfin à l'honneur.»

Il semble que la défaite de la pornographie en France est assurée : il y a plus d'offres que de demandes, et les libraires spécialistes ont fait entendre des gémissements auxquels ne répond plus guère le public français.

Nécessité de la lutte. Le public canadien y répondra-t-il mieux ? Va-t-il ouvrir son marché aux conserves empoisonnées de la pornographie en faillite ? Ce serait bien le cas de dire que nous sommes des arriérés, oui, arriérés d'un quart de siècle pour le mal, heureusement, et encore plus pour la répression du mal, malheureusement.

« Je le dis avec une douleur profonde, s'écriait M. Chapais, en 1905, il existe dans notre société canadienne un laisser-aller effroyable au point de vue des lectures.»

Il est temps, il est grand temps de nous réveiller et d'inaugurer la lutte dans nos villes du Canada que la gangrène de la pornographie ronge chaque jour davantage.

C'est un devoir qui s'impose. « Il faut, enseigne saint Alphonse, dans sa « dissertation sur les mauvais livres », il faut considérer comme une loi portée par la nature elle-même, d'extirper par tout moyen les livres contraires à la religion et aux bonnes mœurs.»

Le mal nous vient surtout de la France : c'est en France qu'il faut aussi chercher le remède, dans l'abondance de ses chefs-d'œuvre littéraires et dans l'exemple de ses prêtres zélés, de ses familles chrétiennes, et de ses sociétés antipornographiques.

S'interdire ces lectures. La première chose à faire, c'est de se soustraire soi-même à cette peste.

En 1904, Mgr Bruchési écrivait : « Nos familles sont-elles assez prudentes relativement aux revues, aux journaux qu'elles laissent pénétrer chez elles, aux ouvrages qui composent leurs bibliothèques ? Il y en a qui paraissent ignorer les prohibitions de l'Église à ce sujet. . . Il s'agit de lois positives qui regardent tous les catholiques, prêtres et laïques, et auxquelles on ne peut se soustraire sans une autorisation spéciale.»

Si dans une ville on savait qu'il se vend beaucoup de pain empoisonné, qui ne se mettrait sur ses gardes, qui ne s'assurerait de celui qu'il mange ? Et si le maire, après avoir consulté des experts, dressait un tableau indicateur des boulangeries qui empoisonnent le public, qui ne se procurerait cette liste ? L'Église a dressé pour ses citoyens, un « index » ou tableau indicateur de tous livres qui peuvent empoisonner les âmes, et les catholiques, pour la plupart, ne prennent pas même la peine de s'en informer, si toutefois ils ne protestent pas contre cet immense bienfait.

Sachons bien que c'est sous peine de péché mortel que la Sainte Église, notre Mère, défend d'éditer, de lire, de conserver ou de recom-

mander des livres qui traitent, racontent ou enseignent « ex professo », c'est-à-dire, à dessein, notablement et ouvertement, des choses lascives ou obscènes, et il importe de remarquer que dans les permissions de lire des ouvrages à l'index, ces livres ne sont pas compris.

Sont condamnés, tous les livres impies qui s'attaquent à Dieu, où à la B. V. Marie, ou aux Saints, ou à l'Église catholique et à son culte, ou aux Sacrements, ou au Siège Apostolique. Sont aussi prohibés, les livres qui décrient de parti pris la Hiérarchie Ecclésiastique, ou l'état clérical ou religieux.

Or, une foule de romans tombent sous cette condamnation, et sont donc défendus, même s'ils ne sont pas immoraux.

Remarquons encore que la loi naturelle nous interdit bien des ouvrages que l'Église n'a pas défendus expressément, dès qu'ils sont gravement dangereux pour la plus délicate des vertus. « Même avec la permission du S. Pontife, enseigne saint Alphonse, on ne peut s'autoriser à lire un livre qui pourrait être une occasion de perversion.»

Les âmes les plus saines elle-mêmes, les natures les mieux trempées ne sauraient être impunément soumises à l'influence des peintures séduisantes du vice ou du venin des fausses doctrines qui tentent de le justifier.

La prudence la plus vulgaire vous ordonne d'apporter un sévère discernement dans le choix des amis auxquels vous ouvrez l'intimité de vos familles. Serait-il moins nécessaire d'éloigner de vos demeures ces visiteurs perfides et sans pudeur, qui viennent vous tenir, dans le secret, des propos qui font rougir l'honnêteté la plus vulgaire ?

Mgr Baunard interdisait de pareilles lectures aux étudiants du Collège de Saint-Joseph, et ajoutait : « C'est pour toute votre vie que vous vous engagerez devant Dieu à ne pas faire de mauvaises lectures. Et lorsque je dis : toute votre vie, je n'entends pas seulement toute votre vie de collège, j'entends toute votre vie d'homme, si longue que Dieu la fasse. Vous auriez même des cheveux blancs que je vous dirais encore : « Ne lisez pas de mauvais livres ». Il n'y a aucun âge, il n'y a aucune condition où il soit permis de jeter de l'huile sur la concupiscence, laquelle ne s'éteint jamais.»

Les engagements d'honneur. En mai dernier, les élèves des diverses académies commerciales des Clercs de Saint-Viateur, étaient réunis en congrès à Montréal.

Entre autres excellentes résolutions adoptées, le congrès invita ses membres : « à ne pas fréquenter les théâtres et les salles de vues animées ; à ne se permettre jamais la lecture d'un mauvais journal

ou d'un roman immoral, et à combattre par tous les moyens les mauvaises lectures ».

Il est à souhaiter que ce bel exemple soit imité par toutes les associations de jeunes gens et de jeunes filles, au moins dans les villes.

Vigilance des parents. Il appartient particulièrement à ceux qui sont chargés de l'enfant, de le défendre contre cet ennemi. Malheureusement, il semble que beaucoup de parents n'ont pas conscience de ce grave devoir. Ils ne s'inquiètent nullement de ce que lisent leur fils ou leur fille. Même avertis, ils laissent faire, quand ils ne donnent pas eux-mêmes le mauvais exemple.

Ce n'est pas seulement à la mère, c'est aussi au père ou à leur remplaçant de surveiller les lectures des enfants, de fouiller au besoin leurs meubles ou leurs habits, et de leur enlever sans pitié tout ouvrage pernicieux.

Qu'ils ne laissent jamais à leur portée ni livres, ni brochures, ni revues, ni journaux, sans être assurés d'avance que ces imprimés ne renferment rien de dangereux, soit pour l'intégrité de la foi, soit pour l'innocence des mœurs. Qu'ils songent qu'une seule négligence en pareille matière peut avoir les conséquences les plus effroyables pour les enfants.

Un auteur de romans allemands écrit : « Le livre a dans l'éducation une influence décisive. C'est le guide silencieux de la pensée qu'il enlace insensiblement, mais irrésistiblement... Si j'étais père ou mère, je porterais chaque jour à Dieu cette prière : « Mon Dieu, préservez mon enfant du mauvais livre, mais faites-lui la grâce de lui mettre en mains de bons livres.»

Devoir des prêtres. Saint Alphonse fait remarquer « que les évêques et les curés doivent veiller avec le plus grand soin à écarter de leurs ouailles les livres obscènes ou traitant d'amours impures ».

Les mauvaises publications sont une occasion de péché que les prédicateurs doivent dénoncer comme toute autre et combattre avec autant d'énergie que de prudence. Enfin, les confesseurs et directeurs de conscience savent qu'en dehors des dangers auxquels la majorité des âmes ne saurait se soustraire, il y a aussi des dangers qui affectent des individualités, qui varient selon l'âge, le tempérament, la condition, la profession, et réclament des directions particulières. Le monde s'étonne parfois que les confesseurs donnent, en matière de lecture, des solutions différentes, permettant à l'un ce qu'ils défendent à l'autre. « Cet étonnement cesserait, écrit le R. P. Hage (*Rosaire*, 1904), si on voulait tenir compte des principes que nous avons énoncés sur les dangers relatifs.»

« Un directeur de conscience qui aura une pénitente affligée d'un tempérament nerveux et exalté, devra se montrer plus rigoureux qu'envers une pénitente de nature calme et réfléchie. De même un directeur de collège devra user de sévérité envers un jeune homme qu'il sait faible, tandis qu'il pourra user d'une plus grande condescendance envers un pénitent qui a atteint la maturité de l'âge et de la réflexion. »

Le rôle des instituteurs. Les instituteurs et les institutrices doivent se préoccuper de ce que lisent leurs élèves, leur inspirer le goût des ouvrages sérieux et utiles, discréditer ou bannir tout ce qui peut troubler leur âme.

Dans les collèges classiques, et ailleurs sans doute, on exige l'approbation des supérieurs pour la lecture de tout livre apporté du dehors, et c'est une mesure très sage. Car les livres dangereux pour la jeunesse nous inondent. Il faut regarder comme tels bien des manuels scolaires neutres. Il en est peu qui ne contiennent des erreurs doctrinales ou historiques, ou ne conseillent des pratiques immorales. Les livres romanesques doivent aussi être interdits aux enfants. Sans être mauvais en eux-mêmes, ils détournent des études sérieuses, et en fascinant l'esprit par des chimères, et le dégoûtant des réalités de la vie, ils forment des êtres fantastiques, qui au lieu de faire face au devoir, se croient de bonne foi méconnus, incompris et sacrifiés.

Le P. Sertillanges s'est élevé contre l'enseignement public, pour les enfants, de la physiologie pratique, si prôné par la libre-pensée et la franc-maçonnerie. Il faut, pareillement, éloigner de leurs yeux les livres imprudents qui renseignent sur la pureté trop tôt et sans précautions, et précipitent leurs lecteurs dans des luttes prématurées. L'ignorance trop prolongée est ici pleine de dangers sans doute, mais l'instruction, pour n'être pas funeste, doit être individuelle, prudente, graduée, selon les circonstances. C'est donc affaire aux parents, et non aux traités ou musées d'anatomie.

L'abbé Bethléem et son œuvre. « Vous me direz : Nous désirons bien nous préserver et préserver nos enfants, nos ouailles, nos élèves, du venin des mauvaises publications, mais comment les reconnaître au milieu de ce pêle-mêle de bons et de mauvais ouvrages qui sollicitent notre attention ? »

Il est facile de vous tirer d'embarras. Pour essayer l'or ou l'argent, les orfèvres ont une petite pierre, noire et très dure. Ils l'appellent pierre de touche, parce qu'il suffit de la toucher au métal précieux pour en reconnaître la nature. Voulez-vous une pierre de touche pour distinguer les bons livres, journaux, pièces de théâtres, etc., de ceux qui ne le sont pas, un curé, l'abbé Louis Bethléem

et ses collaborateurs vous en offrent une excellente. Un curé, ce doit être trop sévère ! « une vraie pierre noire et dure », pensez-vous. — Vous vous trompez. Sa tâche a été dure, mais ses jugements sont plutôt larges et bénins, d'après plusieurs, et son œuvre est unique. Lui seul nous donne une appréciation presque complète, cataloguée et motivée, au point de vue moral, des œuvres littéraires de notre époque.

S'il ne s'agit que de vous instruire vous-mêmes et vos enfants, l'abbé Bethléem vous présente en ces mots un petit livre d'un de ses collaborateurs : « *Nos Lectures*, par M. l'abbé Baupin, fournit sommairement assez d'indications pour remplir toute une vie de saines occupations intellectuelles.» Il a aussi édité un catalogue raisonné, unanimement loué par la presse catholique et intitulé : « Quelques livres à conseiller aux jeunes gens », par De Parveillez et C. Verley.

Mais lui-même a composé deux ouvrages d'une incomparable utilité pour les personnes en situation de donner des conseils, ou de diriger des bibliothèques ou des librairies. L'un a pour titre : « Romans à lire et romans à proscrire », et l'autre « Les Pièces de théâtre ». Dans ces deux ouvrages, après avoir résumé les principes qui dominent la matière, il donne diverses listes alphabétiques, claires et parfaitement raisonnées, avec une brève analyse critique et une appréciation morale des principaux romans de notre époque et des pièces jouées dans les théâtres de Paris et de province. Propager ce livre, a-t-on dit du premier, c'est travailler de la façon la plus méritoire et la plus efficace pour le bien de la religion et de la société.

Désirez-vous être au courant, non seulement du roman et du théâtre, mais de toutes les publications actuelles, l'infatigable curé et ses excellents collaborateurs vous donneront satisfaction par leur intéressante revue mensuelle, *Romans-Revue*. C'est un guide général de lecture, littéraire et pratique, qui « se propose, premièrement, d'apprécier au point de vue catholique les livres, journaux, revues, magazines, et les ouvrages de tous genres sur lesquels les familles et les prêtres veulent être renseignés ; et deuxièmement, d'offrir pour les diverses catégories de personnes, les ouvrages, périodiques ou non, qui répondent le mieux à leurs goûts et à leurs besoins.»

Propagande des bons livres. Pour se bien préserver soi-même et les siens, pour préserver le public, et surtout la jeunesse, il faut combattre la pornographie.

Après avoir dénoncé, dans *le Gaulois* du 6 avril 1908, la collection de Romans à 20, 65, 95 etc., centimes, le vaillant comte de

Mun, lançait ce cri d'alarme : « Au secours ! Au secours de toute cette jeunesse contre le livre impie, contre le roman malsain, contre l'histoire travestie.»

Voilà l'ennemi ! il faut lui faire une guerre d'extermination !

D'abord, aux mauvais livres opposons les bons. « A tout prix, écrivait Mgr Sonnois, il faut offrir, à ceux qui ont le temps et le goût de lire, assez de bons livres pour leur ôter la tentation d'en lire de mauvais ou de dangereux. A tout prix, il faut neutraliser l'action du poison par celle de l'antidote, si, malgré notre vigilance, le poison arrive jusqu'aux âmes.» Dans bien des campagnes, le bon journal fournira, par la variété de ses articles, un aliment suffisant à la curiosité et à l'information. Ailleurs, il faudra dresser des bibliothèques paroissiales, comme autant d'arsenaux où chacun trouvera les armes et les munitions nécessaires pour la défense de la justice et de la vérité contre le mensonge et l'iniquité.

« Les chrétiens et les chrétiennes, écrit M. l'abbé Bethléem, ne font pas des lectures chrétiennes ou permises à des chrétiens. Ils se contentent de ce que leur offrent des médiocres, des païens, des hérétiques, des renégats, des transfuges honteux, des professionnels de la pornographie. Il y a d'ordinaire de leur part moins de méchanceté que d'inadvertance. Mettons la bonne littérature à leur portée et plusieurs n'iront pas à la mauvaise.»

Dans nos villes, on ne manque pas de bonnes librairies catholiques.

Reste-t-il quelque chose à désirer ? On pourrait souhaiter qu'elles fissent une propagande plus active des ouvrages catholiques à des prix populaires. On peut aussi désirer qu'elles emploient les modes de diffusion qui réussissent aux libraires peu scrupuleux, et particulièrement qu'elles multiplient les succursales et les auxiliaires, et reprennent les livres que les détaillants n'auront pas pu écouler.

Ce moyen est nécessaire, mais sera-t-il suffisant ? Je ne le crois pas.

Grâce à Dieu, parmi les grandes librairies, les bonnes sont beaucoup plus achalandées que les mauvaises, mais parmi les petites, les mauvaises seules réussissent et sont fort nombreuses, si on peut appeler de ce nom les centaines de dépôts de livres qu'on trouve dans les magasinets.

A l'encouragement des bonnes librairies, ajoutons le *boycottage* des mauvaises.

Mgr Bruchési écrivait, le 26 janvier 1904 : « Il y a dans notre ville, certaines librairies qui se font une spécialité de l'importation et de la vente des livres mauvais. Les honnêtes gens devraient

se liguer contre ces magasins qui sont de vraies écoles d'impiété et d'immoralité. Il existe une commission d'hygiène chargée de protéger la santé des citoyens ; n'y aurait-il pas des mesures à prendre contre la circulation et la propagation des plus funestes poisons de l'âme ? »

Pareillement, M. Maxime Lecomte, président de la « Société des Gens de lettres », conviait à cette œuvre d'assainissement les hommes réfléchis et résolus de toutes les doctrines et n'hésitait pas à proposer le boycottage de toutes ces officines de corruption : « Souhaitons, écrit-il, que, ne se bornant pas à dédaigner le livre infâme, maculé de pornographies stupides, ils boycottent les boutiques où on les étale, jusqu'à ce que leurs propriétaires, sentant cette réprobation énergique de leur clientèle et tremblant pour leurs intérêts, renoncent à cette pacotille avilissante. Selon la rigoureuse loi de l'offre et de la demande, l'industrie pornographique serait bien vite anéantie par cette police des braves gens résolus à se faire respecter eux-mêmes et à préserver leur famille.»

En Allemagne, les éducateurs se sont mis à la tête du mouvement. A Francfort, une vingtaine de sociétés d'enseignement se sont fédérées pour lutter contre la littérature pornographique, et surveiller les libraires. A Dusseldorf, l'administration des écoles a invité les papetiers et les marchands d'objets scolaires à s'abstenir de toute vente ou distribution gratuite de publications pornographiques, s'ils ne voulaient pas que leurs magasins fussent mis à l'index et interdits aux élèves. Cette menace a obtenu de bons résultats. Elle serait fort opportune dans nos grandes villes canadiennes.

Il est temps de faire la grève des braves gens contre les entrepreneurs de lubricité. C'est l'intérêt qui les guide, prenons-les par l'intérêt. Le livre qui ne se vend pas, le spectacle qui ne fait plus recettes, disparaissent d'eux-mêmes.

Pour réprimer l'audace de ces exploiteurs du vice et préserver la jeunesse, une active intervention des pouvoirs publics est devenue nécessaire.

Action des autorités civiles. On lisait dans *le Passe-Temps* d'octobre 1911 : « Nos jeunes gens empoisonnent littéralement leur âme en la gavant d'une littérature étrangère, pornographique, impie, qu'ils se procurent très aisément à vil prix dans les innombrables magasinets de nos villes, à la devanture desquels elle étale ses titres plus ou moins alléchants pour les passions.»

Mais alors que ne purge-t-on les vitrines des magasins ou le vice s'étale sans vergogne ?

Tout citoyen a droit de dénoncer un délit.

Or, dit le code criminel, article 207, « est coupable d'un acte criminel, et passible de deux ans d'emprisonnement, celui qui vend ou met en vente, ou expose à la vue du public, quelque livre obscène ou quelque image, gravure, photographie, maquette, figure ou autre objet tendant à corrompre les mœurs ».

Souvent même, pour supprimer le scandale, il suffit d'un avis charitable ou d'une menace au marchand peu averti et bien intentionné, ou d'une dénonciation à la police ou même aux douanes.

Il n'est pas plus difficile, si on le veut, de s'opposer aux spectacles immoraux, (Code criminel Art. 208). La loi impose six mois d'emprisonnement, ou cinquante piastres d'amende, ou ces deux punitions, au propriétaire ou au directeur d'un théâtre « qui représente, ou donne en spectacle, quelque pièce, opéra, concert, exposition acrobatique, ou spectacle de variétés, ou autre représentation ou divertissement immoral, indécent ou obscène ».

Et pourtant vous pouvez lire dans *le théâtre à Montréal*, par Marcel Henri, l'épithète « immoral » infligée à maintes pièces jouées dans la grande ville. Vous pouvez voir, dans certains théâtricules, des exhibitions plus que croustillantes. Aussi, le chef de police de Montréal assure que les représentations scéniques « contribuent à la perdition d'un grand nombre d'enfants et de jeunes gens ». Il propose, comme remède, l'établissement d'un bureau de censure, et il a raison. La police n'est guère en état d'apprécier la moralité d'une pièce, et d'ailleurs, elle ne peut le faire qu'après le scandale d'une première représentation. La censure, au contraire, prévient le mal. Par l'interdiction préalable, elle empêche que la morale ne soit ouvertement outragée par la pièce elle-même, qui de plus est alors appréciée par des hommes plus compétents.

Les autorités civiles, outre des pouvoirs répressifs, ont encore entre les mains des moyens préventifs très efficaces contre la pornographie.

De par la loi, le ministre des Postes peut faire tous les règlements nécessaires pour empêcher la transmission par la malle de livres, brochures et autres publications immorales. (Loi des Postes, Art. 9. — Code criminel, Art. 209.)

De fait, les Postes ont établi, à cet effet, de bons règlements, qui semblent exactement observés.

Les douaniers ont aussi le devoir d'intercepter les publications immorales qu'on tente d'importer au Canada, ainsi que le droit de les confisquer et de les détruire. (Statuts revisés du Canada, vol. 1er, chap. 49, Sec. 636).

Heureusement, ils ont si bien usé de leur droit, que cette année ils ne se présente presque plus à la douane de cartes postales indé-

centes et de romans grossièrement obscènes. Nos douaniers semblent avoir réussi à décourager les importateurs.

Au dire de plusieurs commis de bonnes librairies, leur vigilance et leur compétence ne laissent guère à désirer.

Mais alors, comment expliquer l'introduction et la vente parmi nous de tant de livres licencieux ?

Entrent-ils par fraude ? Quelques-uns, oui, les plus grossiers de ceux qu'on expose, surtout ceux que l'on vend en cachette ; mais la plupart revendiquent le droit d'entrée.

Est-ce la loi qui est défectueuse ? Eh ! non. La loi est bonne et même sévère ; elle interdit non seulement ce qui est obscène, mais encore tout ce qui est immoral et indécent.

Mais il semble que les administrations, donnant à la loi une interprétation trop large, autorisent à entrer et à circuler dans le pays les auteurs célèbres, fussent-ils de francs pornographes, comme Eugène Sue, Balzac, Willy, Zola, etc.

Il semble qu'on se règle au petit bonheur sur l'opinion mondaine de Paris, pour laquelle le roman immoral est à la mode, d'après D'Azambuja et d'autres.

Il serait facile aux journalistes ou à quelques hommes de lettres, de réformer chez nous l'opinion publique, cette reine du jour, qui s'impose aux gouvernants eux-mêmes. Ils le feraient avec plus de succès s'ils unissaient leurs efforts dans une société spécialement créée pour combattre la pornographie.

Associations antipornographiques. Les moyens de protection ordinaires restent sans doute les plus nécessaires et les plus efficaces, mais ils me semblent tout-à-fait insuffisants à combattre le fléau de la pornographie, qui sévit dans nos grandes villes et menace nos campagnes. Il ne s'agit pas de supplanter les gardiens de l'enfance ou ceux de la décence publique, mais plutôt de les éclairer, de les stimuler, de les aider et de les défendre contre ces grands malfaiteurs que sont les libraires pornographes. S'il le voulait, un grand journal pourrait mener cette campagne avec succès, mais aucun n'aura l'héroïsme et surtout la persévérance nécessaires. Par contre, plusieurs ne manqueront pas de centupler maintes fois le succès des entreprises antipornographiques.

Il faut, pour diriger la bataille, une société. C'est le seul moyen qui réussit dans les « vieux pays ». En 1910, la France en comptait 70, réunies en une puissante fédération, qui a son siège à Paris, rue Pasquier, 10, et qui a pour président M. Bérenger, sénateur et membre de l'Institut. Une association est nécessaire pour éclairer et guider les familles, les autorités civiles, les prêtres eux-mêmes, dans cette forêt de livres et de revues qui surgissent de tous côtés.

Elle est nécessaire pour stimuler, fortifier et soutenir les honnêtes gens qui, n'osant pas se faire dénonciateurs des mauvaises librairies, capitulent lamentablement devant ces machines de guerre et leurs épouvantables ravages. Elle est nécessaire pour réprimer l'audace de ces empoisonneurs publics qui, pour s'enrichir, n'hésitent pas à corrompre la jeunesse. Elle est nécessaire pour réformer le goût de notre population qui, dédaignant la saine littérature, ne cherche guère que les ouvrages les plus romanesques.

Selon moi, elle atteindrait ces diverses fins en dénonçant, avec le plus de publicité possible, les mauvais livres, revues, journaux, etc., qui sont répandus parmi le peuple ; en répondant secrètement aux consultations qu'on lui adresserait au sujet d'ouvrages auxquels il importe de ne pas faire de réclame, même indirectement ; en favorisant, par des renseignements et des critiques, la diffusion de la saine littérature française et de la canadienne. Elle devrait peut-être aussi établir, dans les grandes villes, des comités de vigilance, chargés de surveiller les librairies et les théâtres pornographiques, de les avertir, de les combattre et de les dénoncer aux autorités.

En un mot, elle cumulerait deux œuvres qui en France sont distinctes : l'œuvre de l'abbé Bethléem, qui apprécie les diverses publications, et la Fédération des sociétés contre la pornographie, qui poursuit, devant les tribunaux, les libraires coupables de l'empoisonnement moral du public.

Certains de nos journaux et revues se font déjà les moniteurs avisés des lecteurs canadiens, mais il n'existe chez nous aucune organisation de répression. Des sociétés antipornographiques seraient pourtant bien nécessaires dans nos grands centres. Comme en France, elles s'appliqueraient à surveiller les librairies suspectes, à les avertir charitablement, et s'il n'était pas tenu compte de l'avertissement, à les faire dénoncer aux tribunaux. Elles s'attireraient les sympathies du public, par le concours bienveillant de la presse, et tiendraient leurs membres en haleine par des réunions et par des conférences où elles feraient appel aux sentiments honnêtes toujours vibrants dans le cœur humain, surtout quand il s'agit de protéger la femme et l'enfant.

Adalbert Guillot, C. SS. R.

LES LIVRES

Le Comte d'Haussonville. *Ombres françaises et Visions anglaises.* Paris (Grasset), 1913.

Ce volume — son titre l'indique — a deux parties. Dans la première, l'auteur évoque l'ombre de personnages dans l'intimité desquels il a vécu et qui ont tenu un rôle de premier rang dans la société française : le comte de Paris, Montalembert,sous le second Empire, le duc de Broglie, Mgr d'Hulst, etc. A côté d'eux apparaissent de temps à autre, Lacordaire, Talma, Dupanloup, et comme pour les mieux marquer, par contraste, Louis Veuillot.

Dans la seconde partie, le comte d'Haussonville reproduit les pages qu'il avait déjà écrites à l'occasion du couronnement de Georges V ; puis rendant compte d'un récent voyage en Angleterre, il nous entretient de quelques hommes d'État de ce pays, des questions qu'agite la politique anglaise, des mœurs du husting, ou de celles de certains quartiers de Londres.

La plume de l'élégant écrivain a, dans ces esquisses, ajouté quelques traits à ceux que les livres prêtaient déjà aux grandes *Ombres* et accentué davantage ceux des *Visions* qui se déroulent actuellement encore sur la scène anglaise.

Au reste, une foi toujours jeune dans les doctrines de l'école libérale de 1850, ce qui, en ce moment, n'est peut-être pas la partie la moins originale du livre de M. le comte d'Haussonville.

J.-E. Prince.

Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface. Vol. III. *Lettres de Monseigneur Joseph-Norbert Provencher.* Saint-Boniface, Man. (Imp. du *Manitoba*), 1914, in-8°, 8 p. × 5 p. 5, 286 pages.

Mge Taché, soucieux de conserver tout ce qui concernait l'Ouest canadien, avait fait copier les lettres écrites par Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface. Sous l'inspiration de Mgr Langevin, la Société historique de Saint-Boniface commence, dans ce troisième volume de ses Mémoires, à publier ces lettres.

Nous trouvons dans ce volume les lettres écrites à Mgr Plessis, à Mgr Panet, à Mgr Signay et à Mgr Turgeon, de 1818 à 1852. Ce sont des documents qu'il importait en effet de préserver et de publier ; car ils renferment des renseignements utiles à l'histoire du pays.

Il faut hautement féliciter la Société historique sur cette initiative.

Nous avons lu avec plaisir cette note de l'éditeur :

« Nous nous permettons de corriger les erreurs du copiste ; mais nous conservons certaines expressions, certaines tournures originales, certains mots surannés ou sentant le terroir, qui donnent à ces lettres un cachet particulier et une douce saveur de patrie canadienne. »

L'abbé H. Bels. *Figures de Pères et de Mères chrétiens.* Paris (Téqui, 82, rue Bonaparte), 1914, in-12, 248 pp. (Québec : Garneau ; Montréal : Librairie Notre-Dame).

Série de lectures, tirées de divers auteurs, et choisies pour que défilent devant nos yeux les plus belles figures de pères et de mères chrétiens depuis le 1er siècle jusqu'à nos jours. Belle et utile collection, attrayante par la diversité des sujets et du style, touchante et pleine de bons exemples.

L'abbé Antonio Huot, *La Question juive.* Québec (*Lectures Sociales populaires*, L'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne), 1914, 40 pages.

Étude fort opportune, donnée d'abord en conférence et maintenant publiée par l'Action Sociale Catholique. On y trouve un clair exposé de la *question juive*, avec des renseignements authentiques et des témoignages autorisés.

René, P. *L'Attirance du Gouffre.* Montréal (*La Tempérance*, 964, rue Dorchester Ouest), 1914, 48 pages.

Sages conseils, sous une forme agréable, aux « élèves des écoles rurales ».

A. R.

L'ADIEU DE LA GRISE

Ce soir-là, au souper, ce fut tout-à-coup une grande émotion. Le père, tout en coupant une mie de pain, avait dit, la voix un peu serrée : « Vous savez, les enfants, on va vendre la Grise. A l'âge qu'elle a, il n'est pas sûr qu'elle hiverne. J'ai rencontré l'autre jour l'acheteur de guenilles ; il m'a fait une belle offre. C'est le bon temps de s'en défaire.»

Les enfants se regardèrent. Mais aucun d'eux ne dit mot. Comme toujours ce fut la mère qui prit la défense du faible : « Il passe pour avoir la main dure, l'acheteur, risqua-t-elle, d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre ferme. Et s'il fallait qu'elle fût *maganée*, la pauvre vieille !... Je m'en vais dire comme on dit : ça ne porte pas chance, d'ordinaire, vendre ses vieux chevaux... Quand ils ont tant travaillé, ils ont bien mérité qu'on leur paye pension sur leurs vieux jours... A la fin du compte, voyez-vous, on est aussi regagnant de les laisser mourir de leur belle mort... »

Elle prononça ces petites phrases lentement, avec un silence entre chacune, dans l'attente d'une parole de pitié. Le père ne répondit pas, ni les enfants. Chacun mangeait, les yeux au fond de son assiette, dans un silence tout-à-fait triste. On eût dit que quelque deuil allait fondre sur la famille. C'est que, voyez-vous, elle avait une histoire, la Grise. Elle était née là, il y avait vingt-six ans, là même, sur cette quatrième terre du rang du Bois-vert de la paroisse Saint-Michel. Elle y avait grandi, avait brouté dans tous les prés, labouré, hersé, fauché, râtelé, charrié dans toutes les pièces ; elle avait été tour à tour le cheval pour *sortir*, le cheval pour travailler, la jument pour *rapporter ;* toujours sa vie s'était mêlée à celle de la ferme, à la vie de ses maîtres, à la vie des enfants. Autant vaut dire que la Grise était regardée comme de la maison.

L'aîné, un célibataire, ne se souvenait-il pas de l'avoir vue petit poulain ? Que de fois, quand il était enfant, elle était venue manger du sel dans le creux de sa main ! On l'attirait ainsi de l'autre côté de la barrière, à cause de sa mère qui était une vieille grimaceuse.

Et là, en sûreté, on disait aux tout petits : « Viens voir le petit poulain. » — (Dans ce temps-là, elle ne s'appelait pas encore la Grise.) — Et les tout petits, hissés dans les bras du grand frère, pouvaient à loisir flatter le jeune animal, passer leurs mains sur la croupe et le museau au poil soyeux, sans autre risque que de se faire *lécher* les doigts — c'est si *licheux*, un petit poulain — ; et l'aîné, lui, s'employait à coucher à droite la crinière naissante ou démêlait le toupet que les lutins, comme l'on sait, viennent natter pendant la nuit.

Le petit poulain eut bientôt fait de devenir la Grise. Alors, comme elle avait belle mine et grand air, l'aîné en fit son cheval de garçon. Aujourd'hui, hélas ! elle est bien cassée, la pauvre vieille ! La croupe s'est creusée, les sabots se sont écrasés, et, comme vous le voyez, elle est un peu assise sur ses pieds de derrière. Mais si vous l'aviez vue, vous autres, la Grise, dans son jeune temps, avec sa robe pommelée, bien sanglée dans son harnais du dimanche, le corps mince, les pattes fines, un œil qui parlait, et cette tête vivante qui encensait presque toujours ! Le dimanche, après la grand'messe, quand l'aîné embarquait sa blonde pour lui faire faire le tour du village, toutes les *jeunesses* en mouraient de jalousie. Il fallait entendre les hommes sur le perron de l'église, qui se disaient : « Regarde donc le garçon à Chose ; a-t-il une belle bête un peu ! » En toute justice, il faut bien le dire, c'était la plus belle jument de garçon de toute la paroisse, et d'un bout encore ! Avec elle jamais besoin de fouet ; toucher les guides suffisait. La Grise partait aussitôt de son plus beau trot, et plus vous lui donniez du chemin plus elle en demandait. La grand frère disait souvent que nul cheval ne savait comme elle faire sonner le carillon des clochettes pour annoncer à la belle l'arrivée du *veilleux*.

Avec cela, une fameuse bête de travail, allez ! et un animal pas fier, généreux, qui avait du cœur à en revendre. Elle n'avait pas son pareil pour suivre son andain ou son coup de charrue ; elle obéissait à la parole comme une personne. Quand elle eut l'âge, on l'avait fait *rapporter*. En peu d'années, l'écurie s'était peuplée de ses poulains et de ses pouliches. Pendant longtemps l'on ne vit plus, sur la quatrième terre du rang du Bois-Vert, que des descendants de la Grise. « Où as-tu encore pris ce beau poulain ? » disaient les parents, chaque fois qu'avec un cheval nouveau, nous allions nous promener, l'hiver, dans le rang du Grand-Brûlé. Et le père de répondre, invariablement : « Ça vient de ma Grise. » La Grise, cela va de soi, était connue dans toute la parenté. Croiriez-vous qu'à la fin elle avait fini par prendre son rôle de mère au sérieux ? Si les hommes avaient le malheur, pour labourer, de l'atteler avec

un de ses descendants un peu jeunes, en vue de le dompter, on pouvait être sûr que chaque fois elle se mettait en savon. Le soc butait-il sur une pierre, une racine ? La Grise pensait tout de suite à protéger son rejeton. Sans prendre garde si l'autre tirait en arrière, d'un vigoureux élan la vaillante bête bandait les traits de fer dans les palonneaux d'érable, et, à elle seule, elle tirait la charrue et l'autre cheval. Aussi ses descendants la vénéraient-ils comme une aïeule. Quand elle arrivait à l'abreuvoir, il lui suffisait de se mettre un tout petit brin les oreilles dans le crin ; tous s'écartaient avec respect pour la laisser boire la première : « A vous d'abord, madame l'aïeule ! »

Vous ai-je dit comme elle était commode, *amain* ?... En vieillissant, elle était bien devenue un peu grimaceuse ; elle n'aimait pas, oh ! mais pas du tout, qu'on lui passât devant le nez. Tout de même l'on savait qu'il n'y avait pas de soin et que c'était plutôt cérémonies que *mauvaiseté.* Surtout, ça n'avait peur des chars ni de rien. Les gens de la maison auraient été bien en peine de dire si jamais elle avait pris l'*épouvante.* Pourtant oui, une fois, et je me souviens qu'on en parlait de temps en temps dans les longues veillées.

Le père s'en revenait donc, un soir d'hiver, d'une râfle au fin fond de la paroisse, dans la concession du Grand-Coteau. Il venait de passer le bois des Chevrier et prenait le désert de la montée Saint-Louis, quand en levant la tête, il aperçut en arrière de la voiture quelque chose qui le suivait. Si ce n'était pas un loup-garou, ça se ressemblait comme deux gouttes d'eau. Le père ne croyait pas au loup-garou ; il appelait cela des histoires de ma grand'mère. Pourtant, de crainte que sa jument ne partît, vite il saisit les guides et se mit à lui crier : whoo ! whoo !... Mais la Grise, avec sa bride sans gardes-yeux, n'avait pas tardé à découvrir le loup. Dans le temps de le dire, les quatre pieds lui levèrent et elle partit comme une *poudrerie.* Le sorcier l'emportait. De chaque côté du chemin les piquets de clôture passaient dans une course si vertigineuse, si affolée que, racontait le père, on se serait cru dans les chars. A ce train-là, le loup-garou ne pouvait pas tenir longtemps ; aussi, en moins d'une minute, la Grise lui faisait-elle une queue d'un bon demi-mille.

C'est la seule *épouvante* dont il était fait mention dans l'histoire de la noble jument. Et vous avouerez qu'il y avait de quoi.

Puis donc qu'elle était si commode et si *fiable,* et douce comme un mouton, la Grise devint vite la jument préférée des femmes, quand elles voulaient sortir. D'abord, il faut vous dire qu'un enfant, un petit enfant, pouvait l'attraper, oui, s'il vous plaît, l'attraper,

attraper la Grise ! — Ah ! cher Monsieur Rivard, vous vous extasiez quelque part, dans votre *En grand'charrette*, sur l'ivresse de *mener* un cheval. Mais qu'est-ce donc que l'*attraper ?* Et, dites-moi, en avez-vous jamais attrapé ? N'allez pas croire, vous autres, que cela se puisse faire tout seul. Il y a tout un tour pour attraper un cheval dans le pré. Il faut une corde, un licou et aussi — c'est l'engin principal — une terrine d'avoine, la vieille terrine authentique du quart à l'avoine, vieille terrine toute bosselée, qui a passé et repassé dans les crèches, sous la barbe des chevaux, distribuant trois fois le jour la portion savoureuse et qui, à cause de cela, porte avec soi une vertu irrésistible de séduction. Vous partez donc muni de vos engins, en route pour le haut du champ, le *trécarré.* C'est là que se tiennent de préférence les bêtes en liberté. Là, elles n'ont qu'à lever la tête pour apercevoir, pardessus les clôtures, du vert, du vert encore, du vert toujours. Que l'herbe est bonne dans ces espaces larges, où souffle une illusion de liberté, loin du fouet, loin du harnais, loin de l'homme et de sa tyrannie !... Bon ! vous voilà maintenant à quelque cent pieds du cheval. Attention ! N'allez pas gauchement exhiber votre licou. Tenez-le plutôt soigneusement dissimulé en votre dos, et, au bout de la main, agitez dans la terrine séductrice, la belle avoine au grain fort et doré. La Grise, elle, nous regardait venir de loin, de très loin ; elle levait la tête entre deux gueulées, une touffe de mil ou de trèfles aux dents, avec l'air de se dire : « Bon ! qu'est-ce qu'ils me veulent encore ? » Puis, quand lui montrant l'avoine enjôleuse, nous lui disions, du ton le plus câlin : « Viens-t'en, viens-t'en, la Grise », la Grise commençait d'abord par faire un long circuit à l'entour de nous. Elle tenait à nous faire comprendre, la fine bête, qu'elle n'était point dupe. « Je connais cela, allez, mes petits enfants », semblait-elle dire. Mais bientôt l'esprit de soumission à ses maîtres reprenait le dessus. Elle approchait un peu, sentait la terrine, puis résolument se mettait à manger. Pas un moment à perdre, c'est l'instant psychologique pour attraper un cheval. Ne faites ni un ni deux ; vite, pendant qu'il se penche, saisissez au toupet une poignée de crin. C'est fait : la Grise est attrapée. Quand le toupet est pris, le cheval est pris. En un tour de main vous lui passez le licou dans les oreilles, vous faites jouer les ardillons des boucles, vous prenez le bout de la corde, et maintenant viens-t'en la Grise ; le tour est joué. Et alors, vous sentez, vous, petit va-nu-pieds, haut comme ça, vous sentez qu'au bout de la corde, vous suit docilement, comme un prisonnier, un grand animal, « la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite » . . .

En hiver, quand les hommes, pris par les *battages*, n'avaient pas le temps de venir nous mener, c'est la Grise qui nous conduisait à

l'école. Quand, vers huit heures, la vieille *boîte-carrée* bleue était pleine d'enfants, que la mère avait fini d'emmitouffler les plus jeunes en leur ceinturant des *nuages* et des *crémones* jusque pardessus le nez, que chacun tenait son sac de livres et son dîner, alors les plus petits s'asseyaient sur la paille au fond de la voiture, on leur jetait la robe de bison pardessus la tête, et nous autres, les plus grands, assis sur le bord de la boîte, nous menions. Marche, la Grise ! Et la Grise nous emportait vers l'école du village. Il y avait bien un mille et demi à faire avant d'arriver, mais la Grise était restée bien alerte malgré son grand âge. Rien ne l'arrêtait, ni les bancs de neige, ni les cahots, que nous lui faisions passer au grand trot pour faire enlever les petits du fond. Dans le temps de le dire nous étions rendus. Vite, tout le monde en bas. Nous attachions les guides comme il faut dans le devant de la boîte bleue ; la Grise virait toute seule, et toute seule encore, s'il vous plaît, reprenait la route de la maison. N'allez pas croire que c'était si facile. Il fallait compter trois rues avant de prendre la grande rue de l'église qui conduisait au rang des Bois-Vert. La Grise comptait trois rues, et, à la quatrième, sans regarder, tellement elle savait tout cela par cœur, elle virait. Seulement, elle qui aimait à raser les coins quand quelqu'un tenait les guides, faisait alors un grand détour pour ne pas accrocher le poteau de télégraphe au coin de la rue de l'église. Elle avait le sentiment de ses responsabilités. Le long du chemin, elle faisait encore toute seule les rencontres, se jetant toujours du bon côté, à droite, et donnant le plus de chemin possible pour ne pas se faire accrocher. Pas de danger que personne la prît pour un cheval *écarté* et l'arrêtât. On se disait tout bonnement : « C'est la Grise à Chose qui revient de l'école.»

Je n'en finirais pas de vous raconter les prouesses de cette jument sans pareille. Les enfants, la mère et le père pensaient à toutes ces choses sans doute, pendant que, ce soir-là, ils achevaient en silence de prendre leur souper. Le lendemain, *drès le matin*, on vit arriver, sur quatre roues criardes, une vieille boîte sale et branlante, comme en ont les *Gippsy*, traînée par un vieux cheval aussi efflanqué qu'un squelette. De la voiture descendit un petit vieux à figure d'Abraham, *attelé comme la chienne à Jacques* : c'était l'*acheteux* de guenilles. Le père alla chercher la Grise à l'écurie. L'*acheteux* lui tâta les côtes, lui regarda aux dents et ronchonna d'un ton qui nous blessa beaucoup : « C'est pas une pouliche.» Le père se contenta de répondre : « C'est vieux, mais ça a encore du cœur, allez ! » Pour nous, nos yeux ne se détachaient pas du cheval de l'*acheteux*, si rosse et si maigre qu'on aurait pu lui compter les côtes de chez le voisin. A la pensée qu'on réservait peut-être

le même sort à notre chère vieille Grise, nous nous sentions presque une envie de pleurer. L'*acheteux* mit la main dans sa poche, en tira, mêlé à des bouts de cordes et à des clous rouillés, un petit rouleau de billets de banque tout sales de la poussière de tabac. Un à un, en les comptant, il jeta les billets dans la main du père, lentement, de l'air d'un homme qui a conscience de jeter son argent à l'eau. Le bigre ! il achetait la Grise pour trente piastres. Oui, mes amis, pour trente piastres ; c'était pour rien. Puis l'*acheteux* passa une corde au cou de la jument et l'attacha derrière sa voiture. A ce moment nous nous approchâmes pour lui toucher une dernière fois : « Adieu, la Grise ! » — La Grise partit. Au détour du jardin, comme elle allait prendre le chemin du roi, la pauvre bête parut se douter qu'elle s'en allait pour toujours. Elle se tourna vers la maison, vers ses anciens maîtres, vers l'écurie, vers la terre tant de fois labourée, et poussa un hennissement plaintif. La mère rentra. Nous autres, nous restions là à la regarder s'en aller. Souvent elle se tournait encore pour hennir. Elle passa chez les Landry, puis chez les Campeau, puis chez les Bouchard. Nous ne la voyions plus qu'un peu et de temps en temps, derrière la boîte de l'*acheteux*, dans les éclaircies des feuillages du chemin. Quand, à la quatrième terre, elle fut sur le point de disparaître pour toujours au coude du chemin et derrière le bois des Boileau, nous la vîmes tourner la tête encore une fois et le vent nous apporta un dernier hennissement, long, plaintif, déchirant comme un adieu. L'un des enfants, je ne sais plus lequel, se mit à pleurer. « Pauvre Grise ! » dit l'aîné. « Pauvre vieille ! dit le père, c'est de valeur encore, à cet âge-là ! »

LIONEL MONTAL.

———

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. — Doit-on dire *sou, centin* ou *cent ?* Et dans ce dernier mot, doit-on prononcer le *t* au singulier ? et faire entendre l'*s* au pluriel ?

Réponse. — *Centin* n'est pas français ; c'est, du reste, un mot mal fait, et qui n'aurait jamais dû être introduit chez nous. On a suggéré le mot *sou.* « Notre vieux *sou*, disait le *Bulletin du Parler français*, en 1908, est l'équivalent juste du *cent ;* rien de plus convenable, d'autant que le *sou* a pour lui l'avantage d'être français et du français très ancien.» (Vol. VI, p. 291.) Nous croyons donc que le mot *sou* est préférable, bien qu'on n'ait pas réussi à le faire adopter lors de la dernière rédaction des Statuts Revisés du Canada. L'usage se répand néanmoins de dire *sou* pour désigner la centième partie de la piastre, et c'est la forme que la Société du Parler français recommande. (Vol. IV, p. 347.) Quant au mot *cent*, il est anglais ; on le dit francisé, mais il ne l'est certainement pas au Canada, où on le prononce toujours à l'anglaise. Il faudrait prononcer : « un cent » — *œ̃ sã*, « des cents » — *dè sã* (Voir Littré) — et cette prononciation ne paraît pas devoir jamais être reçue chez nous.

Question. — Vaut-il mieux dire *piastre* ou *dollar ?*

Réponse. — Nous préférons *piastre.* Voyez là-dessus à l'étude très fouillée de M. J.-E. Prince, parue dans *le Bulletin*, en avril 1908, vol. VI, pp. 289-291. Toute la question y est traitée, au triple point de vue historique, commercial et linguistique.

Question. — J'ai à traduire en français : « They made fun of him.» Comment dire cela en aussi peu de mots que possible ?

Réponse. — Dites : « On s'est payé sa tête.»

L'AUBE

Père, tandis qu'ici j'attends que le devoir
Ordonne qu'à mon tour je m'apprête et me lève,
Je relis lentement un certain cahier noir.
Ses pages, par ta plume à la fois claire et brève,
Me redisent, après ces quarante-quatre ans,
Combien, dans le revers suprême, ils furent grands,
Ceux que la tradition désigna pour le bagne
Des prisons de la Prusse ou des forts d'Allemagne.
Je communie avec tes espoirs, tes rancœurs,
Ma poitrine se serre un peu dès qu'une ligne
Confronte les héros avec le chef indigne
Ou lorsqu'en quatre mots tu notes les rumeurs
Sinistres qui venaient de quelque coin de France...
Oh! ces jours d'inertie! Oh! ces jours de souffrance...
Les beaux efforts perdus... Tout le sang infécond...
Cette force qu'on tient en laisse... Ces gens qu'on
Réserve, malgré tout, et qui sentent, farouches,
Entrer dans leur destin les événements louches.
Ah! comme je comprends, père, l'écœurement
De ceux qui, comme toi, jadis, ont sombrement
D'heure en heure, sous les rigueurs d'un ciel sévère,
Bu cet amer calice et monté ce Calvaire!
Va, je porte en mon sang toute l'horreur des jours
De pluie et de désastre où, pieds boueux, cœurs lourds,
Vous gagnâtes un fort en ravalant vos larmes
Pour déposer, aux mains de l'étranger, vos armes.
Avec toi je refais le long voyage affreux
De cette armée encor presqu'intacte et qu'on livre
A la dérision d'une populace ivre
De voir enfin comblé ses plus sauvages vœux,
Et qui se rue, et qui vient battre, en flots barbares,
Pour narguer des vaincus, le quai même des gares.

Mais écoutons ! Quelle est cette rumeur ? Entends
De longs roulements sourds qui passent par instants...
O Père, lève-toi ! Regarde, en longues files,
Ces chevaux campagnards affluant dans nos villes !
Vois cette invasion lourde de paysans
Dont les souliers ferrés battent les pavés sans
Trève et sans qu'un seul de ces braves paraisse
Songer qu'il part à l'heure où la récolte presse.
Le cauchemar n'est plus... C'est l'aube maintenant[3]
Le grand jour va bientôt venir... Comme on l'attend !
Ah ! que le ciel est pur et qu'on respire à l'aise
Dans cet air que traverse un vol de Marseillaise !
Des soldats ont surgi de partout ; ils se voient,
Jugulaire au menton, escortant des convois.
Ils sont graves mais pleins d'assurance. La terre
Résonne au choc vibrant du courant militaire,
Et le bruit des canons tressautant aux pavés,
Et le son des tambours et le choc métallique
Des sabres, une voix qui commande, énergique,
Des renâclements brefs de chevaux énervés,
Tout cela puissant, sobre, héroïque, s'ajoute
A la sombre grandeur d'un instant dont on goûte
L'âpre saveur de sacrifice et de devoir,
Et, bien que, malgré tout, reste close la bouche,
Les cœurs battent, unis, d'un tel élan farouche
Que l'éclat de cette aube aspire au sang du soir !

JOSEPH-ÉMILE POIRIER.

— —

GLANURES

Le R. P. Couture, S. J., a bien voulu répondre à la question que nous posions, dans *le Parler français* de décembre, sur l'expression « Pierre son livre ». Merci !

Dans *le Parler français* (No 4, décembre 1914, p. 196), à propos de l'expression métisse « Pierre son livre » pour « le livre de Pierre », vous dites :

« Comment ce germanisme, ou ce belgicisme, que le franco-canadien ne connaît pas, s'est-il introduit dans le parler des Métis français de l'Ouest ? Ne serait-ce pas une tournure empruntée directement de l'anglais ? »

Cette tournure n'est ni un germanisme, ni un belgicisme, ni un anglicisme [1] ; c'est un indianisme. Les langues sauvages d'Amérique n'ont ni le possessif comme l'anglais, l'allemand, etc. (*Peter's book*), ni le génitif comme le latin savant, le grec, etc. (*liber Petri*), ni la tournure analytique du français, du bas latin, etc. (*le livre de Pierre, liber de Petro*), ni l'état construit des langues sémitiques (siph rath ʻPierreʼ). Il ne leur reste donc que de jeter au commencement de la phrase le nom du possesseur, sauf à marquer le rapport de possession par la préfixation du pronom possessif à la chose possédée : *Pierre omasinaigan* (odjibwé) : « *Pierre son-livre* » (la première lettre du second mot est le préfixe — *son*).

TH. COUTURE, S. J.

Déception, désappointement, mécompte, mésaventure. —

DÉCEPTION... « Pardon du mot ! Il est français ; mais il ne l'est guère, surtout au sens qu'on lui donne aujourd'hui : C'est encore un de ces termes de palais que les avocats ont introduit dans le monde, et qui sont parvenus, contre toute justice, à y faire fortune avec eux. J'aimerais presque autant *désappointement*, si désappointement n'était pas tout à fait barbare, et même anglais. Puisque je me détermine à user de la vieille et large règle des sages grammairiens d'autrefois, qui reçoit dans la langue et consacre tous les mots généralement en usage à la cour et à la ville (où est maintenant la ville ? où est maintenant la cour ?), mieux vaut sans doute choisir le mot qui sort du palais que celui qui nous arrive de Londres ; et je laisse *déception*, comme une trace de plus, dans mon style, du péché d'origine dont je crains bien qu'il ne se lave jamais. »

NOTE. — Nos bons écrivains disaient *mécompte*, et quand il s'agissait d'un fait spécial, *mésaventure*.

LOUIS VEUILLOT, *Rome et Lorette*, XXVII.

---

(1) C'est un *indianisme*, le R. P. Couture le démontre. Cependant, ce tour n'en est pas moins un germanisme aussi, et un belgicisme. Mais, chez les Métis, il est d'origine sauvage. C'est sans doute de la sorte qu'il faut entendre ce que dit ici le R. Père.

TABLES DU BULLETIN

Les *Tables générales du Bulletin du Parler français au Canada*, que nous avions annoncées, sont enfin parues.

C'est un travail considérable dû à l'un de nos directeurs.

Le volume comprend les tables et index de toutes les matières publiées dans les dix premières années du *Bulletin*, avec renvoi aux volumes et aux pages :

1° Une *table alphabétique des Matières*, où les articles sont indiqués d'après leurs titres, et sous différents mots importants de leurs titres, afin que les recherches soient plus faciles.

2° Une *table des matières par noms d'auteurs.*

3° Une *table alphabétique des comptes rendus*, notices bibliographiques, critiques littéraires, etc.

4° Une *table alphabétique des revues et journaux* cités dans *le Bulletin*. Cette table est établie par ordre alphabétique des matières traitées dans les journaux ; le nom de la revue est donné, ainsi que le nom de l'auteur de l'article,et la date. C'est un index de presque tout ce qui s'est écrit, en France, sur le Canada, de 1902 à 1912, avec l'indication nécessaire pour retrouver chaque article.

5° Un *index alphabétique des mots étudiés*, avec des indications typographiques pour qu'on reconnaisse à quel point de vue chaque mot est étudié (traduction, orthographe, prononciation, grammaire, étymologie, signification, etc.).

Ce volume, indispensable pour qui possède la collection du *Bulletin*, sera fort utile aussi à ceux qui ne l'ont point.

Il se vend quatre piastres. S'adresser au *Parler français* (Université Laval), *Casier No* 236, Québec.

CE QUI SE DIT DANS LA PRESSE

Parlons la langue française !

Voici quelques justes et opportunes réflexions relevées dans la revue *l'Assomption*, de Moncton, N. B., organe officiel de la Société nationale acadienne « L'Assomption » :

Beaucoup d'Acadiens devraient se poser cette question : Sommes-nous français ? Un grand nombre auraient à réfléchir avant de répondre.

Chacun doit aimer sa langue maternelle pardessus toutes les autres. En effet, le Français parlera, de préférence à toute autre langue, le français ; l'Anglais en fera de même pour sa langue, et l'Allemand aussi. Il en est ainsi de tous les peuples de différentes langues.

L'Acadien est français, sa mère est la fille de la vieille et noble France. Il va sans dire qu'il doit parler le français de préférence à l'anglais, par exemple ; il doit avoir à honneur de donner à ses voisins de langue étrangère une preuve qu'il est un petit-fils de la France, et connait la langue de ses pères.

Si nous sommes français, alors parlons la langue *française*. Il y en a un trop grand nombre qui pèchent contre ce devoir d'honneur. — Félix.

Le parler des rois

La Gazette, de Fall-River, Mass., enregistre, avec beaucoup de raison, la remarquable constatation suivante :

Un récent numéro des *Acta Apostolicæ Sedis*, organe du Vatican, nous apportait le texte des télégrammes échangés entre le Vatican et les diverses têtes régnantes, gouvernements, etc . à l'occasion de la mort du Souverain Pontife, Pie X.

Or, sur cinquante messages de sympathies reçus par le Saint-Siège, vingt-sept, le croirait-on, sont rédigés en français.

Ils viennent de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, du roi de Belgique, de la reine de Hollande, du roi de Monténégro, du roi de Suède, de Sa Majesté Manuel et de la reine Amélie du Portugal, de la grande duchesse du Luxembourg, du prince Alexandre de Serbie, du Président de la Confédération suisse, du Président de la République Argentine, du Président du Pérou, du cabinet de la République de Porto-Rico, du prince Alphonse (Comte de Caserta), de la grande duchesse Marie-Thérèse, de la duchesse de Parme, de la princesse Isabelle de Bourbon, de l'empereur du Japon, du secrétaire d'État de la République de Saint Domingue, du ministre des affaires étrangères de Norvège, du ministre des relations extérieures du Pérou, de Mgr Stagni, délégué apostolique au Canada, du patriarche d'Alexandrie, du patriar-

che de Tera, du ministre de Serbie à Paris, du ministre des affaires étrangères du Monténégro.

Comme il avait bien raison, le poète Zidler, en rappelant la parole d'un consul de France à Montréal, de dire « qu'elle est la reine des rois, Sa Majesté la Langue française » !

La langue française et les Irlandais

Bonne à retenir, cette conclusion d'une intéressante correspondance adressée par un publiciste irlandais au journal *le Droit*, d'Ottawa :

Nous ne pouvons pas prétendre à la connaissance complète de toutes les raisons qui ont eu quelque influence pour décider un si grand nombre de Canadiens irlandais à devenir les alliés de la faction dont on a parlé (hostile aux Canadiens français), mais je suis convaincu qu'ils feraient bien de reconsidérer toute la question à la lumière de l'histoire de leur propre race et de leur mère-patrie, et de se demander, la main sur la conscience, si leur place naturelle n'est pas du côté des Canadiens français catholiques, plutôt que du côté de ceux qui ont toujours été les ennemis irréductibles de toute liberté constitutionnelle et religieuse partout où ils ont tenu le pouvoir.

Pour la paix et le bonheur du Canada

Le *Star*, de Montréal, dans l'un de ses numéros du mois courant, a fort agréablement surpris ses lecteurs réguliers et tous ceux qui ont à cœur l'entente et l'harmonie entre les races diverses dans la Confédération canadienne, en publiant un article d'un ton auquel il ne nous avait guère accoutumés, et dont nous croyons utile de retenir au moins le passage suivant, qui en constitue la note finale :

Tout ce que nous nous proposons de faire dans cet article, c'est de montrer à nos compatriotes de langue anglaise, dans les provinces où ils forment la majorité, tout le sérieux de la situation, quand la majorité de langue française du Québec, exprimant ses sentiments par la voix de ses chefs politiques et religieux, s'empare de la question, comme elle l'a fait. Ce n'est pas le temps de semer la division parmi notre population. Aujourd'hui nos soldats volontaires obéissent à des ordres donnés dans les deux langues. *Les Canadiens français se sont loyalement enrôlés pour la défense du drapeau*, et ils l'ont fait en nombre proportionné au chiffre de la population, car, pour être juste, il ne faut tenir compte que des enrôlements des Canadiens de naissance.

Il n'y a pas de meilleure manière de prouver que le fait d'avoir appris le français sur les genoux de sa mère n'engendre pas la déloyauté au drapeau qui flotte sur nous tous, qui flotte aujourd'hui sur les tranchées d'où nos troupes repoussent énergiquement les violateurs barbares de la terre de France.

Il n'y a pas à en douter, ce qu'il nous faut, dans ce pays, c'est l'harmonie, la confiance mutuelle, l'admiration respectueuse et réciproque pour nos traditions, pour les dieux de nos foyers et pour nos chers privilèges. La province d'Ontario vient de se donner un premier ministre ; comment pourrait-il mieux inaugurer son régime qu'en mettant de côté cette politique d'oppression, si directement opposée aux

principes britanniques et si périlleuse pour le maintien de cette entente parfaite entre les deux sections les plus importantes de notre peuple ! Et c'est de cela que dépendent la paix et la tranquillité de notre Dominion.

CE QUI S'ACCOMPLIT CHEZ NOUS

Pour "nos blessés de l'Ontario"

Le grand événement de défense et de propagande françaises en notre pays, présentement, c'est la mémorable campagne que l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a entreprise, et qu'elle poursuit avec un brio admirable, une énergie et une ténacité pleines de promesses, pour assurer l'appui moral et financier de la province de Québec aux Canadiens français de l'Ontario, contre les droits scolaires de qui la persécution officielle est devenue, en ces derniers temps, de plus en plus intense et mesquine.

La Commission des Écoles catholiques d'Ottawa s'étant vue condamnée par un jugement de Cour à rouvrir les écoles de sa juridiction dans des conditions qu'il est impossible de tolérer sans accepter de se soumettre à la plus odieuse des tyrannies, l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, l'irréductible champion des droits de cette minorité « qui ne veut pas mourir », a résolu d'en appeler de le jugement à un tribunal supérieur, et de porter, si c'est nécessaire, jusques au pied du trône britannique la cause des Canadiens français opprimés.

Mais de pareilles démarches entraînent de fortes dépenses, et avec toutes les autres obligations bien lourdes que ce régime de persécution a déjà mises à sa charge, l'Association d'Éducation, déjà épuisée, dans ses modestes ressources financières, par quatre années de luttes incessantes et vigoureuses, a cru, à bon droit, qu'elle pouvait et devait appeler à son secours la province-mère de Québec et tous les autres groupes français d'Amérique, qui lui sont naturellement solidaires, dans la cause qu'elle défend, cause vitale pour la survivance française au Nouveau Monde.

L'Association d'Éducation a choisi pour son champion, à ces fins, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, qui a accepté, avec un bel enthousiasme, ce mandat d'honneur et qui est en passe de lancer un mouvement d'opinion et de souscriptions dont il est permis d'attendre les plus féconds résultats.

Un appel aux Canadiens français

L'appel que fait l'A. C. J. C. à tous les Canadiens français en faveur de « nos blessés de l'Ontario » constitue un véritable document pour l'histoire de l'expansion française en Amérique. Il nous a paru intéressant de le consigner ici, à peu près intégralement :

Chers compatriotes,

Un groupe des nôtres, les Canadiens français de la province d'Ontario, se voient brutalement refuser, par une majorité intolérante, le droit de faire enseigner la langue française à leurs enfants, dans les écoles qu'ils soutiennent de leur argent. Ils se défendent avec un courage et une ténacité également admirables. Après avoir protesté énergiquement, mais en vain, auprès du gouvernement, auteur de l'inique « règlement 17 », ils ont organisé ces magnifiques grèves d'écoliers contre l'injure de l'inspectorat protestant dans leurs écoles toutes catholiques. Quant aux ordonnances et règlementations dont la mise en vigueur rendrait impossible l'enseignement du français, ils les ignorent tout simplement, et ils organisent l'enseignement dans leurs écoles sans en tenir compte.

Leurs adversaires, est-il besoin de le dire, ne désarment pas. Ils ont même trouvé des alliés ou, pour mieux dire, des complices assez imprévus — et forts de leur nombre et du pouvoir qu'ils détiennent, ils n'épargnent rien pour écraser nos compatriotes ontariens. Sans doute il leur faut pour cela fouler aux pieds le droit naturel et les traités qui portent la signature de leurs pères ; mais qu'importe ! Un de leurs juges n'a-t-il pas dit récemment que le droit naturel devait céder devant la volonté du plus fort ?

Voilà contre quels adversaires les Canadiens français d'Ontario doivent se défendre. La lutte dure depuis longtemps et coûte effroyablement cher. Ce sont les frais de propagande qu'il faut payer et qui montent vite, bien qu'une grande partie du travail se fasse gratuitement. Ce sont les paroisses pauvres qu'il faut aider à soutenir leurs écoles. Ce sont surtout les procès qui se multiplient et qui, ne devant avoir leur dénouement, pour la plupart, qu'au Conseil privé, entraînent des dépenses considérables. Or, pris dans leur ensemble, les Canadiens français d'Ontario ne sont pas riches, et ils voient approcher avec terreur le moment où il leur faudra abandonner la lutte, faute de ressources.

En différentes circonstances déjà, la province de Québec est venue à leur aide, mais les secours sont toujours restés en deça des besoins. De nouveau ils s'adressent à nous : qu'allons-nous leur répondre ?

Les pères de la province de Québec, qui jouissent de l'inestimable privilège de faire donner à leurs enfants une instruction et une éducation de leur choix, vont-ils refuser de venir au secours des pères canadiens-français d'Ontario à qui l'on refuse cette liberté nécessaire ?

L'Ontario français est un poste avancé qui garde les approches du vieux Québec : le laisserons-nous tomber sous les coups des nouveaux barbares qui le battent en brèche ?

C'est dans la lutte que se révèle la valeur des peuples. C'est à la façon dont ils relèvent une injure et repoussent une attaque hypocrite ou brutale que l'on reconnaît s'ils sont de noble race ou mûrs pour l'asservissement. Dans quelle catégorie faudra-t-il nous classer ?

Votre attitude à vous, qui nous lisez en ce moment, fournira l'un des éléments de la réponse que cette question appelle. Songez-y bien, et qui que vous soyez : prêtre ou laïque, homme, femme, ou enfant, riche ou pauvre, riche surtout, donnez promptement et généreusement pour la défense du parler français. L'intérêt national vous le commande, et aussi l'intérêt religieux,car au Canada comme ailleurs, l'histoire est là pour le prouver, les gestes de Dieu s'accomplissent surtout par les Francs. Et d'ailleurs, l'un des persécuteurs ne l'a-t-il pas avoué : « Il n'y aurait pas de question bilingue dans la province d'Ontario si les Canadiens français n'étaient pas catholiques.»

Catholiques et Canadiens français, retenons bien cette parole et donnons sans compter pour la défense de cette forme supérieure de civilisation que représentent nos compatriotes ontariens : la civilisation catholique et française.

L'Association Catholique de la Jeunesse
Canadienne-Française.

L'Association de la Jeunesse ne s'en est pas tenue à cette éloquente mise en demeure. Elle a organisé, à Montréal, vers la fin de décembre 1914, une grande assemblée publique, où, aux côtés de son président général, le Dr Baril, notre estimé collègue du Comité permanent de la Langue française, les autorités religieuses et sociales, ainsi que les délégués des victimes, sont venus défendre la cause communément chère, en retracer les origines, en narrer les émouvantes péripéties, en signaler les périlleux aboutissements possibles.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, les honorables MM. Landry, président du Sénat canadien, Belcourt, sénateur, l'éminent avocat de la minorité persécutée, et un autre de nos membres les plus distingués du Comité permanent de la Langue française, M. Alphonse Charron, président de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, ont tour à tour prêté l'appui de leur parole autorisée et imprimé à la campagne en faveur des Canadiens français d'Ontario un élan capable de durer jusqu'au succès final.

L'A. C. J. C. ne se borne pas encore à cela. Elle a établi, à Montréal, une propagande de presse intensive, afin d'activer le mouvement, et son Union régionale de Québec fait aussi la même chose, au point de vue particulier de notre région. Celle-ci a tenu, de son côté, une grande manifestation publique, à l'Université Laval, le 25 janvier au soir. Les honorables MM. Belcourt, d'Ottawa, Turgeon, président du Conseil législatif de Québec, Chapais, membre du même Conseil et vice-président du Comité permanent de la Langue française, M. Armand Lavergne, député provincial de Montmagny et chevalier inlassable des droits français, sont venus y appuyer l'effort de l'A. C. J. C., ici personnifiée par son président régional de Québec, M. le notaire Oscar Hamel.

Le vénéré Cardinal-Archevêque de Québec, S. E. Mgr Bégin, avait consenti à rehausser des reflets de la pourpre romaine l'éclat de cette manifestation pour le patriotisme et l'équité nationale. Son Éminence est allée porter jusque là l'écho de la superbe lettre par laquelle Elle approuvait et louait, quelques jours auparavant, les fières déclarations faites à Montréal, au même effet, par S. G. Mgr Bruchési.

Entre temps, le Premier Ministre de la province de Québec, Sir Lomer Gouin, au cours de la discussion sur l'adresse-réponse au Discours du Trône, devant la Législature de Québec, faisait une haute et digne revendication des droits des Canadiens français d'Ontario, et un chaleureux appel à l'équité, à l'adresse des gouvernants ontariens.

De ce plaidoyer voici la conclusion :

« Grâces à Dieu, nous avons toujours vécu dans l'harmonie et dans la paix, et il n'y a jamais eu dans la province de Québec d'oppression ni d'opprimés, et je connais assez le cœur de notre population pour déclarer qu'il n'y en aura jamais.

Mais s'il arrivait un jour que la minorité eût à se plaindre des traitements de la majorité, qui pourrait s'étonner que l'Ontario fît entendre sa voix pour demander justice à l'égard des siens.

C'est animé de ce sentiment, M. l'Orateur, que je veux, avant de reprendre mon siège, adresser au nom de toute la population de Québec, des Canadiens anglais, écossais et irlandais comme des Canadiens français, un appel au gouvernement à la majorité de la province d'Ontario, au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique, comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française de l'Ontario et même qu'on soit généreux envers elle.

Au nom des sublimes expressions qu'il a données à la pensée humaine, je demande pour le verbe français, le droit de résonner aux lèvres des écoliers d'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler. »

A la suite de cette heureuse initiative du Premier Ministre, deux députés ministériels de langue anglaise, MM. Bullock, de Shefford, et Finnie, de Montréal (Saint-Laurent) proposaient la résolution suivante, qui fut unanimement adoptée par l'Assemblée législative, après une discussion animée, mais du caractère le plus relevé :

Cette Chambre, sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale, et sans vouloir en aucune façon s'immiscer ni intervenir dans les affaires des autres provinces de la Confédération, constate avec regret les divisions qui semblent exister parmi la population de la province de l'Ontario au sujet de la question des écoles bilingues, et croit qu'il est de l'intérêt du Dominion en général que toutes les questions de ce genre soient considérées à un point de vue large, généreux et patriotique, se rappelant toujours que l'un des principes fondamentaux de la liberté britannique, dans tout l'empire, est le respect des droits et des privilèges des minorités.

La campagne de l'A. C. J. C. s'est donc engagée sous les auspices les plus favorables, et il y a lieu de s'assurer que les résultats en seront éloquents, au soutien de la cause si universellement sympathique, des Canadiens français d'Ontario luttant et souffrant pour la civilisation française.

Ralliement catholique et français en Saskatchewan

Le chef distingué du Secrétariat régional de la Langue française à Régina, M. l'abbé Arthur Benoît, organisateur général de l'Association Catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, a eu une bien intéressante inspiration, sur la façon de répartir, dans sa juridiction, les prix de Parler français que le Comité permanent de la Langue française avait mis à sa disposition.

A l'occasion des fêtes de Noël et de l'an nouveau, il a organisé, entre tous les enfants des écoles primaires franco-catholiques, un original concours épistolaire, chacun des ambitieux concurrents devant adresser, par lettre, ses candides compliments et bons souhaits de fête à S. G. Mgr O.-E. Mathieu, évêque de Régina, et les vingt meilleures lettres ainsi reçues à l'évêché de Régina devant être couronnées et récompensées.

Et ce fut merveille de voir avec quel entrain « nos enfants, nous écrit-on du Secrétariat de Régina, ont envoyé leurs lettres et bons souhaits à notre cher évêque. Le postillon a dû se demander comment un seul homme avait bien pu se faire tant d'amis, qu'un si grand nombre de lettres lui arrivaient pour Noël. Plus de cent cinquante petits Canadiens et Canadiennes ont ainsi adressé leurs hommages affectueux à Mgr Mathieu, qui en fut très touché ». Avec son inlassable bonté, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, l'excellent évêque de Régina a voulu que fût envoyé, en réponse, à chacun de ses jeunes correspondants « un portrait qui leur rappellera à tous que leur évêque ne les oublie pas ».

Il a fallu faire un choix, parmi toutes ces gentilles correspondances, dont la plupart étaient vraiment remarquables, et voici la liste des vingt jeunes auteurs à qui ont été décernés les « prix de parler français ».

1er prix : Jean Cornet, Notre-Dame d'Auvergne.

2èmes prix : Annette Nogue, Milly ; Angéline Goulet, Montmartre ; Blanche Legrand, Lebret ; Louise Gaudet, Saint-Maurice ; Maurice Tourigny, Wolseley ; Olivier Chabot, Ferland ; Marie-Louise Cormier, Wolseley ; Jules-Aimé Couture, Fournierville ; Marie-Joseph Ayotte, Radville ; Laurette Beauregard, Forget.

3èmes prix : Paul-Émile Dumouchel, Radville ; Antonio Fournier, Fournierville ; Eva Saint-Laurent, Dumas ; Exilia Fournier, Saint-Antoine ; Elizabeth Ducharme, Milly ; Juliette Nogue (5 ans), Milly ; Rosa Demers, Cantal ; Bernadette Bédard, Motre-Dame d'Auvergne ; Adrien Blondeau, Lebret.

Magnanime Acadie

Un mouvement a été inauguré, digne de tous les éloges, au sein des cercles de la Société nationale acadienne l'Assomption, pour organiser une souscription en faveur des Canadiens français opprimés de l'Ontario. Voilà une initiative fort heureuse, qui fait le plus grand honneur à ses auteurs, et qui ne manquera pas de devenir génératrice des plus avantageuses relations entre les deux grandes branches de la famille française en Amérique.

Les âmes dirigeantes de la race acadienne ajoutent, de ce fait, un grand mérite de plus à tous ceux qui les distinguaient déjà.

L'élément franco-américain

Il s'est brillamment affirmé derechef, aux récentes élections politiques et municipales dans la Nouvelle-Angleterre. Un nombre de plus en plus notable d'hommes publics d'origine française font décidément leur trouée, dans la vie nationale de la république voisine.

L'illustration qu'on va lire, de cette vérité, nous est fournie par un confrère d'outre quarante-cinquième.

« Dans le Massachusetts, dit-il, nous comptons deux représentants au Sénat : ce sont les sénateurs Marchand, de Lowell, et Langelier, de Quincy. A la Chambre basse, il y aura huit députés d'origine française : MM. Georges Rabouin, de North Adams ; Elie-J. Ducharme, de Taunton ; Edmond-P. Talbot, de Fall-River ; F.-X. LeBœuf, de Fall-River ; Chauncey Pepin, de Salem ; Henri Achin, de Lowell ; Joseph Laflamme, de Sturbridge, et Albert-S. Quéry, de Worcester.

« M. Aram-J. Pothier, gouverneur du Rhode-Island, s'est refusé, cette fois-ci, à conserver le poste de confiance où on le maintenait depuis plusieurs années. Mais dans le nouveau gouvernement du Rhode-Island notre élément est encore représenté. M. Sansouci, lieutenant-gouverneur, est en effet de notre race, et on l'a entendu maintes fois répéter, pendant la campagne électorale, combien il est fier de son origine. Lui aussi saura nous faire honneur.

« Aux Chambres du Rhode-Island, les Franco-Américains seront également représentés par MM. Lamoureux, de Coventry ; Cadoret,

de West-Warwick ; Dion de Central-Falls ; Fortin, Brazeau, Jetté et Côté, de Pawtucket ; Renaud, Soucy et Letendre, de Woonsocket.

« Central-Falls s'est donné un maire franco-américain, dans la personne de M. Léonidas Pouliot.

« Comme on le voit, l'influence des Franco-Américains dans la politique du Rhode-Island est loin de diminuer.

« Bref, ce que l'on peut dire des Canadiens-français du Massachusetts et du Rhode-Island s'applique également à nos compatriotes du New-Hampshire et du Maine. De sorte que le jour où notre influence politique et civile sera l'égale de notre influence morale et religieuse, le groupe franco-américain des États-Unis sera un facteur important dans la vie nationale et le développement économique du peuple américain.»

C'est aussi la conviction que l'on professe, au Comité permanent de la Langue française en Amérique, et le *Parler français* en félicite, de grand cœur, nos co-nationaux qui vivent à l'ombre d drapeau étoilé. — A. D.

REVUES ET JOURNAUX

L'Enseignement Chrétien (15, rue Cassette, P. ; 1er décembre 1914, pp. 759-765) reproduit le discours prononcé par M. le Chanoine Lehargou, au Congrès de l'Enseignement secondaire à Québec (22 juin 1914).

Plusieurs revues françaises ont dû, pendant la guerre, suspendre leur publication. D'autres ne réussissent à faire paraître qu'un fascicule de temps en temps. Mentionnons le beau numéro de *l'Amitié de France*, paru en octobre, et celui de janvier 1915, où nous lisons un article de M. Dumesnil sur *la Guerre* et un *Cantique en l'honneur des alliés.*

LA QUÊTE DE L'ENFANT JÉSUS

M. Edmond-J. Massicotte vient de publier une nouvelle composition : *La Visite de la quête de l'Enfant Jésus.*

Comme les autres dessins du même artiste, *la Bénédiction du Jour de l'An* et *le Réveillon de Noël*, celui-ci est bien canadien ; il reproduit l'une des plus touchantes scènes de la vie dans nos campagnes.

Détail intéressant, ce sont les mêmes personnages que M. Massicotte fait revivre, chaque année, dans ses petits tableaux ; c'est la même famille qu'il groupe autour du grand-père, autour de la table mise, autour du Curé... Cette année, cependant, la grand'-mère n'y est pas, et l'on se demande si le crayon de l'artiste ne raconte pas, d'année en année, une histoire vécue...

La scène, dans tous les cas, est d'une vérité parfaite.

Cette gravure est en vente, au prix de 50 sous l'exemplaire, chez les principaux libraires et chez l'auteur, 22, rue Notre-Dame est, Montréal.

SARCLURES

*** « *Qu'avez-vous l'air* sous vos cheveux roux ? »

De quoi avez-vous l'air, s'il vous plaît. On n'a pas *l'air quelque chose*, mais *de quelque chose.*

De même, ne disons plus : « *Qu'avez-vous* besoin ?... La chose *que j'ai de besoin*... » mais : « De quoi avez-vous besoin ?... La chose dont j'ai besoin »...

*** Un journal de notre Province annonce un remède merveilleux, qui « *brise* un mauvais *froid* en un clin d'œil ». On s'en doute, ce *froid* est un rhume (*a cold*). Mais le pharmacien a voulu parler français aussi :

« Ne restez pas *empêtrés*, dit-il. Cessez d'éternuer. Donnez *de l'aide à votre tête palpitante*... »

Inutile de dire que c'est un marchand anglais qui envoie ces sottises à nos journaux. Mais pourquoi nos journaux les publient-ils ?

*** Je lis, dans une revue très sérieuse, la phrase suivante :

« Les ouvrages d'A. de Bussières ont-*elles* été *publiées* en volume ? »

Le correcteur d'épreuves avait sans doute le mot « œuvres » dans l'esprit. Mais transcrire, sans correction, des questions ainsi rédigées, c'est vraiment de *la belle ouvrage !*

LE SARCLEUR.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Jusqu'à tant que (*jusk a tã kė*) loc. adv.

|| Jusqu'à ce que.

FR. Pop., LAR ; fam., ACAD.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Saintonge, ÉVEILLÉ ; Centre, JAUBERT ; Bresse, GUILLEMAUT ; Normandie, ROBIN, DELBOULLE.

Jusqu'où ce que (*jusk u s kė*)

|| Jusqu'où est-ce que.

Jusse (*jus*) adj. et adv.

|| Juste.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT ; Normandie, MOISY, DUBOIS ; Anjou, VERRIER ; Picardie, CORBLET.

Jusse (comme de) (*kòm dė jus*) loc. adv.

1° || Comme de juste, comme de raison. (On se sert de cette locution pour affirmer, pour promettre. *Ex. :* Viendrez-vous nous voir demain ? *Comme de jusse.* Voir *comme de bonne, comme de bonne raison*).

FR. Les loc. fr. *comme de juste, comme de raison*, veulent dire : comme il est juste, selon la justice.

DIAL. *Id.*, Picardie, CORBLET.

2° || Justement, précisément ; à l'heure même, à l'instant même. *Ex. :* Viens-tu chez nous ? — J'y allais *comme de jusse.*

Jval (*jvàl*), **jvaux** (*jvó*) s. m.

|| Cheval, chevaux.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN ; Normandie, ROBIN ; Ille-et-Vilaine, ORAIN.

Jveux (*jvœ́*) s. m. pl.

|| Cheveux.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Normandie, ROBIN, DUBOIS ; Bas-Maine, DOTTIN ; Ille-et-Vilaine, ORAIN.

Jville (*jviy*) s. f.

|| Cheville.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Jviller (*jviyé*) v. tr.

|| Cheviller.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

K

Kick (*ḳik*) s. m. Ang. s. m.

|| Coup de pied.

Kicker (*ḳiḳé*) v. tr. et intr.

1° V. tr. || Donner un coup de pied à. *Ex.* : N'approche pas, tu vas te faire *kicker*.

2° V. intr. || Ruer.

3° V. intr. || Toucher du pied le plus haut point possible. *Ex.* : C'est lui qui *kicke* le plus haut de la *gang*.

4° V. intr. || Protester, faire opposition à un projet. *Ex.* : Si on propose de fermer les buvettes à sept heures du soir, les hôteliers vont *kicker* dans les grands prix !

5° V. intr. || Hésiter, reculer, manquer de courage, abandonner la lutte.

FR.-CAN. Cf. *cheniquer*.

ÉTYM. De l'angl. *to kick*.

Kid (*ḳid*) s. m. adv.

|| Chevreau. *Ex.* : Des gants de *kid*.

Kif-kif. (*ḳif ḳif*).

1° || *Être kif-kif* = aller tant bien que mal, marcher comme un homme entre deux vins.

2° || *Être, arriver kif-kif* = être égaux, arriver en même temps (à la course, au jeu, etc.).

Kiss. (*kis*) s. m. ang.

1° || Baiser. *Ex. :* Donner un *kiss* en pincettes.
2° || Espèce de gâteau ; bonbon.

Kisser (*kisé*) v. tr.

1° || Exciter (un chien, en criant : *kiss, kiss* !)
FR.-CAN. Syn. : *souquer, soukcer, sikcer, chouler*.
2° || Embrasser, baiser. *Ex. :* Viens *kisser* ton père.
ÉTYM. Ang. *to kiss*, m. s.
3° || Effleurer. *Ex. :* Le bâton a *kissé* la balle (au jeu de balle au champ).
4° || Frapper (avec le martinet). *Ex. :* Il m'a *kissé* de la bonne façon = m'a donné une bonne volée, m'a caressé de son martinet.

L

La (*la*) art. f.

|| (S'emploie devant un nom propre, pour désigner une femme du peuple, de condition inférieure. L'art. remplace alors les mots *Madame, Mademoiselle*. *Ex. :* *La* Jeanne. — *La* Martin. Cette désignation devient souvent méprisante ou ironique, surtout quand elle est appliquée à une femme de condition élevée).
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Bresse, GUILLEMAUT ; Centre, JAUBERT ; Poitou, FAVRE ; Normandie, MAZE ; et communément en France.
FR.-CAN. On disait même, autrefois : *La Parente, la Drouarde* (Parent, Drouard).

Là (*là*) int.

|| Employé pour faire tenir au repos les vaches qui agitent la queue ou les pattes ou tardent à s'arrêter, quand on veut les traire. *Ex. :* Là, là donc, la petite !

Là (d') (*d lá*) loc. adv.

|| Là. *Ex. :* Va-t-'en de *d'là*. — Je viens de *d'là*. — Ote-toi de *d'là*.
DIAL. *Id.*, Picardie, HAIGNERÉ.
FR.-CAN. Cf. *d'ça, d'dans*.

Label (*labèl*) s. m. et f.

|| Étiquette (petit écriteau que l'on met sur les sacs, les fioles, les marchandises, pour en indiquer le contenu, le prix, etc., Lar.) ; marque de fabrique, de commerce.

Fr.-can. Aussi *libel*. — Cf. ang. *label*, m. s.

Labourer. (*laburé*) v. tr.

|| Harceler, frapper, blesser, déchirer. *Ex. :* Le bœuf lui a *labouré* le corps avec ses cornes. — Son capot était tout *labouré.*

Fr. Marquer de sillons : visage *labouré* par les cicatrices, Darm.

Laboureux (*laburœ́*) s. m.

1° || Laboureur, spect. bon laboureur, homme habile à labourer.

Dial. *Laboureux* = laboureur, Anjou, Verrier ; Bas-Maine, Dottin ; Normandie, Moisy, Delboulle ; Centre, Jaubert.

2° || Au fig., laborieux.

Lac (*làk*) s. m.

|| Glaçons formés pendant l'hiver sur un lac et que le fleuve charrie au printemps. *Ex. :* Le *lac* est parti. — Il fait *cru* quand le *lac* descend. — Le temps se tient sombre, les érables coulent plus qu'à l'ordinaire : c'est le *lac* qui passe.

Fr.-can. Potier a noté, à Lorette, en 1743 : « Les soldats de Montréal suivent le *lac* qui descend = la grosse glace ». — De même, les *ruisseaux* sont *partis*, quand, au printemps, l'eau y coule librement, la glace étant fondue.

Se dit aussi, généralement, de la glace formée sur les lacs : « le *lac* est calé ».

Lace (*lé:s*) s. m. ang.

|| Dentelle *Ex. :* acheter du *lace*.

La celle (*la sèl*), **la ceule** (*la sœl*), **la cellesse** (*la selès*), **la ceuse** (*la sœ́:z*) pron. dém. f.

|| Celle. *Ex. :* Je veux avoir *la celle* que j'ai l'habitude d'acheter.

Dial. *La celle* = celle, Normandie, Moisy.

Fr.-can. Voir *les ceux*, *les ceuses*.

Lacher (*lácé*) v. intr. et tr.

1° || Cesser. *Ex. :* Il ne *lâche* pas de parler. — La pluie ne *lâche* pas.

DIAL. *Id.*, Normandie, DELBOULLE, ROBIN ; Centre, JAUBERT.

2° || Cesser de s'occuper de. *Ex. :* J'ai *lâché* l'école cette année. — Il a *lâché* la musique. — *Lâche moi* donc ! = laisse moi tranquille, cesse de m'importuner ! — Allons, *lâchez-vous*, il est temps de se coucher.

FR. Fam. et pop., LITTRÉ.

FR.-CAN. On dit aussi : *lâcher loose* et *quitter* tranquille.

3° || Abandonner, laisser, planter là. *Ex. :* Cette femme a *lâché* sa famille là et a pris le bois.

DIAL. *Id.*, Bresse, GUILLEMAUT.

FR.-CAN. Voir *larguer, quitter.* — *Lâcher son fou* = s'amuser follement. — *Lâcher le jib* = en prendre à son aise, se laisser aller. Voir *jib.*

FR. Fam. *Lâcher* quelqu'un = l'abandonner, DARM.

4° || Relâcher, laisser partir. *Ex. :* *Lâcher* un prisonnier. — *Lâcher* un écolier. — J'ai *lâché* l'oiseau que j'avais pris.

Lacher (se) (*se lácé*) v. réfl.

|| Donner tout l'effort dont on est capable (au travail, au jeu, etc.), se résoudre, se décider à intervenir, se lancer dans une affaire. *Ex. :* T'as besoin de t'*lâcher* pour finir ta *job* aujourd'hui.

Lacherie. (*lácri*) s. f.

|| Lâcheté.

Lâchet (*lácè*) s. m.

|| Ver de terre, appât.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

FR.-CAN. Aussi *âchet, anchet.*

Lâcheux (*lácœ*).

|| Lâcheur, qui lâche, abandonne aisément ses amis.

FR.-CAN. Syn. *cheniqueux, kickeux.*

Lacon (*lakõ*) s. m.

|| Petit lac. *Ex. :* Il n'y a *pas guère* d'eau, j'ai trouvé rien qu'un petit *lacon.*

Lacrosse (*lakròs*) s. f.

|| Crosse (jeu de). *Ex. :* Une partie de *lacrosse*, le jeu de *lacrosse* = de crosse. — *Ex. :* Jouer à la *lacrosse*.
ETYM. Cf. ang. *lacross*.

Là devoù (*lá dévu*) adv.

|| Où. *Ex. : Là dévu ?* ce qu'on va ? = où est-ce qu'on va ?
FR.-CAN. Voir *là voù, là où, là yoù, là éoù, là évoù*.

Là déyoù. (*lá déyu*) adv.

|| Où.

Là éoù. (*lá éu*) adv.

|| Où.

Là évoù. (*lá évu*) adv.

|| Où.

Là éyou. (*lá éyu*) adv.

|| Où.

Là iou. (*lá iyu*) adv.

|| Où.

Lager (*lágér*) s. f.

|| Bière légère.
ETYM. Mot allemand.

Laiche (*lèc*) s. f.

|| Ver de terre, appât.
FR. BESCH.
DIAL. Id., Centre, JAUBERT.
FR.-CAN. Voir *lâchet, âchet, anchet..*

LE COMITÉ DU GLOSSAIRE.

(*à suivre*)

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

VÊTEMENTS

(Nouveautés, confection, chaussure, chapellerie' mercerie, bonnetterie)

Braid anglais	Lacet anglais.
Braid médaillon	Lacet médaillon.
Braid à finir	Lacet à finir.
Braider	Palonner, soutacher, passementer, broder.
Breast : (1) paletot, veston, pardessus *simple breast*	Paletot, veston, pardessus *simple*.
Paletot, veston, pardessus *double breast*	Paletot, veston, pardessus *croisé*.
Caleçons, une paire de caleçons..	Un caleçon.
Cap	Casquette, calotte.
Boudoir cap	Bonnet de nuit, résille.
Night cap	Bonnet de nuit.
Smoking cap	Toque, bonnet grec, calotte grecque.
Capine	Capeline.
Chartine (shirting)	Calicot.
Chausson	Chaussette. (Le *chausson* est une *chaussure* de laine qui n'enveloppe que le pied).
Ciré (pardessus)	Manteau hydrofuge, imperméable, à tissu caoutchouté.
Chapeau ciré	Suroît.
Cloque (*cloak*)	Manteau, pèlerine.
Coat	Veste, veston, gilet.
Froc coat	Redingote, frac.

(1) *Bulletin du P. F.*, mai 1907.

Morning coat	Jaquette (vêtement d'homme qui descend jusqu'aux genoux).
Over coat	Pardessus, paletot, pelisse, manteau.
Sack coat	Paletot sac.
C. O. D. (*cash on delivery*)	Payable à destination.
Col, dans le sens de	Cravate.
Collet, dans le sens de	Faux col.
	(Le *collet* est la partie du *vêtement* qui entoure le cou. Le *col* est la partie de la chemise qui entoure le cou. Le *faux col* est un col mobile qui s'adapte à une chemise au moyen de boutons).
Congresses	Bottines à élastiques.
Corps (de laine, de flanelle)	Gilet.
Coti	Coutil.
Crémeur	Mouton de Perse.
Crémone	Cache-nez.
Delivery	Factage, livraison à domicile.
Departement (dans un magasin)	Rayon
Magasin départemental	Magasin à rayons.
Dickey	Plastron, chemisette.
Dress maker	Modiste.
Duster	Blouse, blouse-paletot, caban.
Express (voiture)	Livreuse, tapissière, voiture de livraison.
Express (transport)	Messagerie.
Flase (*floss*)	Filoselle.
Flaser	Broder à la filoselle.
Frill	Col tuyauté ; fraise (collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis) ; jabot (mousseline, dentelle attachée comme ornement à l'ouverture d'une chemise d'homme) ; ruche (bande plissée de tulle, de dentelle, servant à orner la toilette des dames).

(*à suivre*)

Vol. XIII, No 6—février, 1915.

POUR UN SOLDAT DE 1914

Sans te connaître, ô Mort tombé pour la Patrie,
Humble héros si pur que couvrent nos drapeaux,
— Front nu, silencieux — comme un parent qui prie,
J'ai suivi ton cercueil jusqu'au champ du repos.

D'où viens-tu ? Sous quel toit ta mère pleure-t-elle ?
Comment as-tu vécu ? — Je ne veux rien savoir,
Si ce n'est qu'ouvrier d'une tâche immortelle,
Tu mourus en soldat qui fit tout son devoir.

Quand sonna l'heure grave — impassible à ton poste,
Debout, pour le pays, en face du danger,
Sans peur et sans regret t'offrant en holocauste,
Tu fus l'homme de tous, à toi seul étranger.

Ta jeunesse espérait de nombreux ans à vivre,
Dans ta veine où bouillait tant d'ardente vigueur,
Mais, repoussant la coupe où le désir s'enivre,
Brave, tu renonças à tout, même à ton cœur.

Plus rien qu'un chiffre obscur, aveugle — esclave austère,
Sans nom, d'une commune et haute volonté,
Tu ne sus qu'obéir, te soumettre et te taire,
D'autant plus noble et beau que tu t'es plus dompté.

Toi, l'ancien délicat aux sourires sceptiques,
Qui te calomniais peut-être étourdiment,
Tu pratiquas soudain les vertus monastiques :
Discipline, ascétisme, esprit de dévoûment.

Pour que nos jours soient doux et saufs d'ignominies,
Tu pris pour toi les maux de tous, le dur labeur,
La faim ou le froid, cent petites agonies,
O multiple martyr, ô royal rédempteur !

Et pourtant, quand ta chair saignait, pâle victime,
Le sacrifice en toi mit de si fiers frissons,
Tant de chaude allégresse et de triomphe intime
Qu'à ta lèvre éclataient des bouquets de chansons.

La douleur s'exaltait et doublait ta puissance,
En vain de tout ton corps béant, tu pantelais ;
Tu ne voyais plus rien que la magnificence
De la cause sacrée à qui tu t'immolais.

Pour l'orgueil de la race en avant regardée
Qu'importaient ta souffrance et ton destin plus prompt ?
Planant aux régions sereines de l'Idée,
Tu songeais au bonheur de tous ceux qui naîtront.

Rien n'est plus grand que toi, petit soldat de France ;
Quand le dernier soleil à tes yeux s'est pourpré,
Soutien des droits du monde et de sa délivrance,
Un clairon de victoire en ton rêve a vibré.

Aussi, mâle échanson des âmes assoiffées
De justice, de paix loyale et de splendeurs,
Poète conquérant de sublimes trophées
Sur l'insolente haine et les basses laideurs,

Toi qui, brisant l'anneau de toutes servitudes,
Sous le clair ciel natal ne laisses rien de lourd
— Aux temples de nos cœurs, fleuris de gratitudes,
Ton souvenir repose en un linceul d'amour !

GUSTAVE ZIDLER.

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Séance publique annuelle, mercredi, le 3 février 1915
à l'Université Laval

Nous pourrons bientôt nous flatter d'attirer infailliblement à nos séances publiques l'élite intellectuelle et sociale de la vieille Cité de Champlain. En tous cas, cette année encore, nous avons eu le plaisir de voir la grande Salle des Promotions de l'Université littéralement remplie, le mercredi, 3 février dernier, à l'occasion de la neuvième séance annuelle de notre Société.

Nous avions l'honneur et le bonheur de compter au nombre des auditeurs le très digne et très vénéré Cardinal-Primat de l'Église canadienne, la plupart de Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques de la Province, réunis à Québec pour l'assemblée du Conseil de l'Instruction publique, et Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, évêque de Régina, ancien Recteur de l'Université Laval. Plus brillante couronne ne pouvait être désirée autour de notre Président, et nous nous faisons un devoir — combien agréable à remplir — d'offrir ici à tous ces hôtes d'honneur l'hommage public de notre vive gratitude.

M. le Président avait donc à ses côtés Son Eminence le Cardinal L.-N. Bégin, Sa Grandeur Mgr P. Bruchési, Mgr A.-E. Gosselin, P. A., Recteur de l'Université et Président d'honneur de notre Société, Nos Seigneurs P.-E. Roy, M.-Th. Labrecque, J.-M. Émard, F.-X. Cloutier, P. Larocque, H. Brunault, G. Forbes, O.-E. Mathieu et F.-X. Brunet. Aux premiers rangs venaient ensuite les directeurs, leurs familles et les principaux citoyens de la vieille Capitale.

Le programme suivant était distribué à l'auditoire et exécuté ponctuellement au cours de la séance.

PROGRAMME

1° *La Princesse jaune*, SAINT-SAENS : La Société Symphonique de Québec.

2° Allocution du Président : M. le docteur CALIXTE DAGNEAU.

3° Rapport du Secrétaire général : M. ADJUTOR RIVARD.

4° *Chorale et marche funèbre :* « Les Perses » : X. LEROUX : La Société Symphonique de Québec.

5° La langue française en Belgique : R. P. Joseph DESMET, C. SS. R., professeur au Juvénat de Sainte-Anne-de-Beaupré.

6° *Fantaisie sur la Bohême*, PUCCINI : La Société Symphonique de Québec.

7° La traduction des noms géographiques : M. AVILA BÉDARD, professeur à l'École forestière.

O CANADA

DIEU SAUVE LE ROI

Nous nous empressons de dire, à la louange de notre *fidèle alliée*, la Société Symphonique de Québec, quelle aide précieuse elle nous a apportée, comme par les années passées, et quelle grande part lui revient du succès de notre dernière séance. C'est elle qui, en mêlant, selon l'expression de notre Président, « l'harmonie des sons à l'harmonie des mots », repose l'esprit, en charmant les oreilles et l'âme tout entière. En la remerciant ici, nous nous plaisons à croire qu'elle souscrira à notre vœu : *Restons unis!*

Du discours du président de la Société, M. le Docteur C. Dagneau, et du rapport — qui était un peu cela et beaucoup plus que cela — de notre Secrétaire, M. Adj. Rivard, nous ne dirons ni du bien, ni du mal : nous ne dirons pas de mal, parce que la vérité s'y opposerait, et pas de bien parce qu'une vertu, connue de tous, nous le défend impérieusement. Nous publions plus loin le discours

du Président et les autres travaux — le rapport du Secrétaire paraîtra ensuite : tous nos lecteurs pourront les apprécier et les goûter à leur aise.

Disons tout de même un petit mot des conférences du R. P. J. Desmet, C. SS. R. et de M. Avila Bédard. Une sympathique bienveillance attendait et accueillit le R. P. Desmet, fils authentique de cette noble Belgique dont l'héroïsme actuel ravit le monde entier. Après une entrée en matière toute délicate, toute imprégnée de modestie, et toute débordante d'amour patriotique, le jeune professeur développe son sujet en montrant les origines et la situation actuelle de « La Langue française en Belgique ». Il nous était agréable d'apprendre que de nos jours plus de 75 pour cent de la population belge, flamande ou wallonne, parle le français, que toutes les écoles l'enseignent, et qu'il est mis sur un pied d'égalité avec le flamand dans tous les services publics. Les extraits que nous lut aussi le conférencier nous firent mieux apprécier le talent et la valeur des écrivains belges ; enfin les quelques traits caractéristiques, particuliers au français de Belgique, nous en montrèrent un peu les ressemblances avec le parler franco-canadien. Bref, le R. P. Desmet sut intéresser et plaire : nous lui renouvelons ici l'expression de notre meilleure gratitude.

Nous ne savons trop comment dire à M. Avila Bédard toute la reconnaissance que lui doit et que lui garde la Société du Parler français pour la forte et substantielle étude sur « La traduction des noms géographiques », qu'il a lue pour terminer notre séance académique. Le jeune professeur nous a prouvé que si « la valeur n'attend pas le nombre des années », la jeunesse n'empêche pas non plus nécessairement les travaux intellectuels sérieux, de solide charpente et de forme soignée. Nous n'osons risquer une appréciation qui dépasse notre compétence, mais nous sommes sûrs que tous nos lecteurs goûteront la lecture de ce ferme et brillant travail de notre jeune ami.

En remerciant, avec cordialité, M. Avila Bédard, nous exprimons l'espoir que ses vœux et ses désirs soient efficacement mis en pratique. Et nous disons à tous les amis de notre Société un généreux merci de leur encouragement et un amical « au revoir ».

C. G.

———

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Discours prononcé par M. le Dr C. Dagneau, président, à la séance publique du 3 février 1915

Éminence,
Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs.

La Société du Parler français au Canada se sent particulièrement heureuse de retrouver, ce soir, sous les voûtes de cette salle des Promotions de l'Université Laval, ses meilleurs amis. Elle se doit de les remercier bien cordialement d'être venus lui témoigner son appréciation et ses encouragements pour l'œuvre qu'elle a entreprise.

Hier encore résonnaient dans cette enceinte les voix les plus autorisées et les plus éloquentes, qui revendiquaient pour notre langue sa part au soleil du Bon Dieu, et son droit de continuer dans le Nouveau Monde l'œuvre de civilisation et de progrès intellectuel, artistique et moral qu'une Providence, qui veille aussi sur nous, a mise, d'une façon claire et précise bien que mystérieuse et insondable, entre les mains du peuple qui parle la plus belle langue du monde, le doux parler de France.

Depuis longtemps, treize ans bientôt, notre Société travaille à épurer la langue que nous parlons ici ; à mettre dans l'esprit de chacun le goût plus raffiné, l'attention plus précise, la volonté plus exacte de vouloir toujours employer le mot juste, bien français, ou même bien canadien, qui sans imprécision, sans ambiguïté, indique et montre l'idée : notre Société travaille à rendre à notre langue sa clarté, sa limpidité, sa fraîche transparence.

Quelques esprits inquiets, trop préoccupés des événements du jour, s'étonneront peut-être de trouver, pendant cette période troublée, toute faite de malheurs et de chagrins, une Société qui n'ait pas sacrifié son activité sur l'autel du dieu de la Guerre.

Les journaux parisiens nous rapportaient, il y a quelques jours, l'anecdote suivante.

Un gamin de dix à douze ans se présente à la porte d'un hôpital, à Paris, et demande à voir un soldat blessé.—« Comment s'appelle-t-il » ? lui demande-t-on.

— « Le nom n'y fait rien, répond l'enfant, je veux voir un soldat blessé. » On le conduit à une salle, on lui montre un lit sur lequel repose un malade. Sur la pointe des pieds, sans bruit, presque furtivement, l'enfant s'approche, dépose sur le lit un petit paquet et s'enfuit à toutes jambes.

Un instant après, le blessé, un jeune officier convalescent, trouvait un paquet de cigarettes enveloppé d'une lettre, où le gamin, dans une orthographe que la bonne volonté seule pouvait déchiffrer, disait que lui aussi, voulant faire quelque chose pour la France, avait recueilli quelques sous pour faire plaisir, par un cadeau, à un soldat blessé.

A l'adresse indiquée l'officier répondait et terminait sa lettre en disant : « Tu veux faire quelque chose d'utile à la France ? Va à l'école, apprends bien ta leçon, deviens un homme intelligent, instruit, éclairé, honnête ; la France aura toujours besoin d'hommes comme tu seras, et la France sera grande par ces hommes-là. »

La Société du Parler français suit le conseil de l'officier : elle continue, sans éclat et sans bruit, par un travail de moine, pour employer l'expression d'un de ses bons amis, l'honorable Premier Ministre de cette Province, ses occupations de chaque jour.

Sans se confiner au terre à terre du *Business as usual*, dont une des Nations Alliées a fait son mot d'ordre, presque son cri de bataille, peut-être son chant de victoire, notre Société suit en cela l'exemple des chefs du mouvement intellectuel en France, qui se sont privés de certains secours précieux en hommes plutôt que de laisser languir et péricliter leurs œuvres de diffusion scientifique et littéraire en dehors de leur pays.

Aussi bien, est-ce sans arrière-pensée, avec la perception très nette d'être, nous aussi, du côté des Alliés, que nous vous inviterons à entendre ces messieurs dont les noms sont au programme.

Notre Secrétaire, tout d'abord, va vous lire ce qui porte le titre de rapport annuel. Sans faire d'indiscrétion, je crois pouvoir vous dire que M. Rivard, au lieu de vous donner une longue liste d'assemblées et de vous montrer toute une théorie de réunions qui vont se ressemblant de plus en plus, vous fera comprendre, par des exemples plus que par des discours, le mode d'opération de notre travail de chaque jour, et racontant des choses de « Chez nous », il ne saurait manquer d'intéresser tous ses lecteurs d'hier, qui sont ses auditeurs d'aujourd'hui.

Nous avons cru vous intéresser en vous parlant des problèmes de la langue française en Belgique. La dualité de langues officielles, dans ce pays où Wallons et Flamands viennent de s'unir dans l'héroïque défense de leur sol, et de donner au monde un exemple glo-

rieux de courage et de valeur, a passé, dans les dernières années par des périodes pénibles que nous ignorons trop ici.

Le Révérend Père Desmet, de la Maison des Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré, a bien voulu se charger de mettre au point cette question, et de nous montrer où en est aujourd'hui, ou plutôt, où en sera demain, dans la Belgique reconstituée et grandie de toute son auréole de gloire, la langue française.

M. Bédard est un de nos plus jeunes membres. Couvert, dès sa tendre jeunesse, des soins jaloux de cette nouvelle Faculté, née dans les années d'abondance et des efforts réunis du gouvernement et de l'Université Laval, le jeune professeur de l'École Forestière a voulu donner libre cours à son âme de poète, en parcourant nos forêts, et comme tous les poètes, il se permet des licences, au lieu de nous parler de bois, il va nous causer géographie. Sans doute, la géographie de notre province qu'a parcourue M. Bédard est encore couverte de forêts, mais je me doute fort que ce changement de venue n'est pas le dernier, et que n'ayant trouvé le bonheur de l'esprit, ni dans l'une ni dans l'autre de ces branches de la science appliquée, il ne se tourne quelque jour vers cette science que ses suivants trouvent la plus pure, le Droit.

Vous entendrez aussi la Société Symphonique de Québec. Elle est bien à sa place ici, cette divine harmonie des sons fraternisant avec l'harmonie des mots, dans les pages nouvelles que nous voulons écrire à la renommée et à la gloire de la culture artistique canadienne-française. Elle va nous bercer, cette harmonie, pendant quelques instants précieux d'oubli des tristesses quotidiennes, et les membres de cette Société amie ont droit à toute notre reconnaissance.

L'action constante de l'Université Laval dans le soutien des lettres et des sciences françaises, sa présence obligée à la tête de tout mouvement vraiment national, le dévouement inlassable de ses supérieurs et de ses professeurs aux choses de l'esprit sont si bien dans le rôle que la prévoyance de ses fondateurs a tracé, lui créent un tel droit à la reconnaissance de tout notre peuple et lui tracent une auréole de gloire telle que nos remerciements ne pourraient lui faire la place plus grande dans le cœur de tous ses amis.

Encouragée, dans le passé, par la bienveillance de nos gouvernants, par les attentions toutes spéciales que l'Académie française a bien voulu manifester à notre œuvre, par le gracieux accueil qu'elle reçoit chaque année du public québecois, notre Société va continuer dans l'avenir, sans bruit et sans éclat, son travail de correction et d'épuration de notre parler populaire, pour en faire l'expression la plus pure de l'âme française.

Poème en prose

L'HYMNE DE LA FOI

—

CROIRE, c'est se tourner vers le Père qui a vêtu le lis des champs, veille sur le passereau, témoigne de Lui-même dans les œuvres de ses mains ; c'est entendre sa Voix dans le secret de son cœur.

Croire, c'est confesser sa soif de l'infini, tendre vers Dieu comme la plante en fleur se tourne vers l'aube ; c'est refléter son Être comme une eau claire reflète le rivage ; écouter le désert chanter son Nom, « le jour le dire au jour, la nuit l'annoncer à la nuit ».

Croire, c'est jeter ce cri vers le Seigneur : « Seigneur, Vous êtes grand ! Qui est comme Vous êtes ? Qui est sorti du néant sans Vous ? Qui n'avez-Vous pas appelé ? Vous m'avez fait à Votre Image dans votre Sagesse. Votre regard était sur moi avant l'aurore. Seigneur, me voici ! je Vous adore... » Croire, c'est être ainsi devant le Seigneur.

Croire, c'est aller comme les Mages vers la Lumière ; dépasser par un pur désir les horizons matériels ; se joindre à ceux que ne peuvent rassasier les biens éphémères, et qui se voient survivants au delà des tombeaux, ressuscités par Celui que la Mort n'a pas gardé.

Croire, c'est se donner un temple, une patrie ; c'est reconnaître la Patrie qui demeure ; conscient et libre, s'orienter ; mettre derrière soi comme un pays de mensonge, un Sahara décevant, l'illusoire Cité des superbes, pour aller vers la sainte Sion.

Croire, c'est écouter cette Parole qui traverse les siècles, vole sur le front des nations, fait les hommes frères, délivre et pacifie : la Parole bénie du Sauveur, gardée par l'Élu Pierre et les Disciples, propagée par leurs Successeurs ; croire, c'est vivre de cette Parole.

Croire, c'est se reposer dans la Maison mystique ; réclamer la protection de la douce Mère, l'Église ; s'apparenter à la famille des Saints ; s'élancer par l'espérance vers ces glorieux Disparus ; convoiter le Royaume de la justice et de l'éternelle joie.

ALBERT FERLAND.

—(Extrait d'un livre en préparation : *Les Hymnes du Retour.*)

LA LANGUE FRANÇAISE EN BELGIQUE

(*Étude lue à la séance publique de la Société du Parler français au Canada, le 3 février* 1915)

Quand les peuples étonnés voient apparaître un héros, ils se sentent attirés vers lui. Ils admirent cet homme, ils voudraient pénétrer sa vie dans les moindres détails, ils voudraient le suivre.

Voilà près de six mois qu'une héroïne retient fixés sur elle les yeux des nations étonnées ! Voilà près de six mois que vous la voyez engagée dans une lutte épique : lutte entre l'honneur et la félonie ! Cette héroïne a pour nom : *Belgique!* pour roi : *Albert*, que la postérité décorera du nom de : *Magnanime*.

Tout votre intérêt se trouve concentré en elle : vous voudriez connaître toutes les manifestations de sa vitalité.

Soucieuse des légitimes désirs de l'honorable auditoire qui chaque année assiste à ces séances du Parler français, la Société, par l'intermédiaire de M. l'abbé Camille Roy, m'a invité à dire un mot de la langue française en Belgique. Je la remercie de cet honneur et j'en suis heureux, parce qu'ainsi je puis contribuer tant soit peu à vous faire connaître et aimer davantage votre langue nationale, pour laquelle vous luttez sans trêve comme sans merci, sous la conduite si douce et si puissante de notre pasteur: *in spiritu lenitatis*.

Tout voyageur sait qu'on parle le français en Belgique. Cette langue, on la parle depuis longtemps, car on la parle depuis que le dialecte de l'Isle de France est devenu « langue », depuis le XIIe siècle. « Elle occupe, dit M. Lanson, depuis les origines, certaines régions de la Belgique. » Quoi d'étonnant d'ailleurs pour celui qui se trouve au fait de l'ethnographie, de l'histoire politique, artistique et commerciale de notre pays ?

Quand la langue française prit le pas sur les autres dialectes, il y avait en Belgique un peuple homogène, tribu celtique : les

Belges. Mais par suite de circonstances géographiques et par l'invasion des Francs saliens, ce peuple était divisé par la différence de langage. Une partie, celle du Nord, était germanisée par les Francs et parlait le thiois ou tudesque ; celle du Sud, préservée contre les envahisseurs, maintenait la langue celto-romaine, qui se modifia et devint le wallon, branche de la langue d'oïl. Celle-ci, évincée par le français, tomba, dans le cours des siècles, au rang de « patois ».

Je dis « patois », non dans le sens péjoratif du mot, comme synonime de jargon, mais dans ce sens qu'elle cessa d'être une langue littéraire. Dès qu'un parler est employé comme langue littéraire, comporte une littérature complète, il est dialecte. Et voilà pourquoi, Messieurs, ceux qui prétendent que votre parler est un patois, parce qu'ils y rencontrent des mots vieux, des tournures archaïques, chères et précieuses reliques d'un passé glorieux, ceux-là font erreur ; ils ignorent les véritables notions.

Le thiois continua à maintenir son rang, tout en acceptant à ses côtés la langue française introduite par ses princes.

Je dis par les princes... La Belgique, au moyen âge, avait des relations nombreuses et fréquentes avec la cour des rois de France. Le comte de Flandre était grand vassal de la couronne ; le comté de Hainaut, comme le marquisat de Namur, avait été réuni un temps à la Flandre ; au XIV[e] siècle, la Belgique était administrée par la maison de Bourgogne, issue de Robert de France, fils du roi Robert I[er].

Introduite par les princes, elle le fut non moins par les artistes, commerçants et ouvriers.

Nos pêcheurs flamands fraternisaient avec ceux de Gravelines et de Calais. Les vins de Bourgogne et de Bordeaux se déchargeaient dans le port de Damme, au nord de la ville de Bruges. Les trafiquants flamands avaient des privilèges sur les marchés de France.

Enfin, on peut dire que déjà au XIII[e] siècle, le français était cultivé par les hommes de lettres de la Flandre et par les gens qui se disaient de bonne société ; si bien qu'un poète thiois, Jacques van Maerlant, croyant le génie national menacé par la littérature française, crut devoir réunir les meilleurs esprits pour parer au danger.

La langue française poussa des racines dans notre sol belge ; des racines si profondes que jamais dans la suite elle n'en fut arrachée. Tout le monde cependant ne parle pas le français ; mais une bonne moitié de la population. Ainsi, sur un total de 6,693,548 Belges, en 1900, 3,665,164 parlaient le français. L'annuaire statistique de Belgique nous apprend qu'en 1906, sur 1946 livres et publications parus, il y en a 75 p. c. d'écrits en langue française ; dans

toutes les grandes villes du pays on a des théâtres français qui, hélas ! ne sont pas toujours des sources bien limpides ni bien rafraîchissantes !

Il y a une quinzaine d'années, ces théâtres se gaussaient de personnages scéniques qui représentaient un ménage belge parlant belge. La pièce était intitulée : « Mademoiselle Beulemans ». En effet, le français, en Belgique, a subi des modifications et des déformations. En voici quelques exemples : pour dire que Guillaume s'est emparé de la Belgique, les Belges diront qu'il s'est « accaparé » de la Belgique. Il envoya des reconnaissances « en bicyclette », diront-ils encore, lorsqu'il faut dire « à bicyclette », comme on dit « à cheval ». Je demande à un Bruxellois : pourquoi prenez-vous votre manteau ? Voici sa réponse : « C'est car j'ai peur d'avoir froid. » Nous dirions « parce que ... », ou « c'est que ». Il cherchera « après son chapeau » ; nous, nous chercherions « notre chapeau ». Enfin, s'il est essoufflé, il se plaindra : « Ouf ! je m'arrête, car je suis court d'haleine. »

Cette dernière expression, Messieurs, n'est point contre le génie de la langue ; on dit bien et très bien : « être court d'argent, d'esprit », et on voit dans l'écrivain G. Eekhand : « D'autres courts de quibus, sinon de désirs, baguenaudaient », mais ce n'est pas une forme admise. En littérature, comme en toilette, la mode est souveraine, et souveraine capricieuse.

D'ailleurs, bien des tournures, de mots et d'expressions, pour ne point être classiques, sont dignes néanmoins d'être conservées et discrètement employées ; car elles font aimer, comme le dit si justement M. Adjutor Rivard, « les gens et les choses de chez nous ». Aussi avons-nous certaines locutions qui sont injustement qualifiées de belgicismes. Par exemple : « Quand on touche le mur, le plâtre vient avec les doigts. » Cette phrase est bruxelloise, et cependant, on la retrouve dans Ronsard.

On rit beaucoup de voir, sur la grand'place de Bruxelles, un écriteau : « des serinettes pour apprendre les oiseaux à chanter » ; cette expression est archaïque et se trouve dans Vaugelas.

Dans une querelle, on entendit une Bruxelloise s'écrier : « Je ne suis pas si mauvaise langue comme vous. » Elle n'avait pas tort, car elle parlait comme Malherbe, dans cette phrase : « Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle », et Littré admet cette construction dans le « style élevé ».

S'il est permis de s'amuser aux dépens du parler belge, Messieurs, on doit reconnaître que le Belge, quand il veut, peut parler aussi bien qu'un Français. Et à ce sujet, je puis vous citer la ville de Liège, dont les citoyens ne le cèdent en atticisme à ceux d'aucune

ville de France : c'est un fait reconnu par les Français eux-mêmes. L'éducation, dans plusieurs villes de première importance, est française ; dans beaucoup de familles le français est la langue maternelle, le wallon et le flamand sont laissés aux domestiques. Dans toutes les écoles, le français est considéré comme une des branches principales ; dans les Universités, le français est la langue véhiculaire de l'enseignement ; dans l'administration, dans les bureaux, dans les hôtels, au parlement, au barreau, à l'armée, le français seul règnait jusqu'au jour où les Flamands, las de voir leur langue méconnue, obtinrent l'égalité des deux langues dans les emplois civils, administratifs et militaires.

La lutte était engagée entre fransquiljons et flamingants : les premiers, partisans du premier régime, les seconds, exigeant l'égalité. Chaque parti comprenait des Wallons et des Flamands. Chaque parti avait ses recrues dans les collèges, dans les cercles, dans les hameaux, les villes et les villages, et même les Chambres belges servirent d'arène à ces combattants rudes et décidés. La lutte devenait âpre ; elle se faisait entre membres d'une même race. On craignait un schisme politique. La rumeur rapportait que les Flamands s'uniraient aux Hollandais ou aux Allemands, que les Wallons se donneraient à la France ; mais, ô brillant et noble démenti ! le jour où l'aigle teuton se leva de dessus son aire pour fondre sur sa proie en traversant le sol belge fut aussi le jour où Flamands et Wallons, s'unissant pour faire la force, arrêtèrent son cours et firent voir à tout l'univers qu'ils voulaient rester unis et fidèles à leur roi et à leur patrie.

Il me reste à dire un mot au sujet de notre littérature franco-belge.

La Belgique a eu ses écrivains depuis le moyen-âge, ...

. . . .

Du XIXe au XXe siècle, elle vit surgir une pléiade de littérateurs en tout genre. L'éloquence eut ses dignes représentants dans la personne du Cardinal Dechamps, de Mgr Cartuyvels, recteur de l'Université de Louvain.

L'éloquence politique . . . Malou, Frère-Orban, sectaire maçon, Beernaert, Wœste, Schollaert, De Brocqueville, actuellement réfugié au Hâvre.

La conférence et la causerie : le P. Van Tricht, S. J.

La littérature belge fut dotée de romanciers tels que H. Carton de Wiart et Davignon ; d'historiens tels que G. Kurth et Pirenne ; de critiques comme Loise ; de journalistes comme le comte Verspeyen, le Veuillot belge.

Comme la langue, elle reçut l'empreinte nationale. On a dit que tout artiste belge était peintre. On peut l'affirmer des littérateurs belges, dans le sens propre du mot.

Peintre de la nature : le promeneur frissonne « aux bruissements mystérieux des fourrés au bord de la route hantée par la maraude des bêtes, ou bien il voit, suspendues aux guérets des toiles d'araignées grises comme des voiles imprégnées de cendres ».

Peintre du foyer où

> Rien n'a changé, les glaces seules
> Sont tristes d'avoir recueilli
> Le visage un peu plus vieilli
> Des mélancoliques aïeules...

Peintre de l'Orient, comme le chanoine Hoornært, qui nous dépeint les cadavres des Strelitz pendus aux murs du Kremlin et attaqués par les fauves. En des coins écartés...

> En des coins écartés emplis d'ombres plus noires,
> A l'abri de rayons vagues des astres clairs,
> On entend mollement de sournoises mâchoires
> Plonger des crocs aigus dans la moiteur des chairs.
>
> Mais voici que candide en son âme de vierge,
> La lune, projetant une lueur de cierge,
> Gravit, selon la loi, le firmament serein,
>
> Et regarde, absorbée en de chastes pensées,
> Les cadavres sanglants et les têtes cassées
> Pendus au long des murs sinistres du Kremlin.

Peintre des objets matériels, il l'est aussi des sentiments ou des idées abstraites.

C'est le comte Verspeyen qui nous décrit les premières amours d'un étudiant universitaire : « Accoudé à la table de travail, près de la lampe traditionnelle, vous avez devant vous un cahier de cours, et vous êtes censé vous élever aux hauteurs de la philosophie .. L'œil d'un père se mouillerait d'une larme en vous contemplant studieux et si appliqué. Mais un observateur plus perspicace aura bientôt remarqué qu'un doux sourire épanouit vos traits, que vos regards s'élèvent bien au-dessus de vos papiers et de vos livres et caressent, dans une lointaine pénombre, je ne sais quelle charmante apparition ! »

Faisant la contre-partie, il nous dépeint une jeune fille qui se sent ce que Lamartine appelait « du vague à l'âme » : « Elle est assise au foyer. Machinalement, son aiguille traverse la toile ;

mais l'imagination et le cœur font de bien fréquents et bien doux voyages. La mère s'inquiète : Qu'a donc notre Berthe ? — Bah ! répond le père, à cet âge-là toutes les jeunes filles sont un peu romanesques : il faut qu'elles rêvent ! »

Et à quoi rêve-t-elle ? Vous devinez déjà la réponse.

Enfin, Messieurs, ils sont patriotes. Comme Godefroi Kurth, ils chantent l'attachement de la Belgique au catholicisme : « C'est par dessus tout, plus que nos libertés, plus que nos princes, plus que nos grandeurs nationales, que nous aimions la foi catholique, qui était l'âme de notre âme. » Ils font revivre les cités du moyen-âge, ils décrivent tous les coins de leur pays : la Flandre, la Campine, la Tournaisie, Liège, les Ardennes, le Brabant. Le passé ne les hypnotise pas ; le monde tourne sans discontinuer, c'est vers l'avenir qu'ils tournent résolument leurs regards :

O terre sainte, ô terre des aïeux !
Leur sueur et leur sang l'ont pétrie
Et loin ou près sauront leurs fils pieux
Protéger, élargir la patrie !
Si des frères s'en vont, il en est par milliers
Qui, fidèles gardiens, défendront leurs foyers.

Marche hardi, peuple énergique,
Vers des destins dignes de toi.
Dieu saura protéger la Belgique
Et son Roi !

Au commencement de ce discours, je vous disais ma joie de pouvoir contribuer en quelque façon à faire connaître et aimer davantage votre langue nationale puissante, souple et féconde. Ces trois qualités que vous lui connaissiez déjà, vous venez de les constater une fois de plus en considérant sa vitalité sur notre sol belge. A peine domine-t-elle les autres dialectes, et voilà qu'elle germe dans nos plaines et nos vallons. Sa puissance se manifeste encore en ce fait significatif, à savoir qu'au XIIIe siècle déjà elle constituait un danger pour le génie national tudesque. Sa puissance se démontre encore en ce que nulle tempête, depuis la date de son éclosion jusqu'à nos jours, n'a pu l'arracher de notre sol.

Elle est souple : c'est une qualité reconnue par les linguistes et qui se manifeste par les formes qu'elle revêt en notre pays comme en votre noble et vigoureuse patrie.

Elle est féconde : les œuvres littéraires franco-belges ne se comptent plus. Puissance et souplesse qui attirent l'admiration, fécondité, gage d'avenir ; voilà, Messieurs, ce qui nous fait l'estimer...

Nous comprenons votre affection jalouse qui vous porte à la défendre contre toute attaque injuste, votre affection filiale qui vous porte à l'aimer plus que toute autre langue, votre affection pleine de zèle qui vous incite à travailler efficacement à sa splendeur. Pour nous comme pour vous, la langue maternelle est chère ; comme vous nous travaillons sans cesse à l'émonder ; comme vous nous travaillons sans relâche à l'enrichir, en butinant dans les littératures étrangères ; comme vous nous ne sommes pas émus des pierres que les passants lui lancent.

Ésope raconte qu'un noyer planté au bord du chemin gémissait : les passants lui lançaient des pierres. Un d'eux répondit à ses plaintes, disant : Si vous ne portiez des fruits on ne vous jetterait pas la pierre. Messieurs, si votre langue ne gardait la Foi, et avec la Foi, la vraie civilisation, on ne l'attaquerait pas.

La langue est l'âme de la patrie. Pour bien se connaître il faut étudier son âme, et c'est pourquoi, chez nous comme chez vous, notre jeunesse étudie sa langue, y pense sans cesse, en rêve.

Un poète flamand, Albert Rodenbach, mort à 20 ans, avait lutté fièrement pour le maintien et l'extension de sa langue, pour sa Flandre chérie. Les tracasseries, les mots piquants, armes des âmes faibles, les railleries n'avaient pas manqué de l'assaillir. Son courage en devint d'autant plus fort, et s'exprima par une petite poésie que je traduis librement. C'est le mot final de ce discours.

Je vous l'adresse avec bonheur, parce que je suis sûr que ces sentiments sont au diapason des vôtres.

Ils riaient et haussaient leurs épaules — Parce que je leur parlais de la Flandre. Ils riaient et disaient : D'autre chose, jamais nous ne vous entendîmes parler ! — Eh bien ! non ! non ! Ma Flandre est mon âme, — ma vie, le but de mes efforts. Ma vie pour la Flandre, et la Flandre pour Dieu ! — O puissé-je, ayant gagné cela, — Tomber.

P. Desmet, C. SS. R.

LA TRADUCTION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

(Étude lue à la séance publique de la Société du Parler français au Canada, le 3 février 1915)

Si je ne réussis pas, par l'exposé que j'en ferai, à vous montrer sous ses plus captivants aspects la question de la traduction en anglais des appellations géographiques françaises, du moins ce qui en fait le fond même conservera-t-il, je me plais à le croire, toute sa valeur auprès de ceux qui ont, comme vous, à cœur le maintien du bon parler français.

Vous pensez bien que ce n'est pas la première fois que cette importante question est agitée au pays. Elle a en effet fait l'objet et à plusieurs reprises, et je dirais dans presque toutes les provinces, d'études aussi louables que savantes et qu'on voudrait plus connues.[1] Hier encore, dans un volume [2], dont ce n'est pas le temps de dire tout le bien, monsieur Adjutor Rivard lui consacrait un chapitre qui est à lui seul un document très précieux. D'autre part, la Commission de Géographie de Québec, instituée [3] par le Gouvernement pour veiller à la conservation et assurer l'expansion de notre influence géographique, n'y est pas restée étrangère, [4] comme le prouvent ses travaux et le compte rendu de ses délibérations. Si elles attestent que cette question n'est pas de celles auxquelles on puisse appliquer le fameux « pensons-y toujours, n'en parlons jamais » de Gambetta, toutes ces initiatives n'ont malheureusement pas réussi à faire modi-

---

(1) Noms historiques de langue française au Nord-Ouest canadien, par l'honorable juge L.-A. Prud'homme ; Les noms géographiques dans les Provinces Maritimes, par l'abbé François Bourgeois. Bulletin de la Société de Géographie de Québec, année 1915, pages 336-352.

(2) Étude sur les parlers de France au Canada.

(3) 15 novembre 1912.

(4) Motion de M. A. Amos, chef du service hydraulique de Québec. Bulletin de la Société Géographique de Québec, année 1914, pages 162-163.

fier, un tant soit peu, l'article 15 que je trouve parmi les règles de nomenclature[1] du « Geographic Board of Canada » et qu'on me permettra de citer textuellement.

« Dans les cas, dit cet article, où les noms existent déjà et sont « publiés dans la forme tant anglaise que française et sanctionnés « par un long usage, on ne doit point chercher à abolir l'une et « l'autre formes qui peuvent être admises et publiées dans les listes « de décisions du « Geographic Board » et l'une ou l'autre forme peut « être régulièrement employée dans les documents officiels. Dans « tous les autres cas, l'on doit empêcher l'emploi de doubles noms, « et accorder la préférence à la forme qui a la priorité d'origine, que « ce soit la forme anglaise ou française. »

Tout en faisant la part des droits qu'il veut bien reconnaître à la race et à la langue françaises, j'admire qu'il permette au « Geographic Board » de se laisser influencer dans ses décisions par l'usage plutôt que par l'histoire, qu'il soit rédigé de telle façon que par anticipation il condamne ce qu'il doit approuver, et je ne puis m'empêcher de trouver qu'il ne résoud pas d'équitable et de scientifique façon la question de la traduction des termes géographiques, et que tout en faisant mine de la résoudre, il légitime des erreurs géographiques et sanctionne en quelque sorte des mensonges historiques. L'usage primerait l'histoire ! Mais a-t-on réfléchi qu'il est fréquemment le triomphe de la fantaisie, du chauvinisme ou du pédantisme d'un seul, qu'il n'est pas toujours synonyme de vérité et qu'il lui arrive quelquefois de faire table rase d'un passé infiniment respectable ?

Voyez plutôt ce que dans le domaine de la Géographie notre inertie ou notre apathie lui a permis de faire. On n'a qu'à parcourir même superficiellement quelques cartes géographiques dressées à Ottawa, qu'à consulter, un peu au hasard, certaines publications officielles, celles par exemple de la *Commission of Conservation*, pour se rendre immédiatement compte que beaucoup de noms de lieux ont été gratifiés d'une forme dont ils se seraient bien passés, et qui, à notre grand regret, demeurera sans doute. Je ne saurais vous imposer ce soir une longue nomenclature, mais, semble-t-il, quelques noms de lieux auraient ici leur place, qui comptent, comme les plus connus, parmi ceux que nos ancêtres ont pour ainsi dire semés au cours de leurs aventureux voyages et de leurs glorieuses découvertes, et que la traduction en anglais a transformés au point de les rendre quelquefois méconnaissables.

---

(1) Document parlementaire No 25d., A. 1915, page 11 du 13ème Rapport.

Ainsi le Saint-Laurent devient « The St. Lawrence », comme si depuis le traité de Paris, quelque secousse sismique, à la vérité pentagruélique, en avait changé et le cours et l'aspect. Le cap d'Espoir, un peu comme la belle Phyllis, qui a toujours espéré, finit par désespérer, et se change en « Despair Cape». Je me suis encore laissé dire que les chasseurs ne trouvaient plus rien à faire dans les forêts qu'arrose la rivière à la Martre, depuis qu'elle est devenue « Martin River ». Qui reconnaîtrait, sauf les experts, dans le « Brandy Pot » de nos jours le Pot-à-l'eau-de-vie de jadis ? Un historien, dont un jour on saura peut-être le nom, aura sans doute, au cours de ses recherches, découvert que les puritains du Mayflower étaient descendus sur les îles, que dans notre ignorance nous appelons les Pèlerins, puisque celles-ci portent aujourd'hui le nom de « Pilgrim Islands ». D'autre part, je sais des personnes à qui une cure de soleil ne ferait pas tout le bien qu'elles en e pèrent, s'il la leur fallait prendre à la Malbaie plutôt qu'à « Murray Bay ». Mais remontons le fleuve et considérons un moment les ruines d'une petite mais glorieuse ville, que certains traitants français, (1) nous dit l'histoire, avaient nommée Trois-Rivières, et au milieu desquelles comme par enchantement a surgi la prospère cité de « Three Rivers. » Passons outre, laissant derrière nous le lac «St.Peter», nous voici en face d'une île, toute menue, que nos ancêtres avaient dénommée île Pl: te, à cause sans doute de la rigidité monotone de sa ligne de sommet. L'érosion a à ce point modifié ses contours, sculpté son faîte, que son appellation ancienne n'avait plus aucun se is, et qu'il a fallu, pour la mieux dépeindre, lui donner le nom de «Flat Island». On n'en finirait pas. Je me hâte de dire que, pour commune que soit dans notre province la traduction des noms de lieux, elle n'est pas inéluctable ; le bon sens et le patriotisme en général se refusent à l'accepter, et sont encore assez forts, quand ils parlent, pour se faire entendre contre elle. Il n'en va pas de même dans les autres provinces, où le très long et très vénérable usage, tout puissant, entretenu avec amour par ceux qui n'ont connu que lui dans leur pays d'origine, s'efforce de tuer l'histoire, j'entends l'histoire écrite par les Français, et qu'à travers mille difficultés nos compatriotes, formant des groupes épars, tâchent à continuer. Qu'on cherche, si l'on veut, dans l'Ontario ou dans les Provinces de l'Ouest, la rivière à la Pluie, la baie du Tonnerre, (2) le lac des Bois, la rivière Rouge, la rivière à la Paix, le lac des Esclaves, on cherchera longtemps et vainement si

(1) Noms Géographiques de la Province de Québec. P.-G. Roy, page 471.

(2) Voir carte des lacs du Canada dressée par N. Bellin, ingénieur et hydrographe de la marine en 1744, jointe à l'Histoire générale de la Nouvelle France du R. P. Charlevoix.

l'on n'a avec des clartés de l'histoire une connaissance de la langue anglaise. Le cartographe respectueux de l'usage a écrit froidement, « Rainy river, Thunder bay, Lake of the Woods, Red river, Peace river, Slave Lake.» Qui l'en blâmerait, puisque l'article 15 des règlements du « Geographic Board » l'approuve et puisque ces noms, c'est bien l'usage qui les a établis.

Le cartographe n'a oublié qu'une chose, c'est qu'il doit observer les règles que la science géographique s'est données, et rester fidèle à l'histoire. C'est bien peu de chose. Ainsi pense du moins celui qui, s'appropriant les vers de Dortidius, va répétant :

> Je m'embarrasse peu du pays que j'habite,
> Le véritable sage est un cosmopolite. (1)

Il n'est pas aussi sage qu'il le croit, entendez qu'il ne l'est pas du tout. En effet, si sa sagesse ne se résumait pas à être cosmopolite, il pourrait dire que la traduction des noms de lieux d'un pays s'impose au même titre que la traduction des œuvres littéraires ou scientifiques étrangères, que l'on n'apprend et ne retient facilement les noms de lieux d'un pays étranger, qu'à condition de savoir ce qu'ils signifient et qu'on ne peut le savoir que par la traduction ; qu'en Europe on n'a pas de ces scrupules, puisque London, Roma, Milano, Köln, Aachen, deviennent respectivement, dans un Atlas français, Londres, Rome, Milan, Cologne, Aix-la-Chapelle ; que d'ailleurs, comme en notre pays l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord permet l'usage dans les documents officiels des langues française et anglaise, il n'y a pas de raison pour que les noms de lieux, sur nos cartes géographiques, ne soient pas écrits tantôt en français tantôt en anglais.

Il dirait tout cela, sans se douter qu'il n'y a pas de pire maladresse ni de plus grossière erreur que de le dire.

Je concède que la traduction peut seule mettre à la portée de tous les œuvres étrangères, littéraires ou scientifiques, qu'elle leur donne même une valeur et une saveur dont quelquefois la langue de l'auteur ne s'était pas montrée prodigue, que certains auteurs comme certains prophètes ne sont jamais ce qu'ils croient être qu'à l'étranger, mais je ne puis m'empêcher de réfléchir, en répétant l'axiome italien *Traduttore, traditore*, que la traduction, si bonne ou si mauvaise soit-elle, n'est jamais comparable à la langue du manuscrit, que si elle déforme ou réforme l'œuvre originale elle en laisse du moins subsister le fond. Elle fait plus que le transformer lorsqu'elle s'applique à un nom de lieu, elle en détruit ce qui en est

(1) « Les Philosophes », par Palissot de Montenoy.

l'essence, ce qui en est la vie, car elle supprime le fait historique dont est né ce nom, et ignore celui, individu ou peuple, par qui ce fait est devenu l'histoire. Et voilà pourquoi elle ne saurait, dans le domaine de la cartographie, avoir à notre admiration les mêmes titres qu'elle a dans le domaine littéraire.

Je me refuse d'autre part à croire qu'une saine pédagogie puisse préconiser la traduction des noms de lieux. En effet, si dans l'enseignement de la géographie l'on admet que la traduction des noms de lieux soit une nécessité et un bien, l'on pose en principe que les connaissances géographiques, pour être vraiment utiles, doivent s'accompagner de connaissances linguistiques, l'on érige en système l'enseignement par image, et en même temps qu'on reconnaît à la mémoire d'un élève des limites, on la croit comparable à celle de Pic de la Mirandole. Je me le demande, est-ce parce que l'on saura que Belgrade signifie cité Blanche et Hoang Ho, fleuve Jaune, d'autant qu'il n'est pas sûr qu'à l'heure actuelle Belgrade soit tout à fait blanche cité et que le Hoang Ho roule toujours des sables et des terres de couleur fauve, que l'on retiendra plus longtemps ces deux termes géographiques, ou n'est-ce pas plutôt parce qu'ils garderont leur forme originale, étrangère à notre langue, qu'ils s'imposeront davantage à notre attention et impressionneront de plus durable façon notre mémoire? Au reste, si l'on a tant besoin pour apprendre et retenir un terme géographique étranger, d'en connaître la signification, rien n'empêche que sur les cartes et dans les atlas, on le fasse suivre de sa traduction, dont des parenthèses mesureraient la portée et l'utilité.

On ne le fait pas, j'entends les cartographes et géographes sérieux ne le font pas, ne se mettent pas en peine de traduire les noms de lieux, parce qu'ils comprennent que ceux-ci, comme l'a dit si bien au Congrès de Genève le professeur Cholnoky (1), sont «des noms propres, qui appartiennent à leur pays et qu'on doit accepter dans leur forme originale».

Les seules traductions de noms de lieux qui aient cours en Europe sont, sauf de rares exceptions, plutôt phonétiques que littérales. Elles ne sont pas à proprement parler des traductions, mais des transcriptions. Elles déclament le nom, elles ne l'expliquent pas, elles nous le font entendre, ne le font pas voir, elles s'adressent à l'ouïe et non à l'intelligence. Ce procédé ne s'applique toutefois qu'aux noms de lieux qui appartiennent à des pays où l'écriture est idéographique, comme en Chine, en Corée, au Japon, à des peuples dont ce n'est pas l'habitude d'écrire avec des caractères arabes

(1) Compte rendu des travaux du Congrès, tome III, page 453.

comme les Russes, les Turcs, les Persans et les Grecs. Hâtons-nous de dire que si les géographes et cartographes, de réputation mondiale, semblent trouver légitime [1] ce procédé de transcription des noms de lieux, ainsi du moins en témoignent les comptes rendus des congrès de Paris, de Nancy, de Berlin, de Genève et de Londres, il n'apparaît pas qu'ils soient favorables aux traductions.

Ils se refusent même à les accepter puisqu'ils ont presque à l'unanimité souscrit, au congrès de Genève, en 1911, à une résolution [2] qui préconisait la création d'une commission internationale, dont le travail et la tâche consisteraient à fixer définitivement et de façon équitable, l'orthographe des noms de lieux, et cela, comme elle le dit très expressément, «pour simplifier la nomenclature géographique, éviter la confusion et faciliter l'étude de la Géographie». On y insinuait même que les Gouvernements, pour les quelques modifications qu'ils croiraient devoir apporter à la nomenclature géographique de leur pays, devraient s'en remettre à cette Commission Internationale. Où l'on voit que, si la traduction des noms de lieux a pu séduire quelques esprits superficiels, elle ne paraît pas être tenue comme scientifique et nécessaire par les géographes et cartographes avertis. C'est qu'ils se sont pénétrés de cette idée, qu'il y a dans tout nom de lieu, deux parties parfaitement distinctes, l'une descriptive, l'autre historique, l'une qui peut et doit être transformée, lorsque besoin il y a, l'autre qui doit rester toujours cristallisée dans sa forme originale.

En effet, il y a le mot qui fait image, celui qui appartient véritablement à la terminologie géographique, [3] comme rivière, montagne, lac, etc., celui qui nous fait voir un lieu avec sa physionomie générale, entendez avec celle qu'au cours des âges lui ont donnée les agents géologiques naturels, dont c'est la fonction de dégrader et d'accumuler, de défaire pour refaire. C'est le seul qu'il importe à tout le monde de connaître, c'est donc le seul qui doive être traduit, puisque seul il représente des formes terrestres qui sont communes à tous les pays et qu'un peuple, qu'une race, ne peut revendiquer comme siennes. Celui-là représente un fait naturel. L'autre, celui qui désigne et qualifie un lieu, est l'œuvre et en quelque sorte la propriété de l'homme, de l'homme non pas en tant qu'humain, mais considéré comme faisant partie d'une agglomération, comme appartenant à une race que des frontières précises démarquent et

---

(1) « Quali siano le difficolta principali per un accordo internazionale sulla scrittura e sulla pronuncia dei nomi geografici e in qual modo si possano superare ». Travail du Prof. Gueseppe Ricchieri, lu au Congrès de Genève.

(2) Compte rendu des Travaux du Congrès, tome III, pages 457-458.

(3) Le Congrès national de Géographie de 1880 La terminologie géographique dans les différents pays du globe, par M. Edouard de Luze, pages 134-159.

séparent d'une autre race. C'est le mot intangible, immortel, parce que c'est le mot historique. Et dans ce mot chante tout un passé, comme dans un coquillage chante toute la mer. S'il est fait pour l'œil et pour l'ouïe, il est surtout ce qu'il est pour l'intelligence, car il évoque des dates et souligne des faits, comme ces bétyles aux formes capricieuses, décorées de symboles, qui surgissent comme au hasard sur la terre d'Egypte.

La géographie et l'histoire sont intimement liées entre elles, [1] En effet, si l'on veut bien considérer un instant que l'homme, comme Fénelon le disait dans sa lettre à l'Académie, et comme la science et l'observation nous l'enseignent, subit dans une certaine mesure l'influence du milieu dans lequel il vit ; que les montagnes, les rivières, en un mot les paysages n'ont pas manqué d'établir entre des peuples issus d'une même race, des différences profondes ; qu'à toutes ces variétés de contours, qui découpent l'horizon, correspondent des variétés presque infinies de mœurs, des nuances sans cesse renouvelées de langage et de pensées ; que le modelé terrestre a contribué à individualiser la race humaine, à la segmenter en des types nettement distincts; et si d'autre part on admet que l'homme, suivant la race à laquelle il appartient, par son industrie, par son intelligence, sait accentuer ces différences, faire en quelque sorte porter au pays qu'il habite la marque de son génie et de son activité, en retoucher les paysages pour qu'ils répondent à ses besoins et soient selon ses aspirations et ses goûts, ne peut-on pas dire que l'histoire d'hier c'est la géographie d'aujourd'hui, comme la géographie d'aujourd'hui sera l'histoire de demain ?

Et alors, la traduction des noms de lieux, qu'est-elle, sinon le sabotage pur et simple de l'histoire ?

Mais, dira-t-on, à argumenter ainsi on sera forcément amené à vouloir la restauration au pays des mots

Sauvages et bas
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. (2)

et que monsieur Eugène Rouillard, s'il m'en souvient bien, voulait, avec raison du reste, voir à jamais effacés de nos cartes géographiques, de ces noms qui à l'étranger nous font assimiler à des « gens qu'on serait fâché, suivant madame de Sévigné, de connaître en France ». L'argument vaut ce qu'il vaut, c'est-à-dire qu'il ne vaut

---

(1) M. Bellin, dans ses remarques qui servent comme de préface au tôme V du journal de Voyage du R. P. Charlevoix (édition 1744), écrit : La Géographie répand un jour si avantageux sur l'Histoire qu'elle devrait en être inséparable.
(2) Molière. *Les femmes savantes.*

rien du tout, puisque les termes géographiques sauvages ne sont pas historiques ; l'histoire du pays ne commençant qu'avec les luttes contre les Indiens et ceux-ci, parce que barbares, étant d'une race dont les vestiges ne se doivent conserver que dans les musées.

Notre histoire, aussi merveilleuse qu'une tapisserie Gobelin, tissée comme elle par des ouvriers qui, attentifs à leur tâche, n'ont pas vu en la faisant toute la beauté qu'ils y mettaient, ne doit pas être souillée ni détruite. Elle n'est pas d'autre part si généralement connue et soupçonnée qu'on la puisse tenir dans l'ombre. Et le moyen de lui garder toute sa beauté, faite de mille détails, de la mettre bien en lumière, n'est-ce pas de conserver sur nos cartes les noms que nos ancêtres, découvreurs, coureurs des bois ou pionniers, donnaient aux endroits que parmi les blancs ils étaient bien les premiers à contempler — aux endroits qui marquent les étapes de leurs courses admirables — aux endroits où ils sont glorieusement tombés — aux endroits où ils ont commencé l'œuvre que nous continuons.

Et ces noms, comme les mouvements imperceptibles de terrains qui marquent à l'heure actuelle, dans les plaines, sur les plateaux et aux flancs des monts de la Belgique et du Nord de la France, les champs de repos de tant de héros, devraient être sacrés parce qu'ils sont de l'histoire, parce que sans eux l'histoire ne se pourrait écrire. Dans un pays comme le nôtre où les faits et gestes de deux races s'ajoutent et se complètent, sans jamais se superposer ni se confondre, la traduction des appellations géographiques dans l'une ou l'autre langue aboutirait forcément à la suppression du passé de l'une ou de l'autre race, à la destruction de ses monuments, de son histoire, en tout cas pourrait être la source de beaucoup d'erreurs et de confusion.

Il ne faut pas l'oublier, la géographie, aujourd'hui où, dans son cadre agrandi, elle embrasse toutes les sciences capables d'expliquer et susceptibles d'assurer le progrès matériel de l'homme, aujourd'hui où le développement des moyens de communications, chemin de fer, navigation, télégraphe et téléphone rapprochent davantage les peuples, fait qu'ils peuvent plus intimement se pénétrer et mieux se connaître, la géographie, dis-je, contribue à répandre très rapidement et très sûrement l'histoire. Et si la traduction des noms de lieux peut se faire sur nos cartes, autant dire que l'histoire de la race française devra rester reléguée dans les volumes qui s'en occupent et dont la circulation est forcément restreinte, à moins toutefois que nos cartographes et géographes anglais aient les précautions de Diderot, lui qui, écrivant à madame Roland, disait en post-scriptum : « Partout où vous verrez des blancs dans cette lettre,

lisez que je vous aime », à moins qu'ils n'avertissent le lecteur que, dans tel territoire particulier, partout où l'on trouvera un nom anglais il faudra lire un nom français. Et croyez-vous donc qu'on pourrait suivre presque pas à pas les audacieux pionniers de la Nouvelle France dans leurs admirables courses à travers les plaines et sur les coteaux boisés qu'arrosent le Mississipi et ses tributaires jusqu'en Louisiane, si les Américains s'étaient avisés sur leurs cartes de traduire en anglais les appellations géographiques françaises qu'on y retrouve nombreuses, souvent fort jolies, et comme le cor de Roland sonnant très clair, telles : Boisé, Pend-d'oreille, Desplaines, Desmoines, Bellefonte, Chicot, Mobile, Belpré et Bâton-Rouge ?

Comme les historiens, les cartographes et les géographes, s'ils sont pénétrés de l'importance de leur mission, s'ils sont consciencieux et veulent qu'on les tienne pour des auteurs honnêtes et avertis, doivent respecter tout d'abord le passé [1], ce qui revient à dire qu'ils doivent se garder de traduire les noms de lieux, la traduction équivalant toujours à une substitution.

Si vous ne vous y refusez pas, je me permettrai de mentionner un fait qui met en pleine lumière les conséquences fâcheuses que peuvent avoir, au point de vue historique, les substitutions de noms de lieux. L'Australie, comme on le sait, est une colonie anglaise. Ce qui est moins généralement connu, c'est qu'une grande partie de cette colonie a été visitée et explorrée, tout d'abord par des navigateurs français. Cela, sans doute, est consigné dans l'histoire, mais cela n'apparaissait pas sur la carte de l'Australie, qui ne portait que des appellations anglaises. Or, au Congrès International de Géographie, tenu à Genève en 1911, le neveu d'un de ces navigateurs et explorateurs français, le comte de Fleurieu [2], soumettait, avec un rapport très documenté, une carte de l'Australie dressée en 1802, [3] et sur laquelle on pouvait lire plusieurs noms français [4]

---

(1) « La géographie fait comparaître devant elle la série des siècles et chaque page de nos dictionnaires topographiques devient une page rétrospective d'histoire où, sous l'apparence d'une sèche nomenclature, vit et se déroule un long passé avec le cortège des races, des nations, des institutions et des langues ». — Amédée Thierry.

(2) Delambre faisant, en 1912, l'éloge de M. de Fleurieu, le grand marin du 18ème siècle, dit que celui-ci a proposé une nomenclature qui doit plaire également à toutes les nations dont elle assure les droits, puisqu'elle tend à rendre à toutes les îles et toutes les terres, les noms imposés par les navigateurs qui les premiers les ont découvertes. Cf. Le centenaire de M. de Fleurieu par E. Doublet. Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux. Livraison du 15 octobre et novembre 1910.

(3) Carte particulière de la côte sud est de la Terre de Niémen, dressée par L. Preycinet, reproduite dans le *Bulletin de la Société Géographique de Toulouse*. Année 1911, Nos. 3 et 4.

(4) Les noms géographiques français en Australie, par M. J. de Rey-Pailhade. *Bulletin de la Société Géographique de Toulouse*. Année 1911, Nos 3 et 4, pages 252-254.

comme le Cap Bernier, la Baie Marin, les presqu'île Forestier, la baie Monge, la baie Dolomieu, le cap Surville, la baie Fleurieu. Les congressistes émirent alors un vœu en faveur de la restauration de ces noms français sur les cartes de l'Australie.

Comme on ne donnait pas suite à ce vœu, monsieur de Fleurieu se rendit en Australie où, après avoir démontré, cartes en mains, devant la société d'Adélaide, le bien fondé de ses revendications, il obtenait de M. Kensington, [1] secrétaire du Département des Terres d'Australie, qu'il porterait sur les cartes de ce pays les noms primitivement donnés par les navigateurs français.

De tout cela il résulte—je crois du moins l'avoir fait voir—que la traduction des noms de lieux ne rend pas à l'enseignement de la géographie les services qu'on lui suppose, qu'elle constitue au point de vue de l'histoire en général et tout particulièrement au point de vue de notre histoire une iniquité flagrante, dont il faut bien se garder, et que d'ailleurs, en géographie comme en morale, « tout ce qui n'est pas aussi ancien que les sociétés est une erreur ». [2]

AVILA BÉDARD.

---

(1) La Géographie, XXVII, No 3, année 1913, page 237.
(2) Aphorisme de Bonald, placé par Paul Bourget en tête du *Tribun*.

CE QUI S'ACCOMPLIT CHEZ NOUS

La voix de Québec se fait entendre

A l'exclusion de toutes autres matières, en cette présente livraison du *Parler français*, où l'espace nous est un peu plus étroitement mesuré, il nous semble utile de fixer, dans cette chronique, quelques échos de la brillante manifestation organisée, à Québec, le 25 janvier dernier, par la Jeunesse catholique, en faveur de « nos blessés de l'Ontario ».

Nous n'avions pu que signaler brièvement, à notre édition de janvier, cette fête mémorable ; elle a mérité, certes, que notre revue des intérêts français fasse, de plus, sa juste part pour aider à en conserver le souvenir réconfortant.

Le lendemain, *l'Action Sociale*, notre grand organe canadien-français de la défense catholique, pouvait écrire, au sujet de cette démonstration si significative :

« Il appartenait à l'Université Laval, cette forteresse inexpugnable de la langue française et de la foi catholique au Canada, de donner l'hospitalité aux hommes de toutes les classes et de tous les partis accourus pour affirmer, par leur parole ou par leur présence, la volonté de revendiquer leurs droits jusqu'à ce qu'ils soient respectés. Et l'assemblée était digne de la circonstance ; elle rappelait à certains moments ces démonstrations inoubliables du Congrès du Parler français, alors que l'immense foule réunie au Manège vibrait à l'unisson des orateurs qui lui rappelaient la grandeur des destinées de la race canadienne-française.»

Et *le Droit*, d'Ottawa, l'indéfectible organe des Canadiens français de l'Ontario, disait de son côté, en répercutant aussi les échos de cette belle fête :

« Ces échos sont des plus consolants et des plus encourageants pour nous. Non seulement la revendication en faveur du français a été approuvée, mais on lui a donné une élévation de sentiments, une envergure qui nous prouvent bien que nous avions raison de lutter avec énergie, de réclamer avec persistance et de ne céder rien des principes en jeu.

« Bien plus, ces échos ont fait de la lutte des Canadiens français de l'Ontario une lutte de toute la race en faveur de la vie nationale des nôtres à travers le pays. Comme le disait si bien Son Éminence le Cardinal Bégin, nous voulons la paix basée sur la justice et sur le respect mutuel des droits de chacun.

« L'A. C. J. C., qui avait pris, à Québec comme à Montréal, l'initiative du mouvement, s'est montrée à la hauteur de la position et s'est révélée une organisatrice de première force. Elle a su choisir ses orateurs dans les rangs des divers partis politiques, afin que l'on ne puisse dire qu'il y a là une lutte de partisans. L'honorable M. Turgeon est un des chefs du parti libéral ; l'honorable M. Chapais est une des lumières du parti conservateur, et M. Lavergne guide les nationalistes dans le district de Québec.

« Pour la défense de la langue française on met toutes les dissensions de côté et, sous l'égide de ce grand prince de l'Église qu'est Son Éminence le Cardinal Bégin, on s'unit étroitement dans un même effort, dans une même poussée vers l'idéal commun qui en fin de compte sera à l'honneur du nom britannique et du drapeau qui commande aujourd'hui sur les océans. »

Nous laisserons à nos lecteurs d'apprécier eux-mêmes l'importance de ce triomphe de la pensée française et catholique au Canada, en leur mettant tout simplement sous les yeux, à titre d'éléments d'appréciation, quelques extraits saillants des discours remarquables prononcés, en cette circonstance, après l'allocution, limpide et chaleureuse, du président de la réunion, M. le notaire Oscar Hamel, président de l'Union régionale de Québec, de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française.

Son Éminence le Cardinal Bégin

C'est une noble et patriotique initiative qui réunit ce soir autour d'une même idée et en faveur d'une même revendication, l'élite de la population québecoise, des dignitaires de tous les ordres, des représentants de tous les partis politiques et de toutes les classes sociales.

Et je félicite l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française de concourir si intelligemment, dans l'interprétation de son rôle et dans l'exercice de son action, à cette poussée généreuse qui, depuis quelques années, tend à soulever l'âme nationale au-dessus des vulgaires intérêts et des mesquines considérations, et à l'orienter vers un idéal de plus en plus dégagé de ce qui abaisse les esprits et les peuples.

Cet idéal, c'est la paix dans l'ordre, le progrès dans la vérité, l'harmonie dans l'éternelle justice.

Sa Sainteté Benoit XV nous le disait récemment : « Les nations se meurtrent des haines profondes, des conflits d'ambitions, des rivalités de races, qui creusent entre elles de larges fosses et des tranchées sanglantes, et qui sèment jusqu'en leur propre sein des germes virulents d'interminables discordes. »

L'esprit de l'Église du Christ est un esprit de paix. Dieu désire et son Vicaire demande que les hommes se témoignent une mutuelle bienveillance, qu'ils imprègnent de bonté, de charité et de fraternité les rapports qui les mettent journellement en contact et les efforts qui les associent, pour le bien de la société, dans un ensemble imposant de devoirs et dans une vaste communauté de labeurs.

Fils dociles de l'Église, nous voulons donc la paix, la paix de l'Église et du monde, plus particulièrement la paix de notre cher pays. Et c'est parce que nous la voulons, cette précieuse paix, franchement, cordialement, que nous cherchons à l'établir sur un fondement de justice, et que nous travaillons à lui assurer les seules bases qui puissent la rendre solide et durable.

Si certaines provinces canadiennes sont aujourd'hui le théâtre d'un malaise qui va s'accentuant et qui pèse, d'un intolérable poids, sur des centaines de familles paisibles, c'est que, dans ces mêmes provinces, la justice a été violée. C'est qu'on y a foulé aux pieds des droits imprescriptibles et sacrés : droits issus des entrailles même de la nature ; droits imprimés par Dieu dans la profondeur des consciences ; droits conquis par le laboureur, l'explorateur et l'apôtre ; droits fixés par l'histoire, consacrés par l'usage, reconnus par des actes publics ; droits que notre charte fédérative implique, que les intérêts de la civilisation réclament, et qui se rattachent par des liens étroits, pour ne pas dire indissolubles, à la conservation nécessaire des croyances et à l'expansion légitime de notre vie intellectuelle et de notre influence religieuse.

Voilà ce qui a troublé la paix.

Et cette paix, désirable et féconde, ne saurait être rétablie sans la restauration des droits lésés, et sans le respect de la loi envers une langue qui la première a salué de son doux parler notre patrie, qui a accompli sur nos rives le premier travail civilisateur, et que parlent de l'est à l'ouest, dans la pleine conscience de leur force et avec le vif souci de leur liberté, deux millions d'honnêtes et irréprochables citoyens.

Le bilinguisme, ai-je besoin de le dire, n'est ni une nouveauté ni une anomalie. Il forme le régime social de plusieurs contrées, unies et florissantes. Il s'offre, dans notre province de Québec elle-même, à la reconnaissance de toutes les âmes droites et à l'admiration de tous les esprits sincères. C'est le témoignage qu'on vient de lui rendre en des accents fortement pénétrés, et dont les échos, unanimes et graves, se sont répercutés non seulement sous les voûtes de nos salles législatives, mais à travers toutes les villes, toutes les paroisses, tous les foyers du Canada français.

La langue que nous parlons se fait gloire d'être fidèle à Dieu et loyale envers le Roi ; et elle prétend trouver dans cette double et inviolable fidélité le secret d'un courage et d'une constance qu'aucune puissance humaine n'est capable de lasser.

On pourra lui interdire, quelques années encore, le seuil des écoles publiques.

On ne fermera sur elle ni les lèvres, ni les bourses, ni les cœurs.

Qu'on continue donc à réclamer la liberté de la langue française, mais toujours, comme le demandait récemment Mgr l'archevêque de Montréal, avec calme, sans blesser ou insulter personne, avec le plus grand respect pour l'autorité religieuse et civile, comme il convient à toute noble lutte faite pour le triomphe de la justice et du droit.

L'honorable Sénateur Belcourt

L'intrépide champion officiel des Canadiens français de l'Ontario fait une revue historique et juridique, très intéressante, des

avanies souffertes et des revendications poursuivies par ses nobles clients. Et il déclare, entre autres :

Puisque les Canadiens français de l'Ontario sont restés impuissants, la justice et l'importance de leur cause leur donnent le droit et leur imposent le devoir d'accepter l'intervention de la province de Québec. C'est donc avec empressement et reconnaissance qu'ils accueillent ce concours moral et matériel. Il faut que tous les Canadiens français du Canada se liguent et qu'ils continuent de manifester cette belle solidarité qui fera leur force et assurera leur victoire.

Vous nous aiderez donc à éclairer l'opinion publique au Canada et en Angleterre, surtout et pardessus tout chez nos concitoyens de langue anglaise, et à expliquer, là comme ici, et à bien définir notre situation scolaire, comme à préciser nos droits et nos justes revendications. Précisément parce qu'elle est la majorité, la majorité anglaise est plus spécialement obligée à faire respecter non seulement la lettre mais l'esprit, je dirai l'esprit, des conventions, la garantie des obligations communes de l'acte fédératif.

Tout observateur avisé doit comprendre que la préservation des qualités ethniques des Canadiens français, du caractère français, des traditions françaises, constituera toujours le plus sûr appui des institutions britanniques au Canada.

Elle est grande et profonde, l'erreur de ceux qui demandent la suppression de la langue française, de la pensée et de la culture françaises au Canada. Un tiers de la population canadienne est française d'origine. Le français est la langue maternelle de près de trois millions de Canadiens, qui veulent tous que leurs enfants le parlent et le perpétuent. Au lieu d'être un obstacle au progrès, la coexistence et la coégalité du français et de l'anglais, au Canada, constituent le meilleur gage de notre avancement commun. Les Anglo-Canadiens, non fanatiques, n'essaieront jamais de nier ce fait.

Qu'on demande aux membres de la famille royale à Londres ou à Ottawa, et à leur entourage, aux hommes d'État, aux jurisconsultes, aux savants en Angleterre et au Canada et à tous les proconsuls ou représentants de la mère-patrie dans toutes les possessions britanniques, qui tous parlent et admirent le verbe français ; qu'on demande aux officiers de l'armée anglaise et aux quelques soldats anglais qui savent bien notre langue, s'ils n'ont pas le sentiment de leur supériorité intellectuelle sur ceux qui ne parlent pas la langue de nos pères.

Uniformité et union ne sont pas synonymes. L'absorption d'une race par l'autre, par conséquent, est une méprise et une folie profondes. L'union nationale, invoquée par les protagonistes du règlement XVII est une égale folie, une chimère, une impossibilité. Or, cette unité nationale est la seule raison que donnent ceux qui demandent le bannissement de la langue française dans l'Ontario.

Le motif véritable des persécutions instaurées par le fameux Règlement XVII, c'est incontestablement la crainte de l'accroissement constant de l'élément canadien-français dans l'Ontario. N'ai-je pas entendu bien des fois des gens, raconte M. Belcourt, des gens instruits du reste, cultivés même, dans ma province d'adoption, dire et répéter que la province d'Ontario ne permettra jamais à l'élément canadien-français d'y faire ce qu'il a fait dans les Cantons de l'Est.

Ontario is an english-speaking province and must continue to be an english-speaking province, disent tous ses gens. Telle est la devise de ceux qui ont imposé le Règlement XVII et qui insistent sur son maintien, tel est le motif qui les inspire. Ce qui ajoute à leurs craintes, c'est que la migration de Québec dans Ontario se fait, depuis quelques années surtout, simultanément avec une migration, pour le moins aussi forte, des Canadiens de langue anglaise de l'Ontario dans les provinces de l'Ouest.

Et cependant, nous sommes un contre dix ! Il faut avouer que les Anglais d'Ontario ont attendu un peu tard pour se prémunir contre la migration française. Ils espéraient pouvoir convaincre les Canadiens français que l'Acte de la Confédération les avait « parqués » dans le Québec. Le Congrès des Canadiens français de l'Ontario, réunis au nombre de 1,200, à Ottawa, en 1910, ajouta encore à la crainte de la faction orangiste et de ceux qui l'appuient. On blâma les Canadiens français de l'Ontario de s'être réunis en Congrès, et on leur prédit aussitôt qu'ils allaient être bientôt l'objet d'attaques violentes. Leurs aggresseurs voulurent rejeter sur eux la responsabilité même de l'aggression. C'est par le prétexte, déclare avec force M. Belcourt, le subterfuge, la tangente et l'intimidation qu'on a répondu et qu'on répond à nos arguments, qui, eux, sont basés sur le droit naturel, les droits acquis, le droit constitutionnel, de même que sur les règles les plus élémentaires de la saine pédagogie.

M. Armand Lavergne

Une seule religion, une seule langue, sans quoi, dit-on, il n'y a pas d'unité nationale possible. Or, même si l'on supprimait notre religion, il n'est pas sûr que la majorité resterait d'accord dans ses croyances. Et quant à la langue, il est trop tard pour y songer. Les Anglais ne nous chasseront pas d'ici : le Canada est notre pays, nous n'en avons pas d'autre. Nous ne songerons pas à les chasser, parce que nous reconnaissons que leur présence est un gage de prospérité matérielle. Il faut nous respecter les uns les autres. Une seule langue! mais l'histoire de la Suisse est là pour démontrer que la diversité des langues ne l'a pas empêchée de conserver son unité à travers les siècles. Et la Belgique, petite par le territoire et la population, mais le premier peuple du monde par la sagesse de sa politique et de son organisation sociale, est-elle moins unie et moins héroïque parce qu'elle parle deux langues? Et l'Irlande—qui a perdu la sienne—est-elle plus loyale que le Canada ? Le drapeau anglais flotterait-il aujourd'hui sur la citadelle de Québec, si les Canadiens qui ne parlaient pas l'anglais en ce temps-là, ne l'avaient défendu contre les attaques de nos voisins ? Est-ce en reconnaissance de ces services qu'on nous traite comme l'Angleterre n'a pas voulu traiter les Boers après la conquête, comme la Prusse n'a pas traité les Alsaciens-Lorrains ?

. . . .

La résistance dans l'Ontario ne faiblira pas. M. Lavergne demandait hier soir aux représentants de la minorité, qu'il rencontrait, ce qu'ils allaient faire. Si l'on fait des lois injustes contre nous, répondaient-ils, nous désobéirons. Si l'on nous condamne, nous irons en prison. Si l'on nous oppose la force des armes, voici nos poitrines. Quant à renier la langue de la France, jamais !

L'honorable M. Thomas Chapais

Les règlements dont se plaignent nos compatriotes violent à la fois le droit naturel et le droit historique. Ils violent le droit naturel des parents, parce qu'ils refusent à ceux-ci la liberté de faire enseigner à leurs enfants d'une manière satisfaisante leur langue maternelle ; le droit des petits enfants canadiens-français de la province d'Ontario d'apprendre aussi parfaitement que possible cette langue qu'ils considèrent à bon droit comme un de leurs plus précieux héritages, langue qui est le lien reliant entre elles les générations, et qui fait profiter le présent des expériences du passé. Ils violent, de plus, le droit historique, parce qu'ils méconnaissent notre histoire et les droits incontestables de la langue française, qui sont écrits en lettres flamboyantes à chaque page de cette histoire.

L'orateur rappelle les hauts faits de notre passé, les grands noms de notre histoire : Champlain, Maisonneuve, Laval, Talon, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, La Mothe-Cadillac, La Verendrye, Brebeuf, Lallemant, Jogue, et tant d'autres qui ont promené le verbe français à travers le Canada tout entier, des rives laurentiennes jusqu'au de là de la région des grands lacs. « On parle et on écrit le français au Canada, s'écrie-t-il, parce que, pendant cent cinquante ans, le Canada s'est appelé de ce nom rayonnant : « La Nouvelle-France ».

M. Chapais déclare qu'il ne faut pas oublier que le Canada a été découvert, fondé, civilisé, et christianisé par des hommes de race, de langue et de mentalité françaises, qui sont restés fidèles au drapeau britannique après la cession du pays à l'Angleterre. Et il énumère les circonstances mémorables dans lesquelles la survivance du français s'est affirmée d'une façon éclatante, surtout en l'année 1793 alors que la Législature d'Ontario décida, à l'unanimité, que « les actes déjà adoptés ou ceux qui pourraient être adoptés à l'avenir par cette législature soient traduits en langue française pour l'avantage des régions du district de l'ouest d'Ontario et d'autres colons français qui pourront venir s'établir dans cette province ».

Les Canadiens français ne sont pas des étrangers sur le sol ontarien, que leurs ancêtres ont conquis, et devenus citoyens britanniques, ils n'ont pas perdu leurs droits. Ce qu'ils demandent n'a rien d'extraordinaire, c'est simplement le droit pour leurs enfants d'apprendre leur langue maternelle, et cette langue, c'est la langue de Bossuet, de Victor Hugo, etc.

En réclamant ce droit, ils sont en pleine tradition canadienne, tandis que leurs adversaires se battent en réalité contre trois siècles d'histoire. Or on ne se bat pas impunément contre l'histoire.

Le gouvernement ontarien tient une conduite impolitique et retarde l'union sincère des deux races, dans une crise où Français et Anglais combattent pour la justice. Au lieu de s'affirmer, d'employer nos forces à progresser, nous perdons notre temps et nos énergies dans des luttes intestines, nées de l'oppression. « Quelle anomalie et quel anachronisme en ce moment, que cette lutte entre la majorité anglaise et la minorité française d'Ontario ! Là-bas, dans les plaines glacées de la Flandre, les soldats des deux races fraternisent, rivalisent d'héroïsme, et versent en commun leur sang pour la liberté du monde. Les deux nations, longtemps séparées par des rivalités d'ambition et d'intérêt, sont devenues deux nations sœurs. Leurs drapeaux s'entrecroisent, leurs âmes se comprennent, leurs cœurs s'unissent, l'Entente Cordiale est demeurée une obligation sacrée, cimentée par le sacrifice, et auréolée par la gloire. Le monde contemple ce spectacle : la France qui acclame l'Angleterre, et l'Angleterre qui aime la France ! »

M. Chapais cite un article du *Times*, de Londres, qui considère que le plus grand bienfait de la guerre a été d'unir la France et l'Angleterre comme des sœurs.

Lorsque l'amitié anglo-française trouve en Europe de tels succès, pourquoi faut-il que nous assistions ici à l'inimitié anglo-française ? Le Canada est notre patrie commune, la Providence a mêlé nos destins ; elle a voulu associer nos deux races à l'œuvre du progrès canadien, de la grandeur canadienne. Mais cette œuvre ne saurait s'accomplir que dans le respect de la justice, et dans la pratique généreuse et loyale de la liberté. »

Voilà ce que nous demandons à nos concitoyens anglais d'Ontario. Ils sont assez forts pour être justes, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas redouter le libre essor d'une nationalité dont le patriotisme a fait ses preuves. Qu'ils s'inspirent des meilleures traditions britanniques. Qu'ils prêtent l'oreille aux enseignements et aux leçons des plus fameux hommes d'État de l'Angleterre : Pitt, Canning et Gladstone ; de nos gouverneurs les plus illustres : Dorchester, Elgin et Dufferin ; de

leurs chefs les plus vénérés : Robert Baldwin, John-A. MacDonald et Edward Blake. Et qu'ils donnent à la Confédération ce glorieux spectacle : une majorité qui s'incline devant le droit, et qui proclame que la force du nombre n'est pas le dernier mot de la science politique.

L'honorable M. Adélard Turgeon

S'adressant à l'honorable Sénateur Belcourt, et après avoir brillamment résumé la situation présente au Canada, avec les périls dont elle offre la perspective, mais aussi les légitimes espérances qu'elle laisse encore entrevoir, l'honorable Président du Conseil législatif de Québec confie à l'avocat des persécutés de l'Ontario le message suivant, aussi substantiel de fond que captivant par la forme :

Dites aux Canadiens français de l'Ontario que nous sommes avec eux, entièrement, complètement, non pendant une heure d'enthousiasme, pendant l'instant d'une fusée oratoire, mais comme les soldats de France dans les tranchées, l'âme haute sans doute, mais les dents serrées, froids, calmes, résolus. Nous pouvons être divisés sur des questions d'administration ou sur des questions plus hautes d'orientation politique, et nous continuerons à l'être, mais pour leur cause nous ferons l'apaisement des esprits et des âmes, nous ferons l'oubli du passé et, s'il le faut, jusqu'au souvenir des heures cruelles qui, malgré soi, rouvre des plaies mal cicatrisées. Nous en faisons le serment solennel. Nous devons bien ce sacrifice à la langue de nos pères, à la langue de nos mères !

Qu'ils continuent leur lutte avec ardeur, mais, c'est mon sentiment personnel, sans haine, sans injures, sans violences de langage, par la raison, par la persuasion, par un appel constant à la justice et même à la générosité. Je crois au *fair play* britannique. Il est quelquefois lent à s'émouvoir, mais il n'est pas inaccessible à la foi jurée. Il ne se peut pas que, parmi les descendants de la génération de 1840, il ne surgisse un homme au cœur chevaleresque, nourri des plus saines traditions de l'histoire politique anglaise, héritier et continuateur de Robert Baldwin, qui ne veuille, pour lui-même, pour sa province et pour sa race, écrire une grande page dans l'histoire.

Dites-leur surtout que les peuples qui veulent vivre ne sauraient mourir. Des hommes politiques à courte vue croient creuser leur tombe et mener le deuil de leurs funérailles, mais quand tout paraît fini quelque chose de spirituel subsiste qui les ressuscite. Oh ! pas toujours le troisième jour, mais il vient une heure où le vent du ciel souffle sur la plaine et fait renaître la fleur immortelle.

LES LIVRES

L.-P. Geoffrion. *Règlement annoté de l'Assemblée législative de Québec.* Québec (Dussault & Proulx), 1915, 19c. × 13c., 229 pages.

Nous signalons ici l'apparition de ce *Règlement*, à cause du soin que l'éditeur a apporté à la rédaction du texte français. Au point de vue légal, nous n'avons pas à apprécier l'œuvre de M. Geoffrion. Mais au point de vue du français, il nous est agréable de dire que le Greffier de l'Assemblée législative a fait là une œuvre d'épuration des plus utiles, et dont on avait grand besoin. Le langage de Messieurs les députés devra s'en ressentir.

L'Almanach du Peuple pour 1915. Montréal (Beauchemin), 1915, 19c. × 13c., 480 pages.

Cette publication de la Librairie Beauchemin est améliorée et augmentée d'année en année. Elle vient à ressembler à l'Almanach Hachette : Histoire de l'année, avec nombreuses illustrations : l'année administrative, l'année agricole et minière, l'année automobiliste et aviatrice, l'année religieuse, l'année commerciale et industrielle, l'année littéraire, etc. ; renseignements de toutes sortes ; études scientifiques, historiques, littéraires, agricoles, industrielles, etc. ; jeux, inventions, cartes, etc . . C'est vraiment un Almanach Hachette, mais fait au Canada pour les Canadiens.

Nous nous permettons seulement de signaler aux éditeurs une omission : parmi toutes nos maisons d'enseignement classique, énumérées à la page 160, nous trouvons 19 Séminaires et Collèges, sans compter le « Cours Leblond de Brumath », mais nous ne voyons pas le Petit Séminaire de Québec, qui a pourtant quelque importance. L'Almanach est fait pour toute la Province, et sur ce point les éditeurs pourront, en 1916, réparer cet oubli.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1913-1914. Québec (Cinq-Mars), 1915, 26c. × 17c., 658 pages.

Document officiel, dont les tableaux fort bien établis sont indispensables pour tous ceux qu'intéresse la question de l'instruction publique chez nous.

R. P. A. GUILLOT, C. SS. R. *Les Syndicats ouvriers chrétiens en Belgique.* Montréal, 1914, 19c. 5 × 13c., 27 pages.

Publication de l'École Sociale populaire (1075, rue Rachel, Montréal).

Écrite avant la guerre qui a dévasté la Belgique, cette étude marque un optimisme, « qui n'est plus de mise, hélas ! à l'heure actuelle », ainsi que le fait remarquer une note des éditeurs. Mais cet exposé de l'organisation ouvrière catholique en Belgique n'en est pas moins utile ; les lecteurs, patrons, ouvriers, gouvernants, sociologues, y prendront les meilleures leçons.

A. R.

Abbé ARTHUR ROBERT. *Leçons de Psychologie.* Québec (L'Action Sociale Limitée, 103 rue Sainte-Anne), 1915.

Nous nous faisons un plaisir de signaler ici et de recommander à nos lecteurs le deuxième de la série de trois volumes de philosophie que M. l'abbé Robert est à publier pour l'usage surtout des élèves des cours académiques des Écoles Normales et des Couvents. Nous avons dit un mot d'appréciation du premier volume, « Leçons de Logique », dans le bulletin d'octobre 1914, et nous voulons en dire un autre aujourd'hui de celui qui vient de paraître, « Leçons de Psychologie ».

L'auteur, après avoir donné quelques notions claires et justes sur la psychologie, son utilité, son objet, ses espèces, divise en deux grandes parties le traité qu'il présente à ses lecteurs : dans la première ; il étudie les opérations de l'âme, dans la seconde il en scrute la nature et les propriétés. Et c'est d'heureuse façon qu'il traite les questions fondamentales de la simplicité, de la spiritualité, de l'immortalité de l'âme ; il expose aussi, avec netteté et précision, la saine doctrine scolastique sur les habitudes, les passions, et en général les facultés sensitives de l'âme humaine. Il aurait pu,

croyons-nous, développer un peu plus certaines thèses, ou plutôt les mettre davantage à la portée des esprits auxquels il s'adresse ; il nous paraît que les maitres auront un excellent travail d'adaptation à faire sur quelques chapitres.

Nous félicitons l'auteur d'avoir fait une assez large place aux questions des habitudes humaines, de l'imagination et de la mémoire, puis des passions et de leur rôle ; tout cela ne peut manquer d'intéresser vivement les futures institutrices surtout, et de leur rendre un immense service pour l'enseignement et la formation générale de leurs futurs élèves. Nous aurions bien quelques réserves à faire et quelques additions à suggérer, mais elles sont de moindre importance, et nous passons outre. Nous conseillons à tous ceux qui « aiment à savoir » de se procurer ce deuxième volume de M. l'abbé Robert.

C. G.

———

REVUES ET JOURNAUX

La *Revue canadienne* (février, 1915 ; pp. 97-109) a publié un bon article de M. Ernest Marceau sur *la Langue que nous parlons.*

M. Marceau dit :

> Qu'on combatte, par tous les moyens possibles, l'usage des anglicismes, qu'on réforme, dans ce qu'elle a de trop défectueux, la prononciation, qu'on enseigne, dans une certaine mesure, la langue actuelle aux enfants de nos compatriotes, rien de mieux. Mais, pour Dieu . qu'on ne les dépouille pas de leurs façons de s'exprimer, ni de ces vocables de la vieille France, qui donnent à leur langage une allure si pittoresque et si charmante !

M. Marceau fait ensuite remarquer qu'un grand nombre de mots de notre parler populaire « appartenaient autrefois au langage littéraire de France ». Et, pour le prouver, l'auteur, rappelant ses lectures, cite, comme le fit le R. P. Théophile Hudon au Congrès de 1912, un certain nombre d'expressions qu'il a rencontrées chez de vieux auteurs et que nos paysans emploient encore. Ces observations s'accordent, pour la plupart, avec celles de notre *Comité du Glossaire.* Cependant, il me semble que M. Marceau attribue au vieux français littéraire quelques formes qui n'appartinrent jamais qu'aux autres dialectes et qui n'eurent pas le droit de cité dans le français littéraire.

Ainsi, on sait bien que *tiendre* (pour « tenir ») se trouve dans les patois ; mais on ne l'a pas encore relevé, que je sache, dans le vieux français. M. Marceau cite, sans autre référence, une phrase de Rabelais (Pantagruel) : « Mais les géans n'en *tiendrent* compte ». N'est-ce pas là le passé défini à la troisième personne du pluriel ?

Pour justifier *tiendre*, il faudrait que *tiendrent* fût le présent de l'indicatif. Or, au XVIe siècle, on écrivait : *ils tiennent.* C'est le verbe *tenir* que Rabelais conjuguait, et non pas le verbe *tiendre* : « Ainsy s'en vont joyeusement, *tenans* le chemin de la Saullaye. . . » (*Gargantua*, I, 42) ; « Voyant Pantagruel que il s'amusayt à tirer sa dicte masse, qui *tenoyt* en terre. . . » (*Pantagruel*, II, 29). Mais au passé défini, il écrit : « Picrocolle *tint* conseil toute la nuyct »

(*Gargantua*, I, 43), et au pluriel : « Auleuns lui *tindrent* compaignie » (*Gargantua*, I, 41). De même, et au même siècle, Amyot : « Les premiers habitans qui *tindrent* le païs d'Attique » (*Thés.*, 3). Lacurne cite l'*Histoire de la Toison d'or* (I, fo. 54), où se trouve aussi cette forme.

Dans la citation de M. Marceau, la forme *tiendrent*, ou *tindrent*, ne peut être que la troisième personne du pluriel du passé défini, et par conséquent ne prouve pas l'infinitif *tiendre*.

Cela n'est pas pour diminuer la valeur de l'article de M. Marceau. Il y a tant de preuves pour soutenir sa thèse — qui est bien la nôtre — qu'il peut se passer de celle-là.

Derniers mots d'un article de M. Edmond Buron, *les Canadiens en France* (*L'Eclair*, 4, faubourg Montmartre, P. ; 13 novembre 1914) :

Les Canadiens sont sortis de leur isolement pour aller aux combats dans deux circonstances bien caractéristiques : en 1860-70 pour défendre les États Pontificaux avec La Moricière et Charette, et en 1914 pour défendre leurs deux patries sous Joffre.

Dieu et la France ! Voilà, avec l'Angleterre suzeraine, la trinité essentielle qui anime l'âme canadienne.

Dans la *Revue des Indépendants* (Asnières; août 1914), M. Paul Feuillette rendait compte des *Visions Gaspésiennes* de Mlle Blanche Lamontagne :

Les Visions Gaspésiennes, que couronna naguère la *Société du Parler Français au Canada*, ne sont point seulement un recueil de beaux et de bons poèmes, elles sont la mélopée grave et profonde d'une de ces amies d'outre-mer qui, animées d'une inspiration vraiment française, cherchent, sans sortir des choses de leur pays et même de celles de leur contrée, à les animer du souffle profond qui vient d'outre-mer.

Mlle Lamontagne l'a fait sans grands mots, sans grandes phrases, avec simplicité et sincérité. Elle a raconté ce qu'elle a vu, chanté ce qu'elle ressentait. Si son œuvre, pour ces raisons, n'est pas toujours exempte de quelques imperfections de forme, elle n'en a pas moins cette pureté d'inspiration qui fait tout pardonner, ce charme délicat et tendre qui attache et qui retient.

Aimons notre village, aimons notre chaumière,
Le vieux puits qui gazouille au tournant du chemin ;
Le jardin, le fournil, l'enclos plein de lumière...

C'est de ces mille petites choses que la poésie de Mlle Lamontagne est faite, et ce sont ces mille petites choses qui font qu'elle plaît parce qu'elle va droit au cœur de tous.

Dans la *Gazette géographique* de la *Revue française* (19, rue Cassette, P. ; août 1914), note sur *la Persécution scolaire dans Ontario.*

Articles divers sur la participation des Canadiens français à la guerre européenne, l'envoi d'un régiment, les secours, etc., dans *l'Eclair* (1, Faubourg Montmartre, P. ; 20 novembre), *l'Homme enchaîné* (13, rue Taitbout, P. ; 20 novembre), le *Figaro* (rue Drouot, P. ; 25 août et 9 janvier), *le Journal* (100, rue Richelieu, P. ; 7 et 26 août, 7 janvier), *l'Union républicaine* (Châlons-sur-Marne ; 22 août), *l'Humanité* (16, rue du Croissant, P. ; 21 et 22 août), *la Presse* (144, rue Montmartre, P. ; 22 août), *le Temps* (5, rue des Italiens, P. ; 21 août et 8 janvier), *le Petit Parisien* (18, rue d'Enghien, P. ; 14 octobre), *le Matin* (Boul. Poissonnière, P. ; 10 octobre et 7 janvier), *la Libre Parole* (Boul. Montmartre, P. ; 21 août), *la France de Demain* (8, rue du Sentier, P. ; 9 octobre), *l'Echo de Paris* (Place de l'Opéra, P. ; 15 octobre), *le Courrier Colonial* (96, rue de Rivoli, P. ; 8 janvier), *la Liberté du Sud-Ouest* (Bordeaux ; 8 janvier), *la Petite Gironde* (Bordeaux ; 11 janvier), *le Petit Journal* (61, rue Lafayette, P. ; 3 février), etc., etc.

A. R.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Lait (*lèt*) s. m.

1° || *Faire lait* = faire laide figure, laide grimace. *Ex.* : Quand i pleure, i fait ben *lait'*.

2° || *Faire lait'* = faire mauvais temps. *Ex.* : Le ciel est tout noir, i fait ben *lait'*. — I fait *lait'* à plein.

Dial. *Faire laid à quelqu'un* = lui faire la mine, Normandie, Robin.

Lait' (*lèt*) s. m.

|| Lait.

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

Laite (*lèt*) adj. m. et f.

|| Laid, laide. *Ex.* : Tu sais, la ***, c'est la femme la plus *laite* de la paroisse.

Dial. *Lète* = laid, Verrier.

Laidir (*lędi:r*) v. tr. et intr.

|| Enlaidir. *Ex.* : Vieillir, ça fait *laidir*.

Vx fr. Darm. — Molière, *l'Étourdi*, act. II, V.

Dial. *Id.*, Centre, Jaubert.

Laisse. (*lès*) s. f.

|| *En laisse* = en congé, gai, content.

Fr. Cf. *liesse*.

Laize. (*lè:z*) s. f.

1° || Bande étroite. *Ex.* : Une petite *laize* de papier.

Fr. *Laize* = largeur d'une étoffe entre les deux lisières, Darm.

2° || Lisière (d'une étoffe).

Lambinage (*lãbinà:j*) s. m.

|| Action de lambiner.

Lambine (*lãbin*) s. f.

|| Hart tordue ou grosse corde servant de liure (pour relier deux à deux les bâtons d'un *traîneau bâtonné*, pour consolider les deux montants d'une civière, etc.).

FR.-CAN. Syn. de *ambine* (voir ce mot ; *Bull.* II, 84). POTIER, à Lorette, en 1743 : « *Lambines* = hards qui tiennent les bâtons d'une traîne ». On fait aussi des *lambines* avec du fil de fer, de la *broche à clôture*.

2° || Fouet.

Lambinerie (*lãbinri*) s. f.

|| Action de lambiner.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Lambineux. (*lãbinœ́*) s. m. adv.

|| Lambin.

Lamble (*lãbl*) s. m.

|| Amble.

Lambler (*lãblé*) v. intr.

|| Ambler.

Lambleur (*lãblœ̀:r*) adj.

|| Ambleur.

Lambourbe. (*lãburb*) s. f.

|| Lambourde.

Lambre (*lãbr*) s. m.

|| Ambre.

Lambrer (*lãbré*) v. intr.

|| Ambler, aller l'amble.

Lambreur (*lãbrœ:r*) adj.

|| Ambleur, qui va l'amble.

Lambreux (*lãbrœ*) adj. et s. m.

1° || Ambleur.
2° || Lambin. *Ex. :* Ça n'avance à rien, quel *lambreux !*

Lame. (làm) s. f.

|| Rame (de papier).

Lamelle. (lamèl) s. m.

|| S'emploie même en parlant de cuir, etc. *Ex :* Une *lamelle* de cuir.

Lampadaire. (*lãpàdè:r*) s. m.

| Lampiste (qui allume les lampes).

Lampée (*lãpé*) s. f.

|| Contenu d'une lampe. *Ex. :* Emprunter une *lampée* d'huile.

Lance (*lã:s*) s. f.

|| Lançage, lancement, action de lancer (un navire). *Ex. :* As-tu été à la *lance* à matin ?

Fr.-can. « La *lance* du gros bâtiment de l'Ile d'Orléans a eu lieu ce matin sans aucun accident. Il s'appelle *Colombus* ». *Le Canadien*, 28 juillet 1824.

Lancé (*lãsé*) part.

1° || Un peu gris, pris de boisson. *Ex. :* Il était pas encore ben chaud, mais il était pas mal *lancé*.

Fr. Pop., Besch., Guérin.

Fr.-can. Syn. *Éméché, rond . . . Chaudet', chautasse.*

2° || Élancé = grand et fluet. *Ex. :* Un homme, un arbre, un cheval *lancé*.

Lancer, (*lãsé*) v. tr.

|| Donner un coup de lancette à, ouvrir (un abcès), saigner. *Ex. :* Le médecin lui a *lancé* la jambe, pense que ça lui a fait mal!

Lancer (*lãsé*) v. intr.

|| Élancer, causer des élancements.

Lancement (*lãsmã*) s. m.

|| Élancement. *Ex.* : J'ai des *lancements* dans la jambe.

Lancette (*lãsèt*) s. f.

|| Aiguillon, dard. *Ex.* : La *lancette* d'une abeille, d'une guêpe, d'un serpent.

Lancigne (*lãsiṅ*) s. f.

|| Balançoire.

Landaine (*lãdèn*) s. f.

1° || Débarcadère.

2° || Quantité de billes de bois mises en corde sur les bords d'une rivière, prêtes à être jetées à l'eau pour le flottage ; endroit où l'on met ces billes de bois sur les bords de la rivière.

ÉTYM. Ang. *landing*.

FR.-CAN. Aussi *rollway*, ang. et *lindaine*. — On appelle *yard* un amas de billes dans le bois ; on les transporte plus tard à la *laudaine*.

Landouille (*lãduy*) s. f.

|| Andouille. *Ex.* : Espèce de *landouille*.

Langue (*lã:g*) s. f.

|| *N'avoir pas sa langue dans sa poche* = avoir la langue bien pendue, avoir une grande facilité à parler.

DIAL. *Id.*, Bresse, GUILLEMAUT.

Languette (*lãgèt*) s. f.

1° || *Marcher sur la languette* se dit d'une personne prise de boisson, et qui s'efforce de marcher droit.

2° || *Marcher sur la languette* se dit aussi d'une personne dont la démarche est précieuse, affectée.

3° || *Marcher sur la languette* se dit d'une personne dont la conduite côtoie l'illicite et le malhonnête, sans toutefois qu'on puisse l'accuser nettement de malhonnêteté.

Fr. *Languette* = sorte de tenon continu que forme le bouvet sur l'épaisseur d'une planche et qui est destiné à entrer dans une rainure, Lar.

Fr.-can. On dit pareillement : *marcher sur les fentes*, c'est-à-dire s'efforcer de suivre, en marchant, les lignes droites tracées par les fentes du plancher, par les *languettes*.

Lantarne (*lãtarn*) s. f.

|| Lanterne.
Dial. *Id.*, Anjou, Verrier ; Centre, Jaubert.

Là où-ce que.

|| Là *où*, où. *Ex. :* Il fait chaud, *là où-ce que* tu restes. — *Là où-ce que* vous l'envoyez ? = où l'envoyez-vous ?

Lapin (mère —) (*mèr lapẽ*) s. f.

|| Lapine.
Fr.-can. Aussi *mère-lapine*.

Laquet (*làkèt*) s. m.

1° || Hoquet. *Ex. :* Avoir le *laquet*. — Guérir le *laquet*.
Fr.-can. Aussi *loquet, aquet*.
2° || Loquet.
3° || Médaillon d'ornement.

Laqueulle (*lakœl*) pron. rel. et interrog. f.

|| Laquelle.
Dial. *Id.*, Bas-Maine, Dottin.
Fr.-can. *Laquellesse*.

Lard (*lá:r, lɔ̀:r*) s. m.

1° || Porc. *Ex. :* Engraisser un *lard*. — Tuer un *lard*.
Dial. *Id.*, Centre, Jaubert ; Bresse, Guillemaut.
2° || Chair de porc. *Ex. :* C'est du bon *lard*, pas un fil de graisse après. — Acheter du maigre de *lard*.
Vx. fr. *Lart* = porc engraissé et salé, Du Cange.
Fr. *Lard* = graisse ferme qui est entre la chair et la peau de certains animaux ; en parlant du porc : *gros lard* = qui ne contient pas de chair ; *petit lard, lard maigre* = entremêlé de *lard*, Darm.
Dial. *Lard* = chair de porc, Normandie, Dubois.

Le Comité du Glossaire.

(*à suivre*)

SARCLURES

*** La *Gazette du Travail* est, disent les éditeurs, « publiée mensuellement en anglais *et en français* ». Très bien ! Mais, pour justifier pleinement cette assertion, quelques amendements seraient nécessaires.

Après avoir assez vivement critiqué les publications des *Fermes expérimentales*, nous avons été heureux de constater les améliorations qu'on avait bientôt apportées à leur rédaction française. Les *Sarclures* que nous nous sommes aussi permis de faire à travers la *Gazette du Travail* ont eu quelques résultats ; mais il y pousse encore beaucoup de mauvaises herbes !...

Presque à toutes les pages, on peut lire que des ouvriers ont « travaillé *à moitié temps* ».

Dans le numéro de décembre 1914, à la page 678, 1ère colonne, on lit cette phrase extraordinaire : « *Le nombre indice des prix de gros du ministère* a un peu baissé en novembre, étant à 138.2 contre 139.0 en octobre, et 135.8 en novembre 1913. »

Un peu plus loin, la *Gazette* ajoute que « les *niveaux* des grains et du fourrage, des produits laitiers, des fruits et légumes et des épiceries diverses ont été plus élevés ».

Qu'est-ce que ce baragouin ?

Ailleurs, la *Gazette* parle des « provinces *de prairies* »...

« Les cigariers ont été *tranquilles* »... Cela veut-il dire que les cigariers n'ont rien brisé, se sont conduits sagement ?

Et voici des conférences qui « aideront à *créer une demande populaire de l'enseignement technique* »...

Une certaine association de l'Ontario publie une revue. La *Gazette* nous apprend que cet organe officiel de l'Association « est décrit comme étant un exposé de l'efficacité dans l'industrie, les arts, le commerce, l'agriculture, l'édification du foyer domestique et les procédés techniques ». Et nous voilà bien renseignés !

« Le battage du blé ayant été terminé pour la saison, les cultivateurs *ont été tranquilles.* » D'autre part, « les cultivateurs en général *ont rapporté* un fort rendement pour la saison ». Cela devient comique !

Nous n'en finirions pas, s'il fallait tout relever.

Et la *Gazette du Travail* est la source où doivent puiser les Français qui désirent se renseigner sur les conditions du travail chez nous !

Je proteste donc : il n'est pas loyal d'imprimer, à la première page de la *Gazette du Travail*, cet avis trompeur : « La *Gazette du Travail* est publiée en anglais et en français. » Elle est peut-être publiée en anglais ; je n'en sais rien. Mais elle ne l'est certainement pas en français. Et cela est contraire à la Constitution !

*** Les croque-morts sont généralement des gens joyeux, c'est connu. Mais j'en connais un qui exagère vraiment. Il écrit et fait imprimer des choses comme celles-ci :

« N'allez pas en ville pour vous *grayer plus à la mode* à la mort d'un membre de votre famille .. J'ai des bières de toutes les grandeurs, et de toutes les qualité, j'en ai des *best*, des *moins best*, des *cheaps*, des plus chères... »

C'est fort engageant. Avec un croque-mort de ce genre, on est sûr d'être enseveli gaiement. Aussi, cher lecteur, quand vous serez mort et commencerez à sentir.... le besoin d'être enterré, ne manquez pas de vous adresser à mon croque-mort. Il vous y invite instamment, et dans les termes les plus délicats :

« *Quand vous serez dans cette obligation*, dit-il, venez me voir... ».

LE SARCLEUR.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

VÊTEMENTS

(Nouveauté, confection, chaussure, chapellerie, mercerie, bonnetterie.)

Expressions fautives	Expressions correctes
Friiling	Dentelle, mousseline (dont on fait les fraises et les jabots).
Friller	Faire des fraises, des jabots ; fraiser.
Froc	Bourgeron (courte blouse de toile que portent certains ouvriers) ; blouse, vareuse. (Le *froc* est une partie de l'habit monacal. Le *frac* est un habit d'homme serré à la taille).
Full dress	Grande toilette.
Gaiteurses (*gaiters*)	Guêtres, brodequins, molletières.
Haberdasher	Mercier.
Haberdashery	Mercerie.
Hemstitch	Point ajouré.
Jack	Veste, veston, blouse.
Jaquette, dans le sens de	Chemise de nuit. (On appelle *jaquette* : 1° un vêtement d'homme qui descend jusqu'aux genoux ; 2° un vêtement de femme ajusté à la taille, et qui se porte par dessus le corsage ; 3° une sorte de robe que portent les petits garçons. — Lar.).
Job (marchandise)	Coupon, solde. (Dans les contrats : marché à forfait, entreprise, contrat à forfait).

Kid	Chevreau.
Gants de kid	Gants de chevreau.
Knickerbockers	Culotte à la hussarde, culotte zouave ; guêtres.
Lawn	Linon.
Lèze	Laize, laise.
Ligne (marchandises dans telle ligne)	Spécialité, branche, rayon.
Marchandises sèches	Nouveautés, vêtements, vêtements confectionnés, etc.
Midday	Blouse chinoise (pour dames).
Millinery	Mercerie, salon de modes.
Muffler	Voile, voilette, capuchon.
Net (pour les cheveux)	Résille.
Net (sac à main)	Réticule.
Nuage	Cache-nez.
Overall (vêtement)	Salopette.
Overall (toile)	Coutil.
Pardessus (de chaussure)	Guêtres, fausses guêtres, claques, caoutchoucs.
Passementeries (des)	Passements, de la passementerie.
Patent, cuir patent	Cuir verni.
Pillow sham	Toilette d'oreillers.
Pin cushion	Pelote.
Pitjacket à double breast	Veston croisé, veste croisée.
Poignets, dans le sens de	Manchettes.
Poignets blancs	Manchettes empesées.
Prince Albert	Redingote.
Rug	Tapis, descente de lit ; carpette.
Rouleau de fil	Bobine.
Running shoes	Escarpins, espadrilles.
Satchell	Sac de voyage, valise, sacoche.
Satine, sateen	Satinette.
Seal	Veau marin, phoque.
Manteau de sealskin	Manteau en veau marin.
Semi-ready	Vêtements, habits confectionnés.
Shin protectors	Molletières.
Shirting	Calicot.
Sleepers	Pantoufles.
Souliers mous	Mocassins.

(*à suivre*)

Vol. XIII, N° 7—mars, 1915.

POUR LES CANADIENS

DÉFENSEURS DU PARLER FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

Tandis que, doux Parler de France, ici tu règnes,
Glorieux, sous ton ciel natal, en liberté,
Qu'aux fêtes de l'esprit partout, sans que tu craignes,
S'ajoute le sourire exquis de ta beauté,

Sache qu'ailleurs pour toi, cher Proscrit, pour ton culte,
Déchirant les décrets d'un exil douloureux,
Luttent sans trêve, sous la menace et l'insulte,
Tes fils — tes martys et tes preux !

Là-bas, dans notre ancien empire d'Amérique,
Songe à ces pauvres gens, bûcherons, laboureurs,
Qui, gardant en toi seul l'idéale relique,
Cherchent à la sauver des barbares fureurs !

Admire ces vaillants de l'humble tâche agreste,
Sans autre arme que toi sur leur lèvre, restant,
Sans puissance et sans or — dont la fierté proteste
En causant, priant et chantant !

Magnifie, ô mon doux Parler, dans ta croisade,
Le maître à tes bourreaux refusant d'obéir,
Le petit écolier, qui, sac au dos, s'évade
De la geole où l'on veut l'astreindre à te trahir !

Bénis ces cœurs d'enfants, soldats de ta querelle,
Dans les festins du Christ, Dieu du persécuté,
Tous ensemble invoquant l'aide surnaturelle
Pour s'obtenir l'éternité !

Et protège à ton tour ces héros tutélaires
Qui défendent si loin, verbe aimé du Seigneur,
Avec le charme fin de tes syllabes claires,
Les plus hauts biens : la foi, la justice et l'honneur !

Prête à nos oraisons tes mots les plus suaves,
Les vainqueurs les plus sûrs des suprêmes combats :
Qu'au moins notre hymne ardent seconde ici les braves
Prêts à mourir pour toi là-bas !

Paris, 1914. — Gustave Zidler.

LES LETTRES FRANÇAISES ET NOS COLLÈGES

Mémoire présenté au Premier Congrès de la Langue française au Canada, 1912

Puisque le Congrès de la Langue française nous assemble aujourd'hui comme en une grande retraite nationale, il est donc de souveraine importance que chaque membre de notre race, chaque organe de notre corps social recherche ce qu'il a fait et ce qui lui reste à faire pour accomplir efficacement le rôle à lui marqué par la Divine Providence. Les nombreux collèges qui fleurissent en terre canadienne occupent une place trop importante dans notre économie nationale pour que nous ne jetions pas en ce moment un rapide coup d'œil sur leur histoire, pour que nous ne rappelions pas ce qu'ils ont fait pour la culture des lettres françaises en notre pays. Nous verrons ainsi que seul l'enseignement classique donné par nos collèges a pu et pourra conserver chez nous le goût littéraire et rendre possible le développement d'une littérature française en Amérique.

***

Avant la conquête, le Canada n'eut d'autres collèges que celui des Jésuites à Québec. Fondé en 1635 par le marquis de Gamache, cet établissement donna bientôt à la jeunesse d'alors un cours classique complet. Les professeurs étaient des étudiants en théologie, de jeunes pères, ou, par exception, de vieux missionnaires en retraite. On y voit même les noms des RR. PP. Lejeune et Lallemand, tous deux si célèbres dans la suite. Pendant cent trente ans les Jésuites se livrèrent avec un dévouement inlassable à l'enseignement classique qu'à cette époque, en France, on ne trouvait que dans les plus grandes villes. Et Monsieur l'abbé Amédée Gosselin nous affirme que

plusieurs familles françaises ne vinrent s'établir au pays que parce savaient devoir y trouver pour leurs enfants un enseignement qu'elles presqu'aussi solide qu'en Europe. Elles ne furent pas déçues, car dès 1664 Mgr de Laval écrivait au Souverain Pontife : « A Québec, les pères Jésuites ont un collège où les classes d'humanités sont florissantes et où les enfants vivent et sont élevés de la même manière qu'en France.» Et au commencement du 18e siècle le Père Germain écrit : « Toutes les choses s'y font comme dans nos collèges d'Europe ; les écoliers sont tous bien faits de corps et d'esprit, tout à fait industrieux et capables de faire de grands progrès dans l'étude des lettres et de la vertu.» Ces témoignages seront plus tard corroborés par celui de l'historien Garneau : « Les Jésuites, dit-il, faisaient faire un bon cours d'étude dans leur maison de Québec, et c'est de leurs classes que sont sortis les Canadiens les plus célèbres dont l'histoire appartient aux premiers temps de nos « Annales ». Et les choses allèrent ainsi jusqu'en 1759, époque à laquelle les écoliers, les plus grands du moins, laissèrent leurs livres pour prendre les armes.

Après la conquête, les Jésuites tentèrent en vain de continuer l'œuvre de l'enseignement. Leur collège fut bientôt fermé par un décret royal et dut plus tard se transformer en caserne. Le Séminaire de Québec qui, jusque là, n'avait servi que de pensionnat, logeant les étudiants, se vit dans l'obligation d'entreprendre l'enseignement classique. Les gouverneurs Murray et Carleton le favorisèrent par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. C'était une organisation toute nouvelle qui commençait, et que de sacrifices elle allait exiger. La séparation d'avec la mère-patrie mettait le séminaire dans l'impossibilité d'avoir des professeurs français. Il fallait donc compter uniquement sur ses propres ressources. Tout était à créer et à former. Et ce fut là que se fit vraiment la résurrection de notre race. De cette maison bénie sortirent les premiers champions de notre nationalité, ceux qui écrivirent quelques-unes des plus belles pages de notre éloquence parlementaire : les Papineau, les Blanchet, les Bédard. Et cette glorieuse lignée ne devait plus avoir de fin.

A l'œuvre si bien dirigée par le Séminaire vinrent s'adjoindre, dans la région celle de Québec, d'autres collèges que fit naître le dévouement du clergé. Ce fut d'abord, fondé en 1804 par Mgr Plessis, celui de Nicolet, d'où devaient sortir plusieurs littérateurs de marque pour notre pays. Puis vint le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui, fondé en 1827, sur le modèle du Séminaire de Québec, inaugura en 1841 le système du double cours, commercial et classique, imité plus tard par d'autres établissements placés dans des

conditions analogues. Enfin, quatre nouveaux collèges complèteront bientôt le nombre — jusque là trop restreint pour une région si vaste — des maisons d'enseignement secondaire : celui de Rimouski, en 1852, celui des Trois-Rivières, celui de Lévis et celui de Chicoutimi, en 1875.

Dans la région de Montréal, on n'avait pas fait moins pour promouvoir les études classiques. Dès 1773, les Sulpiciens ouvrirent le collège Saint-Raphael, où l'on commença aussitôt à enseigner les humanités et la rhétorique. En 1873, l'on y établissait une chaire de philosophie. Ce collège est, sans conteste, un de ceux qui ont le plus contribué à la culture littéraire au pays. Là, nombre de prêtres, parce qu'ils appartenaient à une communauté enseignante, ont pu vieillir dans le professorat et faire profiter ainsi plus longtemps et plus efficacement de leurs lumières les élèves confiés à leurs soins.

Autour du collège de Montréal vinrent bientôt se grouper tout une pléiade de collèges classiques ou de petits séminaires : ceux de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse, de l'Assomption, de Joliette, de Saint-Laurent, de Sherbrooke, de Monnoir, de Rigaud, de Valleyfield, sans oublier le collège Sainte-Marie, qui devait continuer à Montréal les traditions des anciens Jésuites de Québec. Dans cette floraison collégiale, il n'est que juste de reconnaître la part qui revient au clergé régulier. Les Viateurs, les Pères de Sainte-Croix, les Jésuites, les Eudistes, mettant à contribution leur science et leur patriotisme, ont puissamment aidé à propager l'enseignement des lettres françaises au pays. Le Canada leur doit donc un cordial merci.

L'Ontario se devait d'avoir aussi son foyer d'enseignement secondaire. A mesure que les Canadiens français de la région se multipliaient, le besoin s'imposait d'une élite intellectuelle capable de rivaliser avec celle des Anglais. Les RR. PP. Oblats ouvrirent donc leur collège d'Ottawa, qui porte maintenant le nom d'université, et aujourd'hui, l'enseignement littéraire s'y donne dans les deux langues. Et voilà que l'on annonce la fondation de deux nouveaux collèges classiques, l'un à Cobalt-nord, par les Pères du Sacré-Cœur, l'autre à Sudbury par les Pères Jésuites.

Les Canadiens français du Manitoba étaient trop patriotes pour ne pas créer chez eux un collège dont l'âme fût avant tout française. Mgr Taché se mit à l'œuvre, comprenant bien que les nôtres n'auraient de l'influence dans l'Ouest qu'en proportion de leur valeur intellectuelle. En 1860, à Saint-Boniface, la communauté des Oblats commença les premiers cours de latin. Le nombre insuffisant des Pères fit qu'ils durent céder la place à des prêtres séculiers qui, pour la même raison, la cédèrent aux Jésuites, en 1885.

Aujourd'hui encore le collège de Saint-Boniface demeure, dans le Manitoba, la seule institution où les catholiques puissent faire un cours classique en apprenant le français et l'anglais. On comprend dès lors les espérances que fondent les nôtres sur cet établissement.

Le groupe des Acadiens a aussi pris sa large part dans la culture des lettres françaises. En ouvrant, en 1864, le collège de Memramcook, le Père Lefebvre, l'apôtre de l'Acadie, voyait le bien intellectuel et moral qui en sortirait pour cette nation jusque là délaissée. Le collège, humble à ses débuts, prit vigoureusement son essor. Dirigé par les Pères de Sainte-Croix, il est aujourd'hui une des belles institutions dont s'honore le pays. Puis les Pères Eudistes vinrent à leur tour apporter du renfort aux Acadiens en ouvrant le collège de Sainte-Anne, à Church Point (Nouvelle-Écosse), et celui de Caraquette (Nouveau-Brunswick) lequel devait remplacer le regretté collège de Saint-Louis de Kent. L'œuvre accomplie par ces institutions est vraiment merveilleuse. Le plus grand malheur des Acadiens n'a pas été la dispersion, dit l'abbé Casgrain, mais l'abandon presque complet dans lequel ils ont été laissés pendant près d'un siècle. Durant toute cette douloureuse période, ils n'ont eu pour ainsi dire aucun moyen d'instruction. Ce qui nous doit étonner, c'est qu'en si peu de temps l'éducation donnée par ces établissements ait modifié dans une si large mesure l'état des Acadiens.

Et ces nombreux collèges ne pouvaient manquer de promouvoir l'essor des lettres françaises au Canada.

***

S'il y a aujourd'hui une littérature canadienne, et qui pourrait le nier ? si modeste soit-elle, personne ne refusera d'y voir le fruit plus ou moins immédiat de notre enseignement classique. Que cet enseignement ait toujours été ou soit déjà parfait, ce serait folie de le prétendre. Les circonstances difficiles qu'il a traversées expliquent qu'il n'ait pas fourni tout le rendement que l'on peut attendre de l'enseignement secondaire donné dans des conditions normales. Et de cela ne peuvent lui jeter la pierre que ceux qui ignorent notre situation en Canada.

On ne peut nier que le milieu social ait souvent été peu favorable à l'enseignement littéraire. Après la conquête, la langue française rencontra un péril plus grave que le manque de garanties dans les traités de capitulation de Québec et de Montréal. Ce fut seulement quelques années après la fermeture du collège des Jésuites que le Séminaire put ouvrir ses portes. « Une génération presqu'entière, dit Monsieur Chapais, se trouva donc privée d'instruction,

au point qu'il était à craindre que notre langue française ne descendît au rang du patois.»

Les conditions matérielles ne nous étaient guère plus favorables. Les manuels étaient rares. Les plus favorisés de la fortune pouvaient seuls s'en procurer. C'est alors, dit l'abbé Casgrain dans ses Souvenances, que l'on vit de pauvres élèves copier à la main leurs manuels classiques, imitant en cela le travail des moines du moyen-âge. Et les bibliothèques collégiales n'étaient pas riches. L'éloignement de la France rendait difficile et cher le commerce de librairie.

Faut-il ajouter à tout cela le manque de régents, et par suite la besogne excessive des professeurs ? En 1748, Mgr de Pontbriand s'en était plaint au ministre. Plus grande pénurie encore après la conquête. Il ne pouvait alors être question de spécialistes dans les différentes branches de l'enseignement. Le prêtre ou le séminariste était tout à la fois régent et professeur. Le temps nécessaire pour la préparation des classes se trouvait donc souvent insuffisant.

Ces difficultés durèrent plus ou moins jusqu'à la moitié du dernier siècle. Et qui pourrait affirmer qu'elles sont toutes déjà disparues ? Et cependant, malgré ces obstacles d'ordre matériel et social, nous pouvons nous féliciter d'avoir conservé le goût littéraire au Canada, goût qui sait nous faire apprécier tout ce que le génie humain a produit de plus beau et de plus grand, et qui nous a permis de faire germer ici une littérature nationale.

Ces résultats sont dus au maintien, par le clergé, des traditions classiques apportées de France. — « Le clergé, dit Mgr Paquet, en concentrant sur l'œuvre de l'enseignement classique son attention et ses sacrifices, fit preuve d'une clairvoyance à laquelle on n'a peut-être pas assez rendu hommage. Ces sacrifices furent récompensés par une remarquable efflorescence littéraire et scientifique.» Il fallait des cours commerciaux pour nos hommes d'affaires, les Frères des différentes communautés nous les ont donnés. Mais il nous fallait surtout une élite intellectuelle, des hommes de pensée et d'action, capables de diriger nos destinées par la parole et par la plume. Ce sont nos collèges classiques qui nous les ont fournis.

Dans le vieux règlement du Séminaire de Québec on lit : « Elever les enfants dans la piété chrétienne et dans l'étude des humanités.» — Tel a été le programme de nos collèges. L'influence des lettres antiques avait contribué à façonner l'âme française et catholique. Ne devions-nous pas avoir ici recours à la même cause pour pouvoir être sûrs des mêmes résultats ?

On s'attache donc à enseigner le latin d'une manière aussi pratique et aussi appliquée que les circonstances le permettaient. Avant la conquête, chez les Jésuites, on avait suivi les méthodes

du *Ratio studiorum* et les programmes du collège d'Henri IV, comme à La Flèche. Le cours complet des études de lettres était de cinq ans au moins, trois années de grammaire, une pour les Humanités, une pour la Rhétorique.

On continue plus tard à peu près le même programme, en changeant toutefois les manuels, à mesure que de plus perfectionnés s'imposaient. Il n'était certes pas nécessaire que les élèves connussent tous les auteurs latins. En étudiant César, Quinte-Curce, Virgile, Ovide, Cicéron, Quintilien, Tacite, ils apprirent à connaître ces auteurs dans leurs parties principales, distinguant leur physionomie et pouvant ainsi se rendre compte par eux-mêmes de leurs grandes richesses littéraires.

L'étude du grec fut inaugurée au pays vers 1820. Des difficultés de toutes sortes n'avaient pas permis qu'on commençât plus tôt. On en comprenait cependant depuis longtemps la nécessité et même l'utilité. Qui donc a dit que le latin sans le grec, c'est un peu le le français sans le latin. Le latin s'est nourri du grec comme la langue française de celles des Romains. Les élèves purent ainsi apprendre à connaître, au moins sommairement, Xenophon, Homère, Socrate, Plutarque, Thucydide et Démosthène.

Il ne faudrait pas croire cependant que nos collèges se sont appliqués au latin et au grec en négligeant l'enseignement direct du français. Cette méthode, il est vrai, avait prévalu à La Flèche, mais même avant la conquête, on enseignait ici le français *ex professo*.

Les préceptes littéraires avaient une place d'honneur au collège des Jésuites. On y enseignait Suarez et plus tard Jouvencey. Aujourd'hui encore, dans tous les établissements d'enseignement secondaire, les élèves ont entre les mains des manuels de préceptes littéraires et de Rhétorique. Malgré la campagne faite en France contre cette méthode, que quelques-uns ont dit fausse et désuète, les professeurs canadiens se sont obstinés à maintenir la tradition. Avant d'écrire, l'écolier ne doit-il pas connaître les lois générales du style ? Et où les apprendra-t-il plus facilement et mieux que dans les manuels ?

Mais il n'en est pas moins nécessaire qu'il aille voir ces lois dans leurs applications pratiques. Voilà pourquoi, sans négliger l'étude des préceptes, nous avons maintenant partout, dans nos collèges, l'explication française des auteurs. En disséquant ainsi des textes bien faits nos élèves apprendront à exprimer leur pensée avec un style correct et des mots propres.

Ces règles que les élèves demandaient aux manuels, aux auteurs eux-mêmes, ils se sont efforcés de les pratiquer dans leurs exercices de composition.

Dans la narration d'abord. Le talent de narrer n'est-il pas à la base de l'art littéraire ? Les professeurs n'ont cependant pas fait aborder ce genre aux élèves sans les y avoir généralement préparés par des exercices lexicographiques, de courts développements en de petites lettres. On a pu pécher en donnant quelquefois comme sujets de narrations des aventures un peu trop factices, des descriptions romanesques, mais on n'a généralement pas oublié l'observation de la vie réelle. Et serait-il osé d'affirmer que les cahiers d'honneur de nos collèges contiennent des pages dignes de l'enseignement secondaire en France ?

Le discours a été aussi pour les Canadiens un des principaux moyens de formation littéraire. Que n'a-t-on pas dit contre cette vieille méthode ? Que l'élève n'y fait que pérorer sur des lieux communs, qu'il a tout épuisé quand il a nommé la patrie, l'honneur, la gloire. N'oublions pas, répond G. Fonsegrive, que ces mots ne sont pas, pour des âmes de 18 ans seulement, des lieux communs, de simples prétextes à phrases creuses, mais aussi, mais surtout des sentiments éprouvés, vécus et dont l'expression n'a le plus souvent rien de factice ni d'artificiel. Ce sont les sentiments généreux et généraux dont s'alimente toute âme humaine et qui rebattus et banals pour les lettrés, n'en constituent pas moins pour des jeunes des réalités vivantes. Le discours donné sur des sujets canadiens a fait connaître l'histoire de notre pays, et en touchant la corde patriotique, a contribué à faire écrire plus tard quelques-unes des plus belles pages de notre éloquence nationale.

On n'a pas proscrit pour autant la dissertation morale ou littéraire. Elle est cependant une branche relativement nouvelle dans notre enseignement, et tout en lui reconnaissant de précieux avantages, personne ne désire qu'elle supplante le discours.

Et l'on n'a pas négligé non plus la lecture des chefs-d'œuvre. Sans doute la littérature moderne n'a pas toujours été familière aux élèves. Mieux valait s'abreuver aux sources du 17e siècle et respirer abondamment l'ambroisie des classiques. « Obtenir que l'élève lise de lui-même les classiques, dit le Père Bainvel, c'est le triomphe du professeur, le signe certain qu'il a réussi dans sa tâche. Et les maîtres s'y sont appliqués, sachant bien que l'art de lire doit accompagner l'art d'écrire. »

Tout ce travail de classe a été puissamment secondé par les Académies. C'est là surtout que les élèves apprirent à faire de la composition personnelle. C'était tantôt un discours de circonstance à faire, tantôt une thèse tout actuelle à développer, ou le rapport d'une fête à écrire, toujours une tranche de la vie réelle à présenter. Monsieur Jos.-Ed. Roy en a donné un juste aperçu dans les « Souve-

nirs d'une classe ». C'est dans ces réunions intimes que l'on a toujours vu poindre les littérateurs en herbe.

Les élèves ont aussi appris à développer et à manifester leurs dispositions littéraires dans les périodiques publiés, à différentes époques, par nos maisons d'éducation. Qui ne connaît *l'Abeille* du Séminaire de Québec, *les Annales* de Sainte-Thérèse, *la Voix de l'écolier*, de Joliette, *le Collégien* de Saint-Hyacinthe et le tant regretté *Oiseau Mouche* de Chicoutimi ? Chacun y essayait ses ailes, et ainsi s'établissait une louable émulation entre les différents collèges.

Si l'on ajoute à tout cela les conférences données de temps en temps par les meilleurs écrivains de notre pays ou d'ailleurs, et les séances dramatiques qui permettaient aux élèves d'apprendre quelques-unes des belles pièces du théâtre français, il est de toute évidence que les moyens de formation littéraire n'ont pas manqué au Canada.

Mais ce qui, sans conteste, a plus que toute autre chose contribué au progrès de l'enseignement des lettres au pays, ce sont les séjours d'études faits en France par quelques professeurs de notre enseignement secondaire. Si les collèges ne pouvaient attirer ici des professeurs français, ils firent les sacrifices nécessaires pour envoyer, en autant que leurs finances le permettaient, quelques sujets puiser la science littéraire aux sources mêmes. En 1853, trois jeunes prêtres du Séminaire de Québec, MM. Légaré, Beaudet et Marmet, allèrent étudier à Paris chez les Carmes. Et dans la suite plusieurs collèges imitèrent cet exemple. Là ces prêtres suivaient les cours des meilleurs professeurs, apprenaient les vraies méthodes et les rapportaient au pays pour le plus grand profit de l'enseignement.

Tous ces sacrifices, toutes ces industries, toutes ces méthodes ne pouvaient pas ne pas produire de fruits. De cette graine jetée en terre par l'enseignement classique devaient naître les fleurs de notre littérature. Lord Durham avait dit : « Les Canadiens ne seront jamais un peuple, ils n'ont pas de littérature. » Grâce à Dieu, aujourd'hui elle existe et c'est tout naturellement aux élèves sortis de notre enseignement secondaire que nous la devons. Que l'on cherche dans les différents champs des lettres françaises au pays, tout est des nôtres. Dans la poésie nous avons Crémazie, Alfred Garneau, Fréchette, Lemay, Poisson, Beauchemin, Chapman, Gingras, Nelligan, Lozeau, et ceux de l'École littéraire. En histoire, c'est Garneau, l'abbé Ferland, Gérin-Lajoie, l'abbé Casgrain, Gosselin, Roy, Dionne, Decelles, Chapais. Le roman a pour représentants Chauveau, de Gaspé, de Boucherville, Marmette et d'autres, encore des nôtres, que la renommée commence à consacrer. Et la

France elle-même a daigné reconnaître le mérite de notre jeune littérature en couronnant quelques-uns de nos meilleurs écrivains.

A l'heure actuelle, il y a comme un regain de vie dans le mouvement littéraire canadien. Et l'on constate que certains de nos professeurs de l'enseignement secondaire y contribuent largement. Et par leurs ouvrages et par leurs articles, ils attirent l'attention du public français.

Tout cela ne suffit-il pas pour nous faire envisager l'avenir avec confiance ? Les efforts faits dans le passé vont se multipliant. C'est partout l'ère du progrès. Le Canada se développe dans l'industrie, pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans les lettres ? Pourvu toutefois que nous évitions les dangers qui nous entourent.

L'avenir est toujours à ceux qui luttent. Nous ne devons pas nous le cacher. Notre progrès littéraire a ses ennemis.

L'anglicisme s'avance menaçant. Il s'étale dans notre vocabulaire, se glisse dans les constructions syntaxiques, règne en maître dans nos journaux, en attendant qu'il s'insinue dans notre littérature proprement dite. *Le Bulletin du Parler français* ne cesse de jeter le cri d'alarme. N'y a-t-il pas là, en effet, danger que notre langue perde ainsi son caractère propre ?

Et l'utilitarisme américain, qui envahit aujourd'hui nos mœurs, croit-on qu'il sera sans influence sur la littérature canadienne ? Voilà que partout l'on critique le caractère désintéressé de notre enseignement secondaire. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, dit-on, c'est une éducation toute pratique, capable de nous faire rivaliser avec les Américains et les Anglais dans la vie économique.

Ces doléances, si l'on y prêtait trop facilement l'oreille, ne manqueraient pas de paralyser l'essor de la littérature canadienne. L'expérience de ces réformes utilitaires a été tentée dans les pays d'outre-mer, et l'on sait avec quels résultats. Elles ont abouti à cette crise du français dont se plaignent tant les hommes de lettres.

Notre avenir littéraire est dans le renforcement des études classiques. Si nous ne voulons pas laisser notre vocabulaire s'appauvrir par l'invasion des mots étrangers, il nous faut remonter sans cesse aux sources de notre langue. En ayant l'air de faire du latin et du grec, nos élèves feront en réalité du français.

L'utilitarisme rend égoïste, s'occupe peu de choses des l'art et de l'esprit ; ce qu'il lui faut, c'est le métal retentissant. Nous ne devons pourtant pas accepter une conception aussi étroite de la vie. Nous sommes en pays démocratique, c'est vrai. Voilà pourquoi il faut des industriels, des gens d'affaires bien formés. Les écoles techniques, les cours commerciaux, les Hautes études commerciales nous les fournissent. Mais ce qu'il faut surtout dans une

démocratie, c'est une élite capable de penser et de diriger, des hommes de lettres et des hommes de science aux vues élevées et désintéressés. « Or cette élite, dit l'abbé Ragon, ne se forme pas par des études purement instructives mais par des études éducatives, désintéressées, capables de développer à la fois toutes les facultés. Ces études sont précisément les études littéraires, les études classiques. »

N'allons pas demander à l'enseignement secondaire la préparation à la vie dans le sens où l'entendent les américanisants, mais plutôt ce que Brunetière appelle la transmission de la culture, et qui ne s'obtient à son avis que par les études à base de latin et de grec.

Nous tenons aux lettres antiques, non seulement parce que nous sommes en démocratie, mais encore, mais surtout parce que nous représentons sur le continent d'Amérique le génie gréco-latin.

Chaque peuple a son esprit particulier. Le nôtre, c'est l'esprit français tout pétri de catholicisme et de tradition classique. C'est la clarté, le bon goût qui forment ses principales qualités. Et ces qualités se trouvent surtout aux sources grecques et latines. De plus notre catholicisme ne peut trouver une alimentation suffisante dans les littératures modernes. On l'a dit avec raison : elles ont ce je ne sais quoi de documenté, de passionné, qui ne convient pas à la jeunesse. Maintenons donc chez nous les études classiques.

« En toutes choses, dit M. Rameau de Saint-Père, écrivain français qui a toujours porté un vif intérêt à notre race, les Canadiens sont les représentants du génie gréco-latin. Ils doivent donc s'attacher à ces formes, à ces enseignements qui nous ont précédés. Cette éducation les aidera à se tenir à l'écart des tendances et du caractère américains. Ils ne peuvent donc mieux faire que de persister dans l'étude des chefs-d'œuvre.»

Et si l'on maintient toutes ces traditions nous pouvons espérer voir se développer toujours de plus en plus la littérature canadienne, surtout si l'on apporte les perfectionnements que les circonstances nous permettent.

Voici que l'on parle d'un bulletin intercollégial, qui paraîtrait dit-on dans quelques mois. Cette publication aura pour but de promouvoir l'unité et la marche en avant de notre enseignement classique. Elle servira de véhicule à toutes les idées saines et progressives qui germent dans les différents collèges. Là les professeurs auront entre eux des relations constantes, chacun y exposera ses vues et l'émulation ne pourra manquer de naître. Nous espérons de ce bulletin des résultats semblables à ceux qu'a obtenus pour l'enseignement secondaire en France le si intéressant « Enseignement chrétien ».

Mais il est un autre progrès qui se fait encore désirer. Les jeunes professeurs, il faut bien l'avouer, sont actuellement trop laissés à leurs propres ressources. Bien souvent on les a lancés dans l'enseignement sans préparation suffisante. Les conditions difficiles du passé n'ont pas toujours permis qu'il en fût autrement. Mais à présent que le nombre des professeurs augmente, que l'argent fait moins défaut, le temps est peut-être venu de fonder l'École Normale Supérieure que l'on réclame depuis longtemps. C'est à l'Université Laval, encouragée par les collèges affiliés, que reviennent la tâche et l'honneur d'organiser cet enseignement supérieur. Et pour en occuper dignement les différentes chaires, nous avons déjà des maîtres qui s'imposent. Sous leur habile direction, les jeunes professeurs travailleront avec succès à leur formation pédagogique, en suivant des cours soigneusement préparés, en faisant de nombreux travaux personnels, en s'initiant aux meilleures méthodes. Nos collèges en verront bientôt les résultats et les lettres canadiennes ne pourront qu'en bénéficier largement.

Soyons donc reconnaissants de ce que nos collèges ont fait dans le passé ; ayons foi en l'avenir, puisqu'ils éviteront les dangers signalés et se prêteront de bonne grâce aux perfectionnements qui s'imposent, et n'oublions pas ces sages conseils du savant abbé Ragon : « Qu'on ne touche pas aux études classiques, ces humanités sacrées qui sont à la fois le patrimoine de notre patrie et de notre religion ; du moins qu'on n'y touche que pour les adapter, sans les déformer, aux nécessités présentes. Gardons-les pour tous les esprits d'élite, gardons-les aussi pour tous ceux, même médiocrement doués, à qui les faveurs de la Providence permettent d'étudier d'une façon désintéressée ; gardons-les pour la dignité morale et intellectuelle de notre pays. »

WILFRID LEBON, ptre,
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

———

LISTES D'EXPRESSIONS FRANÇAISES [1]

Dans son programme-manifeste, la Ligue des Droits du français énumérait les moyens dont elle voulait se servir pour sauvegarder la pureté de notre langue. Au premier rang, elle plaçait la publication périodique de listes de mots techniques. « Imprimées sur feuilles volantes, tirées à un grand nombre d'exemplaires, ces listes pourront être obtenues à un prix minime. Notre ambition est de les faire pénétrer non seulement dans les milieux industriels et commerciaux, mais aussi dans nos écoles, nos couvents, nos collèges. »

La Ligue a-t-elle tenu sa parole ? Répondre nous-mêmes est un peu délicat. Il vaut mieux s'en rapporter à des témoignages extérieurs. Ce que cependant je puis proclamer bien haut, c'est le travail, le dévouement et la compétence dont notre comité d'études à fait preuve. Je le dis d'autant plus volontiers que les circonstances ne m'ont pas permis, cette année, de partager ses labeurs. Mais j'ai suivi de près les efforts de ses membres, je sais à quels sacrifices ils se sont astreints et quelle dette de reconnaissance nous leur devons. Je les connais d'ailleurs assez pour ne pas ignorer qu'ils sont déjà récompensés. Les excellents résultats que leur travail a obtenus les dédommagent amplement de leurs peines.

Nous avons en effet reçu de hautes autorités des témoignages vraiment consolants. Je voudrais en citer quelques-uns. Ce sera répondre à la question posée il y a un instant.

Le préfet des études du collège de Sainte-Anne de la Pocatière écrit à notre secrétaire : « Elles sont merveilleuses, vos petites listes d'expressions françaises. Mieux que tous les discours, elles savent mettre au cœur de nos élèves l'amour pratique de notre belle langue. Sentinelles vigilantes, elles montent la garde autour

---

(1) Nous sommes heureux de publier cet article de Pierre Homier sur les *Listes* de la Ligue des Droits du français. Ces *Listes* paraissent d'abord dans notre revue ; elles sont tirées à part et remises à la Ligue, qui en fait la distribution, comme Pierre Homier l'explique. C'est une service que nous aimons à rendre — pourvu que nos moyens nous le permettent — à une œuvre qui nous est chère. Ces *Listes* remplacent donc, pour le moment, les *Fautes à corriger* dont nous faisions nous-mêmes autrefois la distribution. Mais nous devons demander aux maisons d'éducation qui désirent les recevoir de s'adresser à la *Ligue*.

de nos maisons d'éducation, pour chasser l'anglicisme déjà installé ou qui ose s'y montrer.

« Revenant chaque mois, ces « feuilles d'or de la langue française » rappellent aux jeunes les bonnes résolutions prises, et stimulent leur enthousiasme pour la cause si bien défendue par la Ligue des Droits du français. Aussi les *éducateurs ne peuvent-ils faire pour l'épuration de notre langue un souhait plus pratique que de voir vos listes d'expressions françaises se répandre par milliers, pénétrant dans nos collèges, nos couvents et jusque dans les plus humbles écoles de la Province.* »

Ce souhait, le préfet des études du collège de l'Assomption l'exprime avec non moins d'énergie : « Ces listes sont destinées à rendre un grand service à notre belle langue française. Pour cela, il faut qu'elles soient répandues dans toutes nos maisons d'éducation : collèges, couvents, écoles commerciales, même écoles primaires. Il faut que *chaque élève de ces différentes écoles ait ses listes et qu'il en rende compte*, soit dans des exercices écrits, soit par la récitation à ses maîtres et maîtresses. »

Qu'est-ce donc qui vaut à ces petites feuilles des souhaits si ardents ? Le préfet des études du collège de Sainte-Thérèse veut bien nous le dire. C'est « qu'elles sont bien rédigées, imprimées d'une façon claire, frappante, logique ; que leur prix si modique permet de les introduire partout, de les glisser dans tous les pupitres ; que professeurs et élèves en retirent un grand profit au point de vue de la correction de leur langage ».

Est-ce assez probant ? Ajoutons encore cependant deux témoignages très précieux par le jour qu'ils jettent sur la manière d'utiliser ces listes.

« Il n'y a que trois mois, écrit le directeur de l'École Apostolique de Notre-Dame, que vos feuilles pénètrent ici. Elles font de la bonne besogne. On apprend les expressions que l'on ne connaît pas encore — il y en a toujours quelques-unes — et on les met ensuite en pratique non seulement dans ses narrations et ses lettres, mais surtout en conversation. Et si, au cours d'une récréation, quelqu'un s'oublie, il y a toujours un confrère charitable pour avertir, en bon écolier, celui qui n'a pas employé l'expression correcte. »

Un Père jésuite, ancien professeur de Belles-Lettres, entre dans plus de détails encore : « Quels services vos feuilles sont appelées à rendre à nos maisons d'éducation. Je prends la dernière intitulée : *Fournitures scolaires* ; c'est tout un enseignement sur la propriété des termes qui en sortira et combien facile à préparer pour le professeur, et combien fructueux pour l'élève.

« Dans les basses classes on procédera par leçon de choses. Chacun a été averti, la veille, de lire attentivement sa feuille, de se renseigner, en récréation, auprès de ses condisciples, s'il se rencontre quelque mot dont il ne comprend pas le sens. Et le travail commence. Le professeur, les élèves mêmes, ont presque tous, sous la main, les objets désignés. « Un tel, comment appelez-vous ceci ? » — Gare à l'anglicisme, et gare à l'expression impropre ! L'émule est là qui guette son adversaire, prêt à le corriger, et, à son défaut, le camp tout entier. Cette méthode a l'avantage de ne pas insister sur le terme anglais, de ne pas le mettre en relief, de ne pas l'enfoncer dans la mémoire à force de le répéter.

« Dans les classes élevées, l'exercice est plus littéraire. Il se donne sous forme de devoir écrit. Par exemple — il s'agit toujours de la liste des *Fournitures scolaires* — « Voyage autour de mon pupitre » ou « Inventaire scolaire » ou encore « Testament d'un écolier ». Pas une énumération sèche, bien entendu, mais soit une narration, soit une description, exacte, colorée, vivante, dans laquelle l'auteur s'efforcera d'introduire, à bon escient, les termes de sa liste. »

Encouragé par ces approbations de haute valeur, notre comité d'études a résolu de se livrer plus activement encore à son œuvre. De précieux éléments lui ont été adjoints ; il a demandé et obtenu de plusieurs professeurs d'importantes suggestions qui lui permettront de rendre son travail plus pratique et plus fécond.

Aussi les directeurs de la Ligue espèrent-ils que le souhait énoncé par des éducateurs éminents se réalisera, que les feuilles d'expressions pénètreront bientôt dans tous nos collèges, tous nos couvents, toutes nos écoles.

Messagères alertes du clair parler de France, elles chasseront les ténèbres de l'anglicisme qui obscurcissent de plus en plus nos esprits et feront briller la pure lumière du verbe français.

Des directeurs et directrices de nos maisons d'éducation, de nos commissaires d'écoles dépend en grande partie ce rayonnement. Ils savent qu'il contribuera à rendre la race plus forte parce que plus attachée à son passé et à ses traditions. Nous ne doutons pas de leur aide. Ils vont ouvrir toutes grandes les portes de leurs maisons à nos listes d'expressions.

PIERRE HOMIER.

P. S. — Il paraît dix listes par année. Nous fournissons deux cents exemplaires de chaque liste, soit 2000, pour la somme de $5.00. Les commandes doivent être adressées ainsi : M. le Secrétaire de la Ligue des Droits du français, Monument National, Montréal.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LE COMMERCE

Un sot préjugé fait croire à bon nombre d'entre nous que la langue française n'est point apte au commerce et qu'il faut lui préférer l'anglais. On s'imagine que le vocabulaire commercial français est très restreint, et que la langue anglaise seule est appropriée au langage de la finance.

C'est une erreur, et, pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les catalogues des grandes maisons françaises, des magasins à rayons de Paris, sur les factures que nous recevons des marchands français lorsque nous les « honorons » (disent-ils) de notre encouragement, sur les annonces, affiches, circulaires qui s'étalent partout en sollicitant le public de bien vouloir comprendre son propre intérêt, et faire de préférence ses achats dans les magasins dont on exalte le bon marché, l'excellente qualité des marchandises et autres multiples avantages.

Notre pays n'est pas, comme la France, divisé en départements. Cette division, on veut la mettre à tout prix quelque part et c'est dans les magasins à rayons qu'on la fixe. Parce que, en anglais, on dit « departemental store », on se croit obligé de dire : magasin à *départements*.

Vous croyez avoir un riche répertoire de mots parce que vous dites que le personnel d'un magasin à rayons se compose du « boss », des « managers », des directeurs, des « filles qui sont au *cash* », des gérants des « départements », des « filles qui travaillent dans les livres », etc., etc.

Voyons donc si dans les grands magasins français on manque de mots pour désigner ceux qui y exercent différents emplois.

Il y a les directeurs et les sous-directeurs, les gérants, les chefs et sous-chefs d'agence, les chefs et sous-chefs de rayons (départements), un fondé de pouvoir (autorisé légalement à agir dans une affaire au nom d'un autre), un chef du contentieux (chargé de l'ensemble des affaires litigieuses d'une administration ou d'une compagnie), un chef du personnel, un expert comptable (auditeur), un

arbitre rapporteur (*évaluateur*), les employés aux écritures (qui « travaillent » dans les livres ou à la correspondance), le caissier (ayant sous ses ordres un principal, un receveur et un payeur), le chef de comptabilité, le secrétaire général, le secrétaire du conseil, le vérificateur, le contrôleur général, les inspecteurs, le conservateur (chargé de classer la correspondance et les documents pour les conserver), les comptables, les remisiers, les démarcheurs.

Il y a encore les tribuns, les facturiers (chargés de faire les factures), les souchiers, les expéditeurs, les caissiers de détail, les commis, les vendeurs, les manutentionnaires, les receveurs (de la marchandise), les magasiniers, les inspecteurs.

Puis viennent les auxiliaires, les teneurs de livres, les pointeurs (*checkers*), les économes, les contrôleurs, les sténographes, les dactylographes, les correspondanciers et les correspondancières, les acheteurs (en gros), les placiers, les courtiers, les représentants, les voyageurs de commerce, les coulissiers (courtiers qui négocient sur le marché libre des valeurs non encore admises au marché officiel des agents de change).

***

Pour faire ressortir l'indigence du vocabulaire commercial canadien-français et pour montrer comment la langue française, quand on sait la manier, s'adapte très bien au commerce, on me permettra de reproduire certaines phrases ou parties de phrases extraites des tarifs-albums des principaux magasins à rayons de Paris, tels que le Bon Marché, le Louvre, la Samaritaine, la Belle Jardinière, les Grands Magasins Dufayel, ainsi que de la Manufacture Française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne.

Je mets en italique la façon française, concise et correcte, de dire les choses, et en caractères ordinaires, la façon canadienne, diffuse, imprécise, imitée de l'anglais, dont s'y prennent nos négociants pour rendre la même idée.

— *Nous facturons le port et l'emballage.*
Nous « chargeons » le transport et le « paquetage ».

— *Frais à la charge du destinataire.*
Les frais sont « chargés » au destinataire.

— *Certaines maisons font à leurs clients le franco de port, d'autres le franco de port et d'emballage.*

Certaines maisons ne « chargent » pas à leurs clients « les frais de transport », d'autres ne « chargent » ni « les frais de transport », ni « les frais de paquetage ».

— *L'adresse de la personne à qui l'envoi est facturé.*

L'adresse de la personne à qui les marchandises sont « chargées ». (Ici, nous sommes toujours chargés comme des bêtes de somme ou comme des pistolets prêts à partir. On oublie donc que « charger un compte » signifie en français : en exagérer le montant).

— *Les paiements du solde sont combinés par versements égaux et réguliers à effectuer chaque mois.*

Les paiements de « la balance » sont « arrangés » par « instalments » égaux et réguliers à « rencontrer » chaque mois.

— *Envois contrôlés au départ.*

Marchandises « chéquées » au départ.

— *Les cycles sont emballés à claire-voie.*

Les « bicycles » sont emballés « dans des brancards » *ou* sont « crétés » (*crate*).

— *L'argent démonétisé n'est pas accepté.*

Les vieilles pièces de monnaie qui n'ont plus de valeur ne sont pas acceptées.

— *Les Messageries n'acceptent pas les colis grevés de remboursement.*

Les « Compagnies d'express » n'acceptent pas les « paquets » sur lesquels il y a quelque chose à rembourser.

— *En cas d'avaries ou de manquant, écrire au Service des Réclamations.*

Dans le cas où les effets seraient endommagés et où il manquerait quelque chose, écrire au « Département des plaintes ».

— *Les envois en grande ou petite vitesse.*

Les envois par « express » ou par « freight ».

— *Les articles hors-tarif.*

Les articles dont le prix n'est pas mentionné dans notre catalogue.

— *Notre tarif-album.*

Notre catalogue.

— *Ces emballages offrent le maximum de solidité et le minimum de frais.*

Ces emballages sont les plus solides et coûtent le meilleur marché.

— *La différence sera mise à votre avoir.*
La « balance » vous sera créditée.

— *Veston droit.*
Habillement « simple-breast ».

— *Veston croisé.*
Habillement « double-breast ».

— *Jaquette.*
Morning-coat.

— *Toutes les localités desservies par chemin de fer.*
Toutes les « places » où passent les « chars ».

— *Paletot demi-saison.*
Capot d'automne et de printemps.

— *Nous n'acceptons pas les rendus grevés de remboursement.*
Nous n'acceptons pas les « marchandises retournées » s'il y a des frais à payer.

— *Pour recevoir franco, ajoutez un supplément de dix sous.*
Pour recevoir sans frais de transport, envoyez dix « cents d'extra ».

— *Toutes nos marchandises sont expédiées C. R. (contre remboursement).*
Toutes nos marchandises sont envoyées C. O. D. (*Cash on Delivery*).

— *Marchandises défraîchies.*
Marchandises démodées.

— *Economisez votre argent.*
« Sauvez » votre argent.

— *Frais de camionnage.*
Frais de transport.

— *Chef du Service des Ventes.*
Gérant du « Département » des Ventes.

— *Vente au rabais* ou *Solde.*
Vente à réduction.

— *Commandes par correspondance.*
« Ordres » par la « malle ».

— *Sous pli recommandé.*
Par lettre « enregistrée ».

— *Précisez si l'expédition doit être faite en postal, en grande ou en petite vitesse, et spécifiez la gare du chemin de fer ou le port de débarquement qui dessert votre localité.*

Dites si l'envoi doit être fait par la « malle », « l'express » ou le « freight » et donnez le nom de la « station des chars » ou du quai de « votre place ».

— *Faites entrer en ligne de compte les risques de non-paiement.*
Ajoutez comme « extra » les risques de non-paiement.

— *Facilités de paiement.*
« Conditions aisées ».

— *La faculté de retour cesse.*
Les marchandises ne sont plus « retournables ».

— *Frais de recouvrements.*
Frais de « collection ».

— *Les commandes sont toujours expédiées d'office contre remboursement.*

Les « ordres » sont toujours expédiés C. O. D. à moins d'avis contraire.

— *Un colis expédié port dû.*
Un paquet envoyé « collect ».

***

Cette liste de citations, qui pourrait être indéfiniment allongée, ne prouve qu'une chose : nos financiers, négociants, annonceurs, qui prétendent que notre langue ne se prête pas au commerce, auraient une opinion différente s'ils savaient bien leur français.

Abbé Étienne Blanchard.

Note. — Vient de paraître un *Dictionnaire du bon langage*, par M. l'abbé Blanchard. Cet ouvrage, imprimé en France, se trouve déjà dans nos librairies.

BEL HOMMAGE A LA SURVIVANCE FRANCO-CANADIENNE

L'un de nos membres a reçu de Hollande une lettre qu'il nous permet de communiquer à nos lecteurs. Elle montrera que, même loin de chez nous, il est des gens qui s'intéressent à notre langue, à nos traditions, à notre histoire. Inutile de dire que le destinataire de la missive a immédiatement expédié à sa correspondante les renseignements nécessaires et les livres essentiels. — *Note de la Société du Parler français.*

Monsieur,

Ce n'est qu'après de longues hésitations que j'ai pris la liberté de vous écrire ces quelques lignes. J'ai une demande à vous faire et pour justifier cette arrogance j'ajoute que, n'ayant pas de relations dans votre pays, il me semble que ce n'est qu'à vous, Français de race, que je puisse m'adresser pour obtenir certains renseignements sur votre langue. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, d'agréer à ce sujet mes très humbles excuses.

Voici de quoi il s'agit.

Étudiante de lettres françaises, je m'intéresse profondément au français canadien ; et cependant je suis très peu à la hauteur de cette forme du français. Le fait est qu'on en parle rarement en Hollande, et c'est un grand tort qu'on fait à cet idiome, qui occupe une place si honorable parmi les langues romanes ; une langue qui subit d'abord pendant une époque considérable l'influence de plusieurs parlers indigènes et qui finalement, par des raisons politiques, se trouve en contact perpétuel avec l'anglais, dont on rencontre un grand nombre d'emprunts notamment dans le français européen — bref, une langue qui pendant si longtemps ne s'est pas laissé supplanter par la langue de tout un peuple environnant, mais qui au contraire s'est maintenue dans un cercle restreint, mérite une attention particulière et une étude toute spéciale.

C'est pourquoi je viens vous demander, Monsieur, de vouloir me faire envoyer par votre libraire les livres dont j'aurai besoin

pour faire une étude approfondie du français canadien. Je n'ai malheureusement aucune idée de la bibliographie franco-canadienne et je suis bien pédante de vous déranger à ce point, mais je vous prie de croire à la vive reconnaissance que je vous en conserverais, si vous vouliez me rendre ce service. J'ai cru bien faire de vous envoyer en même temps une somme de... pour couvrir les frais de ma demande. J'aimerais savoir encore, s'il existe dans votre langue un recueil de chansons populaires ou plutôt de chansons de nourrices. Le français ne connaît pas le « Volkslied » proprement dit des langues germaniques ; les chansons de nourrices s'en rapprochent toutefois le plus. Si par hasard, en français canadien, il s'était développé, sous l'influence de l'anglais, une poésie essentiellement populaire, j'aimerais à tout prix un recueil de petits poèmes de ce genre.

Le Volkslied étant pour les langues germaniques un facteur très important, il l'est pour toutes les langues qui connaissent cette forme de littérature. C'est dans le Volkslied que nous rencontrons un grand nombre de rimes féminines impures (non pas les assonances!) qui nous permettent de constater bien des changements phonétiques. Ainsi, par exemple, pour le hollandais, dans certains groupes de mots l'échange du son *r* (prononcé comme *r* dans le français rent) pour la fricative *g* (guttural). On a constaté ce phénomène dans plusieurs rimes impures du Volkslied. Si on pouvait transposer cette étude en français, ce serait une source bien précieuse, mais il faudrait pour cela quelque chose qui remplace, en français, le Volkslied germanique. Il me semble que ce sont les chansons de nourrices, qui existent dans toutes les langues. Je suis depuis bien longtemps à la recherche d'un recueil de pareilles chansons du français européen, mais en vain ; peut-être y en a-t-il en français canadien ?

J'espère, Monsieur, que je n'ai pas été trop obscure en tout ceci. — Il serait peut-être très utile d'étudier, à côté de l'histoire de la langue franco-canadienne, l'histoire de la colonie depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Je suis bien prétentieuse, et je vous demande encore une fois pardon de vous avoir dérangé de la sorte.

Veuillez accepter, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma considération la plus distinguée.

HENRIETTE VAN LENNAP.

LE FRANÇAIS DES GENS INSTRUITS AU CANADA

L'œuvre patriotique entreprise par la Société du Parler français au Canada est non seulement utile, mais je la considère comme absolument nécessaire à la conservation de notre idiome national.

Cela peut paraître étrange, mais c'est surtout le langage de la classe instruite qui, chez nous, a besoin d'être réformé. Si les illettrés étaient seuls à commettre des crimes de lèse-syntaxe et de lèse-grammaire, il n'y aurait pas lieu de s'émouvoir. A ceux qui pourraient se formaliser de ces attentats, l'on serait tenté de répondre : « Laissez donc ; le peuple parlera toujours le langage du peuple, et les barbarismes et solécismes, voire les anglicismes de la plèbe, ne tirent pas à conséquence. »

Malheureusement, le mauvais exemple part d'en haut. Soit incurie, soit manque de goût, soit paresse, chez nous, la classe instruite ou prétendue telle ne se donne pas la peine de rechercher l'expression propre, et les idées, parfois conçues en un anglais informe et mal digéré, sont exprimées en une série de mots plus ou moins français, dont les véritables acceptions sont dénaturées par des tournures de phrases empruntées à l'anglais et dont le sens primitif a été faussé au point qu'elles ne sont plus compréhensibles que pour les auteurs de ces monstres hybrides.

Si la classe dirigeante était en général, plus qu'elle ne l'est, soucieuse de se servir d'un langage clair et par conséquent châtié, la Société du Parler français n'aurait pas sa raison d'être. C'est pour réagir contre des abus devenus dangereux que cette société a été fondée. Depuis qu'elle poursuit sa noble tâche, elle a déjà opéré beaucoup de bien, mais il reste encore tant à faire qu'elle a besoin du concours de toutes les bonnes volontés.

C'est à une élite qu'elle s'adresse, et elle a besoin de cette élite pour atteindre les humbles. Que le beau langage soit mis à la mode par ceux qui tiennent le haut du pavé, et tous les plébéiens désireux de s'élever dans l'échelle sociale s'efforceront de châtier leur langue et voudront parler le français avec cette clarté, cette précision, cette délicatesse de nuances qui, dans le monde diplomatique, a valu à notre langue maternelle la préférence sur toutes les langues modernes.

Il s'agit de prêcher d'exemple. Nous qui avons, trop souvent, hélas ! maltraité cette belle langue, commençons d'abord par dire

un grand « mea culpa » et prenons la ferme résolution de ne plus scandaliser les membres de la Société du Parler français.

Que les journaux, dont la mission est de défendre et de perpétuer notre idiome national, cessent de le défigurer et de le rendre méconnaissable.

Je prends au hasard un de nos grands quotidiens et, sans chercher le moins du monde, j'y trouve les perles suivantes : *anxieux de* (au lieu de « désireux de ») ; *en autant que* (au lieu d' « en tant que ») ; *un set de batteries neuves, un sifflet à air avec tank ; 4 chaises en rattan* (*rotin* probablement) ; *set d'outils, morning cover ; spray hood ; search light : le yacht peut se conduire facilement par une seule personne ayant tout sous son contrôle* ; *entreposition* (pour « entreposage ») ; investir un bon capital, etc.

Et dire que l'on trouve cela dans l'un de nos journaux les mieux rédigés ! Ce n'est pas le moment de rechercher les causes de la décadence de notre journalisme. C'est une profession qui semble ouverte à tout le monde, surtout aux incompétents.

Le public est le seul juge autorisé à sanctionner la loi non écrite, si souvent violée par les entrepreneurs de démolitions grammaticales.

Voilà un juge beaucoup moins éclairé qu'il ne croit l'être, car on est en train de lui fausser le goût à tel point que, bientôt, seuls les écrivains capables de s'exprimer en un charabia incompréhensible trouveront grâce à ses yeux.

Notre langage du Palais ne vaut guère mieux. Nos avocats « filent des exhibits ». Comme au temps dont parle Arthur Buies, ils découvrent encore des « flaws » dans les « indictements ». L'un d'eux ne se plaignait-il pas récemment d'avoir été obligé de « faire *prendre* vingt pages *d'évidence* en *main courte* pour faire *casser l'indictement* ? » Il s'agissait d'un accusé qui avait été « *committé* pour *procès* ».

Et nos hommes politiques donc ! J'en connais, et des plus huppés, qui « courent pour échevins : qui se font « nominer » ; qui « plumpent » sur un seul homme et qui « supportent » des mesures bien insupportables parce qu'ils ont été « déceivés ».

Bref, nos prétendus lettrés s'obstinent à parler et à écrire comme s'ils étaient payés pour nous rendre ridicules.

C'est pour se faire mieux comprendre, paraît-il. Alors, il faut avouer qu'ils réussissent bien ! La masse qu'ils veulent atteindre les comprend comme s'ils parlaient sanscrit.

Ou bien, c'est pour ne pas avoir l'air de poser à l'homme qui parle « en termes ». Or, on doit surtout éviter de poser à l'homme mal élevé, et la vulgarité du langage n'est pas de meilleur ton que la vulgarité des manières.

Je crois que c'est plutôt par paresse. A force de lire ou d'entendre exprimer en anglais, ou en français à tournure anglaise, des idées plus ou moins confuses, on finit par s'habituer à raisonner ou à déraisonner en anglais.

Pour énoncer clairement une pensée qui nous arrive parfois sous une forme plutôt imprécise, il faut avoir recours au dictionnaire. C'est là une de ces vérités de La Palisse que les principaux intéressés semblent ignorer. Tout homme instruit devrait avoir constamment à sa portée un ou plusieurs bons lexiques, et les consulter souvent afin de bien se rendre compte des grandes différences qui existent parfois entre les acceptions diverses de mots identiques appartenant à plusieurs langues distinctes. Il arrive souvent que les tournures de phrases comportent une signification tout-à-fait différente si vous les transportez d'une langue dans une autre. C'est en tenant bien compte de ces distinctions que l'on parvient à donner aux diverses expressions le sens exact qu'elles doivent comporter. Il faut apprendre à se servir du dictionnaire et il faut s'en servir souvent, si l'on veut acquérir les connaissances linguistiques et le goût, si nécessaires à l'élégance du langage.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'empêcher le peuple de parler le langage du peuple, mais il s'agit de rappeler aux classes dirigeantes que position oblige et qu'il leur incombe de donner le bon exemple.

Ce n'est pas tout de conserver notre langue, nous devons la conserver dans toute sa pureté. Elle doit rester forte, claire, énergique, sincère, franche et honnête comme il convient à l'idiome d'un peuple héritier comme nous de saines et fortes traditions. Il existe entre la pureté de notre langage et la sincérité de notre patriotisme une corrélation qu'on ne saurait nier. La corruption de la langue maternelle chez la classe instruite dénote l'amoindrissement du légitime orgueil de race. Cela démontre que l'on a cessé de s'abreuver aux sources intellectuelles où notre race a puisé sa vigueur morale.

Il y a des gens qui, ayant réussi à acquérir une connaissance très superficielle de l'anglais, se figurent qu'ils ont découvert cette langue ; qu'ils sont seuls à la comprendre ; qu'elle leur a révélé des secrets inconnus au reste des mortels.

Ils en arrivent bientôt à partager les idées erronées qu'ils entendent énoncer en cette langue sur le compte de leurs propres compatriotes, et à accuser d'intolérance ceux qui osent revendiquer les justes droits de la race française.

Par contre, j'ai connu, aux États-Unis, des jeunes gens d'origine française qui, après avoir reçu une instruction exclusivement anglaise, s'étaient débarrassés de tous leurs préjugés anti-français dès qu'ils

avaient eu l'occasion d'étudier et d'apprendre la langue de leurs ancêtres !

Soyons les gardiens de notre langue et elle sera la gardienne de de nos traditions.

La coexistence de deux races distinctes dans notre beau pays est un fait brutal qu'on ne saurait nier. Si c'est un inconvénient, il est facile de l'atténuer, et si c'est un avantage, on a bien tort de se donner tant de peine pour éviter d'en profiter.

Que chacune des deux races tienne à ses traditions et à sa langue, cela est tout-à-fait naturel. Ceux qui s'en étonnent sont précisément des gens qui voudraient imposer aux autres leur manière de voir et de parler.

Descendants des premiers colons du pays, les Canadiens de race française ont conservé à travers les âges le doux parler de Francee avec les saines traditions des ancêtres. Est-ce un crime ? On le dirait à en juger par les protestations de certains francophobes, qui oublient ou feignent d'oublier qu'à ce compte les plus grands coupables, ce sont eux-mêmes.

Ces gens-là tiennent tellement à leurs propres traditions qu'ils n'ont pas voulu profiter de l'occasion qui leur était offerte de parfaire leur éducation en apprenant la langue du pays, c'est-à-dire le français. Ils ont négligé et négligent encore d'apprendre la seule langue qui, lors de la cession, était en usage chez l'héroïque petit peuple dont les descendants s'obstinent encore à rester debout, en dépit des sinistres prédictions des prophètes de malheur.

Avec ce sens pratique dont nous sommes loin d'être dépourvus, quoi qu'en dise dans certains cercles où il est de mode de nous dénigrer, nous avons immédiatement compris tout le parti que nous pouvions tirer de notre nouvelle situation.

Nous aurions pu, en opposant la force inerte à l'activité agressive des nouveaux venus, nous claquemurer derrière notre ignorance de la langue anglaise et forcer, en fin de compte, l'envahisseur récalcitrant à apprendre le français.

Nous avons fait mieux que cela : nous nous sommes empressés d'apprendre l'anglais partout où nous en avons eu l'occasion, et l'expérience a démontré une fois de plus que nous sommes doués d'aptitudes peu communes.

Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, lorsque vous rencontrez un Franco-Canadien dans un centre anglophone ou mixte, vous pouvez être à peu près sûr qu'il parle l'anglais, parfois élégamment, même, le plus souvent, avec facilité, et généralement assez bien pour se faire comprendre.

Avons-nous bien fait ? Sans doute. Tout le monde est d'accord

sur ce point. Je ne me rappelle pas avoir entendu un seul de mes compatriotes déclarer sérieusement qu'il ne voudrait pas apprendre l'anglais, mais j'ai, plus d'une fois, vu des anglophones se fâcher parce qu'on les avait soupçonnés — soupçon d'autant plus injurieux qu'il était absolument mal fondé — d'être assez intelligents pour avoir appris le français après vingt ans de contact journalier avec une population gallophone.

Nous avons dans le pays deux langues officielles, mais une seule des deux races qui forment le peuple canadien est devenue bilingue, et c'est la race française. Il y a lieu de nous féliciter de nos progrès sous ce rapport. Ce n'est pas nous que l'on surprendra jamais à faire de l'agitation pour empêcher, de par la loi, que nos enfants développent leur intelligence en étudiant une langue autre que leur langue maternelle.

Seulement, nous nous opposons de toutes nos forces à ce que l'on persiste à vouloir donner aux élèves franco-canadiens l'enseignement dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Nous voulons bien qu'ils apprennent l'anglais, mais nous voulons qu'on leur donne en leur langue maternelle les explications dont ils ont besoin pour apprendre les autres matières qu'on leur enseigne.

On a trop laissé dire et répéter que notre langue est insuffisante sous certains rapports. Il y a des gens qui nous prennent en pitié à cause de notre prétendue ignorance, et qui en sont encore à croire que rien n'existe en dehors des pays anglophones.

A force d'entendre crier sur tous les tons que la langue anglaise est la langue du commerce, on a fini par le croire, et la conséquence est que les élèves de nos cours commerciaux sont tout-à-fait étonnés lorsqu'on leur dit qu'il existe un style français de correspondance commerciale, un vocabulaire de comptabilité française, qui ne sont pas du tout la traduction des vocables anglais dont on se sert à peu près exclusivement en ce pays.

Eh ! oui. On se permet, en France, de s'occuper de science, de commerce, de finance, d'industrie, d'économie politique, de problèmes ouvriers, d'art *même*, et l'on n'y réussit pas trop mal. Nos compatriotes ne perdraient rien à se familiariser avec le vocabulaire spécial de chacune de ces manifestations de la vie publique.

Il faudrait non seulement combattre cette fausse idée de la prétendue insuffisance de notre langue maternelle, mais encore fournir aux élèves l'occasion de puiser leur instruction économique, financière, commerciale et industrielle dans les nombreuses publications spéciales que la France produit.

Ne nous laissons pas endoctriner par des gens dont les conseils rappellent ceux du renard privé de son appendice caudal. Notre

langue est belle, elle est riche, elle exprime clairement tout ce qu'on peut désirer exprimer. Les Anglais le savent et l'admettent. Du reste, en Angleterre, un homme de bonne société rougirait de ne pas savoir le français.

Si les Anglais bien élevés se donnent tant de peine pour l'apprendre, pourquoi prêterions-nous main-forte à ceux qui veulent le proscrire et nous priver ainsi d'un avantage qui nous appartient « et par le droit de conquête et par le droit de naissance » ?

Ne laissons pas s'accréditer chez la jeune génération les absurdes idées des assimilateurs qui, en fait de perfectionnement, n'ont rien de mieux à nous offrir que l'égalité dans l'ignorance du français.

Nos pères ont été les pionniers de la civilisation en ce pays. Continuons leur œuvre, en fournissant à nos détracteurs les moyens de se hausser à notre niveau intellectuel, de devenir comme nous d'utiles citoyens bilingues, capables de lire dans le texte même les productions littéraires des deux grandes races auxquelles la nation canadienne s'enorgueillit de faire remonter son origine.

L'excès de politesse devient de l'obséquiosité. Nul doute qu'il y a des circonstances où il est à propos de parler l'anglais, même en présence de personnes qui ne le comprennent pas. Mais c'est certainement une impolitesse envers les nôtres que de cesser toute conversation française dans une réunion d'une trentaine de personne, sous prétexte qu'il se trouve là un ou deux individus qui ne comprennent pas le français. C'est certainement manquer de courtoisie envers tous les autres qui, eux aussi, ont droit à quelques égards.

Il arrive parfois que des Anglais, désireux de se familiariser avec notre langue, fréquentent les réunions franco-canadiennes. J'en ai entendu se plaindre de ce qu'on déjouait leurs louables efforts en s'obstinant à leur parler toujours en anglais. A force de vouloir faire assaut de politesse à leur égard, on finissait par se montrer tout-à-fait impoli, en refusant de les croire capables de s'intéresser à une conversation française.

Un peu plus de fierté nationale nous mériterait plus de respect de la part de gens plutôt portés par leur éducation et leur tempérament à mépriser ceux qui n'ont pas le sentiment de leur propre dignité.

Parlons notre langue. Parlons et écrivons la correctement. Réclamons-en l'usage chaque fois que cela est nécessaire et faisons en sorte que tout le monde finisse par se rendre compte de sa beauté, de sa richesse, de sa clarté, de sa précision, de son utilité, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

RÉMI TREMBLAY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Abbé Thellier de Poncheville. *Pour ceux qui luttent, pour celles qui souffrent. Viatique de guerre.* Paris (Bloud & Gay, 7, place Saint-Sulpice), 1915, in-16, 147 pages.

Ce recueil comprend des discours prononcés devant des auditoires de soldats au début de la guerre, presque tous dans la cathédrale de Reims : *Le Pater du soldat ; Notre Mère du ciel ; les Mystères douloureux de la guerre ; les Mystères glorieux ; Pour ceux qui meurent ; Tristesses et espérances ; Pour celles qui souffrent au foyer ; la Mission de la Croix-Rouge.* Méditations toutes pleines de la pensée de la guerre, et qui proposent aux âmes chrétiennes les thèses les plus propres à exalter le courage et à sanctifier l'épreuve.

Il n'est pas besoin de dire l'intérêt d'actualité de ce petit livre, non plus que d'en recommander la lecture à ceux qui connaissent l'éloquence de l'auteur.

Pages actuelles. Paris (Bloud & Gay, 7, place Saint-Sulpice), 1915, in-16, 32 pages par fascicules.

Cette nouvelle collection, due à l'initiative des éditeurs Bloud & Gay, réunit en opuscules d'une présentation élégante, d'un format commode et d'un prix peu élevé (60 centimes le fascicule) des articles, des discours, des documents, des travaux divers sur la guerre actuelle, et qui méritent d'être conservés. Elle constituera un recueil des manifestations les plus éloquentes, et les plus érudites de la pensée française en ces temps troublés. Une quarantaine de volumes sont en préparation. Nous avons reçu les suivants, qui déjà sont en librairie :

N° 1. *Le Soldat de* 1914 — *Le Salut aux Chefs*, par René Doumic.

N° 2. *Les Femmes et la Guerre de* 1914, par Frédéric Masson.

N° 3. *La Neutralité de la Belgique*, par Henri Welschinger.

N° 4. *Du XVIIIe Siècle à l'Année Sublime*, par Étienne Lamy.

N° 5. *Rectitude et Perversion du Sens national*, par Camille Jullian.

N° 6. *L'Héroïque Serbie*, par Henri Lorin.

N° 7. *De Kant à Krupp*, par Léon Daudet.

N° 8. *Patriotisme et Endurance* — Lettre pastorale de Son Ém. le Cardinal Mercier.

Les éditeurs annoncent : *L'Armée du Crime*, par Windul ; *la Cathédrale de Reims*, par Émile Male ; *le Général Joffre*, par G. Blanchon ; et des études sur *le Canon de 75*, *le Général Pau*, *les « Taubes »*, *les « Zeppelins »*, *les Sous-Marins*, etc.

L'abbé A.-D. SERTILLANGES. *La Vie héroïque.* Paris (Bloud & Gay, 7, place Saint-Sulpice), 1915, in-16, 324 pages.

Conférences données en l'église de Sainte-Madeleine, à Paris. Ces conférences ont été inaugurées au début de la guerre. L'orateur ne se contente pas d'étudier la psychologie des *héros* ; il cherche la raison profonde et *divine* de la vie héroïque.

La première série (1914) comprend 20 conférences ; dans la deuxième paraîtront les conférences de 1915.

(Chaque conférence se vend 30 centimes ; chaque série, 6 fr. 50 pour l'étranger.)

Quelques titres de la première série : *Marie, modèle et inspiratrice d'héroïsme ; Ce que c'est que l'héroïsme ; le Réveil de notre foi ; Notre espérance ; la Justice vengeresse ; la Justice pénitente ; la Gloire des Morts ; la Fraternité d'armes ; la Sainte Alliance ; le Noël français ;* etc.

R. P. PIERRE GRANGER, O. P. *Raisons d'espérer.* Saint-Hyacinthe (*Le Rosaire*), 1915, 22 pages.

Conférence prononcée à Ottawa, le 10 décembre 1914, au profit des écoles bilingues. Le conférencier expose éloquemment les raisons sur lesquelles repose l'espoir qu'ont les Canadiens français de l'Ontario, de prolonger là-bas la vie de notre race.

R. P. Odoric-Marie Jouve, O. F. M. *Les Franciscains et le Canada.* Vol. I. Québec (Couvent des SS. Stigmates), 1915, in-8°, 23c. 5 × 16c., XVII + 506 pages.

Les Pères Récollets, fils de saint François, furent les premiers missionnaires du Canada. On fêtera bientôt, à Québec, le troisième centenaire de leur arrivée en Nouvelle-France, de « l'établissement de la foi » chez nous. On élèvera à cette occasion un monument pour commémorer cet événement ; mais l'ouvrage du R. P. Jouve est déjà un durable monument élevé en l'honneur des Récollets, ces pionniers de la foi et de la civilisation. Le premier volume raconte leur histoire, depuis l'heure où fut fait le choix des missionnaires en 1615, jusqu'à la prise de Québec en 1629.

En rappelant les travaux apostoliques des Récollets, cet ouvrage donne aux disciples de François d'Assise la place qui leur revient dans nos annales ; c'est « un acte de justice envers les fondateurs de l'Église canadienne».

James Geddes, jr. *Bibliographical outline of french-canadian litterature.* Boston, 1914, 42 pages.

Tiré à part d'une étude parue dans les Mémoires de la *Bibliographical Society of America*, Vol. VIII, Nos 1 et 2.

Dans ce bref exposé, M. Geddes fait preuve d'une rare connaissance de notre littérature et de ce soin consciencieux dont nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de le louer.

5e *anniversaire du Devoir.* Montréal (*Le Devoir*), 1915, 75 pages.

Compte rendu de la fête organisée pour célébrer le 5e anniversaire du *Devoir*, allocutions et discours.

Paul Lallemand. *Allocutions pour les jeunes gens.* Paris (Téqui), Québec (Garneau), 1915, in-12, 243 pages.

Allocutions adressées à des jeunes gens, adaptées à leur âge, rédigées avec grand soin, d'une lecture facile, agréable et utile. A la fois simples, élevées et pratiques, elles répondent bien au but que s'est proposé l'orateur : « donner à son jeune auditoire une

élévation... l'arracher aux pensées banales... faire apparaître un idéal de beauté morale et chrétienne devant lequel les jeunes gens ne restent pas indifférents. »

François Battanchon. *L'Ame de Roland.* Paris (Téqui), Québec (Garneau), 1915, in-12, 248 pages.

Épisode des guerres de religion. Roman d'une noble inspiration, et dont l'intrigue intéresse vivement. Aux époques troublées de l'histoire, on trouve et des monstres et des héros : on rencontre des héros, et des monstres aussi, parmi les personnages mis en scène par l'auteur.

Le Mois des Fruits, par un Religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Paris (Téqui), Québec (Garneau), 1915, in-16, 356 pages.

Nouvelle édition, honorée d'une lettre-préface du T. R. P. Monsabré. Pages délicieuses sur les *fruits* que l'âme recueille en ce mois d'octobre consacré à Notre-Dame du Rosaire.

L'abbé E. Duplessy. *Matutinaud lit la Bible.* Paris (Téqui, 82, rue Bonaparte), Québec (Garneau, rue Buade), 1915, in-8°, illustré, 272 pages.

On connaît le type créé par M. l'abbé Duplessy, *Matutinaud*, ses *Idées*, ses *Cousins*, ses *Frères* ses *Neveux*, et ses *Amis*. Voici maintenant Matutinaud lisant la Bible. L'auteur, dans son langage courtois et amical, qui n'exclut cependant ni l'érudition ni l'ironie, dissipe les préjugés qu'on nourrit dans certains milieux sur ce qu'on appelle les « erreurs de la Bible ».

X.

GLANURES

Sous ce titre : *La Langue que nous parlons*, le journal *l'Assomption*, de février, a publié un bon article de l'honorable M. P. Poirier sur le parler acadien.

Ils sont beaux, dit en terminant M. Poirier, ils sont beaux, nos vieux mots acadiens, tous français, tous de bonne marque. N'en rougissons pas ; recueillons-les amoureusement plutôt, avant que, défigurés, ils disparaissent sous les laises vaseuses qui montent avec la marée anglaise.

Si je l'osais, je demanderais à nos instituteurs et à nos institutrices de vouloir bien consigner dans un carnet toutes les bonnes vieilles expressions qu'ils rencontrent, celles qui portent la *cotte* et le *mantelet*, qui ont sur la tête une câline, qui se croisent la poitrine d'un *mouché* de soie ou de calico orné d'une croix, et qui sourient toujours mélancoliquement sous leur couronne de cheveux blancs. Ce sont les ayeules vénérables et éternellement jeunes. Prenons d'elles un soin pieux.

Extrait d'un article, signé : F. Lemarc, paru dans *l'Echo de New-Bedford*, du 3 février, et intitulé : *Nos écoles—Notre langue.*

Sur leur langue française les Canadiens ont greffé toute la religion du sentiment, inséparable de l'autre : la mémoire des leçons et des affirmations paternelles, des heures joyeuses du foyer, des visions de Christs pendus à la muraille, des soirs à genoux au pied d'une madone et où passent, habillées de vocables clairs et avec des regards et des gestes inimitables, des paraboles d'Évangile entremêlées des caresses et des baisers sonores d'une mère. Oh ! ne coupez pas le tronc où fleurissent ces branches greffées, si vous ne voulez pas voir sécher les rameaux et périr les fruits ! Laissez chanter dans l'âme du Canadien émigré les syllabes de ses cantiques naïfs et de ses chansons d'antan ! N'éteignez pas sur ses lèvres les mots bénis de la prière apprise sur les genoux de sa mère : elle est pour lui comme la religion en formules. Quand il ne dira plus cette prière en bons vieux mots français, peut-être n'en dira-t-il plus aucune.

Et si, le rencontrant aux heures de remords, vous vous enquérez des causes de ses larmes, la logique de son cœur vous avouera : avec ma langue perdue, j'ai vu mon âme dévastée, comme absente d'elle-même ; j'ai assisté à la rupture des liens qui m'attachaient au passé et à mes aïeux, à tout ce qui donne la force de vivre, la joie de croire et d'espérer en l'avenir.

Boche. De M. Enoch (*Larousse Mensuel*, décembre 1914, p. 293) :

Le mot *Boche*, appellation familière et méprisante de tout ce qui est allemand, individu ou objet, a obtenu un grand succès depuis l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne, en 1914 ; mais ce n'est pas une création récente ; ce mot, comme *Alboche*, existait déjà depuis longtemps : les recueils argotiques le mentionnent depuis une vingtaine d'années. Or, la tradition orale est toujours bien antérieure aux premiers documents écrits. Il y a de nombreux mots d'argot avec cette désinence ; à côté *d'Alboche* ou *Alleboche* (Allemand), on trouve, par exemple, *fantaboche* (fantassin), *rigolboche* (rigolo), etc. Ainsi rapprochés, ces mots révèlent clairement leur origine : des finales correctes ont été remplacées par le suffixe argotique *boche*. La finale *oche* est fréquente en argot : *biboche* (viande), *filoche* (bourse), *hanoche* (jument), *moche* (mauvais, laid), *piloche* (dent), *santoche* (saint), etc. On la rencontre aussi dans plusieurs mots du français familier : *bamboche*, *caboche*, *fantoche*, *mioche*, *sacoche*. Elle est sans doute apparentée au suffixe italien *occio*, *occia* : *bamboccio*, *fantoccio*. Le *b* du nouveau suffixe *boche* doit provenir d'une analogie, par exemple du rapprochement avec *caboche*, et aussi de l'existence antérieure d'un mot indépendant *boche*, usité dans les locutions *tête de boche* (comp. *tête de bois*), et *je ne suis pourtant pas une boche* (bête). Inversement, l'existence de *boche* comme mot isolable et l'idée que les Allemands ont la tête dure ont facilité la réduction d'*Alboche* ou *Alleboche* en *Boche*, qui se rencontre aujourd'hui même sous la plume d'académiciens. C'est une nouvelle victoire de l'argot.

Quant au rapprochement de *Boche* et de *Teutobochus* (la variante *Teutobodus* est plus généralement admise), nom du fameux Teuton vaincu par le général romain Marius, c'est une ingénieuse fantaisie, qui ne supporte pas l'examen. *Boche* est d'origine populaire. C'est la guerre de 1914 qui l'a ennobli. *Teutobochus* n'est connu que des érudits. La coexistence de *Boche* et d'*Alboche* est d'ailleurs assez éloquente.

QUELQUES DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE

Dans une couple de ses précédentes livraisons, *le Parler français* a cru utile de ramasser toutes une série de pièces de haute valeur, au sujet de la grande lutte pour la défense de la civilisation française et catholique, que livrent, depuis quelques années, nos valeureux co-nationaux de la province d'Ontario, et pour le succès de laquelle la province-mère de Québec vient de se porter unanimement à leur aide.

Ces pièces documentaires, d'abord dispersées dans la grande presse quotidienne, ont paru intéresser vivement nos lecteurs, lorsqu'ils les ont rencontrées dans les pages de notre périodique, où il sera plus facile de les conserver, et de les retrouver au besoin, comme elles le méritent entièrement.

Cette considération, l'importance primordiale de la question en jeu, ainsi que des manifestations d'opinion ou de volonté auxquelles elle a déjà donné lieu, nous engagent à compléter ce dossier plein d'un vital intérêt pour tous les fervents amis de la cause française.

Nous reproduisons donc aujourd'hui, de *la Semaine religieuse de Montréal*, la belle et ferme lettre adressée par S. E. le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, à son vénéré collègue, l'archevêque de Montréal, S. G. Mgr Bruchési, à la suite du remarquable discours prononcé par ce dernier, lors de la première grande démonstration publique, au Monument national de Montréal, en faveur des « persécutés de l'Ontario ».

S. E. le Cardinal Bégin à S. G. Mgr Bruchési

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les journaux m'ont apporté les échos de la belle et patriotique manifestation organisée récemment par les soins de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, dans votre ville épiscopale, et où l'on a vu figurer et sympathiser,

dans une commune pensée de loyauté et de justice, les plus hautes personnalités ecclésiastiques et les hommes politiques les plus distingués.

C'est avec une satisfaction profonde que j'ai lu les discours prononcés en cette circonstance, et je félicite particulièrement Votre Grandeur d'avoir su interpréter, en un langage si ferme, et en même temps si pondéré, les nobles sentiments de notre clergé et de notre peuple, et d'avoir placé la question débattue sur son vrai terrain.

Ce n'est pas, en effet, d'un simple intérêt local qu'il s'agit.

Nous sommes une confédération de provinces associées entre elles par des liens étroits. Cette situation crée entre les provinces sœurs et les citoyens qui les habitent une solidarité nécessaire. Et pas plus dans un corps moral que dans un organisme physique, l'on ne peut porter atteinte à l'une ou l'autre des parties composantes sans que tout l'être composé en souffre.

« Le français, comme l'a dit très justement Votre Grandeur, a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables : » droits conquis par l'effort le plus hardi et le travail le plus généreux et consignés dans les pages les plus glorieuses de nos annales. On n'efface pas d'un trait de plume ces pages écrites avec le sang même des aïeux.

Toute race porte en elle-même des titres imprescriptibles qui l'autorisent à parler sa langue. C'est un penchant et un besoin inné qu'aucun gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine ne peut impunément violer. Je crois à une justice immanente, et je n'admets pas, aucun esprit sensé n'admettra, que, dans un pays civilisé comme le nôtre, la force du bras et du nombre doive être considérée comme le dernier mot des choses.

Notre constitution civile fait à la langue française une place officielle. Les hommes qui l'ont façonnée voulaient fonder parmi nous une nation unie et prospère. C'est méconnaître leurs vues, et c'est trahir la pensée de nos ancêtres politiques les plus illustres, que de chercher à étouffer sur les lèvres d'une classe de citoyens honnêtes et loyaux l'idiome qu'ils parlent, et que prétendent parler leurs enfants, et qui a droit de cité dans les sphères les plus élevées du pays

Et quelle langue, Monseigneur, veut-on bannir du domaine où se forment l'esprit et le cœur de l'enfance ? Celle-là même qui est la gardienne de nos croyances et l'instrument de notre culture. Nous comprenons, certes, et nous nous expliquons sans peine, l'indignation que soulèvent, au sein de la minorité ontarienne, les mesures injustes et vexatoires dont elle se plaint. Ces mesures atteignent nos frères et coréligionnaires, aux sources même de leur vie intellectuelle et religieuse. Et si, par de tels actes, et aussi par notre apathie, cette vie catholique et française venait chez eux à s'éteindre, qui dira que les influences néfastes, coupables d'un pareil attentat, ne s'exerceraient pas un jour au cœur même de notre province ?

Je m'abstiens de pousser plus loin ma pensée, et d'entrer plus avant dans ce problème troublant. C'est ma confiance, ma conviction même, que, grâce au bon vouloir et à l'intervention prudente de tous les hommes d'influence, vraiment soucieux de la paix publique, là où les minorités souffrent et où l'injustice triomphe, des idées d'une politique plus juste et plus saine finiront par prévaloir. Il y va de l'union des races, du bon renom et de la grandeur de notre patrie.

Nous sommes, vous l'avez rappelé vous-même, Monseigneur, et nous avons toujours été depuis cent cinquante ans, des sujets paisibles et loyaux de la couronne britannique. Nous respectons la langue anglaise ; nous l'enseignons, nous la parlons au besoin ; nous l'entourons, dans notre province, de tous les égards auxquels elle a droit, et il ne vient à l'idée d'aucun de nous de lui enlever la moindre de ses légitimes libertés. Nous ne croyons donc pas réclamer une faveur ni une chose

inéquitable en demandant que le même sort soit fait à la langue des Laval, des Champlain et des Maisonneuve.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'épreuve imposée à nos frères ontariens devait se prolonger, ce sera le noble devoir de la province française et catholique de Québec d'appuyer de son influence et de toutes ses ressources ceux qui souffrent et ceux qui luttent, jusqu'à ce que pleine justice leur soit rendue.

Tels sont, Monseigneur, les sentiments qu'a fait naître en moi la lecture des magnifiques discours prononcés à Montréal, le 21 décembre dernier ; et le jour où des principes d'équité domineront et orienteront la politique de toutes nos provinces canadiennes, sera pour notre patrie un jour de bénédiction et de salut.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec mes félicitations, l'hommage de mon respect et de mon cordial dévouement.

L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Québec, 29 décembre 1914.

Un fâcheux incident et ses suites

Cette déclaration d'un caractère si élevé, de forme si digne, si nette et si précise, de la part du très honoré Prince-Primat de l'Église au Canada, de même que les fières protestations dans le même sens, formulées par le Premier Ministre de notre Province, Sir Lomer Gouin, devant la Législature de Québec, et auxquelles nous avons déjà fait écho, eurent l'heur de ne pas plaire, sans doute à cause de leur éloquence même et de leur tranquille fermeté, à une fraction du parti hétérogène qui s'est formé, dans l'Ontario, pour mener la campagne du sectarisme fanatique contre les droits les plus sacrés de nos compatriotes d'origine française.

Cette fraction de francophobes intransigeants crut pouvoir se permettre d'adresser publiquement ses remontrances à l'éminent Prince de l'Église et au distingué chef d'État. Elle le fit au moyen d'une « lettre ouverte », confiée à la presse protestante de langue anglaise et signée par l'abbé Whelan, curé de la paroisse St Patrick, à Ottawa.

Aussi peu discrète dans le ton qu'elle prenait que dans le choix des personnages à qui s'adressait son impudence, cette mercuriale se donnait de plus le tort énorme, vu la signature qu'elle portait en queue, d'accumuler les allégations les moins fondées avec les prétentions les plus injurieuses à la mémoire respectée du très regretté Mgr J.-T. Duhamel, le précédent archevêque d'Ottawa.

Une pareille provocation ne pouvait guère ne pas susciter de protestations indignées, de la part de fidèles et d'un clergé qui ont conservé en particulière vénération le souvenir d'un père et d'un pasteur que sa disparition, depuis six ans bientôt, n'a fait que leur rendre plus cher.

Ces protestations n'ont pas manqué. Elles se sont produites, nombreuses et pleines de respectueuse énergie, auprès de l'archevêque actuel d'Ottawa, Mgr C.-H. Gauthier, de la part des paroisses d'abord, des associations patriotiques ensuite, et puis finalement du clergé de tout le vaste diocèse d'Ottawa.

Il nous paraît utile et séant d'en consigner ici le texte révélateur et instructif.

L'appel des paroisses canadiennes-françaises

A Sa Grandeur Mgr C.-H. Gauthier,
Archevêque d'Ottawa, Can.

Monseigneur,

Les paroissiens de.............................. ont lu avec beaucoup de chagrin la lettre publiée, dans l'*Evening Journal* d'Ottawa, samedi, le 13 courant, par M. l'abbé Whelan, curé de la paroisse St Patrick.

Cette lettre, nous le constatons avec peine, est un tissu d'erreurs, de sophismes et, oserons-nous le dire, de calomnies à l'adresse du vénéré et saint évêque qui fut votre prédécesseur, le regretté Monseigneur Duhamel.

Réunis en assemblée sous la présidence de M.............................. nous protestons avec toute l'énergie dont nous sommes capables contre les dires de M. l'abbé Whelan et contre l'insulte faite à la mémoire du regretté Mgr Duhamel que nous avons connu à l'œuvre et sous la main bénissante duquel nous nous sommes si souvent inclinés.

Nous protestons également avec toute l'énergie possible contre les mensonges et les insinuations méchantes contenues dans la lettre de M. l'abbé Whelan à l'adresse des chefs qui ont si vaillamment défendu la cause de nos écoles bilingues depuis cinq ou six ans.

Il est faux, absolument faux, que les Canadiens français soient les agresseurs dans cette question scolaire, comme l'insinue M. l'abbé Whelan dans sa lettre, et personne ne le sait mieux que vous, Monseigneur ; c'est pourquoi nous regrettons la campagne perfide faite contre nos écoles bilingues de l'Ontario par des catholiques, dans les journaux protestants, et, comme pères de famille, nous constatons avec peine que cette campagne diminue le respect de l'autorité chez nos enfants, et cause un grand scandale chez nos frères séparés.

Les Canadiens français ne sont pas des intrus et ne consentiront pas à être traités en parias en Ontario. Et ce sera un spectacle bien pénible si les catholiques de langue anglaise et même les prêtres, s'unissent aux pires ennemis de l'Église pour détruire nos écoles et la mentalité que la Providence nous a donnée.

Nous voulons la paix, mais une paix honorable basée sur la justice et l'équité.

C'est donc avec une confiance toute filiale que nous déposons à vos pieds, Monseigneur, cette humble requête, et, sollicitant votre bénédiction, vous renouvelant l'assurance de notre dévouement et de notre soumission à l'Église et au Souverain Pontife, nous avons l'honneur d'être les paroissiens de..............................

Adopté et signé ce.............................. à ....

Président..............................

Secrétaire..............................

Au nom des 250,000 Canadiens français d'Ontario

A Sa Grandeur Mgr C.-H. Gauthier,
Archevêque d'Ottawa.

Monseigneur,

Nous, soussignés, officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, dûment élus, et représentant les intérêts généraux des Canadiens français de la Capitale, venons déposer aux pieds de Votre Grandeur nos protestations les plus énergiques pour revendiquer l'honneur du regretté Monseigneur Duhamel, votre prédécesseur au siège archiépiscopal d'Ottawa.

Attendu qu'il a paru dans un organe anglo-protestant, l'*Ottawa Evening Journal*, du 13 février 1915, une lettre ouverte à l'adresse de Son Éminence le Cardinal Bégin, et de Sir Lomer Gouin, lettre signée par M. l'abbé M. J. Whelan, curé de la paroisse St-Patrick d'Ottawa ;

Attendu que cettre lettre, couvrant une page presque entière du journal, et affublée de titres et de sous-titres sensationnels, a créé une profonde impression chez le public de langue anglaise comme chez celui de langue française, chez les protestants comme chez les catholiques ;

Attendu que la lettre en question est un exposé inexact de l'imbroglio scolaire ontarien, qu'elle est blessante pour un prince de l'Église que nous vénérons, Son Éminence le Cardinal Bégin, et pour nos compatriotes de la province de Québec ;

Attendu que la dite lettre renferme des assertions fausses, malveillantes et calomniatrices à l'adresse d'un saint Évêque disparu, le très regretté Monseigneur Duhamel ;

Attendu que cette lettre contient des allusions déplacées à l'endroit de la controverse de l'Université Laval ; qu'elle rappelle et exploite indignement l'agitation faite autour de la succession de Monseigneur Duhamel,

Les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa tiennent à enregistrer devant vous, Monseigneur, les déclarations suivantes :

Il est faux, absolument faux, que le regretté Monseigneur Duhamel ait jamais favorisé les querelles de race dans le diocèse d'Ottawa ou ailleurs.

Il est faux, absolument faux, qu'il ait agi, en quoi que ce soit, au détriment des catholiques de langue anglaise pour le bénéfice de ses compatriotes.

Il est archi-faux que Monseigneur Duhamel ait jamais tenté d'imposer l'étude du français aux enfants de langue anglaise et qu'il ait favorisé les écoles bilingues au détriment des écoles catholiques de langue anglaise.

Il est faux, absolument faux, que Monseigneur Duhamel ait provoqué par son intolérance les difficultés scolaires qui ont obligé les Frères des Écoles Chrétiennes à abandonner la direction des écoles séparées d'Ottawa ou d'ailleurs.

Il est faux que les Canadiens français soient les agresseurs dans la pénible lutte qui se fait actuellement autour des écoles bilingues, et qu'ils veuillent nuire en quoi que ce soit à leurs coréligionnaires de langue anglaise, ou à toute autre classe de citoyens du pays.

Nous désirons manifester notre sympathie la plus affectueuse à Son Éminence le Cardinal Bégin, de ce que son nom ait été malicieusement pris à parti quand il voulait exercer un devoir de charité chrétienne envers les Canadiens français persécutés de l'Ontario, et travailler par là à ramener la paix parmi les catholiques de cette Province.

Nous avons connu personnellement le vénéré et saint évêque que fut Monseigneur Duhamel, son souvenir est encore vivace dans nos mémoires ; les injures

et les calomnies à son adresse nous ont profondément affligés et si ce n'eût été de notre profond respect pour le caractère sacré du prêtre, nous aurions pris d'autres moyens pour venger l'honneur de Monseigneur Duhamel.

Nous protestons aussi vigoureusement que possible contre les imputations calomniatrices à la mémoire du défunt archevêque d'Ottawa, dont la carrière épiscopale a été empreinte de piété, de zèle apostolique, de sage administration, et dont le grand cœur d'apôtre, débordant de charité et de vertu, bien servi d'ailleurs par une intelligence d'élite et par un jugement profond, n'avait d'autre ambition que de préserver la foi de ses ouailles contre toute contamination.

En outre, laissant aux autorités ecclésiastique le soin de juger la conduite de M. l'abbé Whelan, nous protestons avec toute l'énergie possible, comme peres de famille, et aux noms des pères de famille qui nous ont confié la défense de leurs intérêts, nous protestons contre la lettre perturbatrice de M. l'abbé M.-J. Whelan en date du 13 courant, lettre qui ne peut avoir d'autres résultats, premièrement, que d'aviver l'antipathie de race entre catholiques de langue anglaise et catholiques de langue française ; deuxièmement, de diminuer le catholicisme dans l'es-time de la population protestante du pays, en donnant le spectacle de divisions malheureuses et d'ambitions mesquines ; troisièmement, de nuire au règlement de la question scolaire bilingue.

De plus nous désirons affirmer devant vous, Monseigneur, que comme pères de famille nous avons constaté avec regret que cette campagne injuste contre les écoles bilingues diminue le respect de l'autorité chez nos enfants.

Les Canadiens français sont chez eux en Ontario, ils ne consentiront jamais à abandonner des droits qu'ils considèrent sacrés pour eux. Ils veulent la paix, mais une paix honorable, appuyée sur les principes de la justice et de l'équité.

Nous venons en conséquence, Monseigneur, déposer aux pieds de Votre Grandeur, avec l'assurance de notre entier dévouement à l'Église, nos sincères protestations, qui sont celles des 250,000 Canadiens français de l'Ontario.

Et nous avons l'honneur d'être, Monseigneur,

Vos fils dévoués,

Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa.

Par Samuel Genest, Président.

Alexandre Grenon, Secrétaire.

Ottawa, 22 février 1915.

Justes doléances du clergé du diocèse d'Ottawa

A Sa Grandeur Mgr C.-H. Gauthier,

Archevêque d'Ottawa.

Monseigneur,

Nous soussigné, prêtres de l'archidiocèse d'Ottawa, profondément attristés, devons remplir un devoir pénible que la piété filiale nous impose aujourd'hui, mais qu'elle ne prévoyait pas hier.

D'un cœur unanime, nous venons protester contre l'outrage public, infligé à la mémoire de Mgr Duhamel, par l'un de nos confrères, qui honoré de sa confiance, fut le secrétaire de l'illustre défunt, et par lui chargé de la plus belle paroisse anglaise de la capitale.

La plupart d'entre nous avons reçu l'onction sacerdotale des mains du pontife attaqué ; la plupart d'entre nous avons dépensé la majeure partie de notre vie

sous sa direction épiscopale, et nous avons partagé ses travaux apostoliques au sein de ce diocèse. Nous le connaissons donc et nous savons quelles œuvres il a accomplies pendant les trente-cinq années de son épiscopat.

En lui, nous avons toujours pu apprécier l'élévation et la largeur de vues de l'homme de Dieu avant tout. Nous avons pu nous édifier au spectacle quotidien de ses éminentes vertus de pasteur et de citoyen. Nous connaissons quel esprit de foi, quelle tendre piété, quel souci délicat de la justice, quelle charité, quel désintéressement, quelle application au travail présidaient à tous ses actes, et le portaient à se dépenser sans compter, pour toutes et chacune des âmes confiées à sa pastorales sollicitude. Nous savons encore quel saint attachement il gardait à la doctrine et à la législation de l'Église, et quelle vigilante fermeté il savait déployer pour leur défense comme pour leur diffusion.

Ce souvenir émeut nos cœurs de fils et de prêtres, et nous fait protester auprès de Votre Grandeur, respectueusement mais fermement, contre les accusations portées par le Rév. M.-J. Whelan, curé de St-Patrick, d'Ottawa, dans le *Journal* de samedi dernier, 13 février.

Nous protestons donc, et nous nous déclarons, prêts à fournir les preuves assermentées de nos affirmations. Il est faux que la minorité des fidèles et des prêtres du diocèse d'Ottawa ait jamais été, de la part de Mgr Duhamel, l'objet d'injustes vexations. Mais au contraire, dans sa cathédrale, dans ses visites pastorales, dans l'administration diocésaine, qu'il s'agît de la nomination des curés ou de la direction des paroisses, il a toujours manifesté la plus parfaite impartialité.

Il est faux que Mgr Duhamel ait jamais organisé et déchaîné une guerre de races parmi nous. Dans l'œuvre de la colonisation, il est faux que Mgr Duhamel ait agi de manière à écarter l'élément irlandais au bénéfice exclusif des Canadiens français. Au contraire tous les colons catholiques étaient bienvenus dans son diocèse.

Il est faux que Mgr Duhamel ait favorisé les écoles françaises au détriment des écoles anglaises, et qu'il ait jamais tenté d'imposer l'étude du français aux enfants de langue anglaise.

Il est faux que, par son attitude intolérante, Mgr Duhamel, en 1895 et en 1904, ait été cause des difficultés scolaires qui ont obligé les Frères à se retirer des écoles, et ont privé les Congréganistes de leur faculté d'enseigner.

Toutes les accusations formulées fussent-elles parfaitement fondées, que nous déplorerions de les voir jeter ainsi en pâture aux passions publiques, sur la tombe encore fraîche du prélat défunt.

Pour conclure, nous déclarons que nous considérons les accusations portées contre Mgr Duhamel, et contre lesquelles nous protestons, comme autant de calomnies contre nous-mêmes, Monseigneur, calomnies faites pour attiser le feu de la lutte actuelle dans Ontario.

L'auteur demande : *If public is inflamed, to what malevolent agency is it due?* . . . Nous avons la douleur de constater que sa lettre renferme les faits et les procédés de cette agence malveillante et malfaisante, et si sa lettre exprime son programme d'action depuis 1875, nous n'avons que trop lieu de lui répondre : TU ES ILLE VIR . . ., et cela pour sa trop grande part, nous, nous le lui répondons positivement quant au fait de sa lettre.

Pour venger la mémoire outragée de Mgr Duhamel, pour réparer le scandale donné aux fidèles, pour l'honneur de l'Église d'Ottawa dont vous êtes le chef, Monseigneur, nous demandons que réparation soit faite, et que l'auteur soit empêché de poursuivre son rôle néfaste.

Ainsi la paix et l'harmonie reviendront parmi les catholiques d'Ottawa.

Veuillez, Monseigneur, agréer nos hommages respectueux et nous croire vos humbles serviteurs en J. M. J.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Larguer (*largé*) v. tr.

|| **Lâcher, laisser aller.**
Fr. Terme de marine.
Fr.-can. Aussi *quitter.* — *Largue-moé donc patience.*

Larico, coco.

|| Chant populaire dans quelques collèges. Les élèves en file se promènent en formant des monômes ou des binômes, et chantent : *Larico-co, larico-coco.*

Lastique (*lastik*) s. m.

1° || Caoutchouc. *Ex. :* Des claques en *lastique.*
2° || Élastique, bande élastique ; jarretière *élastique.*
Dial. *Lastique* = élastique, Anjou, Verrier ; Bas-Maine, Dottin.
5° || Syn. de *lastine* (2°).

Lastine (*lastin*) s. m.

1° || Lasting.
2° || Étoffe élastique employée pour chaussures. *Ex. :* Des souliers en *lastine.*

Laundry (*lá:ndré*), **landry** (*lãdri*) s. f.

|| **Buanderie.**
Etym. Ang. *laundry,* m. s.
Dial. Cf. *lavanderie* = lavage, Haut-Maine, Montesson.

Làve-mains (*làv mè*) s. m.

1° || Meuble de toilette destiné à recevoir les ustensiles nécessaires pour se laver.
Fr. Vieilli, Darm.
2° || Évier.

Làver (*lavé*) v. intr.

1° || Se laver. *Ex. :* Cette toile *lave* très bien.
Dial. *Id.*, Normandie, Moisy, Robin.
2° || Se dit d'une eau, d'un savon, propre à laver, qui a les propriétés nécessaires pour nettoyer. *Ex. :* L'eau de ce puits est bonne à boire, mais elle ne *lave* pas. — Ce savon *lave* bien.

Laverie (*làvri*) s. f.

|| Petite pièce où on lave la vaisselle.
Fr. *Laverie* = lieu où on lave le minerai, Darm. ; buanderie.
Dial. *Id.*, Normandie, Moisy, Robin ; Centre, Jaubert.

Laveuse (*làvœ:z*) s. f.

|| Planche à laver.
Fr. *Laveuse* = celle qui lave ; machine à laver, Darm.

Laveux (*làvœ*) s. m.

|| Laveur.

Laveyer (*laveyé*) v. intr.

|| Louvoyer.

Lavier (*làvyé*) s. m.

|| Évier. *Ex. :* Jeter l'eau de vaisselle dans le *lavier*. — Se laver les mains au *lavier*. — Un *lavier* en pierre.
Dial. *Id.*, Anjou, Verrier ; Normandie, Dubois.
Fr.-can. Syn. : *lévier*, *sink*.

Lavisse. (*lavis*) s. f.

|| Vis.
Fr.-can. Cf. *avisse*.

Là voù (*la vu*) adv.

|| Où, là où. *Ex. : Là voù* que tu l'as envoyé ? — *Là voù* que je dois aller ?

DIAL. *Id.*, Bresse, GUILLEMAUT ; Centre, JAUBERT ; Berry, LAPAIRE.

FR.-CAN. *Là you, là vou-ce, évou.*

Lavouèr (*làvwe:r*) s. m.

|| Lavoir, évier.

Layou. (*layu*) adv.

|| Où, là où.

Lawn (*lá:n*) s. m. Ang.

|| Linon de coton, sorte de mousseline employée à la place du linon proprement dit.

Lawn-tennis (*lá:n tènès*) s. m. Ang.

|| Paume au filet (jeu de balle).

FR.-CAN. Aussi *tennis.*

Lé (*lé*) pron. pers.

|| Le. *Ex. :* Prends-*lé* = prends-le.

FR.-CAN. Ne se prononce *lé* qu'après le verbe. *Ex. :* Si je *le* manque, arrêtez-*lé.*

Leakage ←(ang. *to leak*).

|| Coulage.

Léchage. (*lécã;j*) s. m.

|| Habitude de cajoler, de flatter.

Lécheux (*lécá*) adj.

|| Lécheur, flatteur.

DIAL. *Id.*, Haut-Maine, MONTESSON.

FR.-CAN. Syn. : *licheux.*

Lécole. (*lékòl*) s. f.

|| Ecole. *Ex. :* Aller à la petite *lécole.*

Lecture (*lèktu:r*) s. f.

|| Conférence.
FR.-CAN. *Lecture* se dit quelquefois pour leçon, cours public, BESCH.
ÉTYM. De l'ang. *lecture*, m. s.

Lecturer (*lèkturé*) v. intr.

|| Faire une conférence.
ÉTYM. De l'ang. *to lecture.*

Lectureur (*lèkturœr*) s. m.

|| Conférencier.
ÉTYM. De l'ang. *lecturer.*

Ledger (*ledjèr*) s. m. ang.

|| Grand livre.

Légal. (*légàl*) adj.

1° || *Etudes légales* = étude de la loi, du droit.
2° || *Profession légale* = profession d'avocat. — Société *légale* = d'avocats.
3° || *Carrière légale* = carrière du barreau.

Légearte (*léjàrt*) adj. f.

|| Légère.
FR.-CAN. *Voiture légearte* = voiture de luxe, de promenade, légère et élégante. — Jument *légearte* = qui va bien. — Aussi *léharte.*

Légende. (*léjã:d*) s. f.

|| Conte, histoire fausse. *Ex. :* Fais donc pas des *légendes.*

Légère (*légè:r*) adj. m.

|| Léger.
FR.-CAN. Un *cheval légère* = qui va bien. — Aussi : *léhère.*

Légerte (*léjèrt*) adj. f.

|| Légère. *Ex.* : Dire des paroles *légertes.* — Une femme ben *légerte.*

FR.-CAN. Pareillement, on a entendu *cherte,* fem. de *cher.* Analogie avec les part. en *ert.*

Leghorn (*legòrn*) s. f.

1° || Paille d'Italie. *Ex.* : Chapeau de *leghorn* = chapeau de paille d'Italie, chapeau de Livourne.

2° || Poule de Livourne.

Législater (*lejislaté*) v. intr.

|| Légiférer.

FR. *Législater* = faire le législateur (ironiquement), BESCH. Voir LAROUSSE.

ETYM. Cf. l'ang. *to legislate.*

Légistrateur. (*léjistratœ:r*) s. m.

|| Régistrateur.

Légueume (*légœm*) s. f.

|| Légume. *Ex.* : De *bonnes légueumes.*

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, Rév. P. P., I, 137 ; Anjou, VERRIER.

Légume (*légum*) s. f.

|| Légume (s. m.). *Ex.* : Les *bonnes* légumes sont *chères.*

DIAL. *Id.*, Normandie, ROBIN ; Picardie, HAIGNERÉ ; Anjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN.

Lempaigne (*lãpèŋ*) s. f.

|| Empeigne (de chaussure).

LE COMITÉ DU GLOSSAIRE.

(*à suivre*)

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

VÊTEMENTS

(Nouveauté, confection, chaussure, chapellerie, mercerie, bonnetterie.)

Expressions fautives	Expressions correctes
Stock	Cravate (cravate à coulisse, cravate à boucle, cravate plastron, cravate écharpe, cravate lavallière pour faire le nœud papillon, etc.).
Stock (de marchandises)	Assortiment, fonds.
Strappe (pour emballer)	Courroie.
Studs	Boutons (de manchettes, de faux col).
Stuff	Étoffe, drap.
Suit (vêtement)	Un complet.
Suit-case	Portemanteau, porte-habits.
Sweater	Chandail, tricot.
Tablier de toile (pour hommes)	Serpillière, tablier.
Tatting (dentelle)	Frivolité.
Tête d'oreiller	Taie d'oreiller.
Tweed	Cheviote.
Underwares, département des underwares	Bonneterie (qui comprend, outre les bonnets de toute sorte, les bas, gilets, tricots, caleçons, etc.).
Valise, dans le sens de	Malle (de voyage).

Veste	Gilet. (La *veste* est un vêtement de dessus). Le *veston* est un peu plus court que la veste. Le *gilet* est, 1° un vêtement court et sans manches, qui se porte sur la chemise et que nous appelons *veste ;* 2° une sorte de camisole de laine, de coton, etc., qui se porte sur la peau et que nous appelons *corps*).
Wash care	Trousse de toilette, nécessaire de toilette, trousse de voyage.
Waterproof	Imperméable, caoutchouc.
Wrapper	Peignoir.

LA COMPTABILITÉ

Acceptance	Acceptation (promesse de payement).
Account	Acompte, compte.
Account-book	Sommier.
Account (current —)	Compte courant (état par doit et avoir des opérations entre deux individus).
Closed account	Compte inactif.
Opened account	Compte actif.
On account	En acompte.
To close an account	Solder, balancer (établir la différence entre le débit et le crédit).
In account with	En compte avec (en-tête de facture).
Accusé de réception	Récépissé.
Annulation	Contre-lettre (acte secret annulant ou modifiant un acte authentique).
Approbation (sur approbation)	A l'essai, au choix.
Assets	Actif, avoir.

(*à suivre*)

Poème en prose et en vers

QUI CHANTE DANS QUÉBEC ?

A l'auteur de « Chez nous »,
Adjutor Rivard.

I

QUI chante dans Québec ? Fleuve, écoute... la voix
Monte du Cap natal comme une eau sort des bois.
C'est un hymne attendri que l'amour a fait naître
A l'honneur du berceau façonné par l'Ancêtre.
Le « ber », dit la chanson aux mots simples et doux,
Transmis de mère en fille, est venu jusqu'à nous.
Et l'ancien qui tailla ses « chanteaux » dans l'érable,
Là-bas, touchant l'Histoire, apparaît vénérable,
Et le chantre s'émeut en se tournant vers lui,
Survivant dans l'orgueil des pères d'aujourd'hui.
Son chant s'élève aussi vers le cœur de la Mère,
Murmurant autrefois cette chose légère :
« C'est la poulette grise », à l'heure où l'horizon
Se peuplait d'arbres noirs autour de sa maison.
Il dit la Forêt vierge où parut son courage,
Où d'un pas confiant, par le sentier sauvage,
Elle suivit l'Époux, le faiseur de pays,
Le créateur de champs dans les bois de jadis.
Il dit le vol léger des syllabes de France
Que l'enfant écouteur, voilé de somnolence,
Entendait, comme un bruit de feuille et de ruisseau,
Descendre mollement sur la paix du berceau.
Oh! la douce chanson que l'amour a fait naître
A l'honneur du berceau façonné par l'Ancêtre!

Qui chante dans Québec ? Fleuve, écoute!... la voix
Monte du Cap natal comme une eau sort des bois.
C'est la chanson du Poêle au rythme monotone,
Respirant, par le toit, son âme dans l'automne ;
Le Poêle protecteur où se tord le Feu clair,
Tandis que le « nord-est » hurle aux portes, l'hiver,
Qu'aux angles des pignons, au front de la Patrie,
Se déroule en frissons pâles, la « poudrerie » ;

Le Poêle familier qui rapproche les gens,
Sourit aux visiteurs, veut nos soins diligents,
Et, par l'œil de sa porte où s'empourpre la braise
Voit la huche, le bois, le mur, le chien, la chaise,
Regarde, dessinés par les reflets du Feu,
Les humbles paysans recueillis devant Dieu ;
Le Poêle aux longs soupirs, à l'innombrable plainte ;
Le Poêle dans la nuit quand la lampe est éteinte ;
Le Poêle inspirateur, propice au cœur des vieux,
Dévidant l'Autrefois, le soir, mystérieux ;
Le Poêle où le Bois pleure, où vacille la Flamme,
Témoin de l'heure intime où, chuchotant leur âme,
Les maîtres inclinés vers sa chaude lueur,
S'attardent longuement, alourdis de chaleur.
. . . .

II

Qui chante dans Québec ? Pays, écoute . . .

C'est ton fils Rivard qui te chante. Il dit ton âme, avec des mots de France, avec des mots de chez nous. Depuis longtemps, sur le Rocher de Québec, rêvait ton fils, soucieux de t'offrir le meilleur de son cœur, la fleur de sa pensée. Pieusement, il notait les gestes, les paroles, les coutumes, la vie de tes paysans. Son esprit faisait de longs pèlerinages aux lieux où la Race imprime le mieux son image, attache le charme de ses traditions, nobles lieux pétris d'histoire et de Foi : tes campagnes québecoises.

Avec une joie tranquille, comme on se donne au devoir, à l'Idée qu'on aime, comme un oiseau fait son nid, il amassait, abondants de pittoresque, riches de vie et d'âme, les matériaux d'un beau livre ; sans hâte, sans se presser, avec le religieux enthousiasme d'un herboriste devant les belles plantes rares ou anonymes, il faisait, dans la forêt des thèmes de chez nous, la chère moisson.

Devant lui la Terre était vierge. Les poètes, les chantres négligeaient trop de la visiter. Il n'eut qu'à se pencher pour faire sa gerbe. Pays, songe à sa joie de fouler des sentiers nouveaux, de boire aux sources natales. C'est là qu'on trouve l'Inspiration.

Pays, écoute Rivard, ton fils. Il a trouvé pour te célébrer des accents si vrais, si canadiens, que tu en seras touché. Pays, écoute, sa voix monte du Cap natal, comme une eau sort des bois.

Albert Ferland.

Mars 1915.

LE VIEUX LIVRE DE MESSE

C'était une fois un vieux livre à tranche rouge, aux coins rongés, vêtu d'une ample reliure en mérinos, ficelé d'un cordon noir. On l'appelait le vieux livre de messe de grand'mère.

Je viens de le retrouver au fond d'un de mes tiroirs. Je l'ai pris comme une relique ; je l'ai baisé comme un livre saint. C'est un vieux, vieux livre aux caractères antiques, au papier jauni, ridé, tout fatigué, un vieux livre en retraite. Défunte grand-mère le tenait de sa grand'mère, qui le tenait de son grand'père, lequel, dit la légende, l'avait reçu du grand'père, du premier de notre nom, un solide gars normand de Saint-Maclou de Rouen, venu à Montréal en l'an 1670 et qui se maria l'année suivante, « ayant signé comme témoins, après lecture faite, Charles Le Ber et Charles Lemoyne de Longueuil », en personne, si vous voulez le savoir.

Le cher vieux livre a donc passé de mains en mains dans notre famille de rudes laboureurs *instruits à la coche.* Il fut longtemps, je le sais, toute la bibliothèque de la maison. Je l'ai ouvert : il porte des taches de doigt au haut presque autant qu'au bas des pages, sans doute en mémoire des ancêtres qui, à l'église, l'ont tenu tête-bêche. J'y ai retrouvé une image de saint Michel Archange, patron de la paroisse, une autre de la Bonne Sainte Anne, et quelques débris de fleurs séchées : qui sait ? peut-être un souvenir de bouquet de mariée ? plus sûrement une fleur recueillie au cimetière, sur nos chères tombes dont grand'mère fut toute sa vie une fidèle pèlerine.

Ce soir, en remuant ces vieux souvenirs sous ma lampe, c'est toute une histoire qui m'est revenue, l'histoire du vieux livre de messe de ma grand'mère. Elle est belle comme un conte. J'ai presque envie de vous la raconter. Voulez vous ?. . .

Or, donc, grand'mère avait une vraie dévotion pour son livre de messe. Jusqu'à elle, on avait regardé ledit livre comme un peu la chose de tout le monde à la maison. Chacun l'apportait à l'église pour se donner, dans le banc, une mine de savoir lire. Grand'mère, un jour, au nom de quel droit, je ne sais plus, s'empara du livre : le livre devint sacré ! Malheur à qui osait le prendre ou seulement y toucher ! Grand'mère nous admettait parfois à lire dans son livre ; mais toujours en *forfignant* un peu, et puis, elle le tenait elle-même, hors de portée, au bout de ses bras. Nous autres, les gamins pleins d'*infâmeries*, qui ne connaissions que notre abécédaire, nous aimions à regarder dans ce vieux bouquin si étrange avec ses lettres hautes,

fortes en encre, ses *i* qui ressemblaient à des *j*, et ses *s* pareils à des *f*. N'y avait-il point jusqu'à sa reliure qui nous intriguait ? J'entends encore des dialogues comme celui-ci : « Grand'mère, pourquoi donc ce capot noir que vous avez mis à votre livre ? » — « C'est parce que les vieux livres sont *froidileux*, mes enfants. » — « Grand'mère, pourquoi donc que les lettres sont si grosses et si noires ? » — « C'est pour que les yeux des vieilles y voient plus clair, mes enfants. » — « Grand'mère, pourquoi donc ces taches de pouce au haut des pages ? » — « C'est pour faire parler ceux qui n'ont pas de langue, mes petits malins. »

Là-dessus le livre se fermait. Grand'mère le portait précieusement dans sa cachette, c'est-à-dire, nous le savions tous, dans le deuxième tiroir de la commode, dans la grand'chambre. C'est là, sous un entassement de linge blanc, sentant bon le balai de cèdre et le baume séché, non loin des mantelets d'indienne et des tabliers en coton carreauté, tout près d'un étui à chapelet, plus près encore d'une petite boîte de carton vert où grand'mère conservait comme ses yeux quelques lettres d'amour de défunt grand'père . . . c'est là, là même, entre deux *bonnettes* de vieille, que reposait le livre sacré !

Il ne sortait du tiroir que le dimanche. Donc, quand grand'-mère avait fini de *s'appareiller*, elle mettait encore ses gants de fil noir, et ainsi gantée pour plus de respect, elle allait prendre son livre de messe, dans le deuxième tiroir de la commode. Entre nous, vous savez, grand'mère savait à peine épeler ; elle *emmenait* sa planche de blé à la faucille une *beauté* mieux qu'une page d'imprimé. Elle emportait tout de même son livre à l'église, *ayant pour son dire* que le Bon Dieu qui a bien plus de *comprenure* que les hommes, entend toujours le pauvre monde. Puis, c'est que ces lettres, ces images, ces mots latins, tout ce prestige de l'imprimé, faisait sans doute à la pauvre vieille des confidences mystérieuses et divines. On n'en doutait plus quand, une fois, on avait vu grand'mère, à la messe du dimanche, son livre à la main.

Elle attendait monsieur le curé à l'Évangile du jour. Alors, lentement, elle tirait le cher bouquin de dessous sa *mante* noire, dénouait le cordon, et aussi solennellement que le prêtre ouvre son missel, elle ouvrait son livre. . . . Ah ! c'est là, par exemple, que se présentait un problème pénible, angoissant. Il fallait, voyez-vous bien, trouver à tout prix le bon sens du livre. Lire tête-bêche, il n'y avait pas à dire, embarrassait un peu grand'mère. Ses yeux de vieille cherchaient donc fébrilement : comme ceci ? — Non. — Comme ça, alors ? — Pas sûr ! — Comment faire ? Impossible de se guider sur les traces des doigts : on en voyait aux deux bouts des pages. En désespoir de cause, grand'mère recourait à sa suprême

ressource, à ses chères images de saint Michel et de la Bonne Sainte Anne qu'elle prenait bien garde de jamais déranger... Ah ! bon, voilà maintenant qui était clair ! En un instant, grand'mère recouvrait comme par enchantement toute sa science de la lecture ; et avec une lenteur révérencieuse, tenant le livre serré avec ses deux pouces rapprochés, elle épelait le texte sacré. Je la vois encore dans le banc avec mes yeux de douze ans. Sous l'effort visible, les plis de son front se creusaient ; mais sa figure de vieille s'illuminait délicieusement. Elle apparaissait grande et belle. On comprenait qu'elle avait conscience d'accomplir un rite sacré, de continuer une tradition. Oui, de prononcer là ces syllabes mystérieuses, là, dans le banc de famille, à la place même où tous les ancêtres avaient prié, de remuer les pages du livre qui gardait imprimées les traces de tous ces rudes pouces de bûcherons et de faucilleurs, donnait à la chère vieille l'illusion de continuer une prière ininterrompue et de sentir battre son cœur au rythme des anciens. Puis, pour cette vieille femme de vie si laborieuse, depuis cinquante ans toujours attelée, comme elle disait, « des étoiles aux étoiles », ces minutes passées dans l'église opéraient comme un redressement de l'âme et du corps. Pendant qu'elle s'en allait, traînant ses yeux sur les lignes, bégayant la parole divine, le Bon Dieu, c'est sûr, le Bon Dieu qui est si bon, jetait sous son cerveau de vieille paysanne ingénue les clartés douces et profondes qu'il réserve aux petits et aux simples.

Oui, voilà bien tout ce qui s'envolait des pages du vieux livre de messe, pendant qu'elles remuaient doucement dans le banc de famille, le dimanche. Étonnez-vous après cela que grand'mère tînt son livre étroitement pressé contre sa poitrine, ainsi qu'un ciboire, pendant qu'elle s'en revenait de la grand'messe, dans le babil des oiseaux et des abeilles, le long des routes bordées de champs de blé et de longues *talles* de trèfle d'odeur.

Hélas ! un jour vint où la vieille grand'maman ne parut plus avec son livre dans le banc de famille. Pendant longtemps notre mère et notre grand'mère s'étaient partagé la tâche de garder, le dimanche, pour faire le *train*. Quand elle devint incapable de se rendre à l'église, *rapport à* ses jambes qui refusaient de la porter, grand'mère fut bien obligée de *garder* toujours. Oh ! ces dimanches passés à la maison sous le règne de grand'mère, parlons-en si vous voulez ; j'en passai plusieurs à l'âge de huit ans, à la suite d'une diphtérie qui m'encabana pour longtemps. Quelle discipline, mes amis, que celle de grand'mère ces jours-là ! Défense de faire le moindre bruit à cause du Bon Dieu qui nous entendrait. Le croiriez-vous ? nous ne pouvions jouer ni au cheval fendu, ni à la queue du loup, ni même — ce qui nous paraissait d'un scrupule vraiment intolérable —

faire voir aux plus petits la lune de Paris. Et pourtant, c'est si amusant et si peu bruyant ! Connaissez-vous ce jeu ? C'est une *essaye* qu'on ne fait généralement qu'une fois dans sa vie. Pour voir la lune de Paris, vous vous couchez par terre tout de votre long sur le dos. On vous jette sur la tête un capot ; puis, on dresse la manche et vous regardez par la manche. — Vous voyez d'abord passer, comme un éclair, le fond luisant d'un gobelet ; puis, l'instant d'après vous vous relevez dans le temps de le dire avec quelque chose de mouillé dans la figure... Ce n'est pas plus malin que cela. Eh ! bien, notre austère grand'mère ne permettait même pas qu'on montrât, le dimanche, la lune de Paris.

Un seul amusement nous était permis : dire la messe. Mais voici : pour dire la messe, il faut un missel. Or donc, pour ce grave office, il était permis d'aller ouvrir, dans la grand'chambre, le deuxième tiroir de la commode. Ce privilège me revenait. On avait toujours dit dans la maison que je ferais un prêtre. Pour toucher au livre de messe de grand'mère il fallait des mains sacerdotales.

Et la messe commençait après que mon petit frère avait revêtu ses habits sacerdotaux, qu'on lui avait apporté sa barrette de carton et son calice de bois. Voulez-vous faire connaissance avec la liturgie de mon petit frère ? C'était quelque chose d'assez original. D'abord, il consacrait à sec, et plusieurs fois si je me souviens bien. D'ailleurs, la messe consistait surtout en génuflexions, en multiples élévations de mains, en bouts de préface, en *Dominus vobiscum*, vagues ariettes rapportées de l'église et où passait jusqu'au ton nasillard de monsieur le curé, ce ton-là aussi faisant partie de la liturgie de mon petit frère. Moi, je servais, et surtout je guettais à la fenêtre. Car, voyez-vous, grand'mère faisait toute une cérémonie au moment du *sanctus* à l'église. Et pardessus le marché, ne s'était-elle pas mis en tête qu'il fallait absolument tomber à genoux *quand et quand* monsieur le curé et *quand et quand* le monde ? Il fallait donc guetter les cloches dans le clocher ; et c'est qu'il fallait commencer de bonne heure, allez. A peine le tinton venait-il de sonner, que le guetteur devait se mettre au poste. « Mais grand'mère, disions-nous, nous avons bien le temps, il y a encore des voitures qui s'en viennent au village. » — « Fiez-vous-y pas, mes enfants, répondait la vieille, fiez-vous-y pas ; la messe, voyez-vous, il y a toujours des lambins qui aiment à en rogner un bout. » — A la fin, lassés, à bout de patience, je ne jurerais pas que nous ne trichions un peu la grand'mère, en hiver particulièrement, alors que la porte et les fenêtres fermées, et le *tambour*, rendaient la maison trop sourde pour qu'on entendît le son des cloches. De plus, ces cloches de clocher d'église, avez-vous remarqué comme à la longue, à force de les regarder là-bas, pas

plus grosses qu'un oiseau dans leur cage, avez-vous remarqué comme elles vous font pleurer ? Pour le guetteur de grand'mère, était-ce pur *adon ?* quand les larmes partaient, les cloches partaient. — « Grand-mère, elles branlent ! » C'était le signal. Vite, grand'mère allait prendre son livre sur l'autel du petit frère, un battement de mains, tout le monde à genoux. La cérémonie commençait.

Vous décrirai-je la scène ? Elle était belle, ce me semble, à tenter le pinceau d'un primitif. Voyez plutôt : un intérieur très simple, rustique ; le vent qui chante dans la cheminée avec des ronflements d'orgue ; le poêle d'où s'élèvent des spirales d'encensoir ; à travers la fenêtre, au loin, le clocher de l'église avec ses cloches branlantes ; puis là, près de son autel, le petit-frère à genoux, dans sa jaquette toute blanche qui lui sert d'aube, avec sa chasuble très large en belle *tapisserie* dorée ; près de lui, deux plus petits assis sur leurs talons, pour faire un peu comme les autres, et qui regardent avec de grands yeux, grand'mère à genoux, elle aussi, toute droite, son livre à la main, les pouces collés aux pages et qui prononce lentement, avec solennité, les paroles sacrées : « Saint... saint... saint... est le Dieu... des armées... Hosanna au plus... haut... des cieux ! » — Et la voix tremblante de l'aïeule, dans la pièce où flotte une atmosphère de sanctuaire, résonne grave et pieuse comme celle d'un prêtre. A la fin, gagnés par l'émotion, nous courbions la tête, nous fermions les yeux, et dans nos imaginations d'enfants repassaient alors les spectacles de l'église lointaine. C'étaient toutes nos visions de Noël qui nous revenaient pleines d'encens et d'harmonies, de lueurs de cierge, de frôlements d'ailes mystérieuses, de scintillements d'étoiles sous nos paupières. Oh ! ces messes du chez nous, messes de ma première enfance, qui m'ont fait si doucement pleurer, doux souvenirs que me ramène ce soir le vieux livre de messe de ma grand'mère !...

Et dire que je l'avais presque oubliée la chère et sainte relique ! C'est pourtant moi qui en ai été constitué héritier et qui tiens la donation de grand'mère en personne, s'il vous plaît.

Un jour, hélas, la pauvre vieille dut prendre le lit pour la dernière fois. On se disait, dans la maison et dans la parenté : « Elle s'en va, la grand'mère, elle s'en va ! » Il lui arrivait même, vieille comme elle était, d'en *écarter* de temps en temps, de n'avoir plus tout son esprit à elle. En cas d'une mortalité prochaine, je me souviens, on lui avait donné le lit de la grand'chambre. Il y faisait plus clair. Tous les soirs, si grand'maman avait eu encore les yeux de son jeune temps, elle aurait pu voir le soleil se coucher entre les pagées de clôture sur les grands champs de blé témoins tant de fois de ses exploits de faucilleuse. Seulement un grand voile s'était baissé sur sa vue. « Je vois tout en deuil », disait-elle. Dans cette

détresse cependant, elle ne voulut point se séparer de son cher livre de messe. Elle tenait à l'avoir *au ras elle*. Il fallut le lui donner. A certains moments, elle trouvait la force de s'asseoir dans son lit ; et là, toute droite comme à l'église ou comme à la messe du dimanche à la maison, elle croyait lire. Hélas ! pauvre grand'maman, son livre, elle le tenait maintenant tête-bêche bien plus souvent qu'à l'église, mais toujours avec ses pouces rapprochés et sa même illumination de figure. Et cela, je vous assure, faisait un spectacle d'une grandeur impressionnante que la vision de cette aïeule nonagénaire, toute blanche dans ses vêtements de mourante, les yeux clos, les lèvres glacées, et qui jetait ainsi dans la grand'chambre des syllabes étouffées, des sons inarticulés, à cause qu'elle voulait continuer jusqu'au bout, sans l'interrompre, la prière des anciens. Les voisins et la parenté qui venaient la voir ainsi dans la porte, se disaient d'abord : « Pauvre vieille, que ça fait pitié ! » — Mais tout de suite ils ajoutaient : « Comme elle est belle ! »

A la fin, alors qu'elle *déclinait* visiblement, elle se mit à distribuer ses plus chers souvenirs. A notre mère elle légua ses lettres d'amour, dans la petite boîte de carton vert. Puis, elle m'appela : sa main toute tremblante se posa sur ma tête pour une suprême bénédiction ; elle prit ensuite son livre, son cher vieux livre ; une dernière fois elle baisa avec effusion ses images de saint Michel et de la Bonne Sainte Anne, ses doigts enroulèrent tant bien que mal le cordon noir autour de la reliure en mérinos, puis, déposant l'héritage entre mes mains : « Tiens, me dit-elle, tu seras prêtre, toi, ce sera ton bréviaire ! »...

Ah ! grand'mère, de votre livre de messe, je m'en accuse, je n'ai point fait mon bréviaire, pour plusieurs raisons ; la moindre n'est peut-être pas que votre livre, chère vieille, n'est rien moins qu'un bréviaire. Mais mon héritage, soyez-en sûre, je le conserve avec piété ; votre pieux livre, je le garde comme un témoin, le témoin de votre passé, ô race de rudes laboureurs qui saviez travailler et prier, ô lignée d'aïeules douces et fortes, qui, des mêmes mains pieuses, saviez pétrir nos âmes d'enfants et le bon pain de famille. Ce soir, grand'mère, à baiser après vous vos chères images de saint Michel et de la Bonne Sainte Anne, à mettre mes mains où se sont mises tant de fois vos mains de vieille faucilleuse, à remuer ces pages que vous avez remuées et d'où s'envolait votre prière naïve, je sens, moi aussi, la douceur de laisser battre mon cœur au rythme des anciens. Et je vous dis : ô ma grand'maman, soyez bien tranquille là-haut, votre petit-fils va reprendre et continuer après vous la prière des ancêtres.

LIONEL MONTAL.

LOUIS HÉBERT

De l'*Épopée Canadienne*, en préparation

I

Parisien épris de la grande nature,
L'esprit toujours brûlé des soifs de l'aventure ;
Attiré par des voix — que lui portait le vent
A travers les vapeurs de l'infini mouvant —
Vers les bords où Champlain, au front d'une falaise,
Jetait les fondements d'une ville française,
Louis Hébert franchit les flots de l'Océan,
Et s'en vint commencer la tâche d'un géant
Au milieu de déserts sans bornes, sur la berge
D'un fleuve qui, la veille encor, de son flot vierge
Ne berçait que l'esquif de l'Indien vagabond.

II

Le voyez-vous debout dans un fourré profond
Qui domine, orgueilleux, les mornes étendues ?
Le torse disloqué, les deux jambes tendues,
La tête rejetée en arrière, étreignant
Un outil froid et clair comme l'yatagan,
Il frappe les hauts fûts de la forêt sauvage,
Et ses grands coups rythmés émeuvent le rivage,
Effarent les échos dans leur antre ébranlé,
Font s'envoler du nid le pivert affolé,
Poussent hors du wigwam le Peau-Rouge farouche,
Qui comprend — un sourire amer crispe sa bouche —
Qu'un nouvel ennemi redoutable est venu
Envahir tout à coup son domaine inconnu,
Où, libre comme l'air et fort comme les bêtes,
Naguère il se moquait des fauves, des tempêtes,
Et craignait seulement que la voûte des cieux
Ne s'effondrât, un jour, sur ces bois giboyeux.
Le voyez-vous au pied des chênes et des ormes ?
C'est le nain s'attaquant aux colosses énormes,
Mais, comme Goliath vaincu par un enfant,
Le lourd géant touffu, sous l'outil triomphant

D'Hébert, s'écroule avec un bruit épouvantable.
Le colon, âpre et fier autant que notre érable,
Depuis un mois, de l'aube au soir, plonge, ahanant,
La hache aux flancs rugueux de l'arbre frissonnant.
Naguère encor cet homme aux mains fines et blanches
Ignorait le travail des rustres ; et les branches,
Les racines, qu'il coupe ou qu'il heurte en passant,
Lui déchirent la chair, et par moments le sang
Sur les mousses en fleur tombe, fait tache et coule.
Le bois de la cognée a mis plus d'une ampoule
A ses doigts tout crispés, roides comme le fer
Qu'il fait étinceler et tournoyer dans l'air.
Un nuage de noirs moucherons l'enveloppe.
Tantôt un rameau sec casse, choit et l'éclope.
Tantôt, en proie au vent qui le tord, un vieux tronc
Menace d'écraser le pauvre tâcheron.
Souvent Hébert suspend ses coups, regarde, écoute . . .
Sous la sombre épaisseur de l'insondable voûte
De la futaie, il vient d'entendre un loup hurler.
Souvent l'aspect d'affreux masques le fait trembler :
Une bande d'Indiens, sournoisement tapie
Dans l'ombre, l'arc au poing, l'éclair aux yeux, l'épie,
Prête à bondir sur lui comme le léopard.
Mais ni le vert branchage aussi traître qu'un dard,
Ni le bois vermoulu qui tombe des ramures,
Ni les noirs moucherons aux brûlantes piqûres,
Ni les abois du loup, ni le guet du Huron,
Ne peuvent rebuter le rude bûcheron :
Jusqu'au bout le vaillant poursuivra sa corvée.
A tout prix il fera l'œuvre qu'il a rêvée
Pour agrandir la France et lui donner du pain ;
Et tout un large pan de la forêt sans fin,
D'où s'envolait le chant joyeux des nids de mousses,
S'est affaissé, mêlant vieux fûts et jeunes pousses,
Chênes de haute taille et frêles arbrisseaux.

III

Les rayons printaniers — sous quoi déjà les eaux
Des rivières, des lacs et des torrents s'épuisent —
Dessèchent les rameaux des colosses qui gisent,
Comme des grenadiers couchés par le boulet ;
Et, plus tard, un matin de la fin de juillet,

Lorsque le soleil arde et pâlit la ramée,
Le fondateur promène une écorce enflammée
Dans le feuillage mort des arbres renversés ;
Et, courant de géants en géants enlacés,
Le feu vif et vorace allume un incendie
Dont l'étincellement sur le Fleuve irradie
Et jette une lueur sinistre à l'horizon.
Et l'épouse d'Hébert, du seuil de sa maison,
Voyant cette lueur qui rougit le nuage,
S'engage en un sentier serpentant sous l'ombrage
Et rejoint son mari pour mieux s'extasier
Devant le flamboîment de l'énorme brasier
Qui glace sous ses yeux les bêtes d'épouvante ;
La scène est à la fois terrible et captivante.
Comme un vaste cratère en fureur vomissant
Jusqu'aux grands cieux pourprés une lave de sang,
La clairière, où tout fond, bois, ronce, mousse et sente,
Lance à l'éther les flots d'une onde incandescente
Qui retombe sur terre en jets vertigineux,
Puis, lourd reptile igné, qui tord partout ses nœuds,
La flamme, serpentant avec un bruit sauvage,
Des hauts arbres restés debout mord le branchage ;
Mais comme ces géants, déjà chauves et noirs,
Sont bouillonnants de sève, ils servent d'éteignoirs...
Et l'immense incendie, un instant si terrible,
Soudain s'évanouit dans l'air calme et paisible ;
Et la seule fumée estompant le désert
Dit à l'immensité que le vaillant Hébert
Vient d'achever enfin son fructueux massacre ;
Et dans les blancs flocons de cette fumée âcre
Qui tourbillonne et court dans les rougeurs du soir,
Le couple, assis, tout près, sur la mousse, croit voir
Un nuage d'encens, qu'à présent la clairière
Exhale vers le ciel, ainsi qu'une prière
Portant à l'Infini les vœux du fondateur,
Qui, le front incliné, demande au Créateur
De féconder son champ, vierge encor de souillures,
Et qu'il a baptisé du sang de ses blessures.

IV

Cependant l'été passe et l'automne apparaît ;
Puis sur le mont, le pré, la grève, la forêt,

Sur les grands végétaux roussis couvrant la terre,
Dans la morne sombreur du bois plein de mystère,
Où vers la brune, Hébert marche pensif et seul,
L'hiver boréal vient jeter son froid linceul.

O le premier hiver à quelques pas du Fleuve!
O les longs jours d'exil! ô les longs jours d'épreuve!
Tout ce que la nature a de rude et d'affreux :
Froids, neiges, vents, brouillards, s'acharna sur le preux.
Souvent Hébert sentit ployer son front morose.
La nuit, même la nuit, dans sa hutte bien close,
Il souffrait, regrettant l'absence du soleil...
Et parfois, brusquement tiré de son sommeil,
Il lui semblait entendre à travers les rafales
L'horrible hurlement de quelques cannibales
Escaladant le roc du vieux Stadacona.

Enfin l'azur du ciel de Pâques rayonna ;
Et bientôt les bourgeons s'ouvrirent sur les branches.
La terre revêtit son manteau des dimanches ;
La brise caressa les eaux du Saint-Laurent ;
Et dans le sol noirci par le feu dévorant,
Et d'où s'élevait comme une odeur de lavande,
Le preux jeta le blé de la côte normande ;
Puis, durant tout l'été, chaque jour où les cieux
Souriaient au miroir des grands flots radieux,
Le pionnier alla contempler l'emblavure.
Là, seul, pensif, l'oreille ouverte au doux murmure
Du vent tiède berçant l'épi vert ou doré,
Il laissait emporter son esprit enivré
Par le vol de l'Espoir, et dans l'ombre lointaine
De l'avenir voyait son modeste domaine
Croître et former un fief prospère et florissant.
Mais, pendant qu'il errait dans son pré, caressant
Ce rêve ambitieux, l'œil fixé sur les vagues
De la mer des blés pleins de bruissements vagues,
L'inlassable ouvrier de la France et de Dieu
Souvent sentit son cœur percé d'un trait de feu,
En découvrant encore en un coin du bois sombre
Le masque d'un Indien qui le guettait dans l'ombre.

Un soir, à son retour du champ, où mollement
Ondulaient les épis sonores du froment,

Sous le souffle fécond de la brise embaumée,
Hébert, satisfait, dit à sa femme charmée :

— Encore une semaine, et, si le temps est sûr,
Nous couperons le blé, qui semble déjà mûr.

V

Bref, le jour pressenti pour la moisson arrive.
Dès l'aube, au bruit des flots pers caressant la rive,
Après avoir prié quelque temps à genoux,
L'épouse et les enfants, précédés de l'époux,
Que le soleil levant drape dans sa lumière,
Outil et sac au dos, entrent dans la clairière.

Regardez au travail ces vaillants moissonneurs !
Prêtez l'oreille aux voix des jeunes ricaneurs !
Leur gaîté franche émeut le blé d'or qui brasille.
A plein poing les épis tombent sous la faucille ;
Et quand l'ombre du soir descendra sur le pré,
Un immense lambeau du frais manteau doré
De la haute falaise aura jonché la terre.

Quatre jours le mari, les enfants et la mère
Mouillent de leurs sueurs fécondes les sillons ;
Et, dès qu'ils ont coupé les derniers épis blonds,
Sitôt qu'ils ont lié les javelles superbes,
Un pesant chariot reçoit les lourdes gerbes
Qui s'entassent, formant un monceau colossal
Dont l'ombre projetée emplirait tout un val ;
Et, salué des cris de la famille en joie,
Dérobé sous le blé lumineux qui rougeoie
Et rutile au soleil comme une cime en feu,
Le chariot s'ébranle et fait grincer l'essieu,
Cahoté par les trous, les racines, les pierres,
Et crevant les terriers et les fourmilières.

Un calme saisissant plane sur les guérets ;
Et, brusquement sorti d'un noir fourré, tout près,
Un Peau-Rouge, étonné de ce spectacle étrange,
Regarde, furtif, l'œil hagard, vers une grange
S'avancer lentement cette montagne d'or ;
Et, comme le jour meurt dans le bois qui s'endort,
Le noble pionnier, très droit, la tête nue,
Les yeux étincelants d'une ivresse inconnue,

Piquant de l'aiguillon ses deux grands bœufs normands.
Qui traînent, à travers les souches, tout fumants,
La première moisson de la Nouvelle-France.
Dans son cœur de chrétien bénit l'Omnipotence
Qui déverse la flamme et l'eau du firmament
Pour féconder la terre et mûrir le froment,
Le froment qui lui met dans les veines sa sève,
Le froment qui devait, après la faute d'Ève,
Remplacer, lourd et dur, mais blond comme le miel,
Les ineffables fruits et breuvages du ciel,
Le froment d'où l'ardeur de sa race est sortie,
Le froment dont la main des vierges fait l'hostie
Ce pain miraculeux qui nourrit le fervent
Du sang et de la chair mêmes du Dieu vivant.

VI

Trois siècles de combats, d'espérance et d'épreuve
Ont jeté leur poussière aux ondes du grand fleuve,
Depuis qu'Hébert sema l'or du premier froment
Apporté sous nos cieux du vieux terroir normand.
Oh! si de son tombeau ce preux levait la pierre,
Quel spectacle ferait clignoter sa paupière!
Il verrait notre sol fertile, qu'autrefois
Ensanglantaient Hurons, Algonquins, Iroquois,
Flamboyer au soleil du Progrès magnifique,
Des bancs de Terre-Neuve aux flots du Pacifique ;
Devant lui, poursuivant les plus nobles travaux,
Des peuples fièrement déploiraient leurs drapeaux ;
Des villes dresseraient leurs granits et leurs marbres
Où s'était profilé le seul dôme des arbres ;
Partout, bercés au vent du fécond Thermidor,
Onduleraient les flots des mouvants épis d'or,
Pendant que vis-à-vis de l'altier promontoire
Qui le vit buriner son nom dans notre histoire,
A quelques pas, sous lui, sous son regard si fier,
Défileraient les lourds paquebots d'outre-mer
Sur le Fleuve portant, dans leurs flancs titaniques,
Vers les quais encombrés des grands ports britanniques,
Le blé franc et fameux, dont l'Ouest fertilisé
Nourrit, depuis quinze ans, le vieux monde épuisé.

W. Chapman.

LES LIVRES

L'abbé Étienne Blanchard. *Dictionnaire de bon langage.* Paris (Vic et Amat, 11, rue Cassette), 1914, 16c. × 10c., in-8°, 316 pages.

Comme nous avons recommandé le dernier ouvrage de M. Clapin, nous sommes heureux de pouvoir recommander aussi le *Dictionnaire* de M. l'abbé Blanchard. Ce *Dictionnaire*, fruit d'un long travail, sera utile à tous ceux qui désirent corriger leur langage, qui cherchent en vain le mot propre, le mot français pour remplacer l'expression anglaise ou le néologisme barbare.

Une œuvre de ce genre n'est jamais parfaite. Celle-ci ne l'est donc pas. L'arrangement, par exemple, des articles, laisse parfois à désirer, de sorte que la marche à suivre pour consulter avec avantage le *Dictionnaire* n'est pas facile à déterminer. On pourrait, sans doute, critiquer aussi quelques traductions. Certaines expressions sont condamnées, qui mériteraient un meilleur sort ; il en est même de françaises, et qui sont admises par les bons auteurs, qu'on regretterait vraiment de voir remplacer par d'autres qui ne valent pas mieux. Il est parfois permis de se demander si l'auteur a bien saisi le sens des mots qu'il relève. Le désir très louable qu'il avait de donner beaucoup de synonymes semble, ailleurs, l'avoir conduit à des erreurs de traduction... Tout cela fait que le *Dictionnaire* n'est pas toujours assez sûr pour qu'on s'y fie sans vérification.

Mais je m'empresse d'ajouter que ces défauts ne paraissent graves que parce qu'il m'a fallu beaucoup de mots pour les énumérer ; en réalité, ils ne tiennent que peu de place dans l'ouvrage ; ils n'empêcheront pas le *Dictionnaire* de rendre de grands services.

Ce livre devrait recevoir du public canadien-français le meilleur accueil. On y trouve nombre d'expressions, qui manquent à notre parler, et qu'on a peine à découvrir dans les lexiques ordinaires. Il est impossible de le consulter, ne fût-ce qu'en le feuilletant, sans en retirer quelque profit.

Nous souhaitons que la première édition s'épuise très vite. Dans une deuxième, l'auteur fera disparaître les quelques défauts qui lui seront signalés, et nous aurons, pour la correction du langage, l'un des meilleurs instruments possibles.

CLAUDE DUPONT. *Un petit fils de Pierre Gagnon.* Les Trois-Rivières (Imp. la Cie *le Bien public*), 1915, 17c. × 11c. 5, in-8°, 70 pages.

« Échanger le bon air et la vie heureuse des campagnes contre la misère et l'agitation des villes », c'est folie.

Pierre Gagnon, le fils du serviteur de Jean Rivard, et qui a hérité du caractère et du vocabulaire du vaillant bûcheron, a deux fils : Joseph, c'est le bon grain ; Jacques, c'est l'ivraie. Celui-ci, entraîné par un mauvais compagnon, quitte le toit paternel et la paroisse natale, s'en va à la ville. Il revient, deux ans plus tard, malade, ayant beaucoup souffert. Le père, qui d'abord ne veut plus le revoir, lui pardonne enfin. Jacques, repentant, fera lui aussi un bon *habitant*.

Voilà l'intrigue très simple et l'heureux dénouement de ce drame.

Tout le long de ces deux actes, on sent bien que l'auteur n'a pas l'expérience des choses du théâtre ; le dialogue n'est pas toujours habilement conduit ; et certaines scènes ne produisent pas tout l'effet qu'elles devraient. Mais le mérite de ce drame est de présenter une belle et utile leçon, et d'être absolument canadien. Le père Gagnon, la mère Gagnon, Mme Pepin sont des types bien posés. On les reconnaît. Le langage reproduit bien le parler de nos gens.

On ne peut pas dire que ce soit là une œuvre littéraire ; mais c'est un « drame social », vrai et par conséquent auquel on prend intérêt, simple, sans apprêts, et malgré cela, à cause de cela peut-être, émouvant.

A. R.

UN MOT

Le Parler français a publié les travaux lus à la dernière séance publique de la Société. On nous a demandé de publier aussi l'étude présentée par le Secrétaire. Nous ne pouvons la donner toute ; car l'histoire du mot *esterlet* était faite de notes recueillies par la Société et de commentaires qui n'ont pas été écrits. Cependant, pour sauvegarder la tradition, nous publions ci-dessous une partie de la conférence du Secrétaire, c'est-à-dire les considérations générales qui servaient comme d'introduction à l'histoire du mot « esterlet ».

En nos séances publiques, après le Président, c'est le Secrétaire ou le Trésorier qui parle. Ainsi le veut un usage, qui n'est pourtant ni antique ni solennel, mais que, paraît-il, il faut respecter tout de même. Grâce à cette coutume, il a été donné à la Société du Parler français d'ouvrir devant vous, année après année, et le livre où son secrétaire conserve ses souvenirs, et le coffre où son trésorier garde . . . ses espérances.

Aujourd'hui, il ne reste donc plus grand'chose à vous apprendre.

Si je vous disais que nos travaux se poursuivent toujours et heureusement, que nous sommes à la veille de terminer notre glossaire, qu'on prend de plus en plus le chemin de nous consulter sur des questions de langue, de grammaire, de traduction, d'étymologie, que notre revue continue son œuvre, et que le nombre de nos adhérents se maintient — se je vous disais cela, ce serait tout ; et vous voyez bien que ce serait trop court.

Mais peut-être prendriez-vous quelque intérêt à pénétrer plus avant dans nos divers comités, à voir de plus près le travail qui s'y fait, à suivre, par exemple, un mot du jour où, relevé quelque part par l'un de nos correspondants, il nous est soumis et entre dans l'engrenage, jusqu'au moment où il en sort, étudié, classé, étiqueté, et enregistré sur sa fiche particulière, ou — pour autrement parler — à observer avec nous un mot de notre vocabulaire canadien, à en faire le tour, à l'examiner sous toutes ses faces, pour le bien reconnaître et découvrir, s'il est possible, ce qu'il est, d'où il vient, par où il a passé, et ce qu'il vaut.

Ce voyage « autour d'un mot » ne saurait être long.

Qu'est-ce qu'un « mot » ?

« Un peu d'air, suivant l'expression d'Ernest Hello, un peu d'air battu par des lèvres humaines. » .

En vérité, cela vaut-il la peine qu'on s'en occupe ? Un mot, cela naît, et tout aussitôt cela meurt. Cela dure-t-il une seconde seulement. Une corde qui vibre, un souffle qui passe, et tout est fini, tout s'est évanoui dans l'air comme ce petit nuage de vapeur blanche qui se dissout et disparaît.

Le mot, ce signe de l'idée, qu'on ne peut toucher et qui ne se voit point, qui ne se pose sur les lèvres que pour s'envoler, qui ne se glisse en l'oreille que pour mourir, qui ne sonne que pour s'éteindre, le mot, en vérité, est une bien petite chose, et fragile, et presque insaisissable et dont nous aurons vite fait le tour.

Et pourtant, ce simple souffle vocalisé, cet être éphémère, impondérable et intangible, que le moindre vent refoule et qui ne porte pas à un trait d'arc, c'est une puissance, puissance pour le bien, puissance pour le mal, et qui ne connaît de limites que les limites de la pensée humaine.

Car le mot, qui vient de vibrer et qui tout aussitôt s'est éteint, à ce redoutable privilège de renaître tantôt sur d'autres lèvres, de renaître encore, de renaître toujours, de renaître à jamais, de voltiger au loin de bouche en bouche, et d'occuper l'oreille humaine comme une musique obstinée.

Puissance pour le mal, hélas ! parce que les dons de Dieu sont sans repentance. Voyez le mot calomniateur, le mot méchant, qui fait les « blessures fines et profondes ». Ce n'est d'abord, dit *le Barbier de Séville*, qu' « un bruit léger, qui, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, *pianissimo* murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille et *piano, piano*, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait ; il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando* de bouche en bouche, il va le diable ; puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient un cri général, un *crescendo* public, un *chorus* universel de haine et de proscription. »

Puissance pour le bien, surtout. C'est le mot qui, saisissant l'enfant dans sa naïveté, éveille son intelligence, la dirige et la développe ; c'est avec le mot que l'orateur jette dans les âmes, ardent et intime comme une passion, l'amour de la vérité, que le guerrier arrête une armée en déroute et la précipite sur le chemin de la victoire, que l'autorité promulgue les lois qui sont la force des peuples, que le faible pénètre dans le palais des grands et fait entendre les revendications de la justice outragée. C'est le mot, c'e t

la parole qui enseigne les nations et leur annonce la Bonne Nouvelle...

Privilège exclusif du roi de la création visible, et qui ne le distingue pas moins du reste des animaux que la raison elle-même, le mot a été donné à l'homme pour être le signe de son idée.

Chaque fois que l'idée veut jaillir, le mot s'y ajuste comme un vêtement. Et l'on ne saurait imaginer vêtement plus souple : l'idée s'étend-elle au delà de ses limites, le mot s'enfle et s'élargit pour l'envelopper toute ; veut-elle atteindre les sommets, il prend des ailes ; change-t-elle son attitude, il y conforme ses plis ; il se nuance sur elle, il ralentit sa course, il se précipite, il chante, il rugit, il change de figure et se diversifie suivant l'esprit qui l'anime.

En vérité, le mot est une grande chose, car il est le don de Dieu !

Serviteur de l'idée et soumis à tous ses caprices, le mot prend encore des formes et des aspects divers suivant les milieux où il se produit. Il évolue et se transforme suivant les climats, le tempérament et la culture des peuples, les contacts étrangers qu'il subit, de telle sorte que ceux qui l'ont connu autrefois le prendraient aujourd'hui pour un étranger.

Suivre un mot dans ses avatars successifs, le reconnaître sous toutes les figures qu'il a prises, découvrir la cause de ses transformations, l'étudier dans l'histoire, dans les arts, dans les sciences, le voir se développer suivant le génie de la langue, et, le jour où il semble bien mort à jamais, se demander s'il ne méritait pas de vivre et sous quelle forme il se pourrait bien un jour qu'il ressuscite — c'est la joie du philologue.

Et d'abord, voir naître un mot ! « J'ai vu naître un mot, dit quelque part Remy de Gourmont ; c'est aussi joli que de voir éclore une fleur. »

Mais, vous le savez, les mots nés au Canada français sont rares. Nos vocables ont presque tous de la naissance : par leur généalogie, ils remontent aux vieux parlers de la mère Patrie.

Connaissez-vous, par exemple, le mot *esterlet* ?

Je peux, avec les fiches de la Société, vous dire son histoire . . .

. . . .

Le Secrétaire.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

« *Pages actuelles* » 1914-1915. Paris (Bloud & Gay, éditeurs, 7, Place Saint-Sulpice, VI), 1915, in-16 (64 pages chaque fascicule):

N° 9. VINDEX. *L'Armée du Crime.*
N° 10. ÉMILE MALE. *La Cathédrale de Reims.*
N° 11. G. BLANCHON. *Le Général Joffre.*
N° 12. AUGUSTE MÉLOT. *Le Martyre du Clergé belge.*

N° 9. En quelque 64 pages, cette brochure condense les faits les plus décisifs d'atrocité et de violation des lois de la guerre qui ont jusqu'à ce jour été relevés à la charge des armées allemandes. L'auteur s'appuie constamment sur le *Rapport* de la Commission française d'enquête.

N° 10. Pourquoi les Allemands ont-ils détruit la cathédrale de Reims? L'auteur explique, en répondant à cette question, la signification et la portée du crime allemand contre la Basilique nationale.

N° 11. Esquisse biographique, discrète, mais qui paraît bien informée, et portrait moral finement brossé.

N° 12. Exposé aussi sobre que douloureux, basé sur des documents, des souffrances endurées par le clergé belge depuis le commencement de la guerre.

MGR L. LACROIX. *Le Clergé et la Guerre de* 1914. Paris (Bloud & Gay), 1915, in-16, 22 pages.

Premier fascicule : *L'histoire de la guerre.* L'auteur se propose de montrer comment le prêtre français a compris, dans cette guerre, son double devoir : devoir de prêtre et devoir de citoyen.

A. R.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. — L'expression « ni moi non plus », fort répandue dans le langage courant, est-elle correcte ?

Réponse. — Il y a dans « ni moi non plus » une négation de trop. Il suffit et il est mieux de dire : « Ni moi », ou : « Moi non plus ».

Je lis dans Bazin : « *Ni moi,* dit le père » ; dans Faguet : « *Moi non plus,* du reste » ; dans Charles Nodier : « *Ni moi, ni moi,* dirent les jeunes filles... *Moi non plus,* dit Cyprienne. »

D'autre part, Musset a écrit : « Moi qui n'en lis jamais (des préfaces) ! *Ni vous non plus, je pense* » ; et plusieurs écrivains modernes ont employé cet excès de négation. Est-ce vraiment une faute ? Stapfer dit que c'est une faute, mais une « faute extrêmement légère ».

Question. — Un marchand avertit le public qu'il abandonne le commerce « pour cause de santé ». Cela est-il bon français ?

Réponse. — Il n'y a évidemment pas de faute de français dans « pour cause de santé » ; mais il est étonnant qu'un marchand abandonne le commerce parce qu'il est bien portant ! C'est une raison étrange. Ce brave homme ne veut-il pas dire plutôt : « ...pour cause de maladie », ou : ...« pour raisons de santé » ?

Question. — « Jacques ressemble à Jean comme deux gouttes d'eau ». Que faut-il penser de cette façon de parler ?

Réponse. — Mauvaise construction. Il faut dire : « Jacques et Jean se ressemblent comme deux gouttes d'eau. » C'est ainsi que Victor Hugo a dit : « Le Tolbiac de Clovis et l'Austerlitz de Napoléon se ressemblent comme deux gouttes de sang. »

Question. — J'ai rencontré la locution « remplir un but » dans une phrase de Mme de Staël ; n'est-ce donc pas une locution vicieuse ?

Réponse. — « Remplir un but » se rencontre aussi dans Saint-Simon, et, paraît-il, dans J.-J. Rousseau. Elle n'en est pas moins

mauvaise, et condamnée par les meilleurs grammairiens. On *atteint au but*, on *arrive au but*, on *parvient au but*, on l'*atteint*, on l'*attrape*, etc., mais on ne le remplit pas.

Question. — Que veulent dire les lettres « S G D G » après le mot « breveté » sur certains articles fabriqués en France ?

Ces lettres sont une abréviation de « sans garantie du gouvernement ».

Question. — Est-ce une faute de dire : « Je *lui* ai causé », « il *m*'a causé ? » On entend souvent des personnes, qui pourtant parlent d'ordinaire avec correction, employer cette tournure nouvelle.

Réponse. — Cette tournure n'est pas nouvelle. On la trouve dans Molière, dans Corneille : « Lysis m'aborde et tu *me* veux causer », et le Dictionnaire général la donne comme vieillie. J.-J. Rousseau l'a employée : « Elle *me* causa longtemps » (*Confessions*, VIII). Mais Rousseau « n'est pas toujours très pur », dit Littré. Ce dernier fait remarquer que cette façon de parler est très en usage, mais qu'il est mieux de dire : « causer avec ». La tournure « causer à » est en effet exceptionnelle chez les écrivains, et la façon de parler classique « causer avec » est restée la meilleure.

Question. — Faut-il dire : « La langue française et la langue anglaise ? » ne peut-on dire : « Les langues française et anglaise » ?

Réponse. — On a dit autrefois « les langues française et anglaise » ; et on le dit encore aujourd'hui. Il n'y a pas là d'incorrection. Mais il vaut mieux dire : « La langue française et l'anglaise. »

Question. — La locution « un chacun », souvent employée chez nous, est-elle vicieuse ?

C'est une forme vieillie. On la trouve dans Régnier (« Ce que fait un tout seul, *tout un chacun* le sache »), dans Molière (« Ses vertus d'*un chacun* le faisaient vénérer »), dans Bossuet (« *Un chacun* de ces dieux faisait un Christ à sa mode »), dans Massillon, dans Fléchier, etc. Paul-Louis Courier l'a employée (« Mal voulus pour cela d'*un chacun* »). Elle est aujourd'hui hors d'usage ; mais ceux qui disent encore « un chacun » ne sont pas en trop mauvaise compagnie.

LE PARLER FRANÇAIS.

REVUES ET JOURNAUX

Du *Petit Journal* (81, rue Lafayette, P. ; 23 février) :

Les régiments canadiens sont arrivés. Ils viennent combattre pour la libération de notre territoire. Comment songer à cela sans que la mémoire, servante fidèle du cœur, nous apporte les plus tendres, les plus chauds souvenirs ? Ouvrez les vieux dictionnaires où le Canada s'appelait la « Nouvelle France ». Mais que dis-je ? Ouvrez un journal de Montréal, un journal d'hier.

Vous y retrouverez le doux et noble parler français tel que nos arrière-grands-parents le savaient, le parler de Racine, de Molière et de Jean de la Fontaine, — vous y lirez partout, aux échos, aux faits divers, à la rubrique des mariages et des naissances des noms patronymiques qui gardent le goût de leur terroir, du nôtre, une saveur picarde, normande, angevine...

« Du côté de Salisbury, écrit le grand poète de l'Empire, Kipling, dans les mess en tôle ondulée, j'ai pris des leçons de conversation française avec les officiers franco-canadiens aux figures fines. »

Oui ! depuis la Rivière Blanche jusqu'à l'extrême Nord, des fermes à fruit de Nelson jusqu'à l'île du Prince Edward, de chaque cité, de chaque village, de chaque hameau sont partis, au secours de la Liberté, d'admirables soldats, et l'Empire britannique peut être fier de leur loyal et joyeux empressement.

Mais nous pouvons être fiers aussi en pensant que nos cousins de l'Ouest n'auront pas besoin d'interprète — que nous les reconnaîtrons tout de suite, au premier mot, au premier regard — qu'ils parlent comme nous, qu'ils s'appellent comme nous, qu'ils pensent comme nous et qu'en s'asseyant aux foyers de Flandre ou d'Artois ils se sentiront chez eux.

Notons, dans *le Courrier d'Haïphong*, au Tonkin (15 janvier), un article, signé Jules Bernex, sur *les Troupes canadiennes et la persévérance d'une France de l'autrefois*.

L'excellente revue *le Mois littéraire et pittoresque* (5, rue Bayard, P. VIIIe) paraît maintenant régulièrement, malgré la guerre. Dans son dernier numéro, *le Mois* reproduisait les *Questions et Réponses* parues dans *le Parler français* de décembre 1914.

Dans *le Temps* (5, rue des Italiens, P. ; 7 mars), M. Gaston Deschamps parle avec émotion des envois adressés au Comité France-

Amérique par les Canadiens français, pour les soldats des armées alliées et pour les populations des régions envahies.

Dès le commencement de la guerre, la Nouvelle-France, aujourd'hui pacifiée, florissante, prospère sous les drapeaux fraternels de l'Entente cordiale, a multiplié les témoignages de sa piété filiale envers la mère-patrie. Des rives du Saint-Laurent, des plaines du Manitoba, des fjords de la baie d'Hudson et de la pittoresque région des lacs où se mire la haute futaie des forêts canadiennes, nous sont venus et nous viennent, chaque jour, les témoignages de la plus fidèle amitié et du plus ingénieux dévouement. Là-bas, tandis que les recrues des régiments de volontaires canadiens s'exercent au maniement des armes et apprennent le service en campagne, pour participer, au plus vite, côte à côte avec les soldats de la France et de l'Angleterre, à la défense de la civilisation menacée par les Barbares, les jeunes filles et les femmes du Canada travaillent pour nos combattants, pour les prisonniers militaires ou civils que la rigueur du sort livra aux mains de l'ennemi. Il n'y a pas un foyer canadien, si caché qu'il puisse être au fond de la plus obscure paroisse, où l'on n'apprenne aux petits enfants la signification morale de la grande guerre. Là-bas, il n'y a pas un cœur qui ne batte d'angoisse généreuse et de patriotique fierté, aux récits qui propagent, de ville en ville, de bourgade en bourgade, et, pour ainsi dire, de clocher en clocher, les nouvelles où apparaît toujours, quelles que soient les fortunes diverses d'une guerre nécessairement longue et difficile, la permanente vertu de la race qui a donné au Nouveau-Monde la postérité des compagnons de Champlain.

La fratermité canadienne est aussi ingénieuse dans le détail de ses attentions, que libérale et prodigue dans l'ensemble des dons où s'affirme et se vérifie la devise de Québec : *Je me souviens.* A chacun des envois de la Nouvelle-France s'ajoute le commentaire quasiment quotidien d'une correspondance que j'aimerais à citer en de copieux extraits. « Nos gens », comme on dit là-bas, savent écrire en un français ancien, tout imprégné d'un savoureux goût de terroir. Quelles jolies lettres nous avons reçues de ces parages colonisés par les contemporains de Corneille, de Racine et de Boileau ! Entre toutes ces lettres, les plus touchantes peut-être sont celles qui accompagnent quelque modeste cadeau, l'humble offrande d'un enfant, l'élan d'une âme ingénue qui, dans l'immense drame, a voulu venir en aide aux soldats du droit et de la liberté, prendre sa part de l'épreuve d'où la vieille France renouvelée sortira bientôt triomphante et plus belle que jamais.

M. G. Lechartier, dans *le Journal des Débats* (17, rue des Prêtres, P. ; 26 janvier) dit aussi comment l'Amérique française vient en aide à la France.

Extrait :

Il y a de tout dans ces caisses qui arrivent par milliers chaque semaine de partout : des couvertures, des trousseaux complets, des layettes, du tabac, des jouets d'enfant. Mais voici où la délicatesse du cœur paraît autant que la générosité : sur chaque article est épinglée une carte portant l'adresse de celle qui envoie, et accompagnée toujours d'une pensée charmante ou d'un appel touchant.

Une Canadienne française de la Nouvelle-France envoie cent fort belles couvertures de laine avec ce souhait gracieux : « Que Dieu vous donne la victoire. Notre cœur l'appelle et nos désirs sont les vôtres. » Une layette porte une carte avec ces quelques lignes : « A un petit bébé français avec les caresses d'un petit bébé cana-

dien-français. » Rosarieus Couillard Després, élève à l'école Saint-Emile, de Québec, adresse de fortes chaussures « à un petit garçon de dix ans, pour faire les commissions cet hiver, en remplaçant ceux qui sont à l'armée ». Voici un charmant petit mouchoir, envoyé par Paul Garneau, âgé de dix-neuf mois, de Montréal, « pour essuyer les larmes d'un petit Français que la guerre a fait orphelin ».

Et M. Lechartier termine en citant la dernière phrase du discours de M. Étienne Lamy au Congrès de Québec : « Canada, la France t'aime, t'admire, te salue... »

« Aujourd'hui, dit M. Lechartier, nous ajouterons seulement « et elle te remercie ».

M. l'abbé Ch. Guillemant, délégué de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne au dernier Congrès de l'enseignement secondaire tenu à Québec, commence, dans *l'Enseignement chrétien* (mars, p. 144), la publication d'une étude, intitulé : *Chez nos cousins d'outre-mer — Souvenirs de Québec.*

M. Guillemant ne donne pas ses « impressions de voyages », mais le résultat de ses observations sur nos établissements d'enseignement secondaire, sur nos écoles primaires, et sur la situation du clergé canadien, spécialement dans la province de Québec.

Du *Polybiblion* (janvier, p. 23) :

« M. Gustave Zidler, poète bien connu et fort apprécié, vient de se renouveler de la plus heureuse façon. Son *Cantique du doux parler* est consacré à la gloire de la langue française, mais aussi à la fidélité de nos frères du Canada qui savent si bien la parler et la défendre. L'œuvre est originale et opportune ; si certaines parties, écrites pour des circonstances déterminées, sont surtout oratoires, d'autres, comme les *Inscriptions pour l'Ecole canadienne*, atteignent la plus pure poésie ; mais on lira surtout avec une joie sans mélange les sonnets habiles, exacts et pittoresques, où M. Zidler a suivi pas à pas les gloires et les conquêtes de nos grands écrivains, des origines jusqu'à nos jours. Là, le livre s'adresse à l'unanimité du public, il dépasse son but particulier. Ce but cependant est déjà magnifique et on ne peut que se réjouir de voir le *Cantique du doux parler* adopté comme livre de prix par le Comité parmanent de la langue française en Amérique. Avec M. Chapais, membre de la Société Royale du Canada, qui lui a consacré une chaleureuse et juste préface, « nous sommes assurés que, dans les deux patries dont il redit les gloires, ce volume rencontrera l'accueil enthousiaste que mérite une haute conception exprimée dans une langue harmonieuse et éloquente ».

SARCLURES

*** « La paresse intellectuelle... *disqualifie* un jeune homme *en autant que* l'A. C. J. C. *est concernée.* »

On voulait faire entendre, et on pouvait dire, que « la paresse intellectuelle déprécie un jeune homme aux yeux de l'A. C. J. C..., le rend inapte au travail que l'A. C. J. C. propose à ses membres..., le prive d'une des qualités essentielles que l'A. C. J. C. exige chez ses membres... », ou bien : « La paresse intellectuelle n'est pas admise dans l'A. C. J. C... », ou encore : « La paresse intellectuelle exclut un jeune homme de l'A. C. J. C..., le frappe d'incapacité pour le but que se propose l'A. C. J. C... »

On pouvait, de cent manières, exprimer ce qu'on voulait. Il n'était pas nécessaire, pour cela, de faire en deux lignes trois fautes de français : *disqualifier* (dégrader, priver des droits politiques, frapper d'incapacité, etc.) ; *en autant que* (en tant que, etc.) ; *est concernée* (concerner veut dire : être relatif à, toucher, etc.).

*** « Nous *considérons* cet ameublement le plus bel échantillon du genre. »

Il manque quelque chose à cette phrase. Disons plutôt : « Nous considérons cet ameublement *comme* le plus bel échantillon... »

Le Sarcleur.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE

MONUMENT A LA MÉMOIRE DU REGRETTÉ MGR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL, PREMIER ARCHEVEQUE D'OTTAWA, ET LE RÉNOVATEUR DE NOTRE NORD-OUEST PROVINCIAL, PARTIE QUÉBECOISE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA

A la suite des pièces que nous avions l'occasion de consigner ici, en notre précédente livraison, il nous paraît que la récente *Lettre pastorale* de S. G. Mgr C.-H. Gauthier, archevêque d'Ottawa — Lettre et mandement du caractère le plus significatif, dont la haute portée n'a pas besoin d'être autrement soulignée — a sa place toute marquée, en tête de la présente chronique des intérêts français.

Nous insérons donc, sans plus de commentaires, ce document remarquable.

CHARLES-HUGUES GAUTHIER, *par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Archevêque d'Ottawa.*

Au Clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Nos très Chers Frères,

Nous venons vous entretenir aujourd'hui d'un projet que nous portons dans notre cœur depuis le jour de notre arrivée au milieu de vous, en qualité de père, de chef et de pasteur de l'Archidiocèse d'Ottawa. Après l'avoir mûri dans la réflexion et la prière, nous croyons l'heure venue de le réaliser. Nous voulons élever à la noble et pieuse mémoire de Mgr Joseph-Thomas Duhamel, premier archevêque d'Ottawa et notre prédécesseur, un monument qui ne soit pas indigne de l'illustre prélat.

Il y aura bientôt six ans, Mgr Duhamel, en pleine visite pastorale, était, en quelques minutes, terrassé par la mort ; et nous nous rappelons, avec émotion, toutes les louanges qui célébrèrent alors sa vive piété et son esprit de justice, sa

grande prudence et sa rare discrétion, son obéissance au Saint-Siège et son dévouement à l'Église, sa fermeté et son infatigable application au travail. Son éloge n'est donc pas à faire. Toutefois, N. T. C. F., pour votre consolation et la nôtre, laissez-nous évoquer quelques souvenirs et quelques faits, qui nous rappelleront cette grande figure disparue, et nous rediront jusqu'à quel point il fut homme de Dieu et de gouvernement.

Enfant prédestiné, les grâces du Ciel l'ont prévenu, pour ainsi dire, dès le berceau, et à l'âge où beaucoup d'adolescents commencent à peine la longue préparation qui les conduira au Sanctuaire, à seize ans le jeune Duhamel avait déjà terminé ses études classiques, revêtu la soutane du lévite, et choisi le Seigneur pour la part de son héritage.

S'il est vrai que les longs règnes, qui assurent la stabilité des institutions, sont un des bienfaits les plus signalés de Dieu : *propter sapientiam hominis vita ducis longior erit* (Prov. 28), le premier archevêque d'Ottawa fut manifestement l'objet de cette bénédiction du Seigneur. Pendant près de trente-cinq ans, et pendant plus de la moitié de sa vie, il fut évêque et il fit courageusement son devoir d'évêque.

Son vénérable prédécesseur, Mgr Guigues, avait été le créateur du diocèse. A sa mort, malgré tout le bien réalisé, une tâche immense restait à accomplir. La période de fondation était à peu près terminée ; celle de l'organisation allait commencer. Sans pusillanimité, mais confiant en Dieu qui l'avait choisi, le jeune prélat se mit à l'œuvre et ne faillit pas à la tâche.

Depuis plusieurs années, des populations nouvelles, portées par un puissant courant d'émigration, se déversaient dans la vallée de l'Ottawa, et augmentaient rapidement le nombre des catholiques. Ce qui avait réjoui l'âme d'apôtre de Mgr Guigues devait stimuler le cœur d'évêque de Mgr Duhamel. Aussi écrivait-il : « La Très Sainte Trinité ne serait-elle pas plus honorée, si au lieu de soixante-quinze églises et chapelles, il y en avait cent vingt-cinq dans ce diocèse ? Notre-Seigneur ne serait-il pas plus glorifié si notre population catholique atteignait le chiffre de 200,000, qui serait à peu près le double du chiffre actuel ? » Bientôt des chapelles nombreuses surgirent sur le territoire diocésain et groupèrent les fidèles en leur assurant les secours religieux. Le diocèse fut la maternelle maison ouverte à tous les enfants de Dieu.

L'élan fut tel, qu'aujourd'hui, au lieu du seul diocèse d'Ottawa, l'Église compte toute une florissante province ecclésiastique, composée de notre Archidiocèse, des diocèses de Pembroke et de Mont-Laurier et du Vicariat Apostolique du Témiscamingue. Et ce n'est pas 200,000 catholiques qu'elle peut présenter à Dieu, mais plus de 420,000 fidèles qui adorent Notre-Seigneur Jésus-Christ et obéissent à son Vicaire ici-bas. Quelle âme de baptisé ne rendrait grâces au Seigneur pour une si féconde expansion de notre sainte foi !

Mgr Duhamel n'ignorait pas que l'Évêque étant le prophète de la nouvelle loi, doit, à l'exemple des Apôtres, se maintenir en contact avec Dieu, qu'il représente d'une façon plus immédiate au milieu des peuples. « *Nos vero orationi instantes erimus.* (Act. 6)

Aussi qui dira la piété profonde qui illumina toute sa vie ? Elle resplendit d'une façon éclatante à ses derniers instants, lorsqu'elle faisait répéter si dévotement à l'Évêque moribond les doux noms de Jésus, de Marie et de Joseph, entre les hoquets de l'agonie.

C'est elle qui lui donna la plénitude et la délicatesse du sens catholique. Comme il aimait la vérité révélée dans toute sa pureté ! Comme il était heureux de la communiquer à son peuple par le ministère auguste de la prédication et de la faire briller dans tout son radieux éclat aux regards de nos frères séparés, pour les conquérir à

Jésus-Christ, pauvres brebis égarées ramenées au bercail par le bon Pasteur. C'est cette même piété qui lui inspirait un vif attachement à toutes les lois de l'Église. Aussi, pressait-il l'observation des règles liturgiques pour que les saints offices fussent entourés d'honneur ; et savait-il appliquer les décrets disciplinaires, tantôt avec une ferme autorité, tantôt avec une prudente condescendance, parfois aussi avec un courage qui sait se grandir jusqu'à l'héroïsme.

L'amour qu'il portait à la vie religieuse et dont il a donné tant de preuves éclatantes n'avait pas d'autre source. Aussi pendant son pontificat reçut-il plus de vingt instituts religieux dans son diocèse.

L'un des plus grands devoirs de la charge pastorale n'est-il pas la formation intellectuelle et morale de la jeunesse catholique ? Aussi, vous savez, N. T. C. F., quels efforts cet homme de Dieu déploya pendant tout le cours de sa carrière pour assurer à l'enfance, partout dans son diocèse, le bienfait de l'instruction chrétienne. Dans ce but, de nouvelles institutions furent fondées, les anciennes développées, et pour couronner cet ensemble de mesures, le collège d'Ottawa, par Bref du 5 février 1889, fut érigé en Université catholique, afin d'assurer à l'Église et à la Société des prêtres et des citoyens en état de les servir honorablement.

Que n'a-t-il pas entrepris pour le sage gouvernement de l'Église confiée à sa sollicitude ? L'un des premiers soins d'un évêque est de connaître le troupeau qui lui est confié. Mgr Duhamel s'acquitta de ce devoir jusqu'à son dernier soupir, et vous n'avez pas oublié que ses visites pastorales, vraies missions apostoliques, n'étaient pas moins utiles à vos œuvres sociales qu'à vos intérêts religieux.

Les synodes diocésains qu'il célébra à trois reprises n'ont eu pour but que de donner une législation claire et précise adaptée aux conditions spéciales du diocèse, afin de guider les pasteurs dans le travail toujours délicat d'une bonne administration.

L'Église d'Ottawa, devenue métropole, vit, en 1889, son organisation complétée par l'établissement d'un véritable chapitre, orné de trois dignités, qui composa le sénat de l'Évêque, et qui fut un secours apprécié dans le labeur d'une administration de plus en plus vaste. Comme il l'aimait, son Église d'Ottawa, qui, pendant son long pontificat, avait pris, sous la bénédiction du Ciel, de si merveilleux développements. Rien ne lui coûtait dès qu'il s'agissait de la maintenir, de la défendre, de la parer et de l'enrichir. Travaux de décoration des temples, établissement de multiples confréries, dévotion des Quarante-Heures, œuvres de charité, fondations pieuses, entreprises de zèle pour réprimer les abus, combattre les excès et promouvoir, dans la justice et la charité, la paix et la piété de la vie chrétienne.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., qu'il sut grouper autour de lui, ou former près de lui, des collaborateurs intelligents et dévoués, qui le secondèrent admirablement dans cet immense labeur. Un grand nombre d'entre eux, venus de milieux différents, ont travaillé avec un zèle égal, au sein des mêmes difficultés de la première heure. Vous avez bénéficié de leur sagesse et de leur générosité, et vous conserverez dans votre cœur la mémoire reconnaissante de leurs vertus. Plusieurs d'entre eux sont disparus. Qu'ils reçoivent, auprès du Maître Divin qu'ils ont si bien servi, la récompense promise aux bons et fidèles serviteurs !

Mgr Duhamel fut donc vraiment l'homme de Dieu, l'ange et le gardien de l'Église d'Ottawa. Il fut un grand évêque !

Les éminentes qualités du métropolitain d'Ottawa nous avaient toujours édifié. Nous admirions la majesté du pontife et la sagesse du législateur, le zèle du prêtre et la prudence de l'administrateur. Aussi pour rendre hommage, à notre manière, à ses hautes vertus, lui avons-nous demandé la grâce de la consécration épiscopale, lorsque le Saint-Siège nous imposa la charge pastorale, et nous confia l'Église, toujours chère, de Kingston.

Nous savons, N. T. C. F., combien vivant dans votre cœur comme dans le nôtre est le souvenir du vénéré Mgr Duhamel : nous savons que l'éloge que nous faisons de ses qualités, et des œuvres qu'il a accomplies parmi nous, est aussi sur vos lèvres ; aussi sommes-nous heureux et fier de cette touchante communauté de pensée et de sentiments.

C'est dans cette union des esprits et des cœurs que nous travaillerons à élever le monument projeté. Il se dressera sur la place de la Cathédrale, et sera le pendant de celui du fondateur de ce diocèse. Nous désirons avoir un monument dont le style et la noblesse ne soient pas indignes de celui dont il rappellera les traits, les vertus et les œuvres.

A cette fin, nous demandons à tous les membres du clergé séculier et régulier de notre diocèse, à toutes les communautés religieuses, à toutes nos paroisses et missions, ainsi qu'à toutes nos différentes sociétés catholiques, de contribuer pour leur part, selon leurs ressources, à cette œuvre de filiale piété.

Après en avoir préalablement averti les fidèles, MM. les Curés, desservants ou missionnaires, feront, en temps opportun, une quête pour cet objet dans leurs églises ou leurs chapelles.

Les sommes ainsi recueillies par leurs soins, comme les montants offerts par les Sociétés, seront adressées à M. le Secrétaire de l'Archevêché, d'ici à la fin de décembre.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing et le contreseing de notre secrétaire, le huitième jour d'avril, mil neuf cent quinze.

† Charles-Hugues,
Archevêque d'Ottawa.

Par mandement de Monseigneur,

J. Lebeau, Ptre.
Secrétaire.

UN IMPORTANT MANIFESTE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

L'honorable M. Philippe Landry, président du Sénat canadien, ayant cru devoir accepter l'honneur et la charge de la présidence de cette importante Association, dans les heures graves qu'elle traverse — succédant à M. A.-T. Charron, que ses nouvelles fonctions à Saint-Hyacinthe, P. Q., ont contraint à démissionner — le nouveau et distingué Président marque son entrée en office par la publication d'un Manifeste clair et très expressif. Il nous paraît opportun d'en consigner ici le texte, qu'on aimera à relire et dont tous les vrais patriotes s'efforceront de s'inspirer, à travers les circonstances difficiles où se poursuit, présentement, l'œuvre sacrée de la défense française en Ontario.

Ottawa, 16 avril 1915.

Plus les rumeurs des prochaines élections fédérales prennent de la consistance, plus on s'efforce de toutes parts de déplacer la question scolaire d'Ontario pour la jeter dans la politique.

L'Association d'Éducation tient tout d'abord à répéter ici ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas :

Les Canadiens français d'Ontario veulent :

1° Le respect de leurs droits sur l'éducation de leurs enfants dans les écoles qu'ils soutiennent de leurs deniers ;

2° L'enseignement efficace des deux langues officielles du Canada pendant tout le cours primaire dans les écoles ou classes fréquentées par leurs enfants ;

3° L'enseignement donné à leurs enfants par le véhicule naturel : la langue maternelle ;

4° Le groupement par écoles ou par classes des élèves à qui les parents veulent faire apprendre les deux langues officielles ;

5° L'emploi d'instituteurs capables d'enseigner les deux langues officielles du Canada dans les écoles ou classes fréquentées par les enfants dont les parents exigent l'enseignement du français et de l'anglais ;

6° Leur part des subventions votées chaque année par l'Assemblée Législative ;

7° L'inspection unique, catholique et franco-anglaise des écoles séparées fréquentées par leurs enfants ;

8° L'inspection unique et franco-anglaise des écoles publiques fréquentées par leurs enfants ;

9° L'octroi des brevets aux instituteurs et institutrices bilingues qui ont passé avec succès les examens exigés par le ministère de l'Instruction publique.

Ce que les Canadiens français d'Ontario ne veulent pas :

1° Les Canadiens français d'Ontario ne veulent pas pour leurs enfants d'écoles exclusivement françaises ;

2° Ils ne veulent pas forcer les enfants de langue anglaise ou autres à étudier la langue française ;

3° Ils ne veulent pas l'établissement d'un troisième système scolaire dans la province ;

4° Ils ne veulent chasser personne de la province — ils paient pour chaque pouce de terre qu'ils acquièrent ;

5° Ils ne veulent pas supporter la confiscation des subventions scolaires qu'ils subissent depuis trois ans, pour avoir exigé pour leurs enfants l'étude efficace des deux langues officielles du Canada.

L'Association tient à proclamer bien haut que la lutte scolaire d'Ontario n'est pas une lutte politique, mais bien une lutte de principe pour la sauvegarde des droits qu'ont les parents à faire apprendre à leurs enfants les deux langues officielles du Canada dans les écoles primaires qu'ils soutiennent de leur argent.

Nous attirons l'attention sur les deux mots *écoles primaires*, les seules fréquentées par les enfants de 5 à 14 ans.

Tel est l'objet et l'unique but des démarches respectueuses, discrètes, et nombreuses que l'Association ne cesse de faire, des adhésions qu'elle recherche dans *tous les partis*, dans toutes les sociétés, chez tous les hommes vraiment imbus de justice et de science, chez tous les citoyens à esprit large qui désirent la paix et la convergence des énergies plutôt vers la prospérité du Canada que vers ces dissentions intérieures qui arment les fils les uns contre les autres. Pour arriver à ce but, n'est-il pas nécessaire que toutes les têtes dirigeantes s'unissent dans un même

désintéressement en faveur de la justice, de la saine pédagogie et des sages institutions de notre pays ? Cette union ne sera pas possible si déjà on se prépare à jeter cette question dans la mêlée électorale où ordinairement les passions, les intérêts mesquins qui désunissent ont plus à dire que la saine raison et le vrai patriotisme.

L'Association l'a déjà dit et démontré bien des fois, le fameux Règlement 17, promulgué par le Ministère de l'Instruction Publique de l'Ontario, en 1913, a pour but avoué d'angliciser sûrement et à brève échéance tous les enfants canadiens-français de la Province. Tout dans ce règlement est savamment combiné pour arriver à ce but ; et dans les rares localités où le gouvernement est parvenu à mettre son règlement en vigueur, il a montré jusqu'à l'évidence qu'il entend bien l'appliquer dans toute sa rigueur et sa brutalité. C'est contre cet acte de persécution odieuse que l'Association, avec les parents canadiens-français, lutte et luttera encore.

Le but de favoriser un parti politique au détriment d'un autre ne pénètre pas dans cette résistance ; et il serait plus que regrettable qu'on lui en attribuât la moindre parcelle. N'est-il pas du devoir de tous de soustraire cette question aux harangues passionnées des luttes politiques et de la placer hors de l'arène brûlante où se disputent les intérêts des partis ? Cette cause est trop sainte pour la sacrifier sur les « hustings ».

Nous ne demandons pas à un parti politique quelconque de prendre notre cause sous sa protection. Au contraire, nous demandons à tous, conservateurs comme libéraux, Canadiens français comme Anglais, Écossais comme Irlandais, catholiques comme protestants, de ne pas se servir de cette question pour s'en faire une arme politique dans les élections fédérales prochaines.

D'ailleurs, nous n'avons pas porté notre cause devant le Parlement canadien, auquel nous n'avons rien à reprocher de ce chef. Personne non plus, n'a besoin d'un mandat spécial de l'électorat pour défendre une cause aussi juste, aussi noble et aussi nécessaire au maintien intégral de la Confédération canadienne.

Les Canadiens français de l'Ontario demandent donc à tous les électeurs canadiens-français vraiment dignes de ce nom de ne pas permettre aux candidats qui solliciteront leur vote aux prochaines élections de traîner cette question dans l'arène politique.

D'ailleurs, quel bien peut apporter à un parti politique quelconque l'acceptation ou la défense d'un règlement aussi opposé aux règles de la saine pédagogie, aussi injuste, aussi outrageant, que le Règlement 17 ?

Les Canadiens français de l'Ontario demandent tout particulièrement à leurs compatriotes où qu'ils soient, tant candidats qu'électeurs, de donner le bon exemple sous ce rapport.

Encore une fois, aucun parti n'est autorisé par nous à prendre notre cause sous son patronage politique. Les journaux rendraient un très grand service au pays tout entier en le disant bien haut. Nous leur demandons cette faveur avec instance.

L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario.

P. Landry, président.
A. Grenon, secrétaire.

Souscriptions exemplaires

Parmi les nombreuses et généreuses souscriptions faites pour « Nos blessés de l'Ontario », et dont l'Association catholique de la

Jeunesse canadienne-française, Union régionale de Québec, fournit régulièrement, dans la presse quotidienne, la liste fort édifiante, nous relevons les suivantes, capables d'intéresser plus spécialement nos lecteurs :

Le Ralliement catholique et français en Amérique, ($100) cent piastres ; l'Action Sociale Catholique, ($100) cent piastres ; la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, ($200) deux cents piastres ; les Chevaliers de Colomb, de Québec, ($50) cinquante piastres ; la Ligue de la Presse catholique, de Langue française, du Canada et des États-Unis, ($10) dix piastres, etc, etc.

Congrès prochains

Au nombre des plus importantes manifestations de la pensée et de l'action françaises et catholiques, qui doivent se produire, cette année, compteront assurément les deux congrès qui s'organisent, à Edmonton, Alberta, et au Collège Sainte-Anne de Church Point (comté Digby), Nouvelle-Écosse, pour juin prochain.

Le premier sera un congrès spécial des Commissaires des écoles où la langue française est en usage, dans l'Alberta, et la date, avons-nous raison de croire, n'en est pas encore définitivement arrêtée.

Le congrès de Church Point sera l'un de ces congrès pédagogiques provinciaux dont nos frères les Acadiens ont su faire, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile-du-Prince-Édouard, de si consolants et pratiques succès, depuis quelques années déjà.

Sur invitation particulière et instante des organisateurs du Congrès de Church Point, un délégué officiel y représentera le Comité permanent de la Langue française en Amérique.

Pour les droits du français

Le gouvernement fédéral du Canada ayant décidé de faire émettre un nouveau timbre spécial, pour acquitter un certain nombre des impôts créés par la Loi White, afin de pourvoir aux dépenses de la guerre au Canada, d'énergiques revendications se sont produites, dans la presse française, en vue d'obtenir qu'une partie de ces timbres, ou la simple surcharge sur le timbre postal ordinaire, comportent la formule en français.

Le Canada étant un pays officiellement bilingue, cette revendication n'est que juste et raisonnable ; il faut espérer qu'il y sera fait droit par les autorités, qui ont d'ailleurs promis, en toute sympathie, de tenir bon compte de la requête. — A. D.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Lendilles (*lãḍiy*) s. f. pl.

|| Lentilles.

Lendroit (*lãdrwà*) s. m.

|| Endroit (opposé à *envers*). *Ex. :* Le *lendroit* de l'étoffe = l'endroit de l'étofle.

Etym. Agglutination de l'article.

Lendret' (*lãdrèt*) s. m.

|| Endroit. (Voir *lendroit*).

Lenvers (*lãvè:r*) s. m.

|| Envers. *Ex. :* Regarder le *lenvers* d'une étoffe.

Dial. *Id.*, Normandie, Dubois.

Etym. Agglutination de l'article.

Lequellesse, laquellesse, lesquellesses (*lèkèlès, lakèlès, lèkèlès*) pron.

|| Celui, celle, ceux.

Lequel qui (*lèkèl ki*), **Laquelle qui** (*lakèl ki*) pron. interrog.

|| Qui. *Ex. : Lequel qui* veut s'en aller ?

Dial. *Id.*, Normandie, Delboulle.

Lequeul (*lèkœl*) **laqueulle** (*lakœl*) pron. relat. et interrog.

|| Lequel, laquelle.

Dial. *Id.*, Bas-Maine, Dottin ; Centre, Jaubert ; Anjou, Verrier.

Fr.-can. Au pl., *lesqueuls, lesqueulles.*

Les celles (*lé sèl*) pron.

|| Celles.

Les cellesses (*lé selès*) pron.

|| Celles.

Les ceuses (*lé sœ:z*) pron. dém. pl. m. et f.

|| Ceux, celles. *Ex. :* Viendront *les ceuses* qui voudront. — Allons, *les ceuses* qui viennent, dépêchez-vous.

Les ceux (*lé sœ*) pron. dém. pl. m.

|| Ceux. *Ex. : Les ceux* qui ont fait ça y connaissent rien.
DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.
FR.-CAN. Voir *les celles, les cellesses* = celles,

Lèse (*lèz*) s. f.

|| Lé, largeur d'une étoffe, etc., entre ses deux lisières. *Ex. :* Une *lèze* de tapis.

Lessi (*lesi*) s. m.

|| Lessive. *Ex. :* Le plancher est bien sale, mais avec du *lessi*, ça partira.
DIAL. *Lessif*, pop. et dial. = lessive, DARM. ; *lessi* = lessive, Maine, DOTTIN, MONTESSON ; Saintonge, EVEILLÉ.
FR.-CAN. Aussi *lissi*.

Lessiver (*lesivé*) v. tr.

|| Faire bouillir dans de la lessive. *Ex. : Lessiver* du blé-d'Inde.
FR.-CAN. « Lessiver du blé-d'Inde = le monder », POTIER, au Détroit, en 1744. — Syn. : *essiver*.

Létanie (*létani*) s. f.

|| Litanie. *Ex. :* C'est tannant comme des *létanies*.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN.
FR.-CAN. Syn. : *itanie, étanie*.

Létiquette (*létikèt*) s. f.

|| Étiquette.
FR.-CAN. Aussi *tiquette :* une belle *tiquette*.

Lête (*lè:t*), **lêtre** (*lè:tr*) s. f.

|| Phare.

Fr.-can. Berthier en bas, Gaspé.

Etym. Francisation de l'ang. *light*, m. s.

Létousse (*létus*) s. f.

|| Phare. (Voir *litousse*).

Lette (*lèt*) s. f.

|| Lettre. *Ex. : Mette* une *lette* à la *posse*.

Lettre-morte (*lètér mòrt*) s. f.

|| Rebut de la poste, lettre au rebut, dont on n'a pu trouver le destinataire, que l'administration met au rebut. *Bureau des lettres mortes* = bureau des rebuts.

Leux (*lœ́*) pron. pers. m. pl.

|| Eux. *Ex. :* C'est *leux deux* qui ont bâti cette maison = c'est eux deux. — Ils ont bâti cette maison à *leux deux*.

Dial. *Id.*, Normandie, Robin, Moisy ; Centre, Jaubert.

Leux (*lœ́*) pron. pers.

|| Leur, à eux, à elles. *Ex. :* Dis *leux* que je *leux* permets d'y aller.

Dial. *Id.*, Centre, Jaubert ; Normandie, Dubois, Moisy, Robin, Delboulle ; Maine, Montesson, Dottin ; Poitou, Favre ; Anjou, Verrier.

Fr.-can. Aussi *yeux : J'yeux ai dit.*

Leux (*lœ́*) adj. poss.

|| Leur, leurs ; qui est à eux, à elles. *Ex. :* Ils ont mis *leux* habits du dimanche. — *Leux* père est *leux* meilleur ami. — Les femmes sont venues avec *leux* hommes. — Je ne veux pas de *leux* argent. — I crinient à *leux* force.

Dial. *Id.*, Bas-Maine, Dottin ; Normandie, Moisy, *Bull. P. N.* 443, Delboulle ; Picardie, Corblet ; Anjou, Verrier.

Leurs (*lœ̀:rz*) pron. pers. devant une voyelle.

|| Leur. *Ex. :* Je *leurs'* ai dit que = je leur ai dit..

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

Levé (*lèvé*) s. m.

|| Levée (au jeu de cartes). *Ex. :* Ils n'ont fait qu'un *levé.*
VX FR. : « Pour ce jeu nous ne volerons car j'ai faict un levé », RABELAIS, *Gargantua*, liv. I, ch. V.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Levée (*lèvé*) s. f.

1° || Remblai de terre provenant d'un fossé, terres éboulées qu'on retire d'un fossé et qu'on dépose sur un de ses bords ; bord du fossé. *Ex. :* Étendre les *levées* du *fossette* pour engraisser la terre.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY ; Centre, JAUBERT ; Anjou, VERRIER.
FR. Remblai de terre fait le long d'une rivière pour exhausser les bords, DARM.
2° || Bordure d'herbe ou de foin le long des clôtures ou des fossés dans un champ ou dans un chemin et qui ne peut être fauchée à la faucheuse.
FR.-CAN. Aussi *ondain.*
3° || *Levée du jour* = lever du soleil, matin.
DIAL. *Id.*, Berry, LAPAIRE.
FR.-CAN. « V'là le jour qui se lève ».
4° || *Levée* (d'une maison, d'une grange, etc.) = levage, action de dresser les pièces d'une charpente.

Lever, s. m.

|| Levage.

Lever (*lèvé*) v. tr.

1° || Dresser les pièces (d'une charpente). *Ex. :* Ses voisins ont fait une *courrée* pour *lever* sa grange.
FR. *Lever* = (argot) faire un levage, LAR.
DIAL. *Id.*, Haut-Maine, MONTESSON.
2° || *Lever une prairie, lever un friche* = labourer une terre qu'on a laissée se reposer. *Ex. :* Cette pièce n'a pas été *levée* depuis 30 ans.
FR. *Lever les guérêts* = donner un premier labour aux terres qui se reposent depuis quelque temps, BESCH., LAR.
DIAL. *Lever* = labourer entièrement à l'automne un terrain qui sera ensemencé au printemps, Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. Aussi *relever* une prairie. — « *Lever une prairie* = la labourer pour la première fois », POTIER, au Détroit, en 1744.

3° || *Lever un chemin* = tracer un chemin après une tempête de neige, y passer le premier, à pied ou en voiture. — *Lever les trottoirs* = enlever la neige qui les couvre. — *Lever le chemin* ou *le fossé* = faucher le foin, l'herbe chaque côté du chemin ou du fossé : On a *levé* le chemin tout le long.

Fr.-can. « *Lever le chemin* = y passer le premier en carriole en temps de neige, le frayer », Potier, à Lorette, en 1743. Aussi *ouvrir*.

4° || *Lever une chappe, une libèche, une gratte, un branle*, etc. = faire un sermon, une semonce.

5° || *Faire lever* = lever, faire partir une pièce de gibier.

6° || *Lever les œufs* = les recueillir aux nids.

Fr. *Lever les impots* = les percevoir. — *Lever les récoltes* = les recueillir, Lar.

Lever (*lèvé*) v. intr.

|| *Lever à la gelée, lever de la gelée* se dit des chemins, de la terre, etc., qui se soulèvent, se brisent, s'ouvrent sous l'action de la gelée.

Lévier (*lévyé*) s. m.

|| Évier. (Voir *lavier*).
Dial. *Id.*, Anjou, Verrier ; Bas-Maine, Dottin.

Li (*li*) part. de *lire*.

|| Lu.

Lian (*lyã*) s. m.

|| Lien.
Dial. *Id.*, Centre, Jaubert.

Libarté (*libàrté*) s. f.

|| Liberté. *Ex.* : J'ai mis mon cheval en *libarté*.
Dial. *Id.*, Centre, Jaubert ; Anjou, Verrier.

Libartin (*libàrtẽ*) s. m.

|| Libertin.

Libèche (*libè:c*) s. f.

1° || Lanière, petite bande, petit morceau. *Ex. :* Chemise toute en *libêche.* — Une *libêche* de viande. — Une *libèche* de papier.
Fr.-can. Aussi *bibêche.*
2° || *Lever une libêche* = donner une semonce.

Libel (*libèl*) s. m. et f.

|| Étiquette, marque de commerce. *Ex.*: Regarde sur le *libel* si c'est ben la sorte que tu veux.
Fr.-can. Syn. *label,* ang.

Licencié (*lisãsyé*) part.

|| Permissionnaire, qui a une licence, un permis de vendre certaines marchandises, d'exploiter certaine industrie, d'exercer un commerce. *Ex. : Licencié* pour la vente des liqueurs enivrantes = autorisé à vendre des liqueurs enivrantes. — Boulanger *licencié* = boulanger autorisé.
Vx fr. *Licencer* = autoriser, Godefroy.
Etym. Cf. l'ang. *licensed :* m. s.

Lichage (*licà:j*) m. s.

1° || Flagornerie, flatterie, caresse.
2° || Action de lécher, action de cajoler, de flatter, de caresser.

Lichée (*licé*) s. f.

|| Ce qu'on prend avec la langue, petite portion de quelque chose. *Ex. :* Tu le mangeras ben, il n'y en a qu'une *lichée.*
Dial. *Id.*, Saintonge, Éveillé ; Picardie, Corblet ; la Bresse, Guillemaut ; Anjou, Verrier.
Fr.-can. Aussi *lichette.*

Liche-frite (*lic frit*) s. f.

|| Lèche-frite.
Dial. *Id.*, Normandie, Moisy ; Picardie, Haigneré.
Vx fr. *Liche-frite,* m. s. Cotgrave.
Fr.-can. Syn : *liche-frippe.*

Liche-plat (*lic plà*) s. m.

1° || Celui qui ne laisse rien dans le plat, qui profite de tout, qui fait plat net.

2° || Avocat.

DIAL. *Liche-plat* = parasite, écornifleur, Centre, JAUBERT.

FR.-CAN. On chante, sur l'air de « O Filii et Filiæ » :

Les procureurs
Sont des voleurs
Les avocats
Sont des liche-plats
Alleluia !

Licher (*licé*) v. tr.

1° || Lécher.

VX FR. *Licher* est employé par Ronsard, JAUBERT. — LAR.

« Le chat à Jeannette
« Est une jolie bête,
« Quand i veut s'faire beau,
« I's'*liche* le museau. »
(La Trad., p. 361, l. 16).

DIAL. *Licher* = lécher, en Normandie, MOISY. *Revue des P. P.* 78 ; dans le Maine, DOTTIN, MONTESSON ; la Picardie, HAIGNERÉ ; le Centre, JAUBERT ; la Saintonge, ÉVEILLÉ ; l'Anjou, VERRIER.

FR.-CAN. *Licher* est relevé au Détroit, par POTIER, en 1744. — « On liche toujours son veau » = on aime toujours ses œuvres.

FR. *Licher* = lécher, trivial, DARM.

2° || Lisser. *Ex. :* Il passe son temps à se *licher* les cheveux. — Il a les cheveux *lichés*.

3° || *Se licher la palette* = aller au diable, aux cinq cents diables. *Ex. :* S'il n'est pas content, il se *lichera la palette*, c'est bon pour lui !

FR.-CAN. *Se licher*, m. s. : Tu ne veux pas de ce plat, eh bien ! *liche-toé*. — *Se licher la patte* = m. s. : « Tu n'en as pas voulu quand je t'en ai offert, eh bien, *liche toi la patte* maintenant.

4° || Voler. *Ex. :* En passant près du tiroir à argent, il lui a *liché* deux piastres.

FR.-CAN. Aussi *se faire donner :* Par de belles paroles, il a réussi à lui *licher* dix piastres.

5° || Flatter (pour obtenir quelque faveur).

Licherie (*lieri*) s. f.

1° || Action de lécher ; par extension, action de cajoler, flatter, caresser. *Ex. :* Voyons, pas tant de *licherie* = pas tant de flatterie.
DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN ; Pop., LAR.
2° || Friandise.

Lichette (*lichèt*) s. f.

1° || Petit morceau (d'un mets, etc.,) petite quantité. *Ex.:* Je ne lui ai pris qu'une *lichette* de terre.
FR. Pop., LAR.
2° || Caresse, flatterie.

Licheux (*licœ́*) adj. et s. m.

1° || Gourmet.
DIAL. *Licheur* = gourmet, pique-assiette, individu qui cherche à faire bombance, Normandie, MOISY : qui aime à satisfaire sa gourmandise, Anjou, VERRIER ; *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.
2° || Flatteur, cajoleur.

Licheux (*licœ̀*) s. m. et adj.

|| Flatteur.

Licheur (*licœ̀r*) s. m. et adj.

1° || Affectueux, qui aime à flatter, caresser, cajoler.
2° || Flagorneur, qui courtise, vil courtisan.
DIAL. *Licheux* = gourmand, Bas-Maine, DOTTIN.
3° || Syn. de *liche-plat*.

Licker (*liké*) v. tr.

|| Battre, l'emporter sur.
ETYM. Ang. *to lick*.

Lieu de (en) (*ã lyœ́ dĕ*) loc. prép.

1° || Au lieu de. *Ex. : En lieu* d'y écrire, j'ai été le voir = au lieu de lui écrire, je suis allé le voir.
DIAL. *Id.*, Normandie, DUBOIS ; Centre, JAUBERT ; Anjou, VERRIER.
2° || En état de, capable de. *Ex. :* C'est un garçon *en lieu de* gagner sa vie. — Mettre quelqu'un *en lieu de* vivre.

Lieue (*lyœ́*) s. f.

|| (Au fig.) Démarches, courses. *Ex. :* Il a fait ben des *lieues* pour obtenir cette faveur.

Lieur de (en) (*ã lyœ̀r dė*) loc.

|| Au lieu de.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT.
FR.-CAN. Aussi : *Au lieur de, à lieur de.*

Lieuve (*lyœ̀v*) s. m.

|| Lièvre. *Ex. :* J'ai pris trois *lieuves* à matin.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT ; Picardie, CORBLET ; Bas-Maine, DOTTIN.

Lieuvre (*lyœ̀vr*) s. m.

|| Lièvre. *Ex. :* Je vas aller *tendre au lieuvre.*
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. Aussi *yeuvre, lieuve, liève.*

Ligitime (*ligitim*) adj.

|| Légitime.

Ligne (*liŋ*) s. f.

1° || Voie de chemin de fer, ligne de chemin de fer, de douane ou de frontière ; ligne télégraphique.
FR.-CAN. Au sens de *ligne de douane*, on dit aussi *les lignes.*
ETYM. Cf. ang. *line.*
2° || Occupation, emploi, genre d'affaire, partie, branche de commerce, d'industrie. Ex. : Nous ne faisons pas la même *ligne*, il est dans les vins, je suis dans les soies = nous ne faisons pas la même partie... — Il est fort dans sa *ligne* = il est fort dans sa partie. — Dans quelle *ligne* êtes-vous ? = dans quelle partie êtes-vous ?

Ligne (fossé de, clôture de) (*fosé, klôtu:r dė liŋ*) s. f

|| Fossé, clôture entre deux terres (sur la longueur).

Ligne (chemin de) (*cmè d lin*) s. f.

1° || Route passant sur la ligne de séparation de deux terres.
2° || Chemin séparant deux rangs, deux cantons.

Ligner (*liné*) v. intr.

|| Pêcher à la ligne. *Ex. :* J'ai *ligné* toute la journée = j'ai pêché tout le jour.
DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.
FR.-CAN. Dans la Gaspésie, *ligner* = monter et descendre la ligne en pêchant la morue.

Lignette (*linèt*) s. f.

|| Petit filet auquel sont attachés des crins en nœud coulant pour prendre les *oiseaux de neige*.

Ligneu (*linœ*) s. m.

|| Ligneul, fil enduit de poix, à l'usage des cordonniers. *Ex :* Je voudrais des semelles cousues au *ligneu*.
DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, DELBOULLE, Bas-Maine, DOTTIN.

Lime (*lim*)

|| Personne qui trouve toujours à redire, à critiquer.

Limaro (*limàró*) s. m.

|| Numéro. *Ex. :* Prends pas ce *limaro*-là, c'est malchanceux.
FR.-CAN. Aussi : *numaro, nimaro.*

Limer (*limé*) v. intr.

1° || Pleurnicher, affecter de pleurer, comme font les enfants.
FR.-CAN. Aussi *limoner*.
DIAL. *Id.*, Normandie, DUBOIS, MOISY ; = faire semblant de pleurer, Bas-Maine, DOTTIN.
2° || Répéter toujours la même chose, insister avec importunité.

Liméro (*liméró*) s. m.

|| Numéro.
DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT ; Znjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN ; Picardie, CORBLET, HAIGNERÉ ; Normandie, MAZE, ROBIN.

Limeur (*limœ́:r*) adj. et o. m.

|| Pleurnicheur.

Limeux, euse (*limœ́, œ́:z*) s. m. et f. et adj.

1° || Pleurnicheur, personne qui n'est jamais contente et se plaint toujours.
FR.-CAN. Aussi *limoneux*.
2° || Personne qui ne cesse de répéter la même chose, qui ennuie en demandant toujours la même chose.
FR.-CAN. Aussi *ramandeux*.

Limitée (*limité*) adj.

|| (Compagnie) à responsabilité limitée, dont les actionnaires ne sont responsable que du montant de leur mise ou souscription.

Limites à bois (*limit a bwá*) s. f. pl.

|| Partie de forêt concédée par le gouvernement pour l'exploitation du bois de commerce et de construction, concession forestière. *Ex.* : Les ventes de *limites à bois* sont annoncées dans les journaux.
FR.-CAN. Aussi *imites* et *émites*. *Limites* s'emploie seul avec le même sens.

Limon (*limɔ̃*) s. m.

|| Timon, brancard.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN.

Limoner (*limɔ̀né*) v. intr.

|| Pleurnicher.

Limoneux (*limònœ́*) adj.

1° || Lambin, qui ne se décide pas facilement.
2° || Se dit, par analogie avec les chemins limoneux d'été, des chemins d'hiver remplis de neige sans consistance.
3° || Pleurnicheur.

Linaire (*linè:r*) adj.

|| Lunaire.

Linas (*liná*) s. m.

|| Lilas.

Lindi (*lẽḍi*) s. m.

|| Lundi.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Centre, JAUBERT.

Lineu.

|| Ligneul.

Links (*links*) s. m. ang.

|| Doubles boutons de manchettes joints par un anneau ou une chaînette.

Liochon (*lyòcõ*) s. m.

|| Le dernier né de la famille ; mioche.
FR.-CAN. V. *gnochon.* Aussi *miochon.*

Lippe (*lip*) s. f.

|| *Faire la lippe* = pleurnicher.
FR. Faire la moue, bouder.

Liquer (*liké*) v. intr. ang. *to leak.*

|| Couler.

Liquière (*like:r*) s. f.

|| Litière.

Lire (*li:r*) s. f.

1° || Rengaine, répétition des mêmes plaintes, des mêmes reproches. *Ex.* : C'est toujours la même *lire* avec lui.

DIAL. *Lire* = m. s. Normandie, MOISY, DUBOIS. On dit aussi dans le même sens : c'est toujours la même *guitare*, MOISY.

2° || Lubie, fantaisie. *Ex.* : Quelle *lire* le prend donc aujourd'hui ? — Sur quelle *lire* est-il parti ?

FR.-CAN. Aussi : *chire, turlure.*

Lirer (*liré*) v. intr.

1° || Pleurer, pleurnicher longtemps sur le même ton. *Ex.* : Bon, le v'là qui se met à *lirer*.

DIAL. *Lirer* = lurer, chanter bas, Normandie, *Rév.* I, pp. 182.

2° || Rabâcher toujours la même chose, redire fastidieusement les mêmes plaintes, les mêmes reproches.

Lireux, euse (*liræ, æ:z*) s. m. et f.

1° || Pleurnicheur.
2° || Rabâcheur, celui, celle qui se plaint toujours.
3° || Individu hargneux, maussade.

Lisable (*lizàb*) adj.

|| Lisible.

Lisage (*lizà:j*) s. m.

|| Action de lire, lecture. *Ex.* : Quel *lisage* nous fait-il là ? = quelle lecture nous fait-il là ?

Liseux, euse (*lizæ, æ:z*) s. m. et f.

|| Liseur.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

Lisse (*lis*) s. f.

|| Levain. *Ex.* : Cuire à la *lisse*.

ETYM. Cf. l'ang. *yeast* = m. s.

FR.-CAN. Aussi *isse*. *Ex.* : Mon pain n'a pas levé, ma *isse* était pas bonne.

(*à suivre*)

LE COMITÉ DU GLOSSAIRE.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

LA COMPTABILITÉ

Expressions fautives	Expressions correctes
Audit (*to audit accounts*)	Apurer (vérifier et arrêter définitivement un compte).
Auditement de comptes	Apurement.
Auditeur de comptes	Expert-comptable.
Backer (*to back*)	Commanditer (avancer les fonds nécessaires).
Balance (angl.)	Solde, reliquat (ce qui reste dû après arrêté de compte).
Balance (fr.)	Équilibre entre le débit et le crédit.
Balance due, débit (angl.)	Débit, solde, reliquat.
Balance sheet	Bilan (compte de l'actif et du passif).
Trial balance	Balance de contrôle.
Bank-rate (taux des banques)	Cours d'escompte.
Bill (*bill of lading*)	Entrée, facture, connaissement.
Due bill	Reconnaissance de dette.
Bill of exchange	Lettre de change.
Bill of expedition	Feuille d'expédition.
Bills payables	Effets à payer.
Bills recevables	Effets à recevoir.
To file a bill	Déposer son bilan.
Bonus	Boni.
Cash account	Compte de caisse.
Charge leaf	Feuille de vente.
Charger (*to debit*)	Débiter (porter au débit).

Chèquer	Contrôler, pointer, vérifier (des comptes, des factures).
Clairer (clairer ses dettes)	Acquitter sa dette.
Clearance, discharge, receipt	Acquit (quittance, décharge) quitus (arrêté d'un compte qui atteste la bonne gestion d'un comptable).
C. O. D	Payable sur livraison.
Collecter	Percevoir, toucher, recueillir, recouvrer. (N. B.—Collecteur est français).
Counterfoil	Souche d'un livre.
Counterfoil-book	Livre à souche (avec papier-poinçonné de façon à laisser une partie de la feuille pour vérifier l'authenticité de la partie détachée (volant).
Crédit (vendre à crédit)	A termes. N. B.—A crédit est français dans le sens de délai.
Credit (*to credit*)	Créditer.
Crédit	Créance (droit qu'on a d'exiger quelque chose de quelqu'un). N. B.—Crédit est français dans le sens de réputation de solvabilité.
Déduction (*deficiency*)	Décompte (déduction à faire sur un compte que l'on solde).
Déduire	Décompter.
Dépenses (*expenses*)	Frais (en comptabilité).
Dépôt	Versement.
Deficiency	Déficit.
Discompte (*discount*)	Escompte (remise, diminution accordée sur le prix d'une marchandise).
Entrer (*to enter*)	Inscrire (sur un compte).
Envoi (*invoice*)	Facture.
To invoice	Facturer.
Excès (*excess*), surplus	Excédent.
Expiration (d'un billet)	Échéance.

(*à suivre*)

LA PATRIE (1)

— « Oncle Jean, que pensez-vous de la patrie ? On parle beaucoup de *patrie* et de *patriotisme* ; les orateurs ont souvent ces mots dans la bouche, les écrivains au bout de leurs plumes. Qu'est-ce que la patrie, oncle Jean ? »

L'oncle Jean, assis sur le pas de sa porte, fumait tranquillement sa pipe. Devant lui, s'étendait, tout en longueur, son domaine, des blés, des orges, des avoines, puis du foin, et plus loin un champ de sarrasin, plus loin encore un friche, et au delà une *sucrerie*, qui fermait l'horizon. Le soleil était tombé, et le vieillard regardait son *bien* entrer dans l'ombre.

— « Oncle Jean, qu'est-ce que la patrie ? »

Silencieux, il tira de sa pipe quelques *touches* encore ; puis, sans détourner le regard qui allait là-bas vers la forêt, et d'un geste montrant les champs, les prés, le bois :

— « La patrie, c'est ça. »

J'attendis que l'oncle expliquât ce geste et ce mot trop vagues. Un silence, et, lentement, avec des pauses, il continua :

— « La patrie, mon *fieu*, ça date du temps des Français. Le premier de notre nom qui vint ici par la mer fut d'abord soldat ; dans l'armoire de la *grand'chambre*, il y a des papiers où c'est marqué, qu'il fut soldat. Mais il faut croire que, dans les *vieux pays* — il venait du Perche ; c'est *comme qui dirait* un *about* de la Normandie — il faut croire que, là-bas, ses *gens* étaient *cultiveux*, et qu'il avait ça dans le sang, parce qu'aussitôt qu'il put il prit une hache et s'attaqua à la forêt comme un vrai *terre-neuvien*. Or, c'est ici, où nous sommes, qu'il abattit son premier arbre : la terre à l'ancêtre Nicolas, c'est la mienne ! La glaise qui *botte* à mes talons s'est attachée aussi à ses sabots. Après lui, son fils aîné, Julien, et son petit-fils, Jean-Baptiste, son arrière-petit-fils, François, et le fils de François, Benjamin, mon père, tous, l'un après l'autre, ont vécu de

(1) Extrait de *Chez nos gens* (en préparation).

la terre qui me fait vivre ; c'est ici que, tous, ils sont nés, qu'ils ont travaillé, qu'ils sont morts. Souvent, cette idée me vient, et je me dis : « Jean, c'est pour toi qu'ils ont peiné, pour toi et « pour ceux de ta race qui viendront après toi. » Vois-tu, mon *fieu*, au bout de la grange, ce quartier de roc ? Autrefois, ce caillou-là devait être plus au sud, juste où se trouve le chemin qui monte aux champs ; eh ! bien, ils l'ont roulé là où tu le vois pour que j'aie de l'*arce* à passer au nord du ruisseau. Ç'a dû être un rude coup de collier. J'y ai souvent pensé, et je crois que c'est Julien, le deuxième du nom, qui a fait cela ; on conte qu'il était fort comme un bœuf, et il pouvait se faire aider, ses douze premiers enfants étant tous des garçons. Et la masion, ils l'ont *logée* sur la butte, où elle est encore — c'est le même *solage* — pour que de la porte je puisse voir jusqu'à la *sucrerie*. Ils ont pensé à tout : pour que, dans les grandes chaleurs, mes bêtes aient un peu d'ombre, ils ont laissé là cet orme... Je reconnais partout leur ouvrage. Chacun d'eux a fait ici sa marque, et l'effort de ses bras rend aujourd'hui ma tâche moins dure. Sous ma bêche le sol se retourne mieux, parce que l'un après l'autre ils l'ont remué ; dans le pain que je mange, et qui vient de mon blé, il y a la sueur de leurs fronts ; dans chaque motte que ma charrue renverse, ils ont laissé quelque chose d'eux-mêmes. La patrie, c'est ça. Et je voudrais bien voir l'*Américain* qui viendrait prendre ma terre ! »

Il faut savoir que, pour l'oncle Jean, l'ennemi, quel qu'il fût, c'était l'*Américain*.

— « Je vous entends, oncle Jean. C'est ici votre bien, un bien de famille, et que vous aimez. Mais les livres disent que la patrie est bien plus grande que votre terre, qu'elle embrasse toute une contrée... »

L'oncle hocha la tête.

— « En général, faut se méfier des livres, dit-il ; il y a des mots qu'on ne comprend pas, et qui brouillent les idées. Les livres n'ont rien à faire ici. Écoute. Au *sorouêt*, il y a François le Terrien, et puis Pierre à Denis, puis d'autres voisins, et encore d'autres voisins ; au *nordêt*, il y a le grand Guillaume, puis les deux garçons au père Ambroise, puis d'autres voisins, et d'autres voisins, jusqu'au bout du rang et jusqu'au bout de la paroisse. Disons — je ne sais pas apertement si c'est comme ça partout, mais ça *doit* — disons que chaque habitant est, comme moi, sur le *bien* de ses *gens* ; ça fait toute une paroisse attachée à la terre, *pas vrai* ? Puis, au mileu, il y a l'église ; à côté, le cimetière ; tout près, le presbytère, avec le curé dedans. Et après notre paroisse, il y a une autre paroisse, puis une autre, puis une autre, toutes pareilles, et chacune avec son

clocher, son curé, ses morts, son vieux sol travaillé par les pères, et qu'on aime plus que soi-même... C'est ça, la patrie ! »

L'oncle Jean s'était levé, et cette fois je vis bien que son geste, déployé dans la nuit venue, embrassait tout le pays hérité des ancêtres, avec les souvenirs, les traditions, les croyances...

La voix de la tante Mélanie appela :

— « Jean, venez-vous faire la prière du soir ? »

Nous entrâmes.

Le Christ au rameau bénit pendait au mur. Au dessous, un grand fusil était accroché, avec une poire à poudre et une corne à balles.

Comme l'oncle allait se mettre à genoux aux côtés de la tante Mélanie, son regard levé rencontra son fusil, et je l'entendis qui murmurait encore :

— « Oui ! Je voudrais voir l'*Américain* qui viendrait prendre ma terre ! — Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Mettons-nous en la présence de Dieu, et adorons-le... »

ADJUTOR RIVARD.

LA LANGUE FRANÇAISE EN LOUISIANE

QUELQUES FAITS

La langue française s'est établie en Louisiane lors même de la fondation de la colonie, en 1699, par Pierre Le Moyne d'Iberville. Elle s'est maintenue sous le régime espagnol et sous le régime américain par le grand amour des Louisianais d'origine française pour la langue, de leurs ancêtres. Dans beaucoup de familles, le français est la langue maternelle, celle dans laquelle on prie Dieu, celle que parlent, entre eux, le père et la mère et les enfants.

Après la cession de la Louisiane aux États-Unis, en 1803, on permit d'employer le français aussi bien que l'anglais, dans les assemblées législatives et dans les cours de justice. Cela ne dura qu'une trentaine d'années, mais le français est resté, jusqu'à un certain point, langue officielle, car les lois de l'État doivent être publiées dans les deux langues, en français et en anglais, et à la Nouvelle-Orléans, les annonces judiciaires doivent aussi être faites en français et en anglais.

Le premier journal établi en Louisiane fut un journal français, *le Moniteur de la Louisiane*, fondé en 1794, sous la domination espagnole. La presse française fut très importante pendant longtemps, et nous avons en ce moment plusieurs journaux français hors de la Nouvelle-Orléans, et dans cette ville un grand journal quotidien, *l'Abeille*, fondée en 1827.

Les prêtres, qui prêchent en français dans plusieurs paroisses catholiques de l'État, et les prédicateurs qui viennent de France ou du Canada, pour le carême, contribuent beaucoup à maintenir le français à la Nouvelle-Orléans et dans la Louisiane du Sud. La troupe d'opéra français de la Nouvelle-Orléans donne des représentations dans cette ville pendant quatre mois tous les ans, et contribue anisi au maintien de la langue française.

Le code civil de la Louisiane est tiré en grande partie du Code Napoléon, et les avocats sont obligés d'étudier le français pour bien comprendre le système des lois en usage dans l'État.

L'Athénée louisianais, fondé en 1876, a beaucoup contribué à la conservation du français en Louisiane. Cette société a institué un concours littéraire annuel ; elle publie, depuis 1876, une revue qui contient une grande partie de la littérature française de la Louisiane ; elle a des séances ordinaires et des séances publiques où l'on fait des conférences, où on lit des mémoires, où l'on chante en français.

Nous avons eu beaucoup d'écrivains français qui ont maintenu chez nous le goût de la bonne littérature, et de bonnes écoles qui ont bien enseigné cette langue. En ce moment, nous avons plusieurs écoles particulières où se donne un enseignement bilingue ; il en est ainsi des écoles de l'Union Française et de la Société du 14 Juillet, la première pour les filles, la seconde pour les garçons. L'Alliance Franco-Louisianaise a établi des classes de français dans les écoles primaires publiques de la Nouvelle-Orléans, que fréquentent plus de dix-huit cents enfants. Toutes les écoles secondaires, en Louisiane, ont des cours de français, et à l'Université Tulane, on peut acquérir une haute culture française.

L'élément français en Louisiane a eu à lutter contre diverses influences, entre autres, l'usage de la langue anglaise comme langue officielle, depuis la cession aux États-Unis ; la prépondérance numérique, quelques années après la cession, des habitants de langue anglaise ; la pauvreté causée par la grande guerre entre les États, de 1861 à 1865, qui fit retrancher, par économie, l'enseignement du français dans les écoles primaires de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane du sud.

Les Acadiens ont beaucoup contribué à maintenir le français en Louisiane, quoique un grand nombre d'entre eux parlent un dialecte qui se rapproche de la langue du XVIIe et du XVIIIe siècles.

Le recensement de 1910 donne à la Louisiane une population de 1,656,388 habitants ; à la Nouvelle Orléans, 339,075 habitants.

Plus d'un tiers de la population de la Nouvelle-Orléans parle le français comme langue maternelle, soit 125,000 habitants.

Dans les paroisses du sud de l'État, deux tiers des habitants dans certaines paroisses, plus d'un tiers dans d'autres, parlent le français comme langue maternelle, soit 300,000 habitants. La population de langue française en Louisiane est donc de 450,000 à 475,000 habitants, soit environ un tiers de la population totale de l'État. Toutes ces personnes parlent l'anglais aussi, excepté quelques milliers d'Acadiens. Il y a, en outre, un grand nombre de

Louisianais, surtout à la Nouvelle-Orléans, qui parlent le français, quoique ce ne soit pas leur langue maternelle.

Sans compter la Nouvelle-Orléans, il y a, soixante paroisses ou comtés en Louisiane. Voici ceux où l'on parle le français :

POPULATION EN 1910

Acadie	31,847
Ascension	23,887
Assomption	24,128
Avoyelles	34,102
Bâton Rouge, Est	34,580
Bâton Rouge, Ouest	12,636
Ibérie	31,262
Iberville	30,954
Jefferson	18,247
Lafayette	28,733
Lafourche	33,111
Patchiloches	36,455
Plaquemine	12,524
Pointe Coupée	25,289
Saint-Bernard	5,277
Saint-Charles	11,207
Saint-Jacques	23,009
Saint-Jean-Baptiste	14,338
Saint-Landry (Evangéline)	66,661
Saint-Martin	23.070
Sainte-Marie	39,368
Saint-Tammany	18,917
Targipahoa	29,160
Terrebonne	28.320
Vermillon	26,390
Féliciana, Est	20,055
Féliciana, Ouest	13,449
Sainte-Hélène	9.172
Livingston	10,627
Cameron	4,288
Washington	18,886

Ces trente-deux paroisses ont une population d'environ 900,000 habitants, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'un tiers de ces personnes sont de langue française, abstraction faite des nègres, dont un grand nombre, cependant, parlent ce patois si inté-

ressant qu'on appelle en philologie le dialecte *créole*, quoique les créoles de la Louisiane soient, comme l'était l'Impératrice Joséphine elle-même, de la race blanche la plus pure.

Considérant qu'un tiers de la population de la Louisiane, au moins un demi-million de personnes, parle le français comme langue maternelle, il est absurde de prédire que la langue française disparaîtra bientôt de chez nous. Nous sommes trop désireux de conserver les nobles traditions et la belle langue de nos ancêtres pour permettre que la Louisiane perde son cachet artistique et latin. Nos ancêtres nous ont transmis leur langue française et leur sang français, et nous ne pouvons perdre ni l'une ni l'autre sans cesser d'être nous-mêmes. Citoyens des États-Unis, Américains, oui ; mais Louisianais de sang français et de langue française à jamais !

ALCÉE FORTIER.

Nouvelle-Orléans, 1912.

— *Mémoire au Congrès de la Langue française.*

VOCABULAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS DE DACTYLOGRAPHIE

Accelerating type bar	Levier de caractères accélérateur.
" *type bar action*	Effet des leviers de caractères accélérateurs.
Adjust margins (To)	Fixer, ajuster les marges.
Anvil	Enclume.
Attachments (Special)	Accessoires (spéciaux).
Automatic friction brake	Frein de frottement automatique.
" *line spacer*	Espaceur interlignes automatique.
" *paper feed*	Guide-feuilles automatique, rouleau automatique alimentateur du papier.
" *ribbon reverse*	Levier automatique de renversement, de changement de sens du ruban.
" *rocking carriage return and line space lever*	Levier automatique de changement de marche et de lignes du chariot à bascule.
Auxiliary feed rolls ou *rollers*	Cylindres, rouleaux auxiliaires d'alimentation.
" *pressure rolls*	Rouleaux auxiliaires à tension.
Back rod	Rail arrière.
Back space key, back space lever, back spacer, back spacer key, back spacing key	Clef, touche, levier marche arrière ; touche de rappel arrière.
Back way rod	Rail, tringle, baguette arrière.
Ball bearing carriage	Chariot à billes.
Ball race	Train à billes.
Bell	Timbre.

Bichrome ribbon	Ruban bichrome, deux couleurs, bicolore.
Biller	Factureur.
Billing platen	Platine, cylindre à facturer.
Blur (To)	Brouiller.
« Book » of manifold	Bloc, paquet de copies multiples.
Capital shift key	Touche mobile majuscules, touche majuscules, clef de changement pour majuscules, « la majuscule », touche de transposition.
Capital shift lock	Clef mobile d'arrêt pour majuscules, levier de transposition.
Carbon paper	Papier carbon, feuille à carbone, carbone à machine.
Card attachment wire	Fil de fer porte-cartes.
Card clip	Porte-cartes, pince-cartes.
Carriage	Chariot.
" *driving spring*	Ressort-moteur du chariot.
" *feed rack*	Crémaillère d'alimentation du chariot.
" *governor*	Régulateur du chariot.
" *(Interchangeable)*	Chariot échangeable.
" *pointer* ou *scale indicator*	Index, indicateur du chariot.
" *release key*	Clef, touche d'échappement du chariot.
" *roller bearing*	Galet du chariot.
Case	Couverture, housse.
Centering scale	Réglette, échelle de centration.
Change travel of ribbon (To)	Renverser la course du ruban.
Column finder, column selector	Clef, touche trouve-colonnes.
Cover (Rubber)	Housse, couverture caoutchoutée.
Cups	Coupes.
Cut a stencil (To)	Faire un patron.
Cylinder	Cylindre, platine, rotateur.
" *knob*	Bout, bouton molleté, bouton rotateur.
" *ratchet release*	Levier débrayeur, déserreur du cylindre.
" *scale*	Réglette, échelle du cylindre, échelle d'alignement des lignes.
Decimal tabulator	Tabulateur décimal.
Depress a key (To)	Presser, frapper, taper une touche.

Dial, indicator (Two colour)......	Cadran, indicateur deux-couleurs, bicolore.
Double space, ordinary letter writing space..................	Intervalle moyen, espacement double.
Drop cabinet.................	Bureau, pupitre à bascule, à renversement.
Drums of ribbon spools..........	Tambour des bobines du ruban.
Dust guard, dust plate, dust shield.	Protecteur, garde-poussière, pare-poussière.
Envelope guide.................	Petit-bras, guide-enveloppe.
Excelsior (Particles of)..........	Parcelles des matières d'emballage.
Feed the paper (To)...........	Alimenter, engager, insérer le papier.
" *ratchet*....................	Rochet d'alimentation.
" *rolls*....................	Rouleaux entraîneurs, rouleaux d'alimentation, rouleaux alimentateurs, fournisseurs.
File cards......................	Carton de fiches.
Flat-top drop cabine'...........	Bureau, pupitre ministre à bascule, à renversement.
Folding cabinet................	Bureau, pupitre à renversement.
" *typewriter*.............	Dactylotype pliant.
Front scale....................	Échelle, réglette de devant.
Gear driven carriage...........	Chariot mené par engrenage.
Handle (of line space lever, of marginal stops, of ribbon cups, on the ribbon spool ratchet wheel).....................	Manette, ergot, bouton.
Headings.....................	En-têtes.
Hub (of spool)................	Moyeu (de bobine).
Indicator......................	Aiguille indicatrice du chariot, index.
Keyboard.....................	Clavier.
Key levers....................	Leviers des touches, des clefs.
Knobs (Cylinder)..............	Boutons, boutons molletés, boutons rotateurs du cylindre.
Knurled finger piece of spool.....	Poucier noueux de bobine.
Left marginal release key........	Clef, touche de relâchement de l'arrêt de marge de gauche.
Left-hand capital shift key.......	Clef, touche majuscules de gauche.

" *marginal release*	Clef, touche de relâchement des arrêts de gauche.
" " *stop*	Margeur, curseur, arrêt de marge de gauche.
" *platen knob*	Bouton gauche de la platine.
Left shift key	Touche mobile majuscules de gauche.
Library cards	Cartes de bibliothèques, fiches.
Line-lock	Bouton fin de ligne.
Lines on the cylinder scale	Traits de division de l'échelle du cylindre.
Line scale	Échelle, réglette d'alignement des lignes.
Line scale lever	Levier-souleveur de l'échelle.
" " *lifting lever*	V. *Line scale lever.*
" *space adjusting lever*	Levier interlignes, levier d'espacement des lignes variables.
" " *lever*	V. *Line space adjusting lever.*
" " *lever shield*	Protecteur du levier interlignes.
" *spacer*	V. *Line space adjusting lever.*
" *spacer (Variable)*	V. *Line space adjusting lever.*
Lock (Shift key)	Clef d'arrêt de la « majuscule ».
Lock the carriage (To)	Emprisonner le chariot.
Loop in the ribbon	Boucle dans le ruban.
" *letters, a, e, o, etc*	Lettres ouvertes.
Lower case letters	Case inférieure, bas de casse.
Manifold (To)	Faire plusieurs copies.
Manifolder	Machine à copies multiples.
Manifolding platen	Platine, cylindre à copies multiples.
Margin and line lock release key ..	Clef de relâchement des arrêts de lignes et de marge.
Marginal release, marginal release key	Clef de relâchement des arrêts de marge.
Marginal rack	Crémaillère marginale à bascule.
Marginal stops	Margeurs, curseurs, marges, arrêts de marge.
Noiseless typewriter	Dactylotype sourd, silencieux.
Notch in type guide	Saignée, fente dans le guide-caractères.
Operate a machine	Travailler sur une machine.
Operator	Écrivain, dactylographe.

Paper clamps	Pince-feuilles.
" *cylinder roll*	Cylindre, platine, rouleau à papier.
" *feed*	Rouleau d'alimentation du papier.
" *fingers*	Guide-papier, guide-feuilles.
" " *(Swinging)*	Guide-feuilles à bascule.
" *guides*	Guide-feuilles.
" *release key*	Levier d'échappement du papier, qui déserre les rouleaux entraîneurs.
" *release, paper release lever.*	V. *Paper release key.*
Paper-rest	Support, plaque appui-feuilles.
Paper table	V. *Paper-rest.*
Pile letters (To)	Empiler les lettres.
Pins (in bottom of cups)	Goupilles verticales, pointes.
Platen	Platine.
" *removeable and interchangeable*	Platine transportable et échangeable.
" *knobs*	Bout, bouton, rotateur de la platine.
" *ratchet release for variable spacing*	Crémaillère de relâchement de la platine pour espacement variable.
" *ratchet spring*	Ressort de la crémaillère de la platine.
" *roll*	Rouleau, platine, cylindre, rotateur.
Polychrome ribbon attachment	Appareil pour ruban polychrome.
Printing point	Point de frappe, où se fait l'impression.
Pull back the stops (To)	Ouvrir en arrière les arrêts.
Raceway of carriage	Train du chariot.
Rack (The)	La crémaillère.
" *release lever*	Levier d'échappement de la crémaillère.
Ratchet	Rochet.
Reel (of ribbon)	Dévidoir du ruban.
Reel the ribbon (To)	Enrouler le ruban.
Reeling (The)	Le dévidage

Re-engage the spacing ratchet......	Remettre en place le rochet pour l'espacement.
Re-feed a spool (To)............	Remplir une bobine.
Release the feed rolls (To)........	Dégager les rouleaux entraîneurs.
" *capital shift lock (To)*....	Relâcher la clef mobile majuscules.
" *the carriage (To)*........	Libérer le chariot.
Resiliency of rubber feet.........	Rebondissement des pieds de caoutchouc.
Reversible tabulator rack.........	Crémaillère tabulaire reversible.
Reversing levers.................	Leviers horizontaux renversant.
Ribbon feed (Direction of).......	Direction dans laquelle le ruban alimente.
" *guide*..................	Guide du ruban.
" *release lever*.............	Levier d'échappement du ruban.
" *reverse lever*.............	Levier de renversement du ruban.
" *spools*..................	Bobines du ruban.
" *spool hubs*..............	Moyeux des bobines du ruban.
" " *ratchet wheel*.......	Roue d'engrenage des bobines du ruban.
" *switch*..................	Commutateur du ruban.
" *throw lever*..............	Clef immobilisateur verticale du ruban, levier d'échappement du ruban.
" *thrown out of commission.*	Ruban jeté en dehors du champ d'impression.
" *vibrator*................	Vibrateur du ruban, chasse ruban.
Rides (Carriage)...............	Le chariot glisse.
Right-hand capital shift key.....	Clef, touche majuscules de droite.
" *guide*..............	Guide-feuilles de droite.
" *marginal stop*........	Curseur, margeur, arrêt de marge de droite.
Right marginal release key.......	Clef, touche, levier de relâchement de marge de droite.
" *shift key*................	Clef, touche mobile majuscules de droite.
Roller.......................	Rouleau, platine, cylindre, rotateur.
Roll-top drop cabinet............	Bureau, pupitre-bascule à rideau.
Rubber cover..................	Housse, couverture caoutchoutée.
" *covered cylinder*.........	Cylindre caoutchouté.

" *eraser*	Gomme élastique.
Rubber feet	Pieds de caoutchouc.
Running order	Bon ordre de fonctionnement.
Scale	Échelle, réglette à symétriser.
" *(Cylinder)*	Échelle du cylindre.
" *lifting lever*	Levier de soulèvement de l'échelle.
Sectional frame	Monture à sections.
Set of desk screws	Jeu de vis pour bureaux.
Set tabulator (To)	Mettre en place l'appareil tabulaire.
Set the stops (To)	Porter les curseurs.
Shift key (Capital)	Touche majuscules, la majuscule.
" *of bichrome ribbon*	Commande du système bichrome, clef bichrome.
" *lock, shift lock*	Clef d'arrêt.
Shuttle	Navette.
Single space	Intervalle serré, un seul espacement.
Slots	Encoches, saignées, fentes, rainures.
Space bar	Barre-espace, barre d'espacement.
Spacing ratchet	Rochet pour les espacements.
Spool	Bobine.
Spring clamps of drum of ribbon spools	Grippes à ressort du tambour des bobines du ruban.
Spring clips	Gaines à ressort.
Standard typewriter	Dactylotype, machine à écrire de renom.
Stencil cutting	Faire un patron.
" *lever*	Clef, touche, levier pour patrons.
" *paper*	Feuille, papier à patron.
" *work, stenciling*	Ouvrage au patron.
Stops	Curseurs, margeurs.
Switch (Ribbon)	Commutateur du ruban.
Tabulator frame (Rod of)	Tige tabulaire de la mon ure de l'appareil tabulaire.
Tabular key	Clef, touche tabulaire.
" *rack and stops*	Crémaillère tabulaire et arrêts.
" *rod*	Tige tabulaire.
" *stop*	Arrêt tabulaire.

Tabulator	Appareil tabulaire.
" *rack*	Crémaillère tabulaire.
" *rack (Reversible)*	Crémaillère tabulaire reversible.
" *space-bar*	Barre-espace tabulaire.
" *spacer*	Espaceur tabulaire.
" *stops*	Arrêts tabulaires.
Three spaces	Grand intervalle, espacement triple.
Throw back the stops (To)	Renverser les arrêts.
Throw up a lever (To)	Relever un levier.
Thumb-piece	Poucier, ergot.
Tilting platen	Platine à bascule.
« *Tinker* » *with a machine (To)*	Jouer au mécanicien sur une machine.
Take apart the machine (To)	Démonter une machine.
Touch (The)	La touche, la frappe.
Touch typewriting	Dactylographie des dix doigts.
Travels (The ribbon)	Le ruban défile.
Treble space	Espace triple.
Troubles	Ennuis.
Twirl the knobs (To)	Tourner les boutons.
Twirler	Rotateur, bouton rotateur.
Type-bars	Barres à caractères, leviers de caractères, tiges porte-caractères.
Type guide	Guide central, guide-caractères.
Typewriter	Dactylotype, dactylographe, clavigraphe, machine à écrire.
Upper case, capital letters	Case supérieure.
Universal keyboard	Clavier universel.
" *line spacer*	Espaceur interlignes universel.
Unlock the keys (To)	Débloquer les leviers.
Unpack (To)	Déballer.
Variable line spacer	Levier d'espacement pour lignes variables.
" *spacer*	Espaceur variable.

ALFRED VERREAULT.

LES LIVRES

Ernest Bilodeau. *Un Canadien errant* .. Québec (l'Action Sociale limitée), 1915, in-16, 19c. 5 x 12c. 5, 251 pages.

Ce livre contient beaucoup de choses. Un spirituel chroniqueur y parle un peu de tout, de la Noël dans la vallée métapédienne et de la Noël à Saint-Sulpice, du Congrès de la Bonne Presse à Paris et du Congrès Eucharistique à Montréal, de tempêtes de neige canadiennes et de promenades parisiennes, de Jos. Violon et d'Alfred de Musset, des ballons dirigeables et du Baume Rhumal, du culte des morts et du chauffage à Paris, etc., etc., etc.

Je ne dirai pas que ces pages sont toutes meilleures les unes que les autres (M. Bilodeau croirait que je n'ai pas lu son livre) ; mais il ne s'en trouve pas de mauvaises, et toutes sont fort agréables à lire.

M. Bilodeau sait voir ; son regard n'embrasse pas d'un coup un vaste horizon : mais d'abord un trait le frappe, et c'est le trait pittoresque que d'autres n'aperçoivent pas et que cependant il importe de saisir. Et quand M. Bilodeau a de la sorte regardé, il sait dire ce qu'il a vu avec une belle facilité, une humeur pleine d'entrain, et de l'esprit sans prétention. Ce n'est pas lui qui s'arrête à ciseler une pointe, à polir un mot ; comme les choses se présentent à son esprit, il nous les donne, et cela, je le répète, est toujours agréable à lire.

L'auteur a transcrit au seuil de son livre cette phrase de Buies : « ...personnifier une littérature essentiellement nationale, s'inspirant du sol canadien, de la nature, de la physionomie, des mœurs et des idées canadiennes. » Cela étonne un peu, quand on considère que les trois quarts de l'ouvrage sont consacrés à la reproduction de *Lettres parisiennes*, où il est parlé de choses de France et d'événements arrivés en France. Pourtant, ce livre est canadien. Car, par le ton, par l'esprit, par la forme aussi, ces *Lettres parisiennes* sont de chez nous, bien qu'on ne puisse pas dire qu'elles *s'inspirent* toutes *du sol canadien*...

Spirituel, léger, d'une grande variété dans les sujets, d'une écriture facile et plutôt familière, ce livre sera lu avec plaisir par tous.

Mgr L.-A. Paquet. *Discours et Allocutions.* Québec (Imprimerie Franciscaine Missionnaire), 1915, in-8°, 19c. × 12c. 5, VIII + 354 pages.

Depuis longtemps, on désirait que les discours prononcés par Mgr L.-A. Paquet fussent réunis et publiés en volume. Ce n'est pas là un recueil ordinaire de discours ; c'est un livre qu'on lira, et qu'on relira, autant pour y puiser des idées fécondes et des arguments vainqueurs, que pour y retrouver l'écho d'une voix aimée et applaudie. Il serait outrecuidant pour nous de parler ici de la sûreté de la doctrine et de la profondeur de la pensée ; mais il nous sera permis de rappeler que, par l'élégante correction d'une langue impeccable, par la puissance de mouvements parfaitement ajustés, par le rythme d'une éloquence nombreuse, Mgr Paquet est l'un des orateurs les plus complets du Canada français. J'ouvre le recueil ; je tombe sur le discours prononcé au Congrès de la Langue française, à Québec ; et je ne puis résister au désir de transcrire quelques phrases...

> Le parler des ancêtres porte en lui-même une vertu magique, des notes singulières qui émeuvent, un rythme mélodieux qui enchante. C'est la formule de la première prière, le langage de la première leçon, des premières impressions, du premier amour. En lui se reflète l'image vénérée de la patrie ; par lui vibre en nos âmes l'âme impérissable des aïeux. Les poètes l'ont chanté ; les orateurs l'ont glorifié ; et la nature, plus puissante et plus prévoyante que l'art, en a fait le lien mystérieux des familles qui se succèdent et des générations qui s'enchaînent dans le mouvement perpétuel des idées et dans le prolongement indéfini des siècles.

On demande parfois quels livres canadiens il faut louer sans réserve, et quels on peut proposer comme modèles pour le fond et pour la forme. En voilà un.

Adjutor Rivard.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. — D'où vient la locution : *faire le diable à quatre ?*

Réponse. — On a expliqué cette locution en disant que *faire le diable à quatre*, c'est faire beaucoup de bruit, comme dans la « grande diablerie », représentation scénique du moyen âge, où *quatre* acteurs étaient en scène.

Question. — Pour faire des phrases correctes, il importe d'appliquer les règles de la grammaire sur la concordance des temps. Or, dans les phrases où il y a deux propositions, dont l'une est dans la dépendance de l'autre, la concordance des temps amène souvent des imparfaits du subjonctif, lourds et pédantesques. Que faire ? Sacrifier la correction grammaticale, ou se résigner à paraître ridicule ?

Réponse. — Surtout à la première et à la seconde personne du pluriel des verbes de la première conjugaison, il est vrai que les imparfaits du subjonctif ne sont pas élégants. Que faire, quand on les rencontre ? Éviter tout simplement de s'en servir, en tournant la phrase autrement. De la sorte on respecte à la fois et la grammaire et le goût. Cela est généralement assez facile.

Par exemple, au lieu de dire : « Je voudrais que vous *écrivissiez* plus gros », dites, sans chercher des tournures étranges : « Écrivez plus gros », ou : « Vous devriez écrire plus gros. »

Il serait presque grotesque de dire : « Il aurait fallu que vous nous l'*ordonnassiez* », quand il est si simple de dire : « Il aurait fallu nous l'ordonner. »

Il y a des cas plus difficiles ; par exemple : « Je craignais que vous n'*escaladassiez* le mur » ; mais on peut dire : « Je craignais de vous voir escalader le mur. »

Les grammairiens donnent de nombreux exemples de ce genre, pour montrer comment l'on peut échapper aux imparfaits du subjonctif.

Question. — Y a-t-il un mot pour désigner l'article qu'un marchand vend au-dessous de sa valeur, pour attirer les acheteurs et faire connaître sa maison ?

Réponse. — C'est un *article de réclame.*

Question. — Comment se fait-il que le verbe *cueillir* fasse au futur *je cueillerai* et non *je cueillirai*, au conditionnel *je cueillerais* et non *je cueillirais* ?

Réponse. — La forme *cueiller* a subsisté longtemps ; on l'emploie encore dans certains parlers provinciaux. C'est de cette forme que sont venus régulièrement le futur et le conditionnel.

Question. — Comment appelle-t-on en français cette espèce de fenêtre percée dans un toit, fermée par un châssis dans le même plan que le toit ?

Réponse. — *Fenêtre en tabatière*, ou simplement *tabatière*, parce qu'on l'ouvre en soulevant le châssis, comme on soulève le couvercle d'une tabatière.

Question. — Quelle différence y a-t-il entre un *décret* et un *arrêté ministériels* ?

Réponse. — Il serait peut-être difficile d'appliquer ici ces expressions, avec le sens exact qu'on leur attribue en France. Quoi qu'il en soit, en France, on distingue la *loi*, votée par le Sénat et les députés ; le *décret*, rendu par le Président de la République, en conformité de la *loi ;* et l'*arrêté*, pris par un ministre, en conformité du *décret*. Il y a aussi la *circulaire ministérielle*, qui commente l'*arrêté*.

Question. — Quelle est la différence de sens entre *écueil* et *récif* ?

Réponse. — Il semble que l'*écueil* soit plutôt à la surface de l'eau ou au-dessus, et le *récif* au-dessous. — Il faut ajouter que le mot *écueil* a un sens plus étendu.

Question. — Peut-on employer indifféremment les verbes *réparer* et *restaurer* ? Quelle est la différence de sens entre l'un et l'autre ?

Réponse. — Il y a sans doute des cas où l'un et l'autre peuvent s'employer ; mais, dans leur sens propre, ces deux verbes ne sont pas synonymes ; ils expriment seulement des idées analogues. *Réparer*, c'est préparer de nouveau (lat. *reparare*, de *parare*) ; *restaurer*, c'est rétablir (lat. *restaurare*). *Réparer*, c'est raccommoder, remettre en bon état ; *restaurer*, c'est rétablir dans son état pri-

mitif. On *répare* ce qui est détérioré ; on *restaure* ce qui est déchu. On *répare* un meuble, une serrure, une muraille ; on *restaure* une église, un tableau, une statue, et au fig., sa santé ou ses forces.

Question. — *Rive* et *rivage* peuvent-ils s'employer indifféremment ?

Réponse. — Les poètes disent parfois *rive* pour *rivage.* Mais *rive* doit se dire surtout du bord d'une rivière, d'un lac, d'un étang ; et *rivage,* du bord de la mer.

Question. — Le français a-t-il un mot pour désigner la garniture, généralement de métal, qui se trouve au bout d'un fourreau d'épée ? Un militaire désirerait connaître ce mot.

Réponse. — *Bouterolle.*

Question. — Pourquoi appelle-t-on *limonade* la boisson faite avec le jus du *citron* ?

Réponse. — Sans doute, parce qu'on la fait aussi avec le jus du *limon.* D'ailleurs, vous pouvez dire *citronnade ;* mais l'usage autorise *limonade,* qu'on ait employé le fruit du *citronnier* ou du *limonier.*

Question. — *Réussir* peut-il s'employer dans la forme active ? Peut-on dire : « Ces clochers sont des bilboquets *réussis* ? »

Réponse. — Le *Dictionnaire Général* mentionne, comme familière, cette forme active du verbe *réussir.* Des auteurs l'ont employée. Même, la phrase : « Ces clochers... » n'est-elle pas de Victor Hugo ? Dans tous les cas, c'est un néologisme que l'Académie condamne. « Il n'est pas probable, dit-elle, qu'un tableau *réussi* trouve jamais grâce devant une Académie française : la faute de français blesse trop la grammaire et l'oreille ; *réussir* n'a jamais été qu'un verbe neutre. » Cependant Littré paraît bien admettre « réussir un tableau ». C'est plutôt un terme d'atelier, dont il est mieux de ne pas étendre l'application. Charles Nodier écrivait : « Il y a lieu de craindre que ce solécisme ne gagne du terrain et

qu'on ne dise avant peu *réussir un projet, réussir une entreprise.* » Le solécisme a en effet gagné du terrain ; mais il n'en reste pas moins un solécisme.

Question. — Comment devrait-on traduire en bon français la phrase suivante : « *In order to dispose of these goods, w· are offering them under cost price ?* »

Réponse. — On pourrait dire : « Pour nous défaire de ces marchandises, nous les offrons au-dessous du prix de revient. »

Question. — Un marchand accorde à un client, pour une certaine quantité de marchandises, « *a preferential price* ». Comment traduire en français ?

Réponse. — « Un prix de faveur. »

Question. — « *Terms of payment : Three months credit, or 3% discount for cash.* » En anglais, cela est bref et clair. Quelle formule employer en français pour dire la même chose ?

Réponse. — « Conditions de paiement : A trois mois de crédit, ou au comptant avec 3% d'escompte. »

Question. — Qu'est-ce, en bon français, que « *to cancel* an order » ?

Réponse. — *Annuler, révoquer, contremander, décommander...*

LE PARLER FRANÇAIS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La librairie Bloud et Gay (7, Place Saint-Sulpice, P. VIe) continue la publication des *Pages actuelles*, cette collection nouvelle de volumes (à 0 fr. 60) sur la guerre. Nous avons signalé les premiers fascicules parus.

« Ces écrits, écrit M. de Brocqueville, expliquent à merveille la portée de la lutte gigantesque que nous livrons à l'Allemagne pour la défense de tout ce qui nous est sacré.» M. le Général Galliéni lui-même dit : « C'est une lecture réconfortante. Elle montre à tous les Français les ressources dont dispose la nation : chefs, soldats, matériel, richesses naturelles et économiques, etc., pour mener jusqu'au bout la lutte qu'elle a entreprise pour défendre sa liberté et son droit.» Et Mgr Baudrillart : « Toutes les brochures de cette collection que j'ai lues m'ont paru d'une rare valeur documentaire, d'une haute tenue morale, et d'une forme littéraire qui les rend aussi intéressantes qu'utiles à lire.»

Vingt-sept fascicules sont maintenant publiés.

Mentionnons les titres des derniers volumes.

Confiance. Prière. Espoir. Lettres *sur la Guerre*, par Sa Grandeur Mgr Mignot.

Contre l'esprit allemand. Mesures d'Après Guerre, par Léon Daudet.

La Basilique dévastée, par Vindex.

Le Général Galliéni, par G. Blanchon.

Les leçons du Livre jaune, par H. Welschinger.

La Belgique en Terre d'asile, par H. Carton de Wiart.

Les Sous-Marins, par G. Blanchon.

Les Procédés de guerre des Allemands en Belgique, par Henri Davignon.

Le Roi Albert, par Pierre Nothomb.

En guerre, par F. de Bruion.

Les Zeppelins, par G. Besançon.

La France au-dessus de tout. Lettres de Combattants, par Raoul Narsy.

Le Canon de 75, par J. Marre.

Chez Bloud et Gay, aussi, vient de paraître un ouvrage bien d'actualité : *Mois de Marie pour le temps de la guerre*, à l'usage des fidèles et des soldats, par M. l'abbé Beaupin.

La Guerre allemande et l'Église Catholique. Paris (Bloud et Gay, 7, Place Saint-Sulpice), 1915, in-8°, 298 pages.

Un Comité catholique a été constitué à Paris pour organiser la défense de la cause française contre la campagne de diffamation menée avec autant d'obstination que de perfidie par l'Austro-Allemagne dans les pays non belligérants. C'est le *Comité catholique de Propagande française à l'étranger* (Directeur, Mgr Baudrillart). Le Comité commence son œuvre par la publication de cet ouvrage, où les catholiques français les plus éminents rendent témoignage à leur mère patrie et montrent, en faisant parler les faits, comment, malgré des apparences parfois contraires, la France a été et demeure nation catholique.

Nous ne pouvons analyser ici ce livre. Il suffira, pour que tous désirent le lire, de donner les titres des huit chapitres qui le composent :

I. — *Les Lois chrétiennes de la Guerre*, par l'abbé Gaudeau.
II. — *La Culture germanique et le Catholicisme*, par Georges Goyau.
III. — *Réponse des Représentants de l'Institut Catholique de Paris au Manifeste de la Science et de l'Art allemands.*
IV. — *Le rôle catholique de la France*, par S. G. Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit.
V. — *La Guerre aux Églises et aux Prêtres*, par François Veuillot.
VI. — *Le Prêtre et la Religion à l'Armée française.*
1° partie, par l'abbé Couget
2° partie, *La Religion de nos soldats*, notes et impressions, par l'abbé Ardant.
3° partie, *De la Profondeur du Mouvement religieux dans l'Armée française*, par Mgr Baudrillart.
VII. — *Documents Pontificaux et épiscopaux relatifs à la Guerre.*
VIII. — *Liste des Religieux et des Prêtres tués à l'ennemi.*

Le volume est accompagné d'un magnifique Album : *Documents photographiques illustrant la conduite respective des armées allemande et française à l'égard de l'Église catholique.*

Chez P. Téqui (82, rue Bonaparte), vient de paraître le tome Ier du *Pain des Petits* : *les Vérités à croire*, par M. l'abbé E. Duplessy.

A la même librairie, paraît aussi, par fascicules, la suite de la série — déjà signalée — de Mgr L. Lacroix, *le Clergé et la Guerre de 1914* : *Le Pape, le Clergé et l'Union nationale, les Prières publiques*, etc.

Parmi les dernières publications canadiennes, nous tenons à signaler le récit, par le R. P. Arthur Joyal, O. M. I., d'une *Excursion sacerdotale chez les Tête-de-Boule* (15 sous l'unité, aux Annales du T. S. Rosaire, Cap-de-la-Madeleine, Comté de Champlain). Outre l'intérêt qu'on prend à l'*excursion*, on trouve dans cet ouvrage maints détails qui serviront à l'histoire des tribus sauvages du Canada.

X.

RENAISSANCE D'UNE CONTROVERSE

LA THÈSE D'UNE « NOUVELLE LANGUE CANADIENNE »

Quelques journaux canadiens-français des États-Unis ont échangé de nouveau, il y a quelques semaines, des expressions d'opinion qui ne manquent pas d'intérêt sur le sujet dont ils s'étaient déjà entretenus jadis : « Convient-il de prévoir et de favoriser la formation, dans le cours des âges, d'une nouvelle langue franco-canadienne en Amérique, dérivant du français classique, mais destinée à en différer notablement dans les détails ? »

On se rappellera que notre revue avait cru devoir, lors de la discussion initiale sur ce chapitre, prendre nettement position, comme on le lui avait proposé d'ailleurs, et se prononcer très ouvertement pour la négative. Nous n'avons pas, depuis, modifié notre manière de voir.

Il nous a semblé, toutefois, qu'à titre purement documentaire, bon nombre de nos lecteurs seraient heureux de retrouver ici, sous forme de quelques extraits de leurs articles, les raisons pour ou contre, alléguées par les partisans (*Tribune*, de Woonsocket) et les adversaires (*Écho*, de New-Bedford, *Gazette*, de Fall-River, *Étoile*, de Lowell) de la « nouvelle langue franco-canadienne ».

Voici d'abord la thèse rééditée par *la Tribune*, de Woonsocket, chez qui cette prétention est une très vieille marotte.

La langue canadienne

La langue canadienne ! Voici une expression appelée à faire bondir ces puristes à vue courte qui ne s'imaginent point qu'on puisse, alors qu'on a des mots français à sa disposition, parler autrement que les immortels gâteux de l'Institut. Il est possible aussi que l'affirmation contenue dans le titre que nous donnons au présent article fasse naître un sourire béat sur les lèvres de ceux qui croient à l'existence d'un *parisian french*.

Et pourtant, comme nous aurait dit Galilée, il existe une langue spéciale qui s'appelle la langue canadienne ou la langue canadienne-française, peu importe le qualificatif.

Qu'est-ce donc qu'une langue ou à plus proprement parler, un langage ! « C'est, nous apprend le quelquefois savant Bescherelle, la manière de parler d'une nation, analogue à son génie, à ses mœurs, au climat qu'elle habite. »

Voudra-t-on nous faire croire maintenant, si nous nous en tenons à la définition qui précède (et, pourquoi pas ?) voudra-t-on nous faire croire que le français parlé en France peut être le même langage parlé au Canada ? La nation canadienne a-t-elle le même génie, les mêmes mœurs que la nation française ? Et si le climat a quelque chose à faire avec la façon de s'exprimer, comme l'affirme Bescherelle, se peut-il qu'on puisse donner à sa pensée la même forme sous le profond et froid ciel canadien que sous les chauds rayons du soleil de France ?...

Que nous voulions continuer à parler français sur le sol américain nous, les conservateurs nés du génie français dans le Nouveau Monde, personne ne saurait le trouver mauvais. Notre désir est légitime. Notre volonté est basée sur des raisons indiscutables ! A notre génie, à nos mœurs convient un langage spécial que ne saurait remplacer l'anglais proclamé, à tort ou à raison, la langue du pays que nous habitons. D'autre part, la manière de parler convenable aux mœurs et au doux climat de France peut-elle suffire aux besoins nouveaux des Français émigrés d'hier ou d'il y a cent ans ?...

Canadiens-français ou franco-américains, nous faisons en ce moment un nouvel idiôme adapté à notre manière d'être et de vivre, et tous les éplucheurs de vocabulaires, tous ces abstracteurs de quintessence, n'empêcheront jamais le peuple de prendre son bien où il le trouve, d'employer l'expression qui traduit le mieux sa pensée, cette expression n'eut-elle jamais été consacrée par l'Académie.

La tentative de nos épurateurs modernes nous ramène à l'époque gallo-romaine où des grammairiens pointilleux s'efforcèrent de sauvegarder l'élégance et la pureté du latin et d'opposer une digue à l'envahissement des mots barbares.

Que de conseils durent être donnés alors comme aujourd'hui ! Que de réprimandes ! Mais aussi que de pédantisme étalé en pure perte.

De la fusion du latin avec les idiomes parlés par les peuples conquis sont sorties les langues latines (romanes ? — N. D. R.) qui ont produit tant de chefs-d'œuvre ! Pourquoi s'opposer à ce qu'en Amérique naisse un nouveau langage dont le classique français serait la base, mais qui s'enrichirait tous les jours conformément aux exigences de notre habitat.

A trop vouloir rester pure, une langue forcément s'appauvrit. Et nous sommes parfaitement convaincu que si les littérateurs canadiens se rendaient moins esclaves de règles et de principes qui ne leur conviennent guère, s'ils ne se laissaient pas entraver par le mot qu'on leur impose au nom de la pureté de la langue, ils atteindraient aisément à une originalité à laquelle ils ne peuvent prétendre aujourd'hui

Tous ces messieurs (les puristes) auront beau faire des dictionnaires, le peuple fera sa langue.

Guerre au " jargon "

« La langue canadienne », tel est le titre d'un article que nous avons reproduit, hier, de *la Tribune*, de Woonsocket, publié *l'Écho* de New-Bedford, Mass.

L'auteur de cet article nous apprend qu'une « langue canadienne » est en voie de formation en Amérique, que cette langue contient beaucoup de vocables impropres et d'impuretés, mais qu'il est inutile de chercher à la débarrasser de toutes les imperfections qui l'encombrent, sous prétexte qu'elle correspond à nos besoins

propres, à notre climat et à nos mœurs. Et l'écrivain de *la Tribune* conclut qu'il n'approuve guère « les tentatives aussi fâcheuses qu'inutiles, d'écrivains et de journalistes qui s'improvisent pédagogues et n'ont à la bouche que ces mots : Corrigeons-nous. »

Attrappez, messieurs les puristes, qui voulez qu'on parle français en Amérique...

Le peuple fait sa langue, oui. Mais de là à conclure que cette langue est bien faite et qu'il est inutile de chercher à bannir les vocables impropres, non.

Parmi les mots nouveaux dont s'est enrichi le parler canadien-français en Amérique — mots que l'on ne trouve pas dans le dictionnaire, — il en est qui viennent des vieilles provinces de France, comme l'établit, avec une autorité et une compétence indiscutable la Société du Parler français de Québec. Ces vieux mots désuets, au fort accent de terroir, donnent un caractère très agréable à notre parler et, pour cette raison, il est bon de les conserver et de les faire contribuer à la formation d'une littérature canadienne-française, bien distincte de la littérature française contemporaine.

Mais il y a d'autres mots nouveaux dont notre langue et nos journaux sont parsemés. Ce sont les mots anglais que nous avons francisés. Ceux-là, on ne leur fera jamais trop la guerre, car loin d'enrichir le parler canadien-français, ils l'appauvrissent en le faisant ressembler à un patois mi-anglais mi-français.

L'évolution du français en Amérique est inéluctable

Aux critiques, très légitimes, soulevées par sa thèse originale, *la Tribune* rétorque :

A en croire *la Gazette*, de Fall River, *l'Écho*, de New-Bedford et *l'Étoile*, de Lowell, nous avons commis une monstruosité. Et, on ne nous l'envoie pas dire.

Nos confrères, fiers à juste titre de leur langue qu'ils écrivent fort bien du reste, ne veulent pas qu'une évolution quelconque s'y produise. Et dans leur indignation, ils nous accusent de demander que nous nous affranchissions des règles du français et comme dit *l'Etoile*, d'échanger un joyau pour une pierre brute.

Loin de nous, a toujours été une telle pensée ! Gardons le français aussi pur que possible, mais d'autre part, laissons pénétrer chez nous toutes les expressions nouvelles dont nous avons besoin. Du reste, tous les efforts dans un sens contraire seront vains. Le peuple fait sa langue ! Ce ne sont ni les journalistes, ni les puristes, ni les éplucheurs de tout calibre, qui imposeront au peuple l'idiome dont il a besoin.

Ne vous taquinez point, ô journalistes, nos frères, ce n'est ni vous ni nous qui verrons l'éclosion d'une langue nouvelle et encore moins son épanouissement.

Relisez les histoires des littératures et vous constaterez qu'il faut des siècles pour qu'un tel travail s'accomplisse.

Mais ne vous indignez point outre mesure de l'invasion, bien pacifique celle-là, de mots qui, quoi que vous en pensiez, enrichissent notre parler !

Pour prouver que nous pouvons et que nous devons parler en Amérique le français de France, *l'Étoile* nous cite l'exemple des États-Unis où l'on parle toujours anglais, dit-il, malgré les américanismes dont nos concitoyens émaillent leur langage.

Voyons, raisonnons un peu ! Si tant d'américanismes émaillent l'anglais d'Amérique, peut-on dire de lui que c'est la langue de l'Angleterre ?

Et c'est justement parce qu'une quantité de choses en « ismes » émaillent notre français, non pas le français que nous écrivons, mais le français que nous parlons (la différence a été faite par un écrivain canadien-français) que nous affirmons qu'une évolution se produit.

Serait-ce donc une honte pour nous d'avoir un langage qui nous soit propre, qu'on s'indigne avec tant de véhémence contre la théorie que nous avons émise ?

Pour notre part nous croyons le contraire, et il nous semble que le splendide travail du *Bulletin du Parler français* ne fait pas autre chose que de préparer les voies à une langue nouvelle, mais très lointaine, en donnant droit de cité dans son savant lexique à quantité d'expressions qu'on ignore en France et dont ici nous ne saurions nous passer.

L'exception ne fait que confirmer la règle.

A cette phase de la polémique se produit un incident que *l'Écho* et *la Gazette* relèvent comme suit :

Dans la dernière livraison du *Parler français*, de Québec, organe de la Société du Parler français au Canada, M. Rémi Tremblay consacre un solide article au français des gens instruits au Canada.

« Cela peut paraître étrange, écrit M. Tremblay, mais c'est surtout le langage de la classe instruite qui, chez nous, a besoin d'être réformé. »

Et, à l'appui de cette affirmation, il cite l'exemple de journaux canadiens-français, et des meilleurs, qui fourmillent d'anglicismes. Puis il prend à partie les avocats et les hommes politiques, les premiers parce qu'il sont obligés de « faire *prendre* vingt pages *d'évidence* en *main courte* pour faire *casser l'indictement*, les seconds parce qu'ils cherchent à se faire *nominer* députés ou échevins ».

Que M. Tremblay ait raison de s'indigner d'une pareille façon de s'exprimer, nous le comprenons aisément. Seulement, nous aimons à croire que ce ne sont pas tous les gens instruits qui parlent un pareil jargon. Autrement, il en faudrait conclure que « la langue canadienne » chère à notre excellent collègue de *la Tribune*, de Woonsocket, a décidément vu le jour.

Non, la grande majorité, l'immense majorité de la classe instruite ne s'exprime pas ainsi. Nous n'en voulons d'autre preuve que les discours des orateurs canadiens-français, prêtres et laïques, les œuvres littéraires qui, sans revêtir toujours la forme académique, sont cependant conçus en un français clair et simple.

Y a-t-il danger d'une réaction vers « l'argot parisien » ?

Assez naturellement, *la Tribune* se fait une arme de la charge signée par M. Tremblay, et dont se sont émus ses confrères. Elle écrit :

La Gazette se demande, en présence d'une telle affirmation, s'il faut conclure que la « langue canadienne si chère à notre excellent collègue de *la Tribune*, de Woonsocket, a décidément vu le jour ».

Il serait prématuré, croyons-nous, d'en arriver si vite à une telle conclusion. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que nous assistons au début d'une évolution.

Et à ce sujet, qu'il nous soit permis de dire que les tentatives des puristes sont souvent malheureuses.

Dans le dernier dictionnaire de l'abbé Blanchard, que nous venons de parcourir, nous avons trouvé, en effet, d'étranges corrections. C'est ainsi qu'au mot « bâdrer », l'écheniIleur officiel de notre langue propose qu'on substitue une quantité

d'expressions prétendues françaises et toutes plus singulières les unes que les autres. Il demande par exemple qu'on remplace le verbe en question par l'expression « en avoir soupé ».

Si l'abbé Blanchard veut nous faire adopter l'argot parisien qu'il le dise, et nous verrons ce que nous aurons à faire !

Mais qu'il ne vienne pas nous affirmer que son intention est de faire parler un français très pur !

Le parler franco-canadien' est d'essence bien française

La Gazette, l'Écho, l'Étoile ne sont pas encore convaincus ; ils répondent à leur interlocuteur :

La Tribune, de Woonsocket, tient énormément à « sa » langue canadienne, une langue « dont le classique français serait la base mais qui s'enrichirait tous les jours conformément aux exigences de notre habitat », dit *la Gazette*.

Nous avons dit dans le temps ce que nous pensions de la théorie du confrère. Aujourd'hui, celui-ci revient à la charge, toujours sur le même sujet, et déclare « qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que nous assistons au début d'une évolution ».

Mais quelle évolution ?

Nous avions toujours cru jusqu'ici que le parler canadien-français n'avait pas évolué, qu'il était essentiellement traditionaliste, qu'il avait toujours gardé ses archaïsmes. Car ce sont précisément ces vieux mots du terroir, vieilles expressions dont se servaient les soldats du régiment de Carignan, qui lui donnent sa saveur particulière et font se pâmer d'admiration les académiciens Étienne Lamy et René Bazin, M. Louis Arnould et le poète Zidler.

L'évolution dont parle *la Tribune* se produit-elle au détriment de ces vocables anciens et tend-elle à faire pénétrer dans notre langage des néologismes qui sont loin de l'enrichir ? Alors, il y aurait tout lieu de se réjouir des efforts pour épurer le parler canadien.

Le français en Amérique évolue d'autre façon qu'en Europe

C'est la nouvelle assertion qu'oppose *la Tribune* à ses contradicteurs.

L'Étoile veut bien admettre, dit-elle, que les langues se transforment avec le temps, mais notre confrère ne veut pas que l'évolution inévitable soit différente ici de ce qu'elle sera en Europe !

La Gazette, de son côté, se gaudit ou du moins essaye de se gaudir à nos dépens, en disant ironiquement : « *La Tribune*, de Woonsocket, tient énormément à « sa » langue canadienne. » Et elle se demande bien naïvement à quelle évolution nous assistons aujourd'hui !

Pour *la Gazette*, le parler canadien-français (il y a donc un parler canadien-français ? ?) n'a pas évolué et il est essentiellement traditionaliste ! ! !

Voilà bien des affirmations, mais pas beaucoup de preuves !

Notre confrère admet qu'il y a un parler canadien ! Mais nous n'avons jamais dit autre chose !

Vous allez voir que nous allons être bientôt parfaitement d'accord.

Il y a un parler canadien, c'est-à-dire qu'il y a dans l'Amérique du nord une langue française conservée très pure tant qu'elle n'a pas subi l'influence de l'anglais, son prédominant voisin, mais qui forcément prend déjà et prendra de plus en plus un aspect nouveau, c'est-à-dire différent du français qu'on parlera en France.

Et maintenant, si comme l'affirme *la Gazette*, le parler canadien-français, essentiellement traditionaliste, s'en tient mordicus à ses archaïsmes, nous y trouverons encore une différence avec le français qui lui, hélas ! se modernise tous les jours.

Si nous voulons continuer à parler la langue de Louis XIV, nous n'avons plus à notre disposition qu'un idiome insuffisant pour nos besoins nouveaux et certainement différent du français moderne.

Si nous adoptons les mots nécessaires, mais qui manquent au dictionnaire français, nous donnons un coup de barre à gauche et nous nous séparons encore du français moderne !

Quant à vouloir nous en tenir aux seules expressions, aux seules tournures de phrases usitées chez les Français de France, ce serait folie d'y songer, ou alors il faudrait admettre que ni les mœurs ni le climat n'ont rien à faire avec la langue d'un peuple.

Il faut que notre parler demeure dans la bonne tradition française

Tel est le terrain d'entente sur lequel *la Gazette* et *l'Écho* mettent fin à cette polémique de linguistique, qu'il nous a paru utile de photographier dans nos pages.

Le point principal de la question, telle que posée par *la Tribune*, était en substance celui-ci, disent-ils : « Pourquoi s'opposer à la formation d'une nouvelle langue canadienne, dont le classique français serait la base, mais qui s'enrichirait tous les jours conformément aux exigences de notre habitat. »

Examinons un peu cette proposition.

S'il s'agit uniquement de la formation d'une langue canadienne qui ne se distinguerait du verbe de France que par les vocables propres à nos coutumes, à notre climat et à nos tempéraments, très bien, nous en sommes ; mais à condition toutefois que ces néologismes soient dérivés du français, qu'on en retrouve autant que possible, la racine dans les dialectes régionalistes de France ou qu'ils aient un accent de terroir québecois assez prononcé pour ne pas les confondre avec les anglicismes.

Des deux côtés de la frontière, *la Tribune* trouvera de nombreux partisans du « nationalisme » littéraire, qui contribuent, dans la mesure de leurs moyens d'action, à la formation de cette littérature canadienne-française dont Garneau a été le précurseur, et dont les Taché, les Casgrain, les Lemay, les Gaspé, les Fréchette, les Rivard ont été les continuateurs.

Mais les écrivains mentionnés, nous en sommes presque certains, n'approuveraient pas la formation d'une littérature canadienne qui ferait des emprunts à la langue anglaise. Or dans notre langage actuel, dans nos journaux, on rencontre une foule de termes dérivés de l'anglais, comme le mot « bâdrer » par exemple, qui vient de l'anglais *bother* et que *la Tribune* tient énormément à conserver. Ce sont précisément ces anglicismes que l'abbé Blanchard et la Société du Parler français s'efforcent de bannir. Ce sont ces anglicismes qu'il ne faut pas laisser envahir la littérature nationale en voie de formation. Car alors, nous n'aurions pas une littérature vraiment canadienne-française, mais un mélange hybride de mots anglais et de mots français donnant naissance à une langue bâtarde.

La Tribune prétend que le parler canadien a évolué. Nous n'en sommes pas encore aussi certains que cela, puisque les académiciens qui viennent nous visiter déclarent que nos paysans parlent encore comme au temps de Louis XIV. Mais s'il doit se produire une évolution, il serait souverainement à désirer que cette évolution se fasse en restant dans les bornes du français et non en empiétant sur le domaine de l'anglais...

Un mouvement à encourager

Donnant suite à l'initiative prise par un groupe de patriotes, à Blind River, dans le Nouvel Ontario, afin de constituer une petite bibliothèque paroissiale pour le bénéfice de nos compatriotes de cette localité, l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario a assumé la tâche de réunir tous les livres de lecture française qu'on voudrait bien lui faire parvenir — livres neufs ou livres lus et devenus inutiles à leurs possesseurs — afin de les répartir elle-même entre les divers centres français de sa province, où ils peuvent être profitables à l'éducation postscolaire de ceux de notre langue, et au développement de leur mentalité française. — Adresser les envois à l'Association d'Éducation, Casier postal 244, ou au Monument National, rue Dalhousie, Ottawa, Ont.

C'est une œuvre excellente à encourager, et nous la recommandons très cordialement aux sympathies actives de tous les lecteurs et amis du *Parler français*.

En accomplissant cette besogne patriotique, le Secrétariat régional pour l'Ontario du Comité permanent de la Langue française (l'A. C. F. d'Éducation d'Ontario), remplit l'un des articles du programme que s'est tracé notre association ; il sied donc bien que tous les zélateurs de la cause française accordent à cette noble entreprise leur plus généreux concours. — A. D.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Lisse (*lis*) s. f.

|| Rail de chemin de fer.

Lisse (*lis*) s. f.

1° || Patin en fer ou en acier d'un traîneau.
2° || Trace des patins du traîneau ou des roues dans les chemins.

Lisser (*lisé*) v. tr.

|| Garnir de lisses (un traîneau).

Lissive (*lisiv*) s. f.

|| Lessive.

Lissiver (*lisivé*) v. tr.

|| Faire bouillir dans de la lessive.

Lister (*listé*) v. tr. Ang. *to list*.

|| Enregistrer, coter.

Literie (*litri*) s. f.

|| Laiterie.

Litousse (*litus*) s. f. Ang. *light-house*.

|| Phare.

Lit' (*lit*) s. m.

|| Lit.

Liter (*lité*) v. tr.

1° || Faire la litière (des animaux).
DIAL. *Id.*, Normandie, MAZE.
2° || Appliquer quelque chose sur un lit de sable, de mortier, de mastique. *Ex. : Liter* une pierre, une vitre.

Local (*lokàl*) adj.

1° || Provincial. Gouvernement *local* = gouvernement provincial. *Ex. :* Il est député au *Local.* — Chambre *locale.*
2° || Convoi de chemin de fer à destination peu éloignée.

Localisation (*lokalizá:syo*) s. f.

|| Action de tracer une route, de faire le tracé d'un chemin de fer.

Localiser (*lokálizé*) v. tr.

|| Tracer. *Ex. : Localiser* une route = tracer une route. — *Localiser* un chemin de fer = faire le tracé d'un chemin de fer.

Locker (*lòké*) v. tr. Ang. *to lock.*

1° || Serrer (une forme). Terme d'imprimerie.
2° || Faire passer (un bateau, etc.) dans une écluse. *Ex. :* On a *locké* trente barges aujourd'hui.

Lock-jaw (*lòk djá*) ang.

|| Tétanos. *Ex. :* Il est mort du *lock-jaw.*

Lock-saw (*lòk-sá*) ang.

|| Scie à découper, passe-partout.

Locre (*lòkr, lòk*) s. m.

|| Ocre (s. f.), sorte d'argile diversement colorée, employée dans la peinture. *Ex. :* Du *locre* jaune = de l'ocre jaune.

Lôfer (*ló:fé*) v. tr. et intr. Ang. *to loaf.*

1° || Flâner, s'amuser, ne rien faire, vagabonder ; perd e du temps pendant les heures de travail, en se mettant à l'abri de la surveillance. *Ex. :* J'ai passé la journée à *lôfer* = à flâner, à courir ici et là pour passer le temps.

Fr.-can. On dit transitivement : *lôfer un coup* = obtenir un verre dans les *bars*.

2° || Chômer. *Ex. :* Il n'y a pas d'ouvrage à la boutique, on *lôfe* aujourd'hui.

3° || Écornifler.

4° || Prendre une journée de congé, ne pas travailler à l'usine ou à la manufacture, afin de travailler à la maison. *Ex. :* Il me faut bien *lôfer* le samedi, qui c'est qui ferait le ménage à la maison ? = Il m'est impossible de travailler à la manufacture le samedi, il me faut rester à la maison pour faire le ménage.

5° || Prendre un congé. *Ex. :* On peut *lôfer* une journée par-ci par-là = on peut prendre un congé par-ci par-là.

6° || Enlever, voler. *Ex. :* Il m'a *lôfé* ma pipe.

Lôfeur (*lôfœ:r*) s. m.

1° || Fainéant, vagabond.
2° || Écornifleur.

Log (*lòg*) s. m. ang.

|| *Billot* (bille de bois en grume). *Ex. :* Une cabane en *logs*.

Logement (*lòjmã*) s. m.

|| Espace. *Ex. :* Il y a beaucoup de *logement* dans cette maison.

Loger (*lòjé*) v. tr. et intr.

1° || Se loger, se construire une habitation. *Ex. :* Paul va *loger* cet automne.

2° || Contenir. *Ex. :* Cette maison *loge* trois familles. — Cette salle *loge* 1,500 personnes.

3° || Situer, déterminer, fixer le site, l'emplacement d'une maison. *Ex. :* *Loger* une école, une église.

4° || Construire. *Ex. :* *Loger* une église. — Paul se coupe des billots pour *loger* une grange.

5° || Mettre en prison.

Dial. *Id.*, Normandie, Delboulle.

6° || *Loger une plainte* (anglicisme) = porter, déposer une plainte.

7° || Mettre à l'asile des aliénés.

Loges (*lòj*) s. f. pl.

|| Asile d'aliénés, maison des fous. *Ex.* : Aller aux *loges*, mourir aux *loges* = aller à la maison des fous, mourir dans un asile d'aliénés.

Fr. *Loge* = cellule où l'on enferme les fous.

Fr.-can. C'est un vrai fou de *loges*.

Logne (*loŋ*) s. f.

|| Longe, corde ou courroie pour attacher un cheval.

Loin-z-à-loin (**de**) (*dé lwêz a lwê*) loc.

|| De loin en loin. *Ex.* : J'ai mis des balises *de loin-z-à-loin*.

Loin-z-en-loin (**de**) loc.

|| De loin en loin.

Lolo (*loló*) s. m.

|| Lait (terme enfantin). *Ex.* : Veux-tu du bon *lolo* ?

Dial. *Id.*, Normandie, Dubois, Delboulle, Moisy.

Fr.-can. Se dit aussi pour *eau* (terme enfantin.)

Londain (*lõdê*) s. m.

|| Rangée de foin, d'herbe fauchée, telle que laissée sur le champ par la faux.

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

Fr.-can. V. *andain*, *ondain*, *landain*. *Londain* est *ondain* avec prosthèse de l'article *le*.

Long (*lõ*) adj.

1° || *De long en long* = de long en large.

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

2° || *A la longue du temps* = à la longue, avec le temps.

Dial. *Id.*, Anjou, Verrier.

3° || *Tout du long* = tout le long.

Longe (*lõ:j*) s. f.

1° || Branche grêle d'un arbre. *Ex.* : Je me suis coupé une *longe*, ça m'a fait un bon fouet.

Fr.-can. Aussi : *branlon*.

2° || Petit bout du tronc des arbres, branche que l'on coupe pour faire du bois de chauffage. *Ex. :* J'ai coupé dix épinettes, j'en ai tiré une trentaine de beaux billots, et avec les *longes* j'ai fait du bois de chauffage.

Longère (*lõje:r*) s. f.

|| Tranche (de lard, etc.).

Longitude (*lõjitud*) s. f.

|| Longueur. *Ex. :* Donne lui donc un peu plus de *longitude.*

Loose (*lus*) adj. Ang.

1° || Lâche, qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré. *Ex. :* Cette corde est trop *loose.* — Un taraud *loose.* — Tenir les cordeaux *loose.*
2° || Ample, large, flottant. *Ex. :* Un vêtement trop *loose.*
3° || Libre, non attaché, sans entrave. *Ex. :* Mettre un cheval *loose* dans l'écurie. — On ne mettra pas d'enfarges au cheval, on va le laisser *loose.* — On va le lâcher *loose.*
4° || De mœurs un peu légères. *Ex.:* Avoir des mœurs *looses.* — Être *loose.*
5° || Vaste, libre (en parlant d'un endroit où l'on peut circuler aisément, où il n'y a personne).

Lobby (*lòbé*) s. m. Ang.

|| Vestibule d'un hôtel, etc. *Ex. :* Je t'attendrai dans le *lobby.*

Loquet (*lòkè, lòkèt*) s. m.

1° || Hoquet. *Ex. :* Veux-tu que je te fasse passer ton *loquet ?*
DIAL. *Id.*, Bresse, GUILLEMAUT ; Normandie, DELBOULLE ; Centre, JAUBERT ; Anjou, VERRIER.
ÉTYM. Agglutination de l'article.
FR.-CAN. Aussi *laquet', hoquet'.*
2° || Médaillon d'ornement (objet d'orfèverie).
ÉTYM. Ang. *locket*, m. s.
FR.-CAN. Aussi *laquet.*

Lorry (*lòré*) s. m. Ang.

1° || Camion.
2° || Wagonnet de chemin de fer.

Lot (*ló*) s. m.

|| Lopin de terre.

Louable (*lwàb*) adj.

|| Qui peut être loué.

Loué (*lwé*) s. f.

|| Loi.
DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

Lousque (*lusk*) adj.

|| Syn. de *loose*. (V. ce mot).

Lousse (*lus*) adj.

|| (Voir *loose*).
FR.-CAN. Aussi *éloussé*.

Louveyer (*luveyé*) v. intr.

|| Louvoyer.
R.-CAN. *Lavéyer, lovéyer*.

Loveyer (*lòveyé*) v. intr.

|| Louvoyer.

Loyer (**être à**) (*èt a lwayé*) loc.

|| Être locataire.

Lumière (*lumye:r*) s. f.

|| Phare.

Lune perdue (**jours de**) (*jur dė lun pèrdu*) loc.

|| Temps qui s'écoule du dernier quartier de la *vieille* lune au premier quartier de la nouvelle.

Macâble (*maká:b*) adj.

1° || Pesant. *Ex. :* Un pardessus *macâble*. — Charrette *macâble*.

2° || Pénible, ennuyeux.
3° || Triste, chagrin, mélancolique.

Macâblement (*makâ:bèlmã*) adv.

|| Naturellement, sans aucun doute ; probablement.

Mâchable (*mâcàb*) adj.

|| Qui peut être mâché.

Macher (*màcé, mâcé*) v. tr.

1° || Meurtrir, contusionner. *Ex.* : Se *macher* le talon. — Il a le bras tout *maché*. — Fruit *maché*.
Dial. *Id.*, Saintonge, Éveillé.
2° || Écraser. *Ex.* : Patates *machées* = pommes de terre écrasées, purée de pommes de terre.
Étym. Cf. ang. *mash, mashed potatoes* = m. s.

Machicoter (*macikòté*) v. tr.

1° || Mâcher.
Dial. *Machicoter* = mâcher lentement et avec peine ou dégoût, Anjou, Verrier ; mâcher rapidement et longtemps, Moisy.
2° || Taquiner, importuner, impatienter.

Machine (*màcin*) interj.

|| (Interjection). *Ex.* : Eh ! *machine !* que ça va-t-il mal !

Machinerie (*macinri*) s. f.

1° || Machination, intrigue.
2° || Chose, affaire embarrassante, compliquée.

Mâchouère (*màcwe:r*) s. f.

|| Mâchoire.
Dial. *Id.*, Saintonge, Éveillé.

Mâchouillage (*mâcuyà:g*) s. m.

1° || Action de *mâchouiller*.
2° || Répétition inutile. *Ex.* : C'est du *mâchouillage* que tu me dis ià.

Mâchouiller (*mâcuyé*) v. tr.

|| Mâchonner, mâchiller.

Maçonnage (*màsònà:j*) s. m.

|| Maçonnerie.

Maçonne (*màsòn*) s. f.

|| Maçonnerie, travail du maçon ; maçonnage, ouvrage que fait le maçon ; construction en pierres ou en briques.

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Saintonge, ÉVEILLÉ.

FR.-CAN. *Id.*, POTIER, au Détroit, en 1744.

Madame (*madàm*) s. f.

|| (Précédé de l'article) Dame, femme bien mise. *Ex. :* J'ai rencontré une belle *madame*. — La *madame* m'a dit... —

DIAL. *Id.*, Picardie, CORBLET ; Haut-Maine, MONTESSON.

FR.-CAN. *Madame demande sa toilette* (jeu).

Madame (*madàm*) interj.

|| Dame !

Madone (*madòn*) s. f.

|| Prude, bigote. *Ex. :* Faire sa *madone*.

Maganer (*magàné*) v. tr.

1° || Maltraiter, malmener (qq'un). *Ex. :* Un écolier qui se fait *maganer* par ses camarades. — *Se maganer* = se donner trop d'ouvrage. — Un cheval qui se *magane* = trop ardent.

2° || Fatiguer, affaiblir (par la maladie, l'inquiétude), inquiéter. *Ex. :* Quand on veille tard, on est *magané* le lendemain matin. — J'ai un rhume qui me *magane*. — Avoir les yeux *maganés*. — *Maganer* un cheval.

3° || Détériorer, briser, friper, salir. *Ex. :* En passant dans la boue, il a *magané* ses souliers. — Il y avait des roches dans son moulin à battre, et ça l'a tout *magané*. — La sécheresse a *magané* le grain.

4° || Donner du fil à retordre à... *Ex. :* Ton cheval est meilleur, mais le mien l'a *magané* pas mal.

ÉTYM. Vx fr. *mahem*, *mahain*, *mahagner*, *mahaner* = blesser.

Magasinage (*màgàzinà:j*) s. m.

|| Emplettes. *Ex. :* Faire du *magasinage.*

Magasin de fer (*magazẽ dė fè:r*) s. m.

|| Magasin de quincaillerie, de ferronnerie.

Magasinette (*màgàzinèt*) s. m.

|| Échoppe, boutique où l'on vend des bonbons, etc.

Magazine (*màgàzin*) s. m. Ang.

|| Revue périodique illustrée.
Fr. Employé aujourd'hui en France.

Magies (*màji*) s. f. et m. pl.

1° || Tours de passe-passe, de prestidigitation, de magie blanche. *Ex. :* Faire des *magies.*
Dial. *Id.*, Normandie, Moisy.
Fr.-can. Des *magies blancs* ou *blanches.* — Au sing. : Il a fait une *magie.* — Ça s'est fait comme une *magie.* — Faire de la *magie.*
2° || Instrument servant au magicien. *Ex. :* Acheter des *magies.*

Magifique (*màjifik*) adj.

|| Magnifique.

Magnable (*màŋàb*) adj.

1° || Maniable.
2° || Accommodant, facile.

Magnant (*màŋã*) s. m.

|| Individu paresseux, fainéant. *Ex. :* C'est un grand *magnant* qu'a jamais pu gagner sa vie.
Dial. *Magnin*, en Franche-Comté, individu qui raccommode les parapluies, etc.

Magnant (*màŋã*) adj.

|| Facile en affaire.

Magnatiser (*màŋàṭizé*) v. tr.

|| Magnétiser.

Magnier (*màŋé*) s. f.

|| Manier.

Magnére (*màŋé:r*) s. f.

|| Manière. *Ex. :* C'est une *magnére* de dire. — *En magnére de...* = par manière de... — Il avait comme *magnère* de fourche à la main = une espèce de fourche.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY ; Bas-Maine, DOTTIN.

FR.-CAN. *Faire des magniéres* = des façons, des cérémonies. On dit aussi : *escarres.*

Magnéré (*màŋéré*) adj.

|| Maniéré.

Magnéreux (*màŋérœ*) adj.

|| Maniéré.
FR.-CAN. Syn. de *gesteux, escarreux.*

Magniser (*màgnizé*) v. tr.

|| Magnétiser.
FR.-CAN. *Magnatiser, maniser.*

Magot (*má:gó*) s. m.

|| Grande quantité. *Ex. :* Il a un tel *magot* de livres qu'il ne sait plus où les mettre.

Magré (*magré*) prép.

|| Malgré.

Mahogany (*máògné*) s. m. Ang.

|| Acajou.

(*à suivre*)

LE COMITÉ DU GLOSSAIRE.

PETITES NOTES

I. Un membre de la Société du Parler français nous fait remarquer que, dans *le Parler français* d'avril (p. 377), nous avons enregistré *lèse* dans le *Lexique*, et que ce mot, écrit *laize*, est français. C'est juste. C'est la faute d'orthographe que nous avions enregistrée sur nos fiches ; par erreur, on l'a insérée dans le *Lexique*. Notre correspondant a raison. Merci.

II. Le même correspondant nous écrit, à propos d'une *réponse*, publiée aussi dans la revue (p. 363), sur l'expression « ni moi non plus », que dans la conversation non affectée, non châtiée, on dit couramment en France : « Moi non plus ». C'est aussi ce que nous avons écrit. On dit : « moi non plus » ; mieux encore, on l'écrit ; et c'est ce qu'il faut en effet dire et écrire. La faute, très légère, que nous avons relevée, est dans « ni moi non plus ».

Le Secrétaire.

NOTRE PARLER ET LES ANGLAIS

Sir Max Aitkin prétend avoir entendu, sur les champs de bataille de l'Europe, des médecins parler, pour se faire entendre des soldats de chez nous, le « french-canadian *patois* ». On lui a répondu ; à cette occasion, M. Georges Pelletier, dans *le Devoir* du 24 mai, a rappelé que notre langue « n'est pas un patois, mais un français intelligible aux habitants de la France actuelle, en dépit de ses expressions parfois vieillottes et de ses mots du terroir ».

On sait en effet ce qu'il faut penser des jugements ridicules portés par certains Anglais sur notre parler. Les caractéristiques de notre langage populaire, que nous avons essayé déjà d'analyser, n'en font pas autre chose que du français. Il serait fastidieux de répéter ici, à ce propos, une démonstration, des faits et des témoignages sur lesquels notre revue a si souvent attiré l'attention de ses lecteurs.

Mais on aimera peut-être à lire ce passage fort intéressant d'un ouvrage que nous avons sous les yeux :

« Dans notre pays, malgré la haute instruction dont nous nous vantons, quelle pauvre langue ! — le même adjectif employé pour décrire des qualités tout à fait différentes ; des adverbes accolés, bien qu'ils se contredisent l'un l'autre ; des mots d'argot et des expressions clichées qui révèlent la stérilité la plus complète ; des termes génériques, là où la précision veut des termes spécifiques, et, plus fréquemment encore, des mots au sens restreint et spécial pour exprimer des idées générales qui ne peuvent être rendues que par des expressions plus larges. Beaucoup de personnes, intelligentes et fréquentant dans la bonne société, ne peuvent parler cinq minutes sans montrer une lamentable ignorance de la synonymie, une absence totale de discernement dans le choix des mots, un mauvais emploi des termes et une pauvreté de vocabulaire, qui font un étrange contraste avec la richesse matérielle dont elles sont entourées. »

Qui parle ainsi, et de quel langage est-il question ? Ces paroles sont de M. A.-C. Webb ; on les trouve à la première page de son ouvrage *The Model Etymology* (New-York, Hinds-Noble-and-Eldredge) ; et c'est l'anglais parlé en Amérique que M. Webb décrit de la sorte.

Si M. Webb a raison — et c'est, paraît-il, un homme des plus compétents en la matière — les Anglais d'Amérique « intelligents et de bonne société » parlent leur langue plus mal que les Canadiens français les moins instruits et du bas peuple ne parlent la leur . .

Cependant, nous ne croyons pas qu'il faille dire que nos Anglais parlent un *patois*.

Mais Sir Max Aitkin et *les autres* savent-ils ce que c'est qu'un *patois* ? Ils sont « intelligents et de bonne société » ; mais, d'après Webb, cela ne les empêcherait pas d'être fort ignorants, de ne point connaître la valeur des mots, d'employer mal à propos les termes de leur propre idiome, et d'avoir le plus pauvre des vocabulaires . Dans ces conditions, il peut arriver qu'on dise autre chose que ce qu'on pense ; cela s'appelle, en français du Canada comme en français de France, parler sans savoir ce qu'on dit. Il se peut que Sir Max Aitkin et *les autres* ne sachent pas ce que c'est qu'un *patois*, et qu'ils emploient ce mot sans en connaître le sens . . . Dans ce cas, ils ne savent pas ce qu'ils disent. C'est bien notre opinion.

ANTOINE.

———

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

LA COMPTABILITÉ

Expressions fautives	Expressions correctes
Expirer	Échoir.
Filer (*to file*)	Classer.
Folier	Folioter (numéroter les feuillets d'un livre).
Heading	En-tête, intitulé.
Index	Répertoire(table des matières).
Classifier (mettre par ordre)	Répertorier.
Investir (*to invest*)	Placer (des fonds).
Investment of capital	Placement (de fonds).
Item	Article (division d'un compte).
Ledger	Grand livre.
Letter-book	Copie-lettres.
Liabilities	Passif.
Make out(*to*)	Souscrire.
Management	Gestion.
Notes	Effets de commerce.
Promissory note	Billet souscrit, billet à ordre (au lieu de billet promissoire).
Ordre (en ordre : *in order*)	A jour (mettre les livres à jour, au courant).
Pad	Bloc-notes.
Part with (to)	Livrer, donner.
Partner (acting-partner)	Associé-directeur.
Sleeping-partner	Commanditaire (bailleur de fonds dans une société).
Pay out (*to*), *to redeem*	Solder.
Payement en entier	Solde de compte.

Post-bearer	**Relieur à tiges.**
Poster	**Classer.**
Posting	**Report (inscription à deux endroits).**
Provision	**Clause (de loi).**
Proviso	**Clause conditionnelle, clause, condition.**
Record	**Rapport.**
Restraint-check	**Coercition.**
Settlement (*balance*)	**Soulte ou soute, solde, règlement de compte.**
Settler (*to settle*)	**Solder, arrêter un compte.**
Shipper (*te ship*)	**Expédier, embarquer, charger.**
Shippeur	**Expéditionnaire, expéditeur.**
Stock	**Capital.**
Joint-stock-Coy Ltd	**Société en commandite, anonyme.**
To take stock	**Inventorier.**
Taxe	**Contribution.**
Assessed taxes	**Contributions directes.**
Permit	**Acquit (de douane).**
Receveur de taxes	**Receveur de contributions.**
Taxes sur terrain	**Contribution foncière.**
	N. B. — Les expressions « receveur » ou « percepteur de taxes *municipales* **» sont correctes.**
Transfert d'une dette	**Virement.**
Withdrawal	**Retrait.**

TERMES D'USINE

Air brakes	**Freins à air comprimé.**
Ammeter	**Ampèremètre.**
Boiler	**Chaudière.**
" *room, boiler-house*	**Chambre de chauffe.**
Heating-surface	**Surface de chauffe.**
Bolt	**Boulon (pas écrou ni** *écro* **!)**
Boss, foreman	**Patron, contremaître.**
Bracket	**Palier.**
" *-wheel*	**Grand pignon.**
Brakes	**Freins.**

Bench-vice	Étau d'établi.
Bearing	Coussinet.
Ball-bearings	Roulements à billes.
Catch	Déclic, cliquet.
Cog-wheel	Roue dentée.
Connecting-rod	Bielle.
Crane	Grue.
Portable crane	Grue roulante.
Overhead travelling crane	*Pont roulant.*
Crank	Manivelle.
" *-shaft*	Arbre à manivelle.
Crow-bar	Pince.
Cut-out	Coupe-circuit.
Drill	Foret, mèche.
Engin (angl. *engine*)	Moteur, machine.
" à *gasoline*	Moteur à essence, à gazoline.
" à *steam*	Machine à vapeur.
Engine-room	Chambre des machines.
Exhaust	Échappement.
Flywheel	Volant.
Froc	Vareuse, blouse.
Fuse	Coupe-circuit, fusible.
Fil d'alton	Fil d'archal *ou* de laiton.
Gear	Engrenage.
" *-wheel*	Roue d'engrenage.
Governor	Régulateur.
Horse-power	Cheval-vapeur.
Un *engin* de 40 h. p	Un moteur de 40 chevaux.
Jack-screw	Vérin, cric.
Mechanist	Mécanicien, machiniste. (Jamais dans ce sens, *ingénieur*, ni ingénieur-mécanicien).
Meters	Compteurs.
Nut	Écrou (non pas *taraud*, qui signifie autre chose).
Oil-can	Burette, bidon (canistre n'est pas français).
Overalls	Salopette.
Pipe	Tuyau.
Pouvoir (angl. *power*)	Usine génératrice, station centrale (d'électricité).
Pulley-block	Palan, moufle (fém.).
Loose pulley	Poulie folle.

Tight ou *fast pulley*	" fixe.
Ring	Bague.
Rivetter	Riveuse.
Screw	Vis.
" *-bolt*	Boulon à vis, boulon taraudé.
" *-cutting*	Filetage.
" *-cutting-lathe*	Tour à fileter.
" *-plate*	Filière (à vis).
Shaft	Arbre de couche.
Shop	Boutique, atelier, usine, manufacture, fabrique, — termes qui ne sont pas du tout synonymes.
Fitting-shop	Ajustage
Lathe-shop: shop des tours	Tournerie.
Sheers, derrick	Chèvre, bigue.
Slack	Desserré, lâche, qui a du jeu, etc.
Spring-gauge	Manomètre à ressort.
Steam-gauge	Manomètre.
Gauge-glass	Tube de niveau.
Gauging	Jaugeage.
Switch	Interrupteur, commutateur.
" *-board*	Tableau de distribution.
Socket	Douille, manchon à réduction.
Steam-hammer	Marteau-pilon (à vapeur).
Tank	Réservoir.
Tap-wrench	Tourne-à-gauche, porte-taraud. (Le *taraud* sert à fileter les écrous ; la *filière* sert à fileter les boulons).
Voltmeter	Voltmètre.
Wattmeter	Compteur d'énergie.
Washer	Rondelle.
Waterworks	Machine hydraulique, installation des eaux.
Water-wheel	Roue à aubes.
Water-power	Force hydraulique.
Water-meter	Compteur à eau.
Wire-works	Tréfilerie.
Winch	Treuil.

Vol. XIII, No 10—juin, juillet et aout, 1915.

MONSEIGNEUR LANGEVIN

ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE

Le Ralliement Catholique et Français en Amérique pleure, aujourd'hui, la perte de l'un de ses membres fondateurs, Monseigneur Louis-Philippe-Adélard Langevin, O. M. I., archevêque de Saint-Boniface.

Les luttes mémorables de l'illustre archevêque en faveur de l'école catholique, luttes qui feront sa gloire dans l'histoire de l'Église du Canada, son inlassable revendication des droits de notre langue maternelle, en laquelle sa clairvoyance et son zèle voyaient un rempart contre l'envahissement du protestantisme dans la société canadienne-française, et, pour nous, particulièrement, la part considérable qu'il voulut bien prendre au Congrès de la Langue française et à la fondation du Ralliement Catholique et Français en Amérique nous font un devoir de rendre hommage à la mémoire de ce grand évêque, qui, toute sa vie et au prix de sacrifices parfois héroïques, resta fidèle à sa devise : Depositum custodi.

La Rédaction.

EN ACADIE

POUR LA VIE DU FRANÇAIS

Entre tous les groupes français de l'Amérique du Nord, nos frères acadiens des provinces maritimes se sont montrés empressés à répondre aux convocations du Congrès de la Langue française, et ils ont tenu dans ce congrès une place d'honneur, où les entouraient le respect et l'admiration de tous leurs frères de sang français. On se souvient des paroles touchantes de leurs délégués ; on se souvient des témoignages d'attachement qui leur furent données.

Aucune histoire n'est plus dramatique, plus tragique que celle de ce premier groupe français implanté en terre d'Amérique. Le premier établi, il fut aussi le premier exposé aux incursions ennemies, le premier à subir de la conquête les effets qui lui furent, plus qu'à nous, cruels et dévastateurs. Aucune survivance ni aucune croissance ne sont plus merveilleuses que celle de ce « peuple de douleur », que ni l'isolement, ni les persécutions, ni la mort de 1755 n'ont pu conduire au tombeau. Aucun attachement à la famille française n'est plus touchant que celui de ces survivants et de ces ressuscités, qui ont été politiquement séparés de la France, il y a maintenant plus de deux siècles. Leur malheur sans exemple leur a fait une âme sans égale par son attachement à la patrie, à la terre des ancêtres, à leur langue, à leur foi.

Nos frères français d'Acadie sont aujourd'hui plus de cent cinquante mille dans les trois provinces de l'Est. C'est un beau nombre, un nombre qu'il faut grandement admirer, quand on songe à la faible émigration venue de France en Acadie, quand on songe surtout à la dispersion, et aux difficultés de toutes sortes qui s'acharnèrent contre eux. Cent cinquante mille est un beau nombre, si l'on pense aussi qu'ils sont l'élément qui grandit le plus rapidement et même presque le seul qui grandisse un peu sensiblement.

« Dans la dernière décade, écrit le T. R. P. Alexis, parlant de trois provinces maritimes comprises dans la province ecclésiastique de

Halifax, la population a augmenté comme suit : protestants, 13,282 ; catholiques non français, 6,259 ; français, 25,198. »

Tout de même, en admirant ce beau résultat, il est permis de regretter qu'il ne soit pas plus beau encore. Il faut bien savoir, en effet, que l'émigration vers les États-Unis a considérablement retardé la croissance des Acadiens, et il n'est pas exagéré de dire qu'ils seraient aujourd'hui plus de deux cent mille, si ce fléau de l'émigration ne les avait pas décimés.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de cette émigration, ni d'indiquer ces remèdes qu'il aurait fallu et qu'il faudrait y apporter. Il est bien permis cependant de rappeler, avec Rameau de Saint-Père, que ces Acadiens eussent beaucoup moins émigré, au grand détriment des provinces maritimes et surtout au grand détriment de l'influence catholique dans ces provinces, s'ils avaient trouvé dans leur patrie les encouragements auxquels ils avaient droit, s'ils ne s'étaient pas trouvés en butte à toutes sortes de vexations, à trop de persistantes, maladroites et parfois même sacrilèges tentatives d'anglicisation.

Malgré tout, ils ont grandi, et ils forment, avec leurs frères canadiens du nord du Nouveau-Brunswick, plus de la moitié de la population catholique dans les trois provinces de l'est, exactement 169,543 sur 337,991.

Quelques-uns d'entre eux, sous les influences adverses qu'ils ont dû et doivent encore subir, ont-ils un peu négligé l'étude et la pratique de la langue française, qu'ils parlent avec un charme particulier, même lorsqu'ils y glissent quelques anglicismes ? Là encore il se pourrait qu'ils aient souffert quelques dommages, mais qui n'en aurait pas souffert davantage dans leur condition ? Les adversaires de leur langue française sont maîtres de leurs écoles, maîtres de la formation de leurs instituteurs et de leurs institutrices, maîtres de l'enseignement profane et de l'enseignement religieux. Ils ont, il est vrai, et très heureusement, l'enseignement secondaire de trois excellents collèges commerciaux et classiques : Memramcook, Church Point et Caraquette, et ces trois établissements sont florissants. C'est une grande ressource pour le présent, une précieuse garantie pour l'avenir de la langue et de la race française en Acadie.

Ils ont aussi, pour suppléer au défaut d'Écoles normales, préparant leurs instituteurs et leurs institutrices à l'enseignement de la langue et des lettres françaises, leurs congrès pédagogiques annuels, qui font déjà beaucoup de bien et qui en feront encore davantage à mesure qu'ils se généraliseront, se multiplieront partout et seront encore mieux encouragés.

Nous avons déjà eu l'avantgge de prendre part à deux de ces congrès: à Bouctouche, il y a deux ans, et, cette année, à Church Point, à la Baie Sainte-Marie, où nous avions l'honneur d'être le délégué du Comité permanent de la Langue française.

Cet avantage nous a donné de constater d'abord la pleine vitalité religieuse et nationale de nos frères acadiens, et aussi leurs progrès dans la défense et le culture de la langue maternelle. Partout ils entendent vivre, et maintenir leurs traditions; partout ils progressent en nombre et en courage; partout le français est plus et mieux parlé par eux.

Dans la région un peu isolée de la Baie Sainte-Marie, où avaient réussi à se cacher quelques familles échappées à la dispersion, où les progrès ont été forcément plus lents, où l'on ne comptait que 216 familles en 1806, où il n'y avait que 2038 âmes en 1828, on compte aujourd'hui 15,000 Acadiens, et l'on en compterait probablement 20,000, si le voyage n'était pas si facile, deux fois la semaine, de Yarmouth à Boston, et si les Acadiens n'émigraient pas trop facilement de ce côté.

Le grand bienfaiteur de ce pays, au temporel aussi bien qu'au spirituel, fut, on s'en souvient, l'abbé Sigogne, qui en fut le pasteur et le missionnaire pendant quarante-cinq ans, de 1799 à 1844, et qui y a laissé une réputation de saint, de réformateur, de patriote ardent et pratique, qui ne se désintéressa d'aucun des progrès pouvant être utiles à ses chers Acadiens.

La tombe toujours vénérée de cet apôtre de la Baie Sainte-Marie s'élève en face du Collège Sainte-Anne de Church Point, pour attester aux fidèles Acadiens, dont il fut le père, que son zèle et son attachement pour eux vivent toujours au cœur des prêtres et des m ssionnaires qui lui ont succédé, particulièrement dans cette paroisse et dans ce collège, qui doivent réaliser un de ses vœux les plus chers.

Les Pères Eudistes du collège et de la paroisse, avec le clergé séculier de la Baie Sainte-Marie, continuent fidèlement l'œuvre patriotique et religieux de leur grand précurseur, et l'on peut voir dans tout ce pays les heureux fruits de leurs travaux

Au récent congrès de Petit-Ruisseau, un village de la paroisse de Church Point, c'est un ancien élève du collège, M. d'Entremont, de Pubnico, inspecteur des écoles primaires de la région, qui était le président de la réunion, après en avoir été l'o ganisateur, avec l'aide de M. J.-P. Doucet, professeur au collège, sécrétaire du Congrès. Or, si M. d'Entremont a pris au grand Congrès de Québec, en 1912, l'idée de tenir ces congrès pédagogiques, en Acadie, pour y soutenir l'effort français dans l'école primaire, c'est au collège de

Church Point qu'il a appris le français, que les écoles primaires ne lui avaient pas enseigné. C'est au collège de la Baie Sainte-Marie qu'il a perfectionné les études qui lui permettent de rendre aujourd'hui de précieux services à ses compatriotes.

Aux regards distraits de ceux qui y regardent de loin et trop rapidement, ces congrès pédagogiques ne paraissent peut-être pas très importants. Réunir une quarantaine d'instituteurs et d'institutrices, pendant trois jours, pour les faire se concerter ensemble et s'encourager, pour les faire mettre en commun le fruit de leurs observations et de leur expérience, ce n'est pas un événement qui émeut l'opinion publique, mais c'est tout de même un événement d'une portée illimitée, puisqu'il va influencer pendant des jours et des années toutes les intelligences et toutes les âmes des enfants instruits par ces instituteurs et ces institutrices. Si ces quarante instituteurs et institutrices sont fidèles à la belle et noble tâche qu'ils ont résolûment assumée, qui pourra mesurer, dans vingt ans, les résultats de leurs efforts ? Même s'ils paraissent modestes, ces congrès pédagogiques sont d'une importance très grande. Il faut les encourager et les aider. Ils contribuent, pour leur bonne et solide part, au maintien, au perfectionnement, à l'extension du verbe français, de la vie française, intimement unis à la vie catholique, sur des lèvres et dans des âmes qui leur demeurent invinciblement fidèles. Ils contribuent à garder la vie au cœur de l'héroïque Acadie. Il faut les encourager et les aider.

L'abbé J.-A. D'Amours.

LA MAISON[1]

Il y en avait de plus grandes ; il n'y en avait pas de plus hospitalières. Dès le petit jour, sa porte matinale laissait entrer, avec le parfum des trèfles, les premiers rayons du soleil. Et jusqu'au soir, elle offrait aux passants le sourire de ses fenêtres en fleurs, l'accueil de son perron facile, l'invitation de sa porte ouverte. De si loin que vous l'aperceviez, elle vous plaisait déjà, et, quand vous étiez tout proche, elle se faisait si attrayante que résister à son appel devenait impossible ; nulle clôture n'en défendait l'accès : vous entriez. Dès l'abord vous étiez chez vous. « Asseyez-vous, l'ami, et prenez du repos. » Travaillait-on — et l'on travaillait toujours — on s'interrompait pour vous bienvenir. Si vous étiez altéré, le *banc des seaux* était là, avec la *tasse à l'eau*, reluisante et toujours *amain*. La table était-elle mise, vous étiez convié, et sur la plus belle des assiettes à fleurs le meilleur morceau vous était servi. Si vous arriviez à la tombée de la nuit et aviez encore loin à cheminer, on ouvrait pour vous la *chambre des étrangers*, la plus grande et qui avait le meilleur lit... Qui donc n'arrêtait pas chez *nos gens*, ne fût-ce que pour apprendre des vieux quel temps il devait faire le lendemain ? Seuls, les hôtes mauvais passaient tout droit, et d'un pas plus pressé, devant la maison hospitalière.

Il y en avait d'une parure plus opulente ; il n'y en avait pas de meilleures à voir. Ses quatre murs, solides, fortement liés, de tout repos, inspiraient d'abord confiance. Les pierres étaient bien vieilles ; mais, à chaque printemps, elles faisaient leur toilette à la chaux, et il n'y avait guère de maisons aussi blanches dans la paroisse. Et voyez-vous comme, sur cette blancheur mate et chaude, les volets verts se détachaient et réjouissaient l'œil ?... Une petite vigne canadienne, accrochant ses vrilles aux balèvres du long pan, grimpait du *solage* aux *acoyaux*, courait sous le larmier, et allait vers le soleil pousser ses plus belles feuilles au pignon. Le toit aussi était agréable à regarder, avec ses *bardeaux* goudronnés, la lisière blanche de son cadre, ses lucarnes en accent circonflexe, son faîtage pointu, et

(1) Extrait de *Chez nos gens* (en préparation).

sa cheminée de pierres plates. Au coin du *carré*, sous le *dalot*, une tonne recueillait l'eau de pluie, douce et précieuse ; à la *devanture* de sable fin, un banc, deux lilas, quelques gros cailloux blanchis . . . Tout cela était clair, propre, bien ordonné ; tout cela convenait. Je ferme les yeux, et je la revois encore, la maison de *nos gens*, blanche, dans la lumière, sur le chemin du roi.

Il y en avait où la gaieté était plus bruyante ; il n'y en avait pas de plus profondément joyeuses. On savait, là, tous les cantiques ; on savait, là, toutes les chansons. Et on les chantait bellement, avec des *fions* les plus jolis du monde. La vie n'était pourtant pas moins rude à *nos gens* qu'aux autres ; ils devaient, eux aussi, trimer dur pour gagner leur pain ; et l'épreuve était venue, année après année, faire leurs pas plus lourds, leurs fronts plus ridés. Mais l'âme de ces anciens était forte ; le malheur même n'en avait pu troubler le calme profond. Ils savaient que cette vie n'est rien, et, résignés aux tristesses d'ici-bas, pleins d'une confiance sereine, en paix avec la terre, en paix avec le ciel, ils laissaient simplement couler leurs jours vers la Grande Espérance. Matin, midi et soir, *nos gens* priaient ensemble ; et, parce qu'ils avaient prié, les tâches étaient plus douces, les fardeaux plus légers, les peines plus vite consolées. Aussi, la joie était-elle revenue, après chaque deuil, habiter cette maison, comme l'oiseau retourne à son nid.

Qu'il faisait bon vivre chez *nos gens !*

Soudain, et comme par miracle, on s'y trouvait délivré de tous les soucis, loin de tous les tracas, à l'abri de toutes les intrigues. Rien de mal ne se pouvait concevoir sous ce toit béni. On y passait des jours de paix heureuse et secrète. On y était meilleur . . .

Qu'il eût fait bon mourir chez *nos gens !*

ADJUTOR RIVARD.

LA PRESSE FRANÇAISE AU MANITOBA

Le premier journal français de l'Ouest canadien fut fondé en 1871. C'était *le Métis*. Son fondateur, l'honorable M. Joseph Royal, en fut aussi le premier rédacteur. *Le Métis* se présenta à la population française plein de confiance en l'avenir, et fit d'abord cette déclaration : « Nous travaillerons à l'union de tous nos compatriotes parce que, s'ils sont unis, ils seront forts, et s'ils sont forts, la bonne cause triomphera. Rien ne doit nous diviser ; tout, au contraire, tend à nous rapprocher, parce que nos intérêts sont les mêmes. »

Le Métis devint *le Manitoba*, en octobre 1881, alors qu'il passa entre les mains de l'honorable M. A.-A.-C. La Rivière ; et quand *le Manitoba* arriv à son anniversaire de fondation, à chaque automne, il compte dans le nombre des années dont il s'honore celles où le journal s'appelait *le Métis*.

En faisant une visite très intéressante dans la collection du journal, nous avons copié cette phrase du *Manitoba*, où M. La Rivière annonçait à ses lecteurs son entrée dans la carrière : « Sentinelle « vigilante des droits et des privilèges du groupe français établi « dans cette partie de l'Amérique du Nord, nous veillerons avec un « soin jaloux à la conservation de notre part légitime d'influence « et de patronage dans cette province, tout en respectant les droits « de nos concitoyens d'origine anglaise . . . .
« . . . .
« Ce sera un devoir impérieux pour nous de faire connaître nos « besoins et revendiquer la part d'influence qui nous appartient. »

Le Manitoba, qui, on le voit, est le pionnier de la presse française de l'Ouest, fut longtemps l'unique *medium* de publicité écrite de nos chefs spirituels et de nos hommes politiques. Aussi ses collaborateurs furent-ils nombreux, jusqu'au temps où de nouveaux journaux furent créés. Parmi ces collaborateurs, nommons Sa Grandeur Monseigneur Taché, l'honorable M. Marc-Amable Girard, ancien premier-ministre du Manitoba et Sénateur, l'honorable Sénateur Bernier, l'honorable M. Dubuc, les honorables Messieurs Prendergast et Prud'homme, aujourd'hui juges ; MM. Emmanuel Taché, J.-E. Cyr, J.-Emond Trudel. M. Trudel fut longtemps rédacteur du journal.

Tous ces hommes écrivirent dans *le Manitoba* à des titres divers ; c'est ainsi que le journal reçut et publia souvent de la copie où des rédacteurs étaient eux-mêmes pris à partie ! N'importe ! C'était

imprimé ; on répondait ; et le journal résuma ainsi de semaine en semaine la vie française de l'Ouest, avec sa mentalité, ses efforts, ses espérances, ses anxiétés, même ses divisions *Le Manitoba* paraît encore, et il a l'espérance de vivre longtemps.

En 1889, l'honorable M. J.-E.-P. Prendergast, fait ministre du gouvernement du Manitoba, voulut avoir un journal qui fût son organe, et il créa *l'Ouest Canadien*. « *L'Ouest Canadien*, a dit Monseigneur Taché quelque part, se para souvent de fleurs littéraires pleines de parfum et de fraîcheur. »

Ce journal disparut lorsque l'honorable M. Prendergast se retira du gouvernement Greenway.

Furent aussi publiés dans le même temps le journal *l'Agriculteur*, qui appartenait à M. Antoine Gauvin, et *le Courrier de l'Ouest*, feuille politique qui eut pour fondateur M. A.-F. Martin, ancien député, et qui dura peu. Dans l'hiver de 1897, surgit *l'Echo du Manitoba*, une feuille libérale, qui défendit ses chefs avec ardeur jusqu'en 1905, alors qu'elle disparut, faute de ressources. Lui succédèrent, comme journaux libéraux, *l'Ouest Canada*, fondé par M. Télesphore Saint-Pierre, un ancien journaliste de la province de Québec, et *le Nouvelliste*, qui fut rédigé en collaboration. Ces deux journaux n'existent plus ; ils sont aujourd'hui remplacés par *le Soleil de l'Ouest*, publié chaque semaine à Winnipeg, dans les intérêts du parti libéral.

Les Cloches de Saint-Boniface doivent occuper une place considérable dans la nomenclature de la presse française du Manitoba. *Les Cloches de Saint-Boniface* furent fondées, en janvier 1902, par sa Grandeur Monseigneur Langevin, archevêque de Saint-Boniface, qui les intitula : « L'organe de l'Archevêché et de toute la Province Ecclésiastique de Saint-Boniface. »

Le premier numéro de cette revue disait :

Ces *Cloches* que le poète a chantées (allusion au célèbre poème de Whittier), auront comme une triple voix : voix de l'Église, elles chanteront le dévouement du prêtre, du missionnaire, de la religieuse, l'histoire de ces nombreux clochers et de ces saintes institutions que le zèle et le sacrifice a élevés à la gloire de Dieu ; voix de l'École, elles rediront les difficultés du passé et celles du présent, appelleront l'enfant à la source de la véritable science, appuyée sur les principes de la Foi ; voix de la Colonie ou de la Paroisse, elles chanteront le succès du colon dans ce jeune pays et l'encourageront à travailler ce sol qui rend au centuple.

« Mettez-vous en branle, humbles *Cloches de Saint-Boniface*. Que votre écho toujours harmonieux aille chanter partout, à la Colombie, au Pôle-Nord, au Yukon, dans tout le Nord-Ouest et jusqu'aux rives du Saint-Laurent, tout comme au Manitoba, la suave charité, la foi des aïeux, et la douce espérance. »

« Vous serez le cri d'amour et le chant de la prière de tout un peuple fidèle à sa foi et aux traditions sacrées du passé. »

In te cantatio mea semper.

C'est ainsi que, depuis dix ans, *les Cloches de Saint-Boniface* apportent à la population française de notre province le compte rendu des travaux immenses que la religion catholique accomplit dans l'Ouest canadien. La collection des *Cloches* contient aussi des documents d'un très vif intérêt historique. Le pays est jeune ; mais il y a déjà tant à relater ! La Vérendrye et son époque, les premiers missionnaires, Monseigneur Provencher, l'œuvre de Monseigneur Taché, l'entrée du Manitoba dans la confédération, les luttes des catholiques pour leurs écoles...

Parmi les journaux français actuels, nous ne voulons certes pas omettre *l'Ami du Foyer*, un excellent périodique spécialement écrit pour les familles. *L'Ami du Foyer* est l'œuvre du Révérend Père Gladu, O. M. I., un vieux journalistes de Sa nt-Hyacinthe, qui n'a pas voulu abandonner sa plume et aura besoin toute sa vie d'avoir devant lui du papier à copie, de voir des cases à « composer » et des presses en mouvement. Le ournalisme est un rude métier, mais quand on l'a aimé une fois, on ne le quitte jamais complètement. Voyez, par exemple, M. Hacault, qui faisait du journalisme en Belgique, il y a quarante ans et qui, du fond de ses terres paisibles de Saint-Alphonse, envoie une collaboration abondante à un grand nombre de journaux de l'Ouest et de l'Est du Canada.

Comme revue religieuse, nommons encore les *Chroniques des Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée*, publiées à Saint-Boniface.

Enfin, à une convention de la section manitobaine de la Société du Parler français tenue à Saint-Boniface, en 1912, il a été déc dé de fonder un nouveau journal français et catholique, qui complète le cycle des journaux catholiques déjà publiés à Winnipeg en langues anglaise, allemande, polonaise et galicienne.

Pour les autres provinces de l'Ouest, nous nous contentons de nommer les journaux français actuellement en existence dans ces deux provinces ; dans la Saskatchewan : *le Patriote de l'Ouest*, fondé par le Révérend Père Morice, en 1910, et actuellement rédigé par le Révérend Père Auclair, O. M. I. ; dans l'Alberta : *le Courrier de l'Ouest* et *le Progrès* de Morinville.

Cette nomenclature, quoique rapide, suffit cependant à démontrer que la population française de l'Ouest a fait des efforts pour se créer une presse locale. Malgré des mécomptes, qui allèrent en plusieurs cas jusqu'à la banqueroute, ces efforts ne sont pas sans résultats, puisque nous comptons actuellement huit revues ou journaux de langue française dans les trois provinces.

Quel rôle a joué cette presse dans le passé ? C'est une question à laquelle nous ne voulons pas donner une réponse complète ; nous

aurions peut-être quelques réserves à faire. Nous avons fait trop de polémique avec plusieurs des journaux que nous avons nommés pour les envelopper tous ici dans la même louange. Mais nous croyons qu'en somme, les bons points l'emportent sur les mauvais, et que l'on peut décerner un prix de patriotisme à cette collectivité qui s'appelle « la presse française de l'Ouest canadien ».

Quoi qu'il en soit, c'est l'avenir qui doit surtout nous occuper. Plus que jamais il nous faut dans l'Ouest une presse française ayant à sa tête des hommes nourris de fortes convictions religieuses, remplis de patriotisme, de savoir, de volonté et de jugement. Notre situation future à nous, Français de l'Ouest, dépendra beaucoup de nous mêmes. Il faudra à la minorité de l'entente, de l'ensemble dans ses luttes pour l'existence nationale, une grande fermeté alliée à beaucoup de sagesse dans son attitude au milieu du mélange de races et d'idées qui envahissent l'Ouest canadien. Notre presse, si elle comprend son rôle, contribuera largement à cette unité morale, absolument nécessaire chez nous.

Elle a aussi le devoir de faire aimer la langue française par une diffusion de littérature qui soit réellement de la littérature. Un journal qui, à une rédaction politique convenable et à une information intéressante, sait ajouter de l'art, de la poésie, de l'histoire et de la science, donnera vite à ses lecteurs le goût des choses de l'esprit. Les cerveaux sont menacés de s'alourdir, plus qu'ailleurs peut-être, dans l'Ouest canadien, sous les préoccupations matérielles. On aime tant l'argent, et on voudrait l'acquérir si vite ! C'est au journal à montrer à ses lecteurs, par une bonne rédaction, qu'il y a dans le monde et dans la vie autre chose que des banques, des dividendes et des spéculations sur le blé ou sur les valeurs immobilières.

Nous n'avons pas le bonheur de vivre dans un pays où la majorité soit française, comme dans la province de Québec. Mais ce sont des Français qui découvrirent ce sol de l'Ouest du Canada, ce sont des Français qui l'évangélisèrent d'abord, se sont des Français qui y firent les premiers labours. Les Français d'aujourd'hui sont entrés dans les sillons tracés par les ancêtres ; et malgré toutes leurs difficultés, ils s'écrient : « Vive le doux parler de France ! » La presse française de l'Ouest est une des voix qui ne cessent de répéter ce refrain d'espérance.

NOËL BERNIER.

—Mémoire au Congrès de la Langue française, 1912.

L'ÉCOLE LITTÉRAIRE DE MONTRÉAL

« L'École littéraire a pour principale fonction de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à la conservation de la langue française, et au développement de notre littérature nationale. »

C'est là le premier article des statuts de l'École littéraire. Cela démontre tout de suite que nous poursuivons, dans la mesure de nos moyens, l'œuvre dont ce Congrès accuse le succès dans le passé, tout en nous engageant à y consacrer, dans l'avenir, nos plus vives énergies.

D'ailleurs, nommer l'École littéraire, c'est, du même coup, définir son caractère et faire connaître son objet : comme l'enfant fréquente l'école pour apprendre, nous suivons les séances de notre société afin de nous perfectionner dans l'art d'écrire.

Nous n'avons, à proprement parler, pour remplir notre but, qu'un moyen d'action efficace et direct, qui est la critique mutuelle. Le vers de Boileau servirait admirablement d'épigraphe à l'École littéraire :

Faites-vous des amis prêts à vous censurer.

La rareté de la critique avisée en notre pays empêche, en matière de littérature, la création d'une opinion publique attentive et sachant discerner, et — ce qui est pis peut-être — contraint l'auteur à s'en rapporter à ses propres lumières pour l'appréciation de ses œuvres. L'on aime toujours ses enfants, assure-t-on, et on ne les en aime que mieux s'ils sont laids ou difformes. Il en va sans doute de même pour les enfants de l'esprit, et c'est un spectacle affligeant que celui d'un écrivain rempli d'une grande et coupable faiblesse à l'endroit d'une œuvre qu'il eut mieux valu laisser au néant, plutôt que de l'en tirer à moitié.

Le même reproche s'élève de partout : « L'encouragement manque ! » Et, au fait, la clientèle des lecteurs est si restreinte qu'il s'écoulera vraisemblablement encore bien des années avant que les lettres soient une carrière. En attendant, la littérateur doit se contenter de produire — non pas pour la gloire, car l'œuvre littéraire

ne la lui apportera point — mais tout simplement, suivant la vulgaire et forte expression de Dominique, « pour expulser de son cerveau quelque chose qui le gêne ».

Autre condition déprimante : les gens pratiques, au sens mesquin du mot, n'entretiennent que mépris à l'égard de celui qui, dans un pays où la fortune peut être relativement facile et rapide, consacre ses loisirs à des travaux d'imagination.

Ainsi, tout contribue à étouffer dans l'œuf le talent littéraire, et il faut avoir la vocation fortement chevillée pour s'y livrer au milieu de la malveillance à peine déguisée, ou dans l'isolement. C'est surtout pour l'homme de lettres qu'il n'est pas bon d'être seul. Parce que ses préoccupations ne portent pas sur des objets matériels, il a besoin de la société d'autres hommes dont les facultés soient aussi tournées vers les spéculations de l'esprit. Plus simplement, il lui faut, pour persévérer et se développer, un milieu propice, une atmosphère sympathique où il puisse, de temps à autre, aller se retremper.

C'est pour donner au littérateur ce milieu propice et cette atmosphère sympathique que des jeunes gens, soucieux de la conservation et de la fécondité de la langue française au Canada, se sont réunis, il y a quelque dix-sept ans, et ont fondé l'École littéraire.

Il ne faut pas s'abuser sur le sens du mot « école » suivi de l'épithète « littéraire ». Notre société n'est pas une école comme celles dont se réclamaient les romantiques, ou les parnassiens, ou encore les symbolistes. Pas du tout. Celui qui entre chez nous y soumet ses œuvres, auxquelles s'attaque la critique des camarades ; les observations, faites avec « modestie et civilité », ainsi qu'il est prescrit par l'article 17, engagent l'auteur à remettre sur le métier son ouvrage, et à le polir et repolir. Ainsi, chacun se perfectionne, se développe dans le sens de son talent ou de ses dispositions. Nous n'avons donc pas la prétention d'orienter notre littérature vers un genre plutôt que vers un autre, mais nous avons conscience de faire œuvre bien plus utile en poussant chacun dans la direction où l'attirent ses aspirations et en l'aidant, pour ainsi parler, à donner son maximum. Donc, si notre influence ne se manifeste pas ouvertement sur notre époque ni dans un genre particulier, elle s'exerce, vigilante et active, sur chacun de nous.

En matière de littérature, la perfection n'est pas de ce nouveau monde ; la langue française est, en même temps que la plus belle, et parce que la plus belle de toutes les langues, la plus difficile, et la France nous a quittés depuis bien longtemps... Alors, une foule de difficultés se présentent à l'écrivain canadien ; eh! bien, c'est pour

les mieux surmonter que nous nous sommes assemblés. Pour paraphraser deux proverbes : Nous cherchons la force dans l'union, et nous tâchons de faire jaillir de nos discussions la belle lumière française. La lecture d'un travail soulève parfois des débats fort vifs. Les poètes sont gent dont le sang se coagule, comme celui de Bergerac, à l'idée qu'on pourrait changer une virgule à leurs vers ; imaginez ce que c'est quand on parle de modifier un mot — surtout si ce mot tombe à la rime !

Mais c'est déjà très beau, n'est-il pas vrai, que sur cette terre d'Amérique, et en l'an 1912, des jeunes gens se battent autour des phrases avec la même ardeur que d'autres y mettraient s'il s'agissait de chiffres ?

Les poésies, les nouvelles, les contes, passés au crible de nos pacifiques disputes, s'ajoutent les uns aux autres, s'accumulent, s'amoncellent au point de fournir bientôt la matière d'un volume. Et les livres paraissent, grâce à la subvention du gouvernement provincial, qui réussit à concilier l'économie et la générosité, et qui épargne aux auteurs de cruels déficits.

Ces livres, de genres différents, d'inégale valeur, présentent tous de l'intérêt à cause de l'effort dont ils témoignent.

Au total, l'École littéraire de Montréal travaille, sans tapage, sans vaine réclame, mais avec persévérance, avec continuité au progrès de la langue française au Canada, et elle aura fait quelque chose dans ce sens puisqu'elle a été cause que des Canadiens, envers et contre tous, et malgré tout, ont écrit et publié des œuvres — qu'on jugera plus tard excellentes, bonnes ou médiocres — mais des œuvres françaises par la langue et par l'esprit.

Léon Lorrain.

—*Mémoire au Congrès de la Langue française, 1912.*

DOMAINE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

La province du Manitoba, située au centre géographique du Canada, fait partie de la Confédération canadienne depuis 1871. Elle a été agrandie considérablement le 15 mai 1912. Sa superficie, qui jusque là ne comprenait qu'environ 75,000 milles carrés, a été plus que triplée : elle comprend maintenant environ 250,000 milles carrés.

Le nouveau Manitoba est encore très peu habité. Le recensement de 1911 ne lui donne qu'une population de 5,771 âmes, dont 4,822 Indiens, 325 Métis et 259 Esquimaux. Le même recensement accuse, pour l'ancien Manitoba, une population de 455,614, dont 36,000 de langue française. Cette population est en grande majorité canadienne-française, mais les Métis français, les Français de France et les Belges en forment une partie notable.

Le Manitoba comprend le diocèse de Saint-Boniface et le vicariat apostolique du Keewatin. Le diocèse est en grande majorité composé de fidèles de langue française. Le recensement ecclésiastique officiel, terminé le 20 avril 1911, donnait les chiffres suivants : Catholiques de langue française, 29,595 ; Catholiques de langue anglaise, 9,485 ; Catholiques de langue polonaise, 9,369 ; Catholiques de langue allemande, 2,062 ; Catholiques de langue hongroise, 138 ; Catholiques de langue indienne, 2,000. Autres nationalités : 2,530. Les Ruthènes, qui sont maintenant sous la juridiction d'un évêque de leur rite, étaient alors au nombre de 32,637. Grand total : 87,816.

Le clergé du diocèse est presque tout entier de langue française (ce qui n'empêche pas que tous les prêtres, sauf de très rares exceptions, savent aussi la langue anglaise et que plusieurs ont appris encore d'autres langues). Le recensement cité, pour m'en tenir à des chiffres officiels, donnait 138 prêtres d'origine française, 9 d'origine anglaise ou irlandaise, 5 d'origine allemande, 6 d'origine polonaise, 2 d'origine hollandaise et 1 d'origine italienne.

Quant aux religieuses de diverses communautés, il y en avait 474 d'origine française, 69 d'origine anglaise ou irlandaise, 11 d'origine polonaise, 15 d'origine allemande et 5 d'origine hongroise.

Inutile de dire que tous les prêtres (une quinzaine) et les religieuses du vicariat apostolique du Keewatin sont d'origine française. Aucune autre nationalité n'a jamais discuté à la nôtre l'honneur et le labeur de l'évangélisation de l'Ouest canadien.

Le Manitoba possède une soixantaine de centres français organisés en paroisses avec églises, couvents ou écoles où notre langue est enseignée en même temps que l'anglais, d'après le système bilingue. Parmi les institutions les plus considérables qui font spécialement honneur à la population française de la province, il faut citer le Collège de Saint-Boniface, le Petit Séminaire et l'Hôpital de la même ville. Il convient aussi de faire mention de la Maison Vicariale des Rdes Sœurs Grises de Montréal, de l'Académie et du Pensionnat des Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie d'Hochelaga, et de l'Académie Provencher, dirigée par les Frères de la Société de Marie.

La ville de Winnipeg a une paroisse canadienne-française très bien organisée, avec église, école et salle paroissiale.

Plusieurs Canadiens français éminents occupent, dans la Province, des positions enviables, soit dans la magistrature, soit au Sénat et dans les Parlements, au barreau, dans la médecine, dans l'industrie et le commerce.

Le tableau suivant, dressé par les membres du Cercle La Vérandrye, de l'A. C. J. C., de Saint-Boniface, indique la proportion des forces électorales françaises dans dix comtés de la province. Carillon, 848 Canadiens français sur 1280 électeurs, ou 66 par cent ; Saint-Boniface, 1472 sur 2535 électeurs, ou 58 par cent ; Morris, 452 sur 1438 électeurs, ou 33 par cent ; Manitou, 310 sur 1462, ou 27 par cent ; Assiniboïa, 440 sur 1710 électeurs, ou 26 par cent ; Mountain, 462 sur 2267 électeurs, ou 21 par cent ; Dauphin, 373 sur 2635 électeurs, ou 14 par cent ; Dufferin, 315 sur 2256 électeurs, ou 14 par cent ; Rockwood, 208 sur 1775 électeurs, ou 12 par cent. La proportion d'ensemble est de plus de 33 par cent.

Ce tableau est éloquent ; il montre l'influence que les nôtres, bien unis et fermes dans leurs revendications, peuvent exercer sur leurs propres destinées et sur celles de la Province.

La grande force de notre nationalité dans le Manitoba est notre classe agricole des campagnes, où les vertus et les traditions de la race se conservent si bien. Nos paroisses sont organisées sur des bases absolument stables, et l'on ne voit pas ce qui pourrait les entamer d'ici à longtemps.

Bien que notre position soit satisfaisante, nous sentons néanmoins vivement le besoin de la fortifier constamment par de nouveaux renforts de colons de langue française. Aussi adressons-nous

un appel pressant aux catholiques de langue française, notamment aux Canadiens français de la province de Québec et des États-Unis, qui désirent aller tenter fortune ailleurs, et nous les invitons à étudier les avantages que leur offre notre provinces, avantages qui ne le cèdent en rien à ceux des provinces sœurs. Elle comprend au moins vingt-cinq millions d'acres de terre cultivable, dont un quart à peine est en culture. Répartie sur la portion comprise dans les limites de l'ancien Manitoba, la population agricole, qui est de 250,000 habitants, représente une densité moyenne d'environ six personnes par mille carré, tandis que la population capable de s'y installer, en prenant le chiffre normal de 40 personnes par mille carré, dépasserait le nombre d'un million et demi.

DENYS LAMY, ptre.

— *Mémoire au Congrès de la Langue française, 1912.*

MOTS NOUVEAUX

La guerre de 1914-1915 aura *ennobli* trois mots nouveaux, trois mots d'argot militaire : *poilu*, *bonhomme* et *boche*. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne survivra ; mais ils sont ,de ce temps-ci, assez répandus pour qu'on se demande d'où ils viennent.

Déjà, dans *le Parler français* du mois de mars dernier (p. 328), nous avons reproduit un article de M. Enoch sur *Boche*, substantif et adjectif. D'après M. Enoch, *alboche*, dont *boche* n'est qu'une abréviation et que les recueils argotiques mentionnent depuis une vingtaine d'années, aurait été formé par la substitution du suffixe argotique *oche* à la première syllabe du mot *allemand*, et le *b* du nouveau suffixe serait dû à l'influence de *caboche*. D'autres ont cru que *boche* pouvait venir de *Deutsch*, prononcé d'abord *doïtche*. La plupart n'ont voulu y voir qu'une altération de *caboche* (tête dure).

Dans le dernier fascicule de la *Revue de Linguistique et de Philologie comparé*, M. Julien Vinson tire, comme M. Enoch, *boche* d'*allemand*. L'étymologie par *caboche*, en effet, ne lui paraît pas satisfaisante.

« En effet, dit-il, si nous retranchons quelquefois la première syllabe de certains mots, c'est parce que la seconde commence par une lettre dure, ce qui n'est pas ici le cas. *Caboche* vient de *cap* « tête », qui s'emploie dans l'expression : « de pied en cap » ; dans des noms propres comme *Capdeville* et *Capdebose*, et dans des dérivés comme *cape*, *capuche*, *capuchon*, *caporal*, etc. ; le *b* de *caboche* a été évidemment attiré par l'*o* labial ; cette mutation est normale en espagnol : *cabo*, *cabeza*, *cabecilla*. La terminaison *oche* est plutôt un diminutif qu'un péjoratif : *mioche* (de *mion*), *fantoche*, *garroche* *bamboche*, *clodoche*, etc. *Caboche*, du reste, s'accompagne presque toujours d'un qualificatif ou d'un adjectif possessif.

« Mais pour condamner l'hypothèse proposée, il suffit de remarquer qu'avant de dire : *boche*, on a dit *alboche*, et je crois que ce dernier mot vient tout simplement d'*allemand*. On prononce habituellement *alman* ; par dérision, quelqu'un aura dit *almoche*, ou le *m* se sera changé en *b* sous l'influence de l'*o*, puis la syllabe *al* sera tombée parce que nous avons une tendance à la confondre avec

l'article arabe que nous supprimons dans un grand nombre de mots, par exemple dans *magasins* (espagnol, *almacen*).

« A côté du mot *allemand*, nous avons les synonymes *germain*, *germanique*, *gothique*, *tudesque*, *teuton*. Les Anglais disent *germain*, les Italiens *tedesco*, les Russes *niemetz* (adopté par les Hongrois). Les Allemands s'appellent eux-mêmes *Deutsch*, et cette appellation s'altère dans les patois. . .

« Outre ces appellations, chaque peuple a des expressions dédaigneuses ou satyriques ; les Hollandais, par exemple, qualifient les Allemands de « moffes » (manchon), parce que les Allemands avaient toujours leurs mains dans des manchons, et on cite ce proverbe du XVIIe siècle :

> Indien de *Mof* is arm end' kael
> So speeckt hij zeer bescheyden tael
> Dag als hij compt tot grooten stael
> So doest hij God en menschen quaedt !

Traduction :

> Quand le Boche est pauvre et nu,
> Il parle un langage très mesuré ;
> Mais quand il arrive à une situation élevée,
> Alors il fait du mal à Dieu et aux hommes. »

Pour *bonhomme* et *poilu*, on sait que ces deux mots sont devenus synonymes de soldats. Mais, fait remarquer M. Vinson, « tandis que *poilu* est d'usage général, *bonhomme* est employé particulièrement dans nos provinces de l'ouest, où son pluriel n'est pas *bons hommes*, mais *bonhommes*. »

(Cette dernière observation peut servir de réponse à la question que nous posait, il y a quelques jours, un correspondant ; il avait lu, dans un article de Barrès : « nos *bonhommes* », et nous demandait si l'Académicien avait fait une faute).

« Quant à *poilu*, ajoute M. Vinson, le *Bulletin des Armées* nous apprend son origine. Il a été employé pour la première fois par Balzac avec son sens actuel de « brave, courageux, énergique ». On dit depuis longtemps qu'un paresseux a un poil dans la main, et un médecin militaire a qualifié d'*hypertrichose palmaire* les maladies hypothétiques dont se plaignent parfois les soldats. »

Le Chercheur.

REVUES ET JOURNAUX

L'aide du Canada à la France. Sous ce titre, le R. P. J.-P. Archambault fait connaître l'œuvre de secours organisé au Canada. (*Etudes*, 20 avril).

D'un article du *Journal des Débats* (reproduit par *le Moniteur du Puy-de-Dôme*, de Clermont-Ferrand, 5 mai), intitulé : *Les âmes fraternelles :*

. . . Le Canada vient de se rappeler à la douce France, sa mère patrie ; l'âme française, de son côté, s'est émue de sympathie, d'admiration et de gratitude devant ces Canadiens qui fraternisent avec nous, au récit de leur vaillance et de leurs exploits. Ils ont été magnifiques, et se sont battus près de l'Yser comme des héros. On écrira plus tard l'histoire vraie de cette guerre terrible. Sans oublier et sans dédaigner personne — car chacun a fait son devoir de toutes ses forces et de tout son cœur — les Canadiens, que le livre, l'image et la légende vont bientôt, je pense, populariser, viendront en tête de ceux qui auront donné le plus bel exemple.

A lire : *L'esprit public et la situation au Canada*, dans *le Correspondant* du 10 mai, pp. 463-486.

A. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mgr Tissier. Sur le Front : *Consignes de Guerre.* Paris (Téqui, 82, rue Bonaparte), Québec (Garneau), 1915, in-12, 430 pages.

Discours prononcés par Mgr l'Évêque de Châlons pour combattre l'antipatriotisme, discours inspirés par la guerre et l'invasion.

Au milieu des épreuves du peuple français, l'éloquent orateur s'est fait messager de confiance, et il a jeté dans la foule, suivant l'occasion qui s'offrait, une parole de consolation, un appel à l'énergie, un cri d'espoir, un hommage aux morts, une évocation de la victoire, une prière émue. A la défense de la patrie, Mgr Tissier offre sa parole apostolique.

X

GLANURES

Suivons, quelques instants, un jeune Anglais d'Amérique, sorti de l'Université et tout frais gradué, qui a étudié le français durant trois ou quatre ans ; le voici à Paris, par exemple, dans un café, parmi des Parisiens ; il est assis près de cinq ou six Français qui causent en dînant. Notre jeune homme cherchera naturellement à suivre leur conversation ; il s'apercevra vite que le français appris à son « college » ressemble bien peu à ce qu'il écoute... S'il prend un journal français, il comprendra le sens général des phrases, mais le détail lui échappera... Va-t-il au théâtre, au Gymnase, au Vaudeville, au Palais-Royal, il verra l'auditoire rire à quelque mot d'esprit, mais il n'y comprendra rien.

Charles-M. Marchand.
(*French Idioms*, 1910, p. III.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. — Peut-on appeler *sifflet* (ou comment nommer en français ?) ce petit instrument composé de deux pièces de fer-blanc, légèrement recourbées, assemblées et réunies par une bande de tissu quelconque, et qu'on se met dans la bouche pour se faire une petite voix criarde (les marionettes *parlent* de la sorte) ?

Réponse. — C'est là une *pratique de Polichinelle*, ou simplement une *pratique*.

Question. — Quel est le nom français du « safety razor » ?

Réponse. — *Rasoir mécanique, rasoir américain, rasoir de sûreté.* (Ce rasoir a même un nom scientifique : *pogonotome !*)

Question. — Vous avez cité la boutade de M. Benjamin Sulte sur ceux qui désirent savoir comment s'appelle l'instrument dont on se sert pour accorder les pianos. Je suis de ceux-là. Pouvez-vous satisfaire ma curiosité ?

Réponse. — On appelle cette clef un *retendoir.*

Question. — Doit-on prononcer *àlkol* ou *àlkool* (alcool) ? En ces temps de lutte antialcoolique, il est intéressant de s'en assurer.

Réponse. — Les deux prononciations sont reçues. Cependant *àlkol* est plus commun. Darmesteter donne l'une et l'autre prononciation. Passy, qui enregistre l'usage le plus répandu ne donne que *alkol.* Favre prononce « alcool » avec un *o* : *àlkol*, et *alcoolique* avec deux : *alkoolik* ; de même Darmesteter pour ce dernier mot ; au contraire Passy prononce par un seul *o alcool* et tous ses dérivés. On peut donc prononcer d'une manière ou de l'autre ; l'usage n'est pas encore bien fixé.

Question. — Quel est le nom donné en français au petit morceau de cuir dont on garnit le petit bout des queues de billard ?

Réponse. — Ce morceau de cuir est le *procédé.*

Question. — Notre *javelier* canadien se compose d'une faux avec son manche et d'un clayonnage destiné à recevoir les tiges du blé à mesure qu'elles sont coupées par la faux et à les déposer en belles rangées sur le champ. Ce clayonnage a-t-il un nom ?

Réponse. — C'est la *ramassette.*

Question. — Au tir, comment traduire *target* et *bull's-eye ?*

Réponse. — *Target* = cible. *Bull's eye* = mouche.

Question. — Au jeu du ballon, qu'est-ce, en français, qu'un *free kick.*

Réponse. — Je ne suis pas un expert en la matière, mais d'après la description qu'on m'en fait, un *free kick* serait un « coup franc ».

Question. — Le mot *gouret* est-il l'exacte traduction de l'anglais *hockey ?*

Réponse. — Non. Mais le *hockey* rappelant l'ancien jeu du gouret, on a proposé de lui donner ce dernier nom, et cela ne nous paraît pas mal trouvé.

Question. — Ne peut-on pas dire « vendre à crédit » ? On trouve pourtant dans Littré : « Acheter, vendre des marchandises *à crédit* ». (Voir *le Parler français*, vol. XIII, p. 390).

Réponse. — Cette question est provoquée par une note de la Ligue des Droits du français dans les listes qu'elle fait d'abord paraître dans notre revue. On peut dire, en effet, « vendre à crédit » ; cette expression est parfaitement française, et nous ne croyons

pas que la Ligue ait voulu la condamner. Au contraire, elle a expliqué clairement qu' « *à crédit* est français dans le sens de délai ». Mais elle a voulu sans doute signaler aux commerçants l'expression « vendre à terme », peu employée chez nous.

Question. — Comment faut-il traduire C. O. D. ? par « payable sur livraison » (P. F., vol. XIII, p. 390), ou par « contre remboursement » (P. F., vol XIII, p. 313) ?

Réponse. — A la page 390, la Ligue des Droits du français a traduit « C. O. D. » par « payable sur livraison » ; à la page 313, M. l'abbé Blanchard a traduit « expédié C. O. D. » par « expédié C. R. (contre remboursement) ». La Ligue me paraît avoir raison, et M. l'abbé Blanchard n'avoir pas tort. « C. O. D. », c'est ou bien « payable sur livraison », ou bien — mieux peut-être — « remise contre remboursement ».

Le Parler français.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Mai (*mé*) s. m.

|| Mât fixé devant une maison, sur une place publique ou encore sur un toit, au sommet duquel on hisse un drapeau. *Ex. :* Les paroissiens ont planté un *mai* devant l'église. -- C'est la visite de l'évêque : il va falloir planter des *mais*.

FR. *Mai* = arbre enrubanné qu'on plante le 1er mai devant la porte de quelqu'un pour le fêter, l'honorer, DARM.

FR.-CAN. Quand, le 1er mai, la débâcle ne s'est pas encore produite dans les rivières, on plante un *mai* sur le *pont* de glace.

Maignable (*meŋàb*) adj.

|| Maniable.

Maigrasses.

|| Parties du porc qu'on débite et qu'on ne peut saler (différentes du *dérail*).

Maigre (*mègr, mèg*) adj.

|| *Maigre comme un carême, comme un chicot, comme un manche à balai* = très maigre.

FR.-CAN. Cf. *blême comme une face de carême, comme une vesse de carême.*

Maigrechine (*megræcin*), **maigrechigne** (*megræcin*) s. m.

|| Individu très maigre, chétif, d'apparence débile.

ÉTYM. Cf. fr. pop. *maigre échine* = personne très maigre, LAR., GUÉRIN.

Maigrelin (*megrœlẽ*), **maiguerlin** (*megœrlẽ*) adj.

|| Maigrelet, un peu trop maigre.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER ; Poitou, FAVRE.

Maigrichine. (*megriciŋ*) s. m.

|| Cf. *Maigrechine.*

Maigrichoux. (*megricu*) s. m.

|| Petit enfant maigre ; homme petit et malingre.

Maigrillon. (*megriyõ*) s. m.

|| Maigrichon.

Maigriot (*megriyo*) adj.

|| Maigrelet, maigrichon.

Maigue. (*mèg*) adj.

|| Maigre.

Maille (à) et à corde (*a máy e a kòrd*) loc. adv.

1° || Avec difficulté, de peine et de misère. *Ex.* : Il a tant plu qu'on a fait nos foins *à maille et à corde.* — Notre pauvre cheval, on a ben cru qu'il allait mourir, on l'a réchappé *à maille et à corde.* — Mon mari est malade, il travaille *à maille et à corde.*

FR.-CAN. *De maille et de corde.*

2° || Sans soin, avec négligence (en parlant de l'exécution d'un ouvrage). *Ex.* : Une clôture faite *à maille et à corde.*

3° || Dans la pauvreté, la misère. *Ex.* : Passer l'hiver *à maille et à corde.*

FR.-CAN. Aussi : *amont la corde* : Il vit *amont la corde.*

Mailler (*má:yé*) *v. intr.*

1° || Faire du filet. *Ex.* : J'ai *maillé* toute la journée.

FR. *Mailler*, v. tr. = faire (quelque chose) de mailles entrelacées, lier à l'aide de mailles, DARM.

DIAL. *Mailler* = faire du filet, Anjou, VERRIER.

2° || Se prendre au filet. *Ex.* : Le hareng *maille* depuis quelques jours.

Mailler (se) (*sé máyé*) v. réfl.

1° || Se prendre dans les mailles du filet (en parlant du poisson).

DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.

2° || Se mêler. *Ex. :* Les fils de la chaîne *se maillent.*

FR. Aussi *s'entremailler.*

Mailloche (*mayòc*) s. f.

1° || Tête. *Ex. :* Cogne, la *mailloche!* (jeu d'enfants). Ailleurs : Pan, pan, maillette).

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN ; grosse tête, Anjou, VERRIER.

2° || Tête dure ; se dit d'une personne têtue, ou peu intelligente et qui comprend difficilement.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

3° || Protubérance. *Ex. :* Il a une *mailloche* sur le crâne.

4° || Boule de quoi que ce soit : *Mailloche* de beurre, de tire, etc.

5° || Moignon (d'un bras coupé, etc.).

6° || *Tête de mailloche* = m. s. que 2°.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

FR. Mailloche = lourd maillet, DARM.

FR.-CAN. *Magnoche.* — La *mailloche* du bedeau = canne...

Maillocher. (*mayõcé*) v. intr.

|| Frapper avec quelque chose de dur. Jouer à la main-morte.

Main (*mẽ*) s. f.

1° || *A main* = commode, facile à manier. (Voir *amain*). *Ex. :* Cette faux est *à main.*

DIAL. *Id.*, Normandie, DELBOULLE.

2° || *A main de, à la main de* = à même de. *Ex. :* Demande à Pierre, c'est lui qui est le plus *à main* de faire cela, *à la main* de faire cela.

3° || *A la main* = obligeant, à toutes mains, prêt et apte à rendre service, sur qui l'on peut compter. *Ex. :* Nos voisins sont bien *à la main*, on peut compter sur eux.

4° || *A son à main* (voir *amain*) = placé de façon à pouvoir travailler commodément. *Ex. :* C'est pas à mon *à main*, ça travaille mal.

DIAL. *Id.*, Normandie, DELBOULLE.

5° || *Mains de beurre, de laine* = mains qui laissent tout échapper.

DIAL. *Mains de beurre* = m. s., Normandie, DELBOULLE.

6° || *Avoir la main légère* = donner des taloches à la moindre provocation, avoir l'habitude de voler, être enclin à voler.

FR.-CAN. *Avoir la main souple.*

7° || *En mains* = en magasin.

FR. *Avoir en main* = à sa disposition, DARM.

8° || *Écrire, prendre à la longue main* = écrire au moyen de l'écriture ordinaire (une déposition, un témoignage, etc.), par opposition à « prendre à la sténographie » (*short hand*).

9° || *Jouer à la main morte* = jeu d'enfants : l'un d'eux se met la main ouverte derrière le dos, les yeux bouchés ; les camarades frappent ; il doit dire qui a frappé.

1° || *N'y aller pas de main morte* = durement, sans délicatesse.

Main (*mẽ*) s. f.

|| Ouvrier. *Ex.* : Employer cent *mains* dans une manufacture = cent ouvriers.

ETYM. Cf. ang. *hand*, m. s.

FR. Cf. Petite main = apprentie, ouvrière.

Main de fer (*mẽ dė fè:r*) s. f.

1° || Main, anneau à ressort terminant une corde à puits et dans lequel on passe l'anse du seau.

2° || Coup de poing, petite armature d'acier adaptée au poing et qu'on emploie comme arme.

FR. *Main de fer* = sorte de crochet, de crampon.

Mainquin (*mẽkẽ*). s. m.

|| Maintien.

Maintée (*mẽtẽ*) s. f.

|| Main pleine. *Ex.* : Avoir une *maintée* d'atout = avoir la main pleine d'atout.

FR.-CAN. On dit aussi : une *pleine main*.

Mainteint (*mẽtẽ*) part. passé de *maintenir*.

|| Maintenu. *Ex.* : Il l'a *mainteint* comme ça, au bout de son bras, pendant dix minutes.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Maintenue. (*mètenu*) s. f.

|| Maintient : *Ex. :* Avoir une belle *maintenue.*

Maintien (*mètyé*), **mainquien** (*mèké*) s. m.

|| Manche du fléau, partie du fléau qui se tient à la main, que la main tient.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY, MAZE, DUBOIS.

FR.-CAN. Voir JUTRAS, *la Vieille grange.*

Mairerie (*mèrri*) s. f.

|| Mairie.

VX FR. Forme fréquente, LITTRÉ, DARM., COTGRAVE, NICOT.

DIAL. *Id.*, Normandie, ROBIN, DUBOIS ; Saintonge, ÉVEILLÉ ; Anjou, VERRIER ; Bas-Maine, DOTTIN.

Mairesse (*merès*) s. f., **maireresse** (*mèrrès*).

|| Femme d'un maire.

VX FR. Autrefois femme d'un maire ; ne se dit plus que par plaisanterie, L TTRÉ.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Mainson (*mèzõ*) s. f.

|| Maison.

DIAL. *Id.*, Haut-Maine, MONTESSON.

FR.-CAN. Aussi : *mézõ.*

Mainsonnée (*mèzoné*) s. f.

|| Maisonnée, ensemble de ceux qui demeurent sous le même toit.

Maison (la). (*la mèzõ*) s. f,

|| La maison paternelle, chez soi. *Ex. :* On n'est bien qu'à *la maison.*

Maison de pension (*mezõ t pãsyõ*) s. f.

|| Pension bourgeoise, maison où on loge et nourrit pour un prix convenu.

FR.-CAN. *Maison de pension* = maison de pension *privée.*

Mais que (*mé kà*) conj.

|| Lorsque, quand, dès que. *Ex. : Mais que* je parte, je t'emmènerai avec moi. — *Mais* qu'il sera guéri, il viendra vous voir. — *Mais qu'i* viennent, viens m'quri !

Vx fr. « *Mais que* pour *quand* est un mot qu'on use fort en parlant, mais qui est bas et ne s'écrit pas dans le beau style. Par exemple, on dit à toute heure et même à la cour : venez moi quérir, *mais qu'il* soit venu. » Vaugelas ; Acad ; Besch.

Dial. *Id.*, Normaedie, Littré, Robin, Dubois, Moisy ; Maine, Dottin, Montesson ; Anjou, Verrier.

Maite (*mè:t*) s. m.

|| Maître.

Dial. *Id.*, Normandie, Maze, Delboulle, Moisy.

Maître (*m:èt*) s. m.

|| *Faire un maître* = décider qui est le plus fort, le maître. — *Faire son maître* = se donner des airs de supériorité.

Maître de poste (*mè:ter dė pòst*) s. m.

|| Directeur d'un bureau de poste, receveur des postes.

Etym. Cf. ang. *postmaster*.

Maître germain (*mè:tėr jèrmé*) **mette germain** (*mèt jèrmé*) s. m.

|| (Cousin) issu de germain.

Fr.-can. Voir *remué de germain remette germain*, *remède germain*.

Maîtresse (*mètres*) s. f.

1° || Jeune fille courtisée. *Ex. :* Aller voir sa *maitresse*.

Vx fr. Vieilli en ce sens, Darm.

Dial. *Id.*, Picardie, Haigneré.

Fr.-can. Syn. de *blonde*. Le mot *maîtresse* a gardé le sens qu'il avait autrefois. Il disparaît cependant et n'est plus guère usité. On le retrouve surtout dans les chansons populaires, où il n'a aucun sens défavorable. Aujourd'hui, la *maîtresse*, c'est l'institutrice.

2° || Épouse (dans quelques chansons).

(*à suivre*)

Le Comité du Glossaire.

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

LISTE D'EXPRESSIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

TERMES D'USINES

N. B. — Dans les noms de machines, les *participes présents* anglais se rendent souvent par l'infinitif français précédé de *à* :

Expressions fautives	Expressions correctes
Drilling machine	Machine à percer, perceuse.
Folding "	" à plier.
Sharpening "	" à affuter (les forets). — Affuteur est aussi usité.
Curving "	" à cintrer.
Milling "	" à fraiser.
Planing "	" raboter, raboteuse, (jamais *planeur*).
Printing "	Presse mécanique.
Shearing "	Tondeuse.
Crusher, breaker	Machine à broyer, broyeuse.
Punching-bear	" à poinçonner, poinçonneuse.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PAGES

Abréviations 6
Action (l') française en Amérique. — Le Premier Congrès de Parler français, (*poème*) W. CHAPMAN 199
— En Acadie : Pour la vie du français, l'abbé J.-A. D'AMOURS 440
— Notre vie dans l'Ouest, l'abbé J.-A. D'AMOURS . . . 58, 158
— Solidarité des groupes français, AMÉDÉE DENAULT 11
Adieu (l') de la Grise, LIONEL MONTAL 217
A la Mémoire de Pie X 7
Alphabet phonétique 5
Au service des intérêts français. — Ce qui s'accomplit chez nous, AMÉDÉE DENAULT 49, 230, 273
— Ce qui se dit dans la presse, AMÉDÉE DENAULT. 46, 228, 273
— Documents pour l'histoire, A. D. 330, 369
— Membres du Ralliement Catholique et français en Amérique, le COMITÉ PERMANENT L. F 173
— Renaissance d'une controverse, A. DENAULT 415
— Tableau d'honneur des lauréates et des lauréats du parler français 86, 133
Autant de pris, ANTOINE 126
Aubes martiales (*poésies*), JOS.-EMILE POIRIER. — *Alea jacta est* 128
Debout ! 129
L'Aube 224
Le Monstre 167
Belgicismes et canadianismes, ADJ. RIVARD 103
Bulletin bibliographique (Voir *Comptes rendus*).
Canada (le) à Rudyard Kipling (poésie), GUSTAVE ZIDLER . . . 9
Carnet d'un liseur 37
Chez nous (Voir *Comptes rendus*).
Comptes rendus :
Allocutions pour les jeunes gens (Paul Lallemand), X. 325
Almanach (l') du Peuple, ADJUTOR RIVARD 280
Ame (l') de Rolland (François Battanchon), X. 326

PAGES

Annuaire statistique de la Province de Québec, A. RIVARD... 140
Armée (l') du Crime (Vindex), A. RIVARD.............. 362
Attirance (l') du Gouffre (René P.), ID.................. 216
Bibliographical outline of French-canadian literature (James Geddes, jr), X.................................. 325
Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface, ADJ. R VARD.. 315
Canadien (Un) errant (Ernest Bilodeau), ID............ 406
Cartier (G.-Etienne), Chs-Edouard Lavergne), ID......... 140
Cathédrale (la) de Reims (Emile Male), ID............... 362
Chez nous (Adjutor Rivard), l'abbé *C. Roy*............... 155
Cinquième (le) anniversaire du « Devoir », X............ 325
Clergé (le) et la guerre de 1914 (Mgr L. Lacroix), ADJ. RIVARD.. 362, 414
Consignes de Guerre (Mgr Tissier), X.................. 459
De Kant à Krupp (Léon Daudet), X...................... 324
Dictionnaire de bon langage (l'abbé Etienne Blanchard), A. RIVARD.. 357
Discours et allocutions (Mgr L.-A. Paquet), ID.......... 407
Du XVIIIe siècle à l'Année Sublime (Etienne Lamy), X.. 323
Église (l') catholique au Canada (T. R. P. Alexis), A. RIVARD 24
Études sur les parlers de France au Canada (Adjutor Rivard), l'abbé C. ROY.................................... 105
Excursion sacerdotale chez les Tête-de-Boule, X........... 414
Femmes (les) et la Guerre de 1914 (Frédéric Masson), X.... 323
Figures de Pères et de Mères chrétiens (l'abbé H. Bels), ADJ. RIVARD.. 316
Franciscains (les) et le Canada (R. P. Odoric-Marie Jouve, O. F. M.), X.................................. 325
French (the) language in Ontario (Thomas O'Hagan), ADJ. RIVARD.. 139
Guerre (la) allemande et l'Eglise catholique, X........... 413
Héroïque (l') Serbie (Henri Lorin), X.................. 324
Inventaire de nos fautes les plus usuelles (Sylva Clapin), ADJ. RIVARD.. 23
Joffre (le Général) (G. Blanchon), ID.................. 362
Leçons de Logique (l'abbé Arthur Robert), l'abbé CYRILLE GAGNON.. 92
Leçons de Psychologie (l'abbé Arthur Robert), ID....... 281
Martyre (le) du Clergé belge (Aug. Mélot), ADJ. RIVARD... 362
Matutinaud lit la Bible (l'abbé E. Duplessy), X......... 326
Mois (le) des fruits, X.................................. 326

PAGES
Neutralité (la) de la Belgique (Henri Welschinger), X...... 323
Ombres françaises et visions anglaises (Le Comte d'Haussonville), ADJ. RIVARD.............................. 216
Pages actuelles, X.. 412
Pain des Petits (le) (l'abbé E. Duplessy), X............. 414
Parlers (les) de France au Canada (Adj. Rivard), l'abbé CAMILLE ROY... 105
Patriotisme et endurance (S. E. le Card. Mercier), X..... 324
Petit-fils (un) de Pierre Gagnon (Claude Dupont), ADJ. RIVARD.. 358
Petite histoire de la Révolution française (Fénelon Gibon), ID. 23
Pour ceux qui luttent, pour celles qui souffrent (l'abbé Thellier de Poncheville), ID.................................... 323
Question (la) juive (l'abbé Antonio Huot), ID.............. 316
Quête (la) de l'Enfant Jésus (E.-J. Massicotte), ID....... 237
Raisons d'espérer (R. P. Pierre Granger, O. P.), X........ 324
Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, ADJ. RIVARD.......................... 281
Rectitude et perversion du sens national (Camille Jullian), X. 324
Règlement annoté de l'Assemblée Législative de Québec (L.-P. Geoffrion), ID... 280
Retour (le) de Jeanne d'Arc (l'abbé Thellier de Poncheville), ADJ. RIVARD... 37
Review of Historical publications relating to Canada, ID. 23
Salut (le) aux Chefs (René Doumic), X...................... 323
Soldat (le) de 1914 (René Doumic), X....................... 323
Syndicats (les) ouvriers chrétiens en Belgique (R. P. A. Guillot), ADJ. RIVARD.. 281
Vastes champs offerts à la colonisation et à l'Industrie, la Gaspésie (Alf. Pelland), ID.............................. 140
Vie (la) héroïque (l'abbé A.-D. Sertillanges), X........... 324
Vision (la) de Bernadette (Reynès-Monlaur), ADJ. RIVARD. 139
Domaine du français au Manitoba, l'abbé DENYS LAMY...... 453
École (l') littéraire de Montréal, LÉON LORRAIN.............. 450
Enquête, RÉDACTION DU P. F. 112
Français (le) des gens instruits au Canada, RÉMI TREMBLAY.. 317
Garde ton cœur ! (*poésie*), BLANCHE LAMONTAGNE.............. 39
Glanures. 85, 196, 226, 327, 459
Guerre (la), J.-E. PRINCE.. 164
Honneurs pontificaux.. 8
Hymne (l') de la foi, ALBERT FERLAND........................ 255
Jeanne Le Ber (*poème*), W. CHAPMAN......................... 113

PAGES
Langevin (Mgr) 439
Langue (la) et l'esprit, Adj. Rivard 152
Langue (la) française en Belgique, R. P. Desmet 256
Langue (la) française en Louisiane, Alcée Fortier 394
Langue (la) française et le commerce, l'abbé Étienne Blanchard 310
Langues (les) indigènes dans le parler franco-acadien, James Geddes, jr 67
Lettre de l'étranger, Henriette van Lennap 315
Lettres (les) françaises et nos collèges, l'abbé Wilfrid Lebon .. 296
Lexique canadien-français (Voir l'*Index Alphabétique*), Le Comité du Glossaire ....
.... 40, 95, 142, 186, 239, 286, 336, 376, 422, 463
Liste d'expressions françaises, Pierre Homier 307
Liste d'expressions pour le commerce et l'industrie, La Ligue des droits du français :
— Termes de comptabilité 389, 435
— Termes de fournitures scolaires 102, 149, 197
— Termes de navigation fluviale 53, 101
— Termes d'usine 436, 470
— Termes de l'habillement 245, 293, 341
Livres (les) (Voir *Comptes rendus*).
Louis Hébert (*poème*), W. Chapman 351
Lutte (la) contre la littérature pornographique, Adalbert Guillot, C. SS. R 117, 203
Maison (la), Adj. Rivard, ... 444
Mot (un), le Secrétaire de la Société du Parler français. 359
Mots nouveaux, Le Chercheur, ... 456
Mun (Albert de) (*poésie*), Pierre de Maigremont 151
Parfaits (les) en *is*, Adj. Rivard 194
Parlers de France au Canada (Voir *Comptes rendus*).
Parler (notre) et les Anglais, Antoine 433
Patrie (la), Adj. Rivard 391
Pendant la guerre (*poésie*), Blanche Lamontagne 65
Petites notes, le Secrétaire 432
Pour accueillir le « Cantique du Doux parler », Albert Ferland 21
Pour le Parler français, J.-E. Prince 83
Pour les Canadiens, défenseurs du parler français en Amérique, (*poésie*) Gustave Zidler 295
Pour un soldat de 1914 (*poésie*) Gustave Zidler 247
Presse, (la) française au Manitoba, Noël Bernier, ... 446

PAGES
Questions de vocabulaire, LA RÉDACTION 168
Questions et réponses, « LE PARLER FRANÇAIS » 130, 170, 223, 363, 408, 460
Quête (la) de l'Enfant-Jésus (Voir *Comptes rendus*).
Qui chante dans Québec? ALBERT FERLAND 343
Résultats du concours de littérature spiritualiste de 1914 20
Revues et journaux, ADJ. RIVARD 38, 93, 127, 237, 283, 365, 458
Sarclures, LE SARCLEUR 24, 238, 291, 368
Séance annuelle de la Société du Parler français au Canada — Discours du Président, le DR. P.-C. DAGNEAU 252
— Compte rendu, l'abbé CYRILLE GAGNON 249
Société du parler français au Canada: — Bureau pour l'année 1914-1915 57
— Rapport annuel du Secrétaire général pour l'année 1913-1914, l'abbé CYRILLE GAGNON 55
Table alphabétique des matières 471
Tables du Bulletin 227
Traduction (la) des noms géographiques, AVILA BÉDARD 263
Vieux (le) livre de messe, LIONEL MONTAL 345
Vieux parler canadien : cordonnerie domestique, l'abbé V.-P. JUTRAS 25, 75
Vocabulaire anglo-français de dactylographie, ALFRED VERREAULT 398

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

PAGES

ANTOINE. Autant de pris.. 126
— Notre parler et les Anglais.. 433
BÉDARD (AVILA). La traduction des noms géographiques.... 263
BERNIER (NOËL). La presse française au Manitoba......... 446
BLANCHARD (l'abbé ÉTIENNE). La langue française et le commerce.. 310
CHAPMAN (W.). Jeanne Le Ber.. 113
— Le Premier Congrès du Parler français.................... 199
— Louis Hébert.. 351
CHERCHEUR (LE). Questions et réponses.............. 130, 223
— Mots nouveaux.. 456
COLLABORATEUR (UN). Honneurs pontificaux.............. 8
COMITÉ (LE) DU BULLETIN. Bureau de la Société du P. F. pour l'année 1914-1915.. 57
— Carnet d'un liseur.. 37
— Questions de vocabulaire.. 168
— Questions et réponses.................. 22, 170, 363, 408, 460
— Résultat du concours de littérature spiritualiste.............. 20
— Tables générales.. 227
— Tableau d'honneur................................ 86, 133
— Enquête.. 112
— Glanures.. 85, 226, 327, 459
COMITÉ (LE) DU GLOSSAIRE. — Lexique......... 40, 95, 142, 186, 239, 286, 336, 376, 422, 463
COMITÉ (LE) PERMANENT. Liste des membres du Ralliement C. et F. en A.. 173
DAGNEAU (DOCTEUR C.). Discours prononcé à la séance publique du 3 février 1915.. 252
D'AMOURS (l'abbé J.-A.). L'action française en Amérique. — En Acadie : Pour la vie du français.................... 440
— Notre vie dans l'Ouest................................ 58, 158

PAGES

DENAULT (AMÉDÉE). Au service des intérêts français . .46, 228, 329, 369, 373, 415
— L'action française en Amérique : Solidarité des groupes français 11
DESMET (R. P. P.). La langue française en Belgique 256
FERLAND (ALBERT). Pour accueillir le « Cantique du Doux Parler » 21
— L'hymne à la Foi 255
— Qui chante dans Québec ? 343
FORTIER (ALCÉE). La langue française en Louisiane 394
GAGNON (l'abbé CYRILLE). Compte rendu 281
— Les livres 92
— Rapport du Secrétaire pour l'année 1913-1914 55
— Compte rendu de la séance publique du 3 février 1915 249
GEDDES (JAMES, jr). Les langues indigènes dans le parler franco-acadien 67
GUILLOT (ADALBERT, C. SS. R.). La lutte contre la littérature pornographique 117, 203
HOMIER (PIERRE). Liste d'expressions françaises 307
JUTRAS (l'abbé V.-P.). Cordonnerie domestique 25, 75
LAMONTAGNE (BLANCHE). Garde ton cœur ! (*poésie*) 39
— Pendant la guerre (*poésie*) 65
LAMY (l'abbé DENYS). Domaine du français au Manitoba 453
LEBON (l'abbé WILFRID). Les lettres françaises et nos collèges. 296
LENNAP (HENRIETTE VAN). Lettre de l'étranger 315
LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS. Liste d'expressions pour le commerce et l'industrie ... 53, 101, 149, 197, 245, 293, 341, 389, 435, 470
LORRAIN (LÉON). L'École littéraire de Montréal 450
MAIGREMONT (PIERRE de). Albert de Mun (*poésie*) 151
MONTAL (LIONEL). L'Adieu de la Grise 217
— Le Vieux Livre de Messe 345
POIRIER (JOS.-EMILE). Aubes martiales: *Alea jacta est* (*poésie*) 128
— Debout ! (*poésie*) 129
— L'Aube (*poésie*) 224
— Le Monstre (*poésie*) 167
PRINCE (J.-E.). La guerre 164
— Les livres 215
— Pour le parler français 83
RÉDACTION (la). Monseigneur Langevin 439
RIVARD (ADJUTOR). Belgicismes et canadianismes 103
— Bulletin bibliographique 362

PAGES

— Glanures 196
— La langue et l'esprit 152
— La Maison 444
— La Patrie 391
— Les livres 23, 139, 215, 280, 357, 406
— Les parfaits en « is » 194
— Revues et journaux 38, 93, 127, 237, 283, 365, 458
ROY (l'abbé CAMILLE). Compte rendu 105, 155
SARCLEUR (LE). Sarclures 24, 238, 291, 368
SECRÉTAIRE (LE). Petites notes 432
— Un mot 359
TREMBLAY (RÉMI). Le français des gens instruits au Canada .. 317
VERREAULT (ALFRED). Vocabulaire anglais-français de dactylographie 398
X. Bulletin bibliographique 323, 412, 459
ZIDLER (GUSTAVE). (*Poésies*) Le Canada à RUDYARD KIPLING 9
— Pour les Canadiens défenseurs du parler français en Amérique. 295
— Pour un soldat de 1914 247

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MOTS ÉTUDIÉS

Nota. — Les mots **en caractères gras** sont tirés du *Lexique canadien-français ;* *l* indique qu'un mot se trouve dans la *Ligue des droits du français ;* *s* dans les *Sarclures ;* *a*, dans les articles et *r*, dans les Questions et réponses.

Les chiffres renvoient aux pages de ce volume.

A

abattant, *r*, 171
accelerating type bar, *a*, 398
acceptance, *l*, 342
accordoir, *a*, 168
account, *l*, 342
account book, *l*, 342
accusé de réception, *l*, 342
adjust (to) margins, *a*, 398
affileur, *l*, 102
air brakes, *l*, 436
alcool, *r*, 460
ammeter, *l*, 436
a moitié temps, *s*, 291
annuaire, *l*, 150
annulation, *l*, 342
anvil, *a*, 398
approbation, *l*, 342
à propos de bottes, *a*, 75
arrangé, *a*, 312
arrêté ministériel, *r*, 409
assessed taxes, *l*, 436
assets, *l*, 342
attachments, *a*, 398
audit, *l*, 389
auditement, *l*, 389
auditeur, *l*, 389
automatic and line spacer lever, *a*, 398
automatic friction brake, *a*, 398
automatic line spacer, *a*, 398
automatic paper feed, *a*, 398
automatic ribbon reverse, *a*, 398
automatic rocking carriage return, *a*, 398
auxiliary feed rollers, *a*, 398
auxiliary feed rolls, *a*, 398
auxiliary pressure rolls, *a*, 398
avant-pied, *a*, 32
avoir l'air, *s*, 238

B

babiche, *a*, 75, 76
backer, *l*, 389
back rod, *a*, 398
back space key, *a*, 398
back space lever, *a*, 398
back spacer, *a*, 398
back spacer key, *a*, 398
back spacing key, *a*, 398
back way rod, *a*, 398
badge, *l*, 102, 198
baladeuse, *r*, 170
balance, *a*, 313, 389
ball bearing carriage, *a*, 398
ball bearings, *l*, 437
ball race, *a*, 398
bank-rate, *l*, 389
Baptiste, *l*, 198
barble, *l*, 149
bargains, *l*, 198
barge à steam, *l*, 53
base-ball, *l*, 102
basement, *l*, 198
bat, *l*, 102
bavelle, *a*, 75
bearing, *l*, 437
bell, *a*, 398
bench-vice, *l*, 437
bibliothèque, *l*, 150
bichrome ribbon, *a*, 399
bill, *l*, 198, 389
biller, *a*, 399
billing platen, *a*, 399
black-board, *l*, 102
black ball, *l*, 198
blaguebolle, *a*, 35
blague-bolle, *a*, 75
bloc de verre, *l*, 150
blotter, *l*, 102
blur (to), *a*, 399
boat américain, *l*, 53
boat bleu, *l*, 53
boche, *a*, 328, *a*, 456
boiler, *l*, 436
boiler house, boiler room, *l*, 436
boire, *a*, 76
boîte à cordonnerie, *a*, 76
boîte à plumes, *l*, 149
bolt, *l*, 436
bonhomme, *a*, 456
bonnes, (dans ses), *r*, 130
bonus, *l*, 389
book-keeping, *l*, 102
book of manifold, *a*, 399
boss, *l*, 436
botché, *l*, 102
botte française, *a*, 31
bottes lacées, *l*, 198
botte malouine, *a*, 30
botte sauvage, *a*, 29
boucharde, *a*, 169
boucle, *a*, 30
boudoir cap, *l*, 245
bouterolle, *r*, 410
bracket, *l*, 436
bracket-wheel, *l*, 436
brai, *a*, 76
braid, *l*, 198, 245
braider, *l*, 245
brake, *l*, 53, 436
breaker, *l*, 470
breast, *l*, 53, 245
brimbale, *r*, 171
bull's eye, *r*, 461

C

cabotte, *a*, 34
caleçons, *l*, 245
calendrier-journal, *l*, 102
camionnage, *a*, 313
cancel (to), *r*, 411
cap, *l*, 102, 245
capine, *l*, 245
capital letters, *a*, 405
capital shift key, *a*, 399
capital shift lock, *a*, 399
carbon paper, *a*, 399
card attachment wire, *a*, 399
card clip, *a*, 399
carriage, *a*, 399
carriage driving spring, *a*, 399
carriage feed rack, *a*, 399
carriage governor, *a*, 399
carriage interchangeable, *a*, 399
carriage pointer, *a*, 399
carriage release key, *a*, 399
carriage roller bearing, *a*, 399
carte d'admission, *l*, 102
case, *a*, 399
cash account, *l*, 389
catalogue, *l*, 150
catch, *l*, 53, 437
causer, *r*, 364
cent, *r*, 223
centering scale, *a*, 399
centin, *r*, 223
chadouf, *r*, 171
change (to) travel of ribbon, *a*, 399
chantepleure, *r*, 172
charge leaf, *l*, 389
charger, *a*, 311, 389
chargette, *a*, 169
chars, *a*, 313
chartine, *l*, 245
chaumer, *a*, 76
chausson, *a*, *l*, 27, 245
chausson-à-bas-talon, *a*, 27
chaussures fines, *a*, 34
chéqué, *a*, 312
chéquer, *l*, 390
cheville, *a*, 76
cible, *r*, 461
ciré, *l*, 245
citronnade, *r*, 410
clairer, *l*, 53, 390
clam, *l*, 54
claques, *a*, 29
classifier, *l*, 435
clavigraphe, *l*, 102
clavigraphiste, *l*, 102
clearance, *l*, 390
click, *l*, 53
clip-clap, *l*, 150
clip-clip, *l*, 102
cloque, *l*, 245
clous, *a*, 76
coat, *l*, 245
coco, 336
C. O. D., *l*, 246, 313, 390, *r*, 462
col, *l*, 390
collecter, *l*, 390
collet, *l*, 246
congresses, *l*, 246
collect, *a*, 314
collection, *a*, 314
coltar, *l*, 53
column finder, *a*, 399
column selector, *a*, 399
commande, *a*, 313
concerner, *s*, 368
conformateur, *a*, 169
congresse, *a*, 36
connecting-rod, *l*, 437
considérer comme, *s*, 368
cook, *l*, 53
cookerie, *l*, 53
coq-wheel, *l*, 437
cordon, *a*, 27
cordon de botte, *a*, 30
corps, *l*, 246
corser, *r*, 22
côté de cuir, *a*, 76
coti, *l*, 246
cou-de-pied, *a*, 76
counterfoil, *l*, 390
coupe-chevilles, *a*, 76
coupe-jarrets, *r*, 131
coup franc, *r*, 461
couture-en-dedans, *a*, 76
couture-en-dehors, *a*, 77
couvert de livre, *l*, 149
couvert de pupitre, *l*, 150
couverture, *l*, 150
cover (rubber), *a*, 399
C. R., *a*, 313
crane, *l*, 437
crank, *l*, 53, 437
crank-shaft, *l*, 437
craque, *a*, 33, 77
craqué, *a*, 77
crayon affilé, *l*, 102
crayon vissé, *l*, 102
crédit, *l*, 390
crédit (à), *l*, 390, *r*, 461
crémeur, *l*, 246
crémone, *l*, 246
crété, *a*, 312
creu-du-pied, *a*, 77
crevassé, *a*, 77
crillon de plomb, *l*, 102
croupe, *a*, 77
crow-bar, *l*, 437
crusher, *l*, 469
cueillir, *r*, 409
cuir-à-patent, *a*, 37
cuir-à-patente, *a*, 77
cuir patent, *l*, 294
cuir rouge, *a*, 77
cups, *a*, 399
curving machine, *l*, 469
cut (to) a stencil, *a*, 399
cut-out, *l*, 437
cylinder, *a*, 399
cylinder knob, *a*, 399
cylinder ratchet release, *a*, 399
cylinder scale, *a*, 399

D

Damas, *a*, 77
day-book, *l*, 102
déception, *r*, 226
deck, *l*, 53
decimal tabulator, *a*, 399
décret, *r*, 409
déduction, *l*, 390
déduire, *l*, 390
deficiency, *l*, 390
delivery, *l*, 246
demi-saison, *a*, 313
departement, l, *a*, 246, 310, 313
département des plaintes, *a*, 312
dépenses, *l*, 390
dépot, *l*, 390
depress (to) a key, *a*, 399
derrick, *l*, 53, 438
désappointement, *r*, 226
dessus-de-pied, *a*, 26, 78
diable (faire le) à quatre, *r*, 408
dial, *a*, 400
dickey, *l*, 246
discharge, *l*, 390
discompte, *l*, 390
disqualifier, *s*, 368
divisions, *l*, 150
djamé, *l*, 54
djinne, *l*, 54
duster, *l*, 246
dust guard, *a*, 400
dust plate, *a*, 400
dust shield, *a*, 400
dock, *l*, 54
Dollard, *r*, 223
dos, *a*, 78
double-breast, *a*, 313
double-semelle, *a*, 78
double space, *a*, 400
douille, *l*, 102
dradge, *l*, 54
dress maker, *l*, 246
drill, *l*, 437
driller, *l*, 54
drop cabinet, *a*, 400
drilling machine, *l*, 469
dresser, *l*, 54
drums of ribbon spools, *a*, 400

E

écointé, *l*, 149
écore, *l*, 54
écueil, *r*, 409
efface, *l*, 102
empeigne, *a*, 26
emplisseur, *l*, 150
en autant que, *s*, 368
enfléchure, *a*, 169
engin, *l*, 437
engin à gazoline, *l*, 437
engin à steam, *l*, 437
engin de 40 h. p., *l*, 437
engine-room, *l*, 437
enregistré, *a*, 314
entrer, *l*, 390
envelope guide, *a*, 400
envoi, *l*, 394
étamperches, *a*, 78
étau, *a*, 78
excelsior (particles of), *a*, 400
excès, *l*, 390
exhaust, *l*, 101, 437
expiration, *l*, 390
expirer, *l*, 435
express, *l*, *a*, 246, 312
extra, *a*, 313

F

factum, *r*, 131
fancy, *l*, 102
fast pulley, *l*, 438
fastener, *l*, 102
fausse-semelle, *a*, 78
feed ratchet, *a*, 400
feed rolls, *a*, 400
feed (to) the paper, *a*, 400
fermer le pied, *a*, 78
fesais (je), *r*, 132
fil d'alton, *l*, 437
file cards, *a*, 400
filer, *l*, 435
fitting-shop, *l*, 438
flanc, *a*, 78
flase, *l*, 246
flaser, *l*, 246
flat-top drop cabine, *a*, 400
flywheel, *l*, 437
folding cabinet, *a*, 400
folding machine, *l*, 469
folding typewriter, *a*, 400
folier, *l*, 435
foolscap, *l*, 102
football, *l*, 102
foreman, *l*, 436
forme, *a*, 78, 80
foxer, *l*, 102
free kick, *r*, 461
freight, *a*, 312
frill, l, 246
friller, *l*, 293
frilling, *l*, 293
froc, *l*, 293, 437
froc coat, *l*, 245
froid, *s*, 238
front scale, *a*, 400
full dress, *l*, 293
fuse, *l*, 437

G

gaiteurses, *l*, 293
gauge-glass, *l*, 438
gauging, *l*, 438
gangway, *l*, 54
gear, *l*, 437
gear driven carriage, *a*, 400
gear-wheel, *l*, 437
goudrier, *a*, 79
gouret, *r*, 461
governor, *l*, 437
graisser, *a*, 79
grandeur, *l*, *a*, 149
grande-vitesse, *a*, 312
grippe, *l*, 102
grippe à copies, *l*, 149
gros cuir, *a*, 79
grosses lettres, *l*, 149
Guy, *l*, 54

H

haberdasher, *l*, 293
haberdashery, *l*, 293
handle of . . ., *a*, 400
hausse, *a*, 27
heading, *l*, 435
headings, *a*, 400
heating-surface, *l*, 436
heaver-line, *l*, 101
hemstitch, *l*, 293
hiver, *l*, 54
hockey, 461
horse-power, *l*, 437
hors-tarif, *a*, 312
hubs (of spool), *a*, 400

I

ifs, *r*, 170
index, *l*, 435
indicator, *a*, 400
in-door game, *l*, 149
in-huit, *l*, 149
innocent, 40
inrâclabe, 40
inracmodabe, 40
inrassasiabe, 40
inrâtlabe, 40
inrecevabe, 40
inréconciliabe, 40
inregardabe, 41
inrémédiabe, 41
inremuabe, 41
inséparabe, 41
inréprochabe, 41
inrespirabe, 41
inrestabe, 41
insarvabe, 41
insarviable, 41
insécrabe, 42
insignifiant, 42
insolenter, 42
insortable, 42
installement, 42
installeur, 42
instalment, 42
intarboliser, 43
interboliser, 43
instruction, 42
insuparabe, 42
intardire, 43
intarêt, 43
intention, 43
intonation, 43
introduction, 43
introduire, 43
inusabe, 44
inutile, 44
inventer (s'), 44
invention, 44
inventionner, 44
inventionneux, 44
inverse (à l'), 44
investir, 44
invictime, 45
invictimer, 45
invitant, 45
instalments, *a*, 312
investir, *l*, 435
investment, *l*, 435
invoice (to), *l*, 390
iote, 45
iou, 45
ioubine, 45
iouk, 45
iroquois, 95
irrépondu, 45
itanies, 95
item, *l*, 435
itou, 95

J

jabotte, 95
jacapon, 95
jacasse, 96
jacasseur-euse, 96
jacassière, 96
jache, 96
jack, 96, 293
jack-ass, 96
jack screw, *l*, 96, 437
jalouserie, 97
jam, 97
jambée, 97
jambette, 97
jambon, 97
jamin, 98

jammer, 98
jangar, 98
janvier, 98
jaque, 98
jaquette, *l*, 98
jarbe, 98
jarcer, 98
jarser, 99
jarçure, 99
jardinages, 99
jarfaut, 99
jargaude, 99
jargeau, 99
jarmain, 99
jarme, 99
jarmer, 99
jarmille, 100
jarnigoine, 100
jarret, 100
jars, 100
jasage, 100
jase, 100
jasements, 100
jaser, 142
jasette, 142
jaseux, 142
jaspinage, 142
jaspiner, 142
jaspineux-se, 143
jaunasse, 143
jaunasser, 143
jaunasseux, 143
jaunezis, 143
jaunisse, 143
javasse, 143
javasser, 143
javelier, 143
javotte, 144
je, 144
jeune, 144
jeunesse, 144
Jésus (faire bon), 144
jelée, 145
jeteux de sorts, 145
jeton, 145
jetonner, 145
jeu, 145
jeu d'eau, 145
jeu de jonchets, *r*, 170
jeu de massacre, *r*, 170
jeucher, 146
jeumeau-elle, 146
jeument, 146
jeun (à cœur), 146
jeunesser, 146
jib, 146
jin, 193
job, *l*, 146, 293
jobbable, 147
jobbage, 147
jobber, 147
jobbeur, 147
jocrisse, 148
joffiu, 148
joies, 148
joint-stock-Coy Ltd *l*, 436
joliment, 148
jonction, 148
jonglard, 148
jongler, 186
jongleur-euse, 186
j'ons, 186
jopine, 186
josé, 187
joson, 187
jote, 187
joté, 187
joual, 187, 191
joualet, 187, 191
jouaux, 191
jouc, 187, 188
joue, 188
jouement, 188
jouer, 188
jouerie, 188
joueux, 188
joug, 188
jouir, 188
jouement, 189
jouquer, 189
jouquoir, 189
juquois, 189
jouquoué, 189
jouquouèr, 189
jour, 189
journalistique, 190
journaux, 190
journée, 190
journée de la vie, 190
jouser, 190
jouxte, 190
jual, 191
jualet, 191
jubé, 191
judi, 191
judicature, 191
jueux, 191
juge à paix, 191
jugeotte, 191
juger, 192
jugerie, 192
juille, 192
juiller, 192
juisant, 192
juiverie, 192
jumper, 192,193
jun, 193
junesse, 193
juquer, 193
juquois, 193
juquoué, 193
jurable, 193
jurer, 193
jusqu'à temps que, 239
jusqu'où ce que, 239
jusse, 239
jusse (comme de), 239
jval, 239
jvaux, 239
jveux, 240
jville, 240
jviller, 240

K

keyboard, *a*, 400
key lever, *a*, 400
kick, 240
kicker, 240
kid, 240
kid, *l*, 294
kif-kif, 240
kiss, 241
kisser, 241
knicker bockers, *l*, 294
knobs cylinder, *a* 400
knurled finger piece of spool, *a*, 400

L

la, 241
là, 241
là (d'), 241
label, 242
labourer, 242
laboureux, 242
lac, 242
lace, 242
la celle, la cellesse, 242
la ceule, la ceuse, 242
lâcher, 243
lacherie, 243
lâchet, 243
lâcheux, 243
lacon, 243
lacrosse, *l*, 149, 244
là dévoù, 244
là déyouù, 244
là éoù, 244
là évoù, 244
là éyoù, 244
lager, 244
laiche, 244
laidir, 286
là iou, 244
laisse, 286
lait, 286
lait', 286
laite, 286
laize, *r*, 286, 432
lambinage, 287
lambine, 287
lambinerie, 287
lambineux, 287
lamble, 287
lambler, 287
lambleur, 287
lambourde, 287
lambre, 287
lambrer, 287
lambreur, 288

lambreux, 288
lame, 288
lamelle, 288
lampadaire, 288
lampée, 288
lance, 288
lancé, 288
lancement, 289
lancer, 288, 289
lancette, 289
lancigne, 289
landaine, 289
landouille, 289
langue, a, 26, 289
languette, 289
lantarne, 290
là où-ce que, 290
lapin (mère), 290
laquelle qui , 376
laquelesse , 376
laquet, 290
laqueulle, 290
lard, 290
larguer, 336
larico, 336
lastique, 336
lastine, 336
lathe-shop, l, 438
landry, 336
laundry, 336
làve-mains, 337
làver, 337
laverie, 337
laveuse, 337
laveux, 337
laveyer, 337
lavier, 337
lavisse, 337
là voù, 338
lavouèr, 338
lawn, l, 294, 338
lawn-tennis, 338
layou, 338
lé, 338
laekage, 338
léchage, 338
lécheux, 338
lécole, 339
lecture, 339
lecturer, 339
lectureur, 339
ledger, l, 102, 239, 435
left-hand capital shift key, a, 401
left hand marginal release, a, 400
left hand marginal stop, a, 401
left hand platen knob, a, 401
left marginal release key, a, 401
left shift key, a, 401
légal, 339
légearte, 339
légende, 339
légère, 339
légerte, 340
leghorn, 340
législater, 340
légistrateur, 340
légueume, 340
légume, 340
lempaigne, 340
lendilles, 376
lendroit, 376
lendret, 376
lenvers, 376
lequelesse, . . . 376
lequel qui, . . . 376
les celles, 377
les cellesses, 377
les ceuses, 377
les ceux, 377
lèse, a, 377, 432
lessi, 377
lessiver, 377
létanie, 377
létiquette, 377
lête, 378
létousse, 378
lêtre, 378
lette, 378
letter-book, l, 435
lettre-morte, 378
leux, 378
leurs, 378
levé, 379
levée, 379
lever, 379, 380
lévier, 380
lèze, l, 294
li, 380
liabilities, l, 435
lian, 380
libarté, 380
libartin, 380
libèche, 381
libel, 381
library cards, a, 401
licencié, 381
lichago, 381
lichée, 381
liche-frite, 381
liche-plat, 382
licher, 382
licherie, 383
lichette, 383
licheur, 383
licheux, 383
licher, 383
lieu de (en), 383
lieue, 384
lieur de (en), 384
lieuve, 384
lieuvre, 384
light, l, 54
ligitime, 384
ligne, l, 294, 384
ligne (fossé, chemin, clôture de,) 384, 385
ligner, 385
lignette, 385
ligneu, 385
ligneul, a, 79
ligneux (au), a, 76
limaro, 385
lime, a, 79, 385
limer, 385
liméro, 386
limeur, 386
limeux-euse, 386
limitée, 386
limites à bois, 386
limon, 386
limonade, r, 410
limoner, 386
limoneux, 387
linaire, 387
linas, 387
lindi, 387
line lock, a, 401
lines on the cylinder scale, a, 401
line scale, a, 401
line scale lever, a, 401
line scale lifting lever, a, 401
line space adjusting lever, a, 401
line space lever, a, 401
line space lever shield, a, 401
line spacer, a, 401
linen, 387
links, 387
liochon, 387
lippe, 387
liquer, 387
liquière, 387
lire, 388
lirer, 388
lireux-euse, 388
lisable, 388
lisage, 388
liseux-euse, 388
lisse, 388
lisse, 422
lisser, 422
lissive, 422
lissiver, 422
lister, 422
literie, 422
litousse, 422
lit', 422
liter, 423
lobby, 423
local, 423
localisation, 423
localiser, 423
lock, l, 54
lock (shift key), a, 401

locker, *l*, 54
locker, 423
lock-jaw, 423
lockman, *l*, 54
lock-saw, 423
lock (to) the carriage, *a*, 401
locre, 423
lôfer, 423
lôfeur, 423
log, 424
logement, 424
loger, 424
loges, 425
logue, 424
loin-z-à-loin (de), 425
loin-z-en-loin (de), 425
lolo, 425
londain, 425
long, 425
longe, 425
longère, 426
longitude, 426
loop in the ribbon, *a*, 401
loop letters, *a*, 401
loose, 426
loose pulley, *l*, 437
loquet, 426
lorry, 426
lot, 426
louable, 427
loué, 427
lousque, 427
lousse, 427
louveyer, 427
loveyer, 427
lower case letters, *a*, 401
loyer (**être à**), 427
lumière, 427
lunch, *l*, 149
lune perdue (**jours de**), 427
lutrin, *l*, 197

M

macâble, 427
macâblement, 428
mâchable, 428
macher, 428
machicoter, 428
machine, 428
machinerie, 428
mâchouère, 428
mâchouillage, 428
mâchouiller, 429
maçonnage, 429
maçonne, 429
madame, 429
madone, 429
maganer, 429
magasinage, 430
magasin de fer, 430
magasinette, 430
magazine, 430
magies, 430
magifique, 430
magnable, 430
magnant, 430
magnatiser, 431
magnier, 431
magnére, 431
magnéré, 431
magnéreux, 431
magniser, 431
magot, 431
magré, 431
mahogany, 431
mai, 463
maignable, 463
maigrasses, 463
maigre, 463
maigrechine, maigrechigne, 463
maigrelin, maiguerlin, 464
maigrichine, 464
maigrichoux, 464
maigrillon, 464
maigriot, 464
maigue, 464
maille (**à**) **et à corde**, 464
mailler, 464
mailler (**se**), 465
mailloche, 465, **a**, 169
maillocher, 465
main, 465, 466
main de fer, 466
mainquin, 466
maintée, 466
mainteint, 466
maintenue, 467
maintien, 467
mainquien, 467
mairerie, 467
maireresse, 467
mairesse, 467
mainson, 467
mainsonnée, 467
maison (**la**), 467
maison de pension, 467
mais que, 468
maite, 468
maitre, 468
maitre de poste, 468
maitre germain, 468
mette germain, 468
maitresse, 468
make (to) out, *l*, 435
malle, *a*, 314
management, *l*, 435
manche de plume, *l*, 149
manifold (to), *a*, 401
manifolder *a*, 401
manifolding platen, *a*, 401
marchandise retournée, *a*, 313
marchandises sèches, *l*,294
margin and line lock release key, *a*, 401
marginal rack, *a*, 401
marginal release, *a*, 401
marginal release key, *a*, 401
marginal stops, *a*, 401
marteau, *a*, 79
mechanist, *l*, 437
mécompte, *r*, 226
mésaventure, *r*, 226
messagerie, *a*, 312
meters, *l*, 437
mi-cuir, *a*, 80
midday, *l*, 294
millinery, *l*, 294
milling machine, *l*, 469
mitons, *a*, 27
mlle, *r*, 130
mocassin, *a*, 29
molletière, *r*, 172
mome, *l*, 149
monter, *a*, 80
morning coat, *a*, *l*, 246, 313
mouche, *r*, 461
moulinet, *r*, 172
muffler, *l*, 294

N

napkin, *l*, 149
natch, *l*, 101
navelure, *a*, 30
net, *l*, 149, 294
nez-de-bœuf, *a*, 30
night cap, *l*, 245
ni moi non plus, *r*, 363
nippe, *a*, 27
noir à chaussure, *l*, 198
noir à fumée, *a*, 33, 35
noir de fumée, *a*, 33
noiseless typewriter, *a*, 401
non plus, *r*, 432
notch, *l*, 54
notch in type guide, *a*, 401
notes, *l*, 435
nuage, *l*, 294
nut, *l*, 437

O

obus, *r*, 131
office, *l*, 101
oil-can, *l*, 437
on account, *l*, 342
operate a machine, *a*, 401
operator, *a*, 401
ordinary letter writting space, *a*, 400
ordre, *a*, 314, 435
oreilles de la jambe, *a*, 32
ouvrage, *s*, 238
overall, *l*, 294, 437
over coat, *l*, 246

overhead travelling crane, l, 437

P

pad, l, 149, 435
palette, l, 102, 197
palmarès, l, 150
paper clamps, a, 402
paper-clip, l, 149
paper cylinder roll, a, 402
paper feed, a, 402
paper fingers, a, 402
paper finger swinging, a, 402
paper guides, a, 402
paper release, a, 402
paper release lever, a, 402
paper release key, a, 402
paper-rest, a, 402
paper table, a, 402
paquet, a, 312
pardessus, a, l, 29, 294
part (to) with, l, 435
partner, l, 435
passe, l, 101
passe-boules, r, 171
passementeries, l, 294
passer, a, 80
patent, l, 294
pawl, l, 54
payment en entier, l, 435
payer (se) la tête, r, 223
pay (to) out, l, 435
pea-blow, l, 149
pea-shooter, l, 149
pea-shot, l, 149
peau passée, a, 79
permit, l, 436
petassé, a, 80
petite imprimerie, l, 149
petite main, l, 102
petite vitesse, a, 312
piastre, r, 223
pichou, a, 28, 79
pièce, a, 80
pile (to) letters, a, 402
pillow sham, l, 294
pins, a, 402
pin cushion, l, 294
pipe, l, 437
piquenard, a, 80
pitch pine, l, 101
pitjacket, l, 294
place, a, 313
plaisirs, r, 170
planches de bureau, l, 150
planing machine, l, 469
plate, l, 54
platen, a, 402
platen knobs, a, 402
platen ratchet release for variable spacing, a, 402
platen ratchet spring, a, 402
platen removeable and interchangeable, a, 402
platen roll, a, 402
plein de barbots, l, 149
plisser, a, 80
plume, l, 149
plume-fontaine, l, 150
poignets, l, 294
poignets blanc, l, 294
poilu, a, 456
poinçon, a, 80
pointe du pied, a, 80
pointes, a, 80
points d'intérêt, s, 24
pole, l, 54
polychrome ribbon attachment, a, 402
pomme du pied, a, 81
portable crane, l, 437
portefeuille, l, 150
post-bearer, l, 436
poster, l, 436
posting, l, 436
poulain, r, 172
pouliot, r, 172
poussah, r, 172
pouvoir, l, 437
pratique, r, 460
Prince Albert, l, 294
printing machine, l, 469
printing point, a, 402
prix de faveur, r, 411
procédé, r, 461
promissory note, l, 435
prospectus, l, 150
provision, l, 436
proviso, l, 436
pull (to) back the stops, a, 402
pulley-block, l, 437
punch, l, 150
punching-bear, l, 469
pupitre, l, 150
purser, l, 101

Q

quartier, a, 32

R

rabat, a, 32
raccommoder, a, 81
raceway of carriage, a, 402
rack, l, a, 101, 402
rack release lever, a, 402
racuser, a, 81
ramassette, r, 461
ramponneau, r, 171
râpe, a, 81
rapiécer, a, 81
raquettes, a, 28
ratchet, a, 402
ravauder, a, 81
reader (first, second), l, 150
receipt, l, 390
receveur de taxes, l, 436
récif, r, 409
réclame (article de) r, 408
record, l, 436
reeling, a, 402
reel of ribbon, a, 402
re-engage the spacing ratchet, a, 403
re-feed (to) a spool, a, 403
release (to) capital shift lock, a, 403
release (to) the carriage, a, 403
release (to) the feed rolls, a, 403
remplir un but, r, 363
rencontrer, a, 312
rendu, a, 313
renfort, a, 81
réparer, r, 409
réparoir, a, 81
resiliency of rubber feet, a, 403
ressemeler, a, 81
restaurer, r, 409
restrain, check, l, 436
retaper, a, 81
retendoir, r, 460
retournable, a, 314
réussir, r, 410
reversible tabular rack, a, 403
reversing levers, a, 403
ribbon feet, a, 403
ribbon guide, a, 403
ribbon release lever, a, 403
ribbon reverse lever, a, 403
ribbon spools, a, 403
ribbon spool hubs, a, 403
ribbon spool ratchet wheel, a, 403
ribbon switch, a, 403
ribbon throw lever, a, 403
ribbon throw out of commission, a, 403
ribbon vibrator, a, 403
ride (to), a, 403
riflard, a, 169
right-hand capital shift key, a, 403
right-hand guide, a, 403
right-hand marginal stop, a, 403
right marginal release key, a, 403
right shift key, a, 403
ring, l, 438
rivage, r, 410
rive, r, 410
rivetter, l, 438
rod, l, 101

roller, a, 403
roll-top drop cabinet, a, 403
rough (papier), l, 150
rouleau de fil, l, 294
rubber covered cylinder, a, 403
rubber cover, a, 403
rubber eraser, a, 404
rubber feet, a, 404
rudder, l, 101
rug, l, 294
rugby, l, 102
running order, a, 404
running shoes, l, 294

S

sabot, a, 29
sac à dîner, l, 150
sac d'école, l, 150
sack coat, l, 246
safety razor, r, 160
satchel, l, 150
satchell, l, 294
sateen, l, 294
satine, l, 294
sauver, a, 313
savate, a, 28, 81
scale, a, 404
scale indicator, a, 399
scale lifting lever, a, 404
scrap-book, l, 150
screw, l, 438
screw-bolt, l, 438
screw-cutting, l, 438
screw-cutting-lathe, l, 438
screw-plate, l, 438
scribbler, l, 150
seal, l, 294
sealskin, l, 294
sectional frame, a, 404
self-filler, l, 150
semelle, a, 26
semelle fine, a, 81
semi-ready, l, 294
séparations, l, 150
set, l, 197
set de bureau, l, 150
set of desk screws, a, 404
set (to) tabulator, a, 404
set (to) the stops, a, 404
settlement, l, 436
settler, l, 436
S. G. D. T., r, 364
shade, l, 197
shaft, l, 438
sharpening machine, l, 469
shearing machine, l, 469
shed, l, 101
sheerer, l, 101
sheers, l, 438
shift key capital, a, 404
shift key lock, a, 404
shift key of bichrome ribbon, a, 404
shift lock, a, 404
shin protectors, l, 294
shipper, l, 436
shippeur, l, 436
shirting, l, 245, 294
shop, l, 438
shop des tours, l, 438
shot, l, 197
show-by, l, 53
shuttle, a, 404
simple breast, a, 313
single space, a, 404
skipper, l, 102
skrew, 96
slack, l, 101, 408
slaquer, l, 101
sleepers, l, 294
sleeping-partner, l, 435
slim, l, 197
sling, l, 197
sling-shot, l, 197
slinn, l, 54
slots, a, 404
smoking cap, l, 245
socket, l, 438
soie, a, 81
sou, r, 223
soulier, a, 26
soulier-à-bas-quartier, a, 27
souliers des dimanches, a, 82
soulier fin, a, 37, 82
souliers mous, a, l, 27, 294
souliers percés, a, 82
souliers revirés, a, 82
soulier sauvage, a, 26, 27
sous-pied, r, 172
space bar, a, 404
spacing ratchet, a, 404
spare, l, 197
spool, a, 404
spring clamps of drum of ribbon spools, a, 404
spring clips, a, 404
spring-gauge, l, 438
stand, l, 197
standard typewriter, a, 404
station, a, 314
stationer, l, 197
stationery, l, 197
steamship, l, 101
steamboat, l, 101
steamer, l, 101
steam-gauge, l, 438
steam-hammer, l, 438
stencil cutting, a, 404
stencil lever, a, 404
stencil paper, a, 404
stencil work, a, 404
steward, l, 53
stock, l, 197, 341, 436
stone-lifter, l, 54
stop, a, 404
stoqué, l, 197
strap, l, 54, 150
strappe, l, 341
studs, l, 341
stuff, l, 341
style, l, 197
suce, l, 150
suiffer, a, 82
suit, l, 341
suit-case, l, 341
sumelle, a, 82
sweater, l, 341
swell, l, 197
switch, l, 438
switch-board, l, 438
switch ribbon, a, 404

T

tabatière, r, 409
tablette, l, 149
tablier de toile, l, 341
tabular key, a, 404
tabular key rack and stops, a, 404
tabular rod, a, 404
tabular stop, a, 404
tabulator, a, 405
tabulator frame, a, 404
tabulator rack, a, 405
tabulator space bar, a, 405
tabulator spacer, a, 405
tabulator stop, a, 405
tailler, a, 82
take (to) apart the machine, a, 405
take (to) stock, l, 436
taloche, a, 169
talling, l, 341
talon, a, 26
talon reviré, a, 82
tank, l, 438
tanner, a, 82
tapis de bureau, l, 150
tap-wrench, l, 438
target, r, 461
tarif-album, a, 312
taxe, l, 436
taxe sur terrain, l, 436
terms of payment, r, 411
tête d'oreiller, l, 341
tight, l, 438
tilting platen, a, 405
tinker (to) with a machine, a, 405
three spaces, a, 405
throw (to) back the stops, a, 405
throw (to) up a lever, a, 405
thumb-piece, a, 405
tou, 95
touch (the), a, 405

tourné (talon), *a*, 82
tournette, *r*, 171
tourniquet, *r*, 172
tow, *l*, 101
tow-line, *l*, 101
tub, *l*, 54
tug, *l*, 101
transfert d'une dette, *l*, 436
travel, *a*, 405
treble space, *a*, 405
trestle, *l*, 101
trial balance, *l*, 389
troubles, *a*, 405
trousquin, *a*, 82
trustle, *l*, 101
type-bar, *a*, 405
type-guide, *a*, 405
type-writer, *l*, 197
typewriter, *a*, 405
tweed, *l*, 341
twirler, *a*, 405
twirl (to) the knobs, *a*, 405

U

underwears, *l*, 341
universal key board, *a*, 405
universal line spacer, *a*, 405
unlock (to) the key, *a*, 405
unpack (to), *a*, 405
upper case, *a*, 405

V

valise, *l*, 341
variable line spacer, *a*, 405
variable spacer, *a*, 405
veste, *l*, 342
virole, *r*, 171
voltmeter, *l*, 438

W

waiter, *l*, 53
ware, *l*, 54
wash care, *l*, 342
washer, *l*, 438
waste-book, *l*, 150
water-meter, *l*, 438
water-power, *l*, 438
waterproof, *l*, 342
water-wheel, *l*, 438
waterworks, *l*, 438
wattmeter, *l*, 438
wheelhouse, *l*, 101
winch, *l*, 54, 438
wire-works, *l*, 438
withdrawal, *l*, 436
wrapper, *l*, 342
